image
not
available



TABLEAU
HISTORIQUE ET PITTORESQUE
DE PARIS,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS.

Dédié au Roi,

Par J. B. de Saint-Victor.

D'après la seconde Édition,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

Miratur molem..... Magalia quondam.
ÆNEID., lib. I.

TOME SECOND.

Bibliothèque Catholique de la Belgique.
2e OUVRAGE POUR 1830.
PRIX : Fr. 3 - 50.



LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.
Et chez les Libraires désignés ci-après.
1830.



TABLEAU

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE PARIS.

TOME II.

TABLEAU
HISTORIQUE ET PITTORESQUE
DE PARIS,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS.

Dédié au Roi,

Par J. B. de Saint-Victor.

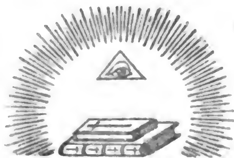
D'après la seconde Edition,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

Miratur molem..... Magalia quondam.
ÆNEID., lib. I.

TOME SECOND.

Bibliothèque Catholique de la Belgique.
2e OUVRAGE POUR 1830.
PRIX : Fr. 3 - 50.



LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.
Et chez les Libraires désignés ci-après.
1830.



Imprimatur

Julii 1830. *J. FORGEUR,*

Vic. gen. Mechliniæ diœc.



Expédié de Louvain aux chefs-lieux des diocèses du 17 *au* 21 *Août* 1830.

Abonnement à la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Les Abonnés reçoivent un exemplaire de chaque Ouvrage qui est publié pour l'année. Ceux qui habitent la campagne doivent indiquer une maison en ville où leurs Ouvrages puissent être remis.

L'Abonnement est de onze francs cinquante centimes annuellement, *et se paie comptant.*

On s'abonne dans les villes et chez les Libraires dont les noms suivent :

Alost, Spitaels-Schuermans.
Amsterdam, F. E. Wymans.
Anvers, Ancelle.
Arlon........
Ath, Jouret-Themon.
Audenarde.. ...
Beaumont, la ve Hannecart.
Béringen......
Binche, Hyppolite Fontaine.
Bois-le-Duc, Langenhuysen.
Bouvigne, près Dinant.. .
Bruges, De Vliegher.
Bruxelles J. J. Vanderborght.
Charleroy, H. J. Lelong.
Chimay, Dlles Preud'homme.
Courtray, De Caluwé-Ovyn.
Diest......
Dixmude.. ...
Enghien......
Gand, De Corte.
Grammont, J. Van den Eycken.
Hasselt......
Huy .....
Ipres, J. Van der Meersch.
Jodoigne, Allard.
La Haye, J. W. Ten Hagen.
Lessines, Deltenre.
Leyden, M. J. Langeveld.
Liége, Lemarié.
Lokeren.....
Louvain, Vanlinthout et Vandenzande.
Luxembourg......
Maestricht, Koymans.
Malines, Van Velsen-Van der Elst.
Marche......
Mons, Jevenois.
Namur, Dujardin.
Nivelles, Mle Dujardin.
Peruwelz, Ant. Delplace.
Poperingue, Dufloer.
Renaix......
Rotterdam Thompson frères.
Roulers, David Van Hée.
S. Nicolas, Rukaert-Vanbeesen.
Soignies, A. F. Robyns.
Spa, la veuve Badon.
Termonde......
Thielt......
Tirlemont, Merckx.
Tournay, Casterman ainé.
Turnhout......
Verviers, Mle Th. Oger.
Virton......
Utrecht, A. Schikhoff.

A Aix-la-Chapelle, M. Nélessen, curé de St.-Nicolas.
A Munster, M. G. Kellerman, doyen et curé de St.-Ludger.

Ouvrages distribués jusqu'aujourd'hui *aux Abonnés de* 1830, *pour les onze fr.* 50 *centimes de l'Abonnement, et qui se trouvent chez les susdits Libraires :*

	Fr. Ct.
1° Tableau historique et pittoresque de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. Dédié au Roi, par J. B. de Saint-Victor. D'après la seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Tome I. 592 pages.	3 - 50
2° Même ouvrage. Tome II. 564 pages.......	3 - 50

TABLEAU
HISTORIQUE ET PITTORESQUE
DE PARIS.

SUITE DU QUARTIER DU LOUVRE.

LA CONGRÉGATION
DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE N. S. J.-C.

Cette congrégation doit son origine au cardinal Pierre de Bérulle, qui vivait sous Henri IV et Louis XIII, et qui se rendit également illustre par son savoir et par ses vertus. Les malheurs des règnes précédens et la licence des guerres civiles avaient jeté la corruption dans tous les ordres de l'Etat; le clergé lui-même n'avait pu s'en garantir, et l'intérêt de la religion demandait une prompte réforme. L'objet que se proposa M. de Bérulle fut de s'associer quelques vertueux ecclésiastiques qui l'aidassent à former à la science et à la piété un certain nombre de jeunes élèves, de manière qu'ils pussent un jour remplir dignement le ministère des saints autels, instruire à leur tour la jeunesse dans les col-

léges ou les séminaires dont la direction leur serait confiée, annoncer la parole de Dieu, offrir enfin sans cesse aux hommes l'exemple et la règle, cette règle qu'ils oublient si facilement si elle ne leur est remise à chaque instant sous les yeux. Cette congrégation, qu'il institua sur le modèle de celle que saint Philippe de Néri avait fondée à Rome sous le nom de la *Vallicelle*, ne devait avoir aucun caractère qui distinguât ses membres des autres prêtres réguliers, si ce n'est leur réunion et la vie commune et édifiante à laquelle ils se soumettaient volontairement : car il ne prétendit les astreindre à aucun vœu, et leur dépendance pouvait cesser du moment qu'elle leur deviendrait trop pénible. C'est un corps, disait Bossuet, *où tout le monde obéit et personne ne commande*, ce qui exprime parfaitement ce mélange heureusement tempéré de soumission et de liberté, qui était le premier principe de cette illustre société.

Un projet aussi utile, autorisé par M. de Gondi, alors évêque de Paris, ne pouvait trouver d'obstacles; et les deux puissances se réunirent pour en faciliter l'exécution. M. de Bérulle avait déjà rassemblé cinq prêtres aussi pieux que savans, presque tous docteurs de la faculté de théologie de Paris; Marie de Médicis fit expédier des lettres-patentes (1) pour l'érection de cette congrégation,

(1) On sera peut-être curieux d'avoir ici un détail circonstancié des formalités qui s'observaient en pareille circonstance, pour donner une sanction entière à de semblables établissemens. Sur le

et la déclara de fondation royale dès le 2 janvier 1612. Cependant le fondateur, qui ne trouvait la maison qu'il occupait ni assez vaste ni assez commode pour s'y établir à demeure, acheta le 20 janvier 1616, de Catherine-Henriette de Lorraine, duchesse de Guise, l'hôtel du Bouchage, situé rue du Coq, moyennant la somme de 90,000 livres.

Dès qu'il en fut devenu propriétaire, il y fit bâtir une petite chapelle; et l'on vit cet homme apostolique, dans l'ardeur d'un zèle qui semblerait aujourd'hui presque incroyable, et probablement ridicule, y travailler lui-même, portant la hotte comme un manœuvre. Cependant le nombre de ses disciples grossissait de jour en jour, et la proximité du Louvre attirant dans cette chapelle un grand concours de monde, elle se trouva bientôt trop petite : le fondateur se vit donc dans la nécessité de songer à en bâtir une plus grande. La première pierre du nouvel édifice fut posée au nom du Roi le 22 septembre 1621, par le duc de Montbazon, gouverneur de Paris. En 1623, un brevet lui donna la qualité d'Oratoire royal.

Cet édifice, qui n'est cependant que d'une mé-

---

consentement de l'évêque, du 15 octobre 1612, ces lettres-patentes furent enregistrées au parlement le 4 septembre d'après; l'année suivante, le Pape Paul V l'autorisa par une bulle du 6 des ides de mai (le 10) 1613; et en conséquence des lettres de relief adressées à la cour des aides le 16 décembre 1618, celles de 1611 y furent enregistrées le 18 février 1619, et à la chambre des comptes le 10 avril 1629, en exécution de semblables lettres qui leur avaient été adressées au mois de janvier précédent.

diocre grandeur, ne fut terminé qu'après un siècle entier, en 1745. C'est une remarque qu'on a pu déjà faire, et qui sera confirmée par la suite de cet ouvrage, que les édifices publics de Paris, sans même en excepter les palais des Rois, n'ont presque jamais été le résultat d'un plan unique, exécuté par celui qui l'avait conçu, mais le plus souvent ne furent achevés que difficilement et après de longs travaux sans cesse repris et interrompus; ce qui explique mieux que toute autre chose le mauvais goût de leur construction et l'incohérence de leurs diverses parties.

Cependant l'architecture de cette église n'est pas sans beautés. L'intérieur en est orné d'un ordre corinthien dont on estime la proportion, et l'on cite sur-tout le chœur qui en forme le chevet, pour la parfaite exécution de son plan elliptique. Le portail, quoique d'un style peu sévère, mérite aussi quelques éloges : il donne sur la rue Saint-Honoré. Le tout est terminé par un fronton d'une bonne proportion, et présente dans sa forme pyramidale un aspect assez imposant (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE L'ORATOIRE.

PEINTURES.

La Nativité, la Visitation, l'Annonciation, Saint-Joseph réveillé par un ange. Tous ces tableaux, qui jouissaient de beaucoup d'estime, étaient de *Philippe de Champagne*.

Saint Antoine, par *Vouet*.

---

(1) *Voyez* pl. 47.

SCULPTURES.

Dans le retable du maître-autel, un bas-relief en bronze doré, que l'on croit de *Girardon*, et qui avait été donné à cette église par madame de Montespan. On estimait la décoration de ce maître-autel, dont la forme offrait le modèle d'un petit temple circulaire d'une très-belle exécution.

SÉPULTURES.

Dans cette église avaient été inhumés :

Le cardinal de Bérulle, fondateur de l'ordre, mort en 1629 (1).

Antoine d'Aubray, comte d'Offemont, lieutenant civil et frère de la célèbre empoisonneuse marquise de Brinvilliers, mort en 1670.

Charles de Moy, marquis de Riberpré, lieutenant-général des armées du Roi, mort en 16....

Claude de Nocé, seigneur de Fontenay, sous-gouverneur du duc d'Orléans, mort en 1704.

Dans une des chapelles à gauche de la nef, était la sépulture de la famille des Tubeuf.

Cette congrégation, bien que formée sur le modèle de celle de la *Vallicelle*, n'en dépendait en aucune manière : elle possédait soixante-treize maisons en France et était gouvernée par un général à vie, lequel résidait dans la maison attenante à cette église. Célèbre par le grand nombre de sujets excellens qu'elle a produits, elle compte des noms

(1) Sur un mausolée de marbre noir, le cardinal (*) est représenté à genoux, ayant devant lui un livre ouvert que lui présente un ange. Ce mausolée, remarquable parmi les monumens de la sculpture française, est de *François Anguier*. (Déposé pendant la révolution au musée des Petits-Augustins).

(*) Ce prélat, digne des anciens temps, mourut en disant la messe, et au moment qu'il prononçait ces mots du canon : *hanc igitur oblationem ;* il fut ainsi lui-même la victime du sacrifice qu'il n'eut pas le temps d'achever.

honorables dans presque toutes les parties des sciences divines et humaines, dans la théologie, la controverse, l'histoire sainte et profane, les belles-lettres, l'éloquence. Plusieurs de ses membres n'ont pas moins fait d'honneur à leur siècle qu'à leur congrégation, et souvent la dignité épiscopale a été la récompense de leur piété et de leurs travaux. Parmi ces hommes recommandables, nous citerons principalement le père Mallebranche, l'un des plus profonds métaphysiciens qui aient jamais existé, et l'illustre Massillon, justement placé au nombre de nos plus grands écrivains et de nos prédicateurs les plus éloquens.

La bibliothèque, composée seulement de vingt-deux mille volumes, était une des plus curieuses de Paris, tant par le choix des livres et des éditions, que par les précieux manuscrits qu'elle possédait (1).

L'ÉGLISE SAINT-HONORÉ.

Les fondations d'églises étaient encore regardées au treizième siècle comme une des œuvres les plus méritoires qu'il fût possible de faire pour opérer son salut; et de simples particuliers, poussés par ce louable motif, ne craignaient pas d'y consacrer la plus grande partie des biens qu'ils possédaient.

---

(1) L'église de l'Oratoire a été concédée à des protestans qui y célèbrent leur culte; on a placé dans les bâtimens de la communauté les bureaux de la caisse d'amortissement.

C'est ainsi que fut fondée l'église Saint-Honoré. Renold *Chereins* ou *Cherei*, et *Sibylle* sa femme, en conçurent le projet dès l'an 1204. Ils possédaient près des murs de Paris et sur le chemin qui conduit à Clichy neuf arpens de terre dont ils consacrèrent le fonds et les revenus à cette pieuse entreprise. Ayant obtenu en 1205 le consentement d'Eudes de Sully, évêque de Paris, et du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, ils y joignirent, la même année, un arpent qui fut employé à bâtir l'église, un cimetière et une maison pour le chapelain. En 1209, ils acquirent encore trois autres arpens; et l'église étant finie, ils déclarèrent que leur intention était d'y placer des chanoines, et de fonder des prébendes pour lesquelles ils demandèrent le terme de sept années. L'évêque leur accorda encore leur demande, mais se réserva le droit de fixer le nombre de ces bénéfices. Par les mêmes lettres, datées du mois d'octobre 1208, il dispense de la résidence les premiers chanoines qui auront fondé eux-mêmes leurs prébendes. Il paraît par le même acte que la collation qui en fut laissée à Renold et à sa femme, tant qu'ils vivraient, devait revenir après leur mort au doyen et au chapitre de Saint-Germain. En 1257, il y en avait vingt et une de fondées.

En 1579, on jugea à propos d'augmenter l'église Saint-Honoré.

---

(1) *Voy*. pl. 47. Il ne reste plus d'autre vestige de cette église, qu'une petite portion du mur du portail.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-HONORÉ.

TABLEAUX.

Jésus-Christ au milieu des docteurs, par *Philippe de Champagne*.
La Nativité, par *Bourdon*.

SÉPULTURES.

Dans cette église avaient été inhumés :

La fondatrice Sibylle, morte en.....
Simon Morrier, que son épitaphe signalait comme un factieux et un partisan déclaré des Anglais, sous le règne de Charles VII.
Le cardinal Dubois, premier ministre sous la régence du duc d'Orléans, et d'abord chanoine de cette église, mort en 1723 (1).

---

(1) Sur son tombeau, déposé pendant la révolution au musée des Petits-Augustins, cet homme trop fameux est représenté à genoux devant un prie-Dieu, sur lequel est posé le livre des psaumes ouvert à ses mots : *miserere mei Deus*, etc. Cette figure est de *Coustou*, habile sculpteur du siècle dernier; et l'on prétend qu'il y a parfaitement saisi les traits et la physionomie du ministre. Il l'a représenté la tête et les yeux tournés vers l'épaule gauche, du côté du peuple, et la légère altération qu'il a mise dans ses traits semble indiquer le repentir. Il n'y a pas moins d'adresse et de circonspection dans l'épitaphe qui était encore plus difficile à traiter que la figure. Elle est de M. *Couture*, recteur de l'université de Paris, et mérite d'être citée :

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM.

In communi Canonicorum sepulcreto situs est GUILLELMUS DUBOIS, *S. R. E. cardinalis, archiepiscopus et dux Cameracensis, S. Imperii princeps, regi à secretioribus consiliis, mandatis et legationibus, publicorum cursorum præfectus, primus regni administer, hujus Ecclesiæ canonicus honorarius. Quid autem hi tituli? nisi arcus coloratus, et fumus ad modicum pariens. Viator, stabiliora solidioraque bona mortuo apprecare. Obiit anno* 1723. *Hæredes grati erga regem et summum pontificem animi monumentum posuére.*

HOTELS

ET MAISONS REMARQUABLES.

ANCIENS HOTELS.

A l'époque où nos Rois commencèrent à habiter le Louvre, les grands vassaux, déjà moins indépendans, venaient plus souvent dans la capitale, tant pour leur rendre des hommages que pour participer à leurs faveurs. Ces petits Souverains, devenus courtisans, se logeaient autant qu'il leur était possible auprès des maisons royales; et le quartier où était située celle-ci fut bientôt rempli d'hôtels magnifiques, sur lesquels nous allons recueillir les traditions des historiens : car il ne reste presque plus de vestiges de ces anciens édifices.

Hôtels du Petit-Bourbon.

Il était situé dans la rue appelée d'*Autriche*, dont partie subsiste encore et forme celle qui était nommée dans le siècle dernier *cul-de-sac de l'Oratoire*.

Il paraît que cet hôtel fut bâti peu de temps après que Philippe-Auguste eut fait construire ou augmenter le Louvre. Sauval dit que, depuis 1303 jusqu'en 1404, les princes de la famille de Bourbon achetèrent de plus de trois cents personnes les maisons qui couvraient l'espace sur lequel cet hô-

tel fut construit (1). Leur palais, ainsi augmenté et embelli de siècle en siècle, passait pour un des plus vastes et des plus magnifiques qui fussent dans le royaume : du temps de Sauval, la galerie et la chapelle de cet hôtel existaient encore (2); et il les décrit comme les édifices de ce genre les plus considérables et les plus somptueux de Paris. La galerie sur-tout était d'une dimension telle qu'on n'en connaissait point de pareille dans tout le royaume.

On abattit une partie des restes de cet immense édifice pour élever la colonnade du Louvre. La démolition en fut enfin achevée pour découvrir le beau monument élevé sur l'autre partie de ses ruines.

Hôtel de Clèves.

De l'autre côté de la rue d'Autriche était l'hôtel de Clèves. Du temps de la Ligue il s'appelait d'*Aumale*, et était occupé par Claude de Lorraine, duc d'Aumale, marquis de Mayenne.

---

(1) Elles n'avaient pas sans doute dix toises chacune; car tout l'emplacement du Petit-Bourbon n'en contenait guère plus de deux mille huit cents. (Jaillot.)

(2) Il avait été en partie démoli en 1527, à l'occasion de la révolte et de l'évasion du fameux connétable de Bourbon. On sema du sel sur le sol qu'il occupait; les armoiries du coupable y furent brisées, et le bourreau barbouilla les fenêtres et les portes qui restaient encore, de ce jaune infamant dont on barbouillait les maisons des traîtres, et notamment des criminels de lèse-majesté.

Hôtel de Clermont.

Il était situé, dit Sauval, auprès de l'hôtel de Clèves, et servait de demeure à Robert de France, comte de Clermont et sire de Bourbon.

Hôtel de Joyeuse.

Dans cette rue du Coq et dans celle du *Louvre* était situé l'hôtel de Joyeuse. La proximité du Louvre engagea Gabriëlle d'Estrées, duchesse de Beaufort, à louer cette maison, ce qui lui fit donner le nom d'hôtel *d'Estrées;* elle y demeurait en 1594. Il porta aussi le nom d'hôtel du *Bouchage,* avant et après elle.

Hôtel d'Alençon.

Cet ancien hôtel occupait autrefois l'intervalle qui sépare la rue des Poulies du cul-de-sac de l'Oratoire, alors rue *d'Autriche.* Il paraît qu'il fut bâti vers 1250 par les ordres d'Alphonse de France, comte de Poitiers, frère de saint Louis, et qu'il prit le nom *d'Osteriche,* de la rue où il était situé, et peu après celui d'Alançon, en 1378 celui de Retz, etc. etc. L'hôtel d'Angeviller qui existe aujourd'hui occupe une partie de l'hôtel d'Alençon.

Hôtel du comte Ponthieu.

Il était situé dans la rue des Fossés-Saint-Germain, qui faisait alors la continuation de la rue

Béthisi : en 1359 on le nommait la *cave de Ponti* et la cour de *Pontiau*.

Maison du Doyenné.

Elle était située dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois vis-à-vis du grand portail de l'église. Cette maison est célèbre par la mort presque tragique de Gabriëlle d'Estrées, duchesse de Beaufort et maîtresse de Henri IV. Voici comment cette histoire est racontée dans Saint-Foix, et dans les mémoires de Sully : « Elle vint loger chez *Zamet* :
» c'étoit un Italien fort riche, qui s'étoit qualifié,
» dans le contrat de mariage de sa fille, *seigneur*
» *suzerain de dix-sept cent mille écus*, et qui s'é-
» toit rendu agréable à Henri IV par son caractère
» plaisant et enjoué. Se promenant dans son jar-
» din, après avoir mangé d'un citron, d'autres
» disent d'une salade, elle se sentit tout à coup un
» feu dans le gosier, et des douleurs si aiguës dans
» l'estomac, qu'elle s'écria : *Qu'on m'ôte de cette*
» *maison* (1), *je suis empoisonnée.* On l'emporta
» chez elle (2); son mal y redoubla avec des crises

(1) On avait déjà parlé de marier Henri IV avec Marie de Médicis ; et comme Zamet était né sujet du duc de Florence, ses ennemis le soupçonnèrent d'un crime dont il n'y eut toutefois aucune preuve.

(2) Dans cette maison du Doyenné qu'elle occupait, sans doute pour être à la proximité du Louvre et de sa tante la marquise de Sourdis, dont l'hôtel était situé dans un cul-de-sac, rue des Fossés-Saint-Germain.

» et des convulsions si violentes, qu'on ne pouvoit » regarder sans effroi cette tête si belle quelques » heures auparavant (1). Elle expira la veille de » Pâques 1599, vers les sept heures du matin : » on l'ouvrit, et l'on trouva son enfant mort. » Henri IV fit prendre le deuil à toute la cour, et » le porta la première semaine en violet et la se- » conde en noir. La plupart des historiens, ajoute » Saint-Foix, n'attribuent cette mort si frappante » qu'aux effets d'une grossesse malheureuse. »

Les deux seuls hôtels remarquables qu'il y ait maintenant dans ce quartier sont :

1° L'hôtel d'Aligre, ci-devant de Schomberg, situé rue Baillet et rue Saint-Honoré. Le grand-conseil y a tenu long-temps ses séances.

2° L'hôtel d'Angeviller, situé rue de l'Oratoire, lequel sert maintenant de dépôt principal au *Musée Royal*.

FONTAINES.

Sous Philippe-Auguste, il n'y avait encore que trois fontaines publiques à Paris : celles des *Inno-*

(1) Sauval assure avoir connu des vieillards qui lui avaient dit qu'après sa mort on l'exposa dans la grand'salle de sa maison ; qu'elle était vêtue d'une robe de satin blanc, et couchée sur un lit de parade de velours cramoisi, enrichi de dentelles d'or et d'argent.

Saint-Foix dit qu'il n'est pas vraisemblable qu'on ait exposé à la vue du public une personne à qui des symptômes terribles de mort avaient défiguré tous les traits et tourné la bouche jusque derrière le cou.

cens, des *Halles*, et la fontaine *Maubuée*, située au coin de la rue qui porte ce nom et de la rue Saint-Denis.

Dans l'intervalle qui sépare le règne de ce prince de celui de Louis XII, on éleva successivement treize autres fontaines. Quatre de ces fontaines étaient hors de l'enceinte de la ville avant le règne de Charles V : c'étaient celles de Saint-Lazare, des Filles-Dieu, des Cultures Saint-Martin et du Temple; elles y furent alors renfermées, à l'exception de la fontaine Saint-Lazare.

Les neuf autres fontaines existant à cette même époque dans les divers quartiers de Paris étaient celles de la rue Salle-au-comte (dite la fontaine de Marle), de la rue Saint-Avoye, de la rue Bar-du-Bec, de la porte Baudoyer ou Baudet, de la rue Saint-Julien, du Ponceau, de la Reine, de la Trinité et de la rue des Cinq-Diamans. Toutes ces fontaines étaient alimentées par les aqueducs de Belleville et du pré Saint-Gervais, et ne donnaient de l'eau qu'à la partie septentrionale de Paris.

Sous Henri IV ces deux aqueducs, depuis longtemps négligés, tombaient en ruine, et le volume d'eau qu'ils fournissaient n'était plus suffisant. Une ordonnance de ce prince établit une augmentation sur l'impôt que payaient les vins à leur entrée à Paris; le produit en fut destiné à la réparation de ces deux aqueducs, et de nouvelles fontaines furent élevées : celle du Palais et le bâtiment de la Samaritaine.

Cependant la partie méridionale de Paris manquait toujours d'eau. Déjà, sous le règne de ce même prince, les vestiges qui restaient encore de l'aqueduc bâti de ce côté par les Romains, avaient fait naître l'idée de le rétablir. Des fouilles furent commencées en 1609 à travers la plaine de Long-Boyau du côté de Rungis, afin de découvrir la source d'où provenaient les eaux qui avaient été anciennement conduites au palais des Thermes : la mort de Henri IV interrompit ce projet. On le reprit lors de la construction du palais du Luxembourg ; et alors il fut proposé de conduire les eaux de Rungis à Paris. Le projet ayant été accepté, Louis XIII et la Reine Marie de Médicis posèrent, le 17 juillet 1613, la première pierre de l'aqueduc, qui fut élevé sur les dessins de Jacques Desbrosses et achevé en 1624. Une partie de cet aqueduc traverse le vallon d'Arcueil sur vingt-cinq arches ; auprès sont des restes de l'ancien aqueduc romain, et cette construction moderne en soutient la comparaison. Elle a douze toises de hauteur sur deux cents de longueur ; de distance en distance et depuis Arcueil jusqu'à Paris, on rencontre plusieurs autres petites constructions qui sont des *regards* de la conduite des eaux. La longueur totale de cette conduite jusqu'au Château-d'Eau situé près de l'Observatoire est de 6600 toises.

En 1624, l'aqueduc étant achevé, on s'occupa de la distribution des eaux ; et quatorze fontaines

que l'on construisit, furent alimentées par cette source nouvelle.

Cependant la population de Paris ne cessant de s'accroître, les eaux fournies par les trois aqueducs et par la pompe de la Samaritaine devenaient encore insuffisantes ; et l'abus des concessions que l'on faisait trop indiscrètement à des corporations et à des particuliers augmentait encore cette disette. Des recherches que l'on fit en 1551 aux environs du village de Rungis procurèrent un accroissement aux sources qui alimentaient la partie méridionale de Paris ; et cet accroissement reçut le nom de *nouvelles eaux d'Arcueil*. En 1666 toutes les concessions particulières que la ville avait faites sur les trois aqueducs furent supprimées par un arrêt du conseil ; et en 1669 on procéda à une distribution nouvelle des eaux de Paris.

Cette même année deux mécaniciens, Daniel Jolly et Jacques Demance, proposèrent d'établir sur le pont Notre-Dame des machines hydrauliques semblables à celle du pont Neuf : leurs propositions furent acceptées ; ils exécutèrent simultanément deux mécanismes différens qui fournirent une masse plus considérable de beaucoup que celles que donnaient les trois aqueducs réunis. Ce travail ayant été achevé en 1671, un arrêt du conseil de la même année ordonna qu'il serait établi de nouvelles fontaines ; et l'on en construisit un assez grand nombre dans les divers quartiers de Paris, et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Cependant Paris recevait sans cesse de nouveaux accroissemens; et le besoin d'eaux plus abondantes se faisait sentir de jour en jour davantage. On éleva encore sous Louis XV plusieurs fontaines, dont quelques-unes même furent remarquables par leur masse et par le luxe de leurs ornemens; mais ni les aqueducs ni les pompes ne suffisaient pour les alimenter. Dans cet embarras extrême, il fut proposé en 1762 de conduire à Paris les eaux de la petite rivière de l'Yvette qui prend sa source entre Versailles et Rambouillet, et se jette dans la rivière d'Orge, un peu au-dessus de Juvisy. L'aqueduc que l'on aurait construit pour opérer cette dérivation aurait eu 17 à 18,000 toises de développement, et eût donné 1,200 pouces d'eau à la ville de Paris. Ce projet, long-temps discuté et reproduit plusieurs fois depuis cette époque jusqu'en 1775, fut enfin tout-à-fait abandonné, à cause des difficultés de son exécution.

Enfin l'établissement des pompes à feu résolut le problème dont on était si péniblement occupé et depuis si long-temps. Deux établissemens de ce genre furent formés à Chaillot et au Gros-Caillou : et alors l'eau coula avec abondance non-seulement dans les fontaines publiques, mais encore dans les maisons des particuliers. La dérivation des eaux de la rivière d'Ourcq et leur conduite à Paris grands et utiles travaux qui ont été opérés depuis la révolution, ont achevé de compléter cette partie si importante de l'administration dans une ville aussi

immense ; et l'eau y abonde maintenant de toutes parts, tant pour les jouissances du luxe que pour les besoins de première nécessité.

Nous donnerons successivement l'historique de toutes les fontaines de Paris, selon l'ordre où elles se présenteront dans la description particulière des quartiers auxquels elles appartiennent, continuant toujours à séparer les travaux de ce genre exécutés depuis la révolution, de ceux qui l'ont précédée.

FONTAINE DE LA CROIX DU TIROIR.

Cette fontaine avait été élevée sous le règne de François Ier et par son ordre au milieu de la rue de l'Arbre-Sec. Comme elle y obstruait la voie publique, le prévôt des marchands la fit transférer dans un pavillon construit en 1606 au coin de cette même rue, pour servir de réservoir aux eaux d'Arcueil. Ce monument, que l'on devait au célèbre prévôt des marchands Miron, fut réédifié en 1776, sur les dessins de l'architecte Soufflot. Il a la forme d'un pavillon carré composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages que couronne une galerie soutenue par des consoles à têtes de dieux marins. Le soubassement, appareillé en bossages, est terminé dans toute sa longueur par une plinthe sur laquelle s'élèvent des pilastres en stalactites qui encadrent les croisées, et qui sont ornés de chapiteaux à coquilles ; entre les croisées du premier étage est placée une figure de naïade en demi-

relief. Toute cette construction est d'un bon style et d'un caractère convenable.

MONUMENS NOUVEAUX

ET AUTRES CONSTRUCTIONS FAITES DEPUIS 1789.

Le Louvre. Il nous est impossible de présenter autre chose ici qu'un aperçu très-rapide des travaux immenses exécutés depuis le commencement de ce siècle pour l'entier achèvement de ce grand et magnifique monument.

Aucune des façades intérieures ne ressemblant à l'autre, il a fallu nécessairement faire disparaître cette bigarrure et choisir entre l'attique de Pierre Lescot, et le troisième ordre de Perrault. La hauteur des trois façades extérieures ne pouvant s'accorder, ni avec l'attique, ni avec son toit, la continuation du troisième ordre a été décidée et exécutée sur les trois façades les plus modernes.

On a laissé subsister la quatrième avec l'attique; et l'on a exécuté, de l'autre côté du pavillon de Lemercier, les sculptures des trois frontons, qui jusque là n'avaient point été faites. M. Moitte et feu Chaudet sont les auteurs de ces sculptures fort remarquables, bien qu'inférieures à celles de Jean Goujon. Elles représentent des poètes, des philosophes et des législateurs de l'antiquité. Les deux pavillons qui s'élevaient de chaque côté, aux extrémités de cette façade, ont été abattus, et par ce moyen elle s'est trouvée dans un rapport moins

discordant avec les lignes que forment les trois autres façades. En ce moment on achève les figures qui doivent accompagner les *œils-de-bœuf*, et les ornemens qui accompagnent les portes et enrichissent les frises; ce dernier travail complétera la symétrie de toute cette partie que l'on appelle le *Vieux-Louvre*.

Les niches de la colonnade ont été ouvertes; et quoique cette ouverture, projetée d'abord par Perrault, ôte à ce tableau d'architecture une partie de ce qu'il présentait à l'œil d'harmonie et de repos, elle a l'avantage de le lier au monument, dont il n'était auparavant qu'une inutile décoration. En même temps les architectes (MM. Fontaine et Percier) ont judicieusement rétabli l'unité entre les deux colonnades par la plate-bande de la porte qu'ils ont fait construire sous l'arcade. Cette heureuse addition a fait disparaître le vice de ce grand cintre qui interrompait l'ordonnance générale, et détruisait toute idée de communication entre l'une et l'autre partie.

On a couronné de balustrades toutes les parties de toiture qui en manquaient, et terminé tous les ornemens non achevés, chapiteaux, frises, moulures, etc. Le monument a été regratté en entier, et les statues de Jean Goujon ont seules été exceptées de cette opération; tous les vestibules ont reçu leurs derniers ragrémens, et dans celui de la grande façade on a trouvé le moyen de placer très-convenablement deux bas-reliefs enlevés des cin-

tres de l'attique démoli dans l'angle sud-est, bâti par Pierre Lescot. Enfin les frontons des pavillons des deux faces latérales et celui de la colonnade ont été ornés de bas-reliefs d'une grande dimension. — *Fronton de la colonnade*. Au-dessus du cintre, une victoire, les ailes éployées, les bras étendus et tenant de chaque main une couronne de laurier; elle est montée sur un char attelé de quatre chevaux, et accompagnée de deux enfans qui portent des palmes. — Dans le fronton les sciences, les arts, Minerve, la Victoire, forment un groupe de quatorze figures qui entourent le buste de Louis XIV; et l'histoire écrit sur le piédestal qui le supporte, *Ludovico magno* (1). — Ces deux morceaux de sculpture du plus grand style et d'une très-belle exécution sont, le premier de M. Cartelier, le second de M. Lemot. — *Fronton intérieur de la façade du bord de l'eau*. Minerve debout sur un trône et entourée des figures allégoriques des sciences et des arts. — *Façade extérieure du même côté*. Dans le cintre au-dessus de la croisée, deux enfans dont l'un tient une épée et une branche de palmier, l'autre une lyre et une branche de laurier; à leurs pieds sont les attributs de la guerre et des arts; sur la clef de l'arcade est figuré un casque que deux femmes ailées couron-

(1) Une des plus grandes effronteries de Buonaparte avait été de faire mettre son buste au milieu de tout ce magnifique appareil, honneur insigne qu'il jugeait lui être dû, pour avoir fait *regratter* cette belle colonnade.

nent (1). Dans le fronton, et de chaque côté des armes de France qui en font le milieu, des femmes assises offrent encore, et dans leur action et dans les accessoires qui les environnent, des images allégoriques des sciences et des arts. — *Fronton intérieur de la façade, côté de la rue du Coq.* Minerve, un génie ailé, Cybèle, Mercure; autres emblèmes des sciences, des arts, de l'agriculture, du commerce, etc. — *Fronton extérieur du même côté.* Des figures allégoriques de la guerre avec tous les attributs qui la caractérisent, canons, boulets, baïonnettes, drapeaux, trophées, etc. — *Fronton extérieur du Vieux-Louvre.* Les armes de France entourées de trophées.

Toutes ces sculptures, exécutées par nos meilleurs artistes, sont d'un très-beau style, d'une composition heureuse, d'une bonne exécution, et forment un contraste frappant et singulier avec celles qui ornent le fronton intérieur de la colonnade, et qui ont été exécutées sous Louis XV. Elles offrent un coq au milieu d'une gloire qu'accompagnent deux figures; et ce bas-relief semble avoir été laissé là comme un témoignage de l'inconcevable dégradation où étaient parvenus les arts du dessin vers la fin du dix-huitième siècle. La porte par laquelle on entre sous le vestibule de cette façade est en bronze; les panneaux en sont à jour,

(1) A la place de ce casque était encore un portrait de Buonaparte.

enrichis d'ornemens composés par M. Percier, et d'une pureté de style, d'une élégance de forme, d'une délicatesse de travail qui ne laissent rien à désirer.

Tels sont les travaux qui achèvent complètement à l'extérieur le palais du Louvre. Les distributions intérieures ne sont encore entièrement achevées que dans une partie du rez-de-chaussée, et dans le corps de bâtiment dont se compose la façade du bord de l'eau. C'est dans les salles de ce bâtiment que se fait tous les deux ans l'exposition des produits de l'industrie française.

Jardin de l'Infante. On a détruit ce jardin, planté au commencement du dix-huitième siècle, sur l'espace qui s'étend depuis le bâtiment en retour par lequel se lie le Louvre à la galerie, jusqu'au milieu de la façade du bord de l'eau; c'est-à-dire que les arbres en ont été abattus, pour être remplacés par des arbustes et des compartimens en gazon. Une grille semi-circulaire en fer entoure tout cet espace; et une seconde grille toute semblable renferme, de l'autre côté de la façade, une portion égale de terrain.

Fontaine de la place de l'Ecole. Cette fontaine se compose d'un piédestal carré, offrant quatre têtes de lions qui vomissent de l'eau dans un bassin circulaire. Au-dessus s'élève un vase à deux anses terminées en têtes de panthères, et sur lequel sont sculptés des Tritons en bas-relief. Cette fontaine, d'un style simple et élégant, reçoit de l'eau de la pompe Notre-Dame.

Pont-des-Arts. Il a été construit pour établir une communication nouvelle avec le faubourg Saint-Germain, communication dont la nécessité était grande et depuis long-temps sentie. Ce pont est placé entre le Louvre et le collége des Quatre-Nations.

Il repose sur des piles de pierres très-minces qui lui donnent l'apparence d'une grande légèreté, et se compose de neuf arches, formées chacune par cinq arceaux que lient entre eux des arceaux plus petits et des traverses, le tout en fer fondu. Sur cet appareil on a établi un plancher en bois, élevé de plusieurs degrés au-dessus du sol, mais qui s'étend en droite ligne de l'une à l'autre rive. De distance en distance sont placés des candélabres aussi en fonte de fer, d'une forme élégante, qui supportent des lanternes destinées à éclairer le pont pendant la nuit. On paie cinq centimes pour y passer ; et ce péage appartient pour un certain nombre d'années à une association particulière, qui a fait construire ce pont et qui l'a obtenu pour le prix de son entreprise.

RUES ET PLACES NOUVELLES.

Place du Louvre (côté de la colonnade.).

Place de l'Oratoire. Cette place a été formée au côté nord du Louvre, pour en isoler la façade qui règne dans toute cette partie.

Place du Vieux-Louvre. On a démoli, de ce

côté, toutes les baraques qui obstruaient l'entrée du Louvre, partie de la rue Saint-Thomas, l'église Saint-Thomas du Louvre, et la plus grande partie des maisons qui séparaient cette place de celle du Carrousel; de manière qu'il ne reste plus que quelques groupes de ces maisons du côté de l'ancienne galerie, et que le château des Tuileries, auquel on communique de cette place par une large rue, est presque entièrement à découvert. Du côté du nord, on a commencé des constructions parallèles à celles du côté opposé, et qui doivent aboutir à la nouvelle galerie également commencée du côté des Tuileries et déjà prolongée jusqu'à la rue de Rohan. Ces constructions, qui font face à l'entrée du Musée et qui leur sont entièrement symétriques, sont destinées, dit-on, à former une église.

QUARTIER

DU PALAIS-ROYAL.

Ce quartier est borné, à l'orient, par les rues Froi-Manteau et des Bons-Enfans exclusivement; au septentrion, par la rue Neuve-des-Petits-Champs aussi exclusivement; à l'occident, par les extrémités des faubourgs Saint-Honoré et du Roule inclusivement; et au midi par les quais, depuis le premier guichet du côté de la place de l'École, aussi inclusivement.

On y comptait, en 1789, deux théâtres, un hospice, un chapitre, quatre églises paroissiales, deux couvens d'hommes, trois couvens et une communauté de filles.

Le quartier de Paris que nous allons décrire est un des plus riches en monumens, et celui peut-être qui a subi les plus grandes révolutions. On a vu que, sous Philippe-Auguste, le Louvre et les édifices qui l'environnaient étaient encore hors des murs de cette capitale. Les choses restèrent en cet état jusqu'au règne de Charles V.

La clôture faite par ce Prince ayant renfermé, du côté de *la ville*, tous les gros bourgs qui touchaient les anciennes fortifications, il se trouva que les édifices dont le Louvre était environné s'étendaient déjà jusqu'à la rue Saint-Nicaise. Les murs embrassèrent donc, de ce côté, tout cet espace; et dès ce moment, c'est-à-dire vers la fin du quatorzième siècle, l'église Saint-Honoré, celles de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas du Louvre, et l'hôpital

des Quinze-Vingts furent renfermés dans la ville de Paris. Quant à cette partie, qui s'étend jusqu'à Chaillot et à la barrière du Roule, elle n'était encore composée que de *cultures* dépendantes principalement de l'évêque de Paris et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

En 1536, François I[er] fit ouvrir sur les bords de la rivière, à l'extrémité de cette rue Saint-Nicaise, où finissaient les murs de la ville, une porte qui fut nommée porte Neuve.

Peu de temps après, Catherine de Médicis ayant fait bâtir, hors des murs, le château des Tuileries, il arriva ce qui était déjà arrivé pour le Louvre, que ses environs se couvrirent en peu de temps d'édifices. et que la rue qu'on nomme aujourdh'ui *Saint-Honoré,* laquelle était alors le *faubourg Saint-Honoré,* se prolongea jusqu'à l'extrémité du jardin de ce château. Comme tous les environs de Paris s'accroissaient dans la même proportion sur cette rive septentrionale, on jugea nécessaire, sous Charles IX, d'en augmenter encore l'enceinte. Il fut décidé que les nouvelles murailles seraient attachées à la porte dite de la Conférence, laquelle venait, depuis peu, d'être bâtie à l'endroit où est maintenant le pont de Louis XVI. En conséquence, le 11 Juillet 1566, le Roi mit la première pierre au bastion qui était proche de cette porte, et qui fut alors élevé pour prolonger la clôture derrière le nouveau palais.

Ces premières constructions ayant fait connaître

le dessein où l'on était de renfermer le faubourg Saint-Honoré dans la ville, les édifices s'y multiplièrent tellement, qu'en 1578 il fallut y bâtir une succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1581, Henri III fit commencer les nouveaux murs, et les poussa depuis le bastion de la porte de la Conférence jusqu'à l'extrémité de ce faubourg.

Cependant l'ancienne enceinte subsistait toujours, et le projet de renfermer dans la ville cette partie de terrain située entre les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, projet commencé sous Charles IX, n'avait point été achevé par ses deux successeurs Henri III et Henri IV. Il fut enfin repris sous Louis XIII en 1631. Alors l'ancienne porte Saint-Honoré, qui était encore près des Quinze-Vingts, fut abattue. La nouvelle porte fut élevée au bout du faubourg (1), à quatre cents toises ou environ de l'ancienne. On termina aussi la nouvelle clôture, laquelle, partant du bord de la rivière, alla se joindre à celle de la porte Saint-Denis, agrandissant ainsi la ville d'un sixième de sa circonférence.

A peine cette clôture fut-elle achevée, que des particuliers firent bâtir de nouvelles maisons hors de la porte Saint-Honoré, et en si grande quantité, que le nouveau faubourg qui s'y forma se trouva

(1) Vis-à-vis la rue Royale, à l'endroit où commence aujourd'hui le nouveau faubourg qui porte ce même nom de faubourg Saint-Honoré.

joint au village du Roule. Cette passion de bâtir de tous côtés, et jusque dans la campagne des environs de Paris, fut même portée à un tel excès, que le Roi jugea convenable d'y donner de nouveau des bornes, comme cela avait été fait sous Henri II. Il parut donc un arrêt (1) du conseil, daté du 15 janvier 1638, par lequel les limites de la ville furent fixées. Par cette ordonnance, elles ne furent point changées du côté du quartier que nous décri-

(1) Cet arrêt avait pour fondement six motifs qui regardaient la santé, la subsistance et la sûreté des citoyens. « Le premier, que » la ville de Paris, portée à une grandeur excessive, serait plus » susceptible de mauvais air; le second, que cela rendrait le » nettoiement de ses immondices beaucoup plus difficile; le troi- » sième, que l'augmentation du nombre des habitans augmente- » rait à proportion le prix des vivres et autres denrées, ouvrages » et autres marchandises; le quatrième, que l'on avait depuis » couvert de bâtimens les terres qui avaient autrefois servi d'agri- » culture pour les légumes et les menus fruits nécessaires aux » provisions de la ville : ce qui en causerait immanquablement » la disette si l'on continuait d'y bâtir; le cinquième que les ha- » bitans des bourgs et des villages voisins, attirés par les pré- » rogatives des faubourgs de cette capitale, venaient s'y habituer » en si grand nombre, que, si cela continuait, la campagne de- » viendrait déserte; le sixième enfin, que la difficulté de gouver- » ner un si grand peuple donnait lieu au dérèglement de la police » et aux meurtres, vols et larcins qui se commettaient fréquem- » ment et impunément, de jour et de nuit, en cette ville et ses » faubourgs. »

Cependant l'on bâtit encore depuis, et hors des bornes qui avaient été plantées en 1638; ce qui provoqua, en 1672, un nouvel arrêt, qui ordonnait qu'il serait planté de nouvelles bornes aux extrémités des faubourgs pour en marquer l'enceinte, et faisait de très-expresses défenses de les passer à l'avenir par aucun bâtiment. (DELAMARE.)

vons, et vinrent encore aboutir à la porte de la Conférence. Cependant les habitans du faubourg Saint-Honoré représentèrent au Roi que, ce côté étant l'abord de la province de Normandie et de plusieurs autres lieux d'un grand commerce, il était nécessaire d'accroître encore le faubourg, et d'y faire bâtir un nombre d'hôtelleries suffisant pour la grande quantité de voituriers et de marchands qui y affluaient tous les jours. Le Roi, ayant écouté favorablement leur demande, leur accorda des lettres-patentes, du mois de mai 1639, portant permission d'unir à ce faubourg le village de la Ville-l'Evêque, lequel fut érigé en paroisse.

En 1671, sous le règne de Louis XIV, les fortifications de Paris furent abattues de ce côté, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à celle Saint-Honoré ; alors les nouveaux faubourgs firent partie de la ville ; et sous les règnes suivans on éleva dans ce quartier les riches monumens qui en ont fait l'entrée la plus magnifique de cette capitale, et l'un des plus beaux aspects qu'il y ait dans aucune ville du monde.

SAINT-LOUIS ET SAINT-NICOLAS DU LOUVRE.

Cette église royale, collégiale et paroissiale était le premier édifice que l'on rencontrât en sortant du quartier précédent. Elle était située à l'extrémité de la rue Saint-Thomas du Louvre, du côté de la galerie.

Si le titre primitif de Saint-Thomas du Louvre ne se retrouve plus, on est du moins certain que cette maison existait sous le règne de Philippe-Auguste. On voit par un bulle du Pape Urbain III, datée de l'an 1187 que Robert, comte de Dreux, frère de Louis-le-Jeune, avait donné des maisons et des revenus tant pour la subsistance des pauvres clercs que pour le logement et la nourriture des prêtres chargés d'y faire le service divin; qu'il avait établi dans le même lieu un hôpital ou collége pour de pauvres étudians; enfin que cette église était sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry. Ce prince étant mort en 1188, Robert II son fils confirma ces fondations et les fit approuver par Philippe-Auguste, dont les lettres-patentes à ce sujet sont de 1192.

(Le résultat d'une contestation entre le proviseur et les écoliers d'une part, et les chanoines de l'autre fut un partage des biens fondés par Robert de Dreux et par ses enfans. A la suite de ce partage les écoliers et le proviseur voulurent avoir une église particulière et un cimetière. La nouvelle maison prit le titre de l'*Hôpital des pauvres écoliers de S. Nicolas du Louvre*. Le maître et les boursiers furent supprimés en 1541 et le collége érigé en chapitre. Ce chapitre fut réuni en 1740 à celui de S. Thomas du Louvre et installé le 24 août 1744 dans la nouvelle église dédiée sous l'invocation de S. Louis.

L'église de S. Thomas s'était écroulée le 15 septembre 1739, celle de S. Nicolas fut abandonnée dès la dédicace de l'église de S. Louis, et depuis démolie.)

La nouvelle église, dont la construction était du plus mauvais goût, offrait cette particularité sin-

gulière qu'elle avait été construite sur les dessins du célèbre Germain, orfèvre du Roi, lequel se mêlait aussi d'architecture Les formes en étaient bizarres, principalement celles du portail (1). Les ornemens avaient été prodigués tant au dedans qu'au dehors du bâtiment, et y étaient traités avec le même soin que dans une pièce d'orfévrerie. Les connaisseurs d'alors applaudirent à la délicatesse d'exécution et au fini précieux de toutes ces sculptures; mais l'architecte fut blâmé, même dans ces temps-là, d'en avoir trop chargé sa voûte. Il alla même jusqu'à employer dans la dorure le *bruni*, qui n'est d'usage que dans les ouvrages ciselés, et l'on reconnut l'orfèvre dans un monument d'architecture. Cependant on louait l'heureuse proportion du grand ordre de pilastres corinthiens qui ornait intérieurement le pourtour de cet édifice. Germain en avait fait les chapiteaux à l'imitation de ceux du Val-de-Grâce, qui passaient alors pour des modèles en ce genre.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE SAINT-THOMAS DU LOUVRE.

TABLEAUX.

L'Annonciation, les Pélerins d'Emmaüs, et N. S. au tombeau, par *Charles Coypel*.

La Magdeleine, par *Carle Vanloo*.

---

(1) *Voyez* pl. 65.

SÉPULTURE.

Dans cette église avait été inhumé André Hercule, cardinal de Fleury, premier ministre sous le règne de Louis XV, mort en 1743 (1).

L'église de St. Louis avait été concédée, depuis la révolution, à des protestans qui, pendant quelques années, y ont exercé leur culte. Depuis elle a été abattue, et le terrain sur lequel elle était située entrera nécessairement dans le grand plan qui doit lier ensemble le Louvre et le palais des Tuileries.

LE PALAIS-ROYAL.

Quoique l'édifice qui porte ce nom n'ait été construit que dans le dix-septième siècle, cependant on rencontre encore des obscurités, lorsqu'il s'agit de bien établir son origine.

Ce fut, d'après Jaillot, de l'ancien hôtel du connétable d'Armagnac et de celui de Rambouillet que se composa l'emplacement des premières constructions du Palais-Royal.

(1) Le Moine, qui avait décoré la chapelle de la Vierge, fut chargé de l'exécution du mausolée de cette Eminence, lequel était placé sous l'arcade opposée. Ce ministre y était représenté expirant dans les bras de la Religion. La France, désignée par son écusson, exprimait le regret de la perte qu'elle était sur le point de faire; derrière le piédestal s'élevait une pyramide chargée d'une urne, et du pied de cette urne descendait une grande et lourde draperie qui couvrait en partie le squelette de la Mort, que l'artiste avait jugé à propos d'offrir aux regards du mourant. Ce monument, mal conçu et encore plus mal exécuté, présentait une image frappante de cette dégradation rapide où l'art était parvenu sous le règne de Louis XV.

Ce palais, bâti par le cardinal de Richelieu, fut loin d'être, dans ses commencemens, aussi magnifique et aussi étendu que nous le voyons aujourd'hui. C'était, dans le principe, un simple hôtel, situé à l'extrémité de la ville : car l'enceinte élevée par Charles VI subsistait encore à cette époque. La porte Saint-Honoré était alors placée près de la rue Saint-Nicaise ; et tous les édifices qui se prolongeaient au-delà, tant dans cette rue qu'autour des Tuileries et des rues adjacentes, étaient hors des murs. La maison du cardinal, construite sous le titre modeste d'*Hôtel de Richelieu*, fut d'abord entièrement renfermée dans l'enceinte ; mais la fortune et la puissance du ministre s'accroissant de jour en jour, son habitation s'agrandit avec la même rapidité. Le mur d'enceinte de la ville qui en rendait le terrain irrégulier fut abattu, le fossé comblé, le jardin prolongé ; le cardinal fit de nouvelles acquisitions, tant du côté de la rue des Bons-Enfans que de celle qu'il avait fait percer et qui porte encore aujourd'hui son nom. De ces opérations diverses, il résulta en peu d'années un palais magnifique, mais sans symétrie, lequel était situé partie en dedans, partie en dehors de la ville, et qui, dans ses additions successives, offrait une image assez frappante de la fortune de celui qui en était le possesseur. Commencé en 1629 sur les dessins de J. Mercier, il fut achevé en 1636 ; et sur le terrain qui n'avait pu être compris dans le jardin et dans les bâtimens,

furent bâties les maisons des trois rues qui environnent cet édifice, lequel reçut alors le titre de *Palais-Cardinal* (1).

Peu d'édifices ont subi d'aussi grands et d'aussi nombreux changemens. Dans l'espace d'un siècle et demi, le bâtiment élevé par le cardinal de Richelieu contenait déjà plusieurs corps-de-logis séparés par des cours, dont les deux principales se trouvaient au milieu de ces constructions. La première était la plus petite, comme elle l'est encore aujourd'hui. Dans l'aile droite en entrant, on avait élevé une vaste salle de comédie (2); l'aile gauche était occupée par une galerie, la plus magnifique de Paris, dont la voûte avait été peinte par Phi-

(1) Cette inscription fut vivement critiquée. Balzac prétendit qu'elle n'était ni grecque, ni latine, ni française; il la trouvait d'ailleurs pleine de vanité : elle semblait, selon lui, offrir ce sens absurde, qu'il n'y avait point en France d'autres cardinaux que le cardinal de Richelieu, ou bien qu'il était le cardinal des cardinaux français. On réfuta l'opinion de Balzac, et on lui prouva que c'était un gallicisme consacré par un ancien usage, et qui n'était pas plus ridicule que l'Hôtel-Dieu, les Filles-Dieu, la place Maubert, la rue Bourg-l'Abbé, etc.

(2) Cette salle pouvait contenir environ trois mille spectateurs. Le Roi la donna à Molière en 1660; et après sa mort, arrivée le 17 février 1673, elle fut destinée aux représentations de l'*Opéra*. Ce spectacle a toujours été donné depuis sur ce théâtre jusqu'au 6 avril 1763, qu'il fut consumé par un incendie. Il y avait en outre dans le même emplacement un second théâtre également construit par les ordres du cardinal, et qui n'était fait que pour contenir cinq cents spectateurs choisis. La passion que ce ministre avait pour les représentations dramatiques l'avait porté à ces dépenses.

lippe de Champagne. Ce peintre favori du cardinal y avait représenté les principales actions de ce grand ministre.

On se rappelle encore quelle était la disposition et la décoration de la seconde cour : elle n'était entourée de bâtimens que de trois côtés. Le quatrième donnait sur le jardin par une suite d'arcades qui soutenaient une galerie découverte, au moyen de laquelle les deux ailes communiquaient ensemble. L'architecture de cette partie de l'édifice était plus riche que celle de la première cour. Au premier étage régnait un ordre dorique en pilastres, soutenu d'un premier à rez-de-chaussée, composé d'arcades, dans l'intervalle desquelles on avait sculpté des proues de vaisseaux en relief, des ancres et autres attributs de marine; ce qui faisait allusion à la charge de grand-maître et sur-intendant-général de la navigation dont ce ministre était revêtu. Toutefois cette cour manquait de régularité : elle se présentait sur sa largeur, et son axe n'était pas le même que celui de la première; disposition fâcheuse et irremédiable, qui existe encore, et qui contrariera toujours l'architecte chargé de terminer ce palais.

Le cardinal ne négligea rien pour orner sa nouvelle demeure. Tout ce que l'opulence et les arts peuvent fournir de ressources y fut prodigué, et avec une telle magnificence, qu'il jugea qu'un tel séjour n'était point indigne d'être habité par les Rois. Dans cette pensée, il crut ne pouvoir mieux

faire éclater sa reconnaissance pour les faveurs extraordinaires qu'il avait reçues de Louis XIII, qu'en lui cédant la propriété de cette superbe habitation. Dès l'année 1639, il en fit une donation entre-vifs à ce Monarque (1), donation qu'il renouvela par son testament en 1642. Dans cet acte, il se réserve seulement l'usufruit des objets légués, et, pour ses successeurs ducs de Richelieu, la capitainerie ou conciergerie de ce palais. Ce fut cette dernière clause qui l'engagea à leur faire bâtir un hôtel joignant le Palais-Cardinal, et qui en faisait partie du côté de la rue de Richelieu.

Le ministre étant mort le 4 décembre 1642, et Louis XIII ne lui ayant survécu que jusqu'au 14 mai

---

(1) Le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, surintendant des finances, pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail assez curieux des choses que le cardinal donnait au Roi, nous croyons à propos de le rapporter ici.

« S. M. ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a » été faite par M. le cardinal de Richelieu, d'accepter la dona- » tion de la propriété de l'hôtel de Richelieu, au profit de S. M. » et de ses successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliéné de » la couronne, pour quelque chose que ce soit; ensemble sa cha- » pelle de diamans, son grand buffet d'argent ciselé et son grand » diamant, à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant » du sieur cardinal, et à la réserve de la capitainerie et concier- » gerie dudit hôtel pour ses successeurs ducs de Richelieu, même » la propriété des rentes de bail d'héritages constituées sur les » places et maisons qui seront construites au dehors et autour » du jardin dudit hôtel : sadite Majesté a commandé au sieur » Bouthillier, conseiller en son conseil d'état, et surintendant » de ses finances, d'accepter, au nom de sadite Majesté, la do- » nation, etc., etc. »

suivant, le Roi, la Reine régente et la famille royale vinrent le 7 octobre de la même année prendre possession de ce palais et y fixer leur demeure. L'inscription du *Palais-Cardinal* fut alors effacée, et l'on y substitua le nom de *Palais-Royal*, qu'il a toujours porté depuis, quoique la Reine-mère, à la sollicitation de la famille de Richelieu, eût fait replacer l'ancienne inscription. Alors on détruisit la belle galerie bâtie par le cardinal, afin d'y pratiquer un appartement pour Philippe de France, frère unique de Louis XIV.

A la même époque fut formée la place qui donne sur la rue Saint-Honoré; et l'on rapporte aussi à ce temps-là la cession qui fut faite de ce palais par Louis XIV à son frère, pour en jouir sa vie durant. En 1692, le Roi en fit donation entière à Philippe d'Orléans, duc de Chartres, son neveu, à l'occasion de son mariage avec Marie-Françoise de Bourbon. Alors fut réparé le grand corps de bâtiment qui se terminait à la rue de Richelieu.

Pendant cet intervalle, le Palais-Royal avait été fort agrandi: Louis XIV y avait réuni l'ancien palais Brion, bâti rue de Richelieu par le duc de Danville, et dans lequel les académies de peinture et d'architecture avaient tenu leurs premières séances. Jules Hardouin Mansard avait érigé sur cet emplacement une magnifique galerie, où Antoine Coypel avait peint en quatorze tableaux les principanx sujets de l'Énéide. Le duc d'Orléans régent y ajouta depuis le salon d'entrée, bâti sur les dessins d'Oppe-

nord, architecte alors fort en vogue, et au mauvais goût duquel on a dû la propagation du genre bizarre d'ornement qui a régné si long-temps. Ce fut dans cette vaste galerie que ce prince plaça la précieuse collection de peintures de toutes les écoles, qu'il avait rassemblée à grands frais de tous les coins de l'Europe, et qui passait pour la plus riche qu'il y eût alors au monde.

Le long de l'aile gauche de la seconde cour régnait une autre galerie bâtie long-temps auparavant par le cardinal de Richelieu, et consacrée par lui à la gloire des personnages les plus fameux de la monarchie. Il avait ordonné que l'on y déployât la plus grande magnificence; et lui-même avait choisi les héros qu'il voulait voir figurer dans cette pièce, que l'on nommait la Galerie *des Hommes illustres*. Ils étaient au nombre de vingt-cinq, et leurs portraits avaient été peints par *Philippe de Champagne, Simon Vouet, Juste d'Egmont* et *Poerson*. De plus petits tableaux représentaient les principales actions de ces grands hommes, avec leurs devises. Des bustes en marbre, dont la plupart étaient antiques, séparaient ces peintures et répandaient une agréable variété sur ce bel ensemble. Des distiques latins, faits par *Bourbon*, célèbre poète latin de ce temps-là, accompagnaient les devises (1).

---

(1) Cette galerie, construite avec tant de soins et de dépenses, fut dans la suite si négligée, qu'on se vit forcé de la détruire en 1727; des appartemens furent pratiqués dans l'espace qu'elle occupait.

Les grands appartemens du duc d'Orléans étaient de plain-pied avec cette galerie.

L'escalier principal, exécuté, dit-on, sur les dessins de Désorgue, a toujours été vanté parmi les ouvrages de ce genre. Il a depuis été restauré, orné de peintures et mieux éclairé; et il présente aujourd'hui une sorte d'effet théâtral, ménagé sans doute à dessein de dissimuler le peu de profondeur de l'espace qu'il occupe. Son aspect plaît au premier coup d'œil, quoiqu'un examen attentif puisse y faire découvrir plus d'un défaut de proportion.

Depuis la régence, ce palais a été successivement modifié et rebâti, au point qu'il ne reste presque plus rien des constructions faites par les premiers architectes.

La salle de spectacle que le cardinal avait fait élever, ayant été détruite par un incendie en 1763, ce fut une occasion pour le duc d'Orléans d'alors de faire de grands embellissemens dans la façade de son palais du côté de la rue Saint-Honoré. Le grand corps-de-logis de l'entrée et ses deux ailes furent alors entièrement changés et rebâtis dans un goût plus moderne.

L'ordre dorique règne dans toute l'étendue de la façade extérieure de ce palais, et forme terrasse au-devant de la cour, dans laquelle on entre par trois portes d'une belle menuiserie, couvertes d'ornemens en bronze d'une grande richesse. Un mur percé de portiques unit ces trois portes aux deux

pavillons en retour qui composent les ailes du bâtiment. Ces pavillons sont décorés de deux ordres, l'un dorique au rez-de-chaussée, l'autre ionique au premier étage, et couronnés de frontons triangulaires. Le corps-de-logis qui forme la façade se compose de neuf croisées, y compris les trois qui sont sur l'avant-corps du milieu. Cette partie offre également une décoration de colonnes doriques et ioniques, que surmonte un fronton circulaire. Dans ce fronton sont placées deux figures qui supportent les armes d'Orléans. Toutes ces constructions furent faites sur les dessins de M. Moreau, architecte de la ville, lequel rebâtit aussi la salle de l'Opéra qui venait d'être brûlée (1). Ce même bâtiment présente, du côté de la seconde cour, une autre façade exécutée à peu près dans le même goût. L'avant-corps est décoré de huit colonnes ioniques cannelées, posées sur un soubassement. Quatre statues de Pajou sont placées à l'aplomb et au-devant de l'attique qui surmonte ces colonnes. Ces statues représentent le dieu Mars, Apollon, la Prudence et la Libéralité. Les ornemens exécutés dans les cartouches et les frontons des deux pavillons de l'entrée et des autres parties des nouvelles constructions, étaient de la main du même sculpteur.

Le vestibule qui sépare les deux cours est décoré

(1) Un nouvel incendie la consuma une seconde fois en 1781 ; alors ce spectacle fut transporté sur le boulevart de la porte Saint-Martin.

de colonnes doriques. A droite en entrant fut alors construit le nouvel escalier qui mène aux appartemens. Il est placé sous une espèce de dôme fort élevé et orné de peintures. Les douze premières marches conduisent à un perron, et là l'escalier se divise à droite et à gauche en deux parties qui se terminent au pallier. L'architecte (Constantin) avait imaginé, pour diminuer l'effet désagréable du mur de face qui est trop rapproché, d'y faire peindre une perspective d'architecture qui fut exécutée par Machy.

Les appartemens sont remarquables par leur étendue et leur magnificence. Les galeries qui occupent la gauche du palais composent environ quinze pièces, au nombre desquelles il faut comprendre celle que Louis XIV avait fait construire par Mansard, et le salon d'Oppenord. C'est dans cette suite d'appartemens qu'étaient placées les belles peintures dont nous avons déjà parlé. On y voyait aussi la précieuse collection de pierres gravées antiques, également formée par le régent. A ces richesses des arts les plus excellens, se trouvaient réunis un magnifique cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie, et une collection non moins curieuse des productions de tous les arts et métiers, avec les différens outils employés à leur fabrication. Ces modèles, exécutés dans une grande perfection, étaient tous réduits sur une échelle commune d'un pouce et demi pour pied.

On devait aussi au duc d'Orléans, régent, le jar-

din de ce palais, jadis le rendez-vous de la meilleure compagnie de Paris, et la promenade la plus brillante et la plus fréquentée de cette capitale. Du temps du cardinal de Richelieu, c'était un terrain de la plus grande irrégularité, qui contenait un mail, un manége et deux bassins le tout disposé sans ordre et sans symétrie. Il ne fut replanté qu'en 1730, et ce fut un neveu de Le Nôtre que l'on chargea de cette entreprise. Sans prétendre faire un jardin égal à celui des Tuileries, composé par son oncle, il mit dans l'ordonnance de celui-ci de la grandeur et de la simplicité. Deux belles pelouses bordées d'ormes en boules accompagnaient de chaque côté un grand bassin placé dans une demi-lune ornée de treillages et de statues en stuc, la plupart de la main de Leremberg. Au-dessus de cette demi-lune régnait un quinconce de tilleuls dont l'ombrage était épais et agréable. La grande allée sur-tout formait un berceau vraiment délicieux et impénétrable au soleil. Toutes les charmilles y étaient taillées en portique. C'était cette partie du jardin que les promeneurs fréquentaient de préférence.

L'ancien projet du cardinal avait été de faire bâtir autour de ce jardin de maisons symétriques, et d'ouvrir trois principales entrées, l'une sur la rue de Richelieu, l'autre sur la rue des Petits-Champs, et la troisième sur celle des Bons-Enfans.

Le dernier duc d'Orléans exécuta en quelque sorte ce projet dans les dernières années qui ont

précédé la révolution ; mais il le conçut dans des vues indignes d'un prince, et fit une misérable spéculation de ce qui devait être un nouveau monument de grandeur et de magnificence. On imagina donc de bâtir autour du jardin un corps de bâtimens symétriques, et de prendre sur le terrain l'espace d'une rue nouvelle dans laquelle les maisons qui entouraient autrefois cette enceinte se trouvèrent alors tristement renfermées. Dans la seconde cour, un nouvel avant-corps fut élevé parallèlement dans la même ordonnance que le premier, afin d'étendre la façade et de la raccorder avec les nouvelles galeries ; une partie des anciennes constructions fut démolie dans la même intention ; et pour développer l'aspect de celles qu'on élevait, on détruisit dans le jardin (1) tous ces beaux ombrages qui en faisaient le principal agrément.

Le projet d'une aussi vaste enceinte, s'il eût été réalisé avec toutes les ressources d'une belle architecture, eût été mis sans doute au rang des plus grands monumens ; mais l'esprit de calcul et d'intérêt qui l'avait fait entreprendre (2) ne pouvait s'accorder avec la dépense qu'eût exigée une bâtisse

(1) On détruisit aussi l'orangerie, qui était placée au-dessous des anciennes galeries, et séparée du grand jardin par une grille de fer.

(2) Il y avait, dès le principe, dans le Palais-Royal, sans compter une foule de cafés, de salles de restaurateurs, de maisons de jeu, de lieux de prostitution, etc., un grand et un petit théâtre, deux spectacles d'ombres chinoises et de fantoccinis, trois clubs, une assemblée militaire, des bains, une loge de francs-maçons, des maisons de vente, etc., etc.

proportionnée à l'étendue du plan. Tout cet ensemble a donc été trop légèrement construit : la décoration de cette immense galerie, qui consiste en petites arcades séparées par des pilastres corinthiens, est aussi mesquine que mal exécutée; et l'avantage qu'a le public de s'y promener à couvert ne compense point l'inconvénient qui en résulte de la grande diminution du jardin. L'idée d'élever un portique autour d'une promenade était sans doute heureuse, et pouvait augmenter les agrémens d'un si beau lieu; mais du moment que chaque arcade est devenue une boutique, le lieu lui-même est devenu une foire et un marché, et toute sa noblesse et son élégance ont disparu. La bonne compagnie l'a déserté, parce qu'elle se trouvait confondue, dans ces longs et étroits promenoirs, avec ce que Paris renfermait de plus impur. Le vice fit bientôt de ce jardin fameux le principal théâtre de ses excès; et ils furent d'autant plus scandaleux que les nouvelles demeures dont on venait de l'environner furent louées sans aucune difficulté à ses plus infâmes agens. La révolution, qui éclata peu de temps après, ne fit qu'augmenter le scandale de ce séjour; et aux scènes de libertinage qui s'y renouvelaient sans cesse, se mêlèrent les prédications atroces des anarchistes, les fêtes ignobles de la liberté, souvent même ses violences et ses assassinats (1).

(1) Le scandale public et autorisé a enfin été banni de ce lieu, et depuis l'année 1829 les prostituées ont dû cesser d'envahir cha-

Les nouvelles constructions devaient se raccorder avec les ailes de la seconde cour du palais. Ce fut cette même révolution qui en arrêta l'achèvement : les dépenses criminelles dans lesquelles elle entraîna le duc d'Orléans ne lui permirent plus de fournir les fonds nécessaires pour l'entière exécution de ce projet, et le Palais-Royal resta à peu près dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

L'architecture de cette grande masse de bâtimens est de M. Louis. Le théâtre, bâti à l'extrémité du Palais-Royal, du côté de la rue Saint-Honoré et de Richelieu, est aussi du même architecte (1). Du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et dans l'angle opposé, est une autre salle de comédie, occupée d'abord par les petits comédiens dits de Beaujolois (2), et depuis par la troupe des Variétés.

Deux galeries de bois ont été construites sur l'emplacement qui fait face à la seconde cour, et for-

---

que soir ces galeries et ce jardin, et d'accourir, sous la protection d'un fils de France et sous les voûtes de son palais, tendre leurs piéges à une jeunesse ardente et sans frein.

Note de la Bibliothèque catholique de la Belgique.

(1) Cette salle sert maintenant aux comédiens français. On en a depuis changé la décoration intérieure, laquelle était composée de loges coupées et saillantes en forme de balcons ; ce qui faisait l'effet le plus bizarre et le plus désagréable. Son architecture extérieure n'a d'ailleurs rien de remarquable.

(2) C'étaient des enfans qu'on avait stylés à paraître sur la scène et à faire des gestes, tandis que des acteurs cachés dans les coulisses chantaient et parlaient pour eux. Cette salle est maintenant un café.

ment une espèce de barrière qui la sépare du jardin. Dans le plan primitif, cette quatrième façade du château, augmentée du nouveau corps-de-logis, devait former aussi la quatrième façade du jardin. Son ordre d'architecture eût été le même que celui qui avait été employé dans les trois autres côtés, avec cette différence que des colonnes devaient y remplacer les pilastres; qu'au lieu d'arcades et d'entresols, on destinait toute la hauteur, jusqu'au premier étage, à des promenoirs publics; et qu'on ne prenait qu'un seul étage dans le reste de l'ordre. Enfin le projet était d'élever au-dessus un second étage, décoré d'un attique dont la richesse eût été proportionnée à celle de la colonnade inférieure. D'autres promenoirs eussent été également pratiqués dans les parties conservées de l'ancien palais, dont on devait détruire, pour cet effet, les logemens du rez-de-chaussée et de l'entresol. On peut voir, dans l'intérieur du nouvel avant-corps, un commencement d'exécution de ce projet.

COLLECTIONS
ET AUTRES CURIOSITÉS DU PALAIS-ROYAL.

COLLECTIONS DES TABLEAUX.

Grande salle à manger.

L'AVENTURE de Philopœmen, par *Rubens*.

Un pair d'Angleterre, une princesse de Phalsbourg, un général espagnol, et une autre femme, par *Vandyck*.

Le Nil, Pan et Syrinx, par *Martin de Vos.*
Vénus tenant l'arc de l'Amour qu'elle a désarmé, par *Bronzino.*
Danaé, par *Annibal Carrache*

Salon de Madame.

Quatre dessus de porte : Charles Ier, Roi d'Angleterre ; la Reine son épouse ; le duc et la duchesse d'Yorck, par *Vandyck.*
La fuite de Jacob, par *Piètre de Cortone.*
Saint Jérôme et une sainte Famille, par *Annibal Carrache.*

Chambre appelée du Poussin.

Une ferme, par *Léandre Bassan.*
L'Apparition des anges à Abraham, par *Alexandre Véronèse.*
Un ange conduisant saint Roch, par *le Guerchin.*
Les quatre Ages, par *Valentin.*
Trois paysages, par *Scorza.*
Un portrait de femme, par *le Titien.*
Un philosophe tenant un manuscrit, par *Schiavone.*
La naissance de Bacchus, par *Jules Romain.*
L'adoration des Rois, par *Albert Durer.*
Les animaux entrant dans l'arche, par *Léandre Bassan.*
L'enlèvement de Proserpine, par *le Titien.*

Cabinet de la Lanterne.

Le portrait de Clément VII, par *le Titien.*
Un concert, par *Valentin.*
Le martyre de saint Pierre, par *le Giorgion.*
Jules II, par *Raphaël.*
Henri IV, âgé de quatre ans, par *Porbus.*
Une frise, par *Jules Romain;* trait d'histoire romaine.
Une descente de croix, d'*Augustin Carrache.*
Le portrait d'une princesse, par *Vandyck.*
Le paysage aux Bateliers, par *Annibal Carrache.*
Un concert, par *le Titien.*
L'enlèvement de Proserpine, par *Nicolo del Abbatte.*
Un consistoire, par *le Tintoret.*
Des buveurs, par *Manfredy.*
Un enfant qui dort, par *Annibal Carrache*, et le portrait de ce peintre, par lui-même.

Mars et Vénus, par *Rubens*.
Un siége, par *Jules Romain*.
La naissance de Bacchus, par le même.
Un prêtre italien, par *le Titien*.
La Nativité, par *François Mola*.
Un général espagnol, par *Antoine Moor*.
Une naissance de Bacchus, attribuée au *Tintoret*.
Héraclite, par *l'Espagnolet*.
Un portrait de femme, par *le Titien*.
Hérodias, par *Léonard de Vinci*.
Ganimède, par *Rubens*.
La naissance de Castor et Pollux, par *André del Sarte*.
Le portrait d'une femme, par *Holbein*.
Démocrite, par *l'Espagnolet*.

Cabinet rond.

Au-dessus de la porte, le portrait du *Titien*, peint par lui-même; le poète Aretin, par le même.
Une descente de croix, par *Schiavone*.
Une sainte Famille, du *Parmesan*.
Un portrait, par *Albert Durer*.
Saint Jean dans le désert, par *Annibal Carrache*.
Deux portraits du *Tintoret*.
L'adoration des bergers, par *Lucas de Leyde*.
Un portrait, par *le Titien*.
Un doge de Venise, par *Palme le vieux*.
Un sénateur vénitien, par *André Keyen*.
Sur la glace, une sainte famille, du *Parmesan*.
Le Jugement de Pâris, par *Perrin-del-Vaga*.
Un jeune étudiant, par *le cavalier Bernin*.
Une Vénus debout, par *Palme le vieux*.

Première grande pièce.

Une descente de croix, de *Perrugin*.
Saint Jean dans le désert, par *Louis de Vergas*.
Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon, par *le Poussin*.
La transfiguration, par *Michel-Ange de Caravage*.
Une descente de croix; du *Tintoret*.

Les sept sacremens, par *le Poussin* (1).
L'enfant prodigue, par *Annibal Carrache*.
Les vendeurs chassés du temple, et la guérison du paralytique, par *Luc Jordaens*.
La résurrection du Lazare, par *Mutian*.
Notre-Seigneur au tombeau, par *Annibal Carrache*.
La naissance de Bacchus, par *le Poussin*.
Le paralytique et l'enfant prodigue, par *Bassan*.
Un mulet, par *le Corrége*.
Le crucifiement de saint Pierre, par *le chevalier Calabrois*.
Salmacis et Hermaphrodite, par *Paul Mathey*.

Deuxième grande pièce.

Saint Paul et l'Enfant Jésus, par *Francia*.
Une sainte famille, par *Louis Carrache*.
Le portrait de J. Gissen, négociant, par *Holbein*.
Le Baptême de N. S., par *l'Albane*.
L'apparition de la Vierge à saint Jean Justinien, par le même.
Une Sibylle, par *le Dominiquin*.
Six esquisses de *Rubens*.
Vénus et Adonis, une mère de douleur, et Charles-Quint à cheval, par *le Titien*.
Un portrait de femme, par le même.
Une mère de douleur, par *Guerchin*.
Un calvaire, par *Annibal Carrache*.
Une sainte Famille, par *André-del-Sarte*.
David et Abigaïl, par *le Guerchin*.
Une descente de croix, par *Daniël de Volterre*.
Le portrait d'un Espagnol, par *Antoine Moor*.
Un homme armé, par *Luc Jordaens*.
Une annonciation, par *Lanfranc*.
Moïse exposé sur les eaux, par *le Poussin*.
Saint Jérôme, par *le Bassan*.

---

(1) Ces merveilles de l'école française étaient sorties du royaume; le Régent les fit racheter en Hollande pour la somme de 120,000 liv. Sortis une seconde fois de France, ces tableaux faisaient le principal ornement d'une des plus belles galeries de l'Angleterre; ils y ont été détruits, il y a quelques années, par un incendie.

Un homme et un chat, par *Gentileschi.*
Moïse sauvé des eaux, par *Velasquez.*
David et Abigaïl, par *le Guide.*
L'invention de la croix, par *Giorgion.*
Un paysage, par *Scorza.*
Une sainte Famille, par *Laurent Lotto.*
Une Magdeleine, du *Guide.*
Moïse sauvé des eaux, par *Paul Véronèse.*
Un bourgmestre, par *Rembrant.*
Le portrait du comte d'Arundel, par *Vandyck.*
Une martyre, par *Guido Cagnacci.*
Une sainte Famille, par *Raphaël.*
Un tableau du *Caravage*, représentant un singe.

Troisième grande pièce.

L'enlèvement des Sabines, par *Salviati.*
L'éducation de l'Amour, par *le Corrége.*
Une sainte Famille, par *Raphaël.*
Un autre, par *le Bourdon.*
Jésus-Christ au milieu des docteurs, par *l'Espagnolet.*
La décollation de saint Jean, par *le Guide.*
Saint Sébastien et saint Bonaventure, par le même.
L'adoration des bergers, par *Giorgion*; et Milon de Crotone, par le même.
Une Esclavonne, l'éducation de l'Amour, et Diane surprise au bain par Actéon, par *le Titien.*
Philippe II et sa maitresse, par le même.
La mort d'Abel, par *André Sacchi.*
La femme adultère, par *Pardenon.*
Achéloüs, par le même.
Suzanne et les deux vieillards, par *Louis Carrache.*
L'adoration des Rois, par *Van Eyck de Bruges.*
Une sainte Famille, par *Garofallo.*
La résurrection du Lazare, par *Sébastien-del-Piombo.*
Une descente de croix, de *Schiavone*, et Pilate se lavant les mains, par le même.
Vénus et l'Amour, par *Palme le vieux.*
La prédication de saint Jean dans le désert, par *l'Albane.*
Des joueurs, par *le Caravage.*

Les ducs de Ferrare, par *le Tintoret*, et l'enlèvement d'Hercule, par le même.
Le massacre des innocens, par *le Brun*.
Une tête de moine, par *le cavalier Bernin*.
La maladie d'Alexandre, par *Eustache le Sueur*.
L'apparition de la Vierge à saint Roch, par *Annibal Carrache*.

Grand salon à la Lanterne.

La continence de Scipion, par *Rubens*.
Une Magdeleine, du *Guide*.
Un *Ecce Homo*, du même.
Saint Jean montrant le Messie, par *Annibal Carrache*.
Une procession de village, par le même.
Un Christ et le martyre de saint Etienne, par le même.
Trois esquisses de *Rubens*.
L'histoire de saint Georges, par le même.
La mort de Cyrus, par le même.
Joseph et Putiphar, par *Alexandre Véronèse*.
Saint Jérôme effrayé par la tempête, par *le Guerchin*.
Un portement de croix, d'*André Sacchi*.
L'homme entre le vice et la vertu, par *Paul Véronèse*.
Un autre tableau du même maitre, portrait de sa fille; Mars et Venus liés par l'Amour, par le même.
Les disciples d'Emmaüs; Mercure et Hersé; l'enlèvement d'Europe, et la Sagesse compagne d'Hercule, par le même.
Andromède, par *le Titien*.
L'enlèvement d'Europe, par le même.
Vénus et Adonis, par le même.
Actéon dévoré par ses chiens, par le même.
Le portrait de la maitresse du *Titien*, par le même.
Lucrèce, par *André-del-Sarte*.
Hérodias, par *Palme le vieux*.
L'Amour façonnant son arc, par *le Corrège*.
Deux études de tête, du même.
Le portrait d'une femme, par *Paul Véronèse*.
Quatre dessus de porte, l'Infidelité, le Respect, le Dégoût et l'Amour heureux, par le même.
Une fileuse, par *le Féti*.
Un paysage dit des Bateliers, par *le Dominiquin*.

Jésus-Christ portant sa croix, par le même.
Saint Jérôme, par le même.
Une circoncision, par *Bassan*.
La Vierge dite la Laveuse, par *l'Albane*.
Le portrait de la femme du *Bassan*, et son portrait, par lui-même.
Le jugement universel, par *Léandre Bassan*.
Une copie de la transfiguration de Raphaël, par *Garofalo*.

Grande galerie.

Le tentateur, une sainte Famille, les quatre âges, une femme tenant une cassette, une tête de femme, par *le Titien;* son portrait, peint par lui-même.
La Vierge qui montre à lire à l'Enfant-Jésus, par *Scidone*.
La belle Colombine, maîtresse de François Ier, par *Léonard de Vinci*.
Une tête de femme, par le même.
La Vierge et l'Enfant-Jésus, par *le Corrége*.
Une Danaé et une sainte Famille, du même.
Une frise, trait d'histoire romaine, par *Jules Romain*.
Diane et Calysto, par *Annibal Carrache*.
La toilette de Vénus, par le même.
Le martyre de saint Étienne, et la vision de saint François, par le même.
La mort d'Adonis, par *Cangiage*.
Le portrait du duc de Valentinois, fils du Pape Alexandre VI, par *le Corrége*.
Le sacrifice d'Isaäc, par *le Dominiquin*.
Saint Jérôme, par le même.
Les portraits de Jean et Hubert de Bruges, par *Van Eyck*.
Un repos en Égypte, par *François Mola*.
Une frise, trait d'histoire romaine, par *Jules Romain*.
Jupiter et Léda, par le même.
Moïse frappant le rocher, par *le Poussin*.
La communion de la Madeleine dans le désert, par *l'Albane*.
La Samaritaine, par le même.
Une flagellation, par *Louis Carrache*.
Une sainte Famille, de *Palme le vieux*.
Une Vierge et l'Enfant-Jésus, par *Raphaël*.
Saint Jean dans le désert, par le même.

Une Vierge, dite la *belle*, par le même.
Une autre Vierge et l'Enfant-Jésus, par le même.
Une descente de croix, par *Sébastien-del-Piombo*.
Le ravissement de saint Paul, par *le Poussin*.
Un page raccommodant l'armure de Gaston de Foix, par *Giorgion*.
Sainte Appoline, du *Guide*.
Un enfant dormant sur la croix, par le même.
Une Madeleine, par *le Titien*.
La Samaritaine, par *Annibal Carrache*.
La vision d'Ézéchiël, par *Raphaël*.
Le martyre de saint Barthélemi, par *Augustin Carrache*.
Une sainte Famille, par *Michel-Ange*.
La Circoncision, par *Jean Belin*.
La Vierge et l'Enfant-Jésus, par *Raphaël*.
Saint Jean l'Évangéliste, par *le Dominiquin*.
Une descente de croix et un saint Jean dans la gloire, par *Annibal Carrache*.
Une sainte Famille, de *l'Albane*.
Un saint François en méditation devant la croix, par *le Dominiquin*.
Noli me tangere, par *le Titien*.
Saint Joseph montrant son métier à l'Enfant-Jésus, par *Annibal Carrache*.
Une frise, trait d'histoire romaine, par *Jules Romain*.
Une sainte Famille, du *Baroche*.
Le jugement de Pâris, par *Rubens*.
La sainte Famille, par *François Anotti*.
Noli me tangere, par *l'Albane*.
Deux esquisses de *Rubens*.
Une autre frise, trait d'histoire romaine, par *Jules Romain*.
Une présentation au temple, par *le Guerchin*.
Un repos en Égypte, par *Annibal Carrache*.
Noli me tangere, par *le Corrége*.
La Madeleine, du *Guide*.
La prédication de saint Jean dans le désert, par *Mola*.
Noli me tangere, par *Cignani*.
Vénus sortant des ondes, par *le Titien*.
Le mariage de sainte Catherine, par *le Parmesan*.

TABLEAUX DES CHAPELLES DU PALAIS.

Il y avait deux chapelles dans ce palais.

Dans l'une était une apparition de Jésus-Christ, par *Annibal Carrache*; dans l'autre, plusieurs peintures par *Vouet*.

CABINET DES MÉDAILLES ET PIERRES GRAVÉES.

Cette collection, vendue comme celle des tableaux, par le dernier duc d'Orléans, jouissait également de la plus grande célébrité.

Ses commencemens sont dus à Élisabeth-Charlotte Palatine, sœur de Charles II, électeur palatin, laquelle fut mariée à Monsieur, frère du Roi. Cette princesse, venant en France, apporta avec elle une suite de médailles d'or et de pierres gravées, que son goût pour les arts lui avait fait recueillir. Cette collection fut depuis augmentée par le Régent, qui en devint propriétaire, et dont la passion pour tous les arts qui tiennent du dessin était la plus vive qu'il soit possible d'imaginer. Non-seulement il l'enrichit par de nouvelles acquisitions, mais il la doubla, en quelque sorte, par les empreintes en pâte de verre, qu'il tirait lui-même des plus belles pierres. On prétend même que le procédé de ces pâtes, dont la transparence et la couleur imitent l'éclat des pierres fines, est dû à ce prince, qui d'ailleurs pratiquait ces arts qu'il aimait si passionnément, mieux qu'il ne convient peut-être à un prince de le faire.

Le duc d'Orléans son fils réunit à ce cabinet, déjà très-considérable, la belle collection de M. Crozat, laquelle était composée de plus de quatorze cents pierres gravées. Peu s'en fallut cependant que ce prince, qui l'avait tellement enrichie, n'en privât ensuite ses héritiers : car s'étant retiré à Sainte-Geneviève pour y consacrer entièrement à la piété les dernières années de sa vie, il jugea à propos de léguer à cette abbaye une foule d'objets précieux qui ornaient son palais, et entre autres la collection des pierres gravées. Elle fut rachetée par son successeur, moyennant une somme considérable.

La nomenclature de cette collection et sa description passe les bornes que nous nous sommes imposées dans cet ouvrage. Elle a été faite par MM. de La Chaux, garde de ce cabinet, et Le Blond,

de l'académie des inscriptions et belles-lettres, en deux volumes in-folio, ornés de gravures, que les curieux peuvent consulter.

BIBLIOTHÈQUE.

Elle était peu considérable, parce que le duc d'Orléans, père du dernier, avait légué tous ses livres aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. Cependant on avait fait depuis l'acquisition d'une nouvelle bibliothèque, dans laquelle se trouvait une collection complète et peut-être unique des théâtres de toutes les nations depuis leur origine jusqu'à nos jours. Cette collection, qui avait appartenu à M. de Pont-de-Vesle, frère de M. d'Argental, était, dit-on, composée de treize mille volumes imprimés, et de plus de cent portefeuilles manuscrits.

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

Il était surtout riche en échantillons de mines auxquels étaient jointes toutes les espèces de matières qui y sont ordinairement agrégées. On y conservait aussi les différentes productions volcaniques de l'Europe et des Indes. La collection des *corps marins fossiles* y était immense, et l'on distinguait, dans la partie lithologique, une suite rare des granites de France, etc.

GALERIE DES HOMMES ILLUSTRES.

Cette galerie, qui, comme nous l'avons dit, fut détruite en 1727, mérite d'être connue, non-seulement à cause de la célébrité dont elle a joui, mais encore parce qu'elle rappelle un assez grand nombre de noms chers à la France. Ce monument, élevé à leur mémoire, était très-digne d'un ministre qui en avait conçu la pensée; et peut-être eût-il été à souhaiter que, dans cette France si féconde en grands hommes, de tels honneurs eussent été rendus plus souvent à la vaillance et à la vertu. On y eût appris sans doute à ne pas préférer les héros de Rome et de la Grèce à ceux de son propre pays.

Les portraits qui composaient cette galerie, les bustes et les tableaux qui les accompagnaient, furent depuis transportés dans les galeries nouvelles élevées par les ducs d'Orléans, et s'y voyaient dans l'ordre suivant :

Suger, abbé de Saint-Denis, ministre, mort en 1152, âgé de soixante-dix ans.

Simon, comte de Montfort, le fléau des Albigeois, tué au siége de Toulouse, en 1218.

Gaucher, seigneur de Châtillon, connétable de France sous six Rois, mort en 1329; par *Vouet*.

Bertrand du Guesclin, connétable de France en 1370, et mort au siége de Château-neuf-Randon en Gévaudan, le 13 juillet 1380, âgé de soixante-six ans. *Henri II*, *Charles IX* (bustes).

Olivier de Clisson, connétable de France en 1380, mort en 1407.

Jean le Meingre, dit *Boucicaut*, maréchal de France en 1391, mort prisonnier en Angleterre l'an 1421.

Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, et lieutenant-général du royaume sous Charles VII, mort en 1468, âgé de soixante-sept ans.

Jeanne-d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*. *Louis XIV* (buste).

Georges d'Amboise, cardinal et premier ministre sous Louis XII, mort en 1510; par *Vouet*.

Louis de La Trimouille, général des armées du Roi sous Louis XII et François Ier, tué à la bataille de Pavie, à l'âge de quatre-vingts ans; par *Champagne*.

Gaston de Foix, duc de Nemours, Vice-Roi de Milan, et général des armées de Louis XII, tué le jour de Pâques, 11 avril 1512, à la bataille de Ravenne; copié par *Champagne*, d'après un portrait original peint par *Raphaël*, et qui appartenait au duc *de Saint-Simon*.

Pierre du Terrail, seigneur de *Bayard*, surnommé le *chevalier sans peur et sans reproche*, tué à la retraite de Romagnano en 1524. *François Ier* (buste).

Au-dessus de la porte de la chapelle, le cardinal de *Richelieu* donnant audience à des moines.

Charles de Cossé, duc *de Brissac*, maréchal de France, et général des armées des Rois Henri II, François II et Charles IX mort en 1563.

Anne de Montmorency, connétable de France sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567.

François de Lorraine, duc *de Guise*, assassiné devant Orléans, par *Poltrot*, en 1563. *Henri III* (buste).

Charles, cardinal de *Lorraine*, archevêque de Reims, frère du précédent, mort en 1574 (buste).

Blaise de Montluc, maréchal de France, mort en 1577.

Armand de Gontaud de Biron, maréchal de France, tué au siége d'Epernai, en 1592.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte *de Turenne*, tué d'un coup de canon le 27 juillet 1675.

François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal de France en 1608, duc et pair en 1619, connétable en 1622, et mort en 1626.

Henri IV (buste).

Marie de Médicis, Reine de France, son épouse, mort à Cologne le 3 juillet 1642.

Armand-Jean Duplessis, cardinal, duc *de Richelieu et de Fronsac*, pair de France et premier ministre sous Louis XIII, mort à Paris en 1642.

Louis XIII, mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643.

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, mère de Louis XIV, et régente du royaume, morte au Louvre, à Paris, le 20 janvier 1666.

Gaston (Jean-Baptiste) *de France*, duc *d'Orléans*, frère unique de Louis XIII, mort à Blois le 2 février 1660.

Toutes les peintures de cette galerie ont été dessinées et gravées par *Hénice et Vignon*, peintres et graveurs ordinaires du Roi.

LA PLACE DU PALAIS-ROYAL.

ET

LE CHATEAU D'EAU.

Vis-a-vis du Palais-Royal était, dans le principe, l'hôtel de Sillery, lequel appartenait à Noël Brûlart de Sullery, prêtre, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et du temple de Saint-Jean de Troyes. Le cardinal de Richelieu s'en rendit propriétaire en 1640, pour la somme de 50,000 écus, dans l'intention de le faire abat-

tre, et d'obtenir à ce moyen une place devant son palais, dont cet hôtel n'était séparé que par la largeur de la rue; mais ce projet n'était point encore entièrement exécutée quand il mourut. La cour étant venue occuper le Palais-Cardinal en 1643, on fit achever cette démolition, et l'on abattit en même temps quelques édifices voisins pour construire des corps-de-garde. Cette place n'était point alors aussi grande qu'elle l'est aujourd'hui; et de chétives maisons, d'un aspect désagréable, et placées sans symétrie, étaient la seule perspective qu'eût la demeure du Souverain. Les choses demeurèrent cependant en cet état jusqu'en 1719, que le duc d'Orléans, régent, devenu propriétaire du Palais-Royal, fit détruire ces masures, et ensuite élever à leur place le grand corps de bâtiment qu'on nomme *Château d'Eau*, lequel fut bâti sur les dessins de Robert de Cotte, premier architecte du Roi. Ce monument ne manque point de mérite, et l'intention de l'auteur y est bien marquée. Son architecture se compose d'un corps de bâtiment en bossages rustiques vermiculés, flanqué de deux pavillons de même symétrie, le tout sur vingt toises de face. Au milieu est un avant-corps formé par quatre colonnes d'ordre toscan, qui portent un fronton, dans le tympan duquel sont les armes de France. Au-dessus on a placé deux statues à demi couchées, par Coustou le jeune, dont l'une représente la Seine, et l'autre la nymphe de la fontaine d'Arcueil. C'est

effectivement pour servir de réservoir aux eaux de la Seine, et d'Arcueil que ce bâtiment a été élevé, mais il fut long-temps sans remplir sa destination; et la belle inscription qu'on lit au-dessus de la niche où est le robinet : *Quot et quantos effundit in usus !* semblaient offrir, jusqu'à la fin du siècle dernier, un sens épigrammatique. Cependant, depuis quelques années il coule de l'eau de cette fontaine (1).

HOPITAL ROYAL DES QUINZE-VINGTS.

L'hôpital des Quinze-Vingts était autrefois situé rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Richelieu; il fut transféré, en 1780, sur la demande du cardinal de Rohan, alors grand-aumônier, au faubourg Saint-Antoine, dans l'hôtel occupé précédemment par les Mousquetaires noirs.

Personne n'ignore que cette maison fut fondée par saint Louis. Quelques anciens auteurs ont avancé sans preuves, et d'autres ont répété sans examen (2), que ce pieux Monarque avait créé cet établissement pour servir d'asile à trois cents gentilshommes français, qu'il avait, dit-on, laissés en otage en Egypte, et que les Sarrasins renvoyèrent en France, après leur avoir fait crever les yeux. Cette opinion, dénuée de tout fondement

---

(1) *Voyez* pl. 65.

(2) Belleforest, Corrozet, Dubreul, Sauval.

historique, a été rejetée avec raison par tous les historiens modernes, et Jaillot sur-tout la réfute victorieusement (1).

« On voit, dit-il, dans les premiers titres qui » ont rapport à cette fondation, et dans les bulles » qui la concernent, que c'est la *Maison des* » *aveugles, la Congrégation, l'Hôpital des pau-* » *vres aveugles de Paris :* nulle mention de ces » trois cents chevaliers, nul indice qu'ils aient » donné lieu à cet établissement ; le silence des » titres et des historiens contemporains détruit » même toute idée qu'ils y aient eu la moindre » part. Comment d'ailleurs présumer que saint » Louis, ce prince judicieux et équitable, qui » connoissoit le prix des services et savoit les ré-

---

(1) On en trouve aussi la réfutation dans des vers de *Rutebœuf*, poète contemporain de saint Louis, dont Fauchet a conservé un fragment, où l'hôpital des Quinze-Vingts est peint avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des gentilshommes. Voici ce fragment :

Li Roix a mis en un repaire,
Mes je ne sais pas pourquoi faire,
Trois cents aveugles tote à rote,
Parmi Paris en va trois paires,
Tote ior ne finent de braire.
As trois cents qui ne voient gote,
Li uns sache, li autre bote,
Si se donnent mainte secosse,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'est pas dote,
L'ordre sera bruslée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

» compenser, eût borné sa générosité et sa recon-
» noissance, pour trois cents nobles qu'on sup-
» pose avoir perdu la vue pour son service, à
» leur procurer un simple asile, sans pourvoir à
» leurs besoins d'une manière convenable à leur
» naissance? On voit que ces aveugles mendioient
» dans les rues et dans les églises; qu'on quêtoit
» pour eux dans les principales villes du royaume,
» et que, près de quinze ans après leur établisse-
» ment (1), ils étaient encore si peu rentés, que
» Louis IX, par ses lettres données à Melun au
» mois de mars 1269, leur accorda 30 livres de
» rente pour avoir du potage. Ces faits, prouvés
» par les monumens les plus authentiques, sont,
» à ce que je crois, plus que suffisans pour dé-
» truire la fable des trois cents chevaliers aveu-
» gles, adoptée beaucoup trop légèrement par plu-
» sieurs historiens. »

Ces raisons nous semblent sans réplique; et il est plus simple de croire que, dans la fondation de cet établissement, saint Louis eut seulement en vue de réunir dans un asile commun trois cents des plus pauvres aveugles, dont on peut supposer que le nombre était considérablement augmenté en France depuis que nos Rois avaient pris part aux expéditions pieuses d'Égypte et de la Palestine (2). L'infortune de ces hommes, parmi lesquels

(1) Saint Louis avaient formé le projet de fonder cet hôpital dès l'an 1254.

(2) On sait que, dans ces contrées brûlantes, le vent élève des

plusieurs avaient été sans doute ses compagnons d'armes, devait émouvoir vivement la compassion de ce grand Monarque, si sensible d'ailleurs à toutes les infortunes de ses sujets. Il conçut donc le projet de fonder cet hôpital, et acheta à cet effet, dans la censive de l'évêché, une partie du terrain sur lequel il le fit construire. Le premier titre de cette fondation n'a pu être retrouvé; mais ceux qui la concernent et qui nous restent ne permettent pas de douter que le projet de saint Louis n'ait eu son entière exécution avant 1260. On voit qu'en cette année le Roi assigna 15 livres de rente, sur la prévôté de Paris, à Jean Le Breton, qu'il avait établi chapelain dans cette maison; et que le Pape Alexandre IV accorda également, en 1260, des indulgences à ceux qui visiteraient l'église de cet hôpital, bâtie sous l'invocation de saint Remi.

Cet établissement, si médiocrement doté dans son origine, fut néanmoins un grand bienfait pour ces infortunés, qui, avant le règne de saint Louis, formaient bien, à la vérité, une espèce de sociéte ou congrégation, mais dont les membres vivaient en particulier de faibles ressources que leur procurait la charité des fidèles. Il en résultait que les secours leur manquaient presque totalement, lorsque

---

tourbillons d'un sable extrêmement fin, qui, s'insinuant dans les yeux, attaque la vue de ceux qui ne prennent pas les précautions nécessaires pour s'en garantir.

l'âge ou les infirmités ne leur permettaient plus de les aller chercher.

Saint Louis voulut que son grand-aumônier eût la direction générale du temporel comme du spirituel de cette maison. C'était ce grand dignitaire qui nommait à toutes les places vacantes, et les prêtres qui desservaient l'église étaient soumis à sa seule juridiction; juridiction qui lui fut souvent contestée par l'évêque de Paris, à qui elle semblait devoir appartenir. Mais celui-ci en fut définitivement privé par une bulle du Pape Jean XXIII, du 10 novembre 1412, laquelle confirma les droits du grand-aumônier, lui soumettant entièrement cet hôpital, quant au spirituel, et s'il n'était pas prêtre, au premier chapelain du Roi; réglement qui s'est toujours observé depuis, jusqu'au moment de la révolution.

L'hôpital et l'église avaient été bâtis par Eudes de Montreuil, et n'offraient rien de remarquable dans leur construction. Mais diverses donations faites, à différentes époques, à cette congrégation, lui avaient fourni les moyens d'acquérir successivement une grande partie des terrains dont son enclos était environné. L'économie qui régnait dans son administration permit ensuite d'élever sur ces terrains des bâtimens immenses, dont le revenu assez considérable était d'autant plus sûr, que ces maisons étaient habitées par des marchands et des ouvriers qui vendaient et travaillaient sous le pri-

vilége de la franchise, dont cette maison jouissait depuis son premier établissement (1).

Le nombre des aveugles était si considérable à Paris dans le quatorzième siècle, qu'il devint impossible de les admettre tous dans cet hôpital; les aveugles exclus formaient d'autres congrégations, dont plusieurs même avaient une origine plus ancienne que celle-ci. Pour éviter la confusion qui pouvait en résulter, Philippe-le-Bel fit, en 1309, un réglement, par lequel il fut ordonné que les Quinze-Vingts fondés par saint Louis porteraient une fleur de lis sur leur habit.

Cet hôpital, dès le commencement de son institution, se divisait en *aveugles* et en *voyans* qui les conduisaient. L'église avait été érigée en paroisse pour tous ceux qui habitaient son enceinte; et le service divin y était fait par plusieurs ecclésiastiques, dont les uns chantaient l'office et les autres allaient quêter dans toutes les paroisses de la ville (2). Dans les réglemens concernant la police et la conduite de cette congrégation, les frères et sœurs étaient soumis à des pratiques religieuses qui entretenaient parmi eux l'ordre et la piété; et tous les dimanches on tenait un chapitre où les frères avaient le droit d'assister et de prendre part aux délibérations.

---

(1) *Voyez* pl. 65.

(2) Dans l'origine, le Pape Clément IV avait permis aux administrateurs de faire la quête par tout le royaume.

On a vu par les vers de *Rutebœuf* qu'il y avait, lors de la fondation, trois cents aveugles dans l'hôpital des Quinze-Vingts. Par les statuts qu'on dressa peu de temps après, le nombre en fut diminué. On décida qu'il n'y aurait que cent quarante frères *aveugles*, soixante frères *voyans*, chargés de les conduire et de diriger les affaires de la maison, enfin quatre-vingt-dix-huit femmes tant *aveugles* que *voyantes*, ce qui, avec le maître et le portier, complétait le nombre de trois cents. Ces trois cents personnes devaient être régnicoles, ou du moins avoir obtenu des lettres de naturalisation. Le grand-aumônier nommait à ces places.

Les frères et sœurs pouvaient contracter entre eux des mariages; mais on y mettait la condition qu'ils seraient faits entre *aveugle et voyant*. On n'y souffrait point d'alliance entre deux aveugles, ni entre deux personnes voyantes. Le maître seul et le portier étaient exempts de cette loi. Pour faire ces mariages, il fallait en demander la permission au chapitre, qui pouvait la refuser. Si un frère voulait épouser une personne du dehors, il était nécessaire qu'il obtînt le consentement du grand-aumônier. Ceux qui se mariaient sans ces permissions étaient renvoyés.

On avait réglé avec beaucoup de sagesse et d'équité tout ce qui était relatif à la succession de ceux qui laissaient des héritiers par survivance ou autrement. Quant aux membres de la congrégation qui n'étaient point mariés, leur succession appartenait

entièrement à l'hôpital ; et ce profit casuel servait en partie à acquitter les charges de la maison, qui étaient très-considérables : car on distribuait régulièrement aux frères et sœurs du pain et de l'argent.

Outre ces distributions, les plus anciens jouissaient des maisons du cloître, qu'ils louaient à des particuliers, sans autre charge que de les entretenir de menues réparations ; les autres allaient quêter dans les églises, permission qu'ils avaient obtenue de Louis XIV, par une ordonnance de l'année 1656.

Enfin, cet hôpital était si singulièrement favorisé, qu'il y avait, dans son église, une confrérie royale sous le titre de la Sainte-Vierge, Saint-Sébastien et Saint-Roch. Elle avait été instituée il y a plus de deux cents ans ; et en 1720 le Roi s'en déclara solennellement le chef et le protecteur. A son exemple, la Reine, les princes, les seigneurs, et tout ce qu'il y avait de plus considérable à la cour et à la ville, se firent inscrire dans cette confrérie.

La seule chose digne d'attention qu'offrait la petite église des Quinze-Vingts était une statue de saint Louis placée au-dessus du portail. L'exécution en était très-grossière ; mais les antiquaires prétendaient, sur la foi d'une tradition que nous n'avons pu retrouver, qu'elle était très-ressemblante. Si cela est vrai, il faut regretter la perte de ce monument : car tout ce qui a rapport à ce Roi, le modèle des grands et des bons Rois, est précieux aux yeux de tout Français qui aime son pays.

PLACE DU CARROUSEL.

Cette place est située vis-à-vis le palais des Tuileries. C'était, dans le principe, un terrain vague qui s'étendait depuis les murs jusqu'à ce palais. Ce fut sur cet emplacement que Louis XIV donna, les 5 et 6 juin 1662, le spectacle de ce carrousel fameux qui surpassa en magnificence toutes les fêtes publiques qu'on avait données jusqu'alors. Depuis, cette place, qui contenait non-seulement l'espace qui lui restait encore en 1789, mais encore les cours du château et la partie de la rue Saint-Nicaise qui était de ce côté (1), retint le nom de *place du Carrousel.*

Les carrousels, introduits en France sous le règne de Henri IV, et abandonnés depuis celui de Louis XIV, remplaçaient les tournois dangereux de l'ancienne chevalerie, et en étaient une agréable image. On s'y formait en *quadrilles,* ou troupes de combattans qui se distinguaient les unes des autres par la forme des habits et la diversité des couleurs, qui souvent même prenaient chacune le nom de quelque peuple fameux. On y voyait, comme dans les tournois, des hérauts, des pages, des par-

(1) Les maisons qui formaient cette partie de la rue ont été abattues depuis la révolution, et la nouvelle galerie élevée en regard de l'ancienne a fait de la place du Carrousel une place régulière sur trois côtes. Le quatrième est encore couvert d'une partie des maisons qui la séparaient, en 1789, de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

rains, des juges, etc. Les quadrilles, en entrant dans la carrière, en faisaient d'abord le tour dans un ordre régulier et pour se faire voir aux spectateurs; ensuite commençaient les différentes espèces de combats. Ils consistaient à rompre la lance les uns contre les autres ou contre la *quintaine* (1); on courait la bague; on combattait à cheval, l'épée à la main; enfin, on faisait *la foule*, c'est-à-dire que les combattans se poursuivaient sans interruption dans l'arène et cherchaient à se devancer.

LE PALAIS DES TUILERIES.

Ce palais a été ainsi nommé parce qu'il est situé sur un terrain où l'on avait anciennement établi des tuileries.

Vers le commencement du seizième siècle, Nicolas de Neuville de Villeroy, secrétaire des finances et audiencier de France, possédait au même endroit, une grande maison avec des cours et jardins clos de murs. Il arriva que la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, alors régnant, se trouvant incommodée au palais des Tournelles, et voulant changer d'air et d'habitation, jeta les yeux sur la maison de M. de Neuville, laquelle était commode et agréablement située. Elle y recou-

(1) C'était un poteau que l'on fichait en terre, et contre lequel on s'exerçait à rompre la lance ou à lancer des dards.

vra la santé, ce qui engagea le Roi à en faire l'acquisiton.

Charles IX, par son édit du 28 janvier 1564, ayant ordonné la démolition du palais des Tournelles, Catherine de Médicis résolut aussitôt d'en faire bâtir un autre plus vaste et plus magnifique. La maison des Tuileries, dont la position était si belle, lui parut propre à ce dessein : elle acheta en conséquence les bâtimens et les terres voisines, et fit commencer en même temps le palais et les jardins. On en jeta les fondemens dès le mois de mai de la même année, et l'on environna les jardins d'un mur, à l'extrémité duquel furent commencées les nouvelles fortifications de la ville. On travaillait avec une grande ardeur à ce palais. Il était déjà composé du gros pavillon du milieu, des deux corps-de-logis qui l'accompagnent et des deux pavillons qui viennent immédiatement après, lorsque Catherine, saisie d'une crainte superstitieuse, fit cesser tout à coup les travaux. Un astrologue avait prédit à cette princesse qu'elle mourrait auprès de Saint-Germain. « Aussitôt, dit Saint-Foix, » on la vit fuir avec soin tous les lieux et toutes » les églises qui portoient ce nom ; elle n'alla plus » à Saint-Germain-en-Laye ; et même, à cause » que son palais des Tuileries se trouvoit sur la pa- » roisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle en fit » bâtir un autre (l'hôtel de Soissons) près de Saint- » Eustache. Les gens infatués de l'astrologie pré- » tendirent que la prédictien avoit été accomplie,

» lorsqu'on apprit que c'étoit Laurent de Saint-
» Germain, évêque de Nazareth, qui l'avoit assis-
» tée à la mort. »

Philippe Delorme et Jean Bullant, les plus célèbres architectes de leur siècle, avaient été chargés par la Reine de la construction du palais des Tuileries. On ne sait pas au juste quelle part eut chacun d'eux dans les premiers travaux de cette grande entreprise. Les changemens qui y furent opérés depuis laissent la critique indécise sur ce qui doit appartenir en propre à Bullant. Quant à Philibert Délorme, on reconnaît encore son goût dans plus d'une ordonnance, et on lui fait assez communément l'honneur de la construction primitive de ce palais (1).

Les bâtimens commencés et abandonnés par Catherine de Médicis furent repris et continués sous Henri IV. Ils furent enfin achevés sous le règne de Louis XIII, sur les dessins de Ducerceau, qui ne manqua point, suivant l'usage adopté par la plupart des architectes, de changer l'ordonnance et la décoration de ceux qui l'avaient précédé. On attribue à ce dernier les deux corps de bâtimens d'ordonnance corinthienne ou composite qui suivent les deux pavillons déjà construits sous Catherine, et celle des deux pavillons d'an-

(1) D'après les plans et les dessins que Ducerceau nous en a conservés, son étendue devait être bien supérieure à celle que présente aujourd'hui la ligne de bâtimens dont il est composé.

gle qui terminent de chaque côté cette ligne de bâtimens.

Ce court historique suffit déjà pour expliquer cette multiplicité extraordinaires de parties et d'ordonnances diverses, dont se trouve composée, tant sur la face du jardin que sur celle de la cour du Carrousel, la masse totale du palais des Tuileries. On y compte en effet cinq espèces de dispositions et de décorations, cinq sortes de combles différens, et comme cinq pavillons divers réunis l'un à l'autre, sans presque aucun rapport extérieur entre eux de distribution, de style et de conception.

Le goût de ce temps était encore de diviser les édifices en pavillons, en tours, en ailes flanquées de massifs plus élevés, et écrasés par d'énormes toitures. Ces toits démesurés avaient été jadis le luxe des châteaux forts et des monumens de la féodalité; et le type s'en est conservé dans tous les palais élevés pendant le siècle qui vit renaître en France la bonne architecture. On le retrouve au Luxembourg, aux Tuileries, et il existait encore au Louvre, avant les dernières restaurations. Il faut avouer que ce genre de composition offrait une espèce de contradiction avec ce mélange qu'on y faisait des ordres grecs, et n'était guère propre à produire cette belle régularité qu'ils exigent, et qui seule peut en développer toute la beauté. Quel aspect imposant n'eût pas offert la façade des Tuileries sur une ligne de cent soixante-deux toises, si elle eût pu être soumise à l'unité d'une grande concep-

tion ! Mais les grandes conceptions en architecture sont rares chez les nations modernes, et particulièrement en France. Nous l'avons déjà dit, les plus vastes ouvrages de cet art y ont été ordinairement le résultat d'entreprises avortées, de projets enfantés séparément, et qu'une circonstance heureuse ramène après coup, autant qu'il est possible, à une intention générale. C'est ce qui est arrivé au Louvre et aux Tuileries.

Louis XIV, choqué des disparates qu'offrait ce dernier palais, voulut mettre de l'ensemble dans ses parties; et Levau fut chargé de ce raccordement.

Cet architecte commença par supprimer l'escalier bâti par Philibert Delorme, chef-d'œuvre de construction et de disconvenance, lequel occupait la place du vestibule actuel. Il changea la forme et la disposition du corps élevé du pavillon du milieu, qui, dans le principe, était une coupole circulaire (1). La restauration ne conserva de l'ancienne ordonnance que le premier ordre à tambour de marbre. Deux ordonnances, l'une corinthienne, l'autre composite, surmontées d'un fronton et d'un attique, remplacèrent la décoration de Delorme, et une sorte de dôme quadrangulaire prit la place de la coupole.

---

(1) *Voyez* pl. 66. Ce palais y est vu du côté du jardin, dans le temps qu'il en était encore séparé par une rue et par un mur. Dans le principe, cette coupole et les quatre corps de bâtimens qui l'accompagnaient, n'avaient pas l'élévation qu'ils ont maintenant.

Les restaurateurs des Tuileries (car dans cet ouvrage on associe d'Orbay à Levau) conservèrent en leur entier, du côté du jardin, les deux galeries collatérales du pavillon du milieu avec les terrasses qui les surmontent. Mais ils jugèrent convenable de changer la devanture du corps de bâtiment qui s'élève en retraite des terrasses. Cette partie était la moins heureuse de la façade de Delorme. Aux mansardes et aux cartels qui s'y suivaient alternativement, ils substituèrent le rang de croisées et de trumeaux ornés de gaînes que l'on y voit encore aujourd'hui, avec un attique.

Les pavillons qui suivent de chaque côté ces deux galeries, et qui sont à deux ordres de colonnes, ont été conservés en leur entier. On est assez porté à en attribuer l'architecture à J. Bullant, dont le goût était en général plus pur que celui de Delorme. On reconnaît en effet dans la disposition du stylobate inférieur, dans la grâce et l'heureuse proportion de l'ordre ionique, des rapports frappans avec l'architecture du château d'Écouen. Ces pavillons ne subirent dans leur forme d'autre changement que celui de l'attique actuel substitué aux mansardes; et leur décoration resta aussi la même à l'exception de la sculpture qui orne le fût des colonnes. Elle fut sans doute imaginée par l'architecte restaurateur; car les dessins de la façade primitive nous font voir ces colonnes lisses dans toute leur hauteur.

Ici commençaient les constructions de Ducerceau;

et les deux corps de bâtimens à pilastres corinthiens qui, de chaque côté, suivent immédiatement les pavillons qu'on vient de décrire, sont de son invention. C'est donc lui seul que l'on doit accuser de la dissonance qui frappe dans cette association d'un ordre colossal placé à côté de deux ordres délicats et légers. Ici, le passage devient brusque: les lignes principales manquent de rapport harmonieux; et les restaurateurs n'auraient pu réparer ce défaut que par une reconstruction totale. Il paraît que ce moyen extrême leur fut interdit. Ils se contentèrent donc de supprimer des lanternes d'escaliers pratiquées en dehors de ces façades, à la manière des édifices gothiques. Ils en conservèrent l'ordonnance , y supprimèrent des ressauts dans l'entablement des frontons qui anticipaient sur la frise, et les mansardes du comble.

Les deux grands pavillons d'angle furent à peine touchés dans cette restauration. Il paraît qu'on se contenta d'en élaguer quelques légers détails.

Il reste donc dans cette façade beaucoup de disparates, tant dans l'ensemble que dans les diverses parties; et les auteurs de la restauration furent jugés avec beaucoup de sévérité pour ne les avoir pas fait disparaître : mais les architectes peuvent-ils être responsables de toutes les conditions qu'on leur impose, de toutes les sujétions auxquelles on les soumet ? Or il paraît que la condition exigée par-dessus tout de Levau et de d'Orbay avait été de conserver le plus possible des anciennes constructions et de leurs ordonnances.

Les moyens qui leur étaient confiés se trouvant ainsi limités, il serait injuste d'apporter, dans l'examen de leurs travaux, la censure absolue qu'on pourrait exercer sur des architectes maîtres de leurs plans et entièrement libres dans l'exécution. On voit qu'ils visèrent d'abord à ramener, autant qu'il était possible, toutes les masses discordantes de ces bâtimens à une ligne d'entablement à peu près uniforme, moyen assez efficace de redonner une apparence d'unité à des parties détachées et incohérentes. Ils y parvinrent encore en assujettissant les croisées et les trumeaux, les pleins et les vides de toute la façade, à une disposition régulière.

Dans toute cette restauration, la partie du milieu est sans contredit la plus heureuse. Il y règne un accord de lignes bien entendu; et la variété des masses, des retraites et des saillies qu'on y remarque, semble moins être l'effet d'un raccordement fait après coup que du plan original d'un seul architecte (1).

Ce que nous venons de dire de la façade du côté du jardin s'applique au caractère et au style de la façade de la cour, dont toutes les parties, à quelques différences près, sont correspondantes à celles de la première. Le pavillon du milieu, considéré des deux côtés, est le morceau le plus riche de toutes ces constructions. Ce qu'on y a laissé subsis-

(1) *Voyez* pl. 53.

tér de Philibert Delorme, c'est-à-dire l'ordonnance des colonnes à bandes de marbre, serait ce qu'il est possible de faire de plus riche en architecture, si le goût pouvait, dans cet art, admettre les superfluités au nombre des richesses. Pour que ce luxe fût partout le même, on a employé dans les ordonnances supérieures des colonnes de marbre; genre de magnificence qu'il est rare de rencontrer en France sur les parties extérieures des monumens (1).

La décoration intérieure et les divisions des appartemens de ce palais avaient éprouvé peu de changemens depuis Louis XIV. Presque toutes les peintures de plafond et d'ornement exécutées par les peintres de son temps, y existaient encore en 1789. Nous allons en donner la description, en évitant toutefois les détails fastidieux où sont tombés divers historiens : car nous l'avons déjà dit, nous regardons cette partie comme la moins intéressante de notre travail, lorsqu'il n'est question que d'ouvrages qui ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité ; et malheureusement le plus grand nombre des productions des arts faites en France pour la décoration des monumens publics, doit être rangé dans cette classe.

---

(1) *Voyez* pl. 54.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET CURIOSITÉS DU PALAIS DES TUILERIES.

On entrait alors, comme aujourd'hui, dans les appartemens de ce château par un grand vestibule pratiqué dans le pavillon du milieu, et dont le plafond, un peu bas, est soutenu d'arcades formées par des colonnes ioniques. A droite de ce vestibule est placé un grand et bel escalier, dont la rampe de pierre était enrichie de lyres entrelacées de serpens et autres ornemens allégoriques à la devise de Louis XIV et aux armes de Colbert, qui en ordonna la construction. Au premier palier se trouvait la porte de la chapelle. Cette chapelle était extrêmement simple, n'ayant point été achevée, et n'offrait de remarquable que quelques bons tableaux : un Christ de *Le Brun*, un saint François du *Guide*, un saint Jean-Baptiste d'*Annibal Carrache*, deux tableaux de *Lanfranc*, la nativité et le couronnement de la Vierge; enfin une copie de la nativité du *Corrége*. Derrière l'autel était la sacristie ; au-dessus, la tribune des musiciens ; en face, celle du Roi.

Au palier de la chapelle, l'escalier, partagé en deux parties, conduisait du côté opposé à la salle dite alors des *Cent-Suisses*, et de là aux appartemens disposés en enfilade.

La salle des *Cent-Suisses*, située au-dessus du vestibule, occupait toute la hauteur du pavillon, et a servi long-temps pour le concert spirituel.

On entrait ensuite dans la salle des gardes, décorée de peintures par *Nicolas Loir*. Il y avait représenté Diane surprenant Endymion, des trophées d'armes et des bas-reliefs en grisaille, en bronze, en or; le plafond offrait un ciel ouvert, et une allégorie relative aux récompenses destinées par le prince aux gens de guerre. Cette pièce occupait de chaque côté l'espace de six croisées.

L'antichambre du Roi, qui la suivait, avait été peinte en grande partie par le même artiste. Il l'avait également remplie de sujets mythologiques et allégoriques. On y voyait le soleil sur son char, accompagné des Heures ; les Saisons, la Renommée, l'Aurore amoureuse de Céphale ; la métamorphose de Clitie ; la statue de Memnon animée par le Soleil ; Apollon se délassant de ses travaux chez Thétis ; les quatre parties du jour, etc. Un grand ta-

bleau placé sur la cheminée, et peint par *Mignard*, représentait Louis XIV à cheval, couronné par Minerve.

La grande chambre du Roi offrait des ornemens en stuc sculptés par *Lerambert*, et des figures de *Girardon*. Le plafond, représentant la Religion et des trophées symboliques, tels que l'oriflamme, la sainte ampoule, l'épée, le casque, les fleurs de lis, était de *Bertholet Flamèel*. Les grotesques et les lambris avaient été peints par les deux *Lemoine*.

De cette pièce on entrait dans le grand cabinet, dont le plafond, richement sculpté et doré, était orné de figures en stuc, mais sans peintures; les chambranles et les lambris étaient également chargés d'ornemens. C'est dans ce cabinet que fut tenu le conseil de régence pendant la minorité de Louis XV.

Sur la droite de cette pièce, on trouvait la chambre à coucher du Roi et son cabinet, enrichis, sur les plafonds et les lambris, de peintures par *Noël Coypel*. Ces peintures représentaient divers sujets de la fable. Sur les lambris, *Francisque Millet*, excellent paysagiste flamand, avait aussi exécuté plusieurs sujets.

On revenait ensuite dans le cabinet du Roi, pour entrer dans la galerie *des Ambassadeurs*. Le plafond de cette pièce, distribué en plusieurs compartimens, représentait l'histoire de Psyché, copiée d'après la galerie Farnèse d'*Annibal Carrache*, par *Pierre Mignard*, et plusieurs autres peintres habiles.

Cette pièce, ainsi nommée parce que Louis XIV y donnait ses audiences publiques aux ministres étrangers, avait cent vingt-six pieds de longueur sur vingt-six de largeur. Elle était éclairée par six croisées donnant sur la cour. Le trône, placé dans le fond, s'élevait sur six degrés, qui subsistaient encore en 1789.

A l'extrémité de cette galerie, sur la droite, était un escalier par lequel on communiquait à l'appartement qu'avait occupé la Reine Marie-Thérèse d'Autriche.

Cet appartement, dont les vues donnaient sur le jardin, se composait de six pièces, adossées à la galerie des ambassadeurs : ces diverses pièces étaient richement décorées de sculptures, de dorures, de tableaux, qui cependant n'offraient rien de remarquable sous le rapport de l'art. C'était ce même appartement qu'habitait la malheureuse épouse de Louis XVI.

Les pièces du rez-de-chaussée, situées au-dessous de celles que nous venons de décrire, formaient l'appartement de Louis XIV. Les peintures en étaient de *Mignard :* ce peintre, faisant allusion

à la devise de ce prince, laquelle représentait un soleil, y avait tracé toutes les aventures mythologiques du dieu de la lumière ; *Francisque Millet* l'avait secondé dans cette flatterie ingénieuse, en peignant sur les dessus de porte le lever et le coucher du soleil.

Dans un autre appartement, qui était de plain-pied avec celui-ci, on voyait des peintures de *Philippe de Champagne* et de *Jean-Baptiste de Champagne* son neveu. Ils y avaient représenté toute l'éducation d'Achille (1).

De l'autre côté de ce palais, et derrière la chapelle, était le grand théâtre appelé *la salle des machines*. Elle fut construite par ordre de Louis XIV, sur les dessins et sous la direction de *Vigarani*, gentilhomme italien. Cette salle, qui avait cinquante et un pieds de largeur dans œuvre, non compris les corridors, sur cinquante-cinq de hauteur sous plafond, était distribuée en trois rangs de loges, et pouvait contenir environ six mille spectateurs. Sa décoration consistait en deux ordres, corinthien et composite, posés l'un sur l'autre, à bases et à chapiteaux dorés, et d'une belle exécution ; le plafond, plus magnifique encore, était en compartimens composés de membres d'architecture, ornés de bas-reliefs sculptés et entremêlés de sujets coloriés peints par *Noël Coypel*, sur les dessins de *Le Brun*. Toute cette

(1) Une grande partie des appartemens de ce palais, et notamment le pavillon de Flore, étaient occupés depuis long-temps par diverses personnes de qualité. On avait également accordé des logemens aux Tuileries à des particuliers attachés au service de S. M., à des gens de lettres, à des artistes, etc. Il n'y avait guère que l'appartement du Roi et celui de la Reine qui fussent restés intacts.

ordonnance, dont la richesse était poussée peut-être jusqu'à la prodigalité, dut présenter, dans son origine, le coup d'œil le plus éblouissant. Toutefois, cette salle, si vaste et si magnifique, offrait dans son immensité même des inconvéniens qui contribuèrent à la faire abandonner, lorsque le temps lui eut ôté cet éclat qui d'abord avait séduit les yeux : la voix des acteurs s'y perdait, et pouvait à peine s'y faire entendre. On cessa donc d'y jouer des pièces de théâtre; et ce fut alors que le chevalier *Servandoni*, peintre, architecte, décorateur, et supérieur dans toutes ces parties de l'art, obtint de Louis XV la permission d'y faire représenter des spectacles de simples décorations, qu'il avait imaginés pour former des élèves en ce genre. On n'a point encore perdu la mémoire de l'effet que produisirent ces tableaux vraiment merveilleux, où la mécanique et la peinture semblaient réaliser tous les prestiges de la féerie.

Lors du premier incendie qui consuma, en 1763, la salle de l'Opéra, le Roi permit à l'Académie de musique de disposer de la salle des machines. L'emplacement seul du théâtre (1) suffit alors pour for-

(1) Ce théâtre avait cent quarante pieds de longueur, et soixante-deux pieds et demi de largeur dans œuvre. Sa hauteur depuis le sol du théâtre jusqu'au premier *entrait* était de cinquante-quatre pieds; celle de la mansarde, dans laquelle étaient placées les machines, les vols, les gloires, étaient de vingt-deux pieds, non compris le faux comble de la couverture. Les fondations destinées aux machines infernales avaient seize pieds de profondeur.

mer une salle provisoire dans laquelle on joua l'opéra pendant près de six années ; en 1770, lorsque l'Académie de musique la quitta, les comédiens français obtinrent la permission de s'y installer, et y donnèrent des représentations jusqu'en 1783, époque de l'ouverture de leur nouvelle salle au faubourg Saint-Germain.

Cette salle des machines, toujours réduite à la seule étendue du théâtre, a depuis servi au concert spirituel établi en 1725. Avant cette époque, il se donnait, comme nous l'avons dit, dans la salle des *Cent-Suisses* (1).

La chapelle et la salle des machines occupaient tous les pavillons et corps-de-logis depuis le dôme jusqu'au pavillon d'angle qui, de ce côté, termine le palais. Ce pavillon servait de logement au grand-écuyer, avant qu'on lui eût fait bâtir un hôtel à peu de distance des Tuileres. On y voyait attachées les premières constructions d'une galerie qui devait être parallèle à celle qui règne du côté de la rivière et dans les mêmes proportions.

La grande écurie était aussi de ce côté, entre le pavillon où logeait le grand écuyer, et la rue Saint-Honoré : c'était un vieux bâtiment qui n'avait rien de remarquable. Au-dessus de la porte principale on voyait une figure de cheval, très-mutilée, de *Paul Pons*, célèbre sculpteur florentin.

---

(1) C'est dans l'emplacement de ce théâtre que fut construite la seconde salle de la *Convention nationale*, et que l'on a depuis élevé la nouvelle salle des spectacles du château des Tuileries.

Entre les deux galeries est la grande cour des Tuileries, partagée autrefois en trois divisions, que l'on distinguait entre elles par les noms de *cour Royale*, *cour des Princes*, et *cour des Suisses*.

Les changemens, les augmentations, les embellissemens opérés dans ce palais sont à peu près tout ce que son histoire offre d'intéressant. Jusqu'à l'époque de la révolution, il ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable.

LA GRANDE GALERIE (1).

(M. de St.-Victor prouve dans une dissertation irréfragable que cette galerie a été commencée par Henri IV, du côté du Louvre et non du côté des Tuileries, et qu'elle ne fut achevée que par Louis XIII. Sauval dit que Henri IV ordonna cette construction « afin, par ce moyen, d'être dehors et » dedans la ville quand il lui plaisoit, et de ne pas se voir » enfermé dans les murailles, où l'honneur et la vie de » Henri III, avoient presque dépendus du caprice et de la » frénésie d'une populace irritée.) »

Henri IV, protecteur des lettres et des arts, autant que le permettait l'époque malheureuse à laquelle il régnait, avait destiné les appartemens du rez-de-chaussée de cette galerie au logement des artistes les plus distingués de son temps (1).

---

(1) Il donna à cet effet des lettres-patentes, datées du 2 décembre 1608, dont voici le texte :

« Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix, » celui qui provient de la culture des arts n'est pas des moindres, » se rendant grandement florissants par icelle, et dont le public » reçoit une très-grande commodité, nous avons eu aussi égard,

Blondel, qui a fait un traité très-savant sur l'architecture des monumens français, a partagé cette erreur (1) et lorsqu'il arrive à la description de l'immense façade de cette galerie, il se plaint qu'on n'ait pas continué, dans toute sa longueur, l'ordonnance de l'aile commencée du côté des Tuileries, plutôt que d'affecter un autre genre d'architecture d'une proportion beaucoup plus petite, et tellement chargée de membres et d'ornemens, qu'à peine les aperçoit-on du pied de l'édifice. Il critique d'ailleurs

---

» en la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le
» bâtiment en telle forme que nous y puissions commodément
» loger quantité des meilleurs ouvriers, et plus suffisants maitres
» qui se pourroient recouvrer tant de *peinture*, *sculpture*, *orfévrerie*, *horlogerie*, *insculpture en pierreries*, qu'autres de plusieurs et excellents arts, tant pour nous servir d'iceux, comme
» pour être, par ce même moyen, employés par nos sujets en ce
» qu'ils auroient besoin de leur industrie, et aussi pour faire
» comme une pépinière d'ouvriers, de laquelle, sous l'apprentissage de si bons maitres, il en sortiroit plusieurs qui par après
» se répandroient par tout notre royaume et qui sauroient très-
» bien servir le public, etc. »

Par ces mêmes lettres-patentes, le Roi donne à ces artistes le privilège de travailler pour le public, sans pouvoir être inquiétés par les maitres de Paris ni autres, et de pouvoir faire des apprentis qui auront ensuite le droit de s'établir dans tout autre endroit du royaume qu'il leur plaira de choisir (*a*).

(1) L'erreur de croire la galerie commencée du côté des Tuileries.

(*a*) Le génie de Henri IV lui avait donc fait comprendre que les *Maîtrises*, avec leurs entraves étaient moins favorables aux arts et métiers que la liberté avec sa concurrence.

Note de la Bibl. Cath. de la Belg.

l'avant-corps, évidemment trop petit pour une étendue de bâtiment si considérable, sans compter qu'il se trouve accompagné de chaque côté d'une ordonnance d'architecture disparate : « Partout, » dit-il, on voit que chaque architecte a préféré » son opinion particulière à l'effet général, d'où il » résulte que jamais il n'entre dans l'idée d'un étran- » ger, qui considère l'aspect de cet édifice, qu'il a » été élevé pour la même fin, ni que cette façade con- » tienne dans son intérieur une seule et même piè- » ce, et qu'on ait eu pour objet de réunir et de » conserver le plain-pied du Louvre, au premier » éta-ge, avec celui des Tuileries. »

Examinant ensuite en elle-même l'aile qui s'étend du côté du Louvre, il fait, sur son architecture en général, des critiques extrêmement judicieuses. « Nous trouverons, continue-t-il, un ordre toscan » au rez-de-chaussée, qui, considéré séparément, » pourrait faire un soubassement convenable, mais » qui fait d'autant moins bien ici, que non-seule- » ment il surpasse d'un module (1) la hauteur de » l'ordre de dessus, mais encore qu'il est chargé » d'une quantité si prodigieuse d'ornemens (2), que » l'ordre corinthien devient pauvre et chétif. D'ail- » leurs, ce toscan que nous avons nommé soubas-

(1) Le module est une mesure en architecture qui se compose du diamètre, et plus souvent du demi-diamètre de la colonne.

(2) En blâmant cette profusion d'ornemens, Blondel loue avec raison la pureté et la délicatesse de leur exécution.

» sement, parce qu'il est au rez-de-chaussée, n'est-il
» pas ridiculement surmonté par un étage de pro-
» portion attique, dans l'ordonnance duquel on
» aperçoit un mélange de petites parties inconsidé-
» rément alliées avec des largeurs de trumeaux con-
» sidérables, et le peu de hauteur de cet étage ? »

Il observe ensuite que l'entablement d'ordre corinthien qui termine cette façade étant de la même hauteur que celui de l'ordre composite qui règne dans l'autre aile, c'était une nouvelle raison de continuer le même genre d'architecture dans toute la longueur de ce bâtiment. Enfin, toujours persuadé que Métezeau est l'auteur de cette dernière partie, il le blâme sur-tout d'avoir imité les frontons de l'autre aile; imitation d'autant plus monotone, qu'elle sert à faire apercevoir davantage la disparité de ces deux genres d'ordonnance.

Cette décoration de frontons alternativement circulaires et triangulaires, posés sur le devant d'un comble continu, et réitérée par une imitation bizarre sur toutes les croisées et sur toutes les niches de la façade, est sans contredit du plus mauvais goût; mais encore un coup, ce n'est pas sur cette partie que l'imitation a été faite, c'est sur l'autre. Clément Métezeau, qui est réellement l'auteur de cette portion de la galerie qui touche le palais des Tuileries, jugea à propos d'abandonner l'ordonnance des premiers architectes, parce qu'en se rapprochant du pavillon de Flore auquel cette galerie devait se rattacher, elle eût offert une disparate trop

choquante avec l'architecture de ce corps de bâtiment. Il jugea donc convenable, pour mettre ces deux constructions dans un rapport symétrique, d'employer pour la galerie l'ordonnance de pilastres composites qui décore le pavillon. Ces pilastres sont accouplés, et leurs chapiteaux offrent une assez belle exécution; mais cet ordre, auquel l'architecte a donné trois pieds sept pouces de diamètre, afin qu'il pût répondre au point de distance d'où il doit être aperçu, n'a pas une saillie suffisante pour produire complétement l'effet qu'on en attendait. Cette saillie, si nécessaire, aurait d'ailleurs augmenté celle de l'entablement, qui, au lieu d'être interrompu au retour dans chaque entre-pilastre, comme on le voit ici, aurait dû être continué d'un accouplement à l'autre. Mais, par une licence qu'on ne peut expliquer, et qu'on doit regarder comme la plus grande faute peut-être qu'il soit possible de commettre en architecture, Métezeau semble avoir pris plaisir à rendre la continuation de cette ligne impossible, en faisant monter les croisées jusqu'au-dessous des corniches. Si l'on ajoute à ces fautes grossières l'imitation des frontons qu'il faut également lui reprocher, de quelque côté qu'il ait commencé à construire, la dissemblance de l'avant-corps qui n'est pas même au milieu de l'aile, la dissonance des portes en plein cintre de cet avant-corps avec les autres ouvertures de cette élévation, il paraîtra plus blâmable encore que du Pérac, dont il était si facile d'éviter les défauts, et qui a sur lui l'avantage d'une

exécution bien supérieure dans les détails de son architecture (1).

Cette galerie s'attache à un corps de bâtiment qui du côté du nord donne sur la place du Vieux-Louvre, et termine cette longue suite de constructions. Elles viennent ensuite se joindre en retour à la façade méridionale du Louvre, au moyen d'un petit corps-de-logis intermédiaire. C'était dans cette partie de ce dernier palais (2) qu'étaient les appartemens de la Reine, sur lesquels nous nous sommes réservés de donner ici quelques détails.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET CURIOSITÉS DE L'APPARTEMENT DE LA REINE ET DE LA GALERIE DU LOUVRE.

Les appartemens de la Reine occupaient le rez-de-chaussée, communiquaient de plain-pied avec la grande salle du Louvre, dite autrefois des *Cent-Suisses*, et se prolongeaient dans le bâtiment en retour jusqu'à la façade du bord de l'eau.

Le salon des bains, décoré de belles peintures de *Diego Velasquez*, était la première pièce remarquable du côté du Louvre. Ces peintures représentaient une suite de portraits des personnes les plus illustres de la maison d'Autriche, depuis Philippe Ier, père de Charles-Quint, jusqu'à Philippe IV, Roi d'Espagne.

Dans les pièces en retour, la première, qui servait de vestibule, était enrichie d'un plafond peint par *Francisco Romanelli*; on passait ensuite dans une antichambre décorée de peintures et de figures en stuc; de là, dans la chambre de la Reine, où l'on remarquait des statues de la main de Girardon; enfin dans le cabinet sur l'eau, où l'on retrouvait encore de très-belles fresques de Romanelli.

---

(1) *Voy*. pl. 55.
(2) *Voyez* tome I, page 557.

Après ce cabinet, on entrait par un dernier salon dans une vaste pièce où étaient conservées autrefois les statues antiques qui depuis ont orné la galerie de Versailles. Elle en avait retenu le nom de *Salle des Antiques.*

Au-dessus de cet appartement, dont les distributions intérieures ont été entièrement changées depuis la révolution (1), est la *Galerie d'Apollon*, ainsi nommée parce que Le Brun (2) a représenté sur son plafond toute l'histoire de ce dieu, et le triomphe de *Neptune et Thétis.* Ces peintures sont mises au nombre des plus belles qui soient sorties de la main de ce peintre. On cite sur-tout ce dernier morceau, qui est peint à l'extrémité du plafond, du côté de l'eau. La plupart des sculptures étaient de Girardon. C'était dans cette galerie qu'étaient placés les fameux tableaux de Le Brun, connus sous le nom de *batailles d'Alexandre* (3).

Le salon d'exposition des tableaux (4) et la grande galerie sont de plain-pied avec la *galerie d'Apollon.* La destination du salon n'a point changé; mais on a réalisé le projet qui avait déjà été conçu quelques années avant la révolution, de réunir dans la grande galerie tous les chefs-d'œuvre des peintres morts de toutes les écoles, qui formaient le cabinet du Roi (5). Elle servait au-

---

(1) On en a fait une suite de galeries où sont déposés les chefs-d'œuvre de sculpture antique apportés d'Italie.

(2) Cette galerie, presque entièrement détruite en 1661 par un incendie, avait été rétablie sur les dessins de ce peintre.

(3) Ces tableaux ont été transportés dans la grande galerie, et remplacés par des cartons de Jules Romain. Au-dessous de ces cartons est une exposition d'une partie des dessins de la collection du Roi (*).

(4) On arrive à ce salon par un très-bel escalier construit, quelques années avant la révolution, par ordre de M. le comte d'Angeviller. L'exposition des tableaux des peintres vivans s'y faisait tous les deux ans.

(5) C'est ce fameux Musée où furent pendant quelques années rassemblées presque toutes les merveilles que l'Italie possédait.

(*) Ces dessins, qui étaient alors au nombre de dix mille, et dont le nombre a fort augmenté, sont maintenant déposés à l'hôtel d'Angeviller, rue de l'Oratoire.

paravant de dépôt à une collection précieuse de plans en relief de toutes les places et forteresses de France, et de ses villes les plus considérables. Ces plans, qui furent transportés aux Invalides vers la fin du dernier siècle, avaient été exécutés par les plus habiles ingénieurs du royaume.

L'immense rez-de-chaussée qui règne sous cette galerie depuis le Louvre jusqu'à l'avant-dernier guichet, contenait le cabinet des dessins du Roi, l'imprimerie royale (1); la monnaie des médailles (2) et plusieurs appartemens occupés par les artistes les plus distingués. L'autre aile, jusqu'au palais des Tuileries, formait une partie des écuries du Roi, et dans cet espace se trouvait le guichet dit de Marigny (3).

Enfin, pour ne rien oublier dans une description dont nous avons supprimé une foule de détails fastidieux, il faut faire connaître quelle était la destination de ce corps-de-logis qui lie la galerie au Louvre, et qui fait l'un des côtés de la place du Vieux-Louvre. On sait déjà que le rez-de-chaussée de ce bâtiment formait une partie de l'appartement de la Reine : les salles du premier étage furent accordées par le Roi à l'académie de peinture,

---

Il contient encore, dans ce qui lui en est resté, une des plus belles collections de l'Europe. Voyez l'article *monumens nouveaux*.

(1) Elle était située près du troisième guichet. Son établissement remonte à François I[er]. Vers 1630, Louis XIII la plaça dans le pavillon de la Reine. En 1690 elle fut transportée dans les galeries du Louvre. Ce fut alors qu'on acheva l'immense collection de caractères dont elle était composée, et qui en faisait l'établissement le plus riche et le plus complet que l'on connût en ce genre. Cette imprimerie n'était point soumise aux réglemens de la librairie, mais dépendait immédiatement du Roi.

(2) La monnaie des médailles, transférée aux galeries du Louvre en 1689, était située au-dessus du troisième guichet. Elle contenait une suite considérable de poinçons et de carrés composant l'histoire métallique des Rois de France, histoire qui cependant ne remonte pas plus haut que François I[er]. On y voyait en outre les portraits de ces princes, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Lous XVI.

(3) Ce guichet fut ainsi nommé, parce qu'il fut ouvert par le marquis de Marigny, directeur-général des bâtimens de Louis XV.

et l'on y conservait un grand nombre de tableaux, statues, bas-reliefs, dessins et gravures des académiciens, depuis l'établissement de cette compagnie. Nous indiquerons, parmi ces productions des arts, quelques-unes des plus remarquables.

TABLEAUX.

Dans la galerie d'Apollon. Sur la porte, Louis XIV à cheval, par *Mignard.*

Dans les voussures du plafond, le triomphe de Bacchus, par *Taraval;* l'Été, par *Durameau;* le Printemps, par *Callet;* Castor ou l'Étoile du matin, par *Restout.*

La mort de la Vierge, par *le Caravage.*

Une descente de croix, par *Le Brun.*

Un saint Michel et la Nativité, par le même; un portrait en pied de Louis XIV, par *Rigaud.*

Dans les salles de l'académie de peinture, des Ruines, par *Servandoni.*

Une descente de croix, par *Jouvenet.*

La présentation au temple, par *Vouet.*

Le portrait du Pape Benoît XIV, par *Subleyras.*

Les portraits d'un grand nombre d'académiciens, peints par eux-mêmes.

Plusieurs tableaux de nature morte, etc., par *Chardin.*

SCULPTURES.

Dans la galerie d'Apollon : les bustes de *Carle Maratte* et d'*André del Sarte.* Des plâtres moulés d'après l'antique, des tableaux et sculptures, morceaux de réception de divers académiciens, etc.

Dans les salles de l'Académie, les bustes en marbre de Louis XIV, Louis XV, Mazarin, Louvois; ceux de Villacerf, du président de Lamoignon, du chancelier Seguier, du duc d'Antin; de Mansard, Le Brun, Mignard, Raphaël, Michel-Ange, Piètre de Cortonne, Annibal Carrache, le Bernin, André Sacchi; des copies et plâtres moulés des plus belles statues antiques; les morceaux de réception du plus grand nombre des sculpteurs académiciens, etc. (1).

---

(1) La plupart de ces sculptures, plâtres, portraits, etc., ont été

Avant que la galerie du Louvre fût élevée, les murs de la ville, qui suivaient alors l'alignement de la rue Saint-Nicaise, venaient se terminer au bord de la rivière par une porte qu'on nommait *Porte-Neuve*, et qui subsista encore long-temps après que la galerie eut été bâtie (1). Cette porte, qui ne fut abattue que sous Louis XIII, était située un peu au-dessus du premier guichet; et auprès était l'hôtel du prévôt. Voici ce qu'on lit dans les mémoires écrits du temps des guerres civiles (2) : « Henri III, dit l'Étoile, voyant le peuple conti- » nuer dans sa furie, averti d'ailleurs que les pré- » dicateurs qui marchoient en tête, et ne tenoient » d'autre langage, sinon *qu'il falloit aller prendre* » *frère Henri de Valois dans son Louvre*, avoient » fait armer sept à huit cents écoliers et trois ou » quatre cents moines; et ceux qui étoient auprès » de ce prince ayant, sur les cinq heures du soir, » reçu avis par un de ses bons serviteurs, qui, dé- » guisé, se coula dans le Louvre, qu'il eût à en sor- » tir plutôt tout seul, sinon qu'il étoit perdu, sortit » du Louvre à pied, tenant une baguette à la main, » suivant sa coutume, comme s'allant promener » aux Tuileries. Il n'était pas encore sorti la porte » (la porte Neuve) qu'un bourgeois l'avertit en

---

d'abord transportés et déposés dans les galeries supérieures du musée des Petits-Augustins, et, depuis la restauration, dans des salles du collége des Quatre-Nations.

(1) *Voyez* pl. 67.

(2) En 1588.

» diligence que le duc de Guise, avec douze cents
» hommes, l'alloit venir prendre. Étant arrivé aux
» Tuileries, où étoit son écurie; il monta à cheval
» avec ceux de sa suite qui eurent moyen d'y mon-
» ter; Duhalde le botta, et lui mettant son éperon
» à l'envers : « C'est tout un, dit ce prince, je ne
» vais pas voir ma maitresse. Étant à cheval, il se
» tourna vers la ville, et jura de n'y rentrer que
» par la brèche. »

« Entre les cinq et six heures du soir, dit Cayet (1),
» Henri III sortit de Paris par la *porte Neuve;*
» ceux qui étoient avec lui le suivirent, aucuns
» desquels étoient bien étonnés : car tel conseiller
» d'état l'étoit allé trouver au Louvre avec sa robe
» longue, qui, sans bottes, montoit pour le suivre
» sur le premier cheval de l'écurie; et ainsi que ce
» prince sortoit par la *porte Neuve,* quarante ar-
» quebusiers qu'on avoit mis à la porte de Nesle (2)
» tirèrent vivement sur lui et sur ceux de sa suite. »

LE JARDIN DES TUILERIES.

L'ART des jardins fut dans une continuelle enfance parmi nous jusqu'au règne de Louis XIV. Dans la description que nous avons déjà donnée de quelques-uns des enclos que nos Rois avaient dans la ville ou dans ses environs, on a pu voir que tout y

(1) Chronologie novennaire.
(2) Elle était située de l'autre côté de la rivière.

était sacrifié à une culture utile et grossière, sans qu'on eût jamais songé à profiter des richesses qu'offre la nature pour y répandre de la grâce et de la majesté. Cette culture même, dans laquelle on n'avait d'autre but que de se procurer des fruits et des légumes, n'avait fait presque aucun progrès pendant une si longue suite de siècles; et la même époque qui porta en France l'art des jardins à un degré de grandeur et de magnificence qui depuis n'a point été surpassé, apprit en même temps aux cultivateurs les moyens ingénieux par lesquels on peut augmenter la saveur et la beauté de ces précieux végétaux. Deux hommes firent chez nous cette grande révolution, *La Quintinie* et *Le Nôtre*. Le premier, s'attachant principalement à ce que le jardinage a d'utile, donna sur la taille et la transplantation des arbres, sur la culture des fruits et des légumes, des préceptes fondés sur l'observation, et qui seront éternellement les règles fondamentales de cet art. Le Nôtre, doué d'un génie plus élevé et d'un goût exquis, s'occupa des jardins sous le rapport de la décoration; et l'on vit éclore sous sa main, comme par enchantement, mille compositions admirables qui transformèrent en lieux de délices une foule de sites champêtres, jusque là tristes et négligés, qui jetèrent sur-tout un grand éclat sur les maisons royales, en joignant à la magnificence des arts dont elles étaient décorées les beautés de la nature encore plus nobles et plus majestueuses.

Le jardin des Tuileries, qui passe pour le chef-d'œuvre de cet homme célèbre, était, dans son origine, mal distribué, dépouvu de tout agrément, et beaucoup moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui. Il ne tenait pas même alors au château, dont il était séparé par une rue qui, régnant le long de la façade, aboutissait presqu'à la porte d'entrée actuelle, près le pont Royal. A son autre extrémité s'étendait une place vague depuis les murs de la ville (1) jusqu'à ceux du jardin. Ainsi resserré, cet espace contenait cependant un étang, un bois, une volière, une orangerie, des allées, des parterres, un théâtre et un labyrinthe. La volière consistait en plusieurs bâtimens, et était située vers le milieu du quai actuel des Tuileries. On trouvait l'Écho au bout de la grande allée, c'est-à-dire au bout du jardin. La muraille qui l'entourait avait deux toises de hauteur, et vingt-quatre pieds de diamètre. Sa forme était celle d'un demi-cercle, et elle était cachée par des palissades (2). A peu de distance de cet écho, du côté de la porte Saint-Honoré, on avait placé l'orangerie; et auprès s'élevait une espèce de ménagerie où étaient renfermées des bêtes féroces. Un grand terrain ménagé dans le bastion qui tenait à la porte de la Conférence servait de garenne, et à l'extrémité de ce terrain, entre la porte et la vo-

(1) Ces murs étaient alors situés à peu près vis-à-vis la rue Royale; la rue se nommait rue des *Tuileries*.

(2) Palissade, suite d'arbres plantés près-à-près, taillés et tondus de manière à former un mur de verdure.

lière, était un chenil que le Roi donna à *Renard* (1), par brevet du 20 avril 1630, sous plusieurs conditions, dont la principale était qu'il défricherait ce terrain, et qu'il le remplirait de plantes et de fleurs rares. Telle était la composition du jardin des Tuileries avant Le Nôtre. Il servait déjà de promenade publique; mais quoique Sauval vante beaucoup l'heureuse disposition du labyrinthe, signalé, dit-il, par *les prouesses des amans*, et qu'il s'extasie sur les merveilles de l'écho où ils se rendaient pour donner des concerts à leurs belles, cette description que nous en ont laissée les historiens du

(1) *Voy.* pl. 70. Ce Renard avait été valet de chambre du commandeur de Souvré. Dès que Louis XIII lui eut donné ce terrain, il en fit un jardin très-proprement tenu, qui, par sa situation et par les manières honnêtes du maître, devint le rendez-vous ordinaire des seigneurs de la cour, et de tout ce qu'il y avait alors de plus galant dans la ville. Il est souvent parlé de ce jardin dans les mémoires de la minorité de Louis XIV; et, du temps de la Fronde, il devint même fameux par une aventure burlesque qui offre un nouveau coup de pinceau à ajouter au tableau de cette guerre à la fois déplorable et ridicule. Quoique les frondeurs ne voulussent pas permettre que le Roi entrât dans Paris, les courtisans ne laissaient pas que d'aller en toute liberté aux Tuileries, et de là au jardin de Renard. Un jour que le duc de *Candale*, *Jarzay*, *Boutteville*, *Saint-Mesgrin* et quelques autres s'étaient réunis pour y souper et s'y divertir, les frondeurs commencèrent à craindre que, si le peuple voyait souvent les seigneurs qui étaient dans le parti de la cour, il n'en prit insensiblement des dispositions favorables au jeune Roi. En conséquence, ils y envoyèrent le duc de Beaufort, suivi d'une assez grosse troupe de gens. Ce prince chassa les violons, renversa les tables, mit tout en désordre dans le jardin; et cette belle expédition n'eut pas d'autres suites.

temps ne présente rien à l'imagination qui ne soit incohérent et désagréable.

Les deux projets d'achever le palais des Tuileries et d'en embellir le jardin furent conçus et exécutés en même temps. Le jardin de *Renard* fut enfermé dans le nouvel enclos; et sur ce terrain ainsi disposé, qui contenait alors soixante-sept arpens, *Le Nôtre* commença l'exécution du plan magnifique dont il avait déjà tracé le dessin.

Ce jardin, planté régulièrement, est entouré de terrasses qui en marquent les limites sur trois de ses côtés, mais dont la disposition est telle qu'elles laissent à l'extrémité occidentale une ouverture en fer à cheval, au moyen de laquelle la vue s'étend sur la grande allée des Champs-Elysées jusqu'à la barrière de Chaillot. Le terrain de ce jardin, considéré dans sa largeur, qui est de cent quarante-sept toises, a une pente de cinq pieds quatre pouces; une telle inégalité (1), qui semblait offrir un obstacle insurmontable à la symétrie du plan, fut masquée avec un art admirable par un talus imperceptible, et au moyen de deux terrasses latérales, qui non-seulement contribuèrent à détruire cette irrégularité, mais ajoutèrent encore à l'élégance de cette grande composition.

Considérant ensuite la vaste étendue de la fa-

---

(1) Il eût fallu rapporter trois mille toises cubes de terre, ce qui eût coûté une somme considérable, sans rien ajouter à l'agrément de cette promenade.

cade des Tuileries, *Le Nôtre* sentit qu'une aussi longue ligne de bâtimens avait besoin d'une esplanade qui lui fût proportionnée et qui en développât complètement toutes les parties. Il conçut donc l'heureuse idée de ne commencer le couvert de ce jardin qu'à quatre-vingt-deux toises de la façade ; et cette distance semble dans une proportion si parfaite avec le palais, qu'on n'imagine, dans tout cet espace, aucun autre point où cette masse d'arbres ne fût placée moins favorablement. Tout le sol de la partie découverte fut enrichi de parterres à compartimens, entremêlés de massifs de gazon, et dont les dessins nobles et élégans ont été conservés jusqu'à nos jours.

Ces parterres sont disposés de manière qu'on a pu y placer trois bassins circulaires, qui présentent une agréable variété. Au pied du palais est pratiquée une quatrième terrasse servant d'*empatement* (1) à l'édifice, et qui, avec les trois autres, paraît contenir le jardin entier dans une espèce de boulingrin.

En face des parterres, et dans l'alignement du milieu du grand avant-corps, est plantée une grande allée de maronniers, de cent-quarante toises de longueur, qui dans le principe n'avait que quarante-huit pieds de largeur. Les contre-allées en avaient chacune trente-trois. Aux deux côtés de

(1) On donne ce nom à une épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur.

ces dernières étaient distribuées différentes pièces de verdure, telles que des boulingrins entourés d'arbres de haute tige, des bois plantés et disposés régulièrement, des bosquets, etc. Ces dispositions intérieures ont depuis éprouvé divers changemens, et ne ressemblent plus à celles qui furent exécutées par *Le Nôtre* (1); mais la masse entière du couvert est restée toujours la même, et conserve l'aspect majestueux, les belles proportions que lui a donnés ce grand décorateur. Admirable du côté des Tuileries, ce bois offre peut-être un coup d'œil encore plus ravissant dans la partie opposée. Le jardin s'y termine également par une grande partie découverte, au milieu de laquelle est placé un bassin de trente toises de diamètre, dont la forme octogone se trouvait en un rapport symétrique avec les charmilles (2) et les parterres qui l'environnaient. En considérant du haut du *fer à cheval* l'ensemble de toutes ces parties il règne une telle variété dans le dessin, dans la disposition des plans et des niveaux, dans l'architecture des terrasses, des palissades, etc.; le palais des Tuileries d'un côté, et la verdure des Champs-Élysées, de

(1) Il y avait dans un de ces bosquets une salle de comédie en verdure, qui subsistait encore du temps de la minorité de Louis XV. A la place de ce théâtre on fit un jeu de mail pour le jeune Roi; et dans le vide de ce mail, on éleva un pavillon où fut placé un billard également destiné à son amusement.

(2) Ces charmilles qui bordaient la lisière du bois ont été détruites.

l'autre, y présentent des perspectives si agréables, qu'il est difficile que l'art et la nature réunis puissent jamais produire des effets plus riches et plus imposans (1).

La terrasse qui règne du côté de la rue Saint-Honoré étant beaucoup plus basse que celle du bord de l'eau, on avait imaginé de former dans l'espace qui est au-dessous, et qui la sépare du couvert, de grands tapis de verdure entourés de plates-bandes de fleurs. Cette agréable variété ne nuisait en rien à la symétrie, parce que la largeur du jardin est si considérable, que les petites parties dissemblables n'y peuvent être embrassées du même coup d'œil. Ces plates-bandes furent détruites en 1793, et la convention nationale décréta gravement qu'on y semerait des pommes de terre *pour la nourriture du peuple*. Depuis elles n'ont point été rétablies.

Au milieu de tant de beautés, la critique la plus sévère ne trouvait qu'un seul défaut extrêmement léger. La grande allée paraissait trop étroite : on aurait désiré que les deux contre-allées y eussent été réunies, et qu'au lieu d'en faire une allée couverte, on l'eût taillée en palissade. Ouverte de cette manière, elle devait offrir une percée plus étendue, et mettre le palais dans un rapport plus intime avec tous les monumens dont il est environné (2).

---

(1) *Voyez* pl. 56.

(2) Ce vœu des artistes et généralement de tous les gens de goût a été exécuté depuis la révolution.

Le bas peuple n'entrait autrefois dans ce jardin que le jour de la Saint-Louis (1).

---

(1) Il nous a été impossible de lire tant d'éloges des jardins dits Français, sans succomber à la tentation de les réfuter succinctement. D'ailleurs la formation des jardins étant un des délassemens auxquels une multitude de personnes peuvent se livrer le plus convenablement, il n'est pas sans utilité de chercher à en éclaircir les théories et à en faciliter l'exécution, afin que l'activité de l'homme se dirige plus volontiers vers ces jouissances. Dieu ne l'a-t-il pas convié à s'y plaire, lorsqu'il a orné la terre avec tant de soin? Et l'architecte qui préfère son équerre, ses angles, ses alignemens et ses niveaux, sa rigide et mesquine régularité et son ennuyeuse symétrie aux contours toujours variés et toujours gracieux de la nature; ses arbres et ses arbustes mutilés et torturés à ceux sur qui la main du Créateur a répandu une élégance ou une majesté si diverse, cet architecte n'a-t-il pas prouvé suffisamment qu'il est hors de la route du vrai et du beau?

Puisque Le Nôtre est toujours cité comme le plus célèbre des architectes de jardins français, et puisque le jardin des Tuileries passe pour son chef-d'œuvre, rien ne serait plus décisif pour notre opinion que de pouvoir démontrer que ce jardin aurait pu être beaucoup plus beau, en suivant un système opposé, autant toutefois que le permet un jardin de ville, destiné à une population immense.

D'abord il suffit des propres pages de Mr de St. Victor pour le prouver.

P. 100. Au lieu d'un « défaut extrêmement léger », ne faut-il pas regarder comme un défaut capital et qui prouve que le genre français est insensible aux beautés de la nature, d'avoir fait cette grande allée du milieu si étroite? et quand on songe qu'elle était destinée à être couverte ou fermée par les branches, on sent encore mieux le vice de ce genre, puisqu'il dérobait au château la vue des Champs-Élysées, et bornait sa perspective aux seuls parterres ou à l'esplanade. Mais le défaut du genre se fait encore mieux sentir, en voyant qu'après avoir réuni les deux contre-allées à la grande, on a encore été obligé de la tailler en palissade, afin de pouvoir voir, non les Champs-Élysées, mais simplement l'avenue.

STATUES ET AUTRES ORNEMENS
DU JARDIN DES TUILERIES EN 1789.

SUR LA TERRASSE QUI BORDE LE CHATEAU.

Deux Nymphes chasseresses, par *Coustou* l'aîné.
Un chasseur assis, par le même.
Un faune jouant de la flûte, par *Coyzevox*.
Une hamadryade qui semble l'écouter, par le même.
Une Flore, par le même.
Un vase, par *Robert*.
Un autre, par *Le Gros*.

P. 99. On a fait disparaître la plupart des pièces que Le Nôtre avait distribuées des deux côtés des contre-allées, et sûrement avec le même mauvais goût qu'il montra dans ce genre à Versailles.

(*Ibid.*) Les charmilles qui bordaient la lisière du bois du côté du bassin du pont-tournant ont été détruites. Nous ne doutons pas que si le bois offre « un coup d'œil plus ravissant de ce côté que du côté du château, » on ne le doive à cette destruction qui permet de voir des arbres ressemblant à ceux que la nature ou plutôt Dieu a formés si beaux, tandis que du chateau les beaux arbres sont masqués par des palissades.

D'autres changemens ont encore été faits aux plans de Le Nôtre, de manière que ce qui constitue la vraie beauté du jardin est évidemment la masse du couvert (*Ibid*) et la majesté des arbres, une simplicité fort éloignée du genre de Le Nôtre. A mesure que les mesquineries et les mutilations de la nature ont disparu, le jardin s'est embelli.

On ne peut s'empêcher de sourire, en voyant vanter, p. 97, l'art *admirable* avec lequel Le Nôtre sut vaincre un obstacle qui paraissait *insurmontable*, une pente de 5 pieds, 4 pouces! Dans la composition des jardins *naturels* une pente, fût-elle cent fois plus forte, ne serait qu'un accident heureux.

Esquissons maintenant en peu de mots un plan différent, mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un jardin où l'immense po-

AUTOUR DU BASSIN DU MILIEU.

Pluton enlevant Proserpine, par *Regnaudin*.

La mort de Lucrèce, commencée par *Théodon*, et finie par *Pierre Le Pautre*.

Énée portant son père Anchise, par le même.

L'enlèvement d'Orithye, commencé par *Marsy*, et terminé par *Flamen*.

---

pulation de Paris doit pouvoir trouver beaucoup de couvert, et qu'on doit ici soigner davantage la promenade des pieds que la promenade des yeux.

Au lieu de ces disgracieux parterres à compartimens et de ces petits gazons si mesquins de l'esplanade, une pelouse aussi large que le château, à peu de chose près, commencerait au pied de la terrasse du château, et, se rétrécissant insensiblement, se prolongerait dans le milieu, mais irrégulièrement, entre deux bois jusqu'à la place Louis XV. La moindre largeur de la pelouse entre les deux bois serait de 100 mètres, afin de voir du château les Champs-Élysées et peut-être la rivière vis-à-vis des Invalides.

Un large chemin cotoyerait chaque bois le long de la pelouse, ce qui procurerait 1° au château de jouir de la vue de deux longues files de promeneurs, 2° à chacune de ces files de voir l'autre file et en outre une pelouse terminée à un grand bois, le château, la place Louis XV, les Champs-Élysées etc., etc.; 3° de trouver à toute heure un abri contre le soleil ou contre le vent. La moitié de la largeur de ces chemins serait sous les arbres, l'autre en plein air.

A la circonférence aucune terrasse, en encaissant le jardin, ne lui déroberait la vue de la rivière, des beaux hôtels qui la bordent, de 4 superbes ponts, dont un suspendu en fer, du Palais-Bourbon, des Champs-Élysées, des Gardes-Meubles, de la rue de Rivoli, etc., etc. Et ainsi le jardin serait vu dans toute sa beauté de tous ces points.

Une allée large et formée de groupes successifs et tous variés, mais dont la description prendrait trop de place ici, longerait la rivière, et une autre la rue de Rivoli. L'une ou l'autre serait formée d'arbres verts, promenade d'*hiver* et d'été que l'on ne songe jamais à assurer aux habitans des villes.

AU BOUT DE LA GRANDE ALLÉE, EN FACE DU GRAND BASSIN.

Annibal comptant les anneaux des chevaliers romains tués à la bataille de Cannes, par *Sébastien Slootz.*

L'Hiver et le Printemps, par *Le Gros.*

La Vestale, par le même.

Jules César, par *Nicolas Coustou.*

L'Automne et l'Été; la statue d'Agrippine, copiée d'après l'antique.

Comme tout bon plan doit offrir aux habitans du château un ombrage rapproché, ces deux allées se prolongeraient jusque près du château; mais pour ne pas lui masquer la vue, elles se termineraient par des arbres qui s'élèvent peu, et enfin par plusieurs lignes d'orangers assez rapprochés pour donner de l'ombrage (*).

Malgré la largeur de la pelouse, il resterait encore assez d'épaisseur aux deux bois pour trouver dans leur intérieur des salons de verdure, des lieux de repos et de solitude.

Des corbeilles de fleurs, dont la forme élégante serait en harmonie avec la grâce des fleurs, égaieraient la pelouse, sur-tout aux environs du château.

Un fossé plein d'eau terminerait le jardin le long de la place Louis XV. Des statues s'éleveraient sur le bord intérieur du fossé dans une platte-bande de fleurs. Du côté du château la pelouse se terminerait par une semblable platte-bande de fleurs, d'où sortirait également un rang de statues.

Il est inutile de dire qu'on ne chercherait point à donner aux arbres une forme plus belle que celle qu'ils tiennent de leur nature, et que l'on ne masquerait point par des arbres taillés en palissades ou autrement ceux que l'on aurait le bonheur de posséder dans leur beauté native.

Pour décider quels ornemens de détail on pourrait ajouter à cette esquisse, tels que la place de beaux jets-d'eau, et d'autres

(*) Il est bien probable que si les orangers n'étaient pas tenus en boule et pas aussi contrariés dans leur végétation, on en verrait de beaucoup plus beaux pour la forme, la vigueur, la grandeur et la grosseur.

AU-DELA DU BASSIN.

Le Tibre et le Nil, figures colossales copiées d'après l'antique.
La Seine et la Marne, par *Nicolas Coustou.*
La Loire et le Loiret, par *Vanclève.*

A L'ENTRÉE DU PONT TOURNANT.

Deux chevaux ailés, dont l'un est monté par une Renommée, et l'autre par un Mercure. Ces deux figures, de la main de *Coyzevox*, étaient autrefois à Marly (1).

PORTE DE LA CONFÉRENCE.

Elle était située à l'extrémité de la terrasse des Tuileries, du côte de la rivière, et terminait la dernière enceinte, commencée sous Charles IX et achevée sous Louis XIII (2).

Le nom de cette porte, qui n'a été démolie qu'en 1730, et la date de sa construction, ont fait naître des opinions contradictoires et de longs débats parmi les historiens de Paris.

Il est impossible d'accorder que la porte *Neuve*, qui était presque dans l'alignement de la rue Saint-Nicaise, et celle de la *Conférence*, située au bout des Tuileries, aient été la même porte.

---

statues, et quel parti on pourrait encore tirer de ce superbe local, il faudrait être sur les lieux et avoir des mesures exactes.

Note de la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

(1) Toutes ces sculptures sont en marbre, et n'ont point été déplacées. Depuis, ce magnifique jardin a été enrichi d'un grand nombre d'autres figures, ouvrages modernes ou copiés de l'antique. Voyez l'article *Monumens nouveaux.*

(2) *Voyez* pl. 67.

L'ÉGLISE SAINT-ROCH.

En sortant des Tuileries par la porte du nord, et rentrant dans la rue Saint-Honoré, le premier monument que l'on rencontre est l'église paroissiale de Saint-Roch. L'origine de cette église est très-connue et ne présente aucune obscurité.

La permission de l'official pour l'érection de cette succursale est du 15 août 1578; et l'on peut supposer que la construction de l'édifice dura deux ou trois ans. On la consacra sous l'invocation de saint Roch, parce que ce nom était celui d'un hôpital (1) que Jacques *Moyen* ou *Moyon*, Espagnol de naissance, avait commencé à établir sur cet emplacement, et qu'il se vit obligé de céder aux paroissiens.

En 1633, elle fut érigée en église paroissiale par François de Gondi, alors archevêque de Paris.

En 1653, on jeta les fondemens de l'église que nous voyons aujourd'hui.

Elle fut commencée sur les dessins de J. Le Mercier, alors premier architecte du Roi. Ce fut Louis XIV qui en posa la première pierre.

La situation du terrain ne permit pas de suivre l'antique usage, et de tourner au levant le chevet de cette église : il est exposé au nord. Le bâtiment en resta long-temps imparfait, sans être voûté, et

---

(1) Cet hôpital était destiné aux malades affligés d'écrouelles. Le fondateur le transporta dans le faubourg Saint-Jacques.

n'ayant qu'un simple plafond de bois : Discontinué et repris plusieurs fois pendant le cours du dix-septième siècle, il fut enfin achevé dans le dix-huitième par les libéralités du Roi et les dons généreux de plusieurs riches paroissiens.

Le grand portail qui donne sur la rue Saint-Honoré fut construit le dernier par Jules-Robert de Cotte, intendant général des bâtimens du Roi, et directeur général de la monnaie et des médailles, d'après les dessins de Robert de Cotte son père, premier architecte de Louis XIV et de Louis XV. La première pierre en fut posée le 1er mars 1736. Ce portail, assez purement exécuté, a eu beaucoup de réputation, et semble avoir servi de modèle à la plupart de ceux qui ont été élevés depuis, quoiqu'il ne soit lui-même qu'une imitation du style peu sévère de Mansard : c'est une décoration en bas-relief composée de deux ordres dorique et corinthien, où il règne une certaine harmonie, mais dans laquelle on chercherait vainement cet effet imposant des péristyles, dont les colonnes isolées non-seulement présentent un utile abri, mais n'ont pas besoin, comme ces surfaces monotones, de cette multiplicité de ressauts et de profils, au moyen desquels on essaie d'offrir à l'œil quelques faibles projections d'ombres, et de rompre leur fatigante uniformité.

On a suppléé, par des groupes et des ornemens très-soigneusement finis, à ce manque d'effet; et les connaisseurs ont pu distinguer dans ces travaux le

passage du style usité au siècle de Louis XIV à celui dont la maigreur et l'affectation ont ensuite caractérisé les productions du règne de Louis XV. Les figures sculptées par Claude Francin, de l'Académie royale de sculpture, représentaient, en deux groupes, quatre Pères de l'Église avec les attributs qui leur conviennent; les armes du Roi, qui remplissaient le fronton, et la croix qui le surmontait, étaient de la main du même sculpteur (1). Les ornemens ont été exécutés par Louis de Montceau, de l'académie *des Maîtres*. Le style de ces divers morceaux était tel, que si l'on n'y trouvait pas toute la dépravation qui, dans les arts d'imitation, fut le caractère du siècle dernier, on y reconnaissait du moins les premières traces du mauvais goût qui l'a si rapidement amenée.

Ce portail a quatorze toises de largeur sur treize toises trois pouces d'élévation, depuis le pilier du perron jusqu'à la pointe du fronton. Une heureuse disposition du terrain a obligé d'y placer un grand nombre de marches, ce qui produit un bon effet et annonce dignement un édifice consacré à la religion (2).

La distribution intérieure de l'église Saint-Roch offre des singularités qu'on ne rencontre dans aucun autre monument du même genre à Paris. Elle est composée d'une nef et trois chapelles, qui se

---

(1) Ces figures, cette croix et ces armes ont été détruites pendans la révolution. Depuis ce portail a été réparé.

(2) *Voyez* pl. 57.

suivent dans l'alignememt du portail, et se prolongent ainsi en ligne droite jusqu'à l'extrémité de l'édifice. Les bas-côtés de la nef, également prolongés derrière la première chapelle, consacrée à la Vierge, tournent ensuite autour de la seconde qui est celle de la Communion. La troisième, qu'on nomme chapelle du Calvaire, est une espèce de rotonde coupée que l'on a ajouté depuis à l'église, et qui se rattache à ces constructions. Il résulte de cette disposition et de la forme du maître-autel, construit à la romaine et placé au rond-point du chœur, que, du portail de l'église, l'œil traversant la nef et l'arcade au bas de laquelle cet autel est posé, plonge dans la profondeur immense de cette enfilade de chapelles, qui, toutes les trois, sont éclairées par une lumière différente et dégradée à dessein, ce qui produit un effet presque théâtral, et peu convenable peut-être à un édifice sacré.

La nef de cette église, composée d'arcades d'une assez belle proportion, est décorée d'un ordre de pilastres doriques, couronné d'un entablement denticulaire, lequel se trouve aussi répété dans le pourtour de la croisée. Les deux chapelles qui la suivent offrent un ordre de pilastres corinthiens disposés de la même manière; et le long des bas-côtés, on a établi un assez grand nombre de petites chapelles, dont les autels sont placés de manière qu'on peut les apercevoir de la nef, à travers les percées des arcades (1).

---

(1) *Voyez* pl 58.

passage du style usité au siècle de Louis XIV à celui dont la maigreur et l'affectation ont ensuite caractérisé les productions du règne de Louis XV. Les figures sculptées par Claude Francin, de l'Académie royale de sculpture, représentaient, en deux groupes, quatre Pères de l'Église avec les attributs qui leur conviennent ; les armes du Roi, qui remplissaient le fronton, et la croix qui le surmontait, étaient de la main du même sculpteur (1). Les ornemens ont été exécutés par Louis de Montceau, de l'académie *des Maîtres*. Le style de ces divers morceaux était tel, que si l'on n'y trouvait pas toute la dépravation qui, dans les arts d'imitation, fut le caractère du siècle dernier, on y reconnaissait du moins les premières traces du mauvais goût qui l'a si rapidement amenée.

Ce portail a quatorze toises de largeur sur treize toises trois pouces d'élévation, depuis le pilier du perron jusqu'à la pointe du fronton. Une heureuse disposition du terrain a obligé d'y placer un grand nombre de marches, ce qui produit un bon effet et annonce dignement un édifice consacré à la religion (2).

La distribution intérieure de l'église Saint-Roch offre des singularités qu'on ne rencontre dans aucun autre monument du même genre à Paris. Elle est composée d'une nef et trois chapelles, qui se

(1) Ces figures, cette croix et ces armes ont été détruites pendans la révolution. Depuis ce portail a été réparé.

(2) *Voyez* pl. 57.

suivent dans l'alignememt du portail, et se prolongent ainsi en ligne droite jusqu'à l'extrémité de l'édifice. Les bas-côtés de la nef, également prolongés derrière la première chapelle, consacrée à la Vierge, tournent ensuite autour de la seconde qui est celle de la Communion. La troisième, qu'on nomme chapelle du Calvaire, est une espèce de rotonde coupée que l'on a ajouté depuis à l'église, et qui se rattache à ces constructions. Il résulte de cette disposition et de la forme du maître-autel, construit à la romaine et placé au rond-point du chœur, que, du portail de l'église, l'œil traversant la nef et l'arcade au bas de laquelle cet autel est posé, plonge dans la profondeur immense de cette enfilade de chapelles, qui, toutes les trois, sont éclairées par une lumière différente et dégradée à dessein, ce qui produit un effet presque théâtral, et peu convenable peut-être à un édifice sacré.

La nef de cette église, composée d'arcades d'une assez belle proportion, est décorée d'un ordre de pilastres doriques, couronné d'un entablement denticulaire, lequel se trouve aussi répété dans le pourtour de la croisée. Les deux chapelles qui la suivent offrent un ordre de pilastres corinthiens disposés de la même manière; et le long des bas-côtés, on a établi un assez grand nombre de petites chapelles, dont les autels sont placés de manière qu'on peut les apercevoir de la nef, à travers les percées des arcades (1).

---

(1) *Voyez* pl 58.

Cette église était très-riche et peut-être trop riche en peintures et en sculptures : les archivoltes des arcades sont encore chargées de trophées et de figures ; la même profusion d'ornemens se fait remarquer dans les croisées ; et malheureusement toutes ces décorations, faites dans une époque de décadence, sont du plus mauvais goût.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-ROCH EN 1789.

TABLEAUX.

Sainte Élisabeth, par *le Lorrain*. Une Nativité, par *le Moine*. Le martyre de saint André, par *Jouvenet*. Saint Louis mourant, donnant ses derniers conseils à son fils Philippe-le-Hardi, par *Antoine Coypel*. Saint Denis prêchant la foi en France, par *Vien*.

La coupole de la chapelle de la Vierge offre une Assomption de la Vierge, peinte à fresque, par *Pierre*, ouvrage au-dessous du médiocre, et loué avec l'emphase la plus ridicule par tous les compilateurs qui ont donné des descriptions de Paris. Le même peintre a représenté sur la coupole de la chapelle suivante le triomphe de la religion.

SCULPTURES.

Aux deux côtés de la principale porte du chœur étaient deux chapelles décorées en marbre, par *Coustou le jeune*, architecte. Chacune était ornée d'une statue : la première, par *Falconnet*, représentait J.-C. au jardin des Olives ; la seconde, saint Roch, par *Nicolas Coustou*.

Les deux chapelles des croisées étaient également incrustées d'ornemens en marbre, sur les dessins de *Coustou jeune*.

La chapelle de la Communion offrait une Annonciation en marbre blanc, par *Falconnet ;* Jésus-Christ tenant sa croix, et saint Roch, par François *Anguier*. Au-dessus, on avait pratiqué une gloire céleste de cinquante pieds sur trente, dont les rayons, mêlés de nuages et de chérubins, partaient d'un transparent lu-

mineux, ce qui produisait une espèce d'illusion qui, dans un lieu saint, rappelait un peu trop les *gloires* de l'Opéra.

Aux deux côtés de l'autel, dans la chapelle de la Vierge, étaient deux statues en bronze doré, de huit pieds de proportion, représentant les prophètes David et Isaïe.

La chapelle du *Calvaire* était ornée de plusieurs groupes de figures qui composaient des scènes intéressantes. On y voyait un Jésus crucifié et la Madeleine éplorée au pied de la croix, par *Auguier*. Ce groupe était placé au sommet de la montagne. Deux soldats préposés à la garde du tombeau, occupaient l'un des côtés. Du bas de la montagne on montait à ce calvaire par deux portes taillées dans le roc. L'autel était en marbre bleu turquin, et les ornemens qui le décoraient avaient été exécutés sur les dessins de *Falconnet*, sculpteur, et de *Boulée*, architecte.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église avaient été inhumés :

Dans un caveau pratiqué à l'entrée de la chapelle de la Vierge, Marie-Anne de Bourbon-Conti, fille naturelle de Louis XIV et de la duchesse de la Vallière, morte en 1739.

Dans la sixième chapelle à gauche, André Le Nôtre, intendant et architecte des jardins de Louis XIV, mort en 1700.

Dans la dernière chapelle du même côté, le comte Fortuné Ragony, mort en 1723; et Claude François Bibal, marquis d'Asfeld, maréchal de France, mort en 1743.

Dans la nef, Nicolas Mesnager, habile négociateur sous le règne de Louis XIV, mort en 1714.

Les deux frères François et Michel Anguier, sculpteurs célèbres, morts, le dernier en 1686, le premier en 1699.

Pierre Corneille, le créateur de la tragédie moderne, et l'un des plus beaux génies de son siècle, mort en 1684.

Antoinette du Ligir de la Garde, marquise Deshoulières, célèbre par ses poésies, morte en 1694. Antoinette Thérèse Deshoulières sa fille, connue aussi par quelques poésies, morte en 1718.

Pierre Louis Moreau de Mauperty, mathématicien habile, mort en 1759.

François Séraphin Régnier Desmarets, poète français, mort en 1713.

Alexandre Lainez, connu par quelques poésies agréables, mort en 1710.

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-ANNE.

A côté de ce monument était placée une institution aussi importante qu'utile, connue sous le nom de communauté de Sainte-Anne, fondée par Nicolas Fromont ou Frémont, grand audiencier de France, en faveur des pauvres filles de la paroisse de Saint-Roch, à l'effet de leur procurer, avec une instruction chrétienne, une industrie suffisante pour leur faire gagner honnêtement leur vie. Pour l'exécution de ce dessein, cet homme charitable acheta un emplacement appartenant à la fabrique de Saint-Roch, y fit construire une maison convenable pour l'objet qu'il s'était proposé, et ajouta à ce premier bienfait une rente de quatre cents livres sur l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs personnes pieuses concoururent, par leurs libéralités, au succès de cet établissement, qui fut confirmé par le Roi et l'archevêque, au mois de mars 1686. Cette communauté, établie rue Neuve-Saint-Roch, était composée de quinze sœurs, qui, animées d'un zèle que la religion peut seule inspirer, enseignaient gratuitement aux filles pauvres de la paroisse la couture, la tapisserie, la dentelle, et tous les ouvrages qui conviennent à leur sexe. Cet établissement a été administré jusqu'au commencement de la révolution (1), conformé-

(1) Il y a maintenant, dans la même rue, une communauté de *sœurs de la Charité*.

ment aux intentions de son pieux fondateur, dont le nom doit être cher aux amis de la religion et de l'humanité.

JACOBINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Ce couvent, devenu si fameux depuis la révolution, était situé entre l'église Saint-Roch et la place Vendôme.

Il y avait autrefois à Paris plusieurs couvens de l'ordre des *Frères-Prêcheurs*, connus en France sous le nom de *Jacobins*, dénomination qu'ils prirent d'une chapelle sous l'invocation de saint Jacques, qui leur fut cédée, en 1217, lors de leur premier établissement en France. Le couvent dont il s'agit ici, situé rue Saint-Honoré, était d'une fondation beaucoup plus moderne, et habité par les Jacobins dits *réformés*. Voici ce qui donna lieu à cette réforme.

Il paraît que l'ordre des Frères-Prêcheurs, institué au commencement du treizième siècle par saint Dominique, sans s'écarter entièrement des règles prescrites par son fondateur, commençait cependant à se relâcher de sa première ferveur, lorsque le P. Sébastien *Michaelis* forma le dessein de rétablir la règle dans toute sa pureté, et d'en bannir le relâchement et tous les abus qui s'y étaient insensiblement introduits. Il commença par faire adopter sa réforme dans quelques couvens du Languedoc et de la Provence. Le chapitre

général de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui se tint à Paris en 1611, et auquel le P. Michaelis fut député, parut à ce saint moine une occasion favorable pour y proposer le même réglement, et l'introduire à la fois dans la capitale et dans les autres provinces du royaume. Cependant, quoique le général favorisât les vues du réformateur, les Jacobins du grand couvent de Paris s'opposèrent si fortement à tout projet d'innovation, que le chapitre ne crut pas devoir adopter le changement proposé. Trompé dans ses espérances, le P. Michaelis n'en poursuivit pas moins son dessein; et sentant redoubler son zèle par les obstacles mêmes qui lui étaient opposés, il ne craignit point de s'adresser au Roi lui-même et à la Reine régente, Marie de Médicis, pour obtenir la permission de bâtir un couvent de Frères-Prêcheurs de sa réforme; ce qui lui fut accordé par lettres-patentes du mois de septembre 1611, enregistrées le 23 mars 1613. Henri de Gondi, évêque de Paris, ne se contenta pas d'approuver ce nouvel établissement par sa lettre du 8 avril 1612, il mérita d'en être regardé comme le principal fondateur par le don qu'il fit à ces religieux d'une somme de cinquante mille livres. Ce fut avec ce secours, et au moyen des libéralités du sieur Tillet de La Bussière, et de quelques autres personnes pieuses, qu'ils achetèrent un enclos de dix arpens; où ils firent construire leur église et leur couvent tels qu'ils existaient encore en 1789.

Ces bâtimens étaient d'une architecture extrêmement médiocre, mais ils contenaient quelques objets d'arts, et plusieurs monumens dont nous allons donner une courte description.

TABLEAUX.

Un excellent tableau de *Porbus*, où ce peintre avait représenté l'Annonciation, titre sous lequel cette église était dédiée.

Un saint François du même peintre.

Deux tableaux attribués à *Mignard*, un *Ecce homo* et une Mère de douleur.

SCULPTURES.

Dans une chapelle à gauche, richement décorée, était le mausolée de *François Blanchefort de Créqui*, maréchal de France. Ce monument avait été exécuté sur les dessins de *Le Brun*, par *Coyzevox* et *Joly*. Le buste du maréchal, représenté à mi-corps, cuirassé et joignant les mains, était l'ouvrage du premier de ces deux sculpteurs. Un grand bas-relief en bronze, de la main du second, offrait une image de la bataille de Kockersberg, en Alsace, gagnée par cet illustre capitaine.

Vis-à-vis la chaire était placé le tombeau de Pierre Mignard. Ce mausolée, ouvrage du sculpteur *Le Moine*, fut déposé depuis au musée de la rue des Augustins. La comtesse de Feuquière, fille de ce peintre célèbre, y est représentée à genoux, et priant Dieu pour son père. Deux génies l'accompagnent. Au-dessus est le buste de *Mignard*, par *Desjardins*. C'est un monument mal conçu et encore plus mal exécuté, quoique extrêmement vanté dans toutes les descriptions de cette église.

Cette maison possédait un cabinet d'histoire naturelle très-curieux, formé par les soins du P. Labat, connu par ses relations d'Afrique et d'Amérique. La bibliothèque, composée d'environ

trente-deux mille volumes, contenait des éditions rares et quelques manuscrits précieux (1).

C'est dans la salle de cette bibliothèque que se rassembla depuis cette horde de *Frères-Prêcheurs* institués par le génie du mal, et dont les prédications ont eu des effets qui épouvantent encore le monde, et feront à jamais l'horreur de la postérité (2).

PLACE VENDOME.

Cette place, qui fut d'abord connue sous le nom de *Place des Conquêtes* et de *Louis-le-Grand*, a pris ensuite celui de *Vendôme*, parce qu'elle fut faite en 1701, sur l'emplacement qu'occupait l'hôtel de ce nom.

Cette place, bâtie sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard, a de diamètre soixante-quinze toises sur soixante-dix. Sa coupe présente des pans dans les angles, et par conséquent huit façades. Un grand ordre corinthien élevé sur un soubassement qui a de hauteur les cinq huitièmes de l'ordre, forme la décoration de ces façades; au-dessus de l'entablement corinthien sont des lucarnes en pierre, de forme alternativement variée.

(1) On y conservait soigneusement une chaise qui avait servi, dit-on, à Saint-Thomas, dit l'*Ange de l'école*.

(2) L'église des Jacobins, les bâtimens et les jardins qui occupaient presque tout l'espace qui est entre la rue Saint-Honoré et la rue Neuve-des-Petits-Champs, ont été abattus, et l'on a transporté sur ce vaste emplacement le marché qui obstruait auparavant la rue Traversière. Voyez *Monumens nouveaux*.

Les pans coupés des angles sont composés d'un avant-corps de trois arcades, et de deux arrière-corps qui en ont chacun une. Ces avant-corps ainsi que les pans, comparés avec le diamètre de la place, sont trop petits; de telles lignes forment d'ailleurs un effet désagréable, et devraient toujours être exclues de l'architecture des grands édifices, dont une simplicité noble est le caractère essentiel.

Au milieu des grandes façades s'élèvent deux grands corps d'architecture symétrique. Ils présentent chacun cinq ouvertures, une de chaque côté en arrière-corps et trois en avant-corps, et sont couronnés de frontons, dont la grandeur est égale à celle des pans coupés. Ces deux constructions font un assez bel effet; cependant on y remarque des fautes impardonnables : par exemple, celle de les avoir ornées de colonnes *engagées*, tandis qu'il y avait assez d'espace pour isoler ces colonnes, et que, dans le cas contraire, elles devaient être remplacées par des pilastres; une faute plus grande encore est d'y avoir introduit des colonnes jumelles, qui, pénétrées mutuellement l'une par l'autre avec leurs chapiteaux, présentent un effet absurde et presque monstrueux que les bons architectes ont toujours évité. La hauteur de l'ordre comprend deux étages (1).

Enfin cette place était mal percée, et quoique vaste, et dans son ensemble d'une assez belle ordon-

(1) *Voyez* pl. 59.

nance, elle n'offrait encore, il y a quelques années, que deux issues, dont la disposition était même si mauvaise, qu'on ne pouvait la découvrir que de côté, en passant dans la rue Saint-Honoré ou dans celle des Petits-Champs. Cependant personne n'ignore que le principal mérite d'une place publique est dans sa situation, et qu'elle doit être disposée de manière qu'on puisse l'apercevoir de très-loin, et la traverser dans tous les sens (1).

Les hôtels qui l'environnent furent presque tous bâties par des fermiers-généraux, et sous la conduite des meilleurs architectes. Cependant il restait encore, en 1719, des places vides qui furent toutes achetées par *Law* avec les billets de banque qu'il avait introduits.

Au milieu de cette enceinte, entièrement composée de somptueux édifices, était autrefois placée la statue équestre de Louis XIV. Cette statue, d'un beau caractère, était de la main de *Girardon*. Elle avait vingt-un pieds de hauteur, et fut fondue d'un seul jet (2), le 1er décembre 1692, par Jean-Balthazar Keller. Le 13 août 1699, ce monument colossal fut posé sur un piédestal de marbre blanc, de trente pieds de haut, sur vingt-quatre de long

(1) Deux rues qu'on a ouvertes, l'une sur le terrain des Capucines, l'autre sur celui des Feuillans, viennent de lui rendre ces points de perspective qui lui manquaient.

(2) Elle pesait environ 60,000 livres, et pour la couler on fondit 83,753 livres de matière. Elle a été abattue, avec toutes les autres statues de nos Rois, le 18 août 1792.

et treize de large, orné de cartels, de bas-reliefs et de trophées de bronze doré. Sur ses quatre faces étaient des inscriptions latines (1) relatives aux grandes actions du Monarque, et exprimant particulièrement la reconnaissance de la ville de Paris pour les bienfaits dont il l'avait comblée (2).

LES FEUILLANS

DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Le monastère des Feuillans était situé rue Saint-Honoré, vis-à-vis la place Vendôme. C'était une congrégation particulière de religieux réformés de l'ordre de Cîteaux, qui avait pris son nom de l'abbaye de *Notre-Dame des Feuillans* dans le diocèse de Rieux, à quelques lieues de Toulouse. *Jean de la Barrière*, qui en était abbé commendataire en 1563, voulant consacrer le reste de ses jours à la pénitence, conçut le dessein d'y faire revivre dans toute sa rigueur l'ancienne observance de saint Benoît. En conséquence il prit l'habit religieux, fit profession dans cet ordre le 12 mai 1573, et s'occupa dès ce moment de mettre à exécution

(1) Jusqu'en 1730, le piédestal de cette statue équestre ne fut orné que des inscriptions données par l'académie des belles-lettres; mais à cette époque on l'enrichit de cartels et de trophées de bronze doré, sculptés par *Coustou* le jeune, auxquels on ajouta des inscriptions.

(2) *Voyez* pl. 68.

le projet de réforme qu'il avait médité. Malgré les austérités extraordinaires qu'il pratiquait, il eut bientôt un nombre de disciples assez considérable pour pouvoir en former une communauté, dont il fut reconnu abbé régulier en 1577, et béni comme tel dans l'église de la Dorade, à Toulouse, le 14 septembre de la même année. Cet établissement fut définitivement constitué, et la nouvelle réforme adoptée, quoiqu'elle passât en plusieurs points la sévérité de la règle primitive de Cîteaux. Les religieux devaient partager tout leur temps entre l'oraison, la psalmodie et le travail des mains; ils marchaient nu-pieds, la tête nue; dormaient tout vêtus sur des planches, et leur nourriture n'était que du pain le plus grossier, quelques herbes cuites ou crues et de l'eau pure. L'huile, le beurre, le poisson leur étaient interdits en tout temps, ainsi que la chair et le vin; du reste ils gardaient une solitude exacte, et un silence perpétuel.

Les merveilles qu'on publiait partout de l'abbé de *Feuillans* et de sa nouvelle communauté excitèrent la curiosité de Henri III. Ce prince voulut voir Jean de La Barrière, et lui écrivit lui-même le 20 mai 1583, pour lui ordonner de se rendre à Paris. Le saint abbé obéit, et y arriva au mois d'août suivant. Il prêcha devant le Roi, et dans plusieurs églises, avec un succès qui répondit à la haute estime que tout le monde avait conçue de son mérite. Henri III, charmé de son éloquence et touché de sa vie édifiante, voulut le retenir auprès

de sa personne, et ne lui permit de retourner à *Feuillans* qu'à condition qu'il reviendrait dans la capitale, où il se proposait de lui faire bâtir un monastère. Toutefois les ordres donnés à cet effet ne furent exécutés qu'en 1587. Alors Jean de La Barrière se mit une seconde fois en chemin pour Paris, accompagné de soixante-deux religieux de sa réforme. Ces pieux voyageurs partirent de Toulouse en procession, marchant deux à deux, la croix en tête, et pratiquant, pendant vingt-cinq jours qu'ils mirent à faire cette longue route, tous les exercices spirituels qu'ils étaient tenus de faire dans le cloître. Ils arrivèrent le 9 juillet de la même année.

Henri III, qui était alors à Vincennes avec toute sa cour, envoya quelques seigneurs au-devant d'eux jusqu'à Charenton, et sortit lui-même de son château pour les recevoir. Ces religieux demeurèrent dans un prieuré de l'ordre de Grandmont, situé dans le bois de Vincennes, jusqu'au 7 du mois de septembre suivant, qu'ils en sortirent pour prendre possession de l'église et du couvent que le Roi leur avait fait bâtir au faubourg Saint-Honoré.

Cette nouvelle congrégation fut approuvée par le Pape Sixte V, et érigée en titre par sa bulle du 3 novembre 1587, sous le nom de *Congrégation de Notre-Dame de Feuillans*. Elle fut distraite de la juridiction de l'abbé de Cîteaux, par Clément VIII, le 4 septembre 1592. Peu de temps après, ce Souverain-Pontife jugea à propos de modérer la rigueur excessive et presque incroyable de cette réforme

par sa bulle du 8 novembre 1595, et la rendit ainsi supportable en la rapprochant davantage de la règle de saint Benoît (1).

Les monastères qui embrassèrent cette nouvelle institution s'étant considérablement multipliés, tant en Italie qu'en France, Urbain VIII crut convenable, en 1630, de diviser les Français et les Italiens en deux congrégations différentes, gouvernées chacune par un général de leur nation. Celui de France était abbé né de *Notre-Dame de Feuillans*, et s'élisait tous les trois ans dans le chapitre général, lequel pouvait le continuer encore pendant trois autres années seulement. Ce général avait le droit de visiter les maisons de son ordre, et d'y faire plus ou moins de séjour; mais, pendant les trois années de son généralat, il était obligé à dix-huit mois de résidence à *Feuillans*. Cet usage s'observait très-exactement.

Henri IV ne fut par moins favorable à cette congrégation que l'avait été son prédécesseur : non-seulement il la confirma dans la propriété de tout ce qui lui avait été donné par Henri III, mais encore il déclara qu'il voulait partager avec ce prince le titre de son fondateur, et lui accorda tous les priviléges et prérogatives dont jouissaient les maisons de fondation royale.

La maison que Henri III avait fait bâtir pour les

---

(1) Quatorze religieux avaient, dit-on, succombé, dans une semaine, sous la grande austérité de cette règle.

Feuillans était petite et peu commode ; les libéralités de Henri IV, et les dons que ces religieux obtinrent de la piété des fidèles, leur fournirent bientôt les moyens de faire construire un nouvel édifice plus spacieux et plus beau. Les bâtimens, auxquels le Roi mit la première pierre en 1601, furent achevés en 1608.

Cependant le portail de ce dernier monument n'existait point encore ; et ce ne fut qu'en 1629, sous le règne de Louis XIII, qu'on pensa à l'exécuter. François Mansard en fut l'architecte, et ce fut, dit-on, le coup d'essai de cet homme célèbre. Ce portail, qui a joui d'une grande réputation, mérite que nous en donnions une description un peu détaillée.

Il était composé de deux ordres de colonnes, l'un ionique, l'autre corinthien. Les colonnes de l'avant-corps étaient isolées, et celles des extrémités engagées. L'entablement de ces ordres retournait sur chaque accouplement, et ces retours, faits pour donner à cette décoration un caractère de légèreté, produisaient une foule de petites parties qui nuisaient à l'effet général.

L'ordre ionique était d'une belle exécution, riche de détails parfaitement finis, mais qui par cela même semblaient trop recherchés, lorsqu'on les comparait avec ceux de l'ordre supérieur. Celui-ci était d'une proportion relative beaucoup trop courte, ayant deux modules et un tiers de moins dans sa hauteur, ce qui lui donnait une apparence

chétive et contraire à la progression (1) que l'on doit observer entre les ordres élevés les uns sur les autres. Cet ordre supérieur était surmonté d'un fronton circulaire sur lequel on avait placé deux figures d'une proportion trop forte, ce qui ajoutait encore au défaut d'harmonie qu'on remarquait dans l'ensemble de cette décoration.

Deux pyramides s'élevaient de chaque côté de ce frontispice; et cet ornement bizarre, l'amortissement circulaire qu'on remarquait au-dessus du fronton, les consoles renversées ou arcs-boutans, les cartels du dessus des portes, étaient encore des restes de la barbarie gothique. Les figures, exécutées par un sculpteur nommé Guillin, étaient de la plus grande médiocrité (2).

On estimait davantage la porte d'entrée du monastère, située en face de la place Vendôme. Elle avait été construite par le même architecte, mais à une époque où son talent était mûri par l'étude et une longue pratique. Cette décoration, qui n'était composée que d'une porte carrée surmontée d'un fronton et accompagnée de quatre colonnes corinthiennes, offrait dans ses proportions la justesse et la noble simplicité qui fait le caractère de la bonne architecture. Au-dessus de cette porte à plate-bande, on voyait un bas-relief d'une assez belle

(1) On ne leur donne ordinairement qu'un module de moins en hauteur.

(2) *Voyez* pl. 67.

exécution, renfermé dans une table carrée. Il représentait Henri III recevant l'abbé *Jean de La Barrière* et ses compagnons (1). Cette porte ne fut construite qu'en 1676.

CURIOSITÉS DU MONASTÈRE DES FEUILLANS.

TABLEAUX.

Plusieurs peintures de *Simon Vouet*, entre autres le plafond représentant un saint Michel, lequel passait pour un des chefs-d'œuvre de ce peintre.

Un seigneur descendant de cheval, et recevant l'habit de Feuillans, par *Loir*.

Quatre sujets tirés de l'histoire d'Esther, par *Restout* père.

La Résurrection du Lazare, par *Vien*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans la première chapelle à droite on voyait la statue en marbre de Raimond Phélippeaux, seigneur d'Herbaut, secrétaire d'état sous Louis XIII, mort en 1629. Il était représenté à genoux devant un prie-Dieu.

La seconde était destinée à la sépulture de la famille Pelletier.

---

(1) La vie de ce saint abbé avait été peinte sur verre dans le cloître de ce monastère, en peinture dite d'*apprêt* (*), par un peintre flamand nommé *Sempi*. On voyait encore quelques-uns de ces tableaux au musée des Monumens français.

(*) La peinture d'*apprêt* diffère de l'ancienne peinture sur verre, en ce que par celle-ci on colorait d'une teinte uniforme la substance entière du verre mis en fusion, tandis que, dans le nouveau procédé, la couleur est appliquée avec le pinceau, et fixée sur le verre au moyen d'un feu assez fort pour l'amollir, et non pour le liquéfier entièrement. Par cette manière d'opérer, on se procure des teintes qui donnent du relief aux figures; mais aussi la couleur n'est pas, comme dans l'autre, inaltérable.

La troisième avait appartenu à MM. de Vendôme.

La quatrième offrait le mausolée de Guillaume de Montholon, conseiller d'état et ambassadeur, mort en 1722.

Dans la cinquième avaient été inhumés Louis de Marillac, maréchal de France, condamné à mort et exécuté le 10 mai 1631; et Catherine de Médicis son épouse, morte de douleur pendant qu'on instruisait le procès de son mari (1).

Entre ces deux chapelles était le cénotaphe de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine son fils, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce monument, sculpté par *Nicolas Renard*, offrait trois figures symboliques : le Temps couché au pied d'un obélisque; une figure ailée, emblème de l'immortalité; et un génie en pleurs portant les médaillons de ces deux princes. Au-dessus de l'obélisque, un globe doré que surmontait un aigle aux ailes éployées; un bas-relief en bronze doré et plusieurs autres accessoires ajoutaient encore à la richesse de ce monument.

Dans la première chapelle à gauche, un tombeau de marbre blanc en forme d'urne contenait les restes mortels de Jeanne Armande de Schomberg, femme de Charles de Rohan, duc de Montbason, etc., morte en 1700.

La seconde appartenait à la famille de Beringhem. Dans cette chapelle avait été inhumé le maréchal d'Uxelles, ambassadeur extraordinaire au congrès d'Utrecht, ministre du conseil de régence, etc., mort en 1730.

La troisième, richement décorée, appartenait à la famille des Rostaing, et était fermée d'une grille. Elle contenait plusieurs tombeaux de ses membres les plus distingués : sous la croisée, étaient représentés à genoux Tristan de Rostaing, mort en 1591, et Charles de Rostaing son fils, mort en 1660. Une urne portée sur une colonne de marbre renfermait le cœur d'Anne Hurault, fille du chancelier de Chiverni, femme de Charles de Rostaing, dont nous venons de parler, morte en 1635. On y voit encore les bustes de quatre autres personnages de cette maison (2).

---

(1) Elle était alliée à la famille souveraine des Médicis.

(2) Les monumens des Rostaing, de Marie de Barbezières, de Raimond Phélippeaux, des comtes d'Harcourt, et du maréchal

Dans la quatrième, une figure à genoux devant un prie-Dieu offrait un portrait de Claude-Marie de l'Aubespine, femme de Méderic Barbezières, seigneur de Chemerault, morte en 1613.

Dans le chœur et dans le chapitre avaient été inhumés plusieurs généraux de l'ordre, et les PP. Jérôme et Turquois, prédicateurs estimés du dix-septième.

La bibliothèque de ce couvent pouvait contenir environ 24,000 volumes.

LES CAPUCINS.

Au commencement du seizième siècle, plusieurs ordres religieux, institués dans les âges précédens, s'étaient plus ou moins écartés des règles prescrites par leurs saints fondateurs; et l'ordre de saint François n'avait pas été exempt de ce relâchement. En 1525, *Mathieu de Baschi*, religieux de cette observance, fut le premier qui, non content de pratiquer sa règle dans toute son austérité, crut devoir entreprendre d'y ramener ses confrères par ses exhortations et ses exemples. Ses soins et son zèle ne furent pas sans succès; et il parvint bientôt à rassembler auprès de lui quelques imitateurs de sa pauvreté et de sa pénitence. Pour se distinguer de leurs anciens confrères, ces nouveaux religieux prirent un habit particulier : c'était une longue robe de bure surmontée d'un capuce, ou capuchon pointu, qui fit donner le nom de *Capucins* à ceux

de Marillac, avaient été déposés au musée des Petits-Augustins. Toutes ces sculptures étaient d'une grande médiocrité.

qui embrassèrent cette nouvelle réforme. Ils portaient aussi une longue barbe, marchaient nu-pieds et ne vivaient que d'aumônes. Cependant cet institut ne prit une forme régulière qu'en 1529, époque à laquelle le chapitre fut assemblé pour la première fois. On y fit des constitutions (1) qui furent approuvées, ainsi que l'ordre, par une bulle de Paul III, du 25 août 1536. Alors ces religieux furent adoptés et reconnus par l'Eglise entière, sous le nom de *Frères-Mineurs-Capucins*, et leur nombre s'accrut assez rapidement. Mais ils n'obtinrent point, dans ces premiers temps, la permission de s'étendre au-delà de l'Italie ; et le cardinal Charles de Lorraine, qui avait connu des Capucins au concile de Trente, et qui en avait fait venir quatre qu'il logea dans son parc de Meudon, fut obligé de solliciter une bulle pour autoriser leur établissement en France. Tels furent, dans ce royaume, les faibles commencemens de cet ordre fameux.

Quelques historiens pensent qu'après la mort du cardinal, décédé le 26 décembre 1574, ces religieux s'en retournèrent en Italie. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les vues de ce prélat pour l'établissement des Capucins en France furent remplies avant sa mort : car nous voyons que, dès 1572, le père Pierre Deschamps, Cordelier français,

(1) Par ces constitutions il leur fut accordé un vicaire-général; mais en 1619 Paul V lui donna le titre de *général*, et le rendit indépendant de celui des Frères-Mineurs.

ayant embrassé cette réforme, le désir de mener une vie plus régulière lui procura bientôt quelques compagnons qui se logèrent avec lui à Picpus (1). Il eut alors recours au Pape Grégoire XIII, qui, par sa bulle du 10 mai 1574, lui permit d'établir en France l'ordre des Frères-Mineurs-Capucins, permission qui déjà lui avait été accordée par Charles IX.

Pour consolider cet établissement, le général de l'ordre envoya en France un commissaire général, avec douze religieux. Catherine de Médicis se déclara sur-le-champ protectrice de cette nouvelle communauté, et lui fit obtenir un emplacement pour bâtir une église et un couvent, don qui fut confirmé par lettres-patentes du mois de juillet 1576, enregistrées le 6 septembre suivant. Ainsi les Capucins s'établirent cette année même au lieu qu'ils ont occupé jusqu'au moment de la révolution. Henri IV et ses successeurs, animés du même esprit, ne cessèrent point d'accorder une protection toute particulière à ces nouveaux enfans de saint François, qui, en 1789, comptaient en France plus de trois cents couvens de leur ordre.

---

(1) L'abbé Lebeuf recule l'établissement des Capucins jusqu'en 1515. Cette date manque d'exactitude sous tous les rapports, puisqu'ils ne furent établis en Italie qu'en 1525, et en France en 1574. — Sauval n'est pas plus exact lorsqu'il dit que leur première maison fut fondée et bâtie à Meudon en 1585, par le cardinal de Lorraine (mort en 1574); que quelques-uns furent installés en même temps à Picpus, ce qui arriva en 1572; enfin

Les bâtimens réguliers des Capucins de la rue Saint-Honoré étaient moins simples que ceux des autres couvens du même ordre.

Cette maison, la plus considérable en France d'un ordre qu'un siècle absurde et frivole accablait d'un injuste et sot mépris, a produit un grand nombre de sujets distingués par leur naissance ou par leurs talens (1), et dont les noms ont passé même avec gloire à la postérité. Mais ce qui rendait ces religieux vraiment recommandables, c'était la régularité avec laquelle ils remplissaient tous les devoirs d'un état austère, leur zèle infatigable dans les fonctions les plus pénibles du saint ministère,

---

que Henri III leur fit bâtir, vers l'an 1603, leur couvent près des Tuileries, tandis que ce prince est mort à Saint-Cloud en 1589.

(1) Nous citerons entre autres le P. *Ange de Joyeuse*, fameux par son inconstance, son courage et sa dévotion (*); le P. *Joseph Le Clerc*, autre Capucin célèbre, le confident et l'un des principaux agens du cardinal de Richelieu; le P. *Athanase Molé*, frère du président *Mathieu Molé;* le P. *J. B. Brulart*, frère du chancelier de ce nom; le P. *Séraphin de Paris*, l'un des prédicateurs ordinaires de Louis XIV, « orateur, dit la Bruyère, qui, avec un » style nourri des saintes Écritures, expliquoit la parole divine » uniment et familièrement, » ce qu'il n'osait espérer de son siècle. Le P. *Michel Marillac*, fils du garde des sceaux, etc., etc. Les jeunes religieux de cette maison s'étaient appliqués, vers la fin du dernier siècle, à l'étude des langues savantes, et ils y avaient fait des progrès tels, qu'on pouvait espérer beaucoup de leurs travaux et de leurs lumières, lorsque la révolution est venue tout détruire et tout disperser.

(*) C'est de lui que Voltaire a dit :

« Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. »

sur-tout une charité qu'aucun obstacle, aucun danger ne pouvaient effrayer ni ralentir. Le temps est déjà venu où l'on commence à regretter la destruction, où l'on sent vivement quelle était l'utilité de ces saintes réunions dont les membres, au milieu de la corruption des grandes villes, offraient des exemples frappans, ou, pour mieux dire, des leçons vivantes de toutes les vertus chrétiennes, les prêchaient publiquement dans les temples en même temps qu'ils les pratiquaient aux yeux de tous; et, s'ils ne parvenaient pas à détruire entièrement les mauvaises mœurs, contribuaient du moins à en arrêter le débordement, qui maintenant n'a plus de frein, et n'en pourra désormais trouver que dans la rigueur inflexible des cours d'assises et dans une rédaction plus sévère du code criminel.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES CAPUCINS.

TABLEAUX.

Une Assomption, par *La Hire*.
Un portement de croix, par le même.
Un beau Christ mourant, par *Le Sueur*.

STATUES ET TOMBEAUX.

Dans la nef, les tombeaux des *PP. Ange de Joyeuse* et *Joseph Le Clerc du Tremblay*, dont nous avons déjà parlé.

La bibliothèque de cette maison contenait environ vingt-quatre mille volumes.

LES RELIGIEUSES DE L'ASSOMPTION.

Derrière les bâtimens des Capucins était le couvent de l'Assomption, dont il ne reste plus aujourd'hui que l'église. C'était la demeure d'une communauté de religieuses de l'ordre de saint Augustin, qui y avaient été établies en 1632 par le cardinal François de La Rochefoucauld. Ces religieuses, connues avant cette époque sous le nom d'*Haudriettes*, avaient alors leur maison à l'entrée de la rue de la Mortellerie, près de la Grève.

Jusqu'en 1670, les religieuses de l'Assomption n'eurent dans leur maison qu'une très-petite chapelle. Leur communauté étant devenue plus nombreuse, elles firent bâtir l'église et le dôme qui existent aujourd'hui, sur les dessins d'Errard, peintre du Roi et premier directeur de l'académie de France à Rome. Les travaux, commencés en 1670, furent achevés six ans après.

Ce monument a la forme d'une tour élevée, surmontée d'une calotte sphérique de soixante-deux pieds de diamètre. Elle est ornée de caissons et de peintures à fresque, par Charles de La Fosse, représentant l'Assomption de la Vierge.

On peut justement reprocher à ce petit édifice d'être beaucoup trop élevé pour son diamètre, ce qui donne à son intérieur l'apparence d'un puits profond plutôt que la grâce d'une coupole bien proportionnée. Cette élévation intérieure, qui sans doute n'eût pas été trop forte si la coupole eût été

soutenue sur des arcades et pendentifs au milieu d'une nef, d'un chœur et des bras d'une croix grecque ou latine, devient excessive lorsqu'elle se trouve bornée de toutes parts par un mur circulaire ; et le spectateur, ne pouvant avoir une reculée suffisante, ne parvient à considérer la voûte qu'avec une très-grande gêne. Cette tour, qui monte également de fond par dehors, sans presque aucun empatement, n'a point l'effet pyramidal ni l'élégance qu'elle eût acquise par des retraites bien ménagées.

Le seul portail, placé dans la cour de ce monastère et décoré de colonnes corinthiennes couronnées d'un fronton, dans une forme approchant de celle du portique du Panthéon, est assez agréable, si on le considère à part ; mais il est beaucoup trop petit pour l'ensemble général, et se trouve écrasé par le dôme (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE L'ASSOMPTION.

TABLEAUX.

Un Christ, par *Noël Coypel*.
La Conception de la Vierge, par *Antoine Coypel*.

---

(1) *Voyez* pl. 70. Il avait été question d'un plan de restauration pour cet édifice, dans lequel on devait ajouter aux constructions déjà existantes une nef spacieuse en forme de basilique ; et le dôme, qui maintenant compose seul toute l'église, eût été réservé uniquement pour le chœur. Si ce plan était exécuté, le nom de l'habile architecte qui l'a conçu (M. Molinos) nous donne l'assurance qu'alors l'église de l'Assomption deviendrait un monument digne d'être remarqué.

Entre les vitraux qui éclairent le dôme,

La Présentation de la Vierge au temple, par *Bon Boulogne.*
Le Mariage de la Vierge, par le même.
L'Annonciation, par *Stella.*
La Visitation et la Purification, par *Antoine Coypel*
Une fuite en Égypte, par *François Lemoine.*

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Les filles de la Conception étaient des religieuses qui suivaient la règle du tiers-ordre de Saint-François, et occupaient un couvent situé dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis celui de l'Assomption. Les historiens de Paris ne nous apprennent presque rien touchant ce monastère, qui fut fondé, en 1635, par les soins de madame Anne Petau, veuve de René Renault de Traversé, conseiller au parlement de Paris. Cette dame, ayant conçu le pieux dessein de procurer à la capitale une communauté de l'observance du tiers-ordre de Saint-François, parvint à engager treize religieuses d'un couvent de Toulouse à se rendre à Paris dans une maison qu'elle leur avait destinée. Elles y arrivèrent au mois de septembre 1635, et leur fondatrice pourvut à leurs besoins essentiels en donnant, à cet effet, une somme de 45,000 liv. devant produire 3,000 livres de rente.

Ce couvent ne fut jamais dans un état bien florissant, les dépenses que ces religieuses avaient été obligées de faire successivement étant beaucoup trop fortes pour leur modique revenu, que dimi-

nuait encore l'augmentation progressive des choses nécessaires à la vie. Toutefois elles se soutinrent pendant plus d'un siècle, par une économie sévère et les libéralités de quelques personnes charitables. Mais, en 1713, leur pauvreté était telle, qu'elles eussent été forcées d'abandonner leur couvent, si M. d'Argenson, pénétré de la triste situation de ces saintes filles, n'en eût fait à Louis XIV un tableau dont ce prince fut touché. Par un arrêt du 29 mars 1713, il leur fut accordé une loterie d'un million quatre-vingt mille livres de capital, dont le bénéfice calculé à 15 pour 100 produisit une somme suffisante pour rétablir les affaires de cette communauté.

Ce couvent n'avait rien dans ses bâtimens qui fût digne d'être remarqué. Son église, médiocrement décorée, ne possédait que deux tableaux, par *Boulogne l'aîné* et *Louis Boulogne* (1).

LA PLACE LOUIS XV ET LE GARDE-MEUBLE.

A peu de distance du couvent des filles de la Conception se termine la rue Saint-Honoré et commence celle du faubourg du même nom. Ces deux rues sont séparées l'une de l'autre, à droite par l'ancien boulevart qui commence à cet endroit, à gauche par la rue Royale, laquelle sert d'entrée à la place Louis XV. En arrivant sur

(1) Les bâtimens de cette communauté ont été changés en maisons particulières.

cette place, on se retrouve vis-à-vis du jardin des Tuileries, du côté du pont Tournant. Ce jardin est alors situé à l'orient du spectateur; il a devant lui le beau pont Louis XVI; à l'occident, son œil se repose sur les masses imposantes de verdure que forment le Cours-la-Reine et les Champs-Elysées, d'où ses regards peuvent s'étendre par la grande allée jusqu'à la barrière de l'Etoile, enfin, s'il se retourne au nord, cette partie lui offre la riche décoration des deux colonnades du Garde-Meuble et de l'édifice correspondant, et dans le fond du tableau, par-delà la rue Royale, la nouvelle église de la Magdeleine, non encore achevée.

La place dont nous parlons était, dans l'origine, une esplanade entourée d'un fossé, esplanade qui séparait le jardin des Tuileries du Cours-la-Reine, et dont une partie servait de magasin aux marbres du Rois. La vaste étendue de ce terrain le fit juger propre à recevoir la statue équestre que, dès l'an 1748, la ville avait décidé de faire élever à Louis XV. Le Roi en ayant agréé le projet, des lettres-patentes furent expédiées à ce sujet le 21 juin 1757 Cependant, dès le 22 avril 1754, la première pierre en avait été posée avec une grande solennité.

Cette place, qui a cent vingt-cinq toises de long sur quatre-vingt-sept de large entre les constructions intérieures, forme une enceinte octogone, entourée de fossés de onze à douze toises

de largueur sur quatorze pieds de profondeur. Ces fossés communiquent entre eux par des ponts de pierre avec des archivoltes, et sont bordés par des balustrades, le long desquelles règne un trottoir élevé de quelques degrés au-dessus du sol, et qui se prolonge dans tout le contour de la place.

Composée d'abord de quatre grandes pièces de gazon maintenant en friche, la place Louis XV est divisée en quatre parties par le chemin qui conduit du boulevart au pont Louis XVI, et des Tuileries aux Camps-Elysées. Les quatre trottoirs qui remplissent l'espace intermédiaire sont terminés par de petits pavillons qui ont pour amortissement des socles décorés de guirlandes, et destinés à porter des figures qui n'ont point été exécutées.

Telle est cette place, qui, découverte entièrement de trois côtés, présente, dans la seule partie du nord, une ligne de bâtimens qui la termine. Ce caractère, si différent de celui de toutes les autres places de Paris, ne lui a point été donné sans raison : ceux qui en conçurent le plan voulurent que dans la position unique où elle est située, la place Louis XV, environnée, dans tous ses aspects, d'objets ou imposans ou agréables, de monumens existans ou projetés, fût plutôt un centre de tous ces points de vue si variés qu'un ensemble de constructions conçues sur un plan symétrique. Les divers travaux qui, depuis son

origine, ont été exécutés dans les espaces environnans, ceux qui se préparent ou s'exécutent encore aujourd'hui, ont justifié et justifient de plus en plus cette conception nouvelle, qui fut extrêmement critiquée dans le principe, et que critiquent encore tous ceux qui veulent que les règles l'emportent toujours sur les convenances, principe dont l'extrême rigueur peut avoir de grands inconvéniens et jeter même dans les fautes les plus graves.

La statue en bronze de Louis XV était placée au milieu de l'intersection des quatre chemins qui traversent cette place, en face de la grande allée des Tuileries et de la grande route de Neuilly. Le Monarque y était représenté à cheval, en costume romain, et couronné de lauriers. Cette figure, qui n'étaient pas sans élégance, mais qui manquait de style, et sur-tout de ce caractère héroïque qu'on exige dans les monumens de ce genre, avait été modelée par Edme Bouchardon, sculpteur du Roi, et fondue d'un seul jet, en 1760. Cet artiste, étant mort deux ans après, n'eut pas la satisfaction de voir à sa place un ouvrage qu'il regardait comme son chef-d'œuvre (1) et comme le gage de son immortalité. La statue ne fut élevée qu'en 1763. Aux quatre angles du piédestal étaient placées quatre figures colossales exécutées par *Pigalle* (2), et re-

(1) Il y avait travaillé pendant douze années consécutives.

(2) C'était *Bouchardon* lui-même qui avait demandé cet artiste

présentant des Vertus caractérisées par leurs attributs : des guirlandes de laurier, des cornes d'abondance, etc., ornaient la corniche du piédestal dont la hauteur était de vingt-deux pieds. Des tables de marbre chargées d'inscriptions (1), des bas-reliefs en bronze en couvraient les quatre surfaces, et sur le socle étaient posés deux grands trophées, offrant un mélange de boucliers, de casques, d'épées et de piques antiques, également jetés en bronze.

Une magnifique balustrade de marbre blanc entourait ce monument (2).

Les deux bâtimens qui terminent cette place du côté du boulevart présentant deux façades de quarante-huit toises de longueur chacune, sur soixante-quinze pieds de hauteur, placées à seize toises de distances de la balustrade des fossés, et séparées l'une de l'autre par la rue Royale dont nous venons de parler. Des avant-corps couronnés de frontons en forment les extrémités, et, dans l'espace qui sépare ces constructions, une suite d'arcades décorées de bossages et formant galeries, sert de soubassement à un péristyle de colonnes isolées d'ordre

---

pour son successeur. Ces quatre figures, d'un style maniéré et mesquin, représentaient *la Force, la Paix, la Prudence* et *la Justice*.

(1) *Voyez* pl. 68.

(2) Il a été renversé le 10 août 1792. C'est devant le piédestal mutilé de cette statue que fut consommé l'assassinat juridique de Louis XVI, le 21 janvier 1793, et que coula, sur un échafaud permanent, le sang le plus pur de la France.

corinthien; au-dessus règne une balustrade dans toute la longueur de chaque édifice.

Ces deux monumens ont été exécutés sur les dessins de M. Gabriel; et, comme nous l'avons dit, leur objet principal fut de terminer de ce côté la place par une architecture pittoresque et somptueuse. On voit évidemment, dans la disposition des colonnades qui en occupent la partie supérieure, que l'architecte a eu l'intention de rivaliser avec celles que Perrault a élevées sur la façade du Louvre; mais, de l'aveu de tous les connaisseurs, la palme est encore restée au dernier. En voulant éviter ce qu'on a quelquefois appelé un défaut dans l'ouvrage de Perrault, c'est-à-dire l'accouplement des colonnes, l'artiste moderne, par l'infériorité de son travail, a donné une preuve nouvelle qu'il existe dans l'architecture un beau relatif indépendant de tous les principes, d'où il peut résulter des effets supérieurs à la marche régulière qu'ils ont consacrée, et dont la régularité n'est quelquefois que l'absence des défauts. M. Gabriël aurait peut-être réussi à faire condamner Perrault, s'il eût donné à ses ordonnances plus de gravité, moins de maigreur aux colonnes, moins de largeur aux entre-colonnemens, plus de caractère aux profils et aux objets de décoration, et s'il eût fait choix d'un plus heureux soubassement. Au reste cette architecture a de l'éclat, de la magnificence, et présente un point de vue riche et élégant (1).

(1) *Voyez* pl. 60. Le bâtiment de la gauche était et est encore

COURS-LA-REINE ET CHAMPS-ÉLYSÉES.

Nous allons achever de décrire successivement les differens aspects ou monumens que l'œil embrasse du milieu de la place immense qu'ils environnent; et, pour suivre une sorte d'ordre qui nous ramène dans l'itinéraire du quartier, nous parlerons d'abord des *Champs-Élysées* et du *Cours-la-Reine*, qui se présentent en face du jardin des Tuileries.

Le vaste emplacement où se trouvent aujourd'hui ces belles promenades était anciennement couvert de petites maisons irrégulières et isolées, accompagnées de jardins, de prés et de terres labourables. En l'année 1616, la Reine-mère, Marie de Médicis, ayant acheté une partie de ce terrain, y fit planter trois allées formées par quatre rangs d'arbres, et fermées aux deux extrémités par des grilles de fer. Cette promenade était réservée uniquement pour cette princesse et pour sa cour, lorsqu'elle voulait prendre l'air en carrosse; et ce fut cette destination particulière qui lui fit donner le nom de *Cours-la-Reine*. Ce cours régnait comme

---

occupé par des particuliers; celui de la droite servait autrefois de garde-meuble de la couronne. On y voyait les grands meubles, comme lits, dais, etc., servant au sacre de nos Rois; les diamans de la couronne, la chapelle d'or du cardinal de Richelieu, la nef d'or qui servait dans les grandes cérémonies, des tapisseries magnifiques des Gobelins et de la Savonnerie; une quantité innombrable de vases de jaspe, agate, cristal de roche, etc.; des armures anciennes et étrangères, etc., etc.

aujourd'hui le long de la rivière, dont il était séparé par la chaussée de la grande route de Versailles. De l'autre côté, des fossés le séparaient d'une plaine dans laquelle on passait sur un petit pont de pierre. En 1670, cette plaine, qui s'étendait jusqu'au Roule, fut plantée d'arbres formant plusieurs allées, au milieu desquelles on ménagea des tapis de gazon; et cette nouvelle promenade prit dès-lors le nom de *Champs-Élysées*. L'allée du milieu, plus spacieuse que les autres, aboutissait, dès ce temp-là, d'un côté à l'esplanade où est actuellement la place Louis XV, et de l'autre à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui l'*Étoile*, par-delà la barrière. Les arbres du Cours-la-Reine, qui avaient été plantés en 1616, furent arrachés en 1723, par l'ordre du duc d'Antin, alors surintendant général des bâtimens, qui en fit replanter d'autres dans l'arrangement où ils sont encore aujourd'hui. En 1764, M. de Marigny, autre surintendant des bâtimens, fit aussi replanter les Champs-Élysées. Les allées, tracées et distribuées alors suivant un nouveau plan et dans une nouvelle symétrie, en ont fait une des promenades les plus agréables de Paris, et l'entrée la plus magnifique de cette belle capitale (1).

---

(1) *Voy*. pl. 61.

PONT LOUIS XVI.

Dès 1722, la ville de Paris avait été autorisée par lettres-patentes à faire un emprunt pour l'établissement d'un pont vis-à-vis la place Louis XV. La grande quantité d'hôtels et de maisons qui s'élevaient de tous côtés dans le faubourg Saint-Germain, faisait sentir davantage de jour en jour la nécessité de cette communication nouvelle entre les deux rives, qu'il n'était alors possible de traverser qu'en allant chercher le pont Royal, ou en se servant du moyen lent et incommode d'un bac établi vis-à-vis les Invalides. Ce ne fut cependant qu'en 1786 que, par un édit du Roi qui permit un emprunt de trente millions destiné aux embellissemens de Paris, il fut affecté 1,200,000 livres pour les frais des premières constructions de ce monument : commencé en 1787, il ne fut achevé qu'en 1790.

Ce pont, le plus estimé de tous ceux qui ornaient alors Paris, est composé de cinq arches qui diminuent graduellement de largeur. L'arche du milieu a quatre-vingt-seize pieds d'ouverture ; les deux qui lui sont collatérales, quatre-vingt-sept pieds, et celles qui touchent les culées soixante-dix-huit. Ces arches offrent dans leur courbure surbaissée une portion de cercle dont le centre serait fort au-dessous du niveau de l'eau, de manière que la ligne totale du pont ne s'écarte de la ligne droite que par

une courbe presque insensible et de la plus grande élégance (1).

L'architecte de ce beau monument, M. Perronnet, en imaginant cette forme hardie, fit une innovation heureuse, et exécuta ce qui jusqu'alors avait semblé impraticable. Des arcs ainsi surbaissés ne semblaient pas devoir offrir une résistance suffisante, et eussent été effectivement trop faibles, si l'habile ingénieur n'eût trouvé la solution du problème dans la force prodigieuse qu'il donna aux culées, laquelle est incomparablement plus grande que celle qu'on juge nécessaire aux culées des ponts en plein cintre. Il avait déjà fait l'expérience de cette belle et audacieuse construction dans le magnifique pont de Neuilly (2).

Les piles, qui s'élèvent en ligne droite, n'ont que neuf pieds d'épaisseur, et présentent à l'avant-bec et à l'arrière-bec des colonnes engagées qui soutiennent une corniche de cinq pieds et demi de hauteur. Les parapets, formés en balustrades, ajoutent encore à la grâce et à la richesse de ce monument.

ÉGLISE DE LA MAGDELEINE.

Il faut revenir maintenant à cette église parois-

---

(1) *Voyez* pl. 66.

(2) Ce pont, commencé en 1768, fut achevé en 1772. Il est composé de cinq arches également en voûtes surbaissées, de 120 pieds d'ouverture et de trente pieds de hauteur sous la clef, il a environ 750 pieds de long. La largeur des piles est de 13 pieds.

siale, dont le nouveau bâtiment forme le dernier point de perspective de la place Louis XV.

Quelques années après que la chapelle de la Magdeleine eut été érigée en paroisse, elle se trouva trop petite pour le nombre toujours croissant de ses paroissiens. On songea donc à bâtir une église plus spacieuse, et la première pierre en fut posée, le 8 juillet 1659, par Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de Mademoiselle.

Le quartier de la Ville-l'Evêque s'étant considérablement accru dans l'espace d'un siècle qui s'était écoulé depuis la construction de l'église de la Magdeleine (1), on pensa à en bâtir encore une nouvelle proportionnée au nombre de ses paroissiens. On voulut même qu'elle fût construite avec une certaine magnificence, comme devant concourir à l'ornement de la place Louis XV, en face de laquelle on en avait choisi l'emplacement, à l'angle du boulevart. M. Constant d'Ivry, architecte de M. le duc d'Orléans, fut choisi pour mettre à exécution ce grand projet. Ses plans et dessins furent acceptés, et l'on posa la première pierre le 13 avril 1764. Cet architecte avait jeté les fondemens de cet édifice : il l'avait élevé à quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'il mourut en 1777. M. Couture, qui avait été associé à ses travaux, l'ayant remplacé seul dans la direction de cette entreprise, crut devoir modifier le plan et changer l'élévation de l'édifice :

(1) *Voyez* pl. 69.

en conséquence une partie de ce qui avait été bâti fut démoli, et l'entrée fut décorée d'un péristyle corinthien, dont la proportion est belle et l'ordonnance sage (1). Les colonnes, au nombre de douze, étaient déjà élevées jusqu'aux chapiteaux, lorsque la révolution arriva et fit cesser entièrement ces travaux, qui auparavant avaient été plusieurs fois suspendus. Ils furent repris par ordre de l'usurpateur, et continués sur un plan nouveau qui paraît devoir être achevé sous le règne de nos Rois légitimes; et ainsi seront complétés les aspects magnifiques qu'offre cette partie de la capitale que nous venons de décrire (2).

LES BÉNÉDICTINES DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE.

Les religieuses de ce couvent, situé près de l'église de la Magdeleine, vivaient, comme leur nom l'indique, sous la règle de saint Benoît. Elles avaient été établies dans ce monastère, en 1613, par Catherine d'Orléans-Longueville et Marguerite d'Orléans-d'Estouteville sa sœur. Ces deux princesses ayant conçu le dessein de fonder une communauté de filles, et obtenu l'agrément du Roi pour son exécution, destinèrent à cet établissement deux maisons avec jardins, formant un enclos à peu près de treize arpens, qu'elles avaient acquises à la Ville-

(1) *Voyez* pl. 62.

(2) *Voyez* l'article *Monumens nouveaux.*

l'Evêque. Ayant fait disposer l'intérieur de ces édifices d'une manière convenable aux exercices de la vie religieuse, elles s'adressèrent à l'abbesse de Montmartre, et lui demandèrent, pour peupler ce nouveau couvent, des sujets de son monastère. Celle-ci envoya dix religieuses, qui en prirent possession le 2 avril 1613.

Deux ans après, ces saintes filles, encouragées par les exemples et les exhortations de leur supérieure *Marguerite de Veiny-d'Arbouze* (1), formèrent le dessein d'embrasser une règle plus austère que celle qui était pratiquée dans l'abbaye de Montmartre. Ayant obtenu le consentement de l'abbesse dont elles dépendaient encore à cette époque, elles commencèrent, le jour de Pâques 1615, à observer les jeûnes, les abstinences et les austérités de la règle de saint Benoît. Cet exemple fut, peu de temps après, imité par les religieuses de l'abbaye de Montmartre, et cette observance a continué d'être suivie dans ces deux monastères jusqu'au moment de leur destruction.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES BÉNÉDICTINES.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une Annonciation attribuée à *Lésueur*. Dans le sanctuaire, l'Adoration des mages, et Jésus-Christ dans le désert, par *Boullongne aîné*. — L'Adoration des bergers, par *Pierre*. La Cananéenne, par un peintre inconnu. Deux tableaux de *Champagne* et deux de *Detroy*, sujets tirés de la vie de N. S.

---

(1) Elle fut depuis abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce.

L'église de ce couvent a été détruite, et sur son emplacement on a pratiqué un passage qui conduit à la rue de l'Arcade.

ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-PHILIPPE DU ROULE.

Cette église paroissiale est située dans la rue du Faubourg-du-Roule, à peu de distance de la barrière Jusqu'en 1699, il n'y eut, dans cet endroit, qu'une petite chapelle, servant à l'usage d'un hôpital établi pour les lépreux. L'époque de la fondation et le nom du fondateur de cette léproserie sont également inconnus. Mais comme cet établissement avait pour objet de procurer une retraite et des secours aux ouvriers monnayeurs de Paris, on peut conjecturer avec quelque raison qu'il fut fondé par les chefs et directeurs des monnaies ; et la permission pour la construction de la chapelle étant du mois d'avril 1217, il y a lieu de croire que la fondation de l'hôpital n'est pas de beaucoup antérieure à cette époque : car la religion s'empressait toujours de joindre ses consolations spirituelles aux secours que la charité préparait pour les malades et les infortunés.

Cet hôpital subsista jusque vers la fin du seizième siècle; mais insensiblement la maladie pour laquelle il avait été fondé diminuant en France, il arriva qu'on n'y reçut plus personne et que les bâtimens tombèrent en ruine. Enfin, vers l'an 1699,

sur la demande des habitans, dont le nombre s'était beaucoup augmenté, le territoire du Roule, réuni à celui de la Ville-l'Evêque, fut érigé en faubourg, et la chapelle en paroisse, sous l'invocation de saint Jacques et de saint Philippe (1).

Cette chapelle était petite et d'une construction gothique (2). Le nombre toujours croissant des paroissiens fit bientôt sentir la nécessité de faire

---

(1) L'érection d'une chapelle en paroisse nous parait aujourd'hui une chose extrêmement simple et facile dans son exécution, sur-tout quand les autorités ecclésiastiques et civiles ont donné leur approbation. Il n'en était pas de même autrefois, où ce changement pouvait blesser une infinité d'intérêts qu'il fallait concilier. Nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet, en mettant sous les yeux de nos lecteurs la liste des personnes et des corps qui avaient droit de juridiction sur le territoire du Roule, et dont il fallut requérir le consentement pour l'érection de cette paroisse.

Le décret ne fut arrêté qu'après avoir ouï les dames de Saint-Cyr, dames de Villiers-la-Garenne, du Pont de Neuilly et de partie du Roule; les religieux de Saint-Denis, hauts, moyens et bas justiciers de ces lieux, et du fief des Mathurins et de Socoly, la dame de Vaubrun, dame de Clichy, défaillante; les prévôts, lieutenans, ouvriers monnayeurs de Paris; Jacques Rioul, secrétaire du Roi, seigneur de Villiers-la-Garenne; le chapitre de Saint-Honoré, gros décimateur de Villiers, et celui de Saint-Benoît, gros décimateur de Clichy. Les chanoines de Saint-Honoré demandèrent à continuer d'aller en procession à cette église, le 1 mai. L'archevêque retint la collation pure de la cure, et statua qu'on paierait quarante livres chaque année au curé de Villiers, et cinq livres à la fabrique. François Socoly, écuyer, seigneur de Villiers, se conserva en la nouvelle paroisse le droit d'une part de pain bénit, et d'un bouquet le 1er de mai, jour de la fête patronale. (L'abbé Lebeuf, t. III, p. 94.)

(2) Elle a été detruite : *Voy.* pl. 69.

construire une église plus vaste ; et, sur la demande des marguilliers, Louis XV ordonna que les travaux en fussent commencés en 1769. Elle ne fut achevée qu'en 1784, et bénite le 30 avril de la même année.

Cette église, bâtie sur les dessins de M. Chalgrin, de l'ancienne académie, est une des plus jolies, parmi toutes celles que l'on a construites à Paris dans le goût moderne, et celle, sans contredit, qui se rapproche le plus du bon style de l'architecture antique.

Le plan en est simple et dans la forme des anciennes basiliques chrétiennes. Sans être habile connaisseur en architecture, il est facile de juger combien cette disposition a d'avantages sur ces piliers massifs que chargent des pilastres ployés en tout sens, dont se composait auparavant la décoration de nos églises, lorsque l'on a voulu sortir du style gothique, et avant que le système des anciens eût prévalu sur celui de nos modernes architectes.

Le porche de cette église s'annonce par quatre colonnes de l'ordre dorique, surmontées d'un fronton (1). Deux rangs de colonnes ioniques, d'un diamètre moins fort que celles du portique, se prolongent intérieurement dans toute la longueur de l'édifice, et séparent la nef des bas-côtés par un péristyle de dix-huit pieds de largeur. La nef est large

(1) *Voyez* pl. 63.

de trente-six pieds ; ce qui donne pour largeur totale soixante-seize pieds. La profondeur de cette basilique est de plus du double, depuis les colonnes extérieures jusqu'à celles qui décorent la niche du fond du sanctuaire, au milieu duquel s'élève, sur quelques marches, l'autel principal, isolé à la romaine. Toute cette ordonnance a beaucoup d'élégance et de majesté.

La voûte presénte une singularité dont il n'y a eu qu'un seul autre exemple à Paris. Elle est construite en bois, d'après un procédé particulier, decouvert dans le seizième siècle par Philibert Delorme (1). Cette construction, beaucoup moins dispendieuse que les voûtes en pierre et presque aussi solide, se compose de plats-bords de sapin, dont l'assemblage est très-ingénieux parce qu'il est très-simple. Celle-ci est d'une parfaite exécution; décorée de caissons et peinte en couleur de pierre, elle en offre l'apparence au point de tromper l'œil le plus exercé (2).

A l'extrémité des péristyles intérieurs qui forment les bas-côtés, sont deux chapelles, dont l'une est dédiée à la Vierge et l'autre à saint Philippe, patron de l'église. On voit par la solidité de leurs masses qu'elles étaient destinées, dans l'origine, à supporter deux tours qui devaient servir de clocher. Les raisons d'économie qui avaient déterminé la fa-

(1) Nous en parlerons avec plus de détail à l'article de la Halle-aux-blés.

(2) *Voyez* pl. 64.

brique à faire construire la voûte en bois, la portèrent à substituer à ces tours un petit campanille situé au chevet de l'église.

On se plaint avec raison qu'un édifice aussi élégant ne soit pas isolé au milieu des habitations qui l'environnent. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer à cette occasion que Paris est peut-être la ville de l'Europe où les monumens publics sont le plus fréquemment obstrués par des édifices particuliers, qui leur ôtent toute leur majesté, et nuisent même à leur conservation. Avant la révolution, on ne pouvait excepter de ce défaut général que l'église de Notre-Dame, le dôme des Invalides , la Sorbonne , les Jésuites de la rue Saint-Antoine, et quelques couvens de femmes, tels que le Val-de-Grâce, les Carmélites, etc., etc. Depuis les nouveaux embellissemens que l'on a faits à cette capitale et que l'on continue d'y faire, quelques églises ont été dégagées, et nous espérons qu'un monument aussi remarquable que Saint-Philippe du Roule obtiendra quelque jour le même honneur, et se présentera au milieu de deux rues latérales que l'architecte de cette église avait sans doute fait entrer dans son plan.

CHAPELLE BEAUJON

DÉDIEE A SAINT-NICOLAS.

M. Beaujon, conseiller d'état, et receveur général des finances, fit bâtir, il y a environ trente ans,

ce joli monument, avec le projet d'en faire à la fois une succursale de Saint-Philippe du Roule et le lieu de sa sépulture. Cet homme opulent, et qui faisait un noble usage de ses richesses, avait fait choix, pour ériger tous ses bâtimens, d'un architecte plein de talens, nommé *Girardin*, lequel parut se surpasser lui-même dans cette occasion.

La disposition heureuse de cette chapelle, la parfaite exécution de tous ses détails, la richesse et le bon goût de sa décoration, où rien n'est épargné, tout concourt à placer ce petit monument au nombre des productions les plus agréables de notre architecture (1). La nef est soutenue par deux rangs de colonnes isolées, formant galeries latérales: des murs ornés de niches au-dessus d'un stylobate leur servent de fond.

La voûte de cette nef, décorée de caissons, reçoit le jour par haut, au moyen d'une lanterne carrée. A son extrémité est une rotonde également ornée d'un péristyle corinthien et qui est éclairée de la même manière. L'autel circulaire est placé au centre. Cette distribution de lumières, qui n'était point alors aussi usitée qu'elle l'est devenue depuis, produit un effet séduisant, et fait singulièrement valoir les formes de cette architecture, à laquelle on ne peut reprocher que d'être employée sur une trop petite échelle, et de présenter trop

(1) *Voyez* pl. 70.

d'objets dans un petit espace. Si le propriétaire et l'artiste eussent vécu quelques années de plus, on assure que leur projet était d'exécuter, une seconde fois, ce plan dans les dimensions plus vastes d'un église paroissiale; en effet, on ne peut s'empêcher de penser, en considérant cette composition, et en songeant au talent supérieur, au goût excellent de l'artiste qui l'a conçue, qu'elle était destinée à recevoir une seconde exécution; et qu'en l'élevant, à la fois, sur un si noble dessin, et dans d'aussi petites proportions, il ne l'ait pas uniquement regardée comme le modèle d'un plus grand édifice. Si ce projet eût pu être réalisé, on aurait eu alors un monument également admirable par la noblesse, la richesse et l'élégance.

Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Philippe du Roule et cette chapelle de Saint-Nicolas, bâties à peu près à la même époque et dans le même quartier, peuvent être regardées, après l'église Sainte-Geneviève, comme les premiers triomphes remportés publiquement par le bon goût, dans la lutte déjà établie en France entre l'architecture moderne et l'architecture antique. Depuis long-temps l'art avait franchi, dans sa théorie, les limites où une ancienne routine s'efforçait de le contenir; on rappelait sans cesse, dans les compositions académiques, les temples grecs et romains, et l'on rejetait avec une sorte d'horreur ce système de piliers, d'arcades et de niches carrées qui semblait auparavant pouvoir seul constituer l'ordonnance des

édifices sacrés. Girardin eut le bonheur d'exécuter, des premiers, et dans le même projet, deux pensées puisées dans l'antique : une basilique et un temple rond périptère ; il le fit aux applaudissemens unanimes de tous les jeunes artistes, dont les portefeuilles étaient remplis d'études puisées à la même source, études qu'ils opposaient sans cesse au style maniéré des architectes du siècle de Louis XIV. La révolution en architecture fut dès-lors complète et sans retour.

On ne peut trop regretter qu'elle ne se soit pas opérée un siècle plus tôt ; les édifices vastes et nombreux qui s'élevèrent dans ce long intervalle n'auraient pas eu ce caractère mesquin et bizarre qu'on leur a si justement reproché. Les conceptions de cette époque fameuse sont grandes, mais les détails en sont petits et de mauvais goût ; et, dans la plus belle des capitales, l'œil est affligé de ne rencontrer partout que des décorations factices qui contrastent désagréablement avec la majesté et la vaste dimension des monumens. Il en résulte que Paris, si remarquable sous tant de rapports, n'offre souvent qu'un intérêt médiocre sous celui de l'architecture.

HOSPICE BEAUJON.

Cet hospice, situé dans le fauboug du Roule, fut créé, en 1784, par le même M. Beaujon, fondateur de la jolie chapelle dont nous venons de

parler. Il eut pour but, en formant cet établissement, de pourvoir à l'éducation des pauvres enfans de ce quartier. En effet, cet hospice, doté par lui de 25.000 liv. de rentes, était destiné à recevoir douze garçons et douze filles, orphelins et nés dans le faubourg. Ils y étaient nourris, vêtus, instruits, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze, époque à laquelle on leur donnait 400 livres pour payer l'apprentissage du métier qu'ils avaient choisi.

Cette maison, dont l'architecture offrait une distribution heureuse et surtout très-propre à un édifice de ce genre, était gouvernée par des sœurs de la Charité; des frères des Ecoles chrétiennes dirigeaient l'éducation des garçons, et des ecclésiastiques étaient chargés du spirituel (1).

SAINT-PIERRE DE CHAILLOT.

En traversant la rue *Neuve de Berri*, située à peu de distance de la chapelle Saint-Nicolas, on se trouve en face des Tuileries, au milieu de la grande allée des Champs-Elysées, et de là on découvre à droite le village de Chaillot.

L'église paroissiale est sous le titre de Saint-Pierre : c'est un bâtiment moderne à l'exception du sanctuaire terminé en demi-cercle sur la pente de la montagne, lequel peut avoir été construit il y a cent cinquante ans.

(1) Cet hospice porte maintenant le titre d'hôpital, et est administré par le gouvernement.

SÉPULTURE.

Dans le chœur la sépulture d'*Amaury-Henri Goyon de Matignon*, comte de *Beaufort*, décédé le 8 août 1701.

ABBAYE DE SAINTE-PERRINE.

Cette abbaye, située dans la partie la plus élevée de Chaillot, était occupée par des chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin.

Cette communauté était ordinairement composée de quarante-cinq religieuses. Elles portaient l'aumuce noire mouchetée de blanc, ce qui fut remarqué comme une nouveauté très-extraordinaire, parce que les aumuces avaient été autrefois données aux hommes pour couvrir leurs têtes, et que les religieuses ont toujours eu des voiles pour cet usage.

POMPE A FEU.

En descendant des hauteurs de Chaillot, on se retrouve sur le bord de la rivière, à l'extrémité du Cours-la-Reine. Suivant ensuite le quai jusqu'à la barrière dite *des Bons-Hommes*, on rencontre encore deux établissemens publics : une des pompes à feu qui fournissent de l'eau aux fontaines et aux maisons de Paris, et la manufacture de tapis de la Savonnerie.

Un petit bâtiment carré d'une forme très-élégante, et ombragé de peupliers et d'acacias, contient tout l'appareil de la pompe à feu, dont nous allons donner une courte description.

Cet établissement a été formé par MM. *Perrier frères*, habiles mécaniciens, qui en ont été long-temps les propriétaires (1). Un canal de sept pieds de large, construit sous le chemin de Versailles, introduisait d'abord l'eau de la Seine dans un bassin bâti en pierres de taille, et dans ce bassin était plongé le tuyau d'aspiration des pompes. Depuis on a comblé le bassin, et abandonné le canal qu'on a remplacé par des tuyaux à embouchures recourbées qui se prolongent jusqu'au milieu de la rivière. La pompe à feu, laquelle est de la plus grande proportion connue, placée dans l'édifice dont nous venons de parler, communique avec ces tuyaux, et fait monter en vingt-quatre heures environ quatre cent mille pieds cubes d'eau (2) dans des réservoirs construits sur la montagne de Chaillot, laquelle est élevée d'environ cent dix pieds au-dessus du niveau de la rivière. Ces réservoirs dominent ainsi les quartiers du nord de la ville, et l'eau qu'ils fournissent peut y être distribuée dans tous les édifices qu'ils contiennent, sans exception.

On reçoit ces eaux, qui sont très-salubres, au moyen d'un abonnement assez modique. Elles coulent à des heures réglées par un nombre infini de canaux dans l'intérieur des maisons, et s'élèvent, dans la plupart des quartiers, à douze et quinze

(1) Il est maintenant administré par le gouvernement.

(2) Ce qui fait quarante-huit mille six cents muids d'eau.

pieds au-dessus du pavé. Des robinets de décharge placés dans les rues où sont les canaux de distribution, y font jaillir à volonté la quantité d'eau nécessaire pour les nettoyer dans toutes les saisons; des réservoirs ont été établis dans les principaux quartiers, à l'effet de fournir avec rapidité une abondance d'eau suffisante pour éteindre les plus violens incendies; enfin il a été construit des fontaines de distribution pour les porteurs d'eau; et au total, cet établissement, administré avec zèle et intelligence, peut être considéré comme un des plus utiles de Paris (1).

MANUFACTURE ROYALE DE LA SAVONNERIE.

Cette manufacture est placée dans un grand et vieux bâtiment, à peu de distance de la barrière. On y fabrique, à la façon de Perse, des tapis qui sont très-renommés, et dont on fait, depuis long-temps, un usage habituel chez les princes et dans les maisons royales. Ce n'était, jusqu'en 1604, qu'une simple fabrique, laquelle fut érigée, à cette époque, en manufacture royale par Marie de Médicis, en faveur de Pierre Dupont, inventeur des procédés employés dans la confection de ces tapis. Il fut mis à la tête de cet établissement avec le titre de directeur. Simon Lourdet lui succéda en

(1) *Voyez* pl. 67.

1626; l'un et l'autre réussirent si bien dans les ouvrages exécutés sous leur direction, que cette industrie leur mérita la faveur alors très-grande d'obtenir des lettres de noblesse.

Les ateliers de cette manufacture avaient d'abord été établis au Louvre : ce fut par un ordre de Louis XIII qu'ils furent transférés à Chaillot, dans une maison dite *de la Savonnerie,* parce qu'auparavant, on y faisait du savon. Cette translation se fit en 1615.

C'est le seul établissement de cette espèce qu'il y ait en France; et, sous plusieurs rapports, il mérite d'être vu. La chaîne des ouvrages qu'on y fabrique est posée perpendiculairement, comme aux tapisseries de *haute-lice,* mais avec cette différence qu'à ces dernières l'ouvrier travaille du côté de l'*envers*, tandis qu'à la Savonnerie il a devant lui le côté de l'*endroit,* comme dans les ouvrages de *basse-lice.*

Les tapis que la manufacture de la Savonnerie étale tous les deux ans, à l'exposition publique que font les manufactures royales des produits de leur industrie, sont maintenant, pour l'éclat des couleurs, pour la perfection du dessin, pour la beauté du tissu, d'une perfection que rien n'égale en ce genre, et qui ne semble pas pouvoir être désormais surpassée.

MONASTÈRE
DE LA VISITATION DE CHAILLOT.

Ce couvent, situé à mi-côte de Chaillot, et à l'extrémité de ce village, était le dernier établissement public que l'on rencontrât dans le quartier que nous décrivons.

Il avait été fondé par Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et veuve de Charles I[er], Roi d'Angleterre. Les mémoires du temps disent qu'après y avoir installé ces saintes filles, Henriette demeura quelque temps avec elles, se soumettant à toutes les pratiques de la vie religieuse, et édifiant la communauté entière par la sainteté de sa vie.

Dans l'année 1704 Nicolas Fremond, garde du trésor royal, et Geneviève Damond sa femme, firent rebâtir entièrement l'église (1). Le cœur de cette dame y était déposé.

Dans le chœur de l'église étaient déposés le cœur de Henriette de France, Reine d'Angleterre, fondatrice de cette maison; ceux de son fils, Jacques Stuart II, Roi d'Angleterre, et de Louise-Marie Stuart, fille de ce prince, morte au château de Saint-Germain-en-Laye le 7 mai 1718.

---

(1) L'église et le couvent ont été entièrement détruits pendant la révolution; et sur le terrain adjacent on avait commencé à élever le palais dit du *Roi de Rome*. On achève en ce moment la démolition de ces premières constructions et le nivellement de ce terrain.

MONASTÈRES

DES MINIMES DE CHAILLOT.

Ce monastère, situé à mi-côte de la montagne de Passy, à peu de distance du couvent de la Visitation, était hors des murs de Paris.

L'ordre dont nous parlons fut institué dans la Calabre par François *Marotille*, vers l'an 1346, sous le nom d'*Ermites* de Saint-François d'Assise. Ce saint fondateur, connu depuis lui-même sous le nom de *François de Paule*, du lieu de sa naissance, avait voulu, par celui de *Minimes* qu'il donna à ces religieux, leur rappeler sans cesse l'humilité dont ils devaient faire profession (1).

Louis XI, instruit par la renommée des vertus apostoliques et de la vie édifiante de François de Paule, le fit venir en France en 1482, espérant, dans les terreurs superstitieuses qui l'agitaient à ses derniers momens, obtenir par les prières d'un si saint personnage la guérison de la maladie dont il était affligé. Il le reçut avec un respect qui ressemblait à une espèce de culte (2), et lui donna

(1) Ces religieux étaient aussi connus sous le nom de Bons-Hommes.

(2) En l'abordant il se jeta à ses pieds, et lui dit : *Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir.* François de Paule l'exhorta à mettre sa confiance dans la Providence divine, et promit le secours de ses prières ; toutefois, malgré les vives instances du Roi, il ne voulut jamais faire d'autre prière à Dieu, sinon que son adorable volonté fût accomplie. Ce saint moine,

dans le château du Plessis-lès-Tours, où il faisait sa résidence, un logement pour lui et pour les religieux qui l'avaient accompagné. Charles VIII honora également les Minimes de son estime et de sa protection, et leur fit bâtir à Tours un couvent, où le saint fondateur mourut le 2 avril 1507. Il fut canonisé par Léon X le 1 mai 1519.

Anne de Bretagne, épouse des Rois Charles VIII et Louis XII, voulant fonder un couvent de cet ordre, fit don aux disciples de Saint-François de Paule de la maison royale située à Chaillot, qu'elle tenait de ses ancêtres les ducs de Bretagne, laquelle était appelée manoir de *Nyon,* ou hôtel de Bretagne. Cette fondation fut faite en 1493. Peu de temps après (en 1496) elle y ajouta un hôtel contigu, contenant un enclos de sept arpens, et une chapelle sous le titre de *Notre-Dame de toutes grâces*. Enfin, voulant mettre le comble aux faveurs qu'elle leur avait accordées, cette princesse donna les premiers fonds nécessaires pour la construction de l'église qui existait encore avant la révolution. Cet édifice, commencé à cette époque, ne fut terminé que vers l'an 1578, sous le règne de Henri III, et dédié sous le même titre que l'ancienne chapelle.

---

sachant ce que ce Monarque attendait de lui, avait long-temps refusé de quitter sa solitude; il répondit au Roi de Naples, dont Louis XI avait employé la médiation, qu'il n'irait pas trouver un prince qui commencerait par lui demander un miracle. Enfin il fallut un ordre du Pape pour le déterminer à faire un tel voyage.

C'était un bâtiment assez grand, orné de boiseries et de pilastres ioniques. Le monastère, très-vaste et bien situé, pouvait contenir cent religieux.

Parmi plusieurs tableaux qui se trouvaient dans la sacristie, on remarquait une très-belle adoration des bergers, par *La Hyre*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans la chapelle de la Vierge était le mausolée du maréchal et vice-amiral Jean d'Estrées, mort en 1707. Sur le sarcophage, terminé des deux côtés en proue de vaisseau, on voyait un Génie appuyé sur des palmes et des trophées, et tenant un médaillon qui offrait en bas-relief le portrait du maréchal et celui de son épouse, Marie-Marguerite Morin, morte en 1714. Le cœur de cette dame était déposé dans le même tombeau.

Dans la chapelle de Sainte-Marthe, on voyait le mausolée de Françoise de Veynes, ou Veyni, épouse du fameux chancelier et cardinal Antoine Duprat.

Les autres personnages remarquables enterrés dans cette église étaient :

Jean d'Alesso, petit neveu de saint François de Paule, mort en 1572.

Marie de La Saussaye son épouse.

Magdeleine d'Alesso, femme de Pierre Chaillot, secrétaire de la chambre du Roi, morte en 1583. Il y avait dans cette église une chapelle destinée à la sépulture de cette famille.

Olivier Lefebvre, seigneur d'Ormesson et d'Eaubonne, mort en 1600.

Anne d'Alesso son épouse, morte en 1590.

François Jourdan, professeur royal en hébreu dans le dix-septième siècle (1).

---

(1) L'église a été détruite, et le couvent changé en manufacture.

ANCIENS HOTELS DÉTRUITS.

Hôtel de Rambouillet.

Dans les treizième et quatorzième siècles, les seigneurs de Rambouillet avaient déjà à Paris plusieurs hôtels qui portaient leur nom. Deux sont particulièrement connus et remarquables. Le premier, habité par leur famille jusqu'en 1606, était situé dans l'endroit même où le cardinal de Richelieu fit construire depuis le Palais-Royal.

Plusieurs personnages illustres de la famille d'Angennes de Rambouillet, cardinaux, évêques, gouverneurs de provinces, chevaliers des ordres du Roi, habitèrent successivement cet hôtel, depuis la fin du quatorzième siècle jusqu'à celle du dix-septième.

Le second hôtel de Rambouillet situé dans la rue Saint Thomas du Louvre, près de l'hôtel Longueville, s'étendait de là jusqu'au jardin de l'hôpital des Quinze-Vingts. Cet hôtel, qui avait été connu successivement sous les noms d'hôtel d'O, de Noir moutiers, de Pisani, prit celui de Rambouillet, lorsque Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, qui avait épousé mademoiselle de Vivonne, fille du marquis de Pisani, vint s'y établir après la mort de son beau-père. Il le fit depuis presque entièrement rebâtir.

L'esprit, les grâces, les connaissances variées de Catherine de Vivonne, son goût pour tout ce qui avait rapport aux sciences et aux lettres, attirèrent dans son hôtel tous les gens d'esprit de la cour et de

la ville. Il s'y forma une espèce d'académie; les poètes, les romanciers du temps s'empressèrent de célébrer cette illustre dame et de chanter les lieux qu'elle embellissait de sa présence. Mademoiselle Scudéry, dans son roman de *Cyrus*, donna la description exacte de l'hôtel de Rambouillet, qu'on y reconnaît sous le nom de palais de Cléonime; ailleurs il est appelé le palais d'Arthenice. Ce nom, dont Malherbe était l'auteur, formait l'anagramme de celui de Catherine, nom de baptême de la marquise. Enfin, la maison de cette dame était si renommée dans la république des lettres, qu'elle fut long-temps appelée le Parnasse français. Ceux qui n'y étaient pas admis auraient vainement prétendu à la célébrité, et il suffisait d'y avoir entrée pour être compté parmi les beaux esprits du temps.

La société de l'hôtel de Rambouillet ne fut pas exempte des défauts inhérens pour ainsi dire à ces sortes de réunions; elle donna dans le pédantisme et dans une ridicule affectation de bel esprit, qui passa des écrits dans le langage, travers dont Molière fit justice dans sa comédie des *Précieuses ridicules*. Néanmoins on convient généralement que cette société, en réveillant le goût des lettres, prépara les voies aux célèbres auteurs du grand siècle. Il n'est pas de notre sujet de nous étendre davantage sur les assemblées littéraires qui donnèrent tant d'éclat à cet hôtel. Nous revenons à sa description.

Cet édifice, construit en briques, était décoré

d'embrasures, de corniches, de frises, d'architraves et de pilastres de pierre (1). Le corps du bâtiment formait quatre grands appartemens : le plus considérable était occupé par la marquise, qui y recevait sa savante compagnie dans un superbe salon, dont la tenture était en velours bleu rehaussé d'or et d'argent. (Il est souvent parlé de cette salle dans les œuvres de Voiture, sous le nom de *la chambre bleue.*) Les fenêtres, dont l'ouverture prenait depuis le plafond jusqu'en bas, laissaient jouir, sans obstacle, de l'air, de la vue et de la promenade du jardin, qui se trouvait de niveau et contigu à cet appartement. Ce genre de croisées était sur-tout ce qui excitait l'admiration : car, si nous en croyons Sauval, c'était la marquise de Rambouillet qui avait fourni aux architectes l'idée de cet embellissement inconnu jusqu'alors; on devait également à ses dessins la distribution aussi élégante que commode des appartemens, distribution qui servit depuis de modèle à une infinité de palais et de châteaux.

---

(1) A cette époque, la brique et la pierre étaient les seuls matériaux que l'on employât dans les grands bâtimens. C'est ainsi que furent bâtis la Place-Royale, Fontainebleau et plusieurs autres édifices publics. La rougeur de la brique, la noirceur de l'ardoise et la blancheur de la pierre formaient des nuances de couleur qui passaient alors pour très-agréables. Des édifices publics, ce genre de construction passa dans les maisons particulières; mais on se dégoûta bientôt de cette bigarrure de mauvais goût; elle fut même critiquée dès ce temps-là, et l'on trouvait, avec quelque raison, qu'elle rendait les maisons assez semblables à des châteaux de cartes.

Cet hôtel passa ensuite dans la maison de Sainte-Maure-Montauzier, par le mariage de Charles de Sainte-Maure, duc de Montauzier, avec la célèbre Julie d'Angennes, fille de la marquise : il fut enfin possédé par les ducs d'Uzès, dont l'un avait épousé la fille unique et seule héritière du duc de Montauzier et de Julie d'Angennes.

Hôtel d'Armagnac.

Il était situé sur une partie du terrain qu'occupe maintenant le Palais-Royal. Nous en avons parlé à l'article de ce monument.

Hôtel de Sillery.

Cet hôtel, bâti par le commandeur Brûlart de Sillery, était situé sur l'emplacement de la place du Palais-Royal, et fut détruit peu de temps après la construction de ce palais.

Hôtel de la Petite-Bretagne.

Cet hôtel ou *manoir*, qui avait appartenu aux ducs de Bretagne, était situé sur le terrain qu'occupe actuellement la rue de *Matignon*.

Hôtel de Luxembourg.

Cet hôtel avait été bâti par M. le maréchal de Luxembourg, sur une partie de l'ancien terrain des Capucins, terrain que lui avait été adjugé par arrêt de la cour des Aides du 6 juillet 1673.

Hôtel de Vendôme.

Nous en avons parlé en donnant la description de la place qui en a pris le nom, et qui a été élevée sur ses ruines.

Prévôté de l'Hôtel.

Cette maison, dite aussi l'hôtel du Grand-Prévôt, était située dans cette même rue, et vis-à-vis la tour Neuve, que l'on appelait quelquefois, à cause de ce voisinage, tour du *Grand-Prévôt.*

Il y avait encore dans ce quartier :

L'hôtel Chevilli, rue Basse-du-Rempart;

L'hôtel de Roquelaure, rue Saint-Nicaise.

L'hôtel de Beringhem, même rue.

Ces trois hôtels n'existent plus.

HOTELS EXISTANS EN 1789.

Hôtel de Longueville.

Cet hôtel, qui existe encore en partie, est situé de manière que l'une de ses façades donne sur la rue Saint-Thomas-du-Louvre, et l'autre sur la place du Carrousel. Construit sur les dessins de Métezeau, il offre beaucoup de mauvais goût dans son architecture, et, si l'on en excepte quelques peintures assez belles de Mignard, il ne renfermait autrefois rien de bien curieux dans son intérieur. La seule circonstance qui le rende digne de remarque, c'est qu'il a servi de demeure à plusieurs

personnages illustres : il en est souvent fait mention dans les mémoires du cardinal de Retz, et dans les historiens qui nous ont transmis les événemens de la minorité de Louis XIV (1).

Hôtel de Noailles.

Cet hôtel, situé rue Saint-Honoré, fut bâtie pour Henri Pussort, conseiller d'état, et oncle du fameux Colbert. Il fut ensuite acheté par Pierre-Vincent Bertin, receveur général des parties casuelles, et revendu depuis par ses héritiers à Adrien Maurice, duc de Noailles. La grande porte est décorée de deux colonnes ioniques qui soutiennent un balcon, l'attique et l'entablement. Au fond de la cour est un péristyle, composé de six colonnes d'ordre dorique et orné de quatre niches.

Dans cet hôtel, remarquable par la beauté de ses appartemens, on voyait, avant la révolution, un superbe cabinet de tableaux, dont la collection, formée par le maréchal duc de Noailles, était une des plus précieuses de la capitale. On y trouvait des morceaux de toutes les écoles, et, parmi ces peintures, plusieurs chefs-d'œuvre des plus grands maîtres.

Hôtel de Beaujon.

Cet hôtel, situé rue du Faubourg-Saint-Honoré, est un des plus remarquables de Paris, tant par

(1) Il était alors un des principaux rendez-vous de la Fronde.

son architecture que par sa magnificence et sa belle situation. Le comte d'Evreux le fit élever en 1718, sur les dessins et sous la conduite de Molet, célèbre architecte. Madame de Pompadour, l'ayant acquis, y fit faire plusieurs augmentations et embellissemens, et l'occupa jusqu'à sa mort. Quelque temps après, Louis XV l'acheta du marquis de Marigni, pour en faire l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. On changea ensuite cette destination, et cet hôtel servit au garde-meuble de la couronne, en attendant qu'on eût achevé celui qu'on lui destinait dans un des bâtimens de la place Louis XV. Enfin il passa, en 1773, entre les mains de M. Beaujon, qui en fit sa demeure ordinaire, et dépensa des sommes énormes pour y réunir tout ce que les arts et le luxe pouvaient produire de plus rare, et de plus exquis et de plus magnifique (1).

Ces hôtels sont les plus remarquables de ce quartier ; nous nous contenterons de donner la nomenclature des autres édifices de ce genre, qui y sont répandus en grand nombre, et principalement dans le faubourg Saint-Honoré.

Hôtel d'Andlau, rue des Champs-Élysées.
—— d'Armaillé, rue d'Aguesseau.
Hôtel de Beauveau, rue des Saussayes.
—— de Beaufremont, rue d'Anjou.

(1) Buonaparte et plusieurs personnes de sa famille ont habité cet hôtel ; l'Empereur de Russie y a logé en 1815. L'infortuné duc de Berry en a été le dernier habitant.

Hôtel de la Belinaye, même rue.
—— de Castellane, rue de l'Arcade.
—— de Créqui, rue d'Anjou.
—— de Charost, faub. Saint-Honoré.
—— de Contades, rue d'Anjou.
—— de Chastenaye, faubourg Saint-Honoré.
—— de Duras, rue de Duras.
—— d'Elbœuf (1), place du Carrousel.
—— de Fodoas, rue des Saussayes.
—— de la Marck, rue d'Aguesseau.
Hôtel de Nicolaï, rue d'Anjou.
—— de Mont-Bazon, faub. Saint-Honoré.
—— de la Rivière, rue d'Anjou.
—— de Rouault, même rue.
—— de Ray, faub. St.-Honoré.
—— de Soyecourt, rue de la Pologne.
—— de la Trimouille, même faubourg.
—— de la Vrillière, rue Saint-Florentin (2).
—— de Villequier-d'Aumont, rue Neuve-de-Luxembourg.
—— de la Vaupalière, faubourg Saint-Honoré.

JARDIN DE MOUCEAUX.

C'est dans cet endroit que le dernir duc d'Orléans fit planter, en 1778, le parc anglais connu aujourd'hui sous le nom de *jardin de Mouceaux*. Le dessinateur de ce délicieux paysage a trouvé le moyen de réunir dans un espace peu étendu tous les prestiges et tous les effets pittoresques qu'on peut désirer dans ce genre de plantations. Ce jardin n'a point cessé d'être entretenu avec le plus grand soin.

PÉPINIÈRES DU ROI.

Elles occupaient un terrain considérable que séparait en deux la rue de Courcelles. On y cultivait,

(1) Il est occupé maintenant par le grand aumônier de France.

(2) Il appartient à M. de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent. L'Empereur de Russie l'a occupé en 1814.

en pleine terre, les arbres étrangers des espèces les plus rares.

ÉCURIES DU ROI.

Elles ont été établies dans la portion de l'hôtel Longueville qui n'a point encore été démolie.

ÉCURIES DU COMTE D'ARTOIS.

Elles sont situées sur les terrains de l'ancienne pépinière du Roi (1), que ce prince avait achetés. Commencées peu de temps avant la révolution, sur les dessins et sous la conduite de M. Bellanger son architecte, elles n'ont point été achevées, et méritaient de l'être. La partie gauche, qui seule est terminée, offre des constructions très-élégantes, qui font regretter de ne pouvoir jouir de l'ensemble d'un aussi joli monument.

HOTEL DES ÉCURIES DU ROI.

Cet hôtel était situé, avant la révolution, en face du pavillon Marsan. Il a été abattu, et sur le terrain qu'il occupait a été élevé un passage couvert et garni de boutiques, dit le passage Delorme.

---

(1) Au coin de la rue Neuve-de-Berri et de celle du faubourg du Roule.

FONTAINES.

Le Château-d'Eau.

Nous avons déjà parlé de ce monument, élevé en face du Palais-Royal par le duc d'Orléans, régent.

Fontaine des Quinze-Vingts.

Elle était située dans l'enclos de cet hôpital, et a été abattue en même temps que ses bâtimens.

Fontaine de Richelieu.

Elle est située dans la rue qui porte ce nom, et au coin de la rue Traversière.

Cette fontaine, qui rappelle les compositions incohérentes de l'ancienne école française, se compose d'une niche accompagnée de pilastres doriques, avec table renfoncée et coquilles; un fronton que surmontent des figures en relief couronne cette composition; et au-dessus s'élève un grand amortissement avec pilastres corinthiens et consoles renversées. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer combien un semblable style est bizarre et contraire à tous les principes du bon sens et du bon goût.

Fontaine du Diable.

Cette fontaine, située rue de l'Echelle, à l'extrémité de celle de Saint-Louis, fut reconstruite à neuf

en 1759. La composition en est agréable : elle offre une pyramide portée sur un piédestal, et ornée d'une table saillante au-dessus de laquelle sont groupées deux divinités marines qui soutiennent la proue d'un vaisseau. Ces figures sont d'un bon caractère ; et celui du monument entier est d'une simplicité élégante qui peut étonner, si l'on considère l'époque à laquelle il a été construit.

Fontaine d'Amour.

Cette fontaine, qui n'a rien de remarquable dans son architecture, est située à l'angle des rues des Moineaux et des Moulins.

Fontaine des Capucins.

Cette fontaine, dont l'architecture ne mérite également aucune attention, est située rue Saint-Honoré, et fut construite en 1718, près de la porte du monastère de ces religieux.

Fontaine de la place Louis XV.

Cette fontaine, qui a été détruite, était située près de l'entrée de l'Orangerie.

BARRIÈRES.

Les limites du quartier du Palais-Royal, du côté du couchant, terminent la ville de Paris dans un espace qui s'étend depuis le bord de la rivière

jusqu'au-delà du jardin de Mouceaux. Il y a dans cette partie des nouvelles murailles élevées sous Louis XVI, huit barrières qui se présentent dans l'ordre suivant :

1. Barrière des Bons-Hommes.
2. ——— de Franklin.
3. ——— de Passy, ou de Ste.-Marie.
4. ——— de Longchamps.
5. ——— du Réservoir, ou des Bassins.
6. Barrière de Chaillot, ou de Neuilly.
7. ——— du Roule.
8. ——— de Courcelles.
9. ——— de Montmartre (1).

ANTIQUITÉS ROMAINES

DÉCOUVERTES DANS LE QUARTIER DU PALAIS-ROYAL.

Il a paru vraisemblable à plusieurs historiens de Paris que (2), sous la domination des Romains, la cité de Paris avait commencé à étendre ses faubourgs sur la rive septentrionale du fleuve dont elle est entourée : à défaut de monumens historiques, des restes d'antiquités qu'on y a trouvés sur divers points et à diverses époques ont démontré jusqu'à l'évidence ce qui n'avait d'abord été qu'une simple conjecture.

Des débris de voies romaines, que le temps n'a point entièrement détruits, indiquent des com-

(1) On trouvera dans la suite de cet ouvrage une notice sur les barrières de Paris, qui sont au nombre de cinquante, et dont plusieurs sont remarquables par l'élégance et le bon style de leur architecture.

(2) *Voyez* Discours prélimin , p. 9.

munications établies avec plusieurs lieux environnans, tels que Clichi, Pierre-Laie, Pontoise, Saint-Denis, Pierre-Fite, etc.; et d'autres monumens qui ne peuvent exister que dans l'enceinte des villes, prouvent que cette partie septentrionale, depuis couverte de forêts et de marécages, était alors habitée : voici ce que l'on a découvert dans le quartier que nous venons de décrire.

Aqueduc de Chaillot. Cet aqueduc souterrain, dont les premières constructions étaient établies sur les hauteurs de Chaillot, et à la source des eaux minérales qui existent encore aujourd'hui dans cet endroit, traversait l'emplacement des Champ-Elysées, et probablement celui qu'occupe aujourd'hui le jardin des Tuileries, pour venir aboutir au jardin du Palais-Royal. Les travaux que l'on faisait en 1763 pour la formation de la place Louis XV procurèrent la découverte des canaux de conduite de cet aqueduc; et l'on découvrit en même temps à Chaillot un reste de maçonnerie antique qui avait fait partie de ses constructions. M. le comte de Caylus a publié à ce sujet une dissertation (1).

Bassins antiques du Palais-Royal. Ils furent découverts en 1781, lors des fouilles que l'on fit dans le jardin de ce palais pour établir les fondations de ses nouvelles galeries. Le premier, qui gisait à trois pieds au-dessous du sol, et à l'extrémité

(1) Recueil d'antiq., t. II, p. 375.

méridionale de ce jardin, présentait un carré de vingt pieds de dimension sur ses quatre côtés. Au même endroit furent trouvées des médailles d'Aurélien, de Dioclétien, de Posthume, de Magnence, de Crispe, de Valentinien Ier; ce qui semble indiquer une construction qui ne remonte pas au-delà du quatrième siècle.

Le second bassin, beaucoup plus vaste que le premier et trouvé dans la partie septentrionale du même jardin, s'étendait à cinq pieds sous terre, depuis le point de la galerie où est situé le café de Foi, jusqu'au passage de Radziville. Tous les deux étaient évidemment de construction romaine; et une circonstance assez remarquable, c'est que la direction de l'aqueduc, reconnue par M. de Caylus depuis Chaillot jusqu'à la place Louis XV, continuant d'être prolongée en ligne droite, serait venue précisément aboutir au premier de ces deux bassins (1).

MONUMENS NOUVEAUX

ET RÉPARATIONS FAITES AUX ANCIENS MONUMENS DEPUIS 1789.

Palais-Royal. La cour de ce palais qui donne sur la rue Saint-Honoré et qui sert d'entrée à la partie de cet édifice qu'occupe M. le duc d'Orléans,

---

(1) *Voyez* Observ. sur quelques antiq. rom., etc., par M. *Bourignon de Saintes.*

doit être incessamment fermée au public ; et à côté de cette cour il a été percé un nouveau passage formant une galerie qu'orne une colonnade d'ordonnance dorique.

Au milieu du jardin, dont les deux extrémités sont ornées de tapis de verdure, s'élève une gerbe d'eau formant un jet d'environ dix-huit pieds de hauteur, qui retombe dans un grand bassin circulaire, et répand ainsi de la fraîcheur au milieu de cette promenade jusqu'alors peu agréable à cause de son extrême aridité.

Palais des Tuileries. Toutes les constructions qui obstruaient la façade de ce monument, du côté de la place du Carrousel, ont été abattues ; et le terrain qu'elles occupaient a été changé en une vaste cour qui s'étend jusqu'au premier guichet de la grande galerie, et que ferme une grille en fer d'un beau travail. Cette grille a trois entrées : la première au milieu et vis-à-vis l'arc de triomphe dont nous allons bientôt parler, les deux autres de chaque côté, et entre des massifs carrés en pierre formant piédestaux, qui supportent des statues colossales de Victoires, assises et entourés de divers attributs. Avant qu'on y eût placé ces statues, traitées dans le style de la décoration monumentale, les quatre chevaux de bronze antique enlevés à la ville de Venise avaient été élevés sur ces piédestaux.

Intérieur du palais. Cet intérieur a subi de grands changemens dans sa décoration. Sous le vestibule on a pratiqué un nouvel escalier d'une belle

architecture qui conduit d'un côté aux galeries supérieures de la chapelle et au théâtre, de l'autre à la salle des maréchaux. Ces diverses pièces ont subi, tant dans leur disposition que dans leur architecture, de grands et heureux changemens. Les galeries au rez-de-chaussée du côté du jardin ont été décorées, sous toutes les arcades qui les composent, de statues antiques ou copiées de l'antique, représentant des personnages romains, matrones et sénateurs.

Jardin des Tuileries. Sans rien changer à la belle ordonnance et aux grandes masses de ce jardin, on l'a achevé dans quelques détails qui, jusqu'alors, avaient été négligés et qui en complètent la symétrie. C'est principalement du côté du pont tournant qu'ont été faits en ce genre les travaux les plus importans. L'orangerie a été abattue ainsi que les constructions qui obstruaient toute cette extrémité du jardin; et sur cet emplacement on a formé deux larges terrasses parfaitement symétriques, qui se dessinent en fer à cheval et viennent finir en pente douce des deux côtés du grand bassin. Ces deux terrasses ont été plantées d'arbres formant allées et bosquets : elles sont entourées de fossés du côté de la place Louis XV, et revêtues d'un mur solide en bossages. Chaque angle extérieur du parapet est orné d'un lion en marbre blanc.

Les deux autres terrasses dites *des Feuillans* et *du bord de l'eau* ont été plantées d'arbres. La première est fermée d'une grille toute semblable à celle

qui termine la cour du château. Cette grille, qui s'étend depuis le pavillon Marsan jusqu'à l'extrémité du jardin, et qui forme ainsi l'un des côtés de la rue de Rivoli dans presque toute sa longueur, est soutenue de distance en distance par des piliers carrés sur lesquels on a placé des vases en marbre blanc d'une forme élégante. La terrasse du *bord de l'eau* est ornée de belles copies en bronze de quelques-unes des statues les plus célèbres de l'antiquité, le Laocoon, l'Apollon du Belvédère, l'Hercule Télèphe, la Diane de Versailles, etc. On communique du château à cette terrasse par une galerie souterraine; ce qui en fait une promenade particulière pour les princes, et que l'on peut isoler en un intant au reste du jardin, en fermant toutes les grilles dont elle est entourée.

Enfin tous les compartimens du parterre, jusqu'alors fermés seulement par des barrières en bois, ont été entourés de balustrades de fer; et plusieurs statues nouvelles en bronze et en marbre, ou modernes ou copiées de l'antique, ont été répandues autour des bassins, à l'entrée de ce parterre et sur la lisière du bois.

Grande galerie (côté du midi). A l'extérieur et dans toute la partie construite par *Metezeau*, il a été percé des arcades au nombre de vingt-huit, et établi dans le vaste rez-de-chaussée qui règne le long de ces arcades, des corps-de-garde et une orangerie. Dans toute la longueur de ce bâtiment jusqu'au pavillon de l'Infante, on a pratiqué dans le toit des

jours qui éclairent la galerie intérieure où est exposée la collection des tableaux du Roi, collection qui abonde en chefs-d'œuvre de toutes les écoles, et que l'on considère comme la plus belle de l'Europe, tant par le nombre que par l'excellence des morceaux dont elle est composée. Des colonnes de marbre du plus grand prix, des bustes, des ciselures en bronze doré, forment la décoration de cette galerie magnifique. A son extrémité est le salon d'exposition des tableaux de l'école française, dont l'entrée donne sur un escalier du plus grand style. Cet escalier communique au musée des statues antiques, plus nombreux et plus varié que celui du Vatican, aussi riche peut-être en chefs-d'œuvre du premier ordre, et qui se compose de toute la célèbre collection Borghèse, des antiques qui appartenaient anciennement au Roi, et de beaucoup d'autres statues titrées de la Villa-Albani, du Vatican, et de plusieurs collections particulières. Ce musée comprend tout le rez-de-chaussée dont se composaient autrefois les appartemens de la Reine, *ainsi* que la fameuse salle du vieux Louvre dite des *Cent-Suisses*, que décorent les admirables sculptures de Jean Goujon.

Galerie (côté du nord). Cette galerie, parallèle à celle qui est connue sous le nom de *grande galerie*, construite sur les mêmes dimensions, et qui doit aboutir à la partie opposée du vieux Louvre, a été commencée, il y a environ quinze ans, du côté des Tuileries, et se prolonge en ce moment jusqu'à la

rue de Rohan, offrant déjà une suite de vingt-une arcades, toutes semblables à celles de l'autre galerie qui sont en regard. La façade extérieure qui donne sur la rue de Rivoli se compose de croisées séparées par des niches destinées sans doute à recevoir des statues ; au-dessus règne une longue corniche soutenue par des consoles. Tout cet ensemble a de la noblesse et de la simplicité, peut-être même trop de simplicité pour la demeure d'un grand Souverain. L'intérieur de cette galerie est divisé en appartemens destinés à être habités par des personnes que leurs emplois attachent à la cour.

Arc de triomphe. Ce monumemt, que Buonaparte fit élever en 1806, à la gloire, disait-il, des armées françaises, n'était réellement que le monument de son insolence et de son orgueil.

Cette construction présente une largeur de soixante pieds sur quarante-cinq de hauteur. Sa profondeur est de vingt pieds et demi. Sa double façade se compose de trois arcades ; et deux arcades percées dans chacune de ses faces latérales correspondent de l'une à l'autre et traversent les trois arcades de la façade. Huit colonnes de marbre rouge de Languedoc, d'ordre corinthien, enrichies de bases et de chapiteaux en bronze doré, ornent l'extérieur de cette composition ; à l'aplomb de ces colonnes et au-devant de l'attique s'élèvent autant de statues de soldats français de diverses armes, dont les costumes forment, avec les bas-reliefs et les ornemens traités dans le style antique dont les voû-

tes et les cintres des arcades sont couverts, une disparate qui n'est pas de très-bon goût. Ce sont des Fleuves, des Naïades, des Victoires, etc.; toutes ces sculptures ont été traitées d'une grande manière et avec une délicatesse très-rare d'exécution.

Six bas-reliefs en marbre blanc qui retraçaient les événemens les plus remarquables de la campagne de 1805, décoraient les quatre faces de cet arc de triomphe. Ceux-là ont du moins été enlevés en 1815 pour ne plus jamais reparaître. Au-dessus de l'attique que surmontait un double socle s'élevait un quadrige qu'accompagnaient deux Victoires, et auquel on avait attelé les quatre fameux chevaux de bronze dont nous avons déjà parlé. Ce quadrige attendait la statue de l'usurpateur; il a été enlevé en même temps que les bas-reliefs. Le char et les victoires en plomb doré étaient de la main de M. Lemot, et l'on y reconnaissait le grand style et la belle exécution de cet artiste célèbre.

L'église Saint-Roch. On a rendu à cette église quelques-uns des tableaux qui lui avaient été enlevés. Plusieurs chapelles ont été ornées de bas-reliefs, par M. Desenne; et le même artiste a exécuté pour la chapelle du Calvaire un groupe du Christ au tombeau, dont l'exécution mérite des éloges.

On a de même rendu à cette église les monumens sépulcraux dont elle avait été dépouillée, et l'on y a en outre déposé quelques-uns des monu-

mens enlevés aux églises qui ont été détruites pendant la révolution, entre autres le tombeau du cardinal Dubois, et celui de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt.

Colonne de la place Vendôme. Cette colonne, fut, de même que l'arc de triomphe, commencée par ordre de Buonaparte après la campagne de 1805, et finie seulement en 1810.

Elle a 218 pieds de haut, y compris son piédestal dont la hauteur est de 21 pieds et demi. Son diamètre est de 12 pieds; et toute sa surface, y compris le piédestal, le chapiteau et son amortissement, est revêtue de fortes lames de bronze, chargées de bas-reliefs. Ceux du piédestal représentent des trophées d'armes; les autres, qui s'élèvent en spirale jusqu'au faîte du monument, à l'imitation des colonnes Trajane et Antonine, offrent l'histoire monumentale de cette campagne de 1805, à l'occasion de laquelle a été conçu et exécuté ce monument.

Buonaparte, qui, peu de temps auparavant, avait refusé une statue que ses flatteurs lui offraient, disant qu'à la postérité seule appartenait le droit de la lui ériger, si elle l'en jugeait digne, changea bientôt d'avis, et fit placer sur la calotte de cette colonne, qui était l'un des points les plus élevés de Paris, sa statue pédestre vêtue à la romaine. Cette statue colossale, de dix pieds de proportion, avait été exécutée par le sculpteur Chaudet. Elle a été renversée en 1814; à sa place s'élève

le drapeau blanc ; et le contraste étrange qu'il offre avec le monument qui lui sert de support peut donner matière à bien des réflexions.

Champs-Elysées. A l'entrée de cette promenade, on a placé deux groupes en marbre qui ornaient autrefois le parc de Marly. Ces groupes, exécutés par Coustou jeune, représentent deux chevaux qui se cabrent et qui sont retenus par deux hommes nus.

Arc de triomphe de l'Etoile. Le projet de cet arc de triomphe fut encore conçu en 1805. Il fut commencé avec des travaux et des dépenses énormes, sur les dessins de l'architecte Chalgrin, et abandonné, nous ne savons pourquoi, lorsque la construction en était déjà fort avancée (1). Il est construit sur la plus grande échelle des monumens de ce genre ; et peut-être eût-il été le plus colossal de tous ceux qui existent maintenant. Sa hauteur eût été de 138 pieds, sa profondeur de 68. C'est une belle masse dont l'aspect est imposant et dont la situation à la porte Chaillot était une des plus heureuses qu'il fût possible de rencontrer, ce monument pouvant y être vu de tout Paris et de ses environs jusqu'à Neuilly. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit jamais achevé.

Pont des Invalides. Ce pont, qui sert de communication du quai de la Conférence au Champ-

---

(1) Elle était parvenue jusqu'à la naissance du cintre de la grande Arcade.

de-Mars et à l'Ecole-Militaire, s'élève en ligne droite sur cinq arches surbaissées. Il est orné entre chaque arche et au-dessus de chaque pilier d'une couronne de laurier au milieu de laquelle est gravé en relief le chiffre JL surmonté d'une couronne royale. Ce pont, de la coupe la plus élégante et la plus hardie, est considéré avec juste raison comme le plus beau de Paris. Il portait, pendant la révolution, le nom de pont d'Iéna ; et des aigles éployées remplissaient l'espace qu'occupe aujourd'hui le chiffre du Roi.

Eglise de la Magdeleine. Buonaparte avait voulu faire de cette église, commencée avant la révolution, un *Temple de la Gloire ;* et un concours avait été ouvert pour l'exécution de ce bizarre et ridicule projet. Alors les constructions déjà faites éprouvèrent quelques changemens dans leur ordonnance. Les travaux toutefois se poursuivirent lentement et n'ont été repris avec quelque activité que depuis le retour du Roi, où le monument a subi encore quelques changemens nouveaux pour être rendu à sa première destination. Deux rangs de colonnes corinthiennes, de six pieds de diamètre, en décorent la façade ; et l'édifice sur les trois autres faces est entouré d'un pérystile formé par un seul rang de colonnes du même ordre et de la même dimension. Cette église doit avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, non compris le portail et la chapelle de la communion. Sa largueur, aussi dans œuvre, et sans y comprendre les porches des

portes latérales, sera de 138 pieds. Elle sera, dit-on, surmontée d'un dôme, et le maître-autel s'élèvera au milieu du chœur. Toute cette ordonnance est d'un grand caractère ; et l'église de la Magdeleine, lorsqu'elle aura été achevée, sera sans doute, dans son ensemble, la plus belle église moderne de Paris : mais aura-t-elle le caractère imposant et religieux de nos superbes basiliques gothiques ? nous en doutons : cette architecture gothique semble appartenir spécialement au christianisme; et il ne nous semble pas que rien sous ce rapport, puisse jamais l'égaler ou la remplacer.

Chapelle sépulcrale de Louis XVI et de Marie Antoinette, Reine de France. Ce monument, élevé à la mémoire de ces deux augustes victimes, est presque entièrement achevé : du coté du rond-point il donne sur la rue d'Anjou, et l'entrée principale semble devoir être dans la rue de l'Arcade, un peu plus bas que la rue Neuve-des-Mathurins. L'édifice a la forme d'un carré long : ses deux faces latérales se composent chacune de neuf arcades, qui probablement seront fermées par des grilles et figureront des charniers. Du côté de la façade principale on monte quelques marches qui conduisent à une espèce des vestibule ou petite chapelle; un second escalier mène à une plate-forme élevée de à dix douze pieds au-dessus du sol : à son extrémité s'élèvent sur un perron quatre colonnes doriques avec fronton qui forme l'entrée de la principale chapelle. Les trois ronds-points qui la terminent

semblent indiquer qu'elle formera trois divisions; et son exhaussement prouve qu'elle doit être accompagnée de chapelles souterraines. Cette composition a le caractère sépulcral qui lui convient, et fait honneur à l'architecte qui l'a exécutée. On a le projet de l'enrichir d'un grand nombre de sculptures, d'ornemens, bas-reliefs, etc., que l'on exécute en ce moment.

Abattoir du Roule. Il est situé à l'extrémité de la rue de Miromesnil. Dans la suite de cet ouvrage, nous entrerons dans quelques détails sur les divers édifices de ce genre que l'on a élevés à diverses extrémités de Paris, et qui peuvent être mis au nombre des établissemens les plus utiles que l'on ait formés pour la commodité et la salubrité de cette capitale.

Note de la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Depuis la dernière édition de cet ouvrage, publiée en 1822, d'autres embellissemens ont été faits à ce quartier que nous nous empressons d'énumérer ici.

1° Au milieu de la place Louis XV on élève un monument à l'infortuné Louis XVI, immolé sur cette même place. Le piédestal en marbre blanc est achevé, et l'on suppose que le monument ne tardera pas à être placé.

2° Douze statues, hautes de 4 mètres, ont été placées sur le pont Louis XVI. Elles représentent le Grand-Condé, du Guesclin, Richelieu, Sully, Duquesne, Duguay-Trouin, Turenne, Bayard, Suger, Colbert, Tourville et Suffren. Ces statues qui ne sont pas toutes des chefs-d'œuvre font dans leur ensemble un fort bel effet.

3° Un pont suspendu en fer avait été construit en face des Invalides. Sa portée était d'une rive à l'autre, sans aucune pile intermédiaire; mais à la première épreuve les piles ou pilastres fléchirent, et comme on attribua cet accident au terrain qui se

trouva être du sable mouvant, on démolit tout ce qui avait été fait, et l'on reconstruisit un autre pont cent pas plus bas, en face de l'allée des Veuves. Ce nouveau pont est suspendu sur deux pilastres qui s'élèvent de l'eau, et du haut de ces pilastres les chaînes de suspension descendent au rivage. A chaque bout le pont est porté en outre sur deux moles construits en forme d'arcade, qui descendent dans l'eau et qui soutiennent les culées. Cette construction est beaucoup moins belle et moins hardie que l'autre; elle est aussi moins avantageuse, puisqu'elle ne laisse pas libre le cours de la rivière, liberté qui est un des grands avantages des ponts suspendus. Celui-ci sert aussi au passage des voitures.

4° Au milieu de l'avenue des Champs-Elysées on construit une fontaine, à l'endroit où aboutit l'allée des Veuves.

5° Deux nouveaux quartiers ont été commencés dans les Champs-Elysées et poussés d'abord avec une grande activité. L'un s'appelle *la ville de François Ier*, commencé du côté de l'allée des Veuves. On y a élevé des édifices élégans et d'une construction inusitée. L'autre s'appelle le quartier Beaujon; il consiste en un assez grand nombre de jolies maisons entourées de jardins; il est situé en partie sur l'ancien emplacement du Jardin-Beaujon, près la barrière de l'Etoile. On ne bâtit presque plus dans ces nouveaux quartiers, sur-tout dans le premier. Il semble que les fonds aient entièrement manqué aux entrepreneurs.

6° L'arc de triomphe de l'Etoile n'est pas achevé, et ne le sera peut-être pas de long-temps, ce que l'on ne peut s'empêcher de regretter beaucoup.

7° L'église de la Magdeleine n'est pas achevée, cependant elle est couverte depuis cette année (1830). Tout le jour est pris du haut, il n'y a aucun jour latéral. Le concours pour ce frontispice colossal de la façade est terminé. Ce frontispice représentera la Magdeleine aux pieds du Christ.

8° La chapelle expiatoire élevée à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est achevée et consacrée depuis assez long-temps. Son entrée principale est rue d'Anjou. On y célèbre trois messes chaque jour, et il ne se passe pas de mois sans que Mme la Dauphine n'y vienne assister au saint Sacrifice. Des plantations de cyprès cachent les murs de l'ancien cimetière de la Magdeleine.

9° La galerie parallèle à celle du Louvre est poussée maintenant jusqu'à la hauteur de la rue Richelieu.

10° Une superbe galerie remplace au Palais-Royal la galerie de bois, qui a été brûlée. Tous les escaliers des boutiques sont en fer coulé à jour; elle est éclairée au gaz et toutes les vitrines sont en cuivre.

QUARTIER MONTMARTRE.

Ce quartier est borné à l'orient par les rues Poissonnière et du Faubourg-Poissonnière exclusivement jusqu'aux barrières; au septentrion, par l'extrémité des faubourgs inclusivement; à l'occident, par les rues de l'Arcade et du Rocher, jusqu'à la barrière de Mouceaux; au midi, par la rue Neuve-des-Petits-Champs, la place des Victoires, et par les rues des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache aussi inclusivement.

On y comptait, en 1789, soixante-dix-huit rues, trois culs-de-sac, une église paroissiale, deux chapelles, deux couvens d'hommes, deux couvens et une communauté de filles, deux places, une salle de spectacle et une bibliothèque publique.

PARIS SOUS LA RÉGENCE DE CHARLES DAUPHIN, SOUS CHARLES V ET CHARLES VI.

La régence du dauphin, depuis Charles V, et le règne de Charles VI; sous lesquels on éleva l'enceinte qui, du côté oriental, traversait une petite portion de ce quartier (1), sont mémorables par les grands événemens qui se passèrent alors dans Paris.

Pour bien faire comprendre ces événemens, il est nécessaire que nous revenions encore sur les premiers temps de la monarchie, et que nous ajoutions quelques traits au tableau que nous avons

(1) Elle était bâtie sur l'emplacement où sont la rue des Fossés-Montmartre et la place des Victoires : c'était la seule partie du quartier Montmartre qui existât alors.

déjà tracé de la situation politique des premiers Capétiens.

Nous avons fait voir, dans le volume précédent, quel fut en France le gouvernement monarchique sous les deux premières races, où il continua de demeurer tel que les barbares du Nord l'avaient apporté du sein de leurs forêts; et le miracle de son existence, au milieu de tant de causes de destruction dont il était comme assailli de toutes parts, n'a pu être expliqué que par l'influence toujours croissante de la religion chrétienne, seul principe d'unité qui pût maintenir entre elles tant de parties incohérentes d'un tout aussi mal constitué. Nous avons en même temps montré que ces deux races de Rois tombèrent l'une après l'autre par des causes absolument semblables, par la faiblesse et la lâcheté de leurs derniers princes; le courage et la force étant alors la première condition, une condition indispensable pour acquérir un trône et pour le conserver; et l'histoire de la chute des enfans de Charlemagne nous a rappelé, dans toutes ses circonstances essentielles, celle des Rois francs, descendans de Clovis (1). Toutefois si la catastrophe fut la même pour l'une et l'autre famille, les résultats de ces deux grandes infortunes furent bien différens pour l'État. L'heureuse institution des maires du palais, qui substituait presque toujours, dans l'administration de l'empire, un ministre vigoureux

(1) *Voyez* t. I, p. 336.

à un prince dégénéré, contribua à sauver la monarchie, au moment où disparaissait la première race de nos Rois; rien alors ne fut changé dans les rapports qui unissaient la nation à son chef politique; et Charlemagne, succédant aux droits des Mérovingiens, régna au même titre que Clovis, avec le même degré de puissance et les mêmes attributions. Il n'en fut pas de même sous la propre race: tous ces Rois qui vinrent après lui, si peu capables de soutenir le trône, au milieu des dangers toujours croissans dont il était entouré, étant demeurés entièrement abandonnés à eux-mêmes, les vices d'un système politique si imparfait se développèrent aussitôt avec une effrayante rapidité: la division se mit nécessairement, nous dirions presque *naturellement* partout; et la société parut rétrograder jusqu'au gouvernement domestique des simples peuplades. Ce fut dans ce danger imminent d'une dissolution entière du corps social, que la puissance spirituelle devint prépondérante dans l'État, toutes les classes de la société s'empressant de s'y soumettre, se réfugiant en quelque sorte sous l'abri de son autorité, par l'instinct de la conservation (1), et par une de ces inspirations secrètes de la Providence qui seule décide du salut et de la perte des nations, et les conduit, par des voies admirables et qui nous sont inconnues, au but que ses décrets leur ont marqué. Que l'Église ait alors

(1) *Voyez* t. I, p. 249.

sauvé l'État, qu'elle ait empêché cette belle France de devenir un champ de carnage et de destruction, et comme un vaste repaire de soldats farouches, sans cesse armés les uns contre les autres et se faisant une guerre d'extermination, c'est ce qui est palpable en quelque sorte pour tous les bons esprits, pour tous ceux qui considèrent d'un œil attentif les événemens de cette époque mémorable, et qui, pour les bien juger, s'affranchissent de toute passion et de tout préjugé.

Il est remarquable que ce fut contre le vœu de la haute noblesse et des vassaux les plus puissans, que la race de Charlemagne monta sur le trône (1), tandis que ce furent ces grands vassaux eux-mêmes qui donnèrent la couronne à Hugues-Capet. C'est qu'au degré d'indépendance où ils étaient parvenus vers la fin de la seconde race, un chef choisi par eux et dans leurs rangs n'avait rien qui pût le leur rendre redoutable, en même temps qu'il rendait légitime tout ce qu'ils avaient usurpé. Nous avons vu que le premier des Capets reçut la couronne de France aux conditions auxquelles il leur avait plu de la lui donner; qu'entouré de quelques stériles marques d'honneurs, il vécut presque isolé dans sa petite souveraineté, au milieu de cette agrégation de petits souverains, toujours indépendans, souvent en révolte ouverte contre lui; et que ses premiers successeurs demeurèrent comme lui dans

(1) *Voyez* t. I, p. 341.

cet état de faiblesse et d'obscurité. Comment leurs descendans trouvèrent-ils le moyen d'en sortir? Comment dans cette situation qui semblait, pour ainsi dire, désespérée, qui les mettait, en apparence, si fort au-dessous des deux races qui les avaient précédées, parvinrent-ils à une puissance incomparablement plus grande et sur-tout plus solide et plus durable? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Deux causes principales y contribuèrent; et, chose singulière, c'est dans la faiblesse même de ces princes qu'elles prirent naissance et que s'en développèrent les premiers effets. Nous avons déjà indiqué la première : ce fut la cessation du *plaid général* ou *assemblée de la nation* (1), qui n'était autre chose, sous les deux premières races, qu'une espèce de confédération de la noblesse entière contre la puissance du Monarque, que chaque année ses lois et ses décrets faisaient rentrer dans les limites qu'elle lui avait tracées, dès qu'il avait fait quelques tentatives pour en sortir. Ces assemblées tombèrent en désuétude, parce que l'intérêt général, qui les avait établies et maintenues, disparut devant un nombre infini d'intérêts particuliers que le malheur des temps et l'usurpation avait créés et mis à sa place. Le plaid général qui limitait la puissance des Rois mettait aussi des bornes à celle des vassaux : les seigneurs cessèrent de

(1) *Voyez* t. I, p. 116 et suiv.

s'y rendre, parce qu'il s'y faisait appellation de leurs justices particulières, dont ils avaient fait, à la fin de la seconde race, des justices souveraines; parce que les lois générales qui s'y faisaient, supposaient, par une conséquence inévitable, une administration générale dont nul autre que le Roi ne pouvait être dépositaire, à laquelle il ne leur convenait plus de demeurer soumis, que même ils ne voulaient plus absolument reconnaître. Ainsi, par un effet contraire, la puissance extraordinaire et illégale qu'ils s'étaient arrogée, les isolant les uns des autres, contribuait à les affaiblir : car, dès ce moment, et par des degrés d'abord insensibles, mais dont l'accroissement devint plus rapide, à mesure que tant d'autres circonstances eurent accru la puissance du Roi comme seigneur féodal, son *plaid particulier* prit la place du *plaid général*, et devint la source de toute législation, comme il l'avait été de toute justice. Alors tous les vassaux inférieurs, toute la population des villes, tout ce qui ne fut pas sous la dépendance immédiate des grands vassaux, devint dépendant du Roi, sous tous les rapports qui constituent la vraie monarchie; et jusqu'à un certain point, les princes de la troisième race surent en profiter.

Voilà ce qui accrut leur puissance. Ce qui la consolida, ce fut l'ordre nouveau de succession qui s'établit dans la famille royale, l'hérédité de la couronne devenant le partage exclusif de l'aîné des

fils du Roi, ou de tout autre prince qui représentait cet aîné. Il n'est peut-être pas un seul de nos historiens qui, à l'occasion de cette disposition nouvelle, devenue par la suite loi fondamentale de l'Etat, n'ait admiré la politique profonde des premiers Capets qui avaient su l'établir. Il fallait admirer la Providence divine qui avait arrêté que la France deviendrait un grand et puissant royaume et le premier de la chrétienté, et non les vues prévoyantes de ces princes dont la puissance était trop bornée et trop précaire pour qu'il leur fût possible de rien arranger dans l'avenir au profit de leurs descendans. Et en effet, qu'était-ce que le partage de la succession royale sous les deux premières races, sinon le partage du domaine de la famille, domaine alors immense, et répandu dans toutes les parties du royaume (1); et comment les comtes de Paris, devenus Rois, auraient-ils pu partager leur petit comté, de manière à laisser plusieurs Rois après eux ? Ils pouvaient encore moins créer pour telles ou telles provinces des Rois sans territoire, qui n'y auraient point été reconnus, et que le seigneur suzerain du canton eût sans doute fait citer à sa cour de justice, pour qu'ils eussent à sortir sans délai des terres de sa dépendance. Il n'y eut donc qu'un seul héritier (2), parce qu'il n'y

(1) T. I, p. 51.

(2) Hugues Capet n'eût pu diviser le royaume entre plusieurs fils, quand bien même il l'aurait voulu, puisqu'il n'en eut qu'un

avait qu'un seul domaine indivisible, et que par conséquent il était impossible que la succession fût partagée; et ce qui ne fut que le résultat de quelques circonstances particulières à la troisième race, circonstances que ses premiers Rois considérèrent sans doute comme très-défavorables pour eux, devint, dans la suite, la sûreté de cette race, et le gage le plus sûr de sa splendeur et de sa prospérité.

Et ce qui prouve que dans cette désignation de l'aîné de leur fils pour leur succéder au trône, ces princes ne suivirent que la loi de la nécessité et non pas celle que devait leur tracer une saine politique, c'est qu'au moment même où des circonstances plus heureuses eurent accru le domaine royal (et ce fut à Philippe-Auguste qu'il dut cet accroissement considérable, qui semblait devoir fixer à jamais les nobles destinées des Rois de France) le successeur de ce prince (1) se hâta de partager en-

seul, Henri Ier; et les intrigues de Constance, femme de Robert, pour porter ce prince à donner la couronne à son fils cadet au préjudice de l'aîné, prouvent que le droit d'ainesse dans la succession au pouvoir royal n'était point encore, sous ce dernier prince, irrévocablement établi.

(1) Louis VIII (*Voyez* tome Ier, page 453). Ce ne fut que sous Philippe-le-Hardi que la loi des apanages commença d'être en vigueur, loi trop tardive, qui mit sans doute un terme aux démembremens que chaque règne apportait au domaine de la couronne, mais qui ne put réparer le mal déjà fait, et empêcher que la propriété entière des provinces données par les prédécesseurs de ce prince à leurs fils cadets, ne se perpétuât dans les diverses branches de la famille royale, cette hérédité ayant lieu

tre ses enfans les provinces nouvellement conquises au profit de la monarchie, renouvelant ainsi en leur faveur les partages funestes qui avaient amené la ruine des deux premières races; et il est très-probable que s'il ne leur donna pas à tous le titre de Roi, c'est que la coutume de l'indivisibilité de la succession au trône avait déjà pris force de loi; et que d'ailleurs, nous le répétons, les grands vassaux, maîtres absolus chez eux, n'eussent point souffert cette multiplicité de Souverains.

Si l'on suit attentivement la marche de ces premiers Capétiens, on n'y voit qu'un dessein assez constamment suivi et qui semble avoir été tout le fond de leur politique : ce fut de chercher dans le peuple un appui contre la noblesse; ce qu'ils firent, comme nous l'avons déjà dit, par le soin qu'ils eurent, en faisant rentrer les communes sous leur juridiction, de leur accorder de nouveaux privilèges (1), sur-tout par l'importance qu'ils donnèrent aux bourgeois de Paris, qui devaient si étrangement abuser de ces faveurs extraordinaires et de ces concessions imprudentes. Ce fut une faute très-grave, qui eut les plus funestes conséquences pour la monarchie, et d'autant plus funestes qu'en même

---

suivant la ligne directe de descendance, et sans distinction de mâles et de femelles.

L'apanage au contraire devint une espèce de majorat ou de substitution, et dut ainsi, à défaut d'héritiers, revenir au domaine de la couronne.

(1) *Voyez* t. I. p. 445 et suiv.

temps que ces princes mettaient tous leurs soins à élever le peuple et à abaisser les grands, ils combattaient de toutes leurs forces l'influence si naturelle, si légitime et sur-tout si salutaire de la puissance spirituelle, de cette puissance qui déjà avait été le salut de la France, qui seule encore pouvait offrir à la puissance politique un véritable appui. Dans cette situation précaire où il avait plu aux Rois capétiens de se placer, entre des nobles factieux et des plébéiens indociles, il ne paraît pas qu'aucun d'eux, à aucune époque, ait entièrement compris quel immense secours il en pouvait tirer, et qu'une société chrétienne se trouvait en contradiction avec elle-même, si la puissance temporelle n'y était, même sous certains rapports qui semblent aux esprits vulgaires purement politiques, soumise aux décisions de cette puissance universelle, instituée par Dieu même pour être la règle suprême de la société entière des fidèles, et pour tout ramener sans cesse à sa sublime unité. Saint Louis n'est pas lui-même exempt sur ce sujet de quelques reproches. Mais ce furent sur-tout les démêlés violens et scandaleux de Philippe-le-Bel avec le Pape Boniface VIII, démêlés dans lesquels tous les torts étaient évidemment du côté du Monarque français, qui commencèrent à porter atteinte au respect religieux dont les peuples jusqu'alors avaient été pénétrés pour le Vicaire de Jésus-Christ. Le séjour forcé de plusieurs Papes en France et le grand schisme d'Occident, plus fatal à la religion que

tout le reste, accrurent encore cette disposition fâcheuse, et les premiers symptômes de la dissolution sociale ne tardèrent point à se manifester. Ces considérations si importantes recevront plus tard leur développement : il suffit de les indiquer ici pour bien faire comprendre la suite des événemens.

Nous avons expliqué comment les successeurs de Hugues Capet sortirent peu à peu de cet état de faiblesse extrême où le chef de leur race avait été réduit, quels moyens ils surent employer pour y parvenir, quelles circonstances heureuses les favorisèrent. Les victoires si éclatantes et si décisives de Philippe-Auguste firent une impression profonde sur les grands vassaux, qui, jusqu'alors, ne semblaient point avoir compris eux-mêmes le danger de leur position, ni ce que le pouvoir royal tirait de force de l'isolement dans lequel chacun d'eux s'était placé, ainsi que du caractère nouveau qui lui avait été donné. Nous avons vu que les plus puissans d'entre eux renouvelèrent leurs confédérations, non plus pour former, comme dans les temps anciens, une assemblée nationale qui pût légalement arrêter les empiétemens du Monarque sur leurs droits et priviléges, mais pour créer des ligues et machiner des complots contre lui, se faisant ainsi ses ennemis parce qu'ils commençaient à redouter qu'il ne devînt leur maître. Sous la régence de Blanche et sous le règne mémorable de saint Louis, ils furent contenus ; et nous avons déjà

dit pourquoi, dans ces premiers âges de la monarchie, les princes courageux et d'un grand caractère étaient presque toujours sûrs de triompher dans cette lutte sans cesse renaissante; mais, sous des règnes plus faibles, une faute déjà commise et qui ne pouvait être réparée, rendit à ces vassaux indociles et orgueilleux tous les avantages qu'ils avaient perdus.

On devine sans doute quelle est cette faute irréparable dont nous voulons parler : le mariage de Louis-le-Jeune avec Eléonore de Guyenne avait réuni à la couronne deux des plus belles provinces de France; son divorce plus fatal que vingt défaites, en rendit possesseurs les Rois d'Angleterre, et établit dans le sein même de ce beau royaume une puissance rivalle de celle de ses propres Rois, et revêtue comme elle d'un caractère sacré et inviolable. Les Monarques anglais, devenus ainsi vassaux des Rois de France, et ne supportant qu'avec impatience le joug d'un vasselage si humiliant pour des têtes couronnées, se firent à l'égard de ceux-ci une politique conforme à leurs nouveaux intérêts, c'est-à-dire que, décidés à secouer ce joug insupportable, et incapables d'y jamais parvenir, s'ils demeuraient livrés à leurs propres forces, ils se firent le point d'appui formidable de tout vassal qui voulut se révolter. La politique de nos princes devait être, à son tour, de ne point prendre de repos que ces dangereux ennemis ne fussent entièrement chassés de France. Il est probable que Louis VIII

et Louis IX eussent pu mettre fin à cette grande entreprise, pendant le long règne de Henri III, s'ils en eussent senti toutes les conséquences : ils ne le firent point, et ce faible règne s'étant prolongé jusque sous celui de Philippe-le-Hardi, la cour de France continua à ne point s'inquiéter.

Edouard Ier, prince actif et valeureux, lui prouva bientôt, sous Philippe-le-Bel, combien elle avait eu tort de se tranquilliser sur un semblable voisinage ; une lutte opiniâtre et continuelle s'engagea entre ces deux Rois, lutte dans laquelle le Monarque anglais, trouvant sans cesse de nouvelles ressources dans l'esprit de révolte et de mutinerie des grands vassaux, souvent même des petits, causa souvent de très-grands embarras à son seigneur suzerain, et ne cessant de troubler la France, montra à ses successeurs la route qu'il leur fallait suivre pour obtenir des succès plus décisifs, y étendre et y consolider de plus en plus leurs établissemens. Cependant les Rois de France, qui ne possédaient encore ni assez de sujets immédiats ni des revenus assez considérables pour se soutenir uniquement avec leurs propres forces contre un ennemi qui ne leur faisait la guerre qu'en leur suscitant mille autres ennemis, appelaient à leur secours les peuples à peine affranchis ; ajoutaient sans cesse aux priviléges des villes et des communes pour prix des levées d'hommes et des subsides extraordinaires qu'ils leur demandaient, et par ces concessions impolitiques, mais que les fautes précédentes ren-

daient peut-être nécessaires, créaient ainsi dans l'Etat une corporation nouvelle plus difficile à gouverner, plus portée à la mutinerie et à l'insolence que cette noblesse altière dont ils eurent sans doute souvent à se plaindre, mais qui seule cependant leur fournissait encore de sûrs auxiliaires et des armées capables de tenir tête à l'ennemi. Ainsi se forma, de cette complication d'imprudences et de malheurs, le troisième ordre de l'Etat : ce fut Philippe-le-Bel lui-même qui le premier appela les députés des communes à délibérer avec le clergé et la noblesse sur les affaires du royaume, et donna à ce tiers-ordre une importance politique dont il abusa si étrangement par la suite, ou, pour mieux dire, à l'instant même qu'elle lui eut été accordée. Dès-lors il devint difficile de rien obtenir sans assembler les états-généraux que ce prince avait si malheureusement institués (1) ; ils se tinrent le

(1) Pendant long-temps on n'avait demandé à la noblesse *que* le service personnel ; et hors des cas où elle devait ce service, le Roi n'avait d'autres troupes que celles qu'il pouvait soudoyer. Ces cas où la noblesse était tenue de servir étant assez rares, il arrivait que les Rois, pour obtenir la prestation du service personnel, lorsqu'il ne leur était point dû, convoquaient des assemblées générales où ils faisaient approuver leur demande par les barons. Alors ceux-ci levaient la taille dans leurs domaines pour l'armée du Roi ; car ce n'était que dans ce cas déjà mentionné du service personnel que leurs vassaux étaient tenus de s'armer et de les suivre. Il en était de même pour la noblesse réunie des provinces ; et lorsqu'il voulait avoir son assistance, le Roi négociait avec elle comme avec les barons.

Or, les villes appartenantes au Roi ayant aussi leurs privilé-

plus souvent à Paris, dont la population était plus riche, plus nombreuse, voyait de plus près la cour, était placée au centre des affaires, sur lesquelles, par conséquent, elle pouvait exercer une plus grande influence. Alors ce fut à remuer principalement cette population que s'attachèrent tous les chefs de factions, au milieu de tant de troubles et

---

ges, il fallait également négocier avec elles. Philippe-le-Bel crut bien faire en simplifiant ces opérations, et convoqua à cet effet des assemblées générales, où furent appelés les députés des villes en même temps que ceux de la noblesse. Ce fut en 1304 que se tint la première assemblée de cette espèce. Elle présenta avec les anciens parlemens de la nation cette différence essentielle, que les barons et les pairs n'y formèrent point une chambre séparée où, de même que dans le *conseil suprême* décrit par Hincmar (*), se seraient préparées les propositions qui devaient être ensuite présentées à la noblesse du second ordre, et seulement aux députés de cette noblesse : car, dans cette première assemblée, ainsi que dans quelques-unes des suivantes, les députés des villes n'eurent point voix consultative, et ne furent admis qu'à représenter leurs besoins et leurs facultés. Si l'assemblée des états eût été ainsi divisée en deux chambres, les grands présidens de la cour du Roi auraient eu seuls le droit d'entrer dans celle des seigneurs, et les moindres conseillers n'eussent été placés qu'au degré où il leur convenait d'être. Mais tous les députés des différens ordres s'étant réunis dans une seule assemblée, les conseillers de la cour firent corps avec les députés des villes, ou le tiers état; le baronage disparut et les pairs ne comparurent pas. Ce changement dans la forme de ces assemblées générales eut, en raison du nouvel élément qu'on y avait introduit, les plus graves conséquences. Ce n'était plus le parlement général de la nation; et comme de telles réunions étaient en effet composées de tous les états, il fallut donner un nom nouveau à une chose toute nouvelle, et on les nomma *états-généraux*.

(*) *Voyez* t. I, p. 106 et suiv.

de revers de fortune qu'amenait sans cesse cette position étrange à laquelle la France était réduite: et c'est ainsi que l'histoire de cette ville fameuse devient, à partir de cette époque, l'histoire même de la monarchie.

Edouard Ier eût poussé plus loin ses avantages, si, heureusement pour la France, il n'eût trouvé, dans son propre pays, des embarras qui arrêtèrent le cours de ses projets ambitieux. Sous son faible successeur Edouard II, les Monarques français reprirent leur ascendant; et les règnes de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel furent moins agités. Mais un grand prince monta sur le trône d'Angleterre; et la cause du mal n'étant point détruite, le caractère de ce nouvel ennemi, et des circonstances encore plus fâcheuses en aggravèrent bientôt les effets.

Et d'abord la première démarche hostile que fit Edouard III, dont le règne mémorable préparait tant de malheurs à la France, fut de disputer la possession de ce royaume à Philippe de Valois, renouvelant à l'occasion de l'avénement de ce prince les querelles qui s'étaient élevées entre Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, et Philippe-le-Long. Pour succéder à Charles-le-Bel, il appuyait son droit sur ce que sa mère Isabelle était fille de Philippe-le-Bel, dont, par conséquent, il était le petit-fils, et plus proche parent que Philippe-de-Valois, neveu de ce Monarque; d'un autre côté, on revendiquait aussi la couronne pour

Blanche, fille unique du feu Roi, et née après la mort de son père. Mais la même loi (1) qui avait donné l'exclusion à Jeanne fit rejeter Blanche; et les prétentions d'Edouard, qui ne présentait d'autres titres à cet héritage que ceux que lui donnait la ligne féminine, ne semblèrent pas plus légitimes aux barons assemblés. Forcé de céder, et reconnaissant peut-être au fond de l'âme combien étaient futiles ces titres sur lesquels se fondait sa demande, le Roi d'Angleterre n'en feignit pas moins de grands ressentimens, comme si on l'eût dépouillé d'un bien qui lui appartenait légitimement, et fit de cette injustice prétendue le principal prétexte de la guerre acharnée qu'il ne cessa de faire à Philippe, s'alliant à tous ses ennemis, se

(1) Tous nos historiens disent les uns après les autres que ce fut en vertu de la loi salique que cette exclusion fut prononcée. Il eût été plus exact de dire que ce fut en vertu d'une loi commune à tous les Francs, loi qui existait chez eux de temps immémorial, et qui, voulant qu'on fût *brave, robuste, utile à la nation,* pour avoir le droit de la gouverner (*Voyez* tome Ier, page 55), déclarait par cela même les femmes incapables de régner. La marque à laquelle Gontram fit connaître à Childebert qu'il l'appelait à l'héritage de son royaume, fut de lui mettre une lance à la main : « Mes péchés ont fait, lui dit-il ensuite, qu'il ne me reste rien de ma race, si ce n'est vous, qui êtes le fils de mon frère : soyez donc mon héritier. » (*Greg. Tur.*, lib. 7, c. 33, lib. 9, c. 20.) Gontram avait cependant une fille; mais elle ne pouvait *manier la lance;* et il se contenta de lui donner un apanage considérable. La cérémonie d'élever un prince sur le *pavois* ou bouclier pour lui faire prendre possession de la royauté, prouve seule que, pour être Roi, il fallait être homme et guerrier.

déclarant contre lui l'auxiliaire des rebelles et le protecteur des traîtres.

A l'époque où ces ressentimens, vrais ou faux, excitaient contre le successeur de Charles-le-Bel un ennemi si actif et si puissant, et semblaient donner une animosité nouvelle à la vieille haine de l'Angleterre contre la France, si nous examinons la situation de ce prince à l'égard des autres grands vassaux, nous la voyons également entourée de périls et d'inimitiés.

Le comté d'Artois avait été séparé de la couronne avant l'existence de la loi salutaire qui changeait en simples apanages les portions du domaine de la couronne que nos Rois avaient jusqu'alors si imprudemment accordées en toute propriété à leurs fils cadets. Ce grand fief étant devenu vacant par la mort de Robert II, Philippe-le-Bel, fondé sur ce que la représentation n'y avait pas lieu, l'avait adjugé, en 1302, à Mahaud, fille de ce prince, par préférence à Robert III, qui n'était que son petit-fils, et neveu de l'héritière. Robert ayant appelé de ce jugement sous Philippe-le-Long, et essayé même de soutenir son droit par la force des armes, un nouvel arrêt confirma Mahaud dans la possession du comté-pairie d'Artois, et Robert, contraint une seconde fois de s'y soumettre, resta tranquille pendant les règnes assez courts de ce prince et de Charles-le-Bel son successeur.

Mais sous celui de Philippe de Valois, dont il

était beau-frère, et à qui il avait rendu des services assez importans, Robert crut pouvoir faire revivre ses prétentions, et attaqua, pour la troisième fois, le jugement rendu en faveur de Mahaud. Il le pouvait, sans doute, et sans mériter aucun blâme, au risque de se voir condamné pour la quatrième fois ; mais pour faire réussir une mauvaise cause dont lui-même désespérait, il employa des moyens frauduleux, indignes d'un prince, et déshonorans pour tout homme, quel qu'il pût être (1). Cette basse et criminelle intrigue fut découverte, et la condamnation de ce prince est célèbre par toutes les formalités qui y furent observées, et qui nous ont conservé la manière dont on procédait à l'égard des pairs de France dans les causes criminelles. Banni du royaume, le comte d'Artois va chercher un asile en Angleterre, où Edouard le reçoit à bras ouverts, l'admet dans tous ses conseils et ce dangereux esprit, qui ne respirait que la vengeance, n'a plus d'autre pensée que d'exciter à la guerre contre son propre pays un prince ardent et ambitieux qui n'y était déjà que trop disposé. En même temps qu'il le détermine à entrer en France, il l'aide à pratiquer dans plusieurs provinces des intelligences qui devaient assurer

(1) Il s'était fait fabriquer de faux titres, entre autres un contrat de mariage de Philippe d'Artois son père, et de Blanche de Bretagne sa mère, par lequel le comte d'Artois son grand-père cédait le comté à Philippe et à ses enfans mâles, à l'exclusion des filles, en s'en réservant seulement l'usufruit.

le succès de son invasion. Edouard se fait donc le chef secret de tous les seigneurs mécontens. Il pousse à la révolte les Flamands, toujours prêts à se révolter, et commence les hostilités. Elles n'ont toutefois rien de décisif; la ligue se dissout, et une trève d'un an qu'il obtient de son ennemi trop facile, lui donne le temps de mieux prendre ses mesures.

Des troubles naissent en Bretagne au sujet de l'hérédité de ce grand fief. Le Roi de France se déclare pour Charles de Blois que le feu duc avait institué son héritier; Edouard prend aussitôt le parti de Jean de Montfort son contendant. La guerre recommence et cesse encore au détriment de Philippe, qui ne sait point profiter des avantages qu'il avait obtenus. Le supplice d'Olivier de Clisson, que le Roi fait exécuter comme coupable de félonie (1), la rallume bientôt, et plus furieuse que jamais. Ici commence cette suite non interrompue de revers dont la France fut accablée sous le règne de ce prince, et sous le règne plus malheureux encore de son successeur. Edouard débarque en Normandie où la trahison lui avait préparé

(1) Le crime de félonie ou de trahison, différent de celui de révolte ouverte, avait été, dans tous les temps, considéré chez les Francs comme le plus grand des crimes et puni de mort : « La multiplicité des princes à qui il était permis de se *recommander*, dit du Buat, et qui possédaient comme par indivis le droit de régner sur leurs *fidèles communs*, fournissait toujours des protecteurs à la révolte, et en diminuait en quelque sorte la noirceur. »

des voies qui le conduisent jusqu'aux portes de Paris dont il brûle et dévaste les environs (1). Cependant tout était tellement livré au hasard dans les opérations militaires de ce temps-là, que pressé à son tour par Philippe qui le poursuit sans relâche et l'atteint près de Créci, le Roi d'Angleterre, qui essayait de faire sa retraite en Flandre, semblait perdu sans ressource et ne pouvoir échapper à une entière défaite : la valeur impétueuse et inconsidérée des Français lui procure, dans cette situation désespérée, une victoire complète, décisive, et dont les suites sont terribles. Tout semble perdu ; la France consternée ne peut empêcher son ennemi de prendre Calais, après un siége de trois ans, et de se faire ainsi une place d'armes d'où il lui devient facile de conduire dans quelques jours, une armée jusqu'aux portes de sa capitale et à travers la plus riche de ses provinces ; le peuple est foulé et mécontent, la noblesse dispersée et découragée ; les campagnes ravagées restent sans culture ; les traîtres et les rebelles s'affermissent dans l'alliance de l'étranger, et le royaume entier est en proie à des maux qui, depuis longtemps, lui étaient inconnus.

D'un autre côté, cette application de la loi fondamentale de l'Etat qui avait porté sur le trône Philippe-le-Long et Philippe de Valois, au préjudice de deux filles des Rois leurs prédécesseurs, n'a-

---

(1) *Voyez* t. I, p. 492.

vait pu avoir lieu sans faire naître une foule de mécontens; et le premier de ces deux princes s'était vu forcé à faire de grands sacrifices pour appaiser les plus puissans. Dans ces diverses transactions, Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, avait obtenu en mariage la fille aînée du Roi, et pour dot le comté de Bourgogne, ce qui le rendit possesseur des deux grands fiefs de ce nom. Pour se faire donner un si riche présent, Eudes avait sacrifié entièrement les intérêts de sa pupille; et la fille de Louis Hutin, mariée à Philippe, comte d'Evreux, était restée dépouillée de presque tout apanage jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois. Ce prince, en montant sur le trône, crut devoir lui rendre le royaume de Navarre, comme une sorte de compensation de la perte qu'elle avait essuyée; mais cette donation, qui pouvait être juste dans les idées et les coutumes de ce temps-là, suscita bientôt un ennemi de plus aux Rois de France, en créant encore un grand fief; et nous allons bientôt voir Charles, Roi de Navarre, fils de Jeanne et de Philippe d'Evreux, appeler à son tour l'Anglais dans le cœur de la France.

Jean commença à régner sous ces tristes auspices, au milieu de cette confusion de tous les droits et de cet oubli de tous les devoirs. Les Flamands, les Bretons et une partie des seigneurs normands introduisaient à l'envi les Anglais jusque dans le cœur de la France, marchaient sous leurs bannières, ou les aidaient de toute leur influence. Mais

de tous ces ennemis intérieurs, le plus dangereux était ce fameux Roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, prince qui joignait malheureusement à tous les vices du cœur toutes les ressources de l'esprit, et dont on ne peut mieux peindre la perversité qu'en disant qu'il a complétement mérité le surnom odieux que lui a conservé l'histoire. Maître en Normandie de plusieurs places fortifiées que le Roi lui avait imprudemment accordées en échange du comté d'Angoulême, et ne cherchant qu'un prétexte pour lever l'étendard de la révolte, il feignit d'être mortellement offensé de ce que le Roi avait donné ce comté au connétable Charles d'Espagne son favori; et se vengeant de cet affront prétendu comme il convenait à un caractère tel que le sien de le faire, il fit assassiner le connétable, et ouvrit aussitôt aux Anglais toutes ces places qu'il possédait si près de la capitale du royaume. Réduit à faire un traité honteux avec ce traître, et le cœur toujours ulcéré du meurtre de son connétable, Jean fait arrêter à Rouen et exécuter sur-le-champ les seigneurs qui avaient aidé le Navarrois dans cet assassinat; ce prince est arrêté lui-même à Paris, où il était venu, à la prière du dauphin, pour assister à sa réception comme duc de Normandie. « Cette action auroit l'air d'une perfidie, dit le président Hénault, si le Roi n'avoit pas été informé » que Charles traitoit avec l'Anglois, et avoit voulu » séduire jusqu'à son fils : mais le meurtre du connétable n'auroit-il pas été une excuse suffisante à » cette vengeance? »

(1356.) L'emprisonnement du Roi de Navarre fait courir aux armes son frère Philippe, et les parens des seigneurs qui avaient été exécutés à Rouen; ils appellent à leur secours Edouard III : la trève entre la France et l'Angleterre, tant de fois rompue et renouvelée, se change enfin en une guerre cruelle et ouvertement déclarée.

Le Roi Jean marche contre le prince de Galles, l'atteint à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il lui était impossible de se sauver, livre bataille, la perd par cette inconsidération et cette témérité qui lui ont été trop justement reprochées, est fait prisonnier, et laisse son royaume en proie aux factieux, déchiré par la guerre civile et extérieure, et n'ayant pour tout appui, dans de telles extrémités, qu'un jeune prince sans expérience et sans considération personnelle. En effet, on augurait mal de l'esprit du dauphin pour avoir prêté un moment l'oreille aux séductions du Navarrois, qui voulait le mettre mal avec son père; de son courage, parce qu'on l'accusait de s'être retiré du combat dès le commencement de la bataille de Poitiers (1) : telle était l'opinion qu'on avait alors de ce Charles, *jeune d'âge et de conseil*, comme dit Froissart, et qui fut depuis le sauveur de la France, et l'un de ses plus grands Rois.

---

(1) Ce fut, dit-on, la faute de son gouverneur, qui le força, ainsi que deux de ses frères, à cette action dont le résultat fut d'indisposer contre eux tous les esprits.

Ce prince revint à Paris aussitôt après cette funeste bataille, y prit le titre de lieutenant-général du royaume (1), et assembla les états-généraux pour en obtenir des secours et des conseils dans une situation aussi pressante. De telles assemblées, si souvent dangereuses, le sont sur-tout dans les momens de trouble et de faiblesse du gouvernement. Celle-ci commença par se plaindre de l'administration, des ministres, etc., et fut d'autant plus turbulente, que le tiers-ordre y eut la principale influence (2). L'arrestation d'un grand nombre de serviteurs du Roi (3), et la mise en liberté de Charles-le-Mauvais furent ensuite demandées; on voulait que le dauphin se fît un conseil pris parmi les membres des états, et que rien ne s'exécutât sans sa participation; c'était à ce prix qu'on lui accordait des troupes et de l'argent. Ce prince, qui sentit l'atteinte que de telles demandes portaient à son autorité, feignit d'être disposé à y consentir, en

(1) Le dauphin n'avait alors que dix-neuf ans, et par les lois du royaume il ne pouvait être majeur qu'à vingt-un ans; sa minorité était incompatible avec la régence, à moins d'un ordre particulier du Roi.

(2) La noblesse était alors sans crédit. Ecrasée à la bataille de Créci, la défaite de Poitiers avait achevé sa ruine. Ceux qui n'y avaient point été tués ou pris étaient l'objet du mépris du peuple, qui les accusait d'avoir abandonné le Roi.

(3) Entre autres Pierre de La Forest, chancelier de France, archevêque de Rouen; Simon de Bussy, premier président du parlement; Robert de Lorris, chambellan du Roi; Jean Chamillart et Pierre d'Orgemont, présidens du parlement; Jean Poilvillain, souverain maître des monnaies, etc.

même temps qu'il cherchait des mesures pour les déconcerter. Il n'y en avait point d'autres à prendre que de rompre à l'instant cette assemblée de factieux : c'est ce qu'il fit en leur déclarant qu'il attendait des ordres du Roi, sans lesquels il ne pouvait rien décider, et qu'il était aussi résolu de consulter à ce sujet l'Empereur son oncle. L'assemblée se sépara, non sans murmures, et le peuple, à qui on avait fait concevoir de grandes espérances de la nouvelle administration, commença à éprouver du mécontentement.

Le dauphin partit en effet pour aller trouver l'Empereur Charles IV qui était alors à Metz, et laissa le duc d'Anjou son frère à Paris, avec le titre de son lieutenant. Avant son départ, il avait été arrêté entre ces deux princes, que pendant l'absence du premier, l'autre publierait une ordonnance sur la mise en circulation d'une monnaie nouvelle où l'espèce était altérée ; fâcheuse, mais seule ressource qu'il fût possible d'employer, puisqu'on n'avait obtenu de l'assemblée aucun subside. Une fermentation sourde régnait dans la ville : il semblait qu'elle n'attendît qu'un coup d'autorité pour éclater. A peine l'ordonnance fut-elle rendue publique, qu'Etienne Marcel, prévôt des marchands, qui déjà s'était fait remarquer dans l'assemblée des états par la violence de ses opinions, et qui va jouer un rôle si odieux dans cette funeste époque de notre histoire, se rendit au Louvre, suivi de quelques factieux, et là parla au duc d'Anjou avec tant de hardiesse et

d'insolence, que ce prince intimidé consentit à suspendre l'exécution de cette mesure jusqu'à l'arrivée de son frère

Instruit par le duc d'Anjou de ce qui se passait, le dauphin hâta son retour, dévoré d'inquiétudes et fort incertain de ce qui lui restait à faire. Il semblait que la France entière fût insensible à ces malheurs et à ces dangers du trône, qui devaient cependant retomber sur elle de tout leur poids : le prince n'avait trouvé de bonnes dispositions nulle part, excepté dans les états de Languedoc qui arrêtèrent de lui envoyer quelques troupes, mais qui ne purent exécuter cette bonne résolution, parce que leur pays était menacé lui-même par les Anglais, maîtres d'une grande partie de la Guienne, et qui infestaient toutes les provinces maritimes de France, depuis la Gascogne jusqu'à la Flandre. Arrivé à Paris, Charles ne tarda point à reconnaître qu'il lui était impossible de détruire le crédit que Marcel avait su prendre sur les Parisiens, il essaya donc de le gagner, car il était urgent pour lui de donner cours à la nouvelle monnaie. Une entrevue eut lieu, dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, entre plusieurs envoyés du prince et le prévôt des marchands; mais ils essayèrent vainement de le ramener à des sentimens plus modérés : non-seulement Marcel demeura inflexible et sourd à toutes leurs propositions, mais, jugeant très-bien qu'il pouvait mettre à profit un semblable incident pour accroître encore son influence, il

alla, en sortant de cette assemblée, apprendre au peuple tout ce qui venait de s'y passer.

Il y eut aussitôt un soulèvement général; toutes les boutiques furent fermées; les ouvriers cessèrent leurs travaux; les bourgeois prirent les armes, et l'on n'entendit plus de tous côtés que des injures et des menaces contre le gouvernement. On n'avait point de troupes à opposer à ce peuple révolté; et ce fut une nécessité de céder pour le moment à l'orage; en conséquence, le dauphin se rendit le lendemain au palais, et là, en présence de Marcel, il annonça la suppression de la nouvelle monnaie et le pardon du tumulte de la veille. Devenu plus audacieux par cet acte de condescendance, le prévôt des marchands demanda de nouveau la proscription des serviteurs du Roi, qu'il avait rendus les objets de la haine publique, ajoutant à cette demande celle de la confiscation de leurs biens, et d'une seconde convocation des états-généraux: il fallut encore consentir à ces demandes séditieuses.

Ce fut dans cette assemblée que l'autorité du dauphin, dejà si chancelante, reçut les dernières atteintes. Un nouveau conseil lui fut donné, composé de trente-six membres tirés du sein des états, et il n'est pas besoin de dire que Marcel fut le premier choisi. Ce conseil eut l'administration des finances, la conduite de toutes les affaires, et l'on ne laissa au lieutenant-général du royaume d'autre marque d'autorité que la triste prérogative de con-

sacrer les délibérations absolues de ces insolens conseillers, par une ordonnance publiée en son nom. Il avait été décidé qu'on leverait un subside pour former une armée : il fut arrêté qu'eux seuls pourraient en disposer. Sur leur demande, les deux cours supérieures du parlement et de la chambre des comptes furent dissoutes, et ils créèrent eux-mêmes un nouveau parlement qu'ils remplirent de gens dévoués à leurs volontés. Tels furent les premiers excès auxquels se livrèrent les factieux pendant la tenue des états, et Robert Lecoq, évêque de Laon, l'un des plus emportés d'entre eux, termina la dernière séance par un discours séditieux qui prouva qu'ils ne comptaient point en rester au point où ils étaient parvenus.

Cependant le Roi prisonnier venait de conclure à Bordeaux une trêve de deux années, pendant laquelle on devait négocier de sa rançon : la nouvelle en fut apportée à Paris par le comte d'Eu, le comte de Tancarville et l'archevêque de Sens. Ces seigneurs étaient en même temps porteurs d'une lettre signée du Roi, qui annulait, en conséquence du nouveau traité, tout ce qu'avaient fait les états, et sur-tout la levée du subside. Ce fut alors qu'on put voir jusqu'où va l'aveuglement d'un peuple livré à des chefs de parti. Ceux-ci, voyant le coup terrible qu'un tel message allait porter à leur autorité, trouvèrent le moyen de persuader à cette populace insensée qu'une telle mesure était un attentat contre sa propre sûreté; de manière

qu'elle s'attroupa de nouveau, demandant la levée du subside avec une fureur qui n'eût été explicable que si l'on eût voulu le maintenir, et qu'elle en eût demandé la suppression. Les députés du Roi, menacés pour leur vie, furent forcés de quitter Paris, et le dauphin ne put appaiser le tumulte qu'en publiant, contre l'ordre de son père, la prorogation des états et la levée de l'impôt : ce qui rétablit pour quelque temps un calme apparent dans la capitale.

Cependant Marcel et ses partisans, qui voulaient une révolte déclarée, répandirent le bruit que les députés du Roi n'avaient quitté Paris que pour rassembler des troupes contre ses habitans, et que la noblesse des environs avait pris parti pour ces trois seigneurs : aussitôt le peuple effrayé courut aux armes, et plaça des corps-de-garde et des sentinelles dans les différens quartiers; les portes de la ville furent fermées, des chaînes furent tendues dans les rues et dans les carrefours; on alla plus loin, et, avant d'examiner si ce bruit avait quelque fondement, on entreprit le travail immense d'achever les nouvelles fortifications qui avaient été commencées après la bataille de Poitiers (1), et dont l'objet était de renfermer dans la ville une partie des faubourgs bâtis depuis le règne de Philippe-Auguste. Des fossés furent creusés autour de la muraille qui défendait la partie occidentale, et

(1) *Voyez* t. Ier, p. 26.

embrassèrent les faubourgs situés à l'orient; on éleva des parapets, on construisit des redoutes, on plaça sur les remparts des canons et des balistes, et cette terreur panique fit achever en peu de jours des travaux, qui, dans une circonstance ordinaire, auraient demandé plusieurs années; travaux que ce peuple aveugle avait refusé de faire, quelques années auparavant (1), lorsque l'armée anglaise, campée à Poissy, menaçait de faire le siége de leur ville. Il résulta toutefois de ces mesures extrêmes et violentes qui furent prises dans cette circonstance, que, par la suite, l'autorité du dauphin en fut affermie, ce qui certainement n'avait pas été le but des factieux.

Ceux-ci, pour soulever le peuple de Paris, avaient suivi la marche des démagogues de tous les temps et de tous les pays, en l'enivrant de vaines illusions, en lui donnant l'espoir d'une félicité jusqu'alors inconnue. Il arriva qu'ils perdirent leur crédit, comme l'ont toujours perdu leurs pareils, par l'impossibilité où ils se trouvèrent de réaliser ces chimériques promesses. Ils rencontrèrent d'abord un obstacle embarrassant dans le clergé et la noblesse, qui résistèrent à toutes leurs séductions, et se réparèrent d'eux, aimant mieux abandonner mo-

(1) Sous le règne de Philippe-de-Valois. Le peuple de Paris s'opposa alors à ce que l'on augmentât les fortifications de la ville, parce qu'il eût fallu, pour y parvenir, abattre une certaine quantité de maisons, ce qui aurait causé du dommage à un assez grand nombre de particuliers.

mentanément les rênes de l'État à ces tyrans subalternes, que d'être, même en apparence, complices de leurs attentats. Plusieurs députés du tiers-ordre ayant reconnu la méchanceté de Marcel et de ses complices, se détachèrent également de leur parti; de manière qu'il ne se trouva plus, du conseil des réformateurs, que dix à douze membres, bourgeois ou échevins de Paris, qui voulussent prendre part aux affaires.

Cependant le clergé et la noblesse refusaient en même temps de contribuer au subside dont le poids entier retomba sur le peuple; il se fit en outre, dans la perception de cet impôt, des dilapidations telles qu'il fut impossible de lever les troupes pour lesquelles il avait été ordonné; d'où il arriva que Philippe, frère du Roi de Navarre, faisant des courses jusqu'aux environs de Paris, et en ravageant les campagnes sous les yeux mêmes des Parisiens, on se trouva sans moyens de défense à lui opposer. Une si fâcheuse situation fit ouvrir les yeux, et les réformateurs commencèrent à tomber dans le mépris.

Le dauphin crut cette circonstance favorable pour secouer le joug sous lequel il gémissait depuis si long-temps. Marcel, l'évêque de Laon et leurs complices furent mandés au Louvre, et là le prince, leur parlant avec un ton d'autorité qu'il n'avait osé prendre jusqu'alors, leur déclara qu'il prétendait gouverner désormais sans tuteurs, et qu'il leur défendait de se mêler davantage des affaires du

royaume. Abandonnés par le peuple, les factieux se montrèrent aussi lâches qu'ils avaient été insolens dans leur puissance usurpée : ils se retirèrent confus et consternés. Mais ils s'étaient trop avancés pour se croire en sûreté dans une entière soumission, et ils ne parurent céder que pour se donner le temps de tramer de nouveaux complots. Abandonnés des deux premiers ordres, qui, en se séparant d'eux, avaient hautement manifesté l'indignation qu'ils ressentaient de leur audace et de leur insolence, ils reconnurent qu'ils étaient perdus, s'ils ne se donnaient un chef dont l'autorité fût assez grande pour les protéger et les maintenir. Le Roi de Navarre était un homme tel qu'il le leur fallait pour jouer au milieu d'eux ce premier rôle : et dès ce moment toutes leurs vues se fixèrent sur lui.

Cependant, après ce coup d'autorité qu'il s'était enfin décidé à frapper, Charles avait quitté Paris pour aller dans différentes villes du royaume solliciter les secours qu'il ne pouvait obtenir de cette ville, et qu'exigeait impérieusement la situation pressante des affaires. Ayant donc pris leurs mesures dans le plus profond secret, les conjurés députèrent vers lui pour l'engager à revenir au milieu d'eux, lui promettant de l'argent en abondance, se rétractant de leurs premières demandes, et lui faisant d'ailleurs de telles protestations de respect et de soumission, qu'il ne poussa pas plus loin son voyage, n'en ayant pas d'ailleurs obtenu les résul-

tats qu'il en attendait. Mais à peine fut-il rentré à Paris qu'il put reconnaître à quel point il s'était trompé en comptant sur le retour sincère de ces traîtres ; car, lorsqu'il fut question de réaliser les promesses qu'ils lui avaient faites, Marcel, répondant au nom du conseil, lui déclara qu'ils ne pouvaient rien décider que les états ne fussent convoqués pour la troisième fois. Ils savaient le parti qu'ils pouvaient tirer d'une semblable assemblée. Malgré l'expérience du passé, le dauphin eut encore la faiblesse d'y consentir.

A peine les états étaient-ils ouverts, qu'on apprit l'évasion de Charles-le-Mauvais. Jean de Pecquigny, gouverneur de l'Artois et l'un des chefs de la faction, avait été chargé par ses complices de le délivrer, et s'était acquité avec bonheur et adresse de cette commission difficile. Les uns disent qu'il surprit de nuit le château d'Arleux en Pailleul (1), où il était renfermé, d'autres qu'il se le fit délivrer, ayant profité d'un moment où le gouverneur de cette forteresse était absent, et contrefait un ordre du dauphin de le remettre entre ses mains. Quoi qu'il en soit, il réussit dans cette entreprise dont les suites devaient être si funestes, et conduisit sur-le-champ le prince à Amiens. La nouvelle de son évasion ne tarda point à parvenir à Paris : les gens bien intentionnés en frémirent ; ce fut la joie et le triomphe des factieux. Ils commencèrent par

(1) Sur les frontières de la Picardie et du Cambrésis.

présenter le Roi de Navarre aux Parisiens mécontens comme un ami et un protecteur, de qui ils avaient le droit de tout attendre : lorsqu'ils furent assurés de lui avoir gagné l'affection de la multitude, Marcel, l'évêque de Laon et Pecquigny allèrent, non plus avec une apparence de soumission, mais avec l'audace qu'inspire le succès, demander au dauphin un sauf-conduit sans réserve pour son plus cruel ennemi. Ils l'obtinrent du prince, obligé de dissimuler et accablé d'un tel revers; et le Navarrois, précédé d'une troupe de brigands qu'il avait recueillis dans les prisons d'Amiens, entra dans la capitale, aux acclamations d'une population immense qui voyait en lui son libérateur.

Le lendemain de son arrivée, Charles-le-Mauvais, qui était allé loger à l'abbaye Saint-Germain-des-Près, monta sur un échafaud dressé contre les murs de ce monastère, et de là harangua le peuple de Paris qu'il avait réuni dans le Pré-aux-Clercs. Il s'y trouva plus de dix mille personnes, et le prévôt des marchands y était présent lui-même, entouré de plusieurs de ses officiers. Dans ce discours adroit et éloquent, le Navarrois fit une peinture touchante des injustices et des maux qu'il avait soufferts, pour exciter à son égard la pitié et l'intérêt, parla avec amertume des fautes de l'administration actuelle, afin d'aigrir encore davantage les esprits contre le jeune prince, et finit par protester de son dévouement pour la France, faisant même entendre qu'il y aurait maintenu l'ordre s'il avait eû quelque autorité.

Le peuple, avide de nouveautés, écouta la harangue du Roi de Navarre avec la plus vive satisfaction. Aussitôt Marcel, dont toutes les démarches étaient combinées avec lui, alla trouver le dauphin au Palais, où il venait de se retirer, et le pria de rendre justice à ce prince sur tous les griefs dont il se plaignait. Entouré des satellites de ce brigand, il fallut que l'héritier présomptif de la couronne consentît, non-seulement à voir l'ennemi mortel de son père et de toute sa famille, mais encore à lui faire toutes les satisfactions qu'il lui plut d'exiger. L'entrevue eut lieu dans l'hôtel de la Reine Jeanne, et dès le lendemain, sur la requête du Roi de Navarre, le conseil décida que le dauphin lui donnerait une amnistie entière pour lui et pour tous les seigneurs de son parti; que tous ses biens, terres et forteresses confisqués, lui seraient rendus; qu'on réhabiliterait la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen; et ce qui passe toute croyance et met le comble à l'opprobre d'un semblable traité, que toutes les prisons seraient ouvertes pour en laisser sortir tous les malfaiteurs, quels qu'ils fussent. C'était une des conditions expressément exigées par le Navarrois, qui donna lui-même la liste de tous les crimes pour lesquels il demandait grâce (1).

---

(1) Larrons, meurtriers, voleurs de grands chemins, faux monnayeurs, faussaires, coupables de viol, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs, etc. (Trés. des ch. reg. 80, p. 268.)

Cette âme atroce, et qui ne méditait que des forfaits, semblait jouir d'avance de son impunité dans celle de ces misérables, qui d'ailleurs pouvaient lui fournir d'utiles instrumens de ses coupables entreprises.

Toutefois, malgré ces complaisances, ou pour mieux dire cette extrême faiblesse du dauphin, la paix entre les deux princes ne fut pas de longue durée. Après un très-court séjour à Paris, pendant lequel ils se visitèrent avec une feinte cordialité, et dînèrent même quelquefois ensemble (1), le Navarrois partit pour aller se mettre en possession des places qui lui avaient été restituées par le traité; mais comme ceux qui les gardaient au nom du Roi refusèrent de les lui rendre, il saisit ce prétexte pour lever de nouveau des troupes; et, s'avançant vers Paris, il en ravagea les environs, et fit des courses jusqu'aux portes mêmes de la ville.

Le dauphin, vivement touché des désastres auxquels le peuple des campagnes était exposé, voulut de son côté lever une armée pour s'y opposer. Les factieux, toujours poursuivis par l'image de leurs crimes, s'imaginèrent que cet armement se préparait contre eux, et pour en détourner l'effet, ne trouvèrent d'autre moyen que de jeter de nouvel-

(1) On a cru que ce fut dans un de ces festins que le Roi de Navarre trouva le moyen de faire prendre au dauphin un poison si violent, que, malgré la promptitude avec laquelle il fut secouru, il en perdit les ongles et les cheveux, et conserva toute sa vie une langueur qui en avança la fin.

les alarmes parmi les Parisiens. Ils y réussirent tellement, que, malgré toutes les protestations du prince, il y eut un refus général de recevoir dans la ville aucun homme armé; et tandis qu'ils ôtaient ainsi à ce prince tout moyen de repousser l'ennemi qui désolait les campagnes environnantes, ces traîtres l'accusaient auprès du peuple de négligence et d'incapacité, et le lui présentaient comme l'auteur de tous les maux dont il était accablé. Ces insinuations perfides ayant porté à son comble l'animosité de cette multitude, Marcel crut que le moment était venu de donner à son parti un caractère d'indépendance et de révolte déclarée. Il fut convenu que pour s'unir plus étroitement et se distinguer de ceux qu'ils appelaient des traîtres à la patrie, tous ceux qui suivaient la bonne cause prendraient un signe visible qui pût leur servir de ralliement : ce signe était un chaperon ou *capuce* (1), mi-parti de drap rouge et *pers*. Les sentimens religieux dont le peuple ne cessait point d'être animé, même au milieu de ses plus grands excès, paraissant aux conjurés propres à fortifier encore leurs attentats politiques, ils érigèrent une confrérie sous l'invocation de Notre-Dame, dans laquelle on vint en foule se faire inscrire. De même on ne vit plus dans les rues que des chaperons de

(1) Ce capuce ressemblait à celui que portaient les religieux. Le *pers* était une couleur d'un bleu tirant sur le vert.

(Du Cange.)

deux couleurs, et personne n'osa plus sortir sans ce signe de salut (1).

Cependant le dauphin, dont l'esprit et le caractère se formaient au milieu de ces orages populaires, osa cette fois-ci lutter ouvertement contre les factieux, et puisque tout se faisait par le peuple, essayer de leur disputer son affection. Ayant fait avertir les Parisiens de s'assembler aux halles, il s'y rendit accompagné seulement de cinq personnes. Cette marque de confiance fit d'abord impression sur la multitude; et lorsque ce prince, prenant la parole, eut expliqué les motifs qui l'avaient porté à lever des troupes, et donné sur ses intentions les explications nobles et franches qu'il lui étaient si facile de trouver, on vit ce peuple aussi inconstant dans sa haine que dans son amour, et toujours entraîné par l'impression du moment, lui rendre toute sa faveur et répondre à son discours par les plus vives acclamations.

Mais il ne tarda pas à donner une preuve nouvelle de cette méprisable versatilité : car il arriva que Marcel, justement effrayé de ce changement, l'ayant à son tour harangué le lendemain dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, regagna aussitôt une partie de cette populace, qui toujours plus portée à croire les méchans, parce qu'ils flattent ses passions, rejeta cette fois-ci tout ce que le

(1) Cette politique odieuse fut depuis imitée par le duc de Guise sous le règne de Henri III.

dauphin put dire pour la ramener. Il est vrai qu'il fit la faute de ne pas se rendre lui-même à l'assemblée, et d'y envoyer son chancelier, ce qui ne pouvait produire la même impression.

Dans cette nouvelle disposition des esprits, il fallait peu de chose pour rallumer le feu de la sédition. Le juste supplice du changeur Perrin Macé (1), qui avait assassiné, dans la rue, Jean Baillet, trésorier du dauphin, fut la cause accidentelle de nouveaux excès qui passèrent tous ceux qui s'étaient commis jusqu'alors. Le coupable s'était sauvé dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, d'où il fut arraché par ordre du dauphin, qui le fit juger et exécuter sur-le-champ. Aussitôt l'évêque de Paris, qui était lui-même un des factieux les plus ardens, se récria contre la violation des immunités ecclésiastiques, redemanda le corps qu'on fut obligé de lui rendre, et auquel il fit faire des obsèques honorables. Le prévôt des marchands y assista suivi d'une foule nombreuse, qui ne voyait qu'une victime dans ce meurtrier, et s'animait de plus en plus contre le dauphin.

Vainement ce prince essaya-t-il d'intimider les conjurés en faisant répandre la nouvelle de la délivrance prochaine du Roi : ceux-ci, informés, par leurs liaisons secrètes, de ce qui se passait en Angleterre, ne rebattirent rien de leur insolence. Elle éclata même plus vivement encore, peu de

(1) *Voyez* t. I[er], p. 385.

jours après, dans une députation qu'ils lui firent, au sujet de Charles-le-Mauvais, qui, toujours armé et ne cessant de dévaster la campagne de Paris, continuait à demander l'exécution du traité. Un moine jacobin, nommé frère Simon de Langres, qui était à la tête des députés, eut l'audace de signifier au prince qu'il eût à rendre justice au Roi de Navarre, ajoutant que, par une délibération faite entre eux, il avait été arrêté que sur-le-champ toutes ses forteresses lui seraient rendues. Un autre moine, religieux de Saint-Denis, alla plus loin encore, et lui déclara qu'ils étaient déterminés à prendre parti contre celui des deux qui refuserait de se soumettre à l'arrangement qu'ils venaient de régler. Ils n'ignoraient pas qu'il ne dépendait pas du dauphin de faire restituer au Navarrois ses places de Normandie (1) ; mais ils remplissaient leur but, qui était de le rendre odieux au peuple, en le présentant comme l'infracteur du traité ; et Charles-le-Mauvais, dans le projet qu'il méditait, n'était point fâché d'un incident qui fortifiait des troubles dont il était bien résolu de profiter.

Toutefois de telles violences n'étaient que le prélude d'attentats plus grands que préparait

---

(1) Les gouverneurs de ces places, bien informés que les ordres donnés par le dauphin pour les remettre au Roi de Navarre lui avaient été extorqués, déclarèrent qu'ils n'en sortiraient point, sans un ordre signé de la main même du Roi qui les leur avait confiées.

Marcel ; et l'on peut ici remarquer que tous ces vils ambitieux qui cherchent à parvenir au pouvoir suprême par la révolte des peuples, ne manquent jamais de les pousser à quelques crimes atroces , pour leur ôter toute idée de retour au devoir , en leur enlevant tout espoir de pardon. Le jeudi 22 février fut choisi par le prévôt des marchands pour les scènes sanglantes qu'il avait depuis long-temps concertées. Dès le matin une populace armée et nombreuse, composée en partie de gens de métier , s'assembla , par son ordre, aux environs de l'église de Saint-Eloi dans la Cité. L'intention de ces furieux paraissait être d'entourer le palais où logeait alors le dauphin, lorsqu'ils en virent sortir l'avocat-général Regnaut-d'Acy qui s'en retournait à sa maison, située près de l'église de Saint-Landri. Il est aussitôt désigné , poursuivi jusque près de l'église de la Magdeleine, où les séditieux l'atteignent et le percent de mille coups. Marcel , les voyant échauffés par ce premier meurtre, se met à leur tête, marche vers le palais, en monte les degrés, et entre dans la chambre du dauphin. Le voyant étonné et effrayé de cette multitude qui remplissait ses appartemens : « Sire, lui dit-il , ne vous » esbahissés de choses que vous voyez ; car il est or- » donné et convient qu'il soit ainsi. » Se tournant ensuite vers ses gens : « Allons , continua-t-il, » faites en bref ce pourquoi vous êtes venus ici. »

A peine eut-il cessé de parler, que ces furieux

se jetèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie. Le premier, qui était le seigneur de Conflans, est massacré à l'instant devant le prince. Robert de Clermont (1), le second de ces deux seigneurs, est immolé dans la chambre prochaine, où il venait de se sauver. Tous les officiers qui environnaient le dauphin fuient et se dispersent épouvantés, le laissant seul à la merci de ces forcénés. Il crut d'abord un moment qu'on en voulait à ses jours; on prétend même qu'il s'abaissa jusqu'à demander la vie à Marcel, qui lui dit : « Sire, vous n'avez garde (2); » et sur-le-champ ôtant son chaperon, il le lui mit sur la tête pour gage de sa sûreté.

Cependant les corps des deux seigneurs massacrés furent traînés devant l'infortuné Charles, roulés le long des degrés du palais jusqu'à la pierre de marbre placée sous les fenêtres de son appartement; et là, ils restèrent exposés tout le reste de la journée aux regards et aux insultes de cette vile populace (3).

Dès que cette œuvre fut consommée, Marcel se rendit à l'hôtel-de-ville, entouré des exécuteurs de ses assassinats; et traversant une foule im-

---

(1) C'était ce seigneur qui avait arraché Perrin Macé de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

(2) « N'ayez pas peur. »

(3) Ils furent portés le soir au cimetière de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, où on les enterra *sans solennités*, avec Regnaut-d'Acy, tué le même jour.

mense qui remplissait la place, il parut bientôt à une fenêtre, et de là rendit compte au peuple de ce qu'il venait de faire pour son salut et pour le bien du royaume : on lui répondit par des acclamations générales. Aussitôt il retourne, ou plutôt il est porté au palais, et ose remonter à l'appartement du dauphin pour lui demander son approbation sur ce qui venait de se passer, disant que tout s'était fait *par la volonté du peuple.* Un refus eût produit de nouveaux crimes. Le prince accorda tout ; et pour gage de réconciliation, le prévôt lui envoya, dès le soir même, deux pièces de drap aux couleurs de la faction, dont il fut fait sur-le-champ des chaperons pour lui et pour tous les officiers de sa maison.

Les états avaient tenu avant ces événemens, et tinrent depuis plusieurs assemblées, dans lesquelles se trouvèrent quelques députés des provinces, qui n'avaient point encore quitté Paris. Intimidés par les factieux, ils les laissèrent maîtres absolus des délibérations, et ratifièrent toutes les lois que ceux-ci proposèrent pour le maintien de leur autorité, lois qui furent aussitôt portées à la sanction du dauphin, et approuvées par lui, comme il avait approuvé le meurtre de ses deux maréchaux.

Sur ces entrefaites, le Roi de Navarre arriva à Paris, suivi d'une troupe nombreuse de gens armés, et il fut visible qu'il y avait été appelé par les conjurés ; car, le jour même de son arrivée, le

prévôt des marchands alla le trouver à l'hôtel de Nesle, où il était descendu, et là eut avec lui une très-longue conférence. Toutefois il paraît que ce méchant prince ne trouva pas que les dispositions séditieuses des Parisiens fussent parvenues au point où il désirait qu'elles fussent amenées; car il consentit à entrer dans une sorte d'arrangement avec le dauphin, qui signa sans contestation tous les articles d'un traité dressé par les chefs de la faction, et notamment par l'évêque de Laon. Alors le Navarrois, sûr de ses complices, et bien persuadé qu'il avait dissipé toutes les méfiances de Charles, quitta Paris pour aller ourdir ailleurs de nouvelles trames, et attendre une occasion plus favorable d'y rentrer.

Le lendemain de son départ, le dauphin, qui jusque là n'avait porté que le titre de lieutenant du royaume, ayant atteint sa vingt-unième année (1), prit le titre de régent; et quoique son pouvoir fût plus borné que jamais, il ne paraît pas que personne se soit avisé de lui contester un titre qui appartenait légitimement à l'héritier présomptif de la couronne. Il arriva seulement que l'éclat de cette nouvelle dignité inquiétant davantage les conjurés, ils multiplièrent les vexations et les affronts de toute espèce dont ils prenaient plaisir à l'accabler, le forçant à recevoir dans le conseil de

(1) Ce fut lui qui fixa depuis cette majorité à quatorze ans, comme nous le dirons ci-après.

nouveaux factieux pris parmi les échevins de Paris, le contrariant dans ses moindres résolutions, observant jusqu'à ses moindres démarches. Enfin cette tyrannie alla si loin, et lui devint si insupportable, qu'il résolut de secouer enfin le joug de ces misérables, en sortant de Paris, bien déterminé à ne rentrer dans cette ville que lorsqu'il serait dans une situation à pouvoir punir les traîtres qui l'avaient soulevée. Ce dessein fut conduit avec mystère et exécuté avec adresse : car dix-huit mois de contrainte et de malheurs avaient appris à ce prince à dissimuler à propos ses sentimens. Dès qu'il fut hors des murs, il se rendit à Compiègne, où toute la noblesse des environs vint aussitôt le trouver. Toute celle qui habitait Paris abandonna cette ville aussitôt qu'elle eut appris son départ, et se rassembla de même auprès de lui, de manière qu'en peu de jours il se trouva à la tête d'une petite armée, toute composée de gentilshommes. Il reçut en même temps des députés de plusieurs provinces, qui lui offraient des subsides et des secours contre les Parisiens. Enfin, dans l'assemblée des états-généraux qu'il convoqua sur-le-champ dans la ville où il se trouvait, tout ce qui s'était passé dans la capitale fut condamné d'une voix unanime et l'autorité légitime commença à reprendre sa force et sa dignité.

(1358.) Alors les factieux sentirent renaître leurs frayeurs ; ils apprirent en outre que, dans une entrevue que le Roi de Navarre venait d'avoir avec le régent, celui-ci avait rejeté toutes les proposi-

tions que l'autre avait pu lui faire d'un accommodement avec les Parisiens, et montré la ferme résolution de punir tous ceux qui les avaient entraînés dans la révolte. Ils essayèrent alors de conjurer l'orage en envoyant au régent quelques membres de l'université, qui, au nom de leur corps, l'invitèrent à rentrer dans la ville, lui protestant de la soumission de ses habitans. Charles les reçut avec bonté, et ne refusa point une amnistie générale; mais sous la condition expresse qu'on livrerait entre ses mains cinq ou six des chefs les plus coupables, promettant d'ailleurs de ne point attenter à leur vie.

Marcel et ses complices n'eurent garde d'accepter de semblables conditions : ils ne crurent pas même que le prince fût disposé à les remplir; et prenant, comme tous les grands criminels, une sorte d'énergie dans la terreur même des supplices qu'ils avaient mérités, ils résolurent d'opposer la force à la force, et, s'il fallait succomber, de reculer du moins, à quelque prix que ce fût, le moment de leur perte. Ils marchèrent d'abord vers le Louvre, dont ils s'emparèrent sans éprouver la moindre résistance. On répara les brèches des fortifications, on creusa des fossés, on éleva des remparts dans les parties qui étaient encore découvertes; et toute la multitude, à qui les conjurés avaient persuadé que Charles s'avançait à la tête de sa noblesse pour exercer sur elle les plus terribles vengeances, secondait leurs travaux avec une incroyable activité. A cette triste époque, il semblait qu'une

fureur épidémique se fût emparée de tous les esprits. Tandis que les insensés Parisiens se fortifiaient ainsi dans leur ville, résolus de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, la France entière était dans la plus épouvantable confusion : désolée à la fois par les *grandes compagnies* (1) et par la révolte frénétique des paysans, connue sous le nom de la *Jacquerie* (2), elle n'offrait de tous côtés qu'un vaste théâtre de pillages, de massacres et d'incendies.

---

(1) Ces *grandes compagnies*, dont il faut chercher le principe dans cette fureur des guerres féodales, qui, armant tout seigneur d'un château contre le château de son voisin, avait porté la noblesse française à se faire des auxiliaires de ses serfs et de ses manans, ces *grandes compagnies* étaient composées, la plupart, de soldats échappés à la bataille de Poitiers, auxquels s'étaient joints des vagabonds de tous les pays. Cette multitude, accoutumée à vivre de rapines et de pillages, s'était répandue dans les campagnes, où elle commettait tous les désordres imaginables. La France ne fut entièrement délivrée de ce fléau que par le connétable Bertrand Duguesclin, qui détermina les grandes compagnies à le suivre en Espagne.

(2) Ils furent poussés à cette révolte par la situation extrême à laquelle les réduisaient les partis qui désolaient la France. Les campagnes étaient devenues un séjour affreux pour leurs habitans. Egalement opprimés, rançonnés, dépouillés par les vainqueurs et par les vaincus, tant de maux les jetèrent dans une sorte de fureur qui fut principalement dirigée contre les nobles, dont ils avaient juré l'entière extermination. La première étincelle éclata dans le Beauvoisis ; et dans un moment l'embrasement fut général. Le détail des horreurs auxquelles se livra cette multitude féroce et désespérée fait frissonner, et passe tout ce que la vengeance et la barbarie ont jamais imaginé de plus exécrable. La noblesse, épouvantée d'abord, se réunit ensuite pour arrêter ce nouveau fléau, tellement terrible qu'il suspendit un moment l'a-

Cependant l'armée du régent s'accroissait de jour en jour ; il faisait fortifier les places qui environnaient Paris, et tout annonçait qu'il ne tarderait pas à marcher sur cette ville. Les rebelles, au nombre d'environ trois cents, venaient de faire sur la ville de Meaux, alors en son pouvoir, une tentative qui ne leur avait point réussi ; et le comte de Foix, à la tête seulement de vingt-cinq hommes d'armes, avait repoussé facilement cette troupe mal armée et sans aucune expérience de la guerre. Leur courage fut tellement abattu de ce petit échec, que, pour le ranimer, Marcel se vit dans la nécessité de rappeler le Roi de Navarre, qui semblait avoir compté sur les extrémités où se trouveraient les factieux, et en attendre impatiemment les effets. Il rentra donc dans Paris, suivi d'une petite troupe de soldats, jura de le défendre de toutes ses forces, et reçut le titre de capitaine et de gouverneur général de la ville, titre qui parut, même aux yeux de ses partisans, avilir sa dignité de Roi, mais qui servait le dessein où il était d'accoutumer par degrés les Parisiens à sa domination. On l'accuse d'avoir conçu dès ce moment le dessein de monter sur le trône de France ; et sa conduite, chef-d'œuvre d'adresse et de perfidie jusqu'à la fin des troubles, ne permet guère d'en douter.

nimosité des factions ; et ce qui peut paraître surprenant, c'est que le Roi de Navarre, qui désirait la perte des nobles presque tous attachés au régent, contribua beaucoup à la destruction des *Jacques*. Ils furent anéantis dans cette même année 1358.

L'armée du régent, nombreuse et aguerrie, était déjà sous les murs de la capitale. Le Navarrois fit d'abord, à la tête de six mille hommes, une sortie qui ne réussit pas; et sur-le-champ il demanda une seconde fois à traiter. Vaincu par les sollicitations de la Reine Jeanne, le prince voulut bien y consentir. L'entrevue eut lieu entre Vincennes et l'abbaye Saint-Antoine, et là une nouvelle convention fut faite, par laquelle Charles-le-Mauvais s'engageait de nouveau à s'unir avec lui *envers et contre tous, le Roi de France excepté*. Le régent la signa, intérieurement convaincu que son ennemi ne tarderait pas à la violer.

En effet, deux jours après il revint à Paris, sous prétexte d'y faire ratifier le traité. Les Parisiens, comme il l'avait prévu, ou pour mieux dire les chefs de la faction, bien loin de vouloir y accéder, firent une nouvelle sortie, dans laquelle ils furent complètement battus par les troupes royales. Alors le Roi de Navarre prétendit que par ce combat le régent avait enfreint les conditions de l'accommodement, et renouvela ses alliances avec eux.

Quelque temps après, les rebelles, encouragés par un petit succès qu'ils avaient obtenu du côté de Corbeil, sortirent de nouveau, et en très-grand nombre, de Paris, ayant à leur tête le Roi de Navarre lui-même; mais, à leur grand étonnement, dès que ce prince eut aperçu les troupes du régent, il s'avança vers leurs chefs, eut une longue conférence avec eux, et ramena ensuite ses gens dans

la ville sans avoir combattu. Une telle conduite commença à le rendre suspect. Ses soldats, qui avaient aussi fait partie de l'expédition, furent insultés par le peuple, et ce prince, irrité, ou feignant de l'être, quitta brusquement Paris, et vint s'établir à Saint-Denis.

Cependant la Reine Jeanne, toujours médiatrice entre les deux partis, et qui était restée auprès du régent, dans l'espérance de renouer les négociations, parvint à l'amener encore une fois à des conférences nouvelles, qui furent tenues à l'extrémité du pont des Carrières, village dans lequel ce prince était logé. Dans le traité qui fut alors proposé, le Roi de Navarre eut l'air d'abandonner entièrement les Parisiens, qui devaient se remettre à la discrétion du régent, toutefois avec cette clause, qu'il ne serait rien décidé à leur sujet que d'après l'avis unanime de la Reine Jeanne, du Roi de Navarre, du duc d'Orléans et du comte d'Étampes. Le Navarrois s'attendait bien que les rebelles recevraient encore plus mal ce second traité que le premier; et en effet ils ne répondirent que par des menaces et des injures à ceux qui vinrent le leur présenter, non que le peuple ne fût las des maux qu'il souffrait et de ses vains efforts pour maintenir sa rébellion, mais parce que Marcel, désespéré, comprimait tous les mouvemens qui auraient pu le porter à rentrer dans le devoir.

C'était à cette situation extrême que le Roi de Navarre voulait amener le traître pour le forcer,

lui et les siens, à se remettre entièrement entre ses mains; et c'est ce qui arriva. En effet, le prévôt des marchands, voyant sa ruine inévitable, et dans cette lassitude du peuple et dans les forces redoutables qui se dirigeaient contre lui, alla trouver Charles-le-Mauvais, qui, retiré à Saint-Denis, et toujours flottant en apparence entre les deux partis, attendait dans ce lieu le succès de son astucieuse politique. La situation du rebelle était telle, que son salut dépendait alors du caprice d'un homme encore plus méchant que lui, et qui ne le regardait plus que comme un vil instrument de ses méchancetés. Dès qu'il eut pris avec le Navarrois le ton d'un suppliant, celui-ci commença par le dépouiller des trésors qu'il avait amassés, en exigeant de lui des sommes considérables; il lui fit perdre ensuite par degrés le peu de faveur populaire qui lui restait, en l'engageant dans de fausses démarches qui aliénaient de plus en plus les esprits, par exemple, en le forçant à délivrer environ cent cinquante Anglais que les Parisiens avaient eux-mêmes emprisonnés au Louvre. Enfin les choses en vinrent au point que Marcel, détesté de ce même peuple dont il avait été l'idole, et de quelque côté qu'il tournât les yeux, ne voyant plus qu'une mort honteuse et certaine, convint de livrer la ville au Navarrois, et promit de le faire couronner Roi de France, s'il voulait le protéger lui et ses complices, contre les fureurs de ce peuple détrompé.

Marcel, ayant pris toutes les mesures qu'il jugea nécessaires pour l'exécution de son projet, fit avertir le Roi de Navarre, qui s'approcha secrètement de la ville avec une troupe nombreuse de soldats. A un signal convenu, les portes devaient lui en être ouvertes; et la nuit qui précédait le 1er d'août était celle qu'ils avaient choisie pour l'exécution de leur complot. En conséquence, le prévôt, accompagné de quelques bourgeois de sa faction, les uns armés, les autres sans armes, se rendit à la porte Saint-Denis, qui était une de celles qu'il devait livrer, en demanda la clef à l'officier du poste, et voulut renvoyer la troupe qui la gardait pour la remplacer par sens gens. Les bourgeois qui veillaient à cette porte, étonnés de cet ordre nouveau, commencèrent à concevoir des soupçons, et demandèrent à Marcel les raisons qui le portaient à en agir ainsi. Au milieu de la dispute qui s'élevait entre eux, survint Jean Maillard, compère de Marcel, autrefois l'un de ses partisans les plus dévoués, et qui, ce jour-là même, rompit ouvertement avec lui. Il commandait cette même nuit le quartier d'où dépendait le poste où l'on se querellait et était arrivé au bruit, avec Simon Maillard son frère et plusieurs de leurs amis (1).

(1) Presque tous nos historiens racontent que ce fut Maillard qui tua Marcel au moment où il allait livrer la Bastille Saint-Antoine aux troupes du Roi de Navarre; et nous avions suivi leur récit dans notre première édition. Nous ignorions alors que M. Dacier, dans un mémoire lu à l'académie des inscriptions et

« Estienne, lui dit-il, que faites-vous ici à cette » heure? — Jean, répondit le prévôt, à vous qu'en » monte (1) de le savoir? Je suis ici pour prendre » garde à la ville, dont j'ai le gouvernement. — » Pardieu, reprit Maillard, il n'en va mie ainsi, » ains n'êtes ici à cette heure pour nul bien, et je » vous montrerai, continua-t-il, en s'adressant à » ceux qui étoient auprès de lui, comme il tient » les clefs de la porte en ses mains pour trahir la » ville. — Jean, vous mentés, répliqua le prevôt. » — Mais vous, Estienne, mentés, s'écria Mail-» lard; » aussitôt il monte à cheval, fait flotter une bannière royale, et suivi des siens, parcourt les rues en criant : *Montjoie Saint-Denis au Roi et au duc;* puis s'arrêtant quelque temps aux halles, il y donne l'alarme au peuple. Cependant le prévôt conserve, dans cette situation périlleuse, toute sa présence d'esprit; et trompant par une ruse ceux qui auraient pu l'arrêter, il répète avec ses gens ce même cri de *Montjoie Saint-Denis;* et tous se dirigent à grande hâte, et toujours criant, du côté de la porte Saint-Antoine.

Pendant cette altercation de Marcel et de Maillard, le sire Pepin Desessarts, et le sire Jean de

---

belles-lettres en 1778, avait prouvé, d'après les traditions les plus authentiques, que les choses ne s'étaient point passées ainsi, et que cet honneur d'avoir frappé le traitre appartenait à un autre : nous offrons donc ici une relation nouvelle de cet événement dans laquelle les faits sont rectifiés d'après le Mémoire du savant académicien.

(1) Qu'importe.

Charny, avaient eu, dit Froissard, comme par inspiration divine, quelque révélation du coup qui se préparait. Sans rien savoir de ce qui se passait, sans avoir avec Maillard aucune intelligence, ils s'arment; et Martin Desessarts, frère de Pepin, et Jacques de Pontoise, huissier d'armes, se joignent à eux. A leur premier appel se rassemblent autour de ces braves un grand nombre de leurs amis et de bourgeois restés fidèles au Roi et au dauphin. D'abord ils se précipitent dans la maison de Joseran de Marcon, trésorier du Roi de Navarre, agent de ce prince à Paris, et l'un des principaux conspirateurs : ils ne le trouvent point; déjà il était auprès de Marcel. Soudain ils courent à l'hôtel-de-ville : le chevalier Desessarts y saisit une bannière royale et se met à la poursuite du prévôt, en criant avec ses amis : *Montjoie Saint-Denis au Roi et au duc; meurent les traîtres.* En un moment ils sont à la porte Saint-Antoine; ils y surprennent Marcel, tenant entre ses mains les clefs de Paris, et l'interpellent brusquement. Là comme à la Bastille Saint-Denis commencent de violens débats; les esprits s'échauffent : les menaces suivent les injures; déjà Maillard était arrivé avec ses amis, et leur troupe avait grossi celle des fidèles. Les amis de Marcel se mettent en défense; on se mêle, on se frappe en tumulte. Le peuple attroupé poussait contre eux des cris : *A mort, à mort; tuez, tuez le prévôt et ses alliés; car ils sont traîtres.* Philippe Giffart, échevin, était bien armé et le casque en

tête : il vendit chèrement sa vie. Marcel, voyant tout perdu, était monté sur les degrés de la Bastille ; il allait s'enfuir : le sire de Charny s'élance à sa poursuite, l'atteint, lui décharge un coup de hache sur la tête, et le renverse mourant. Pierre Fouace et d'autres bourgeois se jettent sur lui et l'achèvent à coups d'épée et de hallebarde. Simon le Paumier et beaucoup de ses satellites, percés de mille coups, expirent sur son corps plus noblement qu'il n'appartenait à de tels scélérats. On cherche de tous côtés les partisans de Marcel ; tous ceux que l'on rencontre sont massacrés ; beaucoup sont pris dans leurs demeures, chargés de fers et traînés en prison. La populace exerce mille outrages sur le corps du traître et sur ceux de ses complices les plus criminels ; les autres périrent, les jours suivans, par la main du bourreau, et à l'exception de l'évêque de Laon, pas un seul n'échappa (1).

Trois jours après ce grand événement, le régent rentra dans la ville soumise et repentante, au milieu de mille cris de joie, et alla loger au Louvre. Le gouverneur de ce château, nommé Pierre Caillard, eut la tête coupée pour l'avoir mal défendu contre Marcel.

Cependant le Roi de Navarre, voyant ses projets avortés du côté des Parisiens, se livre tout entier

(1) Ces dernières circonstances de l'événement sont racontées un peu différemment par les historiens de Paris. Nous avons préféré suivre Vély, le père Daniël, le président Hénault, etc.

au Roi d'Angleterre, avec lequel il avait toujours négocié, même dans le temps qu'il faisait avec le régent traité sur traité; et cessant dès-lors de garder aucune mesure à l'égard de ce prince, lui déclare une guerre ouverte, bloque Paris avec une nombreuse armée, et ravage ses environs. La situation du dauphin parut en ce moment plus difficile que jamais. Il avait beaucoup de peine à lever les troupes nécessaires pour combattre avec succès un ennemi aussi acharné : car la noblesse était rentrée dans ses foyers aussitôt qu'elle l'avait vu maître de Paris; et dans les désordres qu'une licence générale faisait naître en France, chaque ville, forcée de songer à sa propre sûreté, ne s'empressait guère à lui fournir des soldats. D'un autre côté, il n'osait s'éloigner de la capitale, où il y avait encore des mécontens et de nouveaux complots à craindre, où son autorité était loin d'être bien affermie. Il en fit dans ce temps-là même une assez fâcheuse expérience : douze bourgeois accusés d'intelligence avec le Roi de Navarre avaient été arrêtés par son ordre. Cette arrestation excita de grands murmures; et tel était l'esprit de méfiance et de mutinerie qui régnait encore, que ce prince fut obligé de se rendre sur la place de Grève, et là monté sur les degrés de la croix, de se justifier devant le peuple de cet acte d'autorité, en donnant la preuve que ces hommes étaient coupables. Bien qu'ils fussent convaincus, il n'osa pas ensuite les punir.

Toutefois ce prince mit dans sa conduite un tel

mélange de douceur et de fermeté; il montra tellement, par toutes ses démarches, qu'il n'avait en vue que le bien de l'État, qu'il parvint peu à peu à se concilier tous les esprits, et qu'il obtint des états-généraux, qui furent convoqués peu de temps après, des forces suffisantes pour tenir tête au Navarrois. (1359) Alors celui-ci osa encore proposer de faire un traité; et tel était le malheur des temps, que le dauphin jugea avantageux de l'accepter, et même reçut dans Paris, avec toutes sortes d'honneurs et de caresses, un perfide qui ne méditait que sa ruine, qui même, en signant cette paix frauduleuse, continuait en effet la guerre : car son frère Philippe de Navarre avait refusé, d'accord avec lui, d'entrer dans l'accommodement, et venait de réunir aux troupes du Roi d'Angleterre les soldats qu'il commandait, lesquels appartenaient réellement à Charles-le-Mauvais (1).

Peu de temps après, fut présenté aux États assemblés le traité négocié en Angleterre pour la liberté du Roi Jean : les conditions en étaient si honteuses, qu'il excita une indignation générale et fut rejeté d'une voix unanime. Edouard irrité rentre dans la France désolée par tant d'ennemis inté-

(1) Tandis que Philippe dévastait les provinces avec les troupes de son frère, celui-ci conspirait encore à Paris pour y introduire les Anglais. Le complot fut découvert par deux fidèles citoyens qu'on avait voulu y faire entrer. Le Roi de Navarre quitta alors cette ville avec précipitation, et se retira à Mantes, d'où il envoya défier le régent et ses frères.

rieurs, l'attaque par l'Artois, la Champagne et la Bourgogne, ne trouve de résistance nulle part, et s'avance jusqu'aux portes de Paris, chassant devant lui les habitans de la campagne qui se réfugièrent dans ses murs. Ce fut dans cette circonstance que le dauphin donna ordre de mettre le feu aux maisons qui étaient hors de l'enceinte, du côté méridional (1), afin que les Anglais ne pussent pas s'y loger. Ceux-ci, après être demeurés huit jours devant la ville, furent forcés de décamper, faute de vivres (2). Edouard se retira dans la Beauce avec son armée, et l'année d'après, le traité de Brétigni (3) rendit la liberté au Roi Jean. Charles-le-Mauvais fit en même temps sa paix avec ce prince, par la médiation du Roi d'Angleterre.

(1360.) Ce fut le 13 décembre de cette année que le Roi rentra enfin dans sa capitale, après une absence de quatre années. Il y fut reçu au milieu des transports de la plus vive allégresse. Les Parisiens, à son aspect, semblaient oublier tous les maux qu'ils avaient soufferts, et se livraient, pour l'avenir, aux plus douces espérances. De nouvelles calamités les attendaient : une famine affreuse,

---

(1) *Voyez* t. Ier, p. 26.

(2) On dit que dans le dépit qu'il conçut de ne pouvoir s'en emparer, Edouard envoya un défi au régent, qui eut le bon esprit de le refuser.

(3) Un orage violent qu'Edouard essuya dans cet endroit, épouvanta, dit-on, si fort son armée, qu'il crut y reconnaître l'ordre du Ciel de faire la paix. (HÉNAULT.)

suite ordinaire des guerres civiles, vint désoler la ville et y causa de grands ravages. La misère du peuple était à son comble, et cependant il fallait fournir les sommes énormes (1) qui avaient été promises à l'Anglais par un des articles du traité. Fidèle observateur de sa parole, Jean rejeta constamment tous les moyens qu'on put lui offrir de l'éluder; mais ceux qu'il employa pour l'accomplir attestent la situation extrême à laquelle il se trouvait réduit. Il n'en trouva point d'autres qu'une nouvelle altération des monnaies, et le rappel des juifs, toujours riches, quoique sans cesse dépouillés, et aspirant toujours à rentrer dans un pays où ils devaient s'attendre à chaque instant à une nouvelle proscription. Un tel phénomène moral étonne d'abord, mais s'explique ensuite facilement, si l'on considère qu'eux seuls connaissaient l'industrie et le commerce; et que les Français d'alors, oisifs, ignorans et fastueux, étaient, par leurs passions et par leur paresse, une proie qui se livrait d'elle-même aux usures sans cesse renaissantes de ces habiles traitans. Ils donnèrent donc avec empressement une somme très-forte pour la rançon du Roi, se soumirent à un tribut annuel non moins considérable, et, à ces conditions, obtinrent la liberté de rentrer en France et d'y demeurer pendant vingt années. Ce fut ainsi qu'on parvint à exécuter cette clause du traité, bien onéreuse sans doute, mais

(1) Elles s'élevaient à trois millions d'écus d'or.

moins fatale que celle par lesquelles le Roi cédait aux Anglais les plus belles provinces de la France (1), leur livrait les points les plus importans de ses côtes, et consentait à les établir jusque dans le cœur de ses états.

Il se passa, du reste, peu d'événemens importans à Paris pendant les dernières années du règne du Roi Jean. Il n'y fut point fait d'autres fondations que celles des colléges de Boissi, de Boncourt, de Justice, des petites écoles, et de l'hôpital du Saint-Esprit pour les pauvres orphelins. Ce prince, aidé des sages conseils de son fils s'occupa à rétablir la police dans cette grande ville. Il réorganisa le parlement, dont les désordres de la régence avaient suspendu les séances et dispersé les membres les plus éclairés et les plus vertueux. Il fit aussi des réglemens pour une meilleure organisation du guet de Paris (2). (1363) Une contagion horrible

(1) Le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Querci, le Rouergue, le pays de Tarbes, l'Angoumois, La Rochelle, Montreuil, Calais et plusieurs autres villes avec leurs dépendances, les comtés de Ponthieu et de Guines, de Bigorre, de Gavre, de Fois, d'Armagnac, les fiefs de Tours, plusieurs autres seigneuries, le tout en pleine souveraineté, et sans nulle mouvance de la couronne de France.

(2) L'événement qui donna lieu à l'ordonnance du Roi Jean mérite d'être cité. Ce fut un procès qui s'éleva entre le prévôt et l'évêque de Paris, Jean de Meulant. Les évêques avaient le droit de faire faire le guet autour de la cathédrale pendant toute la nuit, et d'y faire prendre et punir les malfaiteurs. Les archers du Châtelet ayant rencontré les gens de Jean de Meulant qui traversaient la ville armés, leur enlevèrent leurs armes, et les

enleva, cette année, près de la moitié de ce qui restait d'habitans dans cette capitale.

Cependant le royaume continuait d'être en proie à tous les maux de la guerre, au sein de cette paix si chèrement achetée que le retour de son Roi lui avait procurée. Toujours perfide dans sa politique à l'égard de la France, Edouard n'avait pas voulu rappeler en Angleterre les soldats, la plupart Allemands, Brabançons, Gascons, etc., qui composaient les garnisons des places que le traité l'obligeait de rendre; il avait même négligé à dessein d'acquitter leur solde, de manière que ces troupes, abandonnées à elles-mêmes au milieu de nos provinces, se joignirent aux brigands qui déjà les désolaient, et y accrurent cette terrible armée si connue sous le nom de *grandes compagnies*, l'un des plus cruels fléaux dont la France eût encore été accablée. Ils se répandirent en Champagne, en Bourgogne, dans le Lyonnais, dans la Franche-Comté, exterminèrent une armée de gentilshommes que l'on envoya contre eux, ce qui jusqu'alors était sans exemple, dévastèrent tout le pays qu'ils parcoururent, pénétrèrent jusqu'aux portes d'Avignon où ils rançonnèrent le Pape épouvanté, et continuèrent leurs courses et leurs ravages dans l'est de la

---

mirent en prison. Sur la plainte de l'évêque, le parlement rendit un arrêt par lequel il fut maintenu dans son droit, mais sous la condition que les officiers de sa justice seraient obligés de porter leurs armes dans des sacs jusqu'à la cour de l'évêché, et de les remporter de même.

France, jusque sous le règne suivant, où elle en fut enfin délivrée.

En 1364, Jean, dont la bonne foi est devenue célèbre dans l'histoire, retourna en Angleterre, pour traiter de la rançon du duc d'Anjou son fils qui s'en était évadé, et y mourut peu de temps après son arrivée : « C'étoit un prince peu avisé, » dit le président Hénault, qui loue, ainsi que tous les autres historiens, son grand courage, et cette bonne foi, le trait le plus remarquable de son caractère (1). Qu'il fût *peu avisé,* rien ne le prouve qu'un des derniers actes d'autorité qu'il exerça avant de quitter pour toujours son royaume. En 1361, Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la première maison souveraine de ce duché, était mort âgé de quatorze ans. Jean avait réuni ce grand fief à la couronne par le droit du sang, comme étant le plus proche parent de ce jeune prince. Tout semblait lui faire une loi de le garder, pour réparer, du moins en partie, les brèches énormes que le traité de Bretigni avait faites au territoire de la France. Cependant, par une inconcevable imprudence et un mouvement de tendresse aveugle que ses enfans payèrent bien cher par la suite, au lieu de conserver un domaine aussi important, il le donna à Philippe-le-Hardi son quatrième fils, à titre d'apanage. Cette donation fut faite le 6 septembre 1363. Ce

(1) Il disait que « quand la bonne foi seroit bannie du reste » du monde, elle devroit se retrouver dans la bouche des Rois. »

prince réunit depuis le comté-pairie de Flandre à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, dernière héritière des comtes de cette province; et un nouveau vassal s'éleva au milieu du royaume, plus puissant et plus redoutable encore que tous ceux qui le désolaient depuis si longtemps.

Cette belle France était au dernier degré d'abaissement lorsque Charles V monta sur le trône. Elle avait perdu tout ce que Philippe-Auguste avait conquis sur les Anglais; les peuples étaient ruinés, les campagnes dévastées et sans culture, le trésor obéré, l'autorité royale avilie, les troupes découragées. Ce fut par une faveur spéciale de la Providence qu'elle obtint un chef d'une prudence aussi consommée, d'un esprit aussi ferme et aussi pénétrant. Cet esprit supérieur et cette prudence salutaire lui fournirent les moyens de réparer tous les maux qui avaient affligé le royaume sous le règne de son père. Le nouveau Roi n'était point un prince guerrier : la faiblesse de sa complexion et les infirmités dont il était accablé ne lui permettaient point les exercices militaires, et jamais il ne parut à la tête de ses armées. Mais tandis que, dans le fond de son cabinet, il méditait des plans pour le bonheur de son peuple et la gloire de son règne, un général, le plus habile de son siècle, et qu'il eut l'adresse de s'attacher, les exécutait avec le plus rare bonheur. Qui ne connaît les faits d'armes presque fabuleux de l'héroïque con-

nétable Duguesclin, et cette suite non interrompue de victoires qui rendirent à la France presque tout ce qu'elle avait perdu sous Philippe de Valois et le Roi Jean; la fin du règne d'Edouard aussi malheureuse que le cours en avait été heureux et brillant; tant de merveilles opérées dans six campagnes, et Charles, dans cinq années de paix, ramenant l'abondance au sein de ses Etats, rétablissant l'ordre et la prospérité dans ses finances, se créant des armées valeureuses et disciplinées? En même temps qu'il forçait l'étranger à sortir de ses provinces, les ennemis intérieurs furent subjugués, entre autres le Navarrois, toujours perfide, toujours uni aux ennemis de la France, et combattant tour à tour à force ouverte et par des assassinats. Sous ce règne mémorable, les provinces se virent enfin délivrées de l'horrible fléau des *grandes compagnies*, que le connétable sut employer utilement, en les emmenant à la conquête de l'Espagne (1). Les lettres fleurirent (2); l'agriculture se ranima; et si le ciel eût accordé une vie plus longue à un si grand Roi, il est hors de doute que les malheurs affreux qui désolèrent le règne de son successeur ne seraient jamais arrivés.

Sous de tels princes, les capitales des empires

(1) Il en chassa Pierre-le-Cruel, et fit couronner à sa place Henri, comte de Transtamare, frère bâtard du Roi.

(2) Charles V peut être regardé comme le fondateur de la Bibliothèque royale de Paris.

sont assez heureuses pour n'offrir que peu de pages à l'histoire. Le théâtre de la guerre est loin d'elles : une sage police y maintient l'ordre, et rarement il s'y passe de grands événemens. Paris eut ce bonheur tant que vécut Charles V. Sa tranquillité ne fut troublée que par quelques querelles qui s'élevèrent entre les écoliers de l'Université et les fermiers de l'impôt du vin. Malgré les fraudes dont ceux-ci les accusaient, ils furent maintenus dans le droit de franchise de cet impôt, dont ils jouissaient de temps immémorial. Le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui semblait vouloir tenir tête à l'Université elle-même, en différant de prêter le serment qu'il lui devait, ne put également soutenir une lutte aussi inégale contre un corps si puissant et si spécialement favorisé du Monarque. (1366) Il fut obligé de se rendre le 10 octobre dans l'assemblée générale des quatre facultés, qui se tint aux Bernardins, et là, de faire publiquement le serment par lequel il s'engagea à conserver les priviléges de l'Université tant qu'il serait en charge.

(1368.) La cinquième année du règne de ce prince fut remarquable par l'établissement des religieux hospitaliers de l'ordre de Saint-Antoine à Paris, et par la naissance du dauphin, depuis l'un de nos plus malheureux Rois, sous le nom de Charles VI. Quelques jours après sa naissance, ce prince fut porté avec une pompe extraordinaire dans l'église de Saint-Paul, et tenu sur les

fonts baptismaux par Charles de Montmorenci et par la Reine douairière Jeanne d'Evreux. Le Roi donna le Dauphiné en apanage à son fils aussitôt qu'il eut reçu le jour. Il fut ainsi le premier des enfans de France qui porta, en naissant, le titre de dauphin (1).

(1369.) Assemblée mémorable du parlement, le 9 mai, veille de l'Ascension, dans laquelle comparurent les comptes d'Armagnac, de Foix, et plusieurs autres seigneurs, appelans au Roi contre Edouard, Roi d'Angleterre. Ce prince y est cité comme vassal de la couronne, et n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédait en France sont confisquées. Ce fut la cause d'une guerre nouvelle que le Roi prévoyait, et à laquelle il se préparait depuis long-temps. Ce fut alors que l'abbé de Saint-Germain, ayant reçu l'ordre de fortifier son abbaye, fut obligé, pour le mettre à exécution, de démolir la chapelle de Saint-Martin-des-Orges, dépendante de l'Université, et même de disposer de quelques arpens de terrain qui appartenaient également à cette compagnie, à laquelle il donna en échange le droit de patronage sur la cure de Saint-Germain-le-Vieux.

---

(1) Ce fut sous le règne de Philippe-de-Valois que le Dauphiné et le comté de Viennois entrèrent dans le domaine de la couronne de France, par la cession qu'en fit à ce prince Humbert II, dernier prince de la maison de la Tour-du-Pin qui ait possédé cette souveraineté. « On a cru mal à propos, dit le président Hénault, qu'une des conditions du traité avait été que le

(1370.) Cette année, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, pose la première pierre des fondemens de la Bastille. Cette énorme forteresse ne fut achevée que sous le règne suivant. Cependant les Anglais, qui s'étaient avancés dans l'intérieur de la France, pénètrent jusqu'aux portes de la capitale, et se présentent en bataille entre Ville-Juif et Paris. Le Roi, qui n'avait que douze cents hommes d'armes, reste renfermé dans la ville, et permet seulement une légère escarmouche du côté du faubourg Saint-Marceau. L'ennemi est battu, et décampe le même jour pour se retirer en Anjou.

(1371.) Le Roi confirme les habitans de Paris dans le droit qu'ils avaient de temps immémorial de jouir de tous les priviléges de la noblesse (1). Mort de la Reine Jeanne d'Evreux

(1374.) On continue l'enceinte de la ville commencée sous la régence; elle ne fut achevée que sous Charles VI. Le prévôt de Paris fait en même temps rétablir le grand pont qui s'était rompu. On croit que le pont Saint-Michel fut bâti sous le même règne et quelques années après.

---

titre de dauphin seroit porté par le fils aîné de nos Rois. Il arriva au contraire que le premier dauphin, nommé par Humbert, fut le second fils de Philippe de Valois; mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, et que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du Roi. »

(1) Ils avaient la garde et le bail de leurs enfans; ils pouvaient posséder des fiefs nobles et arrière-fiefs, user de brides d'or et autres ornemens attachés à l'ordre de la chevalerie, prendre des armes de chevalier comme les nobles d'origine, etc.

Cette même année est mémorable par l'ordonnance de Charles V, du mois d'août, qui fixe la majorité de nos Rois à quatorze ans. L'Université, le prévôt des marchands et les échevins de la ville furent présens à l'enregistrement qui en fut fait au parlement (1).

(1378.) Entrée solennelle de l'Empereur Charles IV, qui vint à Paris accompagné de son fils Venceslas, Roi des Romains (2). Le motif du voyage de ce prince était d'acquitter un vœu qu'il avait fait de visiter l'abbaye de Saint-Maur à Paris. Il mourut

(1) Cette loi, dont l'objet était de mettre ordre à l'abus des régences qui absorbaient l'autorité royale, ne reçut son dernier perfectionnement que par une ordonnance nouvelle, rendue en 1404, laquelle régla qu'en quelque minorité qu'il pût être, le Roi, à son avénement au trône, serait réputé Roi; et que le royaume serait gouverné par lui, et en son nom par les princes les plus proches de son trône, et par les personnes les plus sages de son conseil. Nous voyons, sous la première race, que tant que l'héritier de la couronne était mineur, le royaume était réellement entre les mains des seigneurs qui le lui gardaient conjointement avec les autres Rois, ses parens, s'il en avait; et l'on en trouve une preuve assez frappante dans l'histoire tragique des fils de Clodomir. Si le prince n'avait point de parens qui pussent le remplacer, et qu'il plût aux seigneurs régens de se démettre de leur droit en faveur d'un seul gouverneur du jeune Monarque, ce gouverneur unique était Roi : c'est ce qui arriva, sous la seconde race, pendant la minorité de Charles-le-Simple. Cette coutume se prolongea jusque sous la troisième; et quoique le régent du royaume ne portât plus alors le titre de Roi, il n'en était pas moins la source de tout le pouvoir; il n'empruntait point son autorité du prince mineur, et les *lettres royaux* étaient intitulés de son nom.

(2) *Voyez* t. Ier, p. 133.

quelques mois après. Des assassins envoyés par le Roi de Navarre pour attenter à la vie du Roi sont arrêtés et exécutés.

(1379.) Le Roi confisque la Bretagne sur le comte de Montfort, et la réunit à son domaine pour crime de félonie, sauf les droits des enfans de Charles de Blois (1). Commencement du schisme qui, pendant quarante ans, divisa l'Église, et dont nous examinerons plus tard les funestes conséquences. Après la mort de Grégoire XI, Urbain VI avait été élu par les cardinaux qui étaient alors à Rome. Plusieurs étant sortis de la ville prétendirent que l'élection n'avait pas été libre, parce qu'effectivement ils avaient été contraints par le peuple d'entrer au conclave; et s'assemblant de nouveau, ils élurent Clément VII, qui se retira à Avignon. L'Université de Paris, consultée par le Roi, reconnut ce dernier Pape qu'il favorisait.

(1380.) La santé du Roi avait toujours été languissante depuis la maladie terrible qu'il avait eue pendant sa régence; maladie dont on attribua la cause au poison qui lui avait été donné par Charles-le-Mauvais. Un médecin en suspendit l'effet en lui ouvrant le bras, et déclara que, quand cette plaie se refermerait, le prince mourrait. La plaie se referma, et Charles V mourut le 16 septembre de cette année, âgé de quarante-trois ans.

---

(1) Cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, et que le Roi mourut peu de temps après. (Hénault.)

Ce prince avait acheté, pendant la prison du Roi son père, une maison appartenante au comte d'Étampes, et située près de l'église Saint-Paul. Il appelait ce palais *l'hôtel solennel des grands ébattemens*, et l'habitait de préférence à toutes les autres demeures royales. Nous donnerons en son lieu une description de cet hôtel, qu'il orna de tout ce que le luxe de ce temps-là put lui faire imaginer de plus magnifique. « L'argent immense qu'il y dépensa, » dit le président Hénault, dans des temps si mal- » heureux, pourroit étonner; aussi donna-t-il des » lettres, en 1364, pour que cet hôtel fût réuni au » domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus sage ad- » ministration : car ayant trouvé, à la mort de son » père, le trésor épuisé, il répara les finances, ses » troupes furent bien payées, il gagna les princes » ses voisins, il bâtit plus qu'aucun de ses prédé- » cesseurs, et *il ne mit pas d'impôts* (1). »

Sous le règne de Charles V furent fondés les colléges de Bayeux, de Daimville et de Beauvais.

(1) Le président Hénault se trompe : Charles V fut dans la nécessité de mettre des impôts; et ce qui le prouve, c'est que le jour même de sa mort, il supprima, par une ordonnance expresse, une partie de ceux qu'il avait établis. Mais ces impôts étaient mis pour le bien public ; et c'est ce qu'un religieux augustin, prêchant le jour de l'Ascension devant Charles VI, la Reine et le duc d'Orléans, eut la hardiesse de dire, ajoutant qu'alors on connaissait l'emploi de l'argent qu'on levait sur les peuples; qu'il avait servi au feu Roi à chasser l'ennemi du royaume, à fortifier ses places, à reprendre celles qui lui avaient été enlevées, et que sous ce nouveau règne on ne voyait point qu'il s'en fît un semblable usage, quoique les peuples fussent bien plus chargés, etc. (Hist. anonyme, liv. XXV, ch. 6.)

Gouvernée par un prince si sage, la France avait respiré un moment; elle commençait à se remettre des blessures profondes qu'elle avait reçues sous les premiers Valois, lorsqu'un nouveau règne, plus malheureux qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, la replongea dans des désastres plus grands encore, et la réduisit à de telles extrémités, qu'il s'en fallut peu que, devenue une des provinces de son plus implacable ennemi, elle cessât d'être comptée au nombre des nations. Dans ce tableau, dont nous allons rassembler les principaux traits, on verra réunis tous les fléaux dont la vengeance du ciel peut affliger un peuple qu'elle a résolu de punir: une minorité orageuse, et le long règne d'un Roi en démence; des princes avides et ambitieux, se disputant le pouvoir; la France entière divisée en factions, au gré de ces tyrans subalternes; l'ennemi extérieur prenant part à nos guerres civiles, et introduit dans le sein même de l'Etat par ceux qui devaient le défendre; l'honneur et la foi bannis de tous les cœurs; la fureur aveugle, le vil intérêt, tous les genres de corruption infectant toutes les classes de la société; enfin, ce qui passe tant d'horreurs, ce qui est presque sans exemple dans les annales du monde, une Reine à la fois voluptueuse et cruelle, femme coupable, mère dénaturée, qui trahit son époux malheureux, qui conspire contre son propre fils, le proscrit, se ligue avec l'étranger pour lui ravir son héritage, satisfaite de le voir chasser du trône de ses ancêtres, si elle peut ob-

tenir une part de ses dépouilles : le règne de Charles VI offre le spectacle de toutes ces calamités.

Les trois frères de Charles V lui avaient survécu : ils étaient encore dans la force de l'âge, tous les trois ambitieux, et cette passion se joignait, dans le duc d'Anjou, à la cruauté et à une insatiable avarice ; dans le duc de Berri les mêmes vices étaient tempérés par une indolence qui faisait le fonds de son caractère ; le duc de Bourgogne était le seul dont l'ambition, plus dangereuse peut-être, était ennoblie par quelques qualités brillantes, et par des sentimens moins indignes de sa naissance et de son rang.

Les vives contestations qui s'élevèrent entre ces trois princes au sujet d'une régence qui ne devait durer que deux années, furent un triste pronostic des troubles et des divisions auxquels la France allait être livrée. A peine Charles eut-il les yeux fermés que les ducs de Berri et de Bourgogne se rendirent à Melun, où ils s'emparèrent de la personne de l'héritier du trône et de ses frères, alors dans cette ville. Quant au duc d'Anjou, il courut à Paris se saisir des trésors du feu Roi. On convoqua ensuite une assemblée, où fut appelé tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'Etat : là, après une contestation très-longue et très-animée, dans laquelle le duc d'Anjou fit éclater les prétentions les plus immodérées, on nomma des arbitres qui lui déférèrent la régence et la présidence du conseil. L'éducation du Roi et la surintendance de sa maison

furent confiées au duc de Bourgogne et au duc de Bourbon, oncle maternel du jeune prince; mais il fut arrêté en même temps que, *pour le bien de la chose publique et pour le bon gouvernement du royaume*, le Roi serait émancipé et sacré avant l'âge.

Cependant la ville de Paris était entourée de soldats, que les princes, dans ces circonstances difficiles, avaient jugé à propos d'y appeler. Le duc de Bourgogne, qui les commandait, pressait journellement le duc d'Anjou de payer leur solde sur les fonds dont il s'était emparé : non-seulement le régent refusait de le faire, mais il levait encore sur les Parisiens de nouveaux impôts, dont il accroissait les sommes immenses qu'il avait déjà amassées. Il en résulta que les soldats, privés de leur paie, ravagèrent les campagnes, et que les paysans, dépouillés et maltraités par eux, vinrent encore augmenter la misère des Parisiens en se réfugiant dans la ville. Le mécontentement que fit naître, dans une circonstance aussi fâcheuse, cette augmentation d'impôts, s'accrut encore de la rigueur avec laquelle on les exigeait. Des murmures on en vint aux menaces. Les violences des percepteurs continuant toujours, la populace se soulève, et s'assemblant tumultuairement, force le prévôt des marchands de marcher à sa tête, et de la conduire au palais, où elle demande à grands cris l'abolition des impôts, ordonnée en mourant par le feu Roi. Le duc d'Anjou savait prendre des mesures

violentes. et tyranniques, mais il n'avait point dans le caractère assez de vigueur pour les soutenir. Il plia devant les rebelles, accrut par là leur insolence, et dès-lors on put prévoir un soulèvement général, si toutes les demandes qu'ils avaient faites ne leur étaient accordées. Tels furent les premiers effets de l'avarice et de la faiblesse du régent.

Le sacre du jeune Roi fit naître des espérances qui parurent calmer quelques instans les esprits. Cette cérémonie eut lieu le 4 novembre, et le même jour le duc d'Anjou quitta le titre de régent; mais il n'en resta pas moins à la tête du conseil, dont il dirigeait toutes les opérations. L'influence qu'il y conservait se fit bientôt reconnaître par les nouvelles exactions dont la France entière, et parciculièrement la ville de Paris, furent accablées, et aussitôt la sédition se ralluma. Un nouveau rassemblement se forme : les mutins tirent l'épée, s'emparent encore du prévôt des marchands qu'ils entraînent avec eux au palais, et demandent à grands cris que le Roi, ou le duc d'Anjou, se présente pour entendre leurs plaintes. Le duc paraît, monte sur la table de marbre, écoute le prévôt forcé de parler dans le sens de la multitude, et fait une réponse vague, dans laquelle il fait entendre à ces furieux qu'on pourra avoir égard à leurs demandes lorsqu'ils cesseront d'employer la violence pour les obtenir. De semblables paroles annonçaient le dessein de résister à la rébellion, et en même temps trop peu de courage d'esprit pour l'exécuter. Le

peuple se retitra en effet, mais enhardi par ce qui venait de se passer, et bien résolu de se porter aux dernières extrémités, si l'on cherchait encore à l'amuser de vaines promesses. Du reste, toutes ces demandes, si coupables dans la forme, étaient justes en effet; et c'était le régent qui poussait le peuple au désespoir.

Cependant le conseil du Roi s'était rassemblé, et l'on délibérait sur les demandes des séditieux, dont le nombre augmentait à chaque instant. Enfin l'avis le plus timide, et par conséquent le plus mauvais, prévalut. Il fut décidé qu'on annoncerait une abolition de tous les nouveaux subsides imposés en France depuis le règne de Philippe-le-Bel; et telle était la frayeur de la cour, que le chancelier, en publiant cette ordonnance à la multitude assemblée, le fit en des termes pleins de douceur et de bienveillance, déclarant que le Roi abolissait ces impôts pour récompenser l'*obéissance et la fidélité de son peuple*. L'effet d'un tel discours fut de porter au dernier degré l'insolence de cette populace. A peine le chancelier avait-il cessé de parler, qu'un cri général s'éleva pour demander l'expulsion des juifs, dont plusieurs étaient au nombre des receveurs publics. Le chancelier, déconcerté, retourne au conseil faire part de cet incident; et sur-le-champ, sans attendre une nouvelle délibération, la foule se porte aux maisons de ces malheureux, enfonce les portes, brise les caisses, pille les meubles et l'argent, massacre tous ceux qu'elle

peut rencontrer, sans distinction de sexe ni d'âge. La plupart d'entre eux se sauvèrent au Châtelet, où les cachots leurs servirent d'asile. Cependant ce nouvel attentat resta encore impuni. On se contenta de rétablir les juifs dans leurs demeures, et d'exiger des Parisiens une restitution des effets pillés, à laquelle personne n'obéit.

(1380.) Dans les états-généraux, qui furent tenus peu de temps après, les princes tentèrent vainement de rétablir les impôts qu'ils avaient été forcés de suprimer. Non-seulement ils n'obtinrent rien de cette assemblée, mais il arriva ce qui est un effet assez ordinaire de ces sortes de réunions sous un gouvernement faible et corrompu : c'est que les députés, qui sentirent l'avantage qu'ils avaient sur un ministère inhabile et incertain dans ses résolutions, parlèrent et agirent dans le sens des factieux, demandant un changement total dans l'administration, proposant des réformes, réclamant les anciennes *franchises et libertés* de la nation, imaginant des plans de constitution, etc., toutes choses inexécutables, dont la plupart furent cependant adoptées par ce conseil imprudent et pusillanime, qui, loin de diriger les événemens, se laissait entraîner par l'impulsion journalière qu'il en recevait. Il en résulta que le peuple, bercé d'espérances chimériques, conçut, de l'inexécution de ces projets absurdes, un mécontentement profond que rien ne put appaiser, et qu'on peut regarder comme la source principale de tous les désordres

qui se succédèrent jusqu'à la fin de ce règne déplorable.

(1381.) Le duc d'Anjou venait d'être appelé au trône de Naples par l'adoption de la Reine Jeanne. Avant de sortir de France, il voulut faire encore quelques tentatives pour en arracher des sommes nouvelles : il semblait que ce fût une proie qu'il n'abandonnait qu'à regret. Dans le conseil, c'était toujours sur les besoins de l'Etat et sur la création de nouveaux impôts qu'il ramenait toutes les délibérations ; il essaya même quelques tentatives auprès de la multitude, à qui il envoya Philippe de Villiers et Jean Desmarets, avocat du Roi, dont le crédit était très-grand auprès d'elle ; mais, loin de persuader le peuple par les discours qu'ils lui tinrent à ce sujet, ils ne tirèrent d'autre fruit de leur éloquence que d'exciter tout à coup une nouvelle sédition. A peine les Parisiens eurent-ils connu les intentions de la cour, qu'ils déclarèrent ennemi public qui conque entreprendrait de rétablir les impôts abolis par le Roi. Ils ne s'en tinrent pas à cette déclaration ; ils prirent les armes, se saisirent des portes, tendirent des chaînes, et se formèrent en compagnies pour la sûreté commune. Plusieurs autres villes, où l'on voulut exercer les mêmes actes d'autorité, se livrèrent aux mêmes excès, entre autres la ville de Rouen. La révolte y prit même un caractère si grave et si inquiétant qu'on jugea nécessaire d'en faire un exemple éclatant, et qui pût intimider les autres. En conséquence il fut ré-

solu que le Roi partirait sur-le-champ avec une armée pour faire justice de la ville rebelle. Il y fut suivi de ses oncles et de toute la cour.

Le duc d'Anjou crut cette circonstance favorable pour réaliser ses projets financiers, principalement pour rétablir les aides, dans lesquelles on lui avait accordé un droit; mais par une supercherie ridicule, et qui prouve l'extrême faiblesse de son caractère, il avait ordonné que, pendant son absence, le bail en fût proclamé à huis clos dans les cours du Châtelet. Il le fut en effet; des adjudicataires osèrent se présenter, et le lendemain l'adjudication en fut publiée, au milieu du marché, par un homme à cheval, qui s'enfuit ensuite à toute bride. Le jour suivant, les receveurs se présentèrent aux halles : le premier qui entra en exercice s'étant approché d'une pauvre fruitière, et voulant lever sur sa marchandise ce droit qui n'était que d'un denier, elle appela à son secours, et sur-le-champ il fut mis en pièces. Le soulèvement, déjà préparé, semblait n'attendre qu'un premier meurtre pour éclater avec plus de violence que jamais. Cinq cents hommes de la lie du peuple se trouvent rassemblés dans un moment : armés de bâtons, de fourches et de tous les instrumens que le hasard peut leur présenter, ils poursuivent les collecteurs, les massacrent partout où ils les rencontrent, jusqu'au pied des autels, où plusieurs d'entre eux s'étaient réfugiés; leurs maisons sont pillées et démolies; à chaque instant le nombre des séditieux

augmente, et les quartiers les plus fréquentés en sont inondés. Leur audace s'accroissant avec le nombre, ils courent à l'hôtel-de-ville, en enfoncent les portes, se saisissent des habillemens de guerre, des armes, et particulièrement de *maillets* (1) de plomb fabriqués sous le règne précédent, et déposés dans cet édifice. Il manquait un chef à ces mutins : ils se souvinrent que Hugues Aubriot, ancien prévôt des marchands, accusé peu de temps auparavant par l'Université qui le haïssait, et condamné sur ses poursuites à une prison perpétuelle, était alors enfermé dans les cachots de l'évêché. Ils allèrent aussitôt l'en tirer, et le mirent à leur tête. Mais ce magistrat donna, en cette circonstance, une grande preuve de fidélité : car, la nuit suivante, il trouva le moyen de s'échapper de leurs mains, et sortit de Paris.

De l'hôtel-de-ville les séditieux se rendirent en appareil de guerre à l'abbaye Saint-Germain, où on leur avait dit que plusieurs partisans et un grand nombre de juifs s'étaient réfugiés avec les deniers royaux. Ce monastère était alors revêtu des fortifications commencées sous le dernier règne, et ils y livrèrent vainement plusieurs assauts, dans lesquels, malgré leur acharnement, ils furent toujours repoussés. Les plus emportés proposèrent alors d'aller piller et raser les maisons royales : on ne sait ce qui les détourna de cette résolution.

(1) C'est de là que ces séditieux reçurent le nom de *Maillotins*

La nuit vint suspendre leur fureur; mais le lendemain ils se rassemblèrent de nouveau, et plus animés que jamais, ils sortirent en foule de la ville, dans l'intention d'aller couper le pont de Charenton, pour fermer le retour aux troupes royales. La crainte d'être enveloppés par les gens de guerre qu'ils aperçurent dans la campagne fit qu'ils rentrèrent précipitamment, sans avoir pu exécuter ce projet.

Cependant, tout ce qu'il y avait de citoyens aisés et paisibles était dans les plus vives alarmes; dix mille bourgeois s'étaient armés, résolus d'opposer la force à la force, si cette populace tentait le pillage de la ville, et les deux partis en présence s'apprêtaient à s'entr'égorger. Dès le commencement de l'émeute, l'évêque, les principaux magistrats, tous ceux qui, par leur autorité ou leur influence, auraient pu arrêter les progrès de la sédition, s'étaient enfuis, dans la crainte d'en être les victimes : Jean Desmarets eut seul le courage de rester, et cet acte de dévouement appaisa l'orage. Il était éloquent; le peuple l'aimait et le respectait; il osa lui parler et essayer de le ramener à l'obéissance. Mêlant avec adresse des menaces de la vengeance du Roi à la promesse de l'abolition des impôts, intimidant à la fois et donnant des espérances à ces furieux, il parvint à les calmer un peu, et à les déterminer à attendre qu'on fît droit à leurs demandes,

(1382.) La nouvelle du soulèvement de Paris

parvint à Rouen, où le Roi était resté quelque temps, après avoir tiré une vengeance exemplaire de la rébellion de cette ville. Aussitôt le conseil fit marcher des troupes vers la capitale, résolu de faire subir un châtiment non moins terrible à ses habitans. Ceux-ci, de leur côté, instruits de ce qui venait de se passer à Rouen, étaient bien déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et sur-tout à ne point entendre parler de subsides. Ils avaient posé des corps-de-garde dans les principaux quartiers ainsi qu'aux portes de la ville, et le feu de la révolte paraissait prêt à se rallumer. Cependant les bourgeois de Paris, étrangers à tous ces mouvemens, placés entre les fureurs de la populace et les ressentimens de la cour, qui pouvait les confondre dans sa vengeance, pensaient à appaiser la colère du Roi. Ils obtinrent en conséquence qu'on lui envoyât une députation composée de membres de l'Université, à la tête de laquelle l'évêque de Paris s'offrit de marcher. Elle fut introduite auprès du prince, auquel elle présenta les supplications de cette classe fidèle de citoyens en des termes si touchans, qu'il en fut profondément ému, et accorda en leur faveur la suppression des impôts si ardemment désirée, et une amnistie générale, de laquelle il exceptait cependant les auteurs de la révolte. Cette grâce fut publiée aussitôt dans Paris par Desmarets lui-même, qui, accablé d'années et d'infirmités, se fit porter en litière, pour avoir la joie d'annoncer une si heureuse nou-

velle à ce peuple coupable ; mais il eut la douleur de le trouver insensible à cet acte de clémence : l'esprit de révolte était si loin d'être éteint, que les mutins s'opposèrent ouvertement à l'exécution de quelques-uns de leurs chefs, que le prévôt des marchands voulait envoyer au supplice. Un nouveau soulèvement était sur le point d'éclater, si la cour n'eût ordonné de suspendre ces exécutions : on fut obligé de faire noyer (1) secrètement les plus criminels.

Le Roi, ne jugeant pas à propos de rentrer à Paris, à cause de ces mauvaises dispositions du peuple, parcourut diverses villes peu éloignées de cette capitale, telles que Compiègne, Meaux, Pontoise, et partout son conseil eut des conférences avec les députés des provinces pour le rétablissement des impôts ; partout il éprouva une résistance que soutenait l'exemple donné par les Parisiens. On tenta alors avec ceux-ci de nouvelles négociations, dans lesquelles ils se montrèrent aussi intraitables qu'auparavant. Ils refusèrent l'établissement des gabelles, auquel le conseil réduisait ses demandes, comme ils avaient refusé celui des aides. Enfin le

---

(1) Cette manière de faire mourir ceux qu'on ne voulait pas exécuter publiquement était fort en usage dans ce siècle. On enfermait les criminels qu'on voulait faire périr ainsi dans un sac lié par en haut; on les précipitait ordinairement sous le pont au Change ou hors de la ville, au-dessus des Célestins. L'auteur des *Antiquités de Paris* pense que c'est de là qu'est venue l'expression de *gens de sac et de corde*, employée pour désigner les scélérats. (*Antiq. de Paris.*, t. II, liv. 10.)

duc d'Anjou, voyant qu'il était impossible de vaincre l'obstination de cette multitude, prit la résolution de faire revenir les troupes, et de leur abandonner la campagne de Paris. Les dégâts qu'elles y commirent retombaient principalement sur les riches bourgeois de la ville, c'est-à-dire sur ceux qui n'avaient pris aucune part à la révolte; mais il en résulta que, par leur entremise, les conférences furent renouées, et que, par un accord qui satisfit à la fois et le peuple et la cour, le Roi rentra dans Paris, sous la condition qu'il ne serait plus parlé des impôts, source de toutes ces querelles, mais que la ville lui paierait une somme de cent mille francs (1), à titre de présent. Cette somme fut encore livrée au duc d'Anjou, mais ce fut la dernière de ses exactions; il partit enfin pour la conquête de Naples, où l'on sait qu'il perdit et ses trésors et la vie. Le duc de Bourgogne le remplaça dans la direction suprême des affaires. Quant au duc de Berri, il gouvernait alors le Languedoc, dont il était à la fois le spoliateur et le tyran.

Peu de temps après, le Roi marcha avec une armée au secours de Louis de Male, comte de Flandre, dont les sujets s'étaient révoltés. Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme de ce comté, commandait les Français, et gagna sur les Flamands la bataille de Rosebecq, qui les força à rentrer sous le joug de l'autorité légitime.

(1) Environ un million de notre monnaie.

Pendant cette expédition, les *Maillotins*, toujours inquiets sur les dipositions de la cour, crurent l'occasion favorable pour recommencer leurs désordres. Il y eut de nouveaux rassemblemens de factieux, dans lesquels il n'était question de rien moins que de raser le Louvre et la Bastille; mais ils en furent détournés par un marchand nommé Nicolas le Flamand, qui leur conseilla d'attendre l'issue de la guerre de Flandre, qu'ils espéraient devoir être fatale au Roi. Cette circonstance ne fit qu'accroître la colère de ce prince, qui, revenant sous les murs de Paris avec une armée triomphante, résolut enfin de faire un exemple éclatant de cette ville rebelle.

On n'osa pas, cette fois, lui en disputer l'entrée ; elle se fit par la porte Saint-Denis, dont toutes les barrières furent arrachées. Une députation voulut en vain arrêter le jeune Roi, qui s'avançait au milieu de ses oncles et de toute sa cour. Il passa outre sans daigner l'écouter, se rendit à la cathédrale, et de là au Palais. L'armée, distribuée dans les différens quartiers, s'empara des corps-de-garde, des places publiques et de tous les lieux où les rebelles avaient coutume de s'assembler.

Alors les habitans reçurent l'ordre de déposer leurs armes au Palais et au château du Louvre (1).

---

(1) Il fut résolu en même temps d'abattre l'ancienne porte Saint Antoine, d'achever la Bastille, commencée sous le règne précédent,

On procéda en même temps à la recherche des plus coupables, qui furent arrêtés au nombre de trois cents; deux furent exécutés sur-le-champ, et les autres conduits en prison. La duchesse d'Orléans, l'Université en corps tentèrent vainement de fléchir le Monarque, que son oncle, le duc de Berri, maintenait dans son inflexibilité.

Les jours suivans on noya un grand nombre de rebelles arrêtés. Nicolas le Flamand eut la tête tranchée. Son supplice était juste sans doute (1), et tous ces actes de rigueur étaient nécessaires; mais cette vengeance légitime que le prince tirait de ses sujets fut souillée par le meurtre du vertueux Desmarets. Ce magistrat vénérable, plus que septuagénaire, l'organe des lois, l'honneur et l'amour de ses concitoyens, fut condamné à subir la même peine que les factieux dont il avait si souvent arrêté les excès. On lui faisait un crime de ce qui aurait dû lui mériter des récompenses, d'être resté au milieu de ces mutins. Son véritable crime était de s'être attiré la haine des ducs de Berri et de Bourgogne, en prenant hautement contre eux le parti du duc d'Anjou. Il protesta de son innocence sur l'échafaud, et son supplice

---

et de construire à côté du Louvre une nouvelle tour, qui serait environnée d'un fossé rempli d'eau, et rendrait ainsi le Roi maître des deux principales entrées de Paris.

(1) Ce séditieux avait déjà reçu une fois sa grâce pour avoir participé au meurtre des maréchaux massacrés sous la régence du dauphin, depuis Charles V.

couvrit d'une honte éternelle ceux qui l'avaient condamné.

Ces exécutions terribles n'étaient que les préliminaires d'une scène plus effrayante encore, mais dont les suites furent moins funestes. On avait dressé un trône sur les degrés du Palais. Charles VI y parut accompagné des princes, du conseil et d'un grand nombre de seigneurs. Une foule immense remplissait la cour : dès que le Roi eut pris place, le chancelier d'Orgemont prononça un discours véhément, dans lequel il remit sous les yeux de cette multitude tous les crimes dont elle s'était rendue coupable, et rappela les exécutions déjà faites, ajoutant que tout n'était pas fini, et qu'un grand nombre subiraient encore la mort qu'ils avaient méritée. A ces mots, les oncles du Roi se jetèrent à ses genoux, en le priant d'avoir pitié de son peuple. *Les dames et les demoiselles de Paris, sans coiffure, échevelées,* demandèrent la même grâce, tandis que les hommes, prosternés, *criaient miséricorde.* Alors le jeune Roi, dont la leçon était faite, dit qu'il pardonnait aux Parisiens et qu'il convertissait la peine criminelle en *civile*, c'est-à-dire en amendes. L'avarice des princes avait imaginé ce honteux expédient; et de ces amendes, qui furent excessives, il n'en entra pas un tiers dans le trésor royal.

Du reste, les aides, les gabelles et autres impôts furent rétablis sans la moindre opposition ; la charge du prévôt des marchands supprimée et réu-

nie à celle du prévôt de Paris; l'échevinage aboli, ainsi que les quarteniers, dixainiers et autres officiers de ce genre, etc. C'est ainsi que se terminèrent ces premiers troubles; mais il était aisé de voir qu'ils avaient laissé dans les cœurs de profonds ressentimens, et que la moindre occasion suffirait pour les faire renaître.

Il y eut une trève d'un an entre la France et l'Angleterre, qui reprirent ensuite les armes à l'occasion du schisme. Tandis que le Pape Urbain, pour qui tenait l'Angleterre, publiait dans ce pays une espèce de croisade contre la France, Clément VII, que le clergé français avait reconnu, et qui avait établi son siége à Avignon, tenta de lever sur tous les bénéfices du royaume une taxe à laquelle l'Université s'opposa de toutes ses forces. Le Roi défendit la levée du subside imposé; et le Pape, malgré ses plaintes et ses menaces, se vit forcé d'y renoncer.

La mort du comte de Flandre commença cette puissance formidable des ducs de Bourgogne. Philippe-le-Hardi, son gendre, lui succéda dans les comtés de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Rethel, de Nevers, etc. L'année d'après, ce prince fit sa paix avec les Flamands, qui n'avaient pas cessé d'être en révolte ouverte contre leur dernier Souverain. Cette même année, un projet de descente en Angleterre, habilement concerté par le connétable de Clisson, manqua par la faute du duc de Berri, qui arriva trop tard au rendez-vous.

On prétend que ce prince avare avait été gagné par Richard II, que cette expédition eût perdu sans ressource. L'hiver suivant, on fit de nouveaux préparatifs, toujours dirigés par Clisson, sujet fidèle et grand capitaine. Cette fois-ci, le Monarque anglais s'adressa au duc de Bretagne, qui croyait avoir quelque sujet de se plaindre du connétable : poussé par son animosité personnelle, plus encore que par le désir de plaire à Richard, le duc attira Clisson dans ses états, et l'y retint prisonnier. Son premier projet avait été de le faire mourir ; mais revenu à des sentimens plus humains, sans se montrer cependant entièrement généreux, il le rendit au Roi de France, moyennant une forte rançon, et en se faisant céder quatre ou cinq places. Cet événement déconcerta encore les projets formés contre l'Angleterre.

Ce fut à cette époque que commencèrent les querelles entre l'Université et les Jacobins, au sujet de l'immaculée Conception de la Vierge, que ces derniers refusaient d'admettre. L'Université porta la question au pied du trône pontifical, où elle fut jugée en sa faveur. Les Jacobins s'étant obstinés, malgré cette décision, à la rejeter, furent retranchés du corps enseignant, et forcés par l'autorité temporelle à se rétracter. Ce ne fut qu'après seize ans de querelles et de persécutions qu'ils parvinrent enfin à se réconcilier avec l'Université, qui leur permit de rentrer dans son sein, et de

continuer à donner des leçons (1). On ne peut nier que dans cette controverse cette compagnie n'ait montré plus d'animosité contre les Dominicains que de véritable zèle pour la vérité.

L'attentat du duc de Bretagne aurait eu des suites funestes pour lui, si les ducs de Berri et de Bourgogne, jaloux du crédit de Clisson, n'eussent appaisé la colère du Roi et ménagé une négociation dont le résultat fut que le duc remettrait au connétable l'argent et les places qu'il lui avait extorqués. Ce prince vint ensuite à Paris, où il rendit hommage au Roi, et fit à Clisson une simple réparation civile, qui ne rétablit entre eux qu'une vaine apparence d'amitié. Cette année fut remarquable par la mort de Charles-le-Mauvais (2).

(1389.) La Reine Isabelle de Bavière, que le Roi avait épousée quatre ans auparavant, fait son

(1) Quoique le concile de Bâle ait décidé depuis que l'opinion de l'immaculée Conception devait être embrassée par tous les catholiques, et que le concile de Trente ait fait une déclaration qui confirme cette opinion, cependant il est de fait que l'Eglise ne s'est point prononcée sur cette question de manière à en faire un article de foi; et que plusieurs Papes, Pie V, Grégoire XV et Alexandre VII ont défendu de traiter d'hérétiques ceux qui soutenaient la doctrine contraire.

(2) Il mourut d'un accident aussi horrible que singulier. Pour ranimer ses forces épuisées par la débauche, il avait coutume de se faire coudre dans un drap imbibé d'eau-de-vie. Le feu y ayant pris un jour par l'imprudence d'un domestique, il fut consumé par les flammes, et périt après trois jours des plus excessives souffrances. Peu de temps avant sa mort, il avait tenté de faire empoisonner Charles VI et sa famille.

entrée à Paris. Cette princesse, qui devint depuis un objet de haine et d'horreur pour tous les bons Français, en était alors l'amour et l'espérance. Elle avait déjà donné un dauphin, et était enceinte lorsqu'elle fit cette entrée, qui surpassa en magnificence tous les spectacles de ce genre offerts jusqu'alors à la curiosité des Parisiens.

Peu de temps après le Roi voulut enfin prendre les rênes de l'État, que les ducs de Bourgogne et de Berri avaient si long-temps sacrifié à leur ambition et à leur intérêt. Ces deux princes, malgré leur mécontentement, se virent forcés de céder un pouvoir emprunté, et se retirèrent, l'un dans son gouvernement de Languedoc, l'autre dans ses Etats de Flandre. Les nouveaux ministres, à la tête desquels fut placé le duc de Bourbon, oncle du Roi, avaient de l'habileté et de bonnes intentions : ils réformèrent de nombreux abus dans l'administration de la justice et des finances; une partie des impôts fut supprimée. D'un autre côté, le connétable n'attendait que l'expiration d'une trève faite avec les Anglais pour achever de les chasser de France, et leur rendre ensuite les maux qu'ils nous avaient faits, en portant la guerre dans leur propre pays. Tout semblait annoncer un règne glorieux et fortuné : cet espoir ne fut pas de longue durée. La nuit du 13 au 14 juin 1392, ce seigneur, sortant peu accompagné de l'hôtel Saint-Paul, est attaqué, dans la rue Culture-Sainte-Catherine, par vingt hommes armés, que Pierre de Craon, favori

du duc d'Orléans, frère du Roi, avait apostés pour l'assassiner (1). Clisson, après s'être long-temps défendu, aidé par un seul domestique, qui eut le courage de ne point l'abandonner, tomba sur le seuil d'une porte entr'ouverte, où il reçut encore plusieurs coups d'épée de ses assassins, qui le crurent mort et se retirèrent. Cependant il n'était point blessé mortellement, et guérit. Trois des complices de Craon ayant été saisis, firent bientôt connaître le principal auteur du crime, qui se sauva aussitôt de Paris et alla se réfugier en Bretagne. Le duc, sommé de le rendre, répondit qu'il avait passé sur ses terres, mais qu'il n'y était plus. Le Roi, que les liaisons de ce vassal avec l'Angleterre, et sa mauvaise foi dans l'exécution du traité conclu avec Clisson, avaient déjà fort indisposé, résolut aussitôt de porter la guerre dans ses états. Les ducs de Berri et de Bourgogne, à qui il envoya l'ordre de venir le joindre avec les troupes qu'ils devaient fournir, obéirent, mais en criant hautement que cette guerre était injuste. Le 5 d'août l'armée partit du Mans et prit la route de Nantes; on prétend qu'on remarquait, depuis trois ou quatre jours, quelque égarement dans l'esprit et dans les yeux du Roi : une espèce d'apparition qui s'offrit à lui (2) pendant qu'il traversait la forêt du

(1) Il accusait le connétable de lui avoir fait perdre les bonnes grâces de ce prince.

(2) On prétend qu'un grand fantôme noir, revêtu d'une robe blanche, ayant la tête et les pieds nus, l'air égaré et le regard

Mans augmenta le désordre dans lequel il était plongé, et peu d'instans après il fut frappé d'un coup de soleil qui acheva de le rendre furieux. On le vit tout à coup s'élancer, l'épée à la main, sur ceux qui l'environnaient; et, avant qu'on eût pu le saisir et le désarmer, il tua, dit-on, quatre de ses officiers. Tels furent les premiers signes de cette démence qui, pendant un long règne, ne lui laissa que quelques intervalles de raison, et plongea l'État dans les malheurs inouïs dont il nous reste à parler.

Dès ce moment il ne fut plus question de faire la guerre au duc de Bretagne; on ramena le Roi à Paris : les ministres qu'il s'était choisis furent chassés et persécutés par les ducs de Berri et de Bourgogne, qui s'emparèrent de nouveau du gouvernement; on ne pensa plus à profiter des troubles dont l'Angleterre était agitée, une trève de vingt-huit ans fut signée avec Richard II. Sur la demande de ce prince, Pierre de Craon obtint sa grâce, et cet

---

furieux, s'élança subitement d'entre deux arbres, et saisit la bride de son cheval, en lui criant : *Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi*. Le Roi, glacé d'horreur, s'arrêta en frémissant et sans pouvoir proférer une seule parole. Quelques hommes d'armes qui se trouvaient auprès de lui frappèrent sur les mains du spectre, ce qui le contraignit à lâcher les rênes. Il se retira ensuite sans que personne songeât à l'arrêter. Saint-Foix, qui juge mieux qu'à l'ordinaire de cette époque de notre histoire, croit voir, dans cet événement singulier, une nouvelle manœuvre des indignes princes qui obsédaient l'infortuné Monarque; et il est difficile en effet d'en juger autrement.

assassin revint à la cour en même temps qu'on en bannissait Clisson, et qu'on le dépouillait de toutes ses charges.

Depuis cette époque jusqu'à celle de la mort du duc de Bourgogne, il se passa peu d'événemens importans à Paris. De temps en temps l'état du Roi semblait donner des lueurs d'espérances qui ne tardaient pas à s'évanouir; les processions, les prières publiques, l'exposition des reliques, tout ce que le zèle religieux des peuples pouvait imaginer était inutilement employé pour obtenir du Ciel sa guérison; les moyens humains n'étaient pas plus efficaces, et l'art des médecins s'était vainement épuisé à chercher des remèdes à cette funeste maladie (1). Cependant les ducs de Berri et de Bourgogne continuaient à gouverner et à dépouiller la France. Le duc d'Orléans, non moins ambitieux et peut-être encore plus avide, ne voyait qu'avec une extrême jalousie le pouvoir de ces deux princes, et se plaignait de ce qu'étant frère du Roi, et

(1) Le Roi, fatigué de tant de tentatives inutiles, ne voulait plus absolument voir de médecins, lorsque le maréchal de Sancerre, qui commandait en Guienne, lui envoya deux moines augustins de ce pays-là, qui passaient pour très-habiles dans la médecine et dans l'astrologie. Ces deux hommes osèrent accuser le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le Roi son frère. L'accusation était insensée de toutes manières : ayant été interpellés d'en donner des preuves, et n'ayant pu le faire, ils furent condamnés à mort et exécutés. C'est à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels, ce qui auparavant ne se pratiquait pas en France. Ce fut Pierre de Craon qui sollicita cette déclaration.

par conséquent plus près du trône que ses oncles, il n'avait cependant qu'une très-petite part dans l'administration. Il haïssait sur-tout le duc de Bourgogne, plus actif et plus entreprenant que l'autre; et cette haine, qui bientôt devint réciproque, fut dès-lors poussée à un tel point, que les deux rivaux rassemblèrent des troupes aux environs de Paris, et qu'il s'en fallut peu qu'ils ne donnassent à ses habitans le spectacle d'un combat où le sang françois seul aurait coulé. La Reine et les autres princes du sang parvinrent avec beaucoup de peine à rétablir entre eux une apparente réconciliation. Toutefois, le conseil, assemblé par ordre du Roi dans un de ces momens de calme que lui laissait son mal, décida que le duc de Bourgogne aurait la principale administration, parce qu'effectivement il avait plus d'expérience, et paraissait moins disposé à abuser de l'autorité que le duc d'Orléans, qu'entraînaient la fougue de ses passions, et un goût de dépense effréné. Celui-ci, forcé de céder, en conserva un ressentiment profond; dès-lors ce ne fut plus que cabales et intrigues de la part de ces deux princes, cherchant mutuellement à se supplanter, à s'arracher le pouvoir; la Reine soutenait son beau-frère, les ministres et le peuple donnaient la préférence au duc de Bourgogne. Tel fut le prélude des désordres que devait produire la longue rivalité de ces deux maisons, rivalité dans laquelle on vit la nation française, toujours légère, enthousiaste quelquefois jusqu'à l'imbécillité, dé-

chirer elle-même son propre sein pour soutenir l'odieuse querelle de princes qui ne combattaient qu'afin d'usurper le droit d'être ses tyrans.

(1399.) Révolution en Angleterre. Richard II est détrôné par son cousin germain le duc de Lancastre, qui fut proclamé Roi sous le nom de Henri IV, et qui le fit mourir peu de temps après avoir usurpé son trône. Richard avait épousé la fille aînée de Charles VI, et dans toute autre situation ce Monarque eût sans doute tiré vengeance de son assassinat; mais l'avis du duc de Bourgogne fut de reconnaître l'usurpateur, et il prévalut. Cependant l'occasion eût été favorable pour rompre une trève onéreuse, et enlever aux Anglais le peu de places et de châteaux qui leur restaient en France. Dans ses courts intervalles de bon sens le Roi revenait sans cesse à cette pensée; il ordonnait d'envoyer des troupes en Guienne, et des secours aux mécontens; mais ces ordres restaient sans exécution, parce qu'il retombait presque aussitôt dans sa déplorable démence.

(1402.) Naissance du cinquième fils de Charles, lequel fut Roi depuis sous le nom de Charles VII. Les deux aînés étaient morts en bas âge; les deux autres vivaient encore.

(1404.) Nous touchons à cette époque où il n'y a plus ni patrie, ni Roi, ni nation. Le duc de Bourgogne meurt le 7 avril de cette année à Halle, dans le Brabant. Jean, dit *Sans peur*, son fils aîné, après avoir pris possession de ses nombreux états,

vient à la cour, où la Reine et le duc d'Orléans, maîtres absolus de l'esprit du malheureux Roi tour à tour imbécile ou furieux, ne se servaient de l'autorité entièrement remise entre leurs mains que pour assouvir leur avarice et leurs voluptés. Le mécontentement était extrême et général; le nouveau duc de Bourgogne, qui venait de marier sa fille aînée au dauphin, et le comte de Charolois son fils avec une des filles du Roi, appuyé de cette double alliance et de sa qualité de prince du sang, demanda dans le conseil une place qu'on ne put lui refuser. Il s'en servit habilement pour détruire le crédit de son rival, en s'élevant fortement contre les impositions nouvelles que celui-ci ne cessait d'y proposer; par là il gagna la faveur des Parisiens, tandis que leur haine croissait à chaque instant contre le duc d'Orléans. Quelque temps après il se retira de la cour, comme s'il lui eût été impossible de supporter plus long-temps le spectacle de profusions de la Reine et de son beau-frère, et leurs indécentes familiarités (1).

Cependant le désordre augmentait de jour en jour davantage; la misère du peuple était à son comble; on murmurait de tous les côtés contre le luxe insolent de la cour, et contre cette avidité du duc d'Orléans, que rien ne pouvait assouvir. Un moine augustin, prêchant devant la Reine, osa se

---

(1) On soupçonnait entre eux quelque intrigue galante; et le caractère de tous les deux rend ce soupçon très-vraisemblable.

rendre l'organe de ces plaintes populaires ; on essaya de l'effrayer, mais il n'en parla qu'avec plus de force devant le Roi, qui avait désiré de l'entendre (1). Ce prince, dont le cœur était droit et les intentions bonnes, fut frappé du discours du prédicateur, et comme il se trouvait alors dans un moment où son mal lui laissait quelque relâche, il assembla lui-même le conseil pour délibérer sur la situation de l'Etat. Il s'y trouva des conseillers assez hardis pour confirmer tout ce qu'avait dit le moine ; dès-lors une réforme fut résolue, et l'on manda le duc de Bourgogne. Il partit pour Paris aussitôt qu'il en eut reçu l'ordre ; mais il eut soin de se faire suivre par un gros corps de troupes, et cette opération fut conduite avec un tel mystère, que, lorsque la nouvelle en parvint à la cour, son armée était déjà sous les murs de la capitale.

Le Roi venait de tomber dans un accès plus violent qu'aucun de ceux qu'il avait éprouvés jusqu'alors ; on ne pensait déjà plus aux projets de réforme, et la Reine, ainsi que le duc d'Orléans, étaient alors plus puissans que jamais. Cette arrivée subite du duc de Bourgogne les frappa de terreur. Ils n'avaient aucune force à lui opposer, le peuple les détestait ; presque tout le conseil était contre eux, et ils se trouvaient en quelque sorte à la merci de leur ennemi. Dans cette situation extrême, le duc d'Orléans ne vit d'autre parti à pren-

(1) *Voyez* page 261.

dre que celui de la fuite ; et la Reine, qui n'eut pas honte de le suivre, chargea, avant son départ, Louis de Bavière son frère, et quelques seigneurs qui lui étaient attachés, d'enlever le dauphin. Elle les attendait à Corbeil, où le duc d'Orléans était allé la joindre ; mais le duc de Bourgogne, instruit à temps de cet enlèvement, avait volé aussitôt sur les traces des ravisseurs, et ramené le jeune prince, qui d'ailleurs ne s'était décidé à les suivre qu'avec la plus grande répugnance. Alors la Reine et son beau-frère, plus effrayés que jamais, quittèrent Corbeil et se réfugièrent à Melun. Le dauphin, conduit par le duc de Bourgogne, rentra dans Paris aux acclamations de tous ses habitans.

Cependant le duc d'Orléans faisait fortifier Melun, et envoyait des ordres dans toutes les provinces pour faire lever des troupes ; en même temps le parlement reçevait de lui des lettres, dans lesquelles l'action du duc de Bourgegne était traitée d'attentat contre la Majesté souveraine. Bientôt il se trouva à la tête de vingt mille hommes, avec lesquels il s'approcha de la capitale. Son ennemi prenait, de son côté, des mesures pour défendre cette ville, et il était secondé par ses habitans. Les chaînes et les armes qu'on leur avait enlevées lors de la révolte des Maillotins leur furent rendues ; on mit le Louvre et la Bastille en état de défense ; plus de vingt-cinq mille soldats furent rassemblés dans l'enceinte de la ville, sans compter les corps répandus dans les villages circonvoisins. On s'atten-

dait à une bataille, dont l'issue ne pouvait qu'être funeste à la France, quel qu'eût été le vainqueur. Les princes du sang sentirent alors toute l'étendue du péril; ils se firent médiateurs entre les deux rivaux, et, après deux mois de mouvemens et d'alarmes, on parvint enfin à conclure à Vincennes un traité dans lequel le duc de Bourgogne fut admis à partager avec le duc d'Orléans l'autorité de lieutenant-général du royaume.

(1406.) Cette paix hypocrite dura une année, pendant laquelle les deux princes, à la tête des deux armées qu'on avait levées pour achever d'expulser les Anglais du royaume, se montrèrent aussi mauvais capitaines qu'ils étaient habiles en intrigues et en factions. (1407.) Ils reparurent ensuite dans le conseil, où leur animosité réciproque sembla avoir pris de nouvelles forces. Toujours opposés l'un à l'autre dans les débats, soutenant leur avis avec aigreur et emportement, on tremblait à chaque instant qu'ils n'en vinssent à quelque violence, et les princes n'étaient occupés que du pénible soin d'appaiser ces fougueux ennemis. Cependant on était loin de s'attendre à la catastrophe qui était sur le point d'arriver. Le duc de Bourgogne avait formé, depuis six mois, le dessein de faire assassiner le duc d'Orléans. On prétend qu'une indiscrétion de ce dernier, qui s'était vanté d'avoir obtenu les faveurs de la duchesse de Bourgogne, contribua plus encore que leur haine politique à pousser l'époux outragé à cet horrible attentat. Quoi qu'il en soit,

il fut médité et conduit avec un sang-froid et une patience qui le rendent encore plus exécrable. Les assassins, au nombre de dix-huit, entrèrent, le 6 novembre, dans une maison portant l'enseigne de Notre-Dame, près la porte Barbette, et y restèrent cachés pendant dix-sept jours. Le 20 du même mois il se fit, par les soins du duc de Berri, une nouvelle réconciliation entre les deux princes; et l'on ne peut raconter sans frémir que, conduits tous les deux aux Augustins par leur médiateur, ils y communièrent à la même messe, et que mille témoignages de confiance et d'amitié succédèrent à cette pieuse cérémonie.

Trois jours après, le duc d'Orléans, qui avait passé une partie de la journée à l'hôtel Saint-Paul, se rendit à l'hôtel Barbette, où demeurait la Reine, alors en couches; il y soupa. Vers huit heures, Schas de Courte-Heuse, valet de chambre du Roi, l'un des conjurés, se fit annoncer, et lui dit que ce prince le demandait à l'instant à l'hôtel Saint-Paul pour une affaire de la plus grande importance. Le duc fit seller sa mule et partit sur-le-champ, accompagné seulement de deux écuyers montés sur le même cheval, et précédé de quelques valets de pied qui portaient des flambeaux. Les assassins étaient rangés le long d'une maison située au-dessus de l'hôtel Notre-Dame: aux premiers mouvemens qu'ils firent, le cheval qui portait les deux écuyers prit le mors aux dents, et ne s'arrêta qu'à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Le duc fut aussitôt

enveloppé par cette troupe de scélérats, qui l'attaqua en criant : *A mort ! — Je suis le duc d'Orléans*, dit-il en élevant la voix. *Tant mieux*, repartit un des meurtriers, *c'est ce que nous demandons*, et en même temps un coup de hache lui abattit la main gauche, dont il tenait le pommeau de sa selle. Plusieurs coups de glaive et de massue s'étant rapidement succédés, il tomba bientôt de cheval, épuisé par le sang qu'il perdait, et se défendit encore quelque temps à terre, relevé sur ses genoux, et parant avec le bras les nouveaux coups qu'on lui portait. *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* s'écriait-il de temps en temps. Enfin un dernier coup de massue lui fit sauter la cervelle, et l'étendit roide mort sur le pavé (1). Les assassins, en se retirant, mirent le feu à la maison qui leur avait servi de retraite, et semèrent des chausses-trapes pour arrêter ceux qui voudraient les poursuivre.

Cependant les écuyers revinrent; les domestiques qui étaient restés à l'hôtel Barbette arrivèrent (2); ils relevèrent le cadavre défiguré de leur

(1) Lorsqu'il ne donna plus aucun signe de vie, les assassins approchèrent un flambeau, pour voir s'il était mort. Alors un homme, dont le visage était caché sous un *chaperon vermeil*, sortit de l'hôtel Notre-Dame : il tenait une massue, dont il déchargea un dernier coup sur le prince, en disant : *Eteignez tout, allons-nous-en, il est mort.* Etait-ce le duc de Bourgogne? (VILLARET.)

(2) Les valets de pied qui l'accompagnaient s'étaient enfuis; un seul, nommé Jacob, voyant son maître renversé, se jeta sur lui, essayant de lui faire un rempart de son corps. On le trouva

maître, et le portèrent dans l'hôtel du maréchal de Rieux, situé vis-à-vis de l'endroit où le meurtre venait de se commettre. Dans un moment la funeste nouvelle est répandue : la Reine, à demi morte de douleur et d'effroi, se fait transporter à l'hôtel Saint-Paul. Dès la pointe du jour les princes s'assemblent à l'hôtel d'Anjou, rue de la Tixeranderie; on fait fermer les portes de la ville; des corps-de-garde sont placés dans les rues, et l'on commence la recherche des assassins. Le corps du duc d'Orléans fut alors transféré dans l'église des Blancs-Manteaux, où les princes allèrent le visiter. Aucun d'eux ne donna plus de signes de douleur, ne manifesta une plus vive indignation que le duc de Bourgogne; il croyait son crime bien caché : en effet, on n'eut garde de jeter les soupçons sur lui, et ils errèrent pendant plusieurs jours sur diverses personnes que le duc d'Orléans avait offensées. Enfin le prévôt de Paris ayant appris qu'un des assassins s'était réfugié dans l'hôtel de Bourgogne, vint sur-le-champ au conseil, et demanda des ordres pour être autorisé à faire des perquisitions dans les palais des princes du sang. Le duc, qui jusque là avait joué son rôle avec toute l'audace d'un scélérat consommé, perdit alors contenance. Frappé comme d'un coup de foudre par

---

expirant lorsqu'on vint relever le corps du duc : *Haro, monseigneur mon maître*, c'écria ce fidèle et courageux serviteur, et il rendit les derniers soupirs.

cet incident, auquel il était loin de s'attendre, prévoyant quelle serait la décision du conseil et les suites terribles qu'elle allait avoir, il conduisit le duc de Berri à l'une des extrémités de la salle, et là, d'une voix tremblante et la pâleur sur le front, il lui confessa son crime et sortit. L'horreur qu'un tel aveu inspira à ce prince ne lui permit de prendre à l'instant même aucune mesure contre l'assassin. Le lendemain on voulut, mais trop tard, s'assurer de sa personne; il était déjà loin de Paris et hors de toute atteinte (1).

(1407). Les suites furent loin de répondre au premier mouvement d'indignation qu'avait produit un crime aussi atroce. Vainement la duchesse d'Orléans (2), qui était à Château-Thierry lorsqu'elle apprit cette fatale nouvelle, accourut à Paris se jeter aux pieds du Roi et lui demander vengeance; vainement l'infortuné Monarque, alors dans son bon sens, lui jura de faire un grand exemple du coupable : le duc de Bourgogne, qui ne voyait de salut pour lui que dans son audace, du fond de ses Etats où il rassemblait toutes ses forces, menaçait déjà ses ennemis, et leur faisait éprouver toutes

---

(1) Il fit rompre le pont de Sainte-Maxence, pour arrêter ceux qui pourraient le poursuivre; et ayant trouvé des chevaux préparés sur la route, il arriva en six heures à Bapaume. En mémoire de son heureuse délivrance, ce prince ordonna qu'on y sonnerait à perpétuité l'*Angelus* à une heure après midi. Ces pratiques de dévotion, mêlées aux crimes les plus exécrables, sont des traits qui caractérisent ce siècle.

(2) Valentine de Milan.

les terreurs dont il avait été un moment frappé. Non-seulement on n'avait point de troupes à lui opposer, mais la Reine et les princes voyaient avec douleur que les Parisiens, satisfaits de la mort du duc d'Orléans, étaient disposés à favoriser son assassin, que ses déclamations contre les impôts avaient rendu cher à la populace. On se vit donc bientôt dans la triste nécessité de négocier avec celui qu'on avait voulu punir : les conférences se tinrent à Amiens, et le duc de Bourgogne s'y montra tellement intraitable, que le duc de Berri et le Roi de Sicile (1), qu'on avait envoyés auprès de lui pour obtenir qu'au moins il demandât pardon au Roi de son crime, s'en revinrent sans avoir pu rien terminer. Alors il s'approcha de la capitale avec son armée, résolu d'y entrer de vive force, si l'on tentait de lui opposer quelque résistance.

A l'approche du meurtrier de son époux, la duchesse d'Orléans sortit de Paris. Le Bourguignon y entra comme dans une place conquise, au milieu de la consternation de la cour, et des transports de joie du peuple, qui voyait en lui son libérateur. Il osa non-seulement se présenter aux yeux du Roi, mais demander à justifier l'assassinat du duc d'Orléans. Cette justification inouïe eut lieu dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul ; l'assemblée était

(1) Louis II, fils du duc d'Anjou, qui, après la mort de son père, revint en France, et conserva le titre de Roi, quoiqu'il n'eût pas un pouce de terrain dans le royaume dont il se prétendait Souverain.

composée des princes du sang, des prélats, des seigneurs, des cours souveraines, du prévôt des marchands et des principaux bourgeois. Un Cordelier nommé Jean Petit, dont la mémoire doit être encore plus exécrable que celle du duc, y parut en son nom, et prononça une harangue dans laquelle il osa étaler et soutenir les maximes les plus abominables du tyrannicide. Un morne silence régnait dans l'assemblée pénétrée d'horreur. Le lendemain, l'infâme orateur répéta son discours sur un échafaud dressé au milieu du parvis de Notre-Dame; et la populace assemblée l'écouta avec les plus vifs applaudissemens.

La Reine effrayée s'enfuit précipitamment à Melun avec le dauphin et ses autres enfans; les princes du sang la suivirent. C'était ce que demandait le duc de Bourgogne, qui, devenu par là l'arbitre suprême du gouvernement, n'éprouva plus aucun obstacle pour arracher à un Monarque en démence cette approbation qu'il désirait avec tant d'ardeur. Charles VI signa en effet des lettres, dans lesquelles il déclarait que le duc de Bourgogne n'avait tué son frère *que par le fervent et loyal amour et bonne affection qu'il a eu à lui et à sa lignée.*

(1408.) Le triomphe de ce prince fut court; et c'est une chose remarquable, dans ces temps de désastres, que cette alternative de bons et de mauvais succès, signe évident de la faiblesse des deux factions. Tandis que le duc de Bourgogne dominait à Paris, la Reine et la duchesse d'Orléans rassem-

blaient leurs partisans; le duc de Bretagne leur amenait une armée ; et bientôt leurs forces furent telles que ces deux princesses menacèrent à leur tour la capitale, et que leur adversaire ne chercha qu'un prétexte honorable pour leur céder la place. Il le trouva dans la révolte des Liégeois contre leur Souverain. Celui-ci l'appelait à son secours : il y vola. Alors la Reine, la duchesse et les princes entrèrent à Paris, où ils ne trouvèrent que haine et ressentiment contre eux, tandis qu'on y regrettait ouvertement le duc de Bourgogne. A peine furent-ils arrivés, qu'ils firent indiquer un lit de justice, où la mémoire du duc d'Orléans fut justifiée, et une accusation intentée contre son meurtrier. On allait le condamner, lorsqu'on apprit la nouvelle de la victoire signalée qu'il venait de remporter sur les Liégeois dans la plaine de Tongres. Ce succès jeta l'effroi au milieu de cette cour faible et incertaine, en même temps qu'il accrut l'insolence et l'animosité des Parisiens. On vit à son tour le duc de Bourgogne se rapprocher en vainqueur des murs de la capitale, et forcer de nouveau ses ennemis à la fuite ; mais cette fois-ci ils jugèrent à propos d'emmener avec eux le malheureux Charles, et cette cour fugitive prit la route de la Touraine, tandis que le duc rentrait à Paris.

Le départ du Roi déconcerta ce prince : quel que fût pour lui l'attachement des Parisiens, il avait besoin de la présence du Monarque pour ôter à sa conduite une apparence de révolte qui aurait fini

par lui enlever tous ses partisans. Cette circonstance le rendit disposé à écouter les propositions qui lui furent faites par ses ennemis, non moins embarrassés que lui. Une nouvelle négociation fut dont entamée, et la mort de la duchesse d'Orléans (1), qui arriva sur ces entrefaites, la rendit plus facile qu'on ne l'avait d'abord espéré. Enfin on conclut à Tours un traité dans lequel la paix devait être scellée par le mariage du comte de Vertus, fils puiné du duc d'Orléans, avec une fille du duc de Bourgogne (2), et la ville de Chartres fut choisie pour le lieu de l'entrevue. Elle se fit dans la cathédrale; le duc s'y prosterna aux pieds du Roi, et lui demanda pardon. Se présentant ensuite devant les jeunes fils du duc d'Orléans (3), il les pria d'ôter de leur cœur tout souvenir de son crime. Les réponses, concertées d'avance, furent favorables; on s'embrassa mutuellement, et chacun se sépara conservant dans son cœur sa haine et ses projets de vengeance. Le Roi revint alors à Paris, accompagné du duc de Bourgogne, et les princes d'Orléans retournèrent à Blois.

(1409.) Pour ne point voir le triomphe de son

---

(1) Elle mourut de douleur de la fin funeste de son mari, et du regret de n'en pouvoir tirer vengeance.

(2) Ce mariage ne se fit point.

(3) Ce prince avait laissé trois fils légitimes : Charles, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I[er]; il avait un fils naturel, qui fut le célèbre comte de Dunois.

ennemi, la Reine se retira de nouveau à Melun, emmenant avec elle le dauphin qui entrait dans sa quatorzième année; et, par une politique mal entendue, elle affecta de ne paraître à la cour que dans les intervalles de santé dont jouissait quelquefois le Roi. C'était ce que demandait le duc de Bourgogne : il mit à profit ces instans précieux pour regagner la confiance des princes; des recherches sévères qu'il affecta de faire sur les dilapidations des financiers, et le supplice du surintendant Montagu (1), qui fut la suite de cette enquête, lui acquirent de nouveaux droits à l'attachement des Parisiens; enfin il trouva le moyen d'endormir la Reine elle-même dans une fausse sécurité, en ayant l'air de n'oser rien entreprendre sans la consulter, en lui faisant part de toutes les délibérations. Par cette conduite habile et modérée, il parvint à se faire

(1) Il avait la faveur du Roi, de la Reine et de la plupart des princes; et l'estime qu'en avait fait avant eux Charles V, qui l'avait élevé par degrés aux emplois les plus éminens, prouve que Jean de Montagu n'était pas un homme ordinaire. On le fit mettre à la question, où il avoua, dit le père Daniel, *ce qui était et ce qui n'était pas;* et sur ce qu'il avait confessé, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Ce fut le prévôt de Paris Désessarts qui présida le tribunal par lequel il fut condamné, tribunal de *commissaires* et non de *juges*, suivant l'observation naïve et profonde qu'en fit un religieux de l'abbaye de Marcoussy (*) à François Ier. On dit que ce prince fut si frappé de cette distinction, que, mettant la main sur l'autel, il fit serment de ne jamais faire mourir personne par commissaires.

(*) Montagu y avait été enterré, quelques années après son exécution.

nommer surintendant de l'éducation du dauphin, et maître absolu des affaires, au point que la haine et la jalousie des princes se réveillèrent avec une nouvelle fureur. Tel fut le motif (1410) de leur première confédération, tenue à Gien le 15 avril de cette année. L'intérêt de l'Etat, le maintien de la justice, le service du Roi étaient les prétextes de cette ligue ; l'expulsion du duc de Bourgogne en était le véritable objet. Ce fut à cette conférence qu'on arrêta le mariage du duc d'Orléans, qui venait de perdre son épouse, avec Bonne, fille du comte d'Armagnac. Ce seigneur, l'un des plus grands hommes de son temps, devint alors l'âme du parti auquel il était attaché; il eut le funeste privilége de lui donner son nom, et en fut par la suite l'une des plus illustres victimes.

Le duc de Bourgogne se préparait, de son côté, à recevoir ses ennemis. Il rassemblait des troupes, il s'assurait des alliés, et entre autres le duc de Bretagne, qu'il avait trouvé le moyen de détacher du parti contraire. Cependant les *Armagnacs*, car il faut maintenant employer ce mot et celui de *Bourguignons* pour désigner les deux factions qui s'apprêtaient à déchirer l'État, les *Armagnacs* s'avançaient des bords de la Loire vers Paris, ravageant impitoyablement tout le pays. Arrivés à Chartres, les princes écrivirent au Roi une lettre dans laquelle ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour l'affranchir, ainsi que le dauphin, de la tyrannie du duc de Bourgogne. Le conseil y répondit

par une injonction de mettre bas les armes; le Roi, qui trouvait toujours juste le parti entre les mains duquel il était, voulait lui-même marcher contre les rebelles, dont l'armée, divisée en trois corps, campait déjà sous les murs de Paris.

Cependant tant de préparatifs formidables, car chaque armée s'élevait à près de cent mille combattans, ne produisirent rien de décisif. L'hiver approchait, et les princes craignaient le manque de vivres et la dissolution de leurs troupes : de son côté, le duc de Bourgogne était peu sûr d'alliés rangés sous ses drapaux pour un intérêt qui leur était étranger; et il éclatait déjà dans son armée des germes de divisions qui lui donnaient de vives inquiétudes. Un nouveau traité fut donc encore conclu au château de Wicestre (1) par les soins du duc de Berri, le médiateur accoutumé. Les conditions de ce traité, que dictait l'impuissance de se nuire, furent que les chefs des deux partis se retireraient de la cour, et ne pourraient y reparaître sans un ordre du Roi. Ils s'engageaient en outre à ne point armer avant Pâques de l'année 1412, époque à laquelle on espérait que le dauphin serait en état de gouverner par lui-même.

(1411.) Cette paix fut rompue presque aussitôt que signée, et l'on ne peut dissimuler que le duc d'Orléans fut l'infracteur du traité (2). Les deux

---

(1) Depuis Bicêtre. On le nommait ainsi, parce qu'il avait appartenu à Jean, évêque de Wicestre en Angleterre.

(2) En faisant arrêter le Seigneur de Crouy, que le duc de

partis arment de nouveau. Pour prévenir les malheurs dont on était menacé, la Reine veut faire déclarer le dauphin régent du royaume. Le vieux duc de Berri, toujours ambitieux et jaloux, s'oppose à cette mesure, qui aurait pu sauver l'Etat. Cependant l'animosité des *Armagnacs* et des *Bourguignons* éclatait par les menaces et les injures les plus violentes. Les premiers avaient passé la Seine, et s'avançaient vers Paris, ravageant le Beauvoisis et le Soissonnais, tandis que le duc de Bourgogne rassemblait ses forces dans le Vermandois. De nouvelles conférences tenues à Melun n'eurent aucun succès ; et le duc de Berri, par la partialité qu'il y montra pour la faction orléanaise, perdit toute la confiance des Parisiens ; on le soupçonna même de vouloir leur livrer la ville, ce qui le força d'en sortir. Dans cet état de trouble et d'inquiétude, le corps municipal et les principaux bourgeois, craignant le retour des horreurs dont ils avaient déjà été les témoins, crurent bien faire en nommant à la place de gouverneur de Paris, vacante par la retraite du duc, le comte de Saint-Pol, zélé partisan du Bourguignon ; et en cela, loin de détruire le mal, ils l'aggravèrent. Pour favoriser le parti auquel il était attaché, le nouveau gouverneur de

---

Bourgogne envoyait en qualité d'ambassadeur au duc de Berri. Le duc d'Orléans le soupçonnait d'être un des assassins de son père. Il est vrai que ces assassins avaient été exclus du traité; mais il n'était pas permis d'arrêter Crouy et de le faire mettre à la question sur un simple soupçon.

Paris voulut rendre sa domination indépendante de la cour, et ce fut dans les dernières classes du peuple qu'il chercha des instrumens propres à l'exécution d'un tel projet. Une compagnie, composée de bouchers, d'écorcheurs et d'un ramas de misérables pris dans la plus vile populace, fut rassemblée sous le commandement des *Goix*, des *Sainctyon*, des *Thibert*, propriétaires de la Grande-Boucherie de Paris (1). Ce corps reçut le nom de *Milice royale*, et ce fut à lui que la garde de Paris fut confiée. Il s'en rendit bientôt la terreur : ces hommes féroces parcoururent la ville, répandant le sang humain comme celui des animaux qu'ils étaient accoutumés à verser. Le nom d'*Armagnac* devint un signe de proscription; et quiconque le recevait d'un de ses ennemis était, sur-le-champ, et sans examen, assommé, noyé ou massacré. Il suffisait de déplaire à ces scélérats ou d'exciter leur avidité pour éprouver leurs fureurs; et s'ils épargnaient quelques-uns des plus riches citoyens, c'était pour les traîner en prison, et leur faire acheter chèrement leur liberté. Toutes les autorités se taisaient devant eux; ils assiégeaient journellement le palais du souverain, les diverses juridictions, et il ne se publiait plus d'ordonnances qu'au gré de cette insolente milice; enfin leurs excès allèrent au point qu'on ne crut pas le Roi et le dauphin en sûreté à l'hôtel Saint-Paul, et qu'on jugea néces-

(1) *Voyez* t. Ier, p. 379.

saire de les transférer au Louvre. Des citoyens paisibles s'étaient exilés de la ville, espérant trouver un asile dans les campagnes : des dangers plus grands encore les y attendaient. Les paysans, à qui le Roi avait permis, l'année précédente, de s'armer pour résister aux gens de guerre qui les opprimaient, étaient devenus eux-mêmes des brigands qui prenaient le nom de *Bourguignons* pour se livrer impunément au meurtre et au pillage; et l'on vit se renouveler, non-seulement aux environs de Paris, mais dans la France entière, toutes les horreurs de la *Jacquerie*.

Ce n'était pas assez pour ces indignes princes d'avoir armé les malheureux Français les uns contre les autres, et de détruire ainsi la France par les mains de ses propres enfans, on les vit appeler à cette destruction nos plus implacables ennemis. Les deux partis mendièrent bassement le secours des Anglais, qui, malgré la trève, ne cessaient de désoler nos côtes; et le duc de Bourgogne eut le honteux avantage d'en obtenir les premiers secours. Par suite d'un traité qu'il signa avec le Roi d'Angleterre Henri IV, six mille archers lui furent envoyés sous la conduite du comte d'Arundel. Il fit depuis avec Henri V un traité encore plus infâme, dont nous ne tarderons pas à parler.

Cependant les troupes orléanaises s'avançaient dans l'intention de s'emparer de Paris; mais il n'y avait pas d'apparence qu'elles pussent y entrer

autrement que de vive force, car la cour, entourée de la faction bourguignone, n'avait pas la liberté du choix; et, assiégée dans le Louvre par les factieux, elle se voyait dans la nécessité de se déclarer pour leur parti. Les princes apprirent alors que le duc de Bourgogne, après avoir pris d'assaut la ville de Ham, et réduit toutes les places environnantes, marchait à leur rencontre : ils lui évitèrent la moitié du chemin, et les deux armées se trouvèrent en présence près de Montdidier. Une bataille décisive semblait inévitable; mais un incident qui résultait de la mauvaise discipline militaire de ces temps-là, les empêcha encore d'en venir aux mains. Les Flamands, qui faisaient la principale force du duc, se retirèrent tout à coup de son armée, alléguant que le temps pour lequel ils s'étaient engagés venait d'expirer. Prières, menaces, promesses, rien ne put les retenir, et le duc, frémissant de rage, fut obligé de faire lui-même une prompte retraite devant ses ennemis.

Alors les troupes orléanaises, traversant l'Oise, se dirigèrent rapidement sur Paris, qu'elles regardaient comme une proie assurée. A leur approche, toutes les villes ouvrirent leurs portes, excepté Saint-Denis, qui bientôt fut forcé de capituler. Il n'en fut pas de même de la capitale : vainement les princes y envoyèrent des hérauts d'armes pour annoncer la fuite du duc de Bourgogne, et protester de la pureté de leurs inten-

tions. Cette horde de brigands, qu'avait armée le comte de Saint-Pol, se composait alors de presque tous les artisans de la ville; aux Goix, aux Thibert et autres chefs s'étaient joints Jean de Troyes, chirurgien, et un écorcheur nommé *Caboche* (1), d'où les nouveaux factieux furent appelés *Cabochiens*. Ces misérables exerçaient un empire absolu, et les crimes atroces qu'ils avaient commis, ceux qu'ils commettaient encore tous les jours, ne leur laissaient d'autre ressource que de se défendre en désespérés. La Reine, que le départ du duc de Bourgogne avait déterminée à revenir à Paris pour essayer d'y ressaisir l'autorité, s'y trouvait alors traitée en captive; la cour, tremblante devant cette troupe forcenée, rendait contre les princes ordonnances sur ordonnances; les chaires retentissaient d'invectives et d'anathèmes contre eux : et ces déclamations augmentaient encore la haine des Parisiens, toujours religieux, même au milieu de leurs plus grandes fureurs. Ils demandèrent à grands cris de faire une sortie contre les *Armagnacs*, qui campaient alors tranquillement à leurs portes : le comte de Saint-Pol et le prévôt de Paris Désessarts, cédant à leur désir, les conduisirent vers un poste ennemi; mais ils furent complètement battus, quoique six fois plus nombreux. Peu de jours après ils s'en ven-

(1) C'était un sobriquet qu'on lui avait donné. Son véritable nom était *Simon Coutelier*.

gèrent en allant mettre le feu au château de Wicestre, qui appartenait au duc de Berri. Cependant il n'y avait pas d'apparence qu'une populace presque sans armes et nullement aguerrie pût faire lever le siége à une armée telle que celle des princes, lorsque le duc de Bourgogne, qui venait d'être joint par les troupes que le Roi d'Angleterre s'était engagé à lui fournir, accourut au secours de la capitale, où il entra, non sans quelque danger.

A son arrivée tout changea de face : une nouvelle ordonnance plus précise et plus sévère que celles qui l'avaient précédée fut rendue contre les princes ligués et leurs adhérens; ils y furent déclarés ennemis publics et criminels de lèse-majesté. La publication qu'on en fit porta un coup mortel à la faction orléanaise; la désertion commença à se mettre parmi ses partisans, et devint en peu de temps si forte, que, se trouvant dans l'impossibilité de défendre les postes qu'il avait enlevés, le duc d'Orléans fut à son tour obligé de songer à une retraite, qui de jour en jour devenait plus urgente. Elle fut exécutée de nuit, et l'armée marcha sans se reposer jusqu'à Etampes. A peine fut-elle partie, que les *Bourguignons* se répandirent dans la campagne de Paris, achevant d'y dévaster ce qui avait échappé au brigandage des *Armagnacs*. Ils s'emparèrent ensuite de Dourdan et d'Etampes, où le parti ennemi avait laissé une forte garnison. De leur côté, les troupes orléanaises remportèrent

près de Tours un avantage assez considérable sur le comte de la Marche (1).

(1412.) Ce fut alors que les princes négocièrent ouvertement avec l'Angleterre, pour la détacher du parti bourguignon. Tandis qu'ils prenaient l'engagement de lui livrer une portion considérable de la France, en renouvelant les principales clauses du traité de Bretigni, le duc de Bourgogne se servait à Paris de cette indigne transaction pour prouver au Roi et à la France entière que la faction orléanaise avait formé le projet de le détrôner. L'animosité des partis parut alors plus furieuse que jamais : plusieurs provinces devinrent tour à tour le théâtre de la guerre, entre autres le Berri, dans lequel le Roi s'avança à la tête de cent mille hommes. Toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, et il arriva en maître irrité devant Bourges, dont le siége fut aussitôt entrepris. Le duc de Berri épouvanté fit faire des propositions d'accommodement, que le Bourguignon voulut d'abord faire rejeter; mais telle était alors la mauvaise constitution des armées, que les vainqueurs se trouvaient en peu de temps aussi embarrassés que les vaincus. L'armée royale manquait de vivres, et était sur le point de se dissoudre. On saisit donc avec empressement

(1) Le boucher *Goix*, blessé dans ce combat, vint mourir à Paris; on lui fit des funérailles magnifiques, auxquelles le duc de Bourgogne n'eut pas honte d'assister.

cette ouverture d'une nouvelle paix, qu'on espérait enfin rendre plus durable que les précédentes. Le dauphin, gendre du duc de Bourgogne, força en quelque sorte ce prince à une entrevue avec le duc de Berri, par suite de laquelle fut signé un nouveau traité, qui renouvela toutes les conditions de celui de Chartres. On le ratifia peu de temps après dans une assemblée solennelle tenue à Auxerre, où se trouvèrent tous les grands du royaume et des députés de toutes les cours souveraines (1). Les deux partis y renoncèrent à toute alliance étrangère, sur-tout à celle de l'Angleterre. Enfin des tournois et des fêtes brillantes terminèrent ce congrès de manière à faire espérer un avenir meilleur, si l'on n'avait pas eu une si triste expérience du passé.

Les méfiances et les haines étaient en effet bien loin d'être appaisées; et déjà auprès des deux partis existans s'en élevait un troisième plus imposant, auquel chacun des deux autres essaya de ce rattacher : ce parti était celui du dauphin. Ce jeune

---

(1) Le duc de Bourgogne, dans un conseil secret qu'il tint avec deux de ses créatures, Jacqueville et Désessarts, leur fit part du projet qu'il avait conçu, de profiter de l'occasion de cette assemblée pour faire égorger à la fois les ducs de Berri, d'Orléans et le comte de Vertus. Désessarts ne put dissimuler l'horreur qu'un tel projet lui inspirait, et détermina ce méchant prince à l'abandonner. Il fit en même temps avertir le duc d'Orléans, qui vint à Auxerre escorté par deux mille hommes d'armes. Le Bourguignon sut depuis cette trahison, et ne la pardonna jamais à Désessarts.

prince, d'un caractère altier et bouillant, commençait à s'indigner de cette ambition de son beau-père, qui ne cessait d'attaquer un pouvoir dont il devait un jour hériter. Pour la combattre avec avantage, il imagina de favoriser les partisans de la maison d'Orléans, tandis que le duc de Bourgogne, qui ne désirait rien tant que la rupture du traité, leur suscitait mille difficultés pour en éluder les conditions et aigrir leurs ressentimens. Il était aussi de son intérêt de jeter dans le peuple de nouveaux fermens de révolte contre la cour; et pour y parvenir il provoqua une assemblée des états-généraux, dans laquelle l'administration désastreuse des finances fut exposée au grand jour, et attaqué sur-tout par les députés du tiers-état. Un moine nommé Eustache de Pavilly y lut un mémoire, dans lequel aucun des agens de ce ministère ne fut épargné; ce qui jeta une telle terreur parmi eux, que la plupart s'enfuirent, entre autres Désessarts, le plus coupable de tous. Long-temps créature du duc de Bourgogne, il s'était attiré la haine de ce prince en le trahissant (1), et cette haine était devenue plus violente encore depuis qu'il s'était attaché ouvertement au parti du dauphin.

(1413.) Ce changement fit sa perte : par suite de cette nouvelle liaison, il quitta, l'année suivante, la ville de Cherbourg, où il s'était retiré, se

---

(1) *Voyez* la note précédente.

rapprocha de Paris, et trouva le moyen de s'emparer de la Bastille. Son dessein, concerté avec le dauphin, était, dit-on, d'enlever ce jeune prince et de le mettre à la tête du parti orléanais, qui devait ensuite lui fournir les moyens de rentrer en maître dans la capitale. Alors le duc de Bourgogne, poussé à bout, ne balance plus à lever le masque : ses partisans s'assemblent, c'est-à-dire cette troupe de brigands qui avait déjà désolé la ville; ils soulèvent le peuple; on court à la Bastille, où Désessarts, surpris et déconcerté, consent à se livrer, avec Antoine Désessarts (1) son frère, entre les mains du duc, après en avoir obtenu la promesse qu'il ne leur serait fait aucun mal. Les deux prisonniers furent sur-le-champ conduits au Louvre.

Devenue plus insolente par ce premier succès, la populace furieuse se précipite vers l'hôtel de Guienne; où logeait le dauphin, en brise les portes et pénètre jusqu'à l'appartement du prince. On saisit devant lui plusieurs de ses officiers (2), que l'on conduit en prison dans l'hôtel même du duc de Bourgogne; quelques-uns sont massacrés avant d'y arriver. Le lendemain les séditieux demandent à grands cris qu'on leur livre Désessarts; et le duc, malgré la foi jurée, l'abandonne à ces forcenés.

(1) Ce fut cet Antoine Désessarts qui fit depuis élever le Saint-Christophe colossal que l'on voyait dans l'église de Notre-Dame.

(2) Le duc de Bar, Jean de Wailly, son nouveau chancelier, les seigneurs de la Rivière, de Marcoignet, de Boissay, de Rambouillet, etc.

Il est plongé dans les cachots du Châtelet. Alors se renouvelèrent, avec des excès plus grands encore, les horreurs des premiers mouvemens populaires, et la plume fatiguée se refuse presque à retracer ce tableau monotone des mêmes violences et des mêmes assassinats. Le dauphin est retenu prisonnier dans l'hôtel Saint-Paul; de nouvelles listes de proscriptions sont dressées; les factieux osent violer ce qu'ils avaient jusqu'alors respecté, l'appartement même du Roi. Ils y entrent armés, et s'emparent à ses yeux des plus grands seigneurs de sa cour (1), et de vingt dames ou demoiselles attachées au service de la Reine. Les proscrits, sans distinction de sexe ni d'âge, sont liés deux à deux, placés sur des chevaux, et dans cet état conduits en prison, au milieu des huées et des outrages de la multitude; et l'on force le Roi à publier des ordonnances qui autorisent ces attentats. Un grand nombre de ces infortunés sont noyés pendant les ténèbres ou massacrés dans les cachots. Un nouveau code dicté par ces scélérats parut alors sous le nom d'*ordonnances cabochiennes;* et le Roi, accompagné des princes et du conseil, ayant sur la tête le chaperon blanc, nouveau signe de ralliement adopté par la faction, fut forcé d'aller au parlement faire enregistrer ces monumens de crime

(1) Ces seigneurs étaient Louis de Bavière, frère de la Reine, l'archevêque de Bourges, le chancelier et le trésorier d'Aquitaine, etc.; les dames Baune d'Armagnac, chancelière de la Reine du Quénoy, d'Anclus, de Noviant, du Châtel, etc.

et de licence. Désessarts, qui, dans des circonstances à peu près pareilles, avait condamné Montagu à mort, périt du même supplice et par un jugement non moins inique, mais qu'on peut regarder comme un juste châtiment de la Providence. Enfin les excès de cette populace en vinrent à un tel point, que le duc de Bourgogne, principal moteur de toutes ces atrocités, commença à en craindre pour lui-même les aveugles effets, et crut prudent d'éloigner de cette ville désolée le duc de Charolois son fils, et le seul espoir de sa race.

Il résulta de cette inquiétude du duc de Bourgogne, et de la situation violente du dauphin, qu'on poussait au désespoir, un changement dans les affaires plus prompt qu'on ne pouvait l'espérer. Ce jeune prince avait vainement tenté de s'échapper : on le gardait à vue; et tous les jours en butte à de nouveaux outrages (1), il n'attendait désormais son salut que de la faction des princes, avec laquelle il trouvait le moyen d'entretenir des relations secrètes. Leur ligue, qui s'était fortifiée par la jonction

(1) Nous en citerons un exemple : Jacqueville, capitaine de la milice de Paris, passant avec sa troupe près de l'hôtel Saint-Paul, où le dauphin donnait un bal, monta brusquement à l'appartement du prince, et lui reprocha la dissolution dans laquelle il vivait. S'adressant ensuite au seigneur de La Trémoille, il l'accabla d'invectives, l'accusant d'être le conseiller et le ministre de ces indécentes orgies. Le dauphin indigné tira sa dague, et s'élança sur Jacqueville pour l'en percer. Alors les soldats de celui-ci se jetèrent sur La Trémoille, qu'ils auraient massacré, si le duc de Bourgogne, qui survint, ne lui eût sauvé la vie.

du Roi de Sicile et du duc de Bretagne commençait aussi à alarmer leur ennemi. La guerre semblait prête à renaître : cependant, avant de commencer les hostilités, ils jugèrent convenable de proposer à la cour de nouvelles négociations, basées sur les conditions de la paix d'Auxerre. Elles furent tenues à Pontoise ; et le duc de Bourgogne, placé entre des ennemis puissans, les ressentimens du dauphin et une multitude effrénée qu'il ne pouvait plus maîtriser, se vit forcé d'y envoyer des députés. Un projet de pacification, dont le principal article fut la soumission entière des princes à l'autorité du Souverain, fut présenté au Roi et ratifié par le parlement, auquel la cour crut devoir l'envoyer, afin d'en imposer aux mutins par un acte aussi éclatant. Il eut tout l'effet qu'on en pouvait désirer. Les citoyens honnêtes, qui gémissaient en silence de tant de calamités, se ranimèrent dès qu'ils virent l'autorité disposée à les soutenir ; on tint dans divers quartiers des assemblées dont le but était de chercher des moyens de désabuser le peuple sur les scélérats qui l'entraînaient dans l'abîme. Il fut moins difficile à persuader qu'on ne l'avait craint d'abord ; et le désir de la paix commençait à devenir général, lorsque le traité qu'on avait renvoyé aux princes fut remis, ratifié par eux, entre les mains du Roi.

Alors les chefs des rebelles tentèrent un dernier effort : ils se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, et demandèrent qu'on leur communiquât les articles.

Sur le refus qu'on leur en fit, ils coururent s'emparer de l'hôtel-de-ville ; et dans ce poste, où ils étaient les plus forts, ils décidèrent qu'à l'instant la ville délibérerait sur le traité, mais ils ne purent empêcher que cette délibération ne fût remise à la pluralité des voix recueillies dans les quartiers. Ce fut là le coup mortel porté à la faction bourguignonne. Il se trouva, par un heureux hasard, qu'une partie de sa milice était sortie de la ville pour une expédition, sous la conduite de Jacqueville, ce qui les empêcha de tenter de nouvelles violences. Vainement le chirurgien de Troyes essaya-t-il le lendemain de haranguer le peuple assemblé : un cri de paix qui s'éleva de tous côtés le força bientôt à se taire. Le parlement, les cours souveraines, l'université se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le Roi leur donna audience des fenêtres du palais. Là il fut supplié d'ordonner l'exécution du traité de Pontoise, et l'élargissement des prisonniers.

Alors les factieux désespérés se rassemblèrent au nombre d'environ trois mille hommes près de Saint-Germain-l'Auxerrois, résolus de marcher vers l'hôtel Saint-Paul. Mais la troupe qui accompagnait le dauphin et le duc de Berri, grossie à tous momens par les bourgeois armés qui venaient s'y réunir en foule, s'élevait déjà à plus de trente mille hommes, et le duc de Bourgogne, jugeant que la partie n'était pas égale, fit avertir ces furieux de se retirer. On le vit lui-même, s'efforçant de faire bonne contenance, venir se joindre aux deux princes, qu'il

accompagna toute la journée; mais il comptait si peu qu'il y eût désormais quelque sûreté pour lui à Paris, qu'il s'enfuit peu de jours après, abandonnant à la rigueur des lois ceux de ses partisans qui avaient différé de se sauver (1). Alors les *Armagnacs* rentrèrent en vainqueurs; et par cette révolution subite, qui suivait toujours le succès de l'un ou de l'autre parti, les ministres et officiers institués par le duc de Bourgogne furent destitués et remplacés par des créatures des princes; de nouvelles déclarations faites par le Roi abolirent toutes celles qu'il avait publiées contre eux; enfin le gouvernement absolu de l'État fut tout entier entre les mains de la faction triomphante.

Jusqu'ici les *Bourguignons* et les *Armagnacs*, tour à tour oppresseurs ou opprimés, n'ont excité aucun intérêt, soit dans leurs succès, soit dans leurs revers. Cependant si, dans cette lutte de factieux qui cherchent à s'arracher un pouvoir usurpé, on éprouve moins d'indignation contre un des deux partis, ce parti est sans contredit celui des princes de la maison d'Orléans. Sans parler de l'assassinat qui rend le duc de Bourgogne si détestable, et qui légitime en quelque sorte la haine et la vengeance de ses ennemis, entre deux partis dont l'un emploie sans cesse les fureurs de la

(1) Plusieurs furent punis du dernier supplice, entre autres le frère de Jean de Troyes. On trouva chez ce scélérat une liste de proscription qui dévouait à la mort plus de quatorze cents personnes.

populace, les massacres, les supplices, toutes les violences pour assurer ses succès, tandis que l'autre a dans ses intérêts tous ceux qui, dans les désordres publics, ont quelque chose à perdre il est difficile de rester long-temps indécis.

Presque tous ceux qui ont écrit l'histoire de France nous semblent n'avoir pas établi avec assez de discernement les caractères si différens de ces deux factions. Incertains dans leurs jugemens, vagues dans leurs récits, ils les confondent sans cesse dans le même mépris, dans la même indignation, ce qui est injuste dans toutes les époques de leurs longs débats, ce qui l'est sur-tout dans la catastrophe à jamais exécrable dont il nous reste à parler.

Le dauphin manquait de jugement et de caractère; il était livré à ses plaisirs, faible et emporté tout à la fois; enfin, sous tous les rapports, incapable de gouverner dans des temps aussi difficiles. Cependant il était avide du pouvoir; et c'était pour en avoir été écarté par le duc de Bourgogne, qu'il avait appelé le parti orléanais à son secours. Les chefs de ce parti, parmi lesquels se trouvait un homme supérieur, le comt d'Armagnac, sentant l'incapacité de ce jeune prince, l'éloignèrent également des affaires. Cette conduite lui sembla tyrannique et insupportable. Un acte de rigueur exercé par sa mère contre quelques seigneurs (1), com-

(1) C'étaient les seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban et de Croy. Ils furent arrêtés dans sa chambre, parce qu'on les

pagnons de ses plaisirs, acheva de pousser sa patience à bout, et, changeant aussitôt de parti, au gré de ses passions insensées et impétueuses, il ne cessa d'écrire lettres sur lettres au duc de Bourgogne, pour l'inviter à venir le délivrer de cette servitude. Celui-ci était alors dans ses états de Flandre, où il songeait déjà à réparer l'échec qu'il avait essuyé, en levant des impôts et des soldats. Il saisit avec avidité ce prétexte de recommencer la guerre, et s'avança de nouveau vers Paris à la tête d'une nombreuse armée, annonçant hautement le projet d'arracher le dauphin à ses tyrans. Ici commence une nouvelle suite de malheurs que nos historiens n'ont pas manqué de rejeter sur cette prétendue tyrannie des Armagnacs : cependant que pouvaient-ils faire? Placés entre un Roi imbécile, une Reine ambitieuse et avare, un ennemi aussi atroce que perfide, un jeune prince sans prudence et sans énergie; entourés d'une multitude aveugle et dévouée au parti contraire, devaient-ils abandonner et le salut de la France et le soin de leur propre sûreté à des mains incapables d'en répondre? N'étaient-ils pas réellement les seuls protecteurs des citoyens honnêtes et paisibles? Les vit-on jamais commettre des assassinats pour maintenir leur autorité? Ne fallait-il pas que l'État fut gouverné; et ne valait-il pas mieux qu'avec les

---

soupçonnait d'être attachés au duc de Bourgogne. Le dauphin fut si irrité de cet affront, qu'il voulut sortir pour appeler le peuple à son secours; les princes le retinrent.

mêmes droits et de meilleures intentions que le duc de Bourgogne, les princes de la maison d'Orléans s'emparassent de ce gouvernement?

Mais si l'on pouvait prouver en outre que, dès cette époque, l'infâme Bourguignon avait conclu avec le Roi d'Angleterre (1) un traité par lequel il reconnaissait ses droits au trône de France, et s'engageait à lui livrer son Roi et son pays, est-il possible alors de balancer un seul instant? ne faut-il pas voir désormais dans les *Armagnacs* les défenseurs de la patrie, le vrai parti de l'État, et un insensé dans le jeune prince qui appelle à son secours l'ennemi le plus dangereux de sa famille, un traître digne du dernier supplice? Ce traité existe; excepté le père Daniël et Villaret (2), aucun

(1) Henri V, qui venait de succéder à son père, mort en 1412.

(2) Ces deux auteurs n'en parlent qu'à la date de 1416, et Saint-Foix prouve très-bien qu'il ne fut que renouvelé à cette époque et qu'il avait été conclu dès l'année 1414. Dans cette transaction, le duc de Bourgogne expose que :

« Jusqu'alors, faute de bonnes informations, il avoit méconnu et ignoré les véritables droits du Roi d'Angleterre et de ses héritiers à la couronne de France; qu'en ayant pris connoissance, il les reconnoit justes et légitimes; qu'il promet et s'engage en conséquence de faire une guerre mortelle à Charles VI et au dauphin, et se soumet à faire hommage-lige audit Roi d'Angleterre, dès qu'il sera en possession d'une notable partie du royaume de France; reconnoissant que, quoique cet hommage soit dû dès à présent, il a été différé, pour le plus grand avantage de l'un et de l'autre;

» Que, par toutes les voies secrètes qu'il saura ou qui lui seront indiquées, il fera en sorte que ledit Roi d'Angleterre soit mis en possession réelle et paisible dudit royaume;

de nos historiens ne semble l'avoir connu; et, pour en avoir ignoré la véritable date, ni l'un ni l'autre n'en tire les conséquences qu'il est nécessaire d'en tirer. Cependant la face des choses est entièrement changée par l'existence et sur-tout par la date de cette pièce. Elle explique et les mesures prises contre l'aveuglement du dauphin et la violence des poursuites exercées contre le duc de Bourgogne, et la mort subite du second dauphin; elle fait comprendre l'entreprise, folle en apparence, de Henri V, abordant les côtes de France avec une armée peu nombreuse, non plus pour rentrer dans la possession de quelques villes, mais avec la résolution manifeste de s'emparer du royaume.

Reprenons la suite des faits : le duc de Bourgogne arriva à Saint-Denis avec une armée trop peu nombreuse pour faire le siége de Paris; mais il comptait

---

» Que, pendant que ledit Roi d'Angleterre sera occupé à poursuivre ses droits, lui, duc de Bourgogne, fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que ledit Roi d'Angleterre a dans le royaume de France; c'est à savoir, à A. B. C. D. et à tous leurs pays et partisans désobéissans audit Roi d'Angleterre;

» Que, dans les traités d'alliance, lettres-patentes ou autrement, s'il paroît toujours tenir pour Charles VI, soi-disant Roi de France et pour le dauphin, ce ne sera que par dissimulation, pour un plus grand bien et pour faire mieux réussir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre et lui, duc de Bourgogne. »

C'est ainsi qu'un prince du sang, petit-fils du Roi Jean, et premier pair du royaume, se liait avec les ennemis naturels de sa patrie pour arracher le sceptre de sa maison, et le faire passer dans celle d'un usurpateur, d'un étranger, à qui même la couronne d'Angleterre n'appartenait pas. (Saint-Foix.)

sur l'affection que lui portait toujours la multitude, et sur le parti que pouvait avoir le dauphin : il en arriva autrement qu'il ne l'avait espéré. Il avait affaire à un homme d'un grand caractère ; et le comte d'Armagnac prit sur-le-champ le parti qu'il fallait prendre. Il força le dauphin de désavouer son beau-père; un messager que celui-ci osa adresser au Roi fut renvoyé sans être entendu, et menacé de mort s'il osait reparaître. En même temps qu'une ordonnance du Monarque déclarait ce prince ennemi de l'État, des mesures sévères contenaient le peuple, toujours prêt à se soulever. Les artisans et autres gens de peine eurent défense d'approcher des remparts, sous peine de mort, tous les habitans indistinctement furent désarmés; on leur ôta de nouveau les chaînes qui leur avaient été rendues; des soldats parcouraient les rues, marchant en bataille, enseignes déployées, prêts à fondre sur les mutins au premier signal; et c'est alors que l'on put juger combien il était facile de contenir cette multitude, si terrible lorsqu'elle a brisé ses entraves. Personne n'osa remuer; mais les Parisiens en conçurent contre le comte d'Armagnac une haine implacable.

(1414). Des mesures si vigoureuses déconcertèrent le duc de Bourgogne, qui s'enfuit précipitamment dans ses États, où il fut poursuivi par une armée nombreuse que commandait le Roi en personne. Battu sur tous les points, réduit aux dernières extrémités, il se vit contraint à demander

lui-même une paix qu'il fallait lui refuser, que jamais les princes, et sur-tout le comte, ne lui eussent accordés, mais que l'impatient dauphin sut faire accepter à son père, parce qu'il croyait y trouver une occasion de secouer ce qu'il appelait la tyrannie des Armagnacs.

Cette nouvelle paix fut signée à Arras; mais si l'on en considère les articles, il n'est pas difficile de voir que le dauphin, mécontent du parti d'Orléans, ne se méfiait pas moins du duc de Bourgogne, dont il connaissait sans doute alors les liaisons avec le Roi d'Angleterre. Entre autres conditions extrêmement dures, il fut expressément enjoint à ce prince de ne point approcher de Paris sans la permission du Roi et du dauphin : il s'y soumit; mais tout était déjà préparé pour l'horrible trahison qu'il méditait depuis longtemps.

Pendant l'absence de Charles, des ambassadeurs de Henri V étaient venus à Paris demander la princesse Catherine sa fille en mariage pour le nouveau Roi; et par une audace que la trahison du duc de Bourgogne peut seule expliquer, ils réclamèrent en même temps le rétablissement des clauses du traité de Bretigni. Le duc de Berri, qui les reçut, les renvoya, en leur disant qu'il ne pouvait rien décider par lui-même. Le Roi d'Angleterre fit, dès ce moment, ses préparatifs pour porter la guerre en France.

Après la paix d'Arras, les princes et le dauphin

revinrent ensemble à Paris, mais déjà divisés entre eux. *Armagnacs* et *Bourguignons*, tout était également odieux au fils de Charles VI; il voulait le pouvoir sans partage, et son parti entièrement détaché des deux autres parut bientôt à découvert. Cependant les premières tentatives qu'il fit pour secouer le joug ne lui réussirent point (1), et les ducs d'Orléans et de Bourbon, instruits à temps, rompirent ses mesures. Alors le jeune prince, outré de dépit, sort de Paris et se rend à Bourges. La Reine et les princes effrayés lui écrivent dans les termes les plus pressans pour l'engager à revenir; il a l'air de se rendre à leurs sollicitations, leur indique un rendez-vous à Corbeil; et par une ruse hardie qu'on était loin d'attendre de son caractère, tandis que toute la cour l'attendait dans cette ville, il force sa marche vers Paris, fait lever, en passant, le pont de Charenton, arrive au Louvre, s'empare de la ville, dont il fait fermer les portes, et envoie sur-le-champ ordre à tous les princes, le duc de Berri excepté, de se retirer dans leurs terres.

Devenu maître par ce coup d'autorité, le dauphin s'abandonna, dès ce moment, à toute la fougue de son caractère altier et violent, à son goût effréné pour les plaisirs et pour la dissipation.

(1) Les conjurés, dont les chefs étaient les courtisans du dauphin, devaient aller au Louvre, mettre ce prince à leur tête, s'emparer des postes les plus importans, chasser les Orléanais et massacrer ceux qui feraient résistance.

Les trésors de l'État furent prodigués aux compagnons et aux ministres de ses voluptés ; mais ce qui prouve, contre l'avis de plusieurs historiens, que le duc de Bourgogne n'était pour rien dans l'entreprise qu'il venait de faire, c'est qu'un des premiers essais qu'il fit de son pouvoir fut de reléguer à Saint-Germain la dauphine, fille de ce prince, afin de se livrer sans contrainte à ses déréglemens.

(1415). Il était impossible qu'un semblable caractère pût se maintenir dans les circonstances plus critiques encore où la France allait se trouver, et lui-même parut le sentir. En effet, Henri V venait de débarquer à Harfleur (1), dont il s'était emparé ; et, maître de la campagne, il s'avançait à travers la Picardie, demandant hautement la couronne de France, en vertu des droits d'Édouard. Dans cette extrémité il fallut songer à remettre la défense de l'État à l'un des deux partis : quels que fussent les ressentimens du dauphin à l'égard des princes d'Orléans, il n'hésita pas un seul instant à leur donner la préférence sur un perfide dont la trahison était maintenant dévoilée à ses yeux ; le duc osa faire des offres de services (2), qui furent

---

(1) Depuis le Havre-de-Grâce.

(2) Villaret, toujours persuadé que le traité du Bourguignon avec le Roi d'Angleterre n'existait point encore, blâme, comme impolitique, un refus très-raisonnable, et une méfiance qu'on aurait dû avoir plus tôt. Pour n'avoir point connu un point historique aussi essentiel, cet historien ne peut ici rien éclaircir,

rejetées avec mépris. Enfin, après la malheureuse bataille d'Azincourt (1), plus sanglante que décisive, il tenta de nouveau de séduire et le Roi et le dauphin, en leur offrant une armée qu'il s'engageait à mettre entièrement à leur disposition ; mais il fut de nouveau repoussé ; on lui défendit de paraître à la cour autrement qu'avec sa suite ordinaire, et les villes reçurent l'ordre de refuser passage à ses troupes.

Ce fut pendant le cours de cette négociation, où le duc de Bourgogne tenta vainement de ramener à lui le dauphin, que ce jeune prince mourut d'un mal subit et violent qui l'emporta en six jours. On soupçonna qu'il avait été empoisonné, et les deux factions s'en accusèrent réciproquement : mais parmi leurs chefs, lequel avait le plus besoin de cette mort? qui, du Bourguignon et des princes d'Orléans, était le plus accoutumé à commettre des assassinats?

A ce dauphin Louis succédait le prince Jean son

---

rien expliquer, et donne aux personnages des motifs, aux événemens des causes entièrement opposées à la vérité.

(1) Elle fut perdue par la faute du connétable d'Albert, qui y périt avec la fleur de la noblesse française et six princes du sang. Le duc d'Orléans y fut fait prisonnier. Cependant le vainqueur, épuisé et réduit à dix-huit mille hommes, de cinquante qu'il avait à son arrivée, fut forcé de regagner Calais et de repasser en Angleterre. *Sa victoire*, dit Rapin de Thoiras, *ne lui avoit pas acquis un pouce de terre ;* plus des deux tiers de l'armée française n'avaient pas donné ; et rien n'eût été plus facile à réparer qu'un semblable échec dans des circonstances ordinaires.

frère, âgé de dix-sept ans. Il était alors à Valenciennes, auprès du comte de Hainaut, dont il avait épousé la fille. Le nouveau dauphin, d'un esprit borné et d'un caractère encore plus faible que son frère, ne faisait rien que d'après les conseils de son beau-père. Il refusa de revenir à la cour où on le pressait de se rendre, si le Roi ne faisait sa paix avec le duc de Bourgogne, auquel le duc de Hainaut était entièrement dévoué.

Cependant le comte d'Armagnac, appelé à Paris par Charles, venait de recevoir de sa main l'épée de connétable et le titre de premier ministre. Tout pliait sous ses ordres, et pour la première fois les rênes de l'Etat se trouvèrent dans une main capable de les diriger. C'est une grande inconséquence de la part du continuateur de Vély d'avoir accusé ce grand homme de hauteur et d'inflexibilité dans la situation extraordinaire où il se trouvait. Cet historien n'avait pas vécu au milieu des discordes civiles : s'il en eût fait la triste expérience, il eût su que ce n'est point par la confiance et la douceur que l'on peut ramener des esprits qu'une longue licence a livrés à tous les genres de corruption. Paris fut tranquille, parce que l'administration fut sévère et même dure ; et en effet il ne s'agissait point ici de se faire aimer, mais de se faire craindre. Le nouveau ministre employa, pour déconcerter les traîtres, étouffer les complots, tous les moyens de rigueur nécessaires, l'exil, l'emprisonnement, les supplices : il

fit ce qu'il devait faire, et il faut en accuser le malheur des temps. Tandis qu'il maintenait ainsi la tranquillité dans Paris, la défense du royaume n'était point oubliée : il faisait réparer les forteresses, méditait des plans pour chasser les Anglais du continent, et s'efforçait de rétablir l'ordre dans les finances. Enfin il résulta des mesures prises par le connétable, que le duc de Bourgogne, cantonné dans la Brie (1), où une foule de petits combats fatiguaient inutilement son armée, attendant vainement quelque mouvement favorable des partisans qu'il avait dans la ville, se vit dans la nécessité de se faire donner, par le dauphin, un ordre de désarmer, afin de couvrir au moins la honte de sa retraite.

La fin de cette année fut remarquable par l'arrivée de l'Empereur Sigismond à Paris. Ce prince, qui venait, en apparence, dans l'intention de faire cesser les divisions de la France et de l'Angleterre, prit en effet des engagemens contre elle avec Henri V et le duc de Bourgogne, trouva le moyen de mécontenter tout le monde pendant le court séjour qu'il fit dans la capitale (2), et partit ensuite pour Calais, d'où il alla à Londres continuer ses intrigues.

(1416.) Les conspirations renaissaient à chaque

---

(1) Il se tenait principalement dans la ville de Lagny, ce qui lui fit donner par les Parisiens le nom de *Jean de Lagny qui n'a pas hâte.*

(2) *Voyez* t. Ier, p. 133.

instant; les partisans du duc de Bourgogne, toujours nombreux, toujours actifs, malgré les rigueurs employées contre eux, profitèrent d'un moment où le connétable était allé en Normandie, pour tenter une nouvelle entreprise. Elle devait être décisive : il ne s'agissait pas moins que de massacrer le Roi et la Reine, les princes, et sans distinction tous les partisans de la faction orléanaise. Cet horrible complot fut découvert par la femme d'un changeur nommé Michel Laillier. Les conjurés périrent dans les supplices, et avouèrent avant de mourir que toutes ces horreurs avaient été non-seulement approuvées, mais commandées par le duc de Bourgogne.

A la première nouvelle de cet événement, le connétable revint précipitamment à Paris, où sa présence porta de nouveau la terreur dans le parti contraire. Ce fut alors que la Grande-Boucherie, berceau de toutes les séditions, et point de rassemblement des factieux, fut rasée jusqu'aux fondemens. Les taxes furent augmentées; on multiplia les proscriptions, les emprisonnemens, les supplices : personne n'osa murmurer. On ne peut assez admirer le généreux courage de ce grand ministre, qui, dans une situation aussi terrible, entouré d'ennemis intérieurs qu'il avait tant de peine à contenir, n'en rejetait pas moins avec une noble fierté toute espèce de trêve avec les Anglais, qu'il voulait absolument chasser de France. Il partit en effet de nouveau pour aller faire le siége de Harfleur, qu'il

fut bientôt forcé d'abandonner, trahi dans cette entreprise hardie par la fortune plus que par son génie ; et c'est alors que Henri, ne trouvant plus d'obstacles, se disposa à rentrer en France ; que le Bourguignon alla à Calais renouveler l'infâme traité de 1414 ; et que tout se prépara pour consommer la ruine de ce malheureux royaume.

Le duc de Berri, oncle du Roi, mourut cette année à Paris, dans son hôtel de Nesle. Ce prince, l'un des principaux artisans des malheurs publics, était alors sans pouvoir et sans considération. Personne ne le regretta ; sa mort même ne fit aucune sensation; mais le connétable en profita pour commencer à produire le jeune Charles, comte de Ponthieu, second fils du Roi : il le fit nommer gouverneur de Paris.

Cependant le dauphin refusait toujours de se rendre à la cour; et le comte de Hainaut sur les nouvelles sollicitations qui furent faites à ce jeune prince, osa venir lui-même à Paris signifier qu'on ne devait point compter sur son retour, si l'on ne faisait la paix avec le duc de Bourgogne. On savait que ce seigneur était la seule cause de cette obstination insensée : on résolut de l'arrêter. Instruit de ce dessein, il se retira précipitamment à Compiègne, où il trouva, à son arrivée, le dauphin expirant. On ne douta point qu'il n'eût été empoisonné, et les soupçons tombèrent tour à tour sur la Reine, sur le connétable, sur le Roi de Sicile, beau-père du nouveau dauphin, sur le duc de

Bourgogne. Les présomptions des historiens se portent principalement sur le Roi de Sicile; mais l'homme qui avait déjà commis et médité tant d'assassinats, qui, dans ce moment même, venait de jurer la perte de toute la famille régnante, ne doit-il pas être plus justement soupçonné d'un crime qui ne pouvait être utile qu'à lui? Le comte de Ponthieu devint par cette mort l'héritier présomptif du trône et l'unique espoir de la France.

Henri V venait de descendre à la Touques, en Normandie; le duc de Bourgogne s'avançait de son côté, à la tête d'une armée nombreuse, appelant les peuples à la défense de la patrie, publiant des manifestes contre les Armagnacs, dans lesquels il niait impudemment ses liaisons avec l'étranger. Partout où il passait il abolissait les impôts; et la multitude, se laissant prendre à cet appât frivole et usé, comblait de bénédictions un perfide qui n'avait pour objet que de faire ainsi une diversion en faveur de l'Angleterre. Cependant le connétable, entouré de tant d'ennemis, manquant d'argent pour lever des soldats, forcé d'abandonner la campagne à l'Anglais et au Bourguignon, avait encore à lutter contre les jalousies de la Reine, avide de pouvoir et incapable de commander; contre l'orgueil des grands, qu'humiliait la hauteur de son caractère et l'excès de sa puissance. Dans ce temps malheureux, où il n'y avait plus ni honneur ni patrie, on haïssait, on voulait perdre le seul homme capable de tout sauver. (1417.) La Reine sur-tout.

dévorée d'ambition au milieu de la vie molle et voluptueuse qu'elle menait au château de Vincennes, était son ennemie la plus acharnée et la plus redoutable (1). Ce fut pour prévenir ses mauvais desseins qu'il avertit le Roi de ses intrigues galantes avec Boisbourdon, son grand-maître d'hôtel. On arrêta Boisbourdon ; il fut mis à la question où il avoua tout, cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Isabelle fut reléguée à Tours ; et le dauphin, d'après l'avis du connétable, se saisit, pour les besoins de l'État, des trésors qu'elle avait amassés. Depuis l'assassinat du duc d'Orléans, elle ne pouvait entendre prononcer le nom du duc de Bourgogne sans frémir : cet horreur céda au désir de se venger; et, quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer son secours. Depuis deux mois le traître rôdait aux environs de Paris, s'éloignant, s'approchant, et assiégeant les petites villes des environs. Sa faction était si puissante dans cette capitale, que le connétable et le dauphin n'osaient presqu'en sortir, ce qui favorisait les progrès des Anglais en Normandie (2). A

(1) On avait fait un fonds pour le paiement des troupes; cette princesse avare voulut s'en emparer, sous prétexte de l'entretien de sa maison et des pensions qui lui étaient dues : le connétable s'y opposa, elle le menaça. Il la connaissait, et crut devoir aller au-devant de sa vengeance.

(2) Du désordre que le duc de Bourgogne causait dans l'Etat, il arrivait que les autres grands vassaux séparaient leurs intérêts de ceux de la monarchie. La Reine de Sicile, duchesse du Maine et de l'Anjou, fit une trêve avec Henri pour ses terres, c'est-à-

la réception de cette lettre, il part à la tête de quinze cents cavaliers choisis, arrive à Tours avec une diligence inconcevable, délivre la Reine et la conduit à Troyes. Elle y établit sa cour, prend le titre de régente, crée une chambre souveraine à Amiens, après avoir cassé le parlement de Paris et les autres cours supérieures, et défend de reconnaître l'autorité du Roi et du dauphin, sous le prétexte si souvent employé qu'ils ne jouissaient pas de leur liberté.

(1418.) Pendant ce temps les hostilités continuaient aux portes mêmes de Paris. On se prenait mutuellement des villes; on se harcelait par de petits combats; dans les murs, les conspirateurs ne cessaient point de s'agiter, et leurs conspirations sans cesse avortées produisaient de nouvelles rigueurs, qui augmentaient encore le nombre des mécontens. Cependant les Anglais s'avançaient rapidement dans l'intérieur de la France, et la réunion de tous les membres de la famille royale, si elle eût été possible, pouvait seule sauver le royaume. Quelques évêques s'entremirent pour tâcher d'arriver à ce but si désirable. La prétendue régente et le duc de Bourgogne nommèrent des députés;

---

dire qu'elle s'engagea à ne point fournir son contingent à la France; le duc de Bretagne en fit une pareille, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois et la Flandre étaient au pouvoir du duc de Bourgogne : on peut juger dans quel embarras devaient être le connétable et le dauphin pour trouver de l'argent et des troupes. (Saint-Foix.)

le dauphin en nomma de son côté. Ces députés tinrent plusieurs assemblées au village de la Tombe, entre Montereau et Bray-sur-Seine, dans lesquelles on finit par convenir que la décision des principaux articles serait remise à deux légats du Saint-Siége qui étaient venus offrir leur médiation. Ces légats assistèrent donc aux conférences, et dressèrent ensuite un traité qui portait que le dauphin et le duc de Bourgogne gouverneraient conjointement le royaume. Le connétable et le chancelier de Marle détournèrent hautement le Roi et le dauphin de ratifier une semblable transaction (1); et tout espoir de rapprochement fut rompu de nouveau et sans retour.

La vigilance et la vigueur d'esprit du connétable étaient telles, qu'on peut présumer que le duc de Bourgogne n'eût point recueilli de ses crimes tout le fruit qu'il en attendait; si une trahison tramée par un petit nombre de citoyens obscurs, et par cela même aussi inattendue qu'impénétrable, n'eût renversé en un instant toutes les mesures prises par son redoutable adversaire. Il arriva que, dans un moment où presque toutes les troupes royales étaient sorties de la ville pour essayer de reprendre Marcoussy, Montlhéry et quelques autres villes enlevées par le parti bourguignon, un

(1) Villaret accuse encore ici l'ambition du connétable d'Armagnac, que cette paix aurait, dit-il, dépouillé de toute sa puissance. La même erreur produit jusqu'à la fin les mêmes inconséquences dans le récit de cet historien.

certain *Perrinet Leclerc*, fils d'un marchand de fer sur le Petit-Pont, fut maltraité par les gens d'un des seigneurs du parti d'Armagnac, et n'en put obtenir justice du prévôt de Paris. Outré de ce refus, il résolut de se venger, s'associa quelques complices, et fit savoir à Lisle-Adam, qui commandait dans Pontoise pour le duc de Bourgogne, que, s'il voulait s'approcher secrètement de la ville, il espérait pouvoir l'y introduire par la porte de Bucy. Dans la nuit du 28 au 29 mai, ce seigneur s'y présenta, accompagné de huit cents hommes d'armes. Perrinet Leclerc, qui en avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père, l'un des quarteniers de la ville, et gardien de cette porte, la lui ouvrit à un signal convenu. Lisle-Adam entre avec sa troupe; ils marchent en silence jusqu'au Châtelet, où cinq cents bourgeois, avertis par les émissaires de la faction bourguignonne, venaient de se rassembler, et se joignent à eux. Tous s'écrient à l'instant : *La paix! la paix! vive le Roi et Bourgogne!* et, se partageant en plusieurs corps, se répandent dans les quartiers, où ces cris sont répétés. La populace se précipite aussi des maisons dans les rues en faisant retentir l'air des mêmes acclamations, et, s'armant aussitôt de tout ce qu'elle peut trouver, se joint aux conjurés. Ils vont à l'hôtel Saint-Paul, éveillent le Roi, l'obligent de s'habiller, de marcher à cheval à leur tête, et le promènent ainsi dans les rues, pour faire croire qu'il approuve l'entreprise. Tanneguy-du-

Châtel, prévôt de Paris, tremblant aux premiers cris pour les jours du dauphin, avait volé à son hôtel. Ce jeune prince dormait tranquillement : il l'enveloppe dans un de ses draps, l'enlève de son lit, et est assez heureux pour arriver à la Bastille, chargé de ce précieux fardeau. Le lendemain il le conduisit à Melun. Cependant les chefs des conjurés dirigent leurs hordes sur les hôtels du chancecelier, des ministres et des principaux partisans de la faction contraire. Le chancelier de Marle, l'archevêque de Reims, plusieurs évêques, une foule de seigneurs et de membres des cours souveraines sont arrachés de leurs lits, chargés de fers et traînés en prison. Le comte d'Armagnac qu'on avait vainement cherché dans sa demeure, ne tarda pas à être découvert et arrêté (1). Toutefois, pendant la première nuit et les deux jours qui la suivirent, il y eut peu de sang de répandu. On attendait le retour d'un courrier expédié au duc de Bourgogne, alors à Dijon, lorsque Tanneguy-du-Châtel, le maréchal de Rieux et les autres seigneurs qui s'étaient emparés de la Bastille, rentrèrent dans cette forteresse, avec seize cents hommes d'armes, et de là se jetèrent dans la ville, espérant surprendre les Bourguignons, et délivrer le connétable, mais ils rencontrèrent ceux-ci préparés à les recevoir,

(1) Il s'était caché chez un maçon, qui n'eut pas le courage de braver un ordre par lequel il était défendu, sous peine de mort, de donner asile aux Armagnacs. Dès que cet ordre eut été publié, il alla lui-même dénoncer le connétable.

et il se livra, au milieu de la rue Saint-Antoine, un combat opiniâtre dans lequel, accablés par la supériorité du nombre, ils furent forcés de se retirer, après avoir laissé quatre cents des leurs sur la place. La Bastille se rendit alors à composition. Sur ces entrefaites, l'horrible milice des bouchers, proscrite et bannie de la ville par les Armagnacs, y rentra, ne respirant que la vengeance et le crime; et le 10 juin arrivèrent enfin les nouvelles que l'on attendait du duc de Bourgogne. Aussitôt les bruits les plus sinistres et les plus alarmans sur les projets des partisans du dauphin sont répandus parmi le peuple, dont on allume à dessein la fureur; ces bruits s'accroissent en volant de bouche en bouche, et cette multitude est bientôt persuadée que son salut dépend de l'entière extermination des Armagnacs. Enfin le 12 juin, jour à jamais exécrable, parvenue au dernier degré de la rage, elle court d'abord à la Conciergerie, en enfonce les portes, en fait sortir tous les prisonniers, et, quels qu'ils soient, Armagnacs, Bourguignons, criminels, débiteurs, les égorge tous, sans épargner ni le sexe, ni l'âge; dans un moment la cour du palais est inondée de sang et couverte de cadavres; le chancelier, six évêques, un grand nombre de membres du parlement expirent percés de mille coups; le connétable est au nombre de ces illustres victimes. Les mêmes atrocités se renouvellent dans toutes les prisons. Au Grand-Châtelet, les prisonniers, au désespoir, veulent résister, et du haut de ses

tours essaient de repousser leurs assassins : on y met le feu, et on les force à se précipiter eux-mêmes sur la pointe des piques et des épées placées en bas pour les recevoir. Ces scènes abominables se terminèrent par le spectacle peut-être plus horrible encore des outrages que ces barbares exercèrent sur les restes mutilés de leurs victimes. Les cadavres du connétable et du chancelier, après avoir été traînés pendant trois jours dans les rues, furent jetés à la voirie.

Le 14 juillet, la Reine et le duc de Bourgogne arrivèrent à Paris. « Ils y firent, disent les historiens, une entrée triomphante ; le peuple jetoit » des fleurs sur leur passage ; on n'entendoit de » tous côtés qu'un cri général d'acclamation et d'al» légresse ; la joie brilloit sur tous les visages. » Entourés de ces bandes d'assassins, cortége bien digne d'eux, ils allèrent descendre à l'hôtel Saint-Paul, où l'infortuné Charles, entièrement privé de sa raison, reçut Isabelle comme l'épouse la plus tendre et la plus vertueuse, et le duc de Bourgogne comme le sujet le plus affectionné et le plus fidèle.

« Le ciel, dit Saint-Foix, purgea Paris de ses infâmes habitants (1) ; avant la fin de l'année il

(1) Il y eut encore, quelques jours après, de nouveaux assassinats. Les troupes qui environnaient Paris empêchant les vivres d'arriver, on persuada au peuple que c'étaient les Armagnacs qui étaient cause de la famine ; sur ce bruit ses fureurs se rallumèrent ; il courut aux prisons, où il massacra encore toutes les per-

en mourut plus de cent mille, *presque tous de la populace et meurtriers* (1).

Les événemens qui terminèrent ce malheureux règne n'appartiennent plus qu'indirectement à l'histoire de la ville de Paris, désormais soumise aux tyrans qu'elle s'était choisis, et n'osant plus secouer un joug dont elle commença aussitôt à sentir toute la pesanteur. Le Roi d'Angleterre s'avançait en conquérant dans la Normandie, où cependant la résistance héroïque de la ville de Rouen le retint assez long-temps, et lui fit perdre assez de monde pour qu'on pût juger qu'il n'eût retiré de son expédition que des revers et de la honte, si la France n'eût pas été d'avance trahie et livrée entre ses mains. Tandis que l'armée anglaise était occupée à ce siége, le dauphin, qui résistait à peine au duc de Bourgogne, voyant un nouvel ennemi prêt à fondre sur lui, essaya de traiter avec Henri, qui accepta la négociation, la fit durer tout le temps qu'il jugea nécessaire à ses intérêts, et la

sonnes arrêtées depuis la première boucherie. Capeluche, bourreau de la ville, était à la tête des assassins, et le duc de Bourgogne, moteur secret de ces nouvelles horreurs, eut une conférence avec lui au palais. Quelques jours après, voyant que ces excès allaient plus loin qu'il ne l'avait voulu d'abord, il fit saisir et exécuter ce scélérat, ainsi que plusieurs autres chefs, et tout rentra dans l'ordre.

(1) *Juvénal des Ursins*. Il est l'auteur d'une histoire de Charles VI depuis 1380 jusqu'à 1422, et était fils du célèbre prévôt des marchands du même nom, qui exerça cette charge sous ce malheureux prince, et fut un de ses plus fidèles et de ses plus courageux serviteurs.

rompit en faisant des propositions absurdes qu'il fallut rejeter. (1419.) Déja les Anglais étaient répandus dans l'Ile-de-France, et faisaient des incursions jusque dans les faubourgs de Paris. Le dauphin, au désespoir, ne voit plus de ressources que dans une réconciliation avec le duc de Bourgogne : il fait faire auprès de lui des démarches qui sont accueillies; il en résulte une entrevue à Poissy-le-Fort, où les deux princes se donnent des témoignages très-vifs de confiance et d'amitié qui pouvaient être sincères de la part du dauphin, mais qui, suivant toutes les probabilités, n'étaient qu'une nouvelle perfidie de l'infâme Bourguignon. Ils signèrent un traité dans cette conférence, et il y fut convenu qu'ils se reverraient le 18 août suivant à Montereau-Faut-Yonne. Dans cette seconde entrevue, Jean-sans-Peur est poignardé par les gens de la suite du dauphin. Les historiens ont tellement varié sur les circonstances de ce meurtre, qu'on ignorera probablement toujours s'il était prémédité, et si le jeune prince fut réellement le complice d'un assassinat que rien ne peut justifier, quoiqu'il eût été commis sur un des hommes les plus exécrables qui aient jamais existé. Son caractère, naturellement doux et humain qui ne se démentit pas un seul instant dans tout le cours de sa vie, porte à croire qu'il n'avait aucune connaissance du complot, et qu'il l'eût empêché, s'il l'avait connu. D'ailleurs, pourquoi supposer un complot? N'est-il pas plus naturel de penser que le duc de

Bourgogne, accoutumé à tous les crimes, ayant voulu commettre ici le plus détestable de tous en s'emparant de ce dernier rejeton de la famille royale, dont il avait d'ailleurs promis la ruine à l'usurpateur, fut tué dans le cas d'une légitime défense (1)?

Quoi qu'il en soit, ce meurtre, loin d'avancer les affaires du dauphin, les rendit encore plus mauvaises. L'odieuse Isabelle se lia contre son propre fils avec Philippe-le-Bon, fils et successeur de Jean-sans-Peur; et ce jeune prince, aveuglé par la vengeance, n'eut pas honte de seconder les projets formés par le Roi d'Angleterre pour la destruction de sa propre maison. Le résultat de leur triple alliance fut cette convention inouïe signée à Troyes le 21 mai, par laquelle Henri V, devenu l'époux de la princesse Catherine, est déclaré régent et héritier du royaume après la mort de Charles VI.

(1420.) Cette même année les deux Rois firent leur entrée à Paris le premier dimanche de l'Avent. Charles VI fut conduit à l'hôtel Saint-Paul, où la coupable Isabelle, désormais sans honneurs et sans crédit, fut obligée de le suivre. Le Roi d'Angleterre se logea au Louvre. Bientôt les taxes multipliées, les outrages et les violences de toute espèce apprirent aux Parisiens la différence qu'il y a entre le règne du Souverain légitime et celui de l'etranger.

---

(1) C'est ainsi que plusieurs historiens ont présenté cet événement.

Insolens et mutins sous l'autorité paternelle de leurs Rois, ils se montrèrent dociles et même rampans sous celle de leurs oppresseurs. Telles sont les bassesses du cœur humain, lorsqu'il est livré à sa corruption.

Le 23 décembre, le Roi tient un lit de justice où dominent les juges vendus à Henri V. Les auteurs de l'assassinat du duc de Bourgogne y sont déclarés criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de toute succession. Le Roi, dans cette déclaration, ne parle du Roi d'Angleterre qu'en le qualifiant de son *très amé fils*, *héritier et régent du royaume*, tandis que, parlant de son propre fils, il le nomme sans cesse Charles, *soi-disant dauphin* (1).

Cependant ce jeune prince ne se laissait point

(1) Il faut remarquer, dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean-sans-Peur n'y est nommé, et que, malgré la terreur que pouvait inspirer la présence du Roi d'Angleterre, qui désirait sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on n'y parle de lui, à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt en ont parlé sans l'avoir vu, et se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en historien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, etc., et que, n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, et déclaré incapable de succéder à la couronne, ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoyras, acte de Rymer.*) Les pères Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dates.*) « Ce fait, quoique attesté par Monstrelet et par tous » les historiens, ne paroît pas néanmoins bien constant. » (Hénault.)

abattre à des coups aussi rudes, et songeait à reconquérir par la force un bien qui lui appartenait si légitimement. Il faisait fortifier les villes d'au-delà de la Loire, transportait à Poitiers le parlement et l'université de Paris, et prenait hautement le titre de régent du royaume. « Ainsi, » disent nos historiens, on vit en même temps en » France deux Rois, deux Reines, deux parle» mens, deux Universités de Paris. »

(1421.) La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de La Fayette sur le duc de Clarence, lieutenant-général de Normandie, qui y fut tué, en l'absence de Henri V son frère, repassé en Angleterre, rassure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avait amené sept mille Ecossais, eut grande part à cette victoire, et fut fait connétable.

(1422.) Henri V repasse la mer et accourt pour se venger de la défaite de Beaugé; il livre plusieurs combats, et meurt à Vincennes le 31 août, âgé de trente-six ans. Il laisse la régence de France à son frère le duc de Bedfort, et celle d'Angleterre à son cadet le duc de Glocester.

Charles VI le suivit de près. Sa mort sauva la France, comme celle de Jean-sans-Terre avait sauvé l'Angleterre.

Les événemens politiques sont tellement enchaînés les uns aux autres pendant le cours du malheureux règne dont nous venons de tracer le

tableau, qu'il n'a pas été possible d'y placer les événemens moins importans qui se passèrent, à la même époque, dans Paris. Il n'y fut construit qu'un seul monument public, le pont Notre-Dame; et l'on n'y voit d'autre fondation que celle de trois colléges (1).

Sous ce règne l'Université se mêla moins des affaires de l'Etat qu'auparavant, parce que ceux qui gouvernaient parurent moins disposés à le souffrir; mais on la voit, soutenant toujours ses priviléges avec la même ardeur, fermer ses classes sur le moindre déni de justice, jeter ainsi l'alarme dans tous les esprits, et obtenir, par ce moyen immanquable, une prompte satisfaction de ses ennemis. Elle força Charles de Savoisi, dont les gens avaient insulté et maltraité ses suppôts, à une réparation flétrissante pour ce seigneur, qui était chambellan du Roi, et jouissait à la cour de la plus haute considération. Elle osa braver le conseil du Roi même, qui portait atteinte à ses droits, et le conseil fut obligé de céder. N'eut-il pas mieux valu ne pas l'offenser, puisqu'elle était si redoutable, que de compromettre ainsi l'autorité? ou plutôt ne doit-on pas s'étonner qu'une compagnie de gens de lettres ait eu alors une telle influence? Ceci prouve du moins que nos aïeux, que l'on nous présente sans cesse comme si ignorans et si grossiers, faisaient une grande estime, peut-être

(1) Les colléges de Fortet, de Reims et de Cocquerel.

même une estime exagérée, de la science et des savans, qu'à tort ou à raison ils considéraient comme très-utiles au perfectionnement de la société; et que tous les efforts de ceux qui la gouvernaient tendaient à ce perfectionnement.

Au milieu de la confusion horrible des temps dont nous venons de présenter le tableau, et lorsque l'Etat semblait prêt à se dissoudre, une institution remise à propos en vigueur contribua puissamment à le sauver. Ce fut le rétablissement, fait par Charles V, des lois et de l'ancienne discipline de la chevalerie, négligées depuis plusieurs siècles, et même tombées en désuétude. Il dut à ces nobles institutions les succès éclatans qui illustrèrent son règne et qui sauvèrent alors la France. Une sage politique l'avait porté à les faire refleurir; elles se soutinrent sous son fils Charles VI, par la passion que ce prince eut toute sa vie pour les armes et pour les exercices militaires (1). Pendant les troubles qui agitèrent son déplorable règne, la chevalerie dégénéra, parce que les

(1) Son ardeur pour les tournois était telle, qu'elle lui attira souvent des reproches dans ces temps où les tournois étaient le plus en honneur. Contre l'usage ordinaire des princes, et sur-tout des Rois, il s'y mesurait avec les plus braves et les plus adroits jouteurs, sans aucun examen de la disproportion du rang; et en même temps qu'il compromettait sa dignité, il exposait témérairement ses jours dans ces luttes imprudentes. Cette passion ne l'abandonna pas même dans les dernières années de sa vie, où sa maladie avait presque entièrement épuisé ses forces, et, en 1414, on le voit encore paraître dans les tournois.

chefs de parti, qui avaient besoin d'instrumens de leurs fureurs, multiplièrent sans mesure le nombre des chevaliers, et firent entrer dans cet ordre une foule de gens indignes d'y prendre place, tant par la bassesse de leur origine que par leur inexpérience dans la guerre. Elle se releva de nouveau sous Charles VII, conquérant et pacificateur de la France.

Dès Philippe-le-Bel, le duel judiciaire avait été défendu en matière civile, mais il fut encore autorisé long-temps dans les poursuites criminelles; et, sous le règne de Charles VI, on fit à Paris une triste épreuve de cette coutume barbare. La dame de Carrouge avait accusé auprès de son mari un gentilhomme nommé Legris d'avoir attenté à son honneur : Legris nia le fait, et, sur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, et ordonna le duel. Legris y fut tué, et, dans la suite, son innocence fut reconnue par le témoignage même de l'auteur du crime, qui le déclara en mourant.

Les fleurs de lis *sans nombre* dans l'écu de France, avant le règne de Charles V, furent réduites à trois par ce prince, en l'honneur de la Sainte-Trinité, comme cela est prouvé par un passage où Raoul de Presle parlant à Charles lui dit : *Si portez les armes de trois fleurs de lis, en signe de la benoîte Trinité*, etc.

ORIGINE
DU QUARTIER MONTMARTRE.

Ce quartier est ainsi appelé, parce qu'une de ses rues principales conduit à une montagne située au nord de Paris, laquelle porte maintenant le nom de *Montmartre*, mais dont le nom primitif est incertain. Frédégaire, un de nos plus anciens chroniqueurs, l'appelle *mons Mercomire, mons Mercori, mons Cori;* Abbon, dans son poème du siége de Paris, la nomme en différens endroits *mons Martis*, *cacumina Martis*. C'est d'après ces deux autorités que quelques-uns de nos historiens l'ont désigné indifféremment sous les noms de *mont de Mercure* et de *mont de Mars;* ils ont de même prétendu que les deux églises qu'on y a bâties remplaçaient deux temples consacrés sur cette montagne à ces fausses divinités. On ne peut en effet donner une autre interprétation que celle de *mont de Mars* aux expressions dont Abbon s'est servi ; mais Jaillot remarque que ce même auteur a employé le mot *Cori* pour exprimer le vent de *nord-ouest*, et il en conclut qu'il ne serait pas impossible que Frédégaire ne l'eût entendu qu'en ce sens, en désignant la montagne seulement par sa situation, et que ses copistes, qui ne comprenaient pas ce mot, ne l'eussent rendu par celui de *mons Mercori* ou *mons Mercurii*. Dans ce cas le nom primitif de *mons Martis* ou *mont de Mars* serait le seul véritable.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté si peu importante à éclaircir, Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui écrivait ses *Aréopagitiques* vers l'an 834, est le premier qui se soit servi du nom de *mont des Martyrs*, au lieu de celui de *mont de Mercure*, que ce lieu portait alors suivant son témoignage. C'est sur la foi de cet historien que l'on a cru, d'après une tradition qui s'est conservée jusqu'à nous, que saint Denis et ses compagnons avaient été martyrisés sur cette montagne. Toutefois cette tradition a été combattue : il est possible de prononcer définitivement sur une question qui d'ailleurs est d'une si petite importance, qu'on peut regretter que de savans hommes aient employé leurs veilles et perdu un temps précieux à faire des recherches aussi frivoles.

A l'époque où Louis XIII fit construire la dernière muraille fortifiée dont Paris ait été entouré, la porte Montmartre, située (1) à peu près entre la rue Neuve-Saint-Eustache et celle dite des Fossés-Montmartre, fut reculée, comme nous l'avons déjà dit, à plus de deux cents toises de sa première position, à l'endroit où est maintenant le boulevart, et où commence la rue du faubourg qui porte le même nom.

Ces murailles furent, peu de temps après, demolies par ordre de Louis XIV, et sur la place qu'elles occupaient, on planta la double rangée d'arbres

(1) *Voyez* pl. 77.

qui forment la promenade appelée aujourd'hui *Boulevart*.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier qu'on a vu s'élever, sur la portion de ce quartier située au-delà du boulevart, et qu'on nomme *Chaussée d'Antin*, ces belles constructions qui en font une des parties les plus régulières et les plus belles de Paris, et la demeure de ses plus riches habitans.

MONASTÈRES DES CAPUCINES.

Pour ne point mettre de confusion dans la description des monumens de ce quartier, nous sommes forcés de faire ici quelque changement à l'ordre que nous suivons ordinairement. Au lieu de commencer par les édifices qui sont situés dans sa partie orientale, nous transporterons d'abord le lecteur à l'extrémité de la rue Neuve-des-Petits Champs, pour le ramener, en suivant cette rue, jusqu'à la place des Victoires, d'où nous pourrons ensuite nous avancer, par une marche assez régulière, jusqu'aux extrémités de l'espace que nous avons à parcourir.

C'était dans cette partie de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et vis-à-vis de la place Vendôme, qu'étaient situés l'église et le monastère des religieuses Capucines, dont les jardins s'étendaient jusqu'aux boulevarts. Elles avaient occupé, dans le principe, un autre couvent à peu de distance de celui-ci.

Elles reconnaissaient pour leur fondatrice Louise de Lorraine, veuve de Henri III. Après la mort funeste de ce prince, la Reine s'était retirée à Moulins, où des œuvres de piété occupèrent entièrement les dernières années de sa vie ; ce fut dans cette retraite qu'elle forma le projet de fonder un couvent de l'ordre des Capucines ; mais la mort l'ayant surprise avant qu'elle eût pu l'exécuter, elle en chargea, par son testament, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son frère, auquel elle légua les sommes qu'elle crut nécessaires pour la fondation et la dotation de ce couvent. Le duc de Mercœur étant mort lui-même l'année d'après, Marie de Luxembourg sa veuve se fit un devoir d'exécuter les dernières volontés de la Reine sa belle-sœur (1) ; et son zèle la porta même à ajouter de ses propres deniers à la somme de 60,000 liv. léguée par cette princesse, somme qui ne se trouva point encore suffisante pour l'entière exécution de ce pieux dessein.

L'hôtel de Retz, appelé alors l'hôtel du Péron, situé sur une partie du terrain qu'occupe actuellement la place Vendôme, lui ayant paru convenable à la fondation qu'elle méditait, madame de Mer-

---

(1) Elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part des Capucins, qui s'opposaient à Rome à cet établissement, ne voulant en aucune manière se charger de confesser et gouverner ces religieuses ; mais le Pape Clément VIII le leur ayant ordonné par son bref de l'an 1603, ces religieux s'y soumirent, et les obstacles furent entièrement levés.

cœur en fit l'acquisition, et donna des ordres pour qu'on y construisît sur-le-champ une chapelle et les autres lieux réguliers qui constituent un monastère. Elle en posa elle-même la première pierre le 29 mai 1604 ; toutefois, pour que cet établissement auquel elle prenait un vif intérêt n'éprouvât aucun retard, cette princesse, mettant à profit le temps que demandaient les constructions et les dispositions intérieures qu'elle faisait faire dans cet hôtel, s'était retirée au faubourg Saint-Antoine, dans une grande maison composée de deux corps de logis dont elle occupa l'un, et destina l'autre pour les filles qui voudraient embrasser la vie austère de l'ordre réformé de Saint-François. Douze filles prirent l'habit de cet ordre le 24 juillet 1604 ; et deux ans après les bâtimens de leur monastère étant achevés, le cardinal de Gondi, assisté de l'évêque de Paris, son neveu, y installa solennellement les douze nouvelles religieuses (1).

La règle de ce monastère était, celle des filles de Sainte-Claire exceptée, le plus austère de toutes les règles établies dans les communautés de filles. Vêtues de la bure la plus grossière, les Capucines ne vivaient que d'aumônes, marchant toujours nu-pieds, excepté dans la cuisine et dans le jardin, et ne faisant jamais usage de chair, même

(1) Les Capucins, au nombre de quatre-vingts, allèrent les chercher à leur demeure du faubourg Saint-Antoine, et les conduisirent processionnellement jusqu'à leur nouveau monastère.

dans les maladies mortelles, etc. Cette rigoureuse austérité a fait croire que le couvent de Paris était le seul de cet institut de France ; mais il est bien certain qu'il y en avait trois, un à Tours, un autre à Marseille et celui de Paris.

Les religieuses Capucines demeurèrent dans la maison fondée par la duchesse de Mercœur jusqu'au 19 avril 1688, époque de leur translation au couvent que Louis XIV leur fit bâtir dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, lorsque le projet eut été formé d'élever la place Vendôme.

Le portail de cette église, construit seulement en 1722, était un des exemples les plus frappans de ce goût bizarre pire que la barbarie, dans lequel l'architecture était tombée au commencement du siècle dernier. Deux pilastres d'ordre dorique, quoique de proportion toscane, s'élevaient de chaque côté ; ils étaient surmontés d'un entablement gigantesque, dont la frise et la corniche formaient un plein-cintre énorme qui couronnait cette singulière composition ; l'archivolte de la porte, hors de toute proportion avec une si vaste corniche, était surmontée d'un bas-relief remplissant tout l'espace qui séparait ces deux portions de cercle, ce qui complétait le ridicule de cette décoration ; enfin elle était si mauvaise de tous points, qu'on n'a jamais su quel fut l'architecte qui en avait donné le dessin, tous ceux à qui on crut devoir l'attribuer dans les ou-

vrages écrits à cette époque s'étant empressés de la désavouer.

L'auteur de la sculpture était Antoine Vassé. Cet ouvrage médiocre, mais cependant bien supérieur au portail, était composé d'un grand cartouche soutenu par trois anges, au milieu duquel on lisait ces mots en lettres d'or : *Pavete ad sanctuarium meum, ego Dominus*. Au-dessus de la corniche s'élevait une croix qu'accompagnaient deux anges en adoration.

L'intérieur de l'église était peu spacieux, mais proprement décoré, et remarquable sur-tout par des chapelles (1) et des mausolées d'une grande magnificence.

Les bâtimeus du monastère construits sur les dessins de *d'Orbay*, avaient coûté au Roi près d'un million; toutes les cellules des religieuses étaient boisées, et les cloîtres vitrés; ce qui fut fait sans doute pour prévenir les accidens auxquels elles étaient exposées par l'excessive sévérité de leur institution (2).

---

(1) En 1756, il fallut reprendre sous œuvre et le portail et l'église, qui étaient d'une construction peu solide; alors ces mausolées furent détruits et rétablis ensuite, mais avec négligence. C'était pour la troisième fois qu'on restaurait ce portail, qu'il eût mieux valu abattre dès la première. (*Voyez* pl. 77.)

(2) Ce monastère, ainsi que tant d'autres monumens de ce genre, a été démoli depuis la révolution.

CURIOSITÉS DU MONASTÈRE ET DE L'ÉGLISE DES CAPUCINES.

TABLEAUX.

Une résurrection, par *Antoine Coypel.*
Le martyre de saint Ovide, par *Jouvenet.*

TOMBEAUX.

Au milieu du chœur des religieuses reposait, sous une simple tombe de marbre noir, le corps de Louise de Lorraine, Reine de France, et fondatrice de ce couvent. Elle avait ordonné par son testament que son corps y fût inhumé.

Dans la chapelle de Saint-Ovide (1) était le tombeau de Charles, duc de Créqui, mort le 13 février 1687. Ce monument, exécuté par *Pierre Mazeline*, a été déposé depuis au musée des Petits-Augustins (2).

Armande de Lusignan, épouse du duc de Créqui, morte le 11 août 1707, fut inhumée dans le même tombeau.

Une autre chapelle servait de sépulture à la famille de Letellier-Louvois. On y voyait le tombeau du marquis de Louvois (3).

---

(1) Le corps de ce Saint avait été donné par ce seigneur aux Capucines. Ce fut le concours extraordinaire de peuple qu'attirait sa fête, célébrée le 31 août, qui donna naissance à la foire de Saint-Ovide.

(2) Sur un cénotaphe en marbre blanc est couchée la statue, aussi en marbre blanc, du duc, revêtu du grand habit de l'ordre du Saint-Esprit; l'Espérance le console et lui soutient la tête, tandis qu'un génie, placé à ses pieds, semble pleurer sa mort.

(3) Ce monument, également déposé au musée des Petits-Augustins, représente ce célèbre ministre à moitié couché sur un sarcophage de marbre vert antique; une femme assise à ses pieds, et tenant un livre ouvert, le regarde en pleurant; cette figure est le portrait d'Anne de Souvré de Courtanvaux son épouse. Le groupe entier est de la main de *Girardon*, et présente des beautés remarquables.

Au bas du sarcophage sont deux figures en bronze, l'une, du même sculpteur, offrant la Sagesse sous la forme de Minerve; l'autre, commencée par *Desjardins*, et terminée par *Vancleve*, représentant la Vigilance.

Dans ce même tombeau avaient été inhumés : Anne de Souvré de Courtanvaux, épouse du marquis de Louvois, morte en 1715 ;

Louis-François-Marie, marquis de Barbesieux, fils du marquis et de la marquise de Louvois, mort en 1691 ;

Camille Letellier, connu sous le nom de l'abbé de Louvois, frère du précédent, mort en 1718.

Les autres personnages remarquables qui avaient leur sépulture dans cette église étaient :

M. de Saint-Pouange, fils de Jean-Baptiste Colbert, cousin germain de M. de Louvois, mort en 1706 ;

Marie de Berthemet de Saint-Pouange son épouse, morte en 1732 ;

La marquise de Pompadour, morte en 1764 ;

Alexandrine Le Normand d'Etiole sa fille.

LES NOUVELLES-CATHOLIQUES.

Cette communauté de filles, instituée pour la propagation de la religion catholique, apostolique et romaine, était établie rue Sainte-Anne, entre les rues Neuve-Saint-Augustin et des Petits-Champs. En formant cet établissement, on avait eu pour but d'offrir aux personnes du sexe, qui désiraient renoncer au judaïsme ou à l'hérésie, un asile où elles pussent trouver des secours temporels et l'instruction nécessaire pour assurer leur conversion. Le projet de cette institution, conçu par le père Hyacinthe, Franciscain, fut approuvé en 1634 par François de Gondi, premier archevêque de Paris, et autorisé par une bulle d'Urbain VIII, du 3 juin de la même année. Le Roi Louis XIII la confirma par ses lettres-patentes du mois d'octobre 1637, et Louis XIV,

par de nouvelles lettres du mois d'octobre 1649.

Les premières supérieures de cette communauté furent la sœur Garnier, de l'hospice de la Providence, et mademoiselle Gaspi, deux saintes filles qui avaient eu connaissance, dès le principe, du projet du père Hyacinthe, et l'avaient favorisé de tout leur pouvoir. La nouvelle institution fut d'abord placée derrière Saint-Sulpice, dans la rue des Fossoyeurs; de là les Nouvelles-Catholiques furent transférées rue Pavée, au Marais. Elles y étaient encore en 1647 ; mais peu de temps après on leur procura une maison plus commode, située rue Sainte-Avoie. Il était à craindre cependant que cette communauté, qui n'avait encore aucuns fonds permanens pour subsister, ne pût se soutenir long-temps. Mais il en arriva autrement ; et c'est une chose remarquable que, dans ce royaume et principalement dans sa capitale, un établissement public conçu dans des vues utiles, et sur-tout avec l'intention d'instruire et d'édifier, n'a jamais manqué de trouver de puissans protecteurs et de nobles libéralités dans la première classe de ses habitans. Cette bienfaisance éclairée se propageait de race en race, et l'on peut dire que de telles traditions d'honneur, de vertu et de bienséance n'étaient pas un des moindres soutiens de l'État. Les Nouvelles-Catholiques, à qui le Roi faisait une pension annuelle de 1000 livres, virent bientôt leur existence assurée par les dons de plusieurs per-

sonnes pieuses, et notamment d'une des plus illustres maisons de France (1); ce qui les mit en état, non-seulement de remplir sans inquiétude l'objet de leur institution, mais encore, au moyen d'une économie sévère établie dans leur administration, d'acheter, rue Sainte-Anne, un terrain sur lequel elles firent bâtir une maison et une chapelle (2).

La première pierre du maître-autel fut posée, au nom de la Reine, par la duchesse de Verneuil, le 12 mai 1672; et la chapelle fut bénite le 27 du même mois, sous le titre de l'exaltation de la Sainte-Croix et de sainte Clotilde. Cette maison jouissait de tous les priviléges accordés aux maisons de fondation royale; priviléges qui furent renouvelés et confirmés de nouveau par lettres-patentes du Roi, en date du mois d'avril 1673, sous la condition expresse qu'elle ne pourrait être changée en mai-

---

(1) La maison de Créqui.

(2) Quelques historiens ont avancé que c'était M. de Turenne qui avait donné aux Nouvelles-Catholiques leur maison de la rue Sainte-Anne. Jaillot présente une opinion contraire; et les raisons sur lesquelles il se fonde nous ont paru assez solides. « Je » ne doute point, dit-il, que M. de Turenne, qui avoit abjuré » la religion protestante, n'ait été du nombre des bienfaiteurs » des Nouvelles-Catholiques; mais je n'ai trouvé aucune preuve » qu'il leur eût donné la maison où elles demeurent actuelle- » ment. Il n'est pas nommé dans le contrat d'acquisition, et si » sa modestie l'eût engagé à cacher ses bienfaits, la reconnois- » sance des Nouvelles-Catholiques se seroit empressée de les pu- » blier après sa mort, ou au moins de consigner ce fait dans » leurs archives. »

son de profession religieuse, et que les filles qui en feraient partie resteraient dans l'état séculier, et vivraient selon les règles et statuts donnés par l'archevêque de Paris.

Les principales charges de cette communauté étaient triennales, et les engagemens entre le corps et ses membres, étant réciproquement libres, pouvaient se rompre de part et d'autre sans aucune difficulté.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

Un beau tableau de *le Brun*, représentant un Christ. On voyait au pied de la croix sainte Clotilde, Reine de France, y déposant sa couronne. Une descente de croix attribuée à *Palme-le-Vieux*.

La maison des Nouvelles-Catholiques a été détruite et remplacée par des maisons particulières.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

La bibliothèque du Roi est placée rue de Richelieu, dans le vaste édifice qui s'étend depuis l'arcade Colbert jusqu'à la rue Neuve-des-Petits Champs.

De même que la ville de Paris, dont elle est un des plus beaux ornemens, cette bibliothèque eut de très-faibles commencemens; et son accroissement suivit pour ainsi dire celui de cette capitale.

Charlemagne fut le premier de nos Souverains qui essaya de faire naître en France le goût des sciences et des lettres; mais ses efforts, et ceux des

savans qu'il avait attirés à sa cour, n'eurent pas le succès qu'il en avait espéré. La France redevint barbare sous le règne de ses faibles successeurs; et, pendant près de quatre siècles de guerres intestines et de désordres de toute espèce, les ténèbres les plus épaisses couvrirent ce beau royaume, que la religion chrétienne put seule empêcher alors de redevenir une contrée tout-à-fait sauvage. Cependant tous les établissemens utiles créés par ce grand Monarque ne périrent pas avec lui : les écoles qu'il avait instituées auprès des monastères et de chaque cathédrale subsistèrent et continuèrent à être fréquentées, même dans les temps de la plus profonde ignorance. Il est vrai que les leçons qu'on y donnait se réduisaient à peu de chose : et si l'on en excepte la théologie, la première des sciences, et toujours la même dans tous les temps et dans tous les lieux où règne la religion catholique, quelques principes de grammaire, les subtilités de la dialectique d'alors, et la musique qui n'était autre chose que le plain-chant, telles étaient les connaissances qu'on y acquérait, et ces connaissances ne sortaient pas des cloîtres. Les clercs et les moines étaient les seuls qui sussent lire en France, et qui possédassent le petit nombre des livres existans dans ce royaume, sans que personne fût tenté de leur envier une semblable possession. On voyait parmi ces livres peu d'exemplaires des ouvrages grecs et latins, qui passaient alors pour aussi profanes que

leurs auteurs, et qu'on ne lisait point sans permission. Des copies de la Bible, quelques traités des Pères, des canons, des missels, des livres liturgiques et de plain-chant, formaient dans ces temps-là toutes les bibliothèques. Saint Louis, qui semble avoir eu quelque projet de créer un dépôt public de livres (1), n'y donna point de suite, puisqu'il légua sa bibliothèque aux Jacobins et aux Cordeliers de Paris, à l'abbaye de Royaumont et aux Jacobins de Compiègne. Avant et depuis ce prince jusqu'à Charles V, nos Rois n'avaient d'autres livres que ceux qui étaient nécessaires à leur usage particulier; et quoique Sauval ait dit que ce dernier prince « tira du Palais-» Royal tous les livres que lui et ses prédécesseurs » avoient amassés avec non moins de dépenses » que de curiosité, » on peut cependant avancer sans crainte de se tromper, que cette collection n'était pas nombreuse; et nous apprenons par le *Mémoire historique sur la bibliothèque du Roi*, imprimé à la tête du catalogue des livres qui la composent, que le Roi Jean n'avait que six volumes de sciences et d'histoire, et trois ou quatre de dévotion.

Charles V doit donc être regardé comme le véritable fondateur de la bibliothèque royale. Ce prince aimait les lettres et les savans. La protection qu'il leur accordait en augmenta le nombre et

(1) *Voyez* t. I, p. 471.

multiplia les ouvrages ; on s'empressait de toutes parts à lui en offrir, et il faisait copier tous ceux qu'il jugeait les plus utiles. Cette collection, immense pour le temps, fut placée, comme nous l'avons déjà dit, dans une tour du Louvre qu'on nomma la *tour de la librairie*. Elle en occupait les trois étages ; l'inventaire que Gilles Mallet en fit en 1373 nous apprend que cette bibliothèque était alors composée de 910 volumes (1).

Elle fut entièrement dispersée sous le règne désastreux de l'infortuné Charles VI. Le duc de Bedford, qui prenait alors le titre de régent du royaume, en acheta la plus grande partie pour la somme de 1200 livres, et la fit passer en Angleterre, avec les archives déposées également dans le palais du Louvre.

Charles VII, pendant les troubles continuels qui agitèrent son règne, ne put s'occuper du rétablissement de cette bibliothèque. Louis XI, plus tranquille, recueillit quelques livres épars dans différentes maisons royales, et l'imprimerie nouvellement inventée lui fournit des moyens plus faciles d'en augmenter le nombre. Charles VIII joignit à cette petite collection quelques livres qu'il avait rapportés de Naples, seul fruit qu'il retira de la conquête de ce royaume. La garde de cette collection fut confiée à Laurent Palmier.

Elle s'accrut encore sous Louis XII, qui y réunit

---

(1) *Voyez* t. Ier, p. 523.

la bibliothèque formée à Blois par Louis d'Orléans, laquelle était composée de quelques volumes tirés originairement de la librairie du Louvre. Ce prince y ajouta encore les livres qui avaient appartenu au célèbre Pétrarque, et la bibliothèque des ducs de Milan. Le gardien qu'il y préposa se nommait Jean de La Barre.

Cependant toute cette collection, déposée alors dans cette même ville de Blois, ne contenait encore, en 1544, que 1,890 volumes, lorsque François I[er] l'incorpora à celle qu'il avait commencé de former à Fontainebleau, sous la garde de Matthieu La Bise. Ce prince, nommé à si juste titre le restaurateur des sciences et des lettres, sentant l'extrême importance d'un semblable dépôt, chargea ses ambassadeurs auprès des cours étrangères d'acheter et de recueillir tous les manuscrits grecs ou latins qu'ils pourraient se procurer. Plusieurs savans distingués voyagèrent aussi par ses ordres dans les contrées lointaines pour le même objet. Cette bibliothèque royale commença alors à devenir vraiment digne du titre qu'elle portait. Pierre Duchâtel en était le gardien.

Cependant, quoique l'imprimerie eût déjà fait de rapides progrès, à l'exception de 200 volumes imprimés il n'y avait encore que des manuscrits dans la bibliothèque royale. Henri II contribua plus efficacement à son augmentation par son ordonnance de 1556 (1), laquelle enjoignait aux libraires

(1) Cette ordonnance fut renouvelée par Louis XIII en 1617

qui faisaient imprimer, de fournir un exemplaire en vélin, et relié, de chaque livre dont on leur accordait le privilége. Cette utile et sage précaution avait été imaginée par un avocat nommé Raoul Spifame. Catherine de Médicis joignit à tant de livres déjà rassemblés la bibliothèque que le maréchal de Strozzi avait achetée après la mort du cardinal Ridolfi, neveu du Pape Léon X (1). Pierre Duchâtel fut conservé par Henri II. Pierre de Montdoré lui succéda.

Cette bibliothèque resta languissante sous Henri III, et ne fut augmentée que des livres imprimés avec privilége. Après Montdoré le célèbre Jacques Amiot, nommé maître de la librairie, se fit un plaisir d'en procurer l'entrée aux savans. Il eut pour successeur un homme non moins célèbre, l'historien Jacques-Auguste de Thou.

Henri IV, dont le règne fut malheureusement si court et si agité, étendit néanmoins ses soins sur cet établissement. Par ses lettres du 14 juin 1594, il donna des ordres pour faire transporter à Paris la bibliothèque que François Ier avait établie à Fontainebleau (2); il y ajouta celle de Catherine de Médicis, malgré l'opposition et les vives réclamations des créanciers de cette Reine; et la collection entière fut placée dans les salles du collége

(1) Elle s'empara de cette bibliothèque, sous le prétexte plus spécieux que réel qu'elle était un démembrement de la bibliothèque des Médicis.

(2) Cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de mai 1599.

de Clermont, alors vacant, sous la garde du président de Thou, qui avait succédé à son père. En 1604, cette bibliothèque fut transportée dans une grande salle du cloître des Cordeliers. Isaac Casaubon était alors maître de la librairie et conserva cette place jusqu'à la mort de Henri IV.

Sous Louis XIII, elle fut enrichie de manuscrits syriaques, turcs, arabes, persans, sans compter les livres imprimés avec privilége. Elle fut alors transférée du cloître des Cordeliers, dans une grande maison située rue de la Harpe, au-dessus de Saint-Côme. On y distribua les livres dans le rez-de-chaussée et dans le premier étage, ce qui la fit appeler la haute et la basse librairie (1). Cependant, malgré les efforts réunis de tant de Souverains, la bibliothèque royale ne contenait pas encore 7,000 volumes à la mort de ce prince (2).

Louis XIV, dont le nom rappelle tant de genres de gloire, imprima à cet établissement le caractère de grandeur qui a signalé toutes les entreprises de

(1) Les principaux gardes de la bibliothèque, depuis cette époque jusqu'à nos jours, furent MM. Dupuy, Jérôme Bignon, Bignon fils, l'abbé Le Tellier, l'abbé Bignon; Bignon, prévôt des marchands, son neveu; Bignon, fils du précédent, etc.

(2) C'est ce qu'on peut juger par l'état où elle se trouvait en 1661. Suivant le *Mémoire historique* ci-dessus cité, Louis XIV y avait joint plus de 9,000 volumes imprimés et 200 manuscrits légués par MM. Dupuy, 1923 volumes manuscrits du comte de Béthune, etc. Cependant la bibliothèque ne contenait alors que 6088 manuscrits et 10,658 volumes imprimés. On y ajouta dans la suite et après la mort du cardinal Mazarin les manuscrits de Brienne.

son règne. Les acquisitions que fit ce prince, soit en manuscrits, soit en livres imprimés, furent si considérables et se succédèrent si rapidement, qu'en 1674 on y comptait déjà plus de 30,000 volumes; et qu'à sa mort, arrivée en 1715, il en renfermait environ 70,000 (1).

Dès 1666, la maison de la rue de la Harpe ne suffisait plus pour contenir la bibliothèque du Roi, qui s'accroissait de jour en jour. Louis XIV lui destinait une place au Louvre, dont il avait déjà fait reprendre les travaux. En attendant qu'on pût y placer ce précieux dépôt, M. de Colbert le fit transporter rue Vivienne, dans deux maisons qui lui appartenaient et qui touchaient son hôtel. Ce fut alors qu'on y joignit les autres curiosités qu'elle contient maintenant, et dont nous ne tarderons pas à parler. M. de Louvois, qui succéda à ce ministre, songeait à la transporter dans les bâtimens de la place Vendôme, qu'on élevait en 1687, lorsque sa mort fit évanouir ce projet.

La bibliothèque, augmentée encore par les soins du régent, resta donc dans les deux maisons de la rue Vivienne jusqu'en 1721, époque à laquelle il devint impossible de l'y laisser plus long-temps, à cause de la quantité toujours croissante des livres qu'elle contenait. Alors, sur la proposition de M. l'abbé Bignon, qui, à cette époque, en était le

(1) Louis XV l'augmenta depuis plus qu'aucun de ses prédécesseurs; à la fin de son règne le nombre des livres imprimés s'élevait déjà à plus de 100,000 volumes.

gardien, le duc d'Orléans la fit placer dans les vastes bâtimens qu'elle occupe encore aujourd'hui (1).

Ces bâtimens s'étendent dans la rue de Richelieu depuis la rue Neuve-des-Petits-Champs jusqu'à celle de Colbert, et, dans cette immense façade, n'offrent qu'un mur presque entièrement nu et une porte cochère dépouillée de tout ornement. Cette porte donne entrée dans une cour assez vaste, mais dont la proportion est vicieuse; et les constructions correspondantes sans symétrie. On peut reconnaitre au premier coup d'œil, et par ce manque de régularité, et par la mauvaise disposition de ces constructions, que non-seulement cet édifice n'a pas été bâti pour contenir une bibliothèque, mais encore que les corps-de-logis qui le composent ont été élevés à plusieurs reprises et pour divers usages : il ne faut donc point s'étonner de n'y pas trouver l'heureuse distribution et les communications commodes que l'on aurait le droit d'exiger dans un monument construit exprès pour une semblable collection.

Toutes les salles du rez-de-chaussée, qui entourent la cour dans une étendue de 115 toises, sont destinées à servir aux bureaux, magasins et ateliers dépendans de la bibliothèque, laquelle est divisée en cinq départemens ou dépôts.

---

(1) Ces bâtimens étaient un démembrement du palais du cardinal Mazarin, qui avait été divisé en deux parties par ses héritiers.

DÉPOT DES LIVRES IMPRIMÉS.

Il est situé au premier étage, et l'on y arrive par un grand escalier, précédé d'un vestibule, lequel est à droite de l'entrée principale. Cet escalier, remarquable par la hardiesse de sa construction et la beauté de sa rampe de fer, conduit dans une première galerie de neuf croisées de face, de là dans un salon de quatre, et enfin dans une autre immense galerie, formant deux retours d'équerre, laquelle est éclairée par trente-trois croisées. Toutes ces ouvertures donnent sur la cour; et sur les murs opposés sont distribués des corps d'armoires dans toute la hauteur du plancher. Cette hauteur est divisée par un balcon en saillie, qui continue horizontalement dans toute la longueur de ces galeries. On y monte par plusieurs petits escaliers pratiqués dans la boiserie, de manière que tous les livres, rangés par étage depuis le parquet jusqu'au plafond, peuvent être atteints et communiqués au public avec la plus grande facilité.

Ce dépôt était composé, en 1789, d'environ 150,000 volumes (1), sans compter une quantité

(1) On aura peine à croire que, pendant les vingt années de la révolution, cette bibliothèque se soit accrue de près de 200,000 volumes. Il n'y a cependant aucune exagération dans ce calcul, et nous pouvons affirmer, d'après les autorités les plus sûres et les renseignemens les plus exacts, qu'elle contient aujourd'hui au moins 300,000 volumes. La manie de faire des livres, est une maladie épidémique qui a gagné l'Europe entière; et certes ce

prodigieuse de pièces rares sur toutes les matières possibles, conservées avec soin dans des porte-feuilles. Les livres y sont divisés en cinq classes : *théologie*, *jurisprudence*, *histoire*, *philosophie* et *belles-lettres*.

CURIOSITÉS DU DÉPOT DES LIVRES IMPRIMÉS.

1° Dans une cinquième salle on voit la partie supérieure des deux fameux globes composés à Venise par *Vincent Coronelli*, Frère-Mineur, et présentés à Louis XIV en 1683, par le cardinal d'Estrées, qui les avait fait faire exprès pour ce Monarque. Ils ont trente-quatre pieds six pouces et quelques lignes de circonférence, et sont entourés de deux grands cercles de bronze de treize pieds de diamètre, qui en forment les horizons et les méridiens. La partie inférieure de ces deux sphères colossales est placée dans une pièce à rez-de-chaussée, dont le plafond, ouvert circulairement, laisse passer dans la salle du premier étage une portion de leurs hémisphères (1);

2° Plusieurs planches de l'imprimerie en bois, appelée imprimerie à planches fixes, laquelle a précédé la découverte de l'imprimerie à caractères mobiles.

DÉPOT DES MANUSCRITS.

Sur le même palier à droite est la porte d'entrée qui conduit à ce précieux depôt. Il est renfermé dans cinq petites pièces et dans une grande galerie dite *galerie Mazarine*.

---

dépôt, tout immense qu'il est, ne contient pas la moitié des sottises, des erreurs, des folies niaises ou perverses qui s'impriment depuis la Tamise jusqu'à la Néva.

(1) Il est inutile sans doute de dire que, d'après les nouvelles découvertes faites en géographie, ces belles machines ne sont plus que des objets de pure curiosité.

Cette belle galerie est éclairée par huit croisées en voussures, ornées de coquilles dorées. En face sont des niches décorées de paysages (1), par *Grimaldi Bolognèse*, qui en a également couvert les embrasures des croisées ; mais ce qui est sur-tout remarquable, c'est le plafond peint à fresque en 1651 par *Romanelli*. Ce peintre célèbre y a représenté plusieurs sujets de la fable ; et il n'est aucun de ses ouvrages qui offre une plus belle couleur, un meilleur goût de dessin (2), une disposition plus gracieuse. Ces divers tableaux sont distribués dans des compartimens bien entendus, mêlés de médaillons en camaïeux, soutenus par des figures et ornemens imitant le stuc. Toute cette décoration, faite dans le style du temps, n'a pas sans doute l'élégante simplicité qu'on exigerait aujourd'hui, mais n'est point cependant dépourvue de noblesse et d'élégance.

Les manuscrits contenus dans ce dépôt sont divisés par fonds ; et chaque fonds porte le nom de celui qui en a fait la collection, qui l'a légué ou vendu à la bibliothèque.

Cette collection, la plus riche et la plus intéres-

---

(1) Ces peintures sont masquées aujourd'hui par les tablettes où sont placés les manuscrits.

(2) Nous ne prétendons pas dire par là que ce dessin soit excellent. *Romanelli* avait les défauts communs à presque tous les peintres de son temps. Ses figures sont maniérées, et le style est loin d'en être sévère. Il n'en est pas moins vrai que cette grande machine, peinte avec franchise et vigueur, est une production très-estimable. Elle a conservé encore toute sa fraîcheur.

sante qui existe en ce genre, s'élevait, en 1789, à près de 50,000 volumes. Elle se composait d'abord de manuscrits en langues anciennes et orientales, rangés dans l'ordre suivant : les manuscrits hébreux, les syriaques, les samaritains, les cophtes, les éthiopiens, les arméniens, les arabes, les persans, les turcs, les indiens, les siamois, les livres et manuscrits chinois, les grecs, les latins, etc.; ce qui formait à peu près 25,000 volumes.

Les manuscrits italiens, allemands, anglais, espagnols, français, etc., formaient une seconde division non moins nombreuse; parmi ces derniers, on distingue une suite très-précieuse de mémoires, titres et autres matériaux relatifs à l'histoire de France, et qui peuvent y répandre un grand jour, sur-tout depuis Louis XI (1).

(1) Cette collection a été, de même que celle des livres imprimés, considérablement augmentée pendant la révolution, et s'était élevée alors jusqu'à 70,000 volumes. Les accroissemens qu'elle avait reçus se composaient de 500 manuscrits de la bibliothèque du Vatican; de ceux de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; de plusieurs autres tirés de Bologne, de Milan, de Munich et autres villes d'Allemagne et d'Italie; mais sur-tout des riches collections de la Sorbonne, de Saint-Victor, de Saint-Germain-des-Prés (*), etc., etc. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de rappeler que c'est en grande partie aux soins de M. *Van Praet*, savant distingué et l'un des conservateurs actuels de la bibliothèque, qu'on doit la conservation de cette dernière collection, qui fut sur le point d'être consumée dans l'incendie des bâtimens de l'abbaye, arrivé pendant la révolution.

(*) On a rendu, depuis la restauration, les manuscrits enlevés aux diverses bibliothèques de l'Europe.

Les principaux fonds qui composent cette immense collection sont d'abord l'ancien fonds du Roi ; ensuite ceux de Dupuy, de Béthune, de Brienne, de Gainières, de Dufourni, de Louvois, de La Mare, de Baluse, de de Mesme, de Colbert, de Cangé, de Lancelot, de du Cange, de Serilly, d'Huet, de Fontanieu, de Sautereau, etc.

CURIOSITÉS DU DÉPOT DES MANUSCRITS.

Elles se composent principalement de missels, d'heures et d'évangiles du moyen âge, dont les couvertures sont chargées d'ornemens et de sculptures en or, en argent, en ivoire, etc. Parmi ces manuscrits, qui sont en très-grande quantité, on distingue principalement :

1° Le manuscrit fameux des épîtres de saint Paul, en grec et en latin, écrit à deux colonnes, en belles lettres majuscules. C'est un des plus anciens que l'on connaisse ; il paraît être du sixième ou du septième siècle ;

2° La bible et les heures de Charles-le-Chauve. La couverture des heures est enrichie de pierres précieuses et de deux bas-reliefs d'ivoire d'un travail très-curieux.

DÉPOT DU CABINET DES MÉDAILLES.

François Ier, Henri II et Charles IX paraissent avoir été les premiers de nos Rois qui aient songé à faire des collections d'antiques et de médailles (1).

(1) François Ier plaça dans le garde-meuble environ vingt médailles d'or et une centaine d'argent. Henri II en recueillit un assez grand nombre, qu'il réunit dans sa bibliothèque avec celles de François Ier ; il y joignit ensuite la collection précieuse que Catherine de Médicis avait apportée en France. Enfin Charles IX essaya de consolider cet établissement, en assignant au Louvre

Mais les troubles qui agitèrent la France sur la fin du règne de ce dernier prince, et sous celui de son successeur, dispersèrent ce que ses prédécesseurs et lui avaient eu tant de peine à recueillir. Henri IV eut aussi le projet de former une collection semblable; sa mort précipitée l'empêcha de le réaliser.

Il était réservé à Louis XIV d'exécuter un semblable dessein, à peine commencé jusqu'à lui. « Gas-
» ton d'Orléans » dit M. l'abbé Barthélemy « avoit
» donné au Roi une suite de médailles en or; et
» comme M. de Colbert s'aperçut que Sa Majesté
» se plaisoit à consulter ces restes de l'antiquité sa-
» vante, il n'oublia rien pour satisfaire un goût si
» honorable aux lettres. Par ses ordres et sous ses
» auspices, M. Vaillant (1) parcourut plusieurs fois
» l'Italie et la Grèce, et en rapporta une infinité de
» médailles singulières. On réunit plusieurs cabi-
» nets à celui du Roi : et des particuliers, par un
» sacrifice dont les curieux seuls peuvent appré-
» cier l'étendue, consacrèrent volontairement dans
» ce dépôt ce qu'ils avoient de plus précieux en ce
» genre. Ces recherches ont été continuées dans la
» suite avec le même succès. Le cabinet du Roi a

---

une salle pour y rassembler les médailles antiques, et en créant un garde particulier pour ces objets.

(1) D'autres savans parcoururent aussi, par ordre du Roi, la Sicile, la Grèce, l'Égypte, la Perse, l'Asie-Mineure, et concoururent, par leurs recherches, à la splendeur de ce cabinet, entre autres MM. Demonceaux, Vaufleb, Petit de La Croix, Galland, de Noiutel, ambassadeur à Constantinople, Paul Lucas, etc.

» reçu des accroissemens successifs, et l'on pour-
» roit dire qu'il est à présent au-dessus de tous ceux
» qu'on connoît en Europe, s'il ne jouissoit depuis
» long-temps d'une réputation si bien méritée.

» Cette immense collection est divisée en deux
» classes principales, l'antique et la moderne. La
» première comprend plusieurs suites particuliè-
» res : celle des Rois, celle des villes grecques,
» celle des familles romaines, celle des Empereurs,
» et quelques-unes de ces suites se subdivisent en
» d'autres, relativement à la grandeur des médail-
» les et au métal. C'est ainsi que des médailles des
» Empereurs on a formé deux suites de médaillons
» et de médailles en or; deux autres de médaillons
» et de médailles en argent; une cinquième de mé-
» daillons en bronze; une sixième de médailles de
» grand bronze; une septième de celles de moyen
» bronze; une huitième enfin de médailles de pe-
» tit bronze. La moderne est distribuée en trois
» classes : l'une contient les médailles frappées
» dans les différens Etats de l'Europe; l'autre, les
» monnoies qui ont cours dans presque tous les
» pays du monde; et la troisième, les jetons. Cha-
» cune de ces suites, soit dans le moderne, soit
» dans l'antique, est, par le nombre, la conserva-
» tion et la rareté des pièces qu'elle contient, digne
» de la magnificence du Roi et de la curiosité des
» amateurs (1). »

---

(1) Ceci a été écrit en 1754. Depuis, cette collection a reçu,

Ces médailles furent d'abord réunies au Louvre, ainsi que les antiquités éparses dans les maisons royales. M. de Louvois eut ordre ensuite de faire transférer ce cabinet à Versailles, où il fut placé auprès de l'appartement du Roi, et confié à la garde de Rainsart, savant antiquaire. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier qu'il fut rapporté à la bibliothèque et déposé dans la salle où on le voit aujourd'hui.

Dans cette même salle sont réunis la collection des pierres gravées et le cabinet des antiques. La première contient un grand nombre des chefs-d'œuvre des artistes grecs, gravés en creux et en relief, et les plus belles agates gravées par les modernes. On remarque principalement, parmi les monumens antiques, le tombeau de Chilpéric Ier, Roi de France, découvert à Tournai en 1653; les deux grands boucliers votifs, en argent, trouvés dans le Rhône et en Dauphiné en 1656 et 1714; la fameuse agate de la Sainte-Chapelle; la sardoine onyx, dite *vase de Ptolémée*, etc., etc.

Il contient encore un très-grand nombre de figures, de bustes, de vases, d'instrumens de sacrifices, de marbres chargés d'inscriptions, d'urnes

---

comme toutes les autres, de grands accroissemens, et principalement jusqu'au moment de la révolution, par les soins et les recherches de M. l'abbé Barthélemy lui-même. Depuis cette époque elle avait été presque doublée par toutes les collections enlevées à Rome et dans l'Italie. Une partie de ces richesses a été rendue à ses propriétaires.

funéraires, de meubles, de bijoux, etc., recueillis des antiquités grecques et romaines. Vers le milieu du dix-huitième siècle, M. le comte de Caylus ajouta à tant de richesses une quantité considérable d'antiquités égyptiennes, étrusques, etc., que cet illustre amateur avait rassemblées, et qu'il a publiées en vingt-six planches, accompagnées de notes et de dissertations justement estimées.

DÉPOT OU CABINET DES PLANCHES GRAVÉES ET ESTAMPES.

On doit encore à Louis XIV la création de cette collection à laquelle il en est peu en Europe qui soient comparables. Le goût dont ce prince était possédé pour tout ce qui avait quelque rapport aux beaux-arts, le porta à faire l'acquisition de l'importante collection amassée à grands frais par l'abbé de Marolles, et composée des meilleures estampes depuis l'origine de la gravure jusqu'au moment où il vivait. Elle est contenue en 264 volumes, format grand atlas, et fut le premier fonds de ce cabinet.

Quelques années auparavant, Gaston d'Orléans avait légué au Roi une suite d'histoire naturelle, qu'il avait fait peindre en miniature par Nicolas Robert, d'après les plantes de son jardin botanique et les animaux de sa ménagerie de Blois. Cette suite fut jointe à celle de l'abbé de Marolles, et augmentée des productions de trois artistes, Jean

Joubert, Nicolas Aubriet et mademoiselle Basseport, qui, sous la fin du règne de ce prince et sous Louis XV, continuèrent de peindre de la même manière des objets pris dans les trois règnes de la nature. Cette partie seule contenait 60 volumes in-folio (1).

La collection léguée au Roi, en 1712, par M. de Gaignières, vint encore augmenter la richesse de ce cabinet de plus de 30,000 portraits rangés par pays et par états, et pris dans toutes les conditions, depuis le sceptre jusqu'à la houlette.

Louis XV l'enrichit aussi par les acquisitions qu'il fit des collections (2) de M. de Beringhem, de M. l'Allemand de Betz, de M. de Fontette, de M. Begon, et enfin d'une partie du cabinet de M. Mariette.

Enfin ce précieux cabinet, augmenté considérablement depuis par les acquisitions successives faites dans le siècle dernier, contenait en 1789 environ 5,000 volumes, lesquels sont divisés en douze classes.

La première comprend les sculpteurs, architectes, ingénieurs et graveurs, depuis l'origine de la

---

(1) M. Van Spandonck, qui vient de mourir, était chargé, dès 1789, de la continuation de ce beau travail.

(2) La collection de M. de Beringhem est composée de 466 volumes et de 50 porte-feuilles de cartes célestes, terrestres et hydrographiques. — Celle de M. l'Allemand de Betz, de 80 volumes. — Celle de M. de Fontette remplissait 60 porte-feuilles. — Enfin dans celle de M. Begon est une suite d'oiseaux peints à la gouache, que l'on attribue à la célèbre Sibylle de Mérian.

gravure jusqu'à nos jours ; cette classe est distribuée par école et chaque école par œuvres de maîtres ; les estampes gravées en bois et en clair-obscur, distinguées sous les noms de vieux-maîtres et de grands-maîtres, se trouvent aussi dans cette première classe.

La seconde est composée des livres d'estampes de piété, de morale, d'emblèmes et de devises sacrées.

La troisième renferme tout ce qui concerne la fable et les antiquités grecques et romaines.

Dans la quatrième sont les médailles, monnaies, généalogie, chronologie et blason.

La cinquième contient les fêtes publiques, cavalcades, tournois, etc.

La sixième est destinée à la géométrie, aux machines, aux mathématiques, à tout ce qui concerne la tactique, les arts et métiers.

On trouve dans la septième les estampes relatives aux romans, facéties, bouffonneries, etc.

La botanique, l'histoire naturelle dans tous ses règnes, composent la huitième.

La neuvième est consacrée à la géographie.

Dans la dixième sont les collections des plans, l'élévation des édifices anciens et modernes, sacrés et profanes, palais, châteaux, etc.

La onzième contient les portraits, au nombre de plus de cinquante mille.

La douzième et dernière est un recueil complet de modes, habillemens, coiffures et costumes de

tous les pays du monde ; on trouve dans ce recueil les modes françaises depuis Clovis jusqu'à nos jours.

Ce cabinet possède en outre une collection de planches gravées au nombre de près de deux mille (1).

DÉPOT DES TITRES ET GÉNÉALOGIES.

Cet appartement, placé au second étage sur la droite de la cour, était composé de neuf pièces, dont trois contenaient les titres originaux des maisons et familles nobles de la France et de l'Europe.

Deux autres renfermaient les généalogies ; dans la sixième étaient les mémoires des maisons et familles qui faisaient leurs preuves pour être présentées à la cour, reçues dans les chapitres nobles, etc.

On avait commencé en 1785 un supplément qui devait occuper les trois dernières pièces (2).

---

(1) Il faut ajouter à tant de richesses les acquisitions nombreuses faites depuis la révolution, pendant laquelle les productions de la gravure se sont multipliées plus que jamais.

(2) Ce dépôt pouvait passer pour le plus riche et le plus précieux de l'Europe, par l'ancienneté et l'originalité des titres dont il était composé. Les cabinets de MM. de Gaignières et d'Hozier en formèrent le premier fonds, lequel fut augmenté en 1720 par M. l'abbé Bignon de tout ce qu'il put trouver de purement généalogique dans les dépôts des manuscrits et des livres imprimés. On y joignit depuis les cabinets du chevalier Blondeau, de M. Jault ; les généalogies d'André Duchesne, de Kerc-Daniel, de Scobier, etc., etc., etc.

PLACE DES VICTOIRES.

Il est peu de personnes qui ignorent que cette place fut construite dans le dix-septième siècle, par les ordres de François, vicomte d'Abusson, duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, colonel des gardes françaises. Ce seigneur, comblé de bienfaits par son Souverain, et poussant jusqu'à l'enthousiasme les sentimens d'admiration et d'amour qu'il ressentait pour lui, voulut éterniser sa reconnaissance par un monument public élevé à la gloire de son auguste bienfaiteur. Sa première pensée fut de faire exécuter en marbre une statue de Louis XIV, et de la placer ensuite dans l'endroit de la ville le plus apparent et le plus convenable. Mais, la statue faite, il se dégoûta de ce premier dessein; et, ne trouvant pas qu'il répondît à la grandeur du Monarque qu'il voulait honorer, il conçut un plan plus vaste et plus magnifique : ce fut de chercher un emplacement sur lequel on pût construire une place publique, et d'y élever un monument plus imposant qu'une simple statue. L'hôtel de la Ferté-Senecterre, édifice vaste et isolé, situé entre les rues Neuve-des-Petits-Champs (aujourd'hui la Vrillière), du Petit-Reposoir et des Fossés-Montmartre, lui ayant paru propre à l'exécution de son projet, il l'acheta en 1684, et sur-le-champ en fit commencer la démolition. Mais comme cet emplacement ne suffisait pas, le corps-de-ville, voulant

partager avec le duc de La Feuillade la gloire de cette entreprise, acheta l'hôtel d'Emery et quelques maisons et jardins contigus, qui s'étendaient le long de la rue du Petit-Reposoir et de celle des Vieux-Augustins. On commença aussitôt la place : Jules Hardouin Mansard en donna le dessin; la ville traita, en 1685, avec le sieur Predot, architecte, pour la construction des bâtimens qui l'environnent, et le duc de La Feuillade se chargea seul des dépenses relatives à l'érection du monument.

Cette place est d'un diamètre peu considérable en comparaison de plusieurs autres places régulières de Paris, car elle n'a que quarante toises de diamètre. Mais la manière dont elle est située lui donne sur toutes un grand avantage : environnée de six rues qui viennent y aboutir et dont trois (1) ont une longueur considérable, elle offre, sous différens points de vue et à une très-grande distance, la perspective de ses riches constructions, plus remarquables encore lorsque s'élevait au milieu d'elles le beau monument que nous allons bientôt décrire.

Une ligne droite de bâtimens symétriques termine d'un côté la place des Victoires; circulaire dans le reste de son étendue, elle y présente une ordonnance uniforme qui n'est pas dépourvue de

(1) La rue de la Feuillade, au bout de laquelle se prolonge la rue Neuve-des-Petits-Champs; celle des Fossés-Montmartre, et la rue Croix-des-Petits-Champs.

beauté. Un grand ordre de pilastres ioniques qui embrasse deux rangs de croisées s'élève sur un soubassement décoré d'arcades à refends; chaque croisée du premier étage est séparée par un pilastre, et celles du second sont placées sous l'architrave, dont la saillie est soutenue par de petites consoles d'un très-mauvais goût. Mais le plus grand défaut qu'on reproche à tout cet ensemble, c'est le comble à la *Mansarde* qui le termine : cette ridicule invention de croisées isolées au milieu des toits défigure le plus grand nombre des somptueux édifices élevés dans le dix-septième siècle; et en effet, l'œil le moins exercé peut sentir la différence prodigieuse que produirait, pour l'élégance et la majesté de la place que nous décrivons, une ligne continue de balustrades remplaçant ces niches mesquines et gothiques auxquelles Mansard a eu le malheur de donner son nom.

Du milieu de cette place s'élevait, sur un piédestal en marbre blanc veiné, la statue pédestre de Louis XIV. Ce prince, revêtu des habits de son sacre, foulait aux pieds un Cerbère dont les trois têtes désignaient la triple alliance; une figure ailée, représentant la Victoire, un pied posé sur un globe, et l'autre en l'air, d'une main lui mettait sur la tête une couronne de laurier, et de l'autre tenait un faisceau de palmes et de branches d'olivier; ce groupe fondu d'un seul jet était de plomb doré, ainsi que les ornemens (1) qui

(1) Ces ornemens étaient un globe, une massue d'Hercule, une peau de lion, un casque et un bouclier.

l'accompagnaient. Au bas de la statue on lisait cette inscription en lettres d'or : *Viro immortali* (1). Aux quatre angles du piédestal étaient autant de figures en bronze de proportion, représentant des esclaves chargés de chaînes ; on croyait assez communément que ces figures désignaient les nations que Louis XIV avait subjuguées ; mais il est plus naturel de penser qu'on avait voulu seulement exprimer, par une allégorie générale, la puissance de ce prince, et le bonheur de ses armes.

Les bas-reliefs qui couvraient les quatre faces du piédestal représentaient, le premier, la préséance de la France sur l'Espagne en 1662 ; le second, la conquête de la Franche-Comté en 1668 ; le troisième, le passage du Rhin en 1672 ; et le

---

(1) Plusieurs autres inscriptions, auxquelles on a reproché avec raison d'être trop fastueuses, couvraient les diverses faces du piédestal. Nous ne rapporterons que celle qui sert de dédicace, et qui explique le sujet de tout l'ouvrage :

« A Louis-le-Grand, le père et le conducteur des armées, toujours heureux. — Après avoir vaincu ses ennemis, protégé ses alliés, ajouté de très-puissans peuples à son empire, assuré les frontières par des places imprenables, joint l'Océan à la Méditerranée, chassé les pirates de toutes les mers, réformé les lois, détruit l'hérésie, porté, par le bruit de son nom, les nations les plus barbares à le venir révérer des extrémités de la terre, et réglé parfaitement toutes choses au dedans et au dehors par la grandeur de son courage et de son génie. — François, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, gouverneur du Dauphiné et colonel des gardes-françaises. — Pour perpétuelle mémoire à la postérité. »

quatrième, la paix de Nimègue en 1678. Le monument entier, depuis la base jusqu'au sommet de la statue, avait trente-cinq pieds d'élévation ; le pourtour, jusqu'à neuf pieds de distance, était pavé de marbre et entouré d'une grille de fer de la hauteur de six pieds.

Enfin quatre grands fanaux ornés de sculpture éclairaient cette place pendant la nuit ; ils étaient élevés chacun sur trois colonnes doriques, de marbre veiné, disposées en triangle, et dont les piédestaux étaient chargés de plusieurs inscriptions relatives aux actions les plus mémorables du Roi. La dédicace de la statue se fit le 28 mars 1686 (1) avec toute la pompe et toutes les cérémonies usitées en pareille circonstance (2). Martin *Van den Bogaer*, plus connu sous le nom de *Desjardins*, avait conduit avec autant de talent que de succès tous ces ouvrages, dont il avait fourni les dessins. C'était pour la première fois que la ville de Paris était ornée d'un monument en relief d'un volume aussi considérable, et l'on mettait justement alors au nombre des chefs-d'œuvre de l'art

(1) La place n'était pas encore entièrement finie en 1691.

(2) Le duc de La Feuillade y parut à cheval, et fit trois fois le tour du monument, suivi du régiment des gardes, dont il était colonel ; à quoi il ajouta toutes les prosternations que les Romains faisaient autrefois devant les statues de leurs Empereurs. Le prévôt des marchands et les échevins assistèrent à cette cérémonie. Il y eut le soir un grand feu d'artifice devant l'hôtel-de-ville, et des feux de joie dans toutes les rues de Paris.

une production à laquelle on ne pouvait rien comparer dans les travaux de ce genre qui l'avaient précédée. Nous dirons plus : depuis on n'a rien fait, dans la sculpture monumentale, qui l'ait égalée, sur-tout sous le rapport de la composition. L'attitude du Monarque était pleine de noblesse et de majesté, et le groupe entier pyramidait avec une rare élégance. Quoique les esclaves placés au pied de la statue fussent d'une proportion colossale, cependant l'œil n'en était point blessé, parce qu'elles se trouvaient dans un rapport exact avec toutes les autres parties du monument : du reste, le faire savant et gracieux de ces figures ne le cédait point à celui de la statue du héros ; et elles étaient sur-tout estimées pour la beauté des expressions.

Afin de rendre ce monument aussi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être, le duc de La Feuillade céda et substitua perpétuellement de mâles en mâles, à ceux de sa maison, et après l'extinction de sa race, à la ville de Paris, le duché de La Feuillade, valant alors 22,000 livres de rente, à la charge par les possesseurs de pourvoir à toutes les réparations nécessaires, de faire redorer, tous les vingt-cinq ans, le groupe et les ornemens qui l'accompagnaient, enfin d'entretenir dans les quatre fanaux des lumières suffisantes pour éclairer la place pendant la nuit dans toutes les saisons de l'année. Malgré tant de précautions prises pour assurer la durée de cette fon-

dation, à peine le duc de La Feuillade fut-il mort qu'on y donna atteinte. Ce seigneur mourut au mois de septembre 1691, et dès le 20 avril 1699 le conseil d'état rendit un arrêt qui ordonnait que dorénavant il ne serait plus mis de lumière dans les quatre fanaux de la place des Victoires (1); cet arrêt donna lieu à un autre, qui fut rendu deux ans après la mort de Louis-le-Grand, par lequel il fut permis au maréchal Louis de La Feuillade son fils de faire démolir ces fanaux, qui, n'étant plus allumés, étaient devenus entièrement inutiles (2).

(1) Cet arrêt était motivé sur des raisons de police si frivoles, qu'elles en sont presque ridicules : « Les habitans des maisons » de cette place étaient, disait-on, incommodés par l'attroupe- » ment des fainéans et des vagabonds qu'attirait la lumière de » ces fanaux. » On n'a pu découvrir la véritable cause d'une semblable détermination, que quelques personnes ont attribuée à ce distique assez plaisant qu'un Gascon afficha, dit-on, sur le piédestal de la statue.

La Feuillade, sandis, je crois que tu me bernes,
De placer le soleil entre quatre lanternes.

(2) Les dégradations de ce monument ont commencé quelques jours avant la fédération du 14 juillet 1790. Alors les quatre figures d'esclaves furent enlevées et déposées dans la cour du Musée; on les a depuis transportées aux Invalides, où elles sont encore. Les quatre bas-reliefs avaient été déposés au Musée des monumens français, et adaptés au soubassement d'une colonne triomphale qui ornait le jardin de cette maison. Quant à la statue, elle fut abattue le 10 août.

La représentation que nous donnons du monument entier est d'autant plus précieuse, qu'il n'en existe, même à la bibliothèque, que des gravures grossières qui n'en peuvent donner aucune

« L'abbé de Choisy, dit Saint-Foix, raconte que » le maréchal de La Feuillade avoit dessein d'a- » cheter une cave dans l'église des Petits-Pères, » et qu'il prétendoit la pousser sous terre, jusqu'au » milieu de cette place, afin de se faire enterrer » précisément sous la statue de Louis XIV. Je sais » que le maréchal de La Feuillade n'avoit pas mé- » rité, par des actions et des victoires signalées, » d'avoir un tombeau à Saint-Denis, comme Du- » guesclin et Turenne; mais ils n'étoient pas aussi » de ces courtisans inutiles (1) à l'État, qu'on de- » voit enterrer au pied de la statue de leur maî- » tre, dans la place publique consacrée à l'idole » qu'ils ont encensée et peu servie. La plaisanterie » de l'abbé de Choisy est de ces traits qui tombent » à faux, et qui ne font tort qu'à l'écrivain dont » ils décèlent la malignité. »

Le témoignage de Saint-Foix est ici d'autant moins suspect, qu'il saisit assez volontiers l'occasion de lancer un sarcasme et de placer une épigramme, lorsqu'il s'agit des cours et des courtisans. Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître que le duc de La Feuillade, dans son amour pour

idée satisfaisante. Celle-ci a été faite sur un dessin très-exacte, exécuté, d'après le monument même, par un artiste distingué.

(1) Il s'était fait avantageusement connaître à la bataille de Réthel, en 1650; aux siéges de Mouson, de Valenciennes, d'Arras, etc. Il ne se fit pas moins remarquer au combat de Saint-Gothard contre les Turcs, en 1664, ainsi que dans la campagne du Roi en Franche-Comté, où il emporta le fort Saint-Etienne l'épée à la main.

Louis XIV, passa peut-être les bornes des affections qu'il est permis d'avoir pour un simple mortel; et, en rejetant l'histoire du caveau qui n'est point appuyée d'autorités suffisantes, du moins faut-il convenir qu'il avait résolu de fonder des lampes qui auraient brûlé nuit et jour devant la la statue; projet insensé dont l'exécution ne manqua que parce qu'on ne voulut pas lui permettre de l'exécuter.

LES AUGUSTINS RÉFORMÉS,

DITS LES PETITS-PÈRES.

Nous avons déjà eu occassion de remarquer que, dans le quatorzième siècle, soit par le malheur des temps, soit par une suite naturelle de la faiblesse de l'homme qui tend sans cesse au relâchement, plusieurs ordres monastiques avaient beaucoup perdu de leur première ferveur. Quelques saints personnages, animés d'un zèle apostolique, entreprirent à différentes époques de faire revivre les observances établies par les fondateurs, et d'introduire la réforme dans les monastères qui s'étaient plus ou moins écartés de l'esprit de leur institution. Tel fut le père Thomas de Jésus, Augustin portugais, d'une famille illustre par ses dignités et ses services, lequel conçut, en 1565, le projet de ramener les religieux de son ordre à une vie plus régulière. Quoiqu'il soit regardé par la plupart des historiens comme le principal auteur de la réforme

des Augustins, cependant il est certain qu'il n'eut pas la satisfaction d'exécuter un si beau dessein : car on voit dans un abrégé de la vie de ce saint religieux, placé à la tête du livre des *Souffrances de Jésus-Christ,* dont il est l'auteur, « que son zèle » pour la rigueur de l'observance lui fit entreprendre une réforme, mais qu'il trouva de si grands » obstacles dans l'exécution, qu'il fut obligé d'*a-* » *bandonner son projet.* » Il paraît en effet que tous ses efforts ne purent les surmonter, et qu'une longue captivité qu'il endura ensuite en Afrique le força à renoncer entièrement à une si louable et si grande entreprise.

Ce ne fut que cinq ou six ans après sa mort, arrivée en 1582, que le projet de la réforme fut renouvelé et accepté par le chapitre général, tenu à Tolède le 30 novembre 1588. Le père Louis de Léon, premier définiteur, en rédigea les constitutions, qui n'étaient que les anciennes observances, et elles furent approuvées par le Pape Sixte-Quint. Cette réforme, reçue sous le nom d'Augustins *déchaussés*, fit des progrès rapides en Espagne et en Italie, où elle fut d'abord soumise à la juridiction du provincial de Castille. Mais comme les Augustins non réformés crurent pouvoir lui disputer cette autorité le Pape Clément VIII, par sa bulle du 11 février 1682, érigea les couvens réformés en province, avec faculté d'élire un provincial et des prieurs. Cette réforme était alors composée de dix congrégations, toutes hors de France, et

gouvernées chacune par un vicaire général, sous la juridiction, visite et correction du général de l'ordre.

En 1594, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun et alors ambassadeur du Roi auprès du Souverain-Pontife, proposa d'établir dans le royaume des religieux de cette réforme, et offrit de les recevoir dans son prieuré de Villars-Benoît (1), ce qui fut agréé par un bref de Clément VIII, du 23 novembre 1595. Toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de ce projet étant remplies, les pères François Amet et Matthieu de Sainte-Françoise, Augustins français, qui, quelque temps auparavant, s'étaient rendus à Rome pour y vivre au milieu des Augustins réformés, revinrent en France à la sollicitation de l'archevêque d'Embrun, et s'établirent à Villars-Benoît vers la fin de juillet 1596.

Les deux puissances temporelle et spirituelle concoururent à favoriser cette réforme. Le Pape, par un bref du 21 décembre de l'an 1600, permit aux religieux de la nouvelle observance de s'étendre par toute la France, de recevoir des novices, des fondations, etc.; et Henri IV leur accorda, le 26 juin 1607, des lettres-patentes par lesquelles il approuve leur établissement à Villars-Benoît, et leur permet d'en former d'autres dans telle

---

(1) Il était prieur commendataire de ce bénéfice, situé dans le diocèse de Grenoble, non loin de Mont-Meillan.

partie de son royaume qu'ils voudraient choisir. Mais ce fut à Marguerite de Valois, première femme de ce Monarque, que les Augustins durent particulièrement leur établissement à Paris. Cette princesse étant revenue dans cette capitale en 1605, et voulant accomplir le vœu qu'elle avait fait d'y fonder un monastère en action de grâces du danger imminent dont elle avait été délivrée lorsqu'elle était renfermée dans le château d'Usson en Auvergne, résolut de bâtir un couvent et une église sous l'invocation de la Sainte-Trinité, avec une chapelle dite *des Louanges*, où quatorze religieux, se relevant tour à tour, deux par deux et d'heure en heure, devaient chanter les louanges de Dieu jour et nuit sans discontinuation. Pour l'exécution de ce dessein, elle jeta les yeux sur la communauté du père Amet son confesseur et son prédicateur ordinaire, le chargea de rassembler le nombre de sujets nécessaires pour composer cette nouvelle communauté, et céda ensuite à ces religieux, sous le nom d'*Augustins réformés déchaux,* un terrain suffisant pour la construction de l'église et du couvent avec 6,000 livres de rente, aux charges et conditions portées par le contrat de fondation. Ce contrat, en date du 26 septembre 1609, fut approuvé par un bref du Pape du 1er juillet 1610, et confirmé par les lettres-patentes du Roi, données le 20 mars de la même année. Ces actes n'étaient que la confirmation solennelle des engagemens que cette princesse avait pris précédemment

avec les Augustins : car, avant que leur demeure pût les recevoir, elle les avait logés dans son palais; et, dès le 21 mars 1608, la première pierre de la chapelle dite des Louanges, qui a subsisté jusqu'à ces derniers temps, avait été posée par ses ordres.

Les Augustins réformés prirent possession du monastère et des revenus que la Reine Marguerite leur avait donnés, et ils en jouissaient depuis trois ans, lorsque cette princesse, soit par inconstance, soit par quelque mécontentement particulier à l'égard du père Amet, révoqua la donation qu'elle avait faite en faveur de ces religieux, et les obligea, le 29 décembre 1612, à sortir de leur couvent, et à le céder à d'autres Augustins réformés de la province de Bourges, qu'elle leur substitua par contrat du 12 avril 1613.

La Reine Marguerite chercha à couvrir l'inconséquence et l'injustice de ce procédé, en alléguant que les Augustins déchaussés ne remplissaient pas et ne pouvaient pas remplir les clauses du contrat du 26 septembre 1609, dont une portait textuellement que lesdits religieux s'obligeaient « de faire » chanter en ladite *Chapelle des Louanges*, en l'in- » tention de ladite dame Royne, perpétuellement » les hymnes, cantiques et psaumes d'action de » grâce ci-dessus mentionnés, *et selon les airs qui* » *en seront baillez par ladite dame Royne, etc.* » Or, disait Marguerite, la règle des Augustins déchaussés ne leur permet pas de chanter, mais seu-

lement de psalmodier ; de plus ils sont constitués ordre mendiant : donc ils ne peuvent posséder des rentes, etc. Ceux-ci répondaient en peu de mots que toutes ces difficultés, qui existaient au moment de la donation comme alors, avaient été levées par leur acquiescement au contrat de fondation, et par la sanction du Pape et du Roi. Une telle réponse n'admettait aucune réplique ; mais la puissance l'emporta sur la justice, et les Augustins déchaussés, malgré leurs réclamations et leurs protestations plusieurs fois réitérées, furent contraints d'abandonner leur couvent, et même de quitter Paris et de retourner à Avignon et à Villars-Benoît (1).

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque du retour de ces religieux dans la capitale : cependant on peut conjecturer avec quelque fondement qu'ils y revinrent vers l'année 1619. Ils se logèrent alors dans une maison qu'ils avaient louée, hors de la porte Montmartre, près de l'endroit où fut bâtie depuis l'église de Saint-Joseph.

Leur communauté s'étant fort augmentée, et le

---

(1) Saint-Foix, qui a fait de ses Essais sur Paris un recueil d'épigrammes, dit à ce sujet : Assurément *ces pères n'aimoient pas la musique, car ils s'obstinèrent à ne vouloir que psalmodier*. On voit combien cette froide plaisanterie porte à faux. Mais ce qui est réellement plaisant, c'est de voir avec quelle complaisance tous les auteurs de *Manuels*, de *Voyages*, de *Promenades*, de *Miroirs*, et autres ouvrages de ce genre sur Paris, ont servilement répété ce quolibet de Saint-Foix, et mille autres qui, pour la plupart, n'ont pas de fondement plus solide que celui que nous relevons ici.

local qu'ils occupaient devenant trop resserré, les Augustins déchaussés achetèrent, en 1628, un terrain contenant environ huit arpens, lequel était situé près du Mail, entre le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Montmartre, et prièrent le Roi Louis XIII, alors régnant, de vouloir bien se déclarer le fondateur du nouveau couvent qu'ils avaient le projet de bâtir sur cet emplacement. Ce Monarque, ayant consenti à leur accorder cette faveur, descendit, le 9 décembre 1629, dans les fondemens, posa la première pierre de l'église; et, en reconnaissance des victoires qu'il avait remportées par l'intercession de la Sainte-Vierge, et spécialement de celle qui lui avait soumis La Rochelle l'année précédente, il ordonna que l'église qu'on allait bâtir fût dédiée sous l'invocation de *Notre-Dame-des-Victoires*.

Cette église étant devenue trop petite relativement au quartier, dont la population s'augmentait tous les jours, on commença à en bâtir une nouvelle en 1656. Elle fut bénie le 20 décembre de l'année suivante; mais, faute de moyens pécuniaires, la construction en fut interrompue à différentes reprises, et ce n'est qu'en 1730 qu'elle fut totalement achevée.

Les religieux qui vivaient sous la règle de saint Augustin étaient fort multipliés au seizième siècle; mais les différentes congrégations de cet ordre n'étaient point uniformes dans leur habillement ni dans leur chant. Benoît XIII, par son bref du 27

janvier 1726, enregistré en parlement le 27 juillet de la même année, ordonna qu'ils se conformeraient au chant grégorien, qu'ils porteraient un capuce rond, et se feraient raser la barbe; un autre bref de Benoît XIV, du 1er février 1746, approuvé par lettres-patentes du Roi, données le 7 avril suivant, permit aux Augustins déchaussés de porter la chaussure comme les autres religieux Augustins. Ils furent soumis, à cette époque, et par ce même bref, à un vicaire-général élu par le chapitre de la congrégation.

Quant au nom de *Petits-Pères* qu'on donnait vulgairement à ces religieux, nous n'avons rien trouvé de bien authentique sur son origine. Les uns croient qu'ils durent cette dénomination à la petitesse et à la pauvreté de leur premier établissement; d'autres racontent que Henri IV ayant aperçu dans son antichambre les pères Matthieu de Sainte-Françoise et François Amet, qui étaient fort petits, demanda qui étaient ces *petits pères-là*, et que dès-lors on commença à les appeler *Petits-Pères*.

L'église de cette congrégation, qui existe encore, mais qui a changé de destination (1), n'est ni d'une étendue considérable, ni d'une bonne distribution. Elle se compose d'une nef de trente-quatre pieds de largeur dans œuvre, sur vingt-deux toises, cinq pieds de longueur, y compris le sanctuaire,

(1) Cette église a été rendue au culte.

et de quarante-neuf pieds de hauteur sous clef. Cette nef, décorée d'une ordonnance ionique de vingt-six pieds d'élévation, est flanquée dans toute sa longueur de chapelles de quinze pieds de profondeur, dont les murs de refend étaient fermés de portes et de grilles de fer. Ces portes étaient dans l'alignement des petites portes collatérales du portail, de manière que les chapelles de cette église lui tenaient lieu alors de bas-côtés.

Au-dessus de l'ordre ionique s'élève la voûte, laquelle est sphérique, en plein cintre, et se prolonge sur-toute la capacité du vaisseau. On y a pratiqué des croisés formant lunettes, et séparées par des archivoltes qui tombent à l'aplomb de chaque pilastre, le tout couvert de cassettes, tables chantournées, etc. Le maître-autel, qui séparait le chœur de la nef, était isolé à la romaine, construit en marbre et enrichi de bronzes, dorures, etc. On estimait la menuiserie du jeu d'orgues et celle du chœur; du reste cette église, décorée de tribunes en pierres, percée de cette quantité d'arcades formant chapelles, surchargée d'ornemens bizarres et mesquins, est encore un de ces monumens du mauvais goût qui a régné si long-temps dans l'architecture française. L'ouvrage resta imparfait jusqu'en 1739, qu'on construisit le portail.

Ce portail est encore une imitation de ces formes pyramidales imaginées par Mansard, et employées dans presque toutes les églises bâties à cette époque. Il est composé de deux ordres de pilastres.

l'un ionique et l'autre corinthien. Les critiques d'alors blâmèrent ces pilastres, et auraient préféré des colonnes; mais, quelque parti qu'on eût pris, avec de semblables lignes et un ensemble aussi bizarre, il était bien impossible de produire un beau monument. La façade entière a soixante-trois pieds d'élévation non compris le fronton, et soixante-quinze pieds et demi de largeur (1).

Il y avait dans l'église des Augustins une confrérie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; si l'on en croit Baillet, la dévotion à la Vierge, sous cette dénomination, est la plus ancienne de toutes; elle commença en orient, et passa en occident du temps des croisades. Elle consiste à honorer Marie affligée au pied de la croix. Ce fut la Reine Anne d'Autriche qui établit cette confrérie dans l'église de ces religieux; elle fut approuvée par Alexandre VII, qui donna un bref d'indulgences le 26 mai 1656; des lettres-patentes du 20 décembre de la même année l'autorisèrent; la Reine s'en déclara la protectrice; et, le 24 mars de l'année suivante, elle vint dans cette église, où elle fut reçue en cette qualité. Les princesses et autres dames qui l'accompagnaient se firent inscrire en même temps dans cette sainte association.

(1) *Voyez* pl. 77.

CURIOSITÉS DU MONASTÈRE ET DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Un saint Jean dans le désert, par *Bon Boullogne;* un autre saint Jean dans le désert, par *La Grenée jeune;* saint Nicolas de Tolentin, par *Galloche.*

Sept tableaux peints par *Carle Vanloo.*

1° Le baptême de saint Augustin, et celui d'Alipe son ami. 2° Saint Augustin prêchant devant Valère. 3° Son sacre. 4° Sa dispute contre les donatistes. 5° La mort de ce saint évêque. 6° La translation de ses reliques. 7° Louis XIII, accompagné du cardinal de Richelieu, promettant à la Vierge de lui bâtir une église.

Saint Grégoire délivrant les âmes du purgatoire, par *Bon Boullogne;* la translation que fit faire *Luitprand,* Roi des Lombards, des reliques de saint Augustin, par *Galloche.*

Il y avait un grand nombre de tableaux de différens maîtres dans le cloître, le réfectoire et la bibliothèque, et principalement dans un cabinet contenant des médailles, des antiquités et des objets d'histoire naturelle. — La collection qu'on y voyait était composée, dit-on, de morceaux très-précieux des trois écoles.

SCULPTURES ET TOMBEAUX.

Dans la chapelle de la Vierge, sa statue, sous le nom de Notre-Dame de Savone. Cette chapelle avait été revêtue de marbre en 1674, par ordre de Louis XIV, qui en avait fait la promesse à la Reine sa mère. La statue de la Vierge y fut alors placée.

C'était une figure de marbre blanc de Carrare, de six pied de proportion, revêtue d'un manteau, et ayant sur la tête une couronne dorée, telle que l'aperçut, dans une vision, *Antoine Botta,* paysan des environs de Savone, qui institua cette dévotion. Sa figure, en petit et à genoux, se voyait sur une console près de l'autel.

Dans la chapelle en face, la statue en marbre de saint Augustin, par *Pigalle.*

La sixième chapelle à droite contenait le tombeau du marquis de l'Hôpital, mort en 1702, par *Jean-Baptiste Poultier.* Ce tombeau était de marbre noir. Au-dessus on voyait une pleureuse

assise, tenant d'une main un mouchoir, et de l'autre un médaillon, sur lequel étaient deux têtes, représentant le marquis et la marquise de l'Hôpital.

Dans la quatrième chapelle à gauche était le tombeau du musicien *Lulli*, mort en 1687. Ce monument, qui fut transporté au musée des Petits-Augustins, est composé d'un cénotaphe noir, auquel sont adossées deux femmes dans l'attitude de la plus profonde douleur. Deux génies, qu'on suppose représenter les deux genres de la musique, sont assis sur la pierre du tombeau : au-dessus est placé le buste en bronze de ce musicien célèbre. Toute cette composition, qui n'est pas dépourvue de mérite, quoiqu'un peu maniérée, sur-tout dans le jet des draperies, a été exécutée par un sculpteur nommé *Cotton*, élève du célèbre Anguier.

Dans le même tombeau avait été aussi inhumé Michel Lambert, beau-père de Lulli, mort en 1696.

Dans une autre chapelle était la sépulture de Gédéon Dumetz, comte de Rosnay, président honoraire de la chambre des comptes, mort en 1709.

La bibliothèque de ces pères, l'une des plus belles des monastères de Paris, avait cent trente-un pieds de long sur dix-neuf de large; elle contenait près de 40,000 volumes, rangés dans un très-bel ordre. On y voyait deux globes de Corenelly, et beaucoup de portaits de grands hommes et de savans, parmi lesquels on remarquait celui d'un de leurs religieux, peint par *Rigaud*. Au milieu du plafond était une fresque remarquable en ce qu'elle avait été exécutée en dix-huit heures par *Mathey*; elle représentait la Religion s'unissant à la Vérité pour chasser l'Erreur.

L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH.

Cette chapelle, qui dépendait de la paroisse de Saint-Eustache, n'était pas précisément une succursale. Le cimetière de la paroisse de Saint-Eustache était placé, en 1625, dans la rue du Bouloi, derrière l'hôtel du chancelier Séguier. Ce terrain, qui contenait environ trois cents toises, se trouvant à la convenance de ce magistrat, il fit un traité avec les marguilliers de Saint-Eustache, par lequel ils lui cédèrent l'emplacement de leur cimetière, à la charge de leur en fournir un autre dans le faubourg Montmartre, et d'y faire construire une chapelle sous l'invocation de saint Joseph. Cette convention fut ratifiée, la même année, par l'archevêque de Paris (1). Cependant il paraît qu'elle ne fut pas exécutée sur-le-champ; le cimetière de la rue du Bouloi fut en même temps transféré à côté de cette chapelle. Il existait à Paris peu d'édifices de ce genre dont l'architecture fût plus simple et plus médiocre; mais ce lieu n'en est pas moins à jamais célèbre : c'était là que deux des plus beaux génies du grand siècle littéraire de la France, *Molière* et *La Fontaine*, avaient leur sépulture (2).

---

(1) On avait déjà accordé une semblable permission en 1560.

(2) On a fait de l'église un marché, qui conserve le nom de Saint-Joseph. L'emplacement du cimetière ayant été couvert de maisons, les cendres de ces deux grands écrivains en furent retirées, renfermées dans des sarcophages, et déposées dans le jardin du Musée des monumens français.

LES FILLES
DE SAINT-THOMAS D'AQUIN.

Les filles Saint-Thomas étaient des religieuses de l'ordre de saint Dominique. Ces filles devaient leur établissement à Paris à Anne de Caumont, femme de François d'Orléans de Longueville, comte de Longueville, comte de Saint-Pol et duc de Fronsac. On construisit pour elles, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, un couvent où elles vinrent s'établir le 7 mars 1642 et dans lequel elles sont demeurées jusqu'à leur suppression.

Ces religieuses, étant entrées dans leur nouveau domicile le jour que l'Église célèbre la fête de saint Thomas, l'un des personnages les plus illustres de l'ordre de saint Dominique, jugèrent à propos de signaler une époque si solennelle pour leur communauté en prenant le nom de ce saint docteur : telle est l'origine de cette dénomination.

Le portail extérieur de leur monastère faisait face à la rue Vivienne et n'avait rien de remarquable. Le frontispice de l'église, qui ne fut totalement achevée qu'en 1715, ne l'était pas davantage (1).

(1) Ce monastère a été détruit. Ses jardins, qui occupaient un vaste emplacement depuis la rue Notre-Dame-des-Victoires jusqu'à une petite distance de celle de Richelieu, furent en partie dénaturés dès les premières années de la révolution. On y construisit dès-lors un passage (*), une rue nouvelle et un théâtre.

(*) Le passage *Feydeau*.

La comtesse de Saint-Pol, fondatrice des Filles Saint-Thomas, avait été inhumée dans l'église de leur ancien couvent au Marais. Ses cendres furent transportées dans celle du nouveau monastère, lorsque ces religieuses y eurent été établies.

THÉATRE ITALIEN.

Ce théâtre, uniquement occupé, depuis son érection, par la troupe de l'Opéra-Comique, doit le nom qu'il porte encore aux comédiens italiens, dont les acteurs *chantans* ne furent pendant long-temps que de simples associés. L'établissement en France de ces farceurs ultramontains remonte jusqu'au règne de Henri III, qui en fit demander une troupe à Venise pour jouer devant lui, pendant les états de Blois. Ils vinrent ensuite à Paris, où ils débutèrent le 15 Juin 1577, à l'hôtel du Petit-Bourbon, sous le titre singulier de *gli Gelosi* (1). « Il y avoit » un tel concours, dit un auteur contemporain, que » les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en » avoient pas tous ensemble autant quand ils prê» chaient. » Le même auteur ajoute « que le 26 » juin suivant, la cour assemblée aux Mercuriales » fit défense aux *Gelosi* de plus jouer leurs comé-

Sur ce qui reste de ce terrain on a élevé un vaste et magnifique monument qui sert de Bourse à la ville de Paris. *Voyez* l'article *Monumens nouveaux* ci-après page 430.

(1) *Les Jaloux*. Ce nom doit s'entendre ici dans le sens de *jaloux ou ambitieux de plaire*.

» dies, parce qu'elles n'enseignoient que pail-
» lardises. »

Cette défense ne tarda pas à être levée : par ordre exprès du Roi, les comédiens italiens rouvrirent leur théâtre après trois mois d'interruption, et continuèrent encore pendant quelque temps de représenter leurs farces grossières : mais les troubles du royaume les forcèrent bientôt de l'abandonner et de retourner en Italie.

En 1584 on vit paraître une autre troupe qui ne fit à Paris qu'un très-court séjour, et fut remplacée, en 1588, par une troisième dont l'apparition ne fut pas de plus longue durée. Henri IV en amena de Piémont une quatrième qui quitta encore la France au bout de deux années. Trois nouvelles troupes se succédèrent sans beaucoup de succès sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin. Enfin il en vint une qui, plus heureuse ou pourvue de meilleurs acteurs, obtint sous Louis XIV la permission de jouer d'abord à l'hôtel de Bourgogne alternativement avec les comédiens français; puis sur le théâtre du Petit-Bourbon avec la troupe de Molière; ensuite sur celui du Palais-Royal. Bientôt après, les deux troupes d'acteurs français s'étant réunies dans les salles de la rue Guénégaud, les comédiens italiens se trouvèrent seuls possesseurs de l'hôtel de Bourgogne, où ils continuèrent leurs représentations.

La composition de leurs pièces, les personnages qu'ils y faisaient paraître, semblaient offrir quel-

que image imparfaite de l'ancienne comédie latine ; mais du reste on y retrouvait toute la licence et toute la barbarie d'un théâtre encore dans son enfance. Ces personnages dont les noms et les caractères étaient invariablement fixés, et qui reparaissaient sans cesse dans toutes leurs intrigues, étaient en Italie au nombre de douze (1), dont quatre seulement furent conservés en France sur leur théâtre devenu par degrés plus régulier. Quant aux pièces italiennes, c'étaient de simples canevas qu'on attachait derrière les coulisses, et que chaque acteur consultait avant d'entrer en scène, où il parlait ensuite d'inspiration. Il résultait le plus souvent de cette comédie improvisée des conversations plates, diffuses et ennuyeuses, mais quelquefois aussi un dialogue très-naturel et très-plaisant, lorsque l'acteur avait de l'esprit, et que le fond de la situation était réellement comique. Les deux *Dominique, Thomassin* y excellèrent; et, vers la fin du siècle dernier, on a vu le dernier et peut-être le plus parfait de ces arlequins, *Carlin,* aussi amusant par le naturel de son jeu que par la finesse naïve de ses saillies, attirer encore la foule et charmer la meilleure compagnie de Paris dans des scènes entières

---

(1) L'arlequin, le pantalon, le docteur, le scapin, le beltrame, le capitan, le scaramouche, le giangurgolo, le mezzetin, le tartaglia, le polichinelle et le pierrot. Les quatre premiers sont ceux qui furent conservés.

qu'il composait, dit-on, sur-le-champ, et rendait aussitôt avec une grâce inimitable.

Cependant ces pièces à canevas, débitées au milieu de la capitale, dans une langue étrangère, n'eurent jamais un succès général ; et les comédiens italiens, qui sentaient l'impossibilité de se soutenir avec d'aussi faibles ressources, hasardèrent, dès le commencement de leur établissement à l'hôtel de Bourgogne, d'y mêler quelques pièces françaises. Les acteurs français s'en plaignirent : Louis XIV ayant daigné se faire juge du différend, une saillie (1) de l'arlequin Dominique, qui portait la parole au nom de sa troupe, décida le gain de sa cause ; et le Monarque, qu'il avait fait rire, voulut que les Italiens continuassent à jouer en français. Mais ils abusèrent de cette permission : les pièces qu'ils représentaient, composées par des auteurs médiocres, n'eurent de succès que par les indécences et les personnalités dont elles étaient remplies. Ils poussèrent même l'audace jusqu'à travestir sur leur scène les personnages les plus distingués (2) ; et ce scandale devint si intolérable,

---

(1) Baron, qui parlait au nom des comédiens français, ayant exposé les griefs de sa troupe, le Roi ordonna à Dominique de parler à son tour : *Sire, dit-il, comment parlerai-je ? — Parle comme tu voudras*, lui répondit le Roi. — *Il ne m'en faut pas davantage*, reprit Dominique, *j'ai gagné ma cause ;* et en effet ce jeu de mots la lui fit gagner.

(2) On les accusa d'avoir voulu peindre le caractère de madame de Maintenon dans une comédie intitulée *la Fausse prude*, qu'ils

que le Roi donna ordre que leur théâtre fût fermé, avec défense expresse aux acteurs de jouer à Paris sur quelque autre théâtre que ce fût. Cet ordre fut exécuté le 4 mai 1697.

Dix-neuf ans après, le duc d'Orléans, régent, fit venir d'Italie une nouvelle troupe pour laquelle on rouvrit le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, où elle débuta le 16 mai 1716, par une pièce intitulée l'*Inganno Fortunato* (l'Heureuse surprise). A leurs anciens canevas italiens, ces nouveaux acteurs joignirent aussi des pièces françaises, mais qui furent faites avec plus d'art et de talent; et c'est alors que Marivaux et Boissy enrichirent ce théâtre de leurs ouvrages. Cependant son succès fut si médiocre, qu'en 1721 ses acteurs imaginèrent de quitter l'hôtel de Bourgogne pour venir s'établir à la Foire. Ils y jouèrent trois années consécutives, pendant le temps de la foire seulement (1). Mais la fortune ne les ayant pas traités plus favorablement dans ce nouvel établissement, ils se virent forcés de retourner à leur ancien domicile.

Dans cette même année 1721, où les comédiens italiens faisaient leur début à la foire Saint-Laurent, on y vit reparaître les acteurs de l'*Opéra-Co-*

étaient sur le point de donner. Ce fut cette accusation vraie ou fausse qui décida leur perte.

(1) A leurs canevas italiens ils joignirent alors des parodies, des intermèdes, des ballets héroïques ou pantomimes, et jusqu'à des feux d'artifice.

mique qui en avaient été long-temps exclus, et qui étaient alors, pour les premiers, des rivaux extrêmement redoutables. Ce spectacle, dont la destinée a été si brillante vers la fin du siècle dernier, avait eu l'origine la plus obscure, ne jouissait encore que d'une existence précaire, et éprouva de grandes vicissitudes avant d'obtenir quelque consistance. En 1678 une misérable troupe ambulante était venue s'établir aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent; elle y représenta quelques intermèdes qui n'étaient qu'un composé bizarre de plaisanteries grossières, de danses, de machines et de sauts périlleux : tels furent les commencemens de l'*Opéra-Comique*.

Toutefois ces comédiens forains ne prirent ce dernier titre que trente-sept ans après, au moyen d'un traité qu'ils firent avec les syndics et directeurs de l'Opéra. Les pièces qui composèrent leur premier répertoire n'étaient que de petites comédies en prose mêlées de vaudevilles, et accompagnées de danses et de ballets, auxquelles ils joignirent des parodies de toutes les pièces représentées à l'Opéra et à la Comédie Française. Plusieurs écrivains d'un véritable talent, entre autres le célèbre *Le Sage*, ne dédaignèrent point alors de travailler pour ce théâtre. On y vit bientôt paraître une foule de petits ouvrages petillant d'esprit et de gaieté, qui y attirèrent un tel concours de spectateurs, que les grands théâtres furent entièrement abandonnés. Les comédiens français, voyant leur salle déserte, se

plaignirent de nouveau, et, faisant valoir leurs priviléges, obtinrent une ordonnance qui défendait aux comédiens forains de jouer autre chose que des pantomimes. Reduits aux rôles des personnages muets, ceux-ci imaginèrent plusieurs expédiens qui piquèrent la curiosité et ajoutèrent encore à leurs succès. Le premier fut d'écrire sur des cartons, et en caractères assez gros pour qu'on pût les lire dans toute la salle, la prose ou les vers qu'il était interdit à l'acteur de débiter (1). Le second, qui parut plus piquant, fut de faire jouer par leur orchestre des airs connus sur lesquels des gens payés par eux et répandus dans le parterre chantaient des couplets, tandis que l'acteur faisait des gestes sur le théâtre. Il arrivait souvent que les spectateurs s'unissaient à eux par un *chorus* général, ce qui répandait une sorte d'ivresse dans la salle, et faisait tourner toutes les têtes. Enfin l'engouement pour les acteurs de l'Opéra-Comique devint tel, que les comédiens français ne virent d'autres moyens pour éviter leur ruine complète, que d'obtenir que ce théâtre serait tout-à-fait fermé. Ce fut à la foire Saint-Laurent de 1718 que la défense de revenir aux foires suivantes leur fut signifiée.

Cette défense dura trois ans. En 1721 on les vit

---

(1) Ces cartons étaient roulés ; chaque acteur en avait dans une de ses poches le nombre qui lui était nécessaire pour son rôle. Il tirait le carton dont il avait besoin, le déroulait et le mettait ensuite dans la poche opposée. Ce moyen bizarre n'amusa pas long-temps.

reparaître, comme nous venons de le dire, d'abord à la foire Saint-Germain, où ils ne jouèrent que des vaudevilles, et ensuite à celle de Saint-Laurent, où ils obtinrent la permission de représenter des opéra comiques. Depuis cette époque jusqu'en 1752, pendant un espace de trente ans, tour à tour supprimés ou rétablis, ils passèrent successivement sous l'administration de plusieurs directeurs toujours incertains de conserver leur entreprise, et faisant d'ailleurs d'assez mauvaises affaires à cause des obstacles de tout genre que leur suscitaient les grands théâtres. Enfin, en 1752, le privilége de l'Opéra-Comique ayant été accordé pour la seconde fois au sieur Monnet, il imagina de faire bâtir une salle élégante à la foire Saint-Laurent, rassembla un orchestre excellent, fit un choix de pièces agréables, ce qui ramena le public à ce spectacle, et lui fournit le moyen de faire une petite fortune après quatre ans d'administration. A sa retraite, la direction de ce théâtre passa entre les mains d'une compagnie à la tête de laquelle était le sieur Favart. Il en fit l'ouverture à la foire Saint-Germain, et l'enrichit d'un grand nombre de petits ouvrages dont l'agrément semblait devoir assurer la prospérité de son entreprise. Mais la nouvelle société était à peine établie, que l'Académie royale de musique, toujours maîtresse souveraine des destinées de tous ces théâtres subalternes, jugea à propos de lui retirer son privilége et de l'affermer aux Italiens, qui ne l'avaient sollicité que dans l'espérance de se re-

lever un peu, par cette réunion, du discrédit dans lequel ils étaient tombés. Les deux théâtres quittèrent alors pour toujours les foires Saint-Laurent et Saint-Germain, et se fixèrent à l'hôtel de Bourgogne. Ceci arriva en 1761.

Ce fut là l'époque brillante de l'Opéra-Comique. Alors parurent les jolies bagatelles qui formèrent le fond de son répertoire, et les compositeurs célèbres dont la musique expressive et gracieuse fait encore aujourd'hui le charme des amateurs. Cette troupe possédait en même temps des acteurs excellens; son orchestre était un des meilleurs de Paris; enfin tout semblait réuni pour faire de l'Opéra-Comique un spectacle nouveau, bien frivole sans doute, mais par cela même bien fait pour enchanter la société oisive et plus frivole encore à laquelle il était destiné. Il en résulta que les canevas italiens, déjà discrédités, parurent encore plus insipides après la réunion. Plusieurs acteurs qui se retirèrent ne furent point remplacés, et après la retraite de Carlin, qui seul soutint ce genre jusqu'en 1780, il n'y eut plus d'Italiens à ce théâtre. L'Opéra-Comique y tint alors la première place, et joua alternativement avec les comédiens français de la troupe italienne, qui peu à peu ont aussi disparu, parce qu'ils étaient médiocrement goûtés.

En 1783, ces deux dernières troupes, encore réunies, quittèrent la rue Mauconseil pour s'établir dans la nouvelle salle qu'on venait de construire pour eux, entre les rues de Grammont et de Ri-

chelieu, sur l'emplacement d'un hôtel appartenant à M. le duc de Choiseul. Cet édifice, qu'ils ont quitté encore depuis la révolution, est celui dont nous donnerons ici la description.

Il fut élevé en 1782 sur les dessins de Heurtier. Un péristyle de huit colonnes de l'ordre ionique antique en décore la façade. Six de ces colonnes sont placées sur le devant, et deux en retour sont engagées dans le massif du bâtiment. Les proportions de cette ordonnance ont un caractère mâle et peut-être trop sévère pour un édifice de ce genre. L'architecte s'est même abstenu d'y introduire aucun ornement de sculpture : un acrotère lisse couronne le dessus de l'entablement et les joints horizontaux de l'appareil sont la seule richesse qui relève le mur du fond, percé de baies, carrées au rez-de-chaussée, et cintrées en arcades au premier étage (1).

La place sur laquelle donne cette façade est régulièrement bâtie, et ce monument a l'avantage de présenter une masse parfaitement isolée entre quatre points de communication, la place, le boulevart et les deux rues latérales; ce qui donne à son ensemble un aspect assez imposant. Toutefois les connaisseurs éprouvent quelque regret de voir adossée à cet édifice une maison particulière dont le terrain, réuni à celui du théâtre, eût fourni à l'architecte les moyens d'étendre sa composition,

---

(1) *Voyez* pl. 75.

en pratiquant, du côté du boulevart, un portique, de vastes foyers, une salle de répétition; enfin en mettant cette partie dans un rapport symétrique avec le reste du monument. C'est ainsi que, dans les grandes entreprises d'architecture faites à Paris, il arrive trop souvent que des vues d'intérêt personnel viennent en traverser l'exécution, et mécontentent à la fois et le public et l'architecte.

L'intérieur de la salle offrait dans le principe une forme ovale divisée en trois rangs de loges, couronnées par un entablement, derrière lequel s'élevait une grande voussure en caissons. Peu de temps après on jugea à propos d'y faire des changemens dont la direction fut confiée à M. de Wailly. Dans la hauteur de cet entablement et de la voussure, il pratiqua deux rangs de loges de plus sur les côtés, et, dans la partie qui fait face au théâtre, un *paradis* en forme d'amphithéâtre.

Le plafond, peint par Renou, représentait Apollon et les Muses. Il a été détruit dans les dernières restaurations faites à cette salle (1).

---

(1) Dans ces restaurations faites en 1797, l'architecte, M. Bienaimé, a jugé à propos de changer les dispositions intérieures de la salle, à laquelle il a donné une forme sphéroïdale; il a aussi donné une nouvelle distribution aux loges, et un aspect nouveau à la décoration générale. Tous ces changemens ont paru de bon goût.

LES CAPUCINS DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.

Dans les vingt dernières années qui précédèrent la révolution, le quartier de la Chaussée-d'Antin avait totalement changé de face ; on y avait percé de nouvelles rues et bâti un grand nombre de belles maisons qui se remplissaient d'habitans. Il en résulta bientôt que cette partie de la ville, devenant de jour en jour plus considérable, se trouva trop éloignée de la paroisse Saint-Eustache, dont elle dépendait, pour en obtenir régulièrement les secours nécessaires à une si nombreuse population.

Cette circonstance fit naître l'idée d'y établir un couvent de religieux ; et le gouvernement ayant jeté les yeux sur les Capucins, qu'il jugea propres à remplir le but qu'il se proposait, leur fit construire, au bout de la rue Thiroux, la maison dont nous parlons. Dès qu'elle fut achevée, les religieux de cet ordre qui habitaient le monastère de la rue Saint-Jacques y furent transférés solennellement, ce qui se fit le 15 septembre 1783.

Ce monument, qui existe encore (1), offre, du côté de la rue Thiroux, une surface de vingt-sept toises de largeur sur sept de hauteur, y compris le portail de l'église. La façade, d'une belle proportion, présente, dans son étendue, un corps

(1) On y a établi un collége de l'université.

de logis et deux pavillons en avant-corps (1). Les pavillons sont composés d'un grand fronton et d'un petit attique, et sur la ligne entière de la façade sont pratiquées huit niches destinées à recevoir des figures ; au-dessus étaient placés deux bas-reliefs de *Clodion*, qui ont été arrachés.

On entre dans cet édifice par trois portes percées dans le corps de logis et dans les deux pavillons. Celle du milieu conduit à une grande cour couverte en terrasse ; elle est élevée de deux marches, et décorée d'un ordre toscan, qui présente en petit une imitation des monumens de *Pestum* (2). Cette galerie servait de point de communication entre les diverses parties de l'édifice : elle conduisait à l'église, située dans le pavillon à gauche, et aux logemens des religieux, qui occupaient celui de la droite. La façade contenait un vestibule, les parloirs; les escaliers et par les portes latérales extérieures on entrait dans l'église et dans les cellules.

Ce joli monument fait le plus grand honneur à son architecte, M. Brongniart. Les formes en sont gracieuses, les profils purs, l'ordonnance générale d'une noble simplicité. L'intérieur de l'église est également digne d'attention : il est décoré d'une ordonnance dorique ; des joints d'appareil sont tracés sur toute la surface des murs et des

(1) *Voyez* pl. 77.

(2) *Voyez* pl. 76.

voûtes ; et cette décoration, élégante et simple, est exécutée avec autant d'intelligence que de goût.

Le porche d'entrée de l'église forme tribune.

Plusieurs personnes se sont étonnées et s'étonnent encore de ce que, dans une église si nouvellement bâtie, on ne voit de chapelles que d'un côté : c'était un usage anciennement établi dans les maisons de l'ordre de Saint-François, et l'architecte a été forcé de s'y conformer.

Cet ordre n'est pas le seul où cet usage singulier, et dont nous n'avons pu découvrir l'origine, soit constamment pratiqué. Plusieurs autres maisons d'ordres mendians l'observent dans la construction de leurs églises ; et nous citerons entre autres les Augustins, qui n'ont également qu'un rang de chapelles latérales.

La bibliothèque de ces religieux était composée de cinq à six mille volumes.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE, OU DE PORCHERONS.

Cette chapelle était située (1) au bout du faubourg Montmartre, à l'extrémité de la rue Coquenart. On ignore et l'époque précise de son érection et le nom de son fondateur.

(1) Elle a été détruite. Il n'en reste plus que la façade à demi ruinée ; et son intérieur forme maintenant un cul-de-sac où l'on a construit des baraques.

LA CHAPELLE

SAINT-JEAN-PORTE-LATINE.

Cette chapelle, bâtie peu de temps avant la révolution, sur la droite de la grande rue du faubourg Montmartre, au-dessus de la rue de Buffaut, était desservie par deux prêtres, et servait d'aide à la paroisse Saint-Eustache.

On y a depuis quelque temps transporté la dévotion de Notre-Dame-de-Lorette; et elle est devenue paroisse sous ce dernier nom.

HOTELS.

ANCIENS HOTELS DÉTRUITS.

Hôtel de Beautru.

Il était situé rue Neuve-des-Petits-champs. On en fit depuis les écuries d'Orléans.

Hôtel de Choiseul.

Il était situé rue de Richelieu, à l'endroit où est maintenant la rue Neuve-Saint-Marc. C'est sur l'emplacement de ses jardins qu'ont été bâtis le théâtre italien et les édifices qui l'environnent.

Hôtel de Cléry.

Cet hôtel existait en 1540 dans la rue qui porte son nom, et aboutissait alors aux fossés de la ville.

Hôtel de la Ferté-Senecterre.

Ce vaste édifice, isolé entre les rues Neuve-des-Petits-Champs et des Fossés-Montmartre, fut abattu lors de la construction de la place des Victoires.

Hôtel de Ménars.

Cet hôtel, élevé dans la rue qui en a pris le nom, avait succédé à celui de Grancey et au jardin Thevenin, dont Sauval fait une longue et pompeuse description.

Hôtel de Grammont.

Il était situé rue Neuve-Saint-Augustin. Cet hôtel fut démoli en 1766, et c'est sur son emplacement que fut ouverte la rue désignée sous le même nom, et qui aboutit au boulevard. C'était un édifice immense qu'accompagnait un jardin magnifique. Les ducs de Grammont l'ont possédé pendant trois ou quatre générations

Hôtel de Louvois.

Cet hôtel s'élevait dans la rue de Richelieu, où il occupait un terrain considérable en face de la rue de Colbert. Il avait été mis en vente peu de temps avant la révolution, et était dès ce temps-là destiné à être abattu, pour ouvrir une communication avec la rue Sainte-Anne. Ce projet a été

exécuté depuis, et un grand nombre de constructions nouvelles ont été élevées sur son vaste emplacement (1).

HOTELS EXISTANS EN 1789.

Hôtel de la duchesse de Bourbon (rue Neuve-des-Petits-Champs).

Tout l'intérieur en avait été décoré par Rousset, architecte du Roi. Il était enrichi de peintures des plus grands maîtres.

Hôtel de la compagnie des Indes.

Cet hôtel, dont la principale entrée est sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, faisait anciennement partie du palais Mazarin, le plus grand qu'il y eût alors à Paris, après les maisons royales. Il s'étendait depuis la rue Vivienne jusqu'à celle de Richelieu; et se composait, dans ce vaste espace, d'un très-grand nombre d'appartemens magnifiquement décorés, où ce ministre, plus puissant et plus riche que bien des Souverains, avait rassemblé une quantité immense d'objets d'arts les plus précieux. On comptait dans ce palais plus de quatre cents morceaux des plus belles sculptures antiques en marbre, en bronze, en porphyre, etc. Il était décoré de plus de quatre cents tableaux des plus

(1) Trois rues ont été percées, et deux théâtres ont été bâtis, depuis la révolution, sur le terrain de cet hôtel.

grands peintres, parmi lesquels il s'en trouvait sept de *Raphaël,* trois du *Corrège*, huit du *Titien*, deux d'*André del Sarte,* douze de *Louis Carrache,* cinq de *Paul Véronèse,* vingt-un du *Guide,* vingt-huit de *Vandyck*, etc., etc.

La bibliothèque, placée dans une galerie qui règne le long de la rue de Richelieu, était composée des livres les plus rares; et si l'on en croit *Gabriël Naudé,* un des plus savans bibliothécaires de ces temps-là, on y comptait plus de quarante mille volumes (1). Tous ces livres furent dispersés pendant ces troubles de la fronde qui forcèrent le cardinal Mazarin à sortir du royaume.

Après la mort de ce ministre, son palais fut partagé en deux parties par ses héritiers. La plus considérable demeura au duc de Mazarin, et continua de porter le nom de palais Mazarin, jusqu'en 1719, que le Roi en fit l'acquisition pour y placer les bureaux de la compagnie des Indes. C'est aussi dans l'enceinte de cet hôtel qu'en 1724 on établit la *Bourse* du commerce de Paris.

L'autre partie, qui était échue en partage au marquis de Mancini, duc de Nevers, prit le nom d'hôtel de Nevers qu'il porta jusqu'à l'époque où le régent en fit l'acquisition pour y établir la banque royale, dont le trop fameux *Law* fut le directeur.

---

(1) Pour bien apprécier un luxe aussi prodigieux, il faut se rappeler qu'à cette époque la bibliothèque du Roi en contenait à peine sept mille.

Nous avons déjà dit qu'apres la suppression de cette banque, on y plaça la bibliothèque.

Ier hôtel de Choiseul (rue Grange-Batelière).

Il fut bâtie par Carpentier, architecte du Roi, pour feu M. Bouret. Il a appartenu successivement à M. de La Borde, à M. de La Reynière, et en dernier lieu à M. le duc de Choiseul dont il a pris le nom.

Hôtel de Colbert (rue Vivienne, en face de la rue de Colbert).

Cet hôtel fut appelé de Croisi, parce qu'il avait appartenu à M. de Colbert, marquis de Croisi.

Hôtel du contrôleur-général (rue Neuve-des-Petits Champs).

Louis Levau en fut l'architecte; et il l'avait bâti pour Hugues de Lionne, secrétaire d'état. Louis Phelippeaux de Pont-Chartrain, chancelier de France, l'acheta en 1703. Cet hôtel fut ensuite destiné par le Roi, d'abord au logement des ambassadeurs extraordinaires, ensuite à celui du ministre des finances. Lorsque M. de Calonne parvint à ce ministère, il y fit faire de grands embellissemens, et l'orna d'un grand nombre d'objets d'arts extrêmement précieux, entre autres d'une collection de tableaux des trois écoles qui a joui d'une grande réputation (1).

(1) Cet hôtel n'a point changé de destination, et depuis la révolution, n'a point cessé d'être habité par le ministre des finances.

Hôtel de Gesvres (rue Neuve-Saint-Augustin).

Il fut élevé par l'architecte Le Pautre, pour M. de Boisfranc, chancelier du duc d'Orléans. Par le mariage de la fille de ce personnage avec le duc de Tresme, cet hôtel passa dans cette maison; il fut connu depuis sous le nom d'hôtel de Tresme.

Hôtel des Menus-Plaisirs (rue Bergère).

Cet hôtel, qui a sa principale entrée sur cette rue, occupe une vaste étendue de terrain. Il servait d'entrepôt aux machines employées dans les divertissemens destinés à la cour, et l'on y avait bâti une jolie salle de spectacle, dans laquelle on faisait les répétitions des opéra et des ballets qui devaient se donner à Versailles (1).

L'école royale de chant et de déclamation était placée dans un bâtiment construit exprès au coin des rues Poissonnière et Bergère, et qui fait partie de l'hôtel des Menus-Plaisirs. L'ouverture de cette école, établie sous la monarchie par les soins de M. le baron de Breteuil, se fit le 1er avril de l'année 1784 (2).

---

(1) Cet hôtel sert encore de magasin pour toutes les décorations et machines de l'Opéra.

(2) Cet hôtel, qui conserve toujours la même destination, est connu maintenant sous le nom de *Conservatoire de Musique*.

Grand hôtel de Montmorency (rue Saint-Marc).

Ce grand et magnifique hôtel, bâti en 1704 sur les dessins de Lassurance, de l'académie royale d'architecture, dans une situation avantageuse, avec un superbe jardin, appartenait, au moment de la révolution, à M. le duc de Montmorency, qui y avait fait faire des embellissemens considérables. La façade sur la cour est décorée d'un ordre d'architecture ionique, élevé sur les dessins de Perin.

Petit hôtel de Montmorency (rue Basse-du-Rempart).

Il a vue sur le boulevard; ses deux faces équilatérales sont décorées de colonnes, à l'aplomb desquelles on a placé des figures. Ce joli édifice a été élevé sur les dessins de Le Doux, architecte du Roi.

Hôtel de Richelieu.

Cet hôtel, situé rue Neuve-Saint-Augustin, avait été bâti en 1707 avec plus de dépense que de goût et de régularité, sur les dessins d'un architecte nommé Pierre Levé. Son premier propriétaire fut un riche financier; il passa ensuite au comte de Toulouse, puis au duc d'Antin, directeur-général des bâtimens; enfin le maréchal de Richelieu, qui l'acheta en 1757, en fit sa de-

meure habituelle, et l'embellit de tout ce que les arts purent lui fournir alors de plus riche et de plus élégant.

Ces décorations, qui passeraient aujourd'hui pour être de mauvais goût, ont été entièrement changées; mais ce qui était digne, dans cette maison, de fixer en tout temps l'attention des connaisseurs, c'étaient trois statues placées dans ses jardins, dont une était antique, et les deux autres passaient pour être de la main de Michel-Ange (1).

Hôtel Thélusson (rue de Provence, en face de la rue d'Artois).

Il avait été bâti pour madame Thélusson, par l'architecte Le Doux. Peu de temps avant la révolution il était occupé par M. de Pons-Saint-Maurice.

Cette maison, construite dans un goût tout-à-fait moderne, est remarquable par une très-large voussure décorée de caissons, qui en forme l'entrée. Elle est composée d'un avant-corps circu-

---

(1) Les deux statues attribuées à Michel-Ange ont été transportées au Muséum, et placées pendant quelque temps à l'entrée de la grande galerie des tableaux.

Les jardins de l'hôtel de Richelieu, qui s'étendaient jusqu'au boulevard, où ils étaient terminés par un joli pavillon nommé *pavillon d'Hanovre*, ont été considérablement diminués depuis la révolution; une rue nouvelle a été ouverte, et beaucoup de maisons ont été bâties sur la partie qu'on en a détachée.

laire qui domine sur les deux ailes, ce qui donne à ce petit édifice de la grâce et de la légèreté. C'est une des plus jolies habitations particulières de Paris.

Hôtel d'Uzès (rue Montmartre).

Ce bâtiment a encore été construit sur les dessins de Le Doux. Il est remarquable par l'arc de triomphe qui lui sert d'entrée, et par la décoration imposante de la façade qui règne sur la cour (1).

Hôtel de la Vallière (rue Neuve-Saint-Augustin.)

Il appartenait, dans le principe, au duc de Lorges, qui le vendit à la princesse, première douairière de Conti. A sa mort, arrivée en 1739, le duc de La Vallière, étant devenu propriétaire de cet hôtel, lui donna son nom, qu'il a toujours porté depuis.

AUTRES HOTELS

LES PLUS REMARQUABLES DE CE QUARTIER.

Hôtel d'Aubeterre, rue d'Artois.
—— d'Aumont, rue Caumartin.
—— de Balincourt, rue de la Chaussée-d'Antin.
—— de Bertin, au coin de la rue Neuve-des-Capucines et du boulevard (2).
—— de Bérulle, rue de Richelieu.
—— de Boufflers, rue de Choiseul, au coin du boulevard.

(1) L'hôtel d'Uzès est actuellement occupé par l'administration des douanes.

(2) Cet hôtel est maintenant occupé par le ministre des affaires étrangères.

Hôtel de Boulainvilliers, rue Bergère.
—— de Brancas, au coin de la rue Taitbout et du boulevard.
—— de Caumont, même rue.
—— (deuxième) de Choiseul, rue d'Artois.
—— du Dreneuc, rue de Provence.
—— d'Egmont, rue de Louis-le-Grand.
—— de Gouy, rue de Provence.
—— de Grammont, rue Grange-Batelière.
—— d'Inécourt, rue Boudreau.
—— le Pelletier-d'Aunay, rue Neuve-des-Mathurins.
—— de Lubert, rue de Cléry.
—— de Marsan, rue Neuve-St-Augustin.
—— de Massiac, place des Victoires.
—— de Mathan, rue Neuve-des-Capucines.
Hôtel de Miromesnil, rue de Richelieu.
—— de Montfermeil, rue de la Chaussée-d'Antin.
—— de Montesson, rue de Provence.
—— de Montholon, boulevard Montmartre.
—— de Moy, rue de Richelieu.
—— de Noé, rue Neuve-des-Mathurins.
—— de Pons, rue Neuve-Saint-Augustin.
—— de St-Chamant, rue Chantereine.
—— de Talaru, rue Vivienne.
—— de Thun, rue de Provence.
—— de Tourdonnet, rue de Richelieu.
—— de Valentinois, rue Saint-Lazare.

BARRIÈRES.

Les limites du quartier Montmartre terminent la ville de Paris du côté du septentrion, dans un espace qui s'étend depuis la barrière de Mouceaux jusqu'à celle de Sainte-Anne, et comprend dans cette partie des nouvelles murailles cinq barrières placées dans l'ordre suivant :

1. Barrière de Clichy.
2. —— de la Croix-Blanche.
3. —— des Martyrs.
4. Barrière Rochechouart.
5. —— Poissonnière.

FONTAINES.

Fontaine des Petits-Pères.

Cette fontaine adossée au mur du couvent de ces religieux, au coin des rues Vide-Gousset et Notre-Dame-des-Victoires, n'a rien de remarquable que l'inscription suivante composée par Santeuil.

Quæ dat aquas, saxo latet hospita nympha sub imo :
Sic tu cum dederis dona, latere velis.

Fontaine de Colbert.

Cette fontaine, qui donne de l'eau de la Seine, est située dans la rue Colbert dont elle a pris le nom.

Fontaine de la rue Montmartre.

Elle a été construite dans la rue qui porte ce nom, vis-à-vis celle de Saint-Marc, donne également de l'eau de la Seine, et n'offre rien, dans sa construction, qui mérite d'être remarqué (1).

---

(1) L'église et l'abbaye de Montmartre, étant situées hors des murs de Paris, se trouvent naturellement rejetées de notre plan. Cependant la célébrité du lieu est tel, que, sans en faire l'histoire, nous croyons devoir du moins lui consacrer une note. Il y avait, dès la fin du septième siècle ou au commencement du suivant, une église consacrée sur cette montagne à Saint-Denis, et une petite chapelle, *ædicula, parva ecclesia*, où l'on conservait les reliques de plusieurs autres martyrs dont les noms ne

ANTIQUITÉS ROMAINES

DÉCOUVERTES DANS LE QUARTIER MONTMARTRE.

Sculptures en bas-relief ; monumens sépulcraux. Ces restes d'antiquités furent découverts en 1751 dans une fouille que l'on faisait rue Vivienne, pour établir les fondemens d'une écurie. On y trouva :

1° Huit fragmens de marbre, ornés de bas-reliefs qui représentent, entre autres sujets, un homme à demi couché sur un lit et un esclave portant un plat ; Bacchus et Ariane ; une prêtresse rendant des oracles, et un homme qui les écrit dans un livre ; un repas de trois convives couchés sur des lits, et encore un esclave portant un plat, etc. M. de Caylus, qui a publié la gravure, et donné la description de ces fragmens (1), ne doute point

---

sont pas parvenus jusqu'à nous. En 1096, ces deux églises furent données, avec quelques terres qui en dépendaient, aux moines de Saint-Martin-des-Champs. Ces religieux les cédèrent, en 1133, au Roi Louis-le-Gros, en échange de Saint-Denis-de-la-Charte ; et, l'année suivante, ce prince et Alix de Savoie, sa femme, y fondèrent l'abbaye des Bénédictines, qui en jouissait encore dans les derniers temps de la monarchie. Le couvent qu'on y voyait occupait la place de la chapelle : il fut d'abord érigé en prieuré dépendant de l'abbaye située sur le sommet de la montagne ; mais depuis il avait été réuni. Les religieuses, ayant fait ensuite bâtir des lieux réguliers et une église, laissèrent l'ancienne église pour le service de la paroisse.

(1) Recueil d'antiq., t. II, p. 373, et suivantes.

qu'ils n'appartiennent à des tombeaux ; et, en effet, il n'eut point de sujets plus souvent répétés sur les cippes et les sarcophages qui nous sont restés de l'antiquité, que l'histoire symbolique de Bacchus, et ces repas funèbres que l'on faisait en l'honneur des morts.

2° Un cippe cinéraire en marbre, dont la face principale est ornée d'une guirlande de fleurs et de fruits, que soutiennent deux têtes de bélier. L'inscription placée au-dessous de ce feston nous apprend que *Pithusa* a fait exécuter ce monument pour sa fille *Ampudia Amanda*, morte à l'âge de dix-sept ans.

3° Un couvercle de marbre, richement orné de sculptures, qui a dû appartenir à un autre cippe d'une plus grande dimension que le précédent.

Autre monument sépulcral. C'est un cippe cinéraire semblable à celui que nous venons de décrire. Il fut découvert dans la même rue en 1806, et dans une fouille que l'on faisait également pour quelques réparations ou constructions, dans la maison de cette rue qui porte le numéro 8. A chaque angle de cette urne, des têtes de bélier soutiennent des festons de fleurs et de fruits, dont les quatre côtés du cippe sont décorés. Quatre aigles éployées occupent la partie inférieure des quatre angles, et sur le feston de la face principale où est gravée l'inscription, est sculptée une biche dont un autre aigle déchire le dos. Nous apprenons par cette inscription que *Chrestus*, affranchi, a fait

ériger ce monument à son patron *Nonius Junius Epigonus*. Les autres faces offrent, au-dessous de chaque feston, une plante, un patère et une aiguière ou *præfericulum*.

Dans une autre maison de cette même rue, on trouva sous terre une épée de bronze que Montfaucon a fait graver dans ses antiquités.

On déterra encore à peu de distance de là, depuis la révolution, et en creusant la terre pour établir les fondations de la nouvelle Bourse, plusieurs fragmens de poterie romaine, et deux poids antiques de verre (1).

ANTIQUITÉS TROUVÉS A MONTMARTRE.

Nous apprenons de Frodoart (2) que sur le penchant de ce monticule, et vers le nord, il existait un vieil édifice qui fut renversé en 944, par un ouragan très-violent. On présumait que c'étaient les restes d'un temple consacré à quelque divinité

(1) « En 1628, un jardinier, fouillant la terre dans l'endroit » de cette rue où se tenoit la Bourse, y trouva neuf cuirasses » qui avoient été faites pour des femmes ; on n'en pouvait douter » à la façon dont elles étaient relevées en bosse, et arrondies » sur l'un et l'autre côté de l'estomac. Quelles étoient ces héroï» nes, et dans quel siècle vivoient-elles ? c'est ce que je n'ai pu » découvrir ; j'ai seulement trouvé dans Mézerai, année 1147, » à l'article de la croisade prêchée par saint Bernard, que plu» sieurs femmes ne se contentèrent pas de prendre la croix, » mais qu'elles prirent aussi les armes pour la défendre, et com» posèrent des escadrons de leur sexe, rendant croyable tout ce » qu'on a dit des prouesses des Amazones. » (SAINT-FOIX.)

(2) Antiquités, etc., t. III.

du paganisme, et probablement au dieu Mars, dont ce lieu avait reçu le nom.

Des fouilles ayant été ordonnées dans cet endroit en 1737 et 1738, et d'après l'indication laissée par cet ancien historien, on y découvrit les restes d'un bâtiment dont le plan offrait un parallélogramme divisé en cellules, dont quelques-unes contenaient des fourneaux. On y reconnut les vestiges de deux chambres cimentées intérieurement et extérieurement; du côté du midi, un canal qui descendait de la fontaine du Buc, apportait l'eau dans cet édifice et cette eau y pénétrait par une ouverture voisine des fourneaux. L'abbé Lebeuf, qui avait suivi les travaux de ces fouilles, a cru y voir une maison de bains particuliers. M. de Caylus, qui recueillit depuis avec le plus grand soin toutes les notions relatives à ces recherches, pensa que ce pouvait être un bâtiment destiné à des fonderies. Tous les deux s'accordent à n'y point reconnaître un temple païen. Dans les ruines de ce même édifice, furent trouvés un vase de terre d'un travail grossier, et une tête de bronze grande comme nature (1).

Au bas de cette même montagne, et dans la partie opposée, on découvrit encore, en creusant un puits, deux fragmens de bas-reliefs en marbre blanc, offrant des enfans ailés qui montent sur un char; un bras de bronze qui a dû appartenir à

(1) Antiquités, etc., t. III.

une statue d'environ huit pieds de proportion, un petit buste et quelques fragmens de poterie romaine.

MONUMENS NOUVEAUX

ET RÉPARATIONS FAITES AUX ANCIENS MONUMENS DEPUIS 1789.

Place des Victoires. La statue colossale du général Desaix, tué à la bataille de Marengo, y a occupé quelques années la place où s'élevait auparavant le monument de Louis XIV; et c'était là une de ces idées heureuses qui ne pouvaient entrer que dans une tête comme celle de Buonaparte. Cette statue était en bronze, et représentait ce général entièrement nu, (ce qui était encore dans les convenances de ce temps-là), tenant une épée de la main droite, et affublé d'un petit manteau jeté sur l'épaule gauche. Même avant la fin du règne de l'usurpateur, on fut obligé de détruire ce monument monstrueux et ridicule tout à la fois; et rien jusqu'à la restauration ne l'avait remplacé.

La statue de Louis XIV va reprendre la place qui lui appartient. Le grand Monarque y sera représenté à cheval, et M. Bosio est chargé de l'exécution de ce monument.

Théâtre Feydeau. Cette salle fut élevée en 1791, sur une portion du terrain appartenant aux Filles-Saint-Thomas.

Après avoir été successivement occupée par plusieurs troupes, et un moment par les comédiens

français, cette salle appartient, depuis quinze ans environ, à la troupe de l'Opéra-Comique français.

La façade de ce monument, entourée, dans la rue Feydeau, de maisons qui permettent à peine de la voir, s'y présente obliquement sur un plan circulaire, et se compose de parties trop grandes pour l'emplacement resserré dans lequel elle a été construite. Trois arcs percés dans le soubassement permettent de descendre de voiture sous le vestibule : c'est une heureuse idée, et qui produirait beaucoup d'effet, si elle avait été exécutée et développée sur une ligne plus étendue. Des caryatides d'un bon style forment l'accompagnement de sept arcades qui décorent le premier étage. C'est un monument élevé avec célérité au milieu des difficultés insurmontables que présentait le terrain, et qui par conséquent ne doit point être jugé avec sévérité.

La bourse. Cet édifice, dont la première pierre fut posée en 1808, et qui n'est point encore entièrement achevé, s'élève sur l'emplacement du couvent des Filles-Saint-Thomas. Son plan offre un parallélogramme de 212 pieds dans sa longueur, et de 126 pieds dans sa largeur. Il est entouré d'un péristyle composé de 66 colonnes corinthiennes, formant, tout autour de l'édifice, une galerie couverte à laquelle on arrive par un perron de seize marches qui occupe toute la face occidentale du monument. Des bas-reliefs orhent cette galerie, et représentent des sujets symboliques, qui tous se rapportent au commerce et à l'industrie.

Un grand vestibule sert de communication pour se rendre à droite aux salles particulières des agens et des courtiers de change, à gauche au tribunal de commerce.

La salle de la bourse, située au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice, a 116 pieds de longueur sur 76 de largeur. Elle est éclairée par le comble, et peut contenir 2000 personnes.

Ce monument, que l'on doit mettre, pour la pureté du style, au nombre des plus beaux de Paris, a été élevé sur les dessins de M. Brogniart. Cet architecte étant mort en 1813, la suite des travaux a été confiée à M. Labarre, qui, dit-on, a scrupuleusement suivi le plan primitif.

On assure que la rue Vivienne sera prolongée jusqu'au boulevard; et que, du côte de la rue Notre-Dame-des-Victoires, il sera percée une rue nouvelle de soixante pieds de large, laquelle devra se prolonger jusqu'à la rue Montmartre. Il est difficile, en effet, qu'un édifice de cette importance n'amène pas quelques changemens dans la disposition des maisons et des rues dont il est environné.

Théâtre de l'Opéra. L'Opéra ne quitta le théâtre provisoire qui lui avait été élevé sur le boulevard Saint-Martin (1) pour s'établir rue de Richelieu, que dans les premières années de la révolution. Ce vaste édifice, qui s'élève vis-à-vis la bibliothèque

(1) *Voyez* l'article *Opéra*, dans la description du quartier Saint-Martin.

du Roi, n'avait point été construit pour recevoir un tel spectacle; et sous le rapport de l'architecture, il ne présente rien d'intéressant. Toutefois, par suite de cette translation, il subit, tant dans sa forme que dans sa décoration intérieure, plusieurs changemens remarquables.

C'est un bâtiment isolé au milieu des quatre rues qui l'environnent, et la face principale, qui donne sur la rue de Richelieu, offre un grand portique composé de onze arcades, au-dessus duquel est le foyer.

Le vestibule intérieur est décoré de colonnes doriques, qui soutiennent le plafond. La salle qui porte en partie sur ce vestibule a 60 pieds de diamètre, et l'avant-scène présente 45 pieds d'ouverture.

Le foyer public est vaste et commode; il forme une galerie divisée sur sa longueur en trois parties par huit colonnes ioniques.

Personne n'ignore, et l'assassinat du duc de Berri, le 13 février 1820, au moment où il sortait de ce théâtre, et toutes les circonstances si terribles et si touchantes qui accompagnèrent ses derniers momens; circonstances parmi lesquelles le lieu où la Providence avait voulu placer le lit dans lequel ce malheureux prince mourut en héros et en chrétien, n'était pas la moins singulière et la moins frappante. La salle de l'Opéra dut être fermée dès ce jour même, et pour toujours; mais on trouva bientôt plusieurs millions pour en construire une nouvelle, plus vaste, plus magnifique,

qui s'est élevée en peu de mois, comme par enchantement, tandis que plusieurs de nos églises restent dépouillées, sont à peine et lentement réparées, et que, faute d'une somme qui serait à peine en capital l'intérêt annuel de celles qu'a coûté ce nouvel Opéra, les bâtimens neufs du séminaire de Saint-Sulpice sont interrompus, et tomberont peut-être en ruines avant d'avoir été achevées! Nous parlerons tout à l'heure de cette salle, qui est ouverte depuis près d'une année.

Théâtre des Variétés. Il a été construit par l'architecte Cellérier sur le boulevard Montmartre, et dans un emplacement long et étroit qui lui présentait de très-grandes difficultés, difficultés qu'il a su vaincre avec autant d'adresse que de bonheur. L'entrée de ce théâtre offre un grand vestibule orné avec élégance, au fond duquel deux rampes d'escaliers conduisent aux loges et au foyer. Ce foyer, placé au-dessus du vestibule, se termine par un balcon qui a vue sur le boulevard.

La façade est à deux étages tétrastyles. Les colonnes du rez-de-chaussée sont doriques, et celles du premier étage, ioniques. Au-dessus s'élève un fronton, derrière lequel est un amortissement. Cette décoration a de l'élégance et de la simplicité.

Nouvelle salle de l'Opéra. Cet édifice a été bâti dans la rue le Pelletier sur un terrain qui dépend de l'hôtel Choiseul; il se compose au rez-de-chaussée de sept arcades élevées sur six marches, et présente des deux côtés un avant-corps avec ter-

rasses, pour servir d'entrée aux piétons. Le premier étage est orné de huit colonnes ioniques, à moitié engagées dans le mur, avec attiques, portant huit statues qui représentent *huit* muses : la *neuvième* manque ! peut-être l'architecte ignorait-il qu'elle existât ; il n'y a que ce moyen d'expliquer une si étrange omission. Les intervalles des colonnes sont percés de neuf grandes arcades, dont les archivoltes sont portées sur des colonnes et des pilastres d'ordre dorique, et d'une moindre dimension que les colonnes ioniques déjà citées. Les tympans sont ornés de figures et d'attributs symboliques. Tout cet ensemble a une apparence très-mesquine, et il est difficile de rien imaginer d'un plus mauvais goût.

Saint-Vincent de Paul. Cette église nouvelle a été construite dans la rue Monthalon. Elle n'a point de portail ; la dimension en est très-petite, et l'intérieur jusqu'à présent ne présente rien qui mérite d'être remarqué.

Le Timbre royal. Cet édifice, situé dans la rue de la Paix, se compose en grande partie d'anciens bâtimens qui appartenaient au couvent des Capucines, et d'une façade nouvelle qui donne sur la rue. Cette façade, qui ressemble assez à celle d'une prison, se compose d'un grand mur tout nu, portant de chaque côté deux médaillons dans lesquels sont deux figures de génies sculptées en bas-relief.

Fontaines des Capucins de la Chaussée-d'An-

tin. Ces deux fontaines extrêmement simples, mais de bon goût dans leur simplicité, se composent de deux cuves de forme antique qui reçoivent l'eau de deux mascarons placés au-dessus.

Abatoir de Rochechouart. Il est situé vers la barrière qui porte ce nom, et adossé au mur d'enceinte. (Voyez l'article *Abatoirs*.)

QUARTIER SAINT-EUSTACHE.

Ce quartier était borné à l'orient par les rues de la Tonnellerie, Comtesse-d'Artois et Montorgueil exclusivement, jusqu'au coin de la rue Neuve-Saint-Eustache; au septentrion, par les rues Neuve-Saint-Eustache et des Fossés-Montmartre, et par la place des Victoires aussi exclusivement; à l'occident, par la rue des Bons-Enfans inclusivement; et au midi, par la rue Saint-Honoré exclusivement.

On y comptait, en 1789, une église paroissiale, deux chapelles, une communauté de filles, une halle au blé, etc.

Avant Philippe-Auguste, le quartier que nous allons décrire formait un de ces bourgs dont Paris était alors environné, et que ce prince renferma dans la nouvelle enceinte qu'il fit élever. Ce bourg, bâti sur un territoire dépendant de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, déjà entourée elle-même d'un gros bourg qui portait son nom, était connu sous la dénomination de nouveau bourg Saint-Germain-l'Auxerrois (1).

La muraille que ce prince éleva autour de sa capitale ne renferma cependant qu'une partie de l'espace qui forme aujourd'hui le quartier Saint-Eustache. Cette muraille passait entre les rues d'Orléans et de Grenelle, traversait le terrain occupé depuis par l'hôtel de Soissons (aujour-

---

(1) *Voyez* le plan de Paris sous Louis-le-Jeune.

d'hui par la Halle au blé), et de là se prolongeait le long des rues Plâtrière, du Jour, la pointe Saint-Eustache, la rue Montorgueil, etc. Il y avait dans cet espace deux portes : celle qui était placée vis-à-vis Saint-Eustache, entre les rues Platrière et du Jour, et une *fausse* porte percée dans la rue Montorgueil pour la commodité des comtes d'Artois, qui possédaient un hôtel dans les environs.

Les murailles élevées sous Charles V et Charles VI achevèrent de renfermer dans la ville ce qui restait encore de ce quartier hors de la vieille enceinte. Ces nouveaux murs passèrent sur l'emplacement où est situé l'hôtel de Toulouse, traversèrent ensuite le terrain de la place des Victoires, et se prolongèrent sur la ligne de la rue des Fossés-Montmartre, des rues Montmartre, de Bourbon, etc. Cet état de choses fut maintenu jusqu'au règne de Louis XIII.

L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

Cette grande paroisse n'était d'abord qu'une simple chapelle, sous l'invocation de sainte Agnès. Les conjectures les plus probables portent à croire qu'elle fut bâtie et érigée vers le commencement du treizième siècle. Une tradition vulgaire veut que *Jean Alais* ait fait construire cette chapelle de Sainte-Agnès *en satisfaction d'avoir été le premier auteur d'un impôt d'un denier sur chaque*

panier de poisson qui arrivait aux Halles (1). Il porta même plus loin, dit-on, le témoignage de son repentir et de ses regrets ; car, selon quelques écrivains (2), il voulut que son corps fût jeté, après sa mort, dans un cloaque où se perdaient les eaux et les immondices de ce marché. Cet égout, qui existait encore au milieu du dernier siècle, au bas de la rue Montmartre et de la rue Traînée, était effectivement couvert d'une pierre élevée qu'on nommait le *Pont Alais*.

Quoi qu'il en soit de la vérité de cette tradition, qui n'est appuyée sur aucun titre, il est certain que, dès l'an 1213, il y avait en cet endroit une chapelle de Sainte-Agnès.

Il y a lieu de penser que, peu de temps après cette époque, cette chapelle fut érigée en paroisse.

Aussitôt plusieurs pieux citoyens s'empressèrent d'y fonder des chapellenies (3), qui, avec les obla-

---

(1) Hist. de Par., t. I, p. 348.

(2) *Ibid.*

(3) Les chapellenies, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, étaient des espèces de bénéfices auxquels étaient attachés certains revenus provenant d'un capital ou d'un immeuble cédé par le fondateur, à la charge par celui qui en jouissait de dire des messes ou autres prières dans une chapelle érigée ou désignée à cet effet parmi celles qui existaient dans l'église. Comme les immeubles légués avaient quelquefois une certaine étendue, ils acquirent, dans la suite des temps, de l'importance, à raison de l'accroissement du quartier où ils se trouvaient situés. Ainsi nous voyons que les chapelains de Saint-Eustache avaient, au commencement du quatorzième siècle, droit de basse-justice, et des amendes jusqu'à soixante sous en trois rues, hors des murs

tions ordinaires des fidèles, assurèrent la subsistance de son clergé. On trouve dans les titres de ces fondations qu'un riche particulier nommé *Guillaume Poin-Lasne*, fonda, au mois de mars de l'année 1223, dans l'église de Saint-Eustache, deux chapellenies avec une dotation de 300 liv. de rente. Une autre fut fondée en 1342, avec une rente de 12 liv., en exécution d'une clause du testament de dame *Marie la Pointe pâtissière*.

Cette fondation était établie sous la condition de trois messes par semaine. Enfin on lit parmi les noms des fondateurs de ces chapellenies ceux de Louis d'Orléans, frère du Roi Charles VI, de MM. Nicolaï, seigneurs de Gausainville, et de quelques autres personnages distingués.

Plusieurs confréries furent aussi établies dans cette église.

L'église de Saint-Eustache fut, à différentes époques, réparée et augmentée; en 1532 la résolution fut prise de la rebâtir entièrement. Les dépenses considérables que nécessitait la construction d'un édifice aussi important, élevé sur un plan extrêmement vaste, ne permirent pas de le terminer aussi promptement qu'on l'eût désiré. Il ne put

---

de la ville et dans le quartier Saint-Eustache. En conséquence ils préposaient des officiers pour rendre la justice dans les lieux soumis à leur juridiction. Ces droits, qui furent confirmés à différentes époques par des arrêts du parlement, avaient fait de ces chapellenies de très-bons bénéfices. Aussi les trouve-t-on qualifiées, dans les anciennes chartes, d'*optimæ capelleniæ*.

être achevé qu'en 1642; et ce fut particulièrement aux libéralités du chancelier Séguier et de M. de Bullion, surintendant des finances, que l'on dut son entier achèvement.

L'architecture de cette église excita, dans le temps, une admiration générale, et l'on regardait comme un chef-d'œuvre de goût ce dessin extraordinaire, qui s'éloignant du gothique pour se rapprocher des formes antiques, offre cependant un mélange bizarre de l'un et de l'autre (1). On trouvait qu'elle réunissait tout ce qu'on peut désirer dans un monument de ce genre; grandeur du vaisseau, belle disposition, richesse de matières, ornemens délicats, etc.; le portail sur-tout enlevait tous les suffrages : « Il est environné, dit un » des anciens historiens de Paris, d'un grand cir- » cuit formé de balustres, et c'est un des plus » beaux de Paris pour sa largeur et l'excellence de » ses ouvrages taillés fort mignonnement et déli- » catement sur la pierre (2). »

Cependant le goût ne tarda pas à devenir meilleur. Sous le règne de Louis XIV, on reconnut que ce portail avait été bâti sur un plan défectueux; alors M. de Colbert fit don d'une somme de 20,000 livres (3) pour en faire construire un

(1) *Voyez* pl. 80.

(2) *Voyez* pl. 83.

(3) Piganiol dit 40,000 liv.; nous avons suivi Jaillot, qui est toujours plus exact.

autre, somme qui se trouva tellement insuffisante, qu'il fut impossible à la fabrique de remplir les intentions du donataire. Sur les représentations qui lui furent faites, ce ministre permit qu'on en différât l'exécution jusqu'à ce que les intérêts de cette somme réunis au capital eussent formé un fonds assez considérable pour l'entier achèvement de cette construction.

En 1752, le curé et les marguilliers, voyant que les 20,000 livres et les intérêts s'élevaient à un capital de 111,146 livres, jugèrent qu'il était temps d'en remplir la destination; et la construction du nouveau portail fut décidée. La première pierre en fut posée avec grand appareil par le duc de Chartres le 12 mai 1754. A peine ce portail eut-il été élevé jusqu'au premier ordre, qu'il se trouva que la somme amassée était déjà épuisée, ce qui força d'interrompre les travaux. Ils furent repris en 1772; mais le manque de fonds obligea une seconde fois de les suspendre, et jusqu'à ce jour cette façade est restée imparfaite. Elle avait été érigée sur les dessins de Mansard de Joui, et continuée après lui par Moreau, architecte du Roi et de la ville de Paris.

Cette composition, qu'on peut regarder comme une imitation malheureuse du portail de Servandoni, à Saint-Sulpice, n'a d'autre mérite que d'avoir été exécutée sur une assez grande échelle. La largeur beaucoup trop considérable de ses entre-colonnemens, sur-tout au second ordre, en-

traînera sa destruction ; et déjà le poids énorme de la plate-bande qui supporte le fronton y a causé de fâcheuses dégradations, et semble écraser les maigres colonnes qui la soutiennent. Le genre de cette architecture massive, et qui n'est ni antique ni moderne, n'a d'ailleurs aucune espèce de rapport avec le reste de l'édifice (1) ; on en peut dire autant du bâtiment de la sacristie, pratiqué au rond-point de l'église, sur le carrefour dit la Pointe-Saint-Eustache, bâtiment parasite, qui renouvelle le funeste exemple, tant de fois donné, d'adosser des maisons particulières aux temples, dont le caractère principal est d'être isolé de toute habitation profane.

L'intérieur de cette église, la plus spacieuse de Paris après celle de Notre-Dame, n'est remarquable que par la hauteur extraordinaire de ses voûtes : car, nous le répétons, il n'est rien de plus choquant que ce mélange d'architecture gothique et moderne dont elle est composée. Au milieu de la voûte de la croisée et au centre de celle qui termine le fond du chœur sont deux clefs pendantes, dont la saillie est très-grande, et où viennent aboutir les arêtes de ces voûtes. Du reste, les piliers sont tellement multipliés dans la

(1) *Voy.* pl. 79 Au côté méridional de cette église est un autre portail construit en même temps que le corps du bâtiment, et bien qu'il offre un mélange de plusieurs genres d'architecture, il est cependant fort supérieur à celui-ci et pour l'élégance des formes et pour le mérite de l'exécution. (*Voy.* pl. 83.)

longueur de la nef, qu'il faut absolument être au milieu pour bien juger de l'étendue de tout le vaisseau.

A la construction du nouveau portail était lié le plan d'une place symétrique qui l'aurait entouré, et le Roi avait déjà même accordé 100,000 écus pour les premiers frais de cette opération ; mais plusieurs circonstances obligèrent de changer la destination de cette somme ; et ce projet, qui eût été à la fois utile et agréable aux habitans de ce quartier, resta sans exécution.

Le maître-autel de cette église était décoré d'un corps d'architecture soutenu par quatre colonnes de marbre d'ordre corinthien. Six statues de la même matière ornaient cet autel ; elles étaient de la main du célèbre Sarrazin, et représentaient saint Louis (1), la Vierge, saint Eustache, sainte Agnès et deux anges en adoration.

L'œuvre, dessinée par Cartaud, et la chaire à prêcher, exécutée sur le dessins de Lebrun par Le Pautre, avaient de la réputation comme ouvrages de sculpture et de menuiserie. On remarquait en outre dans cette église un très-grand nombre de peintures et de monumens, dont nous allons donner, suivant notre coutume, une notice.

---

(1) Cet artiste avait imaginé de donner à la figure de saint Louis la ressemblance de Louis XIII ; celle de la Vierge était le portrait d'Anne d'Autriche, et le petit Jésus qu'elle tenait entre ses bras ressemblait à Louis XIV encore enfant.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Une Cène attribuée à *Porbus.*

Saint Jean dans le désert, par *Le Moine.*

La prédication du même Saint, par *Vincent.*

Lors de la construction du nouveau portail, on détruisit deux chapelles. Dans la troisième étaient trois tableaux à fresque de *Pierre Mignard.*

STATUES ET TOMBEAUX.

Au-dessus de la chaire du prédicateur était représenté saint Eustache implorant le secours du Ciel pour ses deux enfans emportés par un lion et une louve. Ce morceau de sculpture avait été exécuté sur les dessins de *Le Brun.*

Sur la grille de fer qui séparait la nef du chœur s'élevait un crucifix de bronze, l'un des plus grands morceaux de ce genre qu'il y eût en France. Il était d'un sculpteur nommé *Etienne Laporte.* Ce Christ, qui pesait, avec la croix, 1054 livres, fut transporté ensuite dans la chapelle des fonts.

Sous un grand arc, à côté de la chapelle de la Vierge, était le tombeau de J.-B. Colbert, ministre sous Louis XIV, mort en 1683 (1).

---

(1) Au bas de ce tombeau, du côté de la chapelle qui lui était adossée, on lisait l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Præclarâ ac pernobili stipite equitum Colbertorum, qui anno Domini 1285 *ex Scotiâ in Galliam transmigrarunt, ortus est vir magnus, Joannes Baptista Colbertus, marchio de Seignelai,* etc., *regi administer, ærarii rationes in certum et facilem statum redegit. Rem navalem instauravit. Promovit commercium. Bonarum artium studia fovit. Summa regni negotia pari sapientiâ et æquitate gessit. Fidus, integer, providus, Ludovico Magno placuit. Obiit Parisiis, anno Domini* 1683, *ætatis* 64.

Nota. L'auteur qui rapporte cette épitaphe ajoute qu'elle était très-peu apparente et presque cachée, ce qu'il attribue à la crainte que le public ne remarquât avec malignité que l'on faisait des-

Colbert, représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir, avait les yeux fixés sur un livre qu'un ange tenait ouvert devant lui; la Religion et l'Abondance, grandes comme nature, étaient assises des deux côtés du monument. La figure du ministre et celle de l'Abondance étaient de *Coyzevox;* celles de l'ange et de la Religion, de *Tuby* (1).

Des médaillons de bronze représentaient Joseph occupé à faire distribuer du blé au peuple d'Égypte, et Daniel donnant les ordres du Roi Darius aux satrapes et aux gouverneurs de Perse; sur les jambages de l'arcade, sous laquelle était posé le tombeau, on lisait plusieurs passages de l'Écriture.

J.-B. Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné du ministre, mort en 1690, fut inhumé dans le même tombeau.

Vis-à-vis de ce monument, et sur un des piliers de la nef, un bas-relief de marbre blanc représentait l'Immortalité soutenant le buste de Martin Cureau de La Chambre, médecin ordinaire de Louis XIV, et membre de l'académie française, mort en 1669, à l'âge de soixante-quinze ans. Ce morceau, que l'on a vu aussi au musée des monumens français, avait été exécuté par *Tuby*, d'après les dessins du *Cavalier Bernin.*

Plusieurs autres personnages illustres, soit par leur naissance, soit par leurs talens, avaient encore leur sépulture dans cette église. Les plus remarquables étaient :

René Benoît, docteur de Sorbonne, d'abord curé de Saint-Eustache, puis nommé à l'évêché de Troie (2), mort en 1608. Il

---

cendre Colbert d'une famille noble d'Écosse, tandis que réellement il était d'une origine française fort commune

(1) Ce monument, vanté comme un chef-d'œuvre de noblesse et de correction par tous les historiens, avait été déposé au Musée des monumens français. On ne peut nier qu'il n'y ait de la vérité dans la figure de Colbert; mais les deux statues allégoriques de l'Abondance et de la Religion manquent de caractère et d'expression, et présentent, dans le jet de leurs draperies, l'affectation et le mauvais goût qui entraînaient déjà l'école vers cette dégradation totale où elle est tombée sous le règne de Louis XV. La figure de l'ange a été détruite pendant la révolution.

(2) Il ne put obtenir de bulles, et fut obligé de renoncer à cet évêché.

fut un de ceux qui, en 1593, furent appelés pour instruire Henri IV dans la religion catholique.

François d'Aubusson de La Feuillade, pair et maréchal de France, mort en 1691. Nous avons déjà parlé de ce personnage en donnant la description de la place des Victoires.

Anne-Hilarion de Constantin, comte de Tourville, vice-amiral, maréchal de France, et l'un des plus grands hommes de mer qu'elle ait possédés, mort en 1701.

Gabriel-Claude, marquis d'O, lieutenant-général des armées navales du Roi, mort en 1728.

Gabriel-Simon, marquis d'O, brigadier des armées du Roi, mort en 1734, âgé de trente-sept ans. En lui finit la maison d'O, l'une des plus anciennes de la Normandie.

François de Chevert, lieutenant-général des armées du Roi, mort en 1769. On voyait au musée des monumens français son buste et son tombeau, avec une épitaphe composée par d'Alembert pour ce grand capitaine (1).

Bernard de Girard, seigneur du Haillan, né à Bordeaux en 1535. Il fut historiographe de France, secrétaire des finances, et le premier qui exerça la charge de généalogiste du Saint-Esprit (2): mort en 1610.

Marie Jars de Gournay, fille adoptive de Montaigne, et à la-

---

(1) Cette épitaphe, écrite en français, mérite d'être rapportée :

« François de Chevert, gouverneur de Givet et de Charlemont, » lieutenant-général des armées du Roi : sans aïeux, sans for- » tune, sans appui, orphelin dès l'enfance, il entra au service » à l'âge de XI ans ; il s'éleva, malgré l'envie, à force de mé- » rite, et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat. Le » titre seul de maréchal de France a manqué, non pas à sa » gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour mo- » dèle. Il était né à Verdun-sur-Meuse, le 2 février 1693 ; il » mourut à Paris le 24 janvier 1769. »

(2) Son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la mort de Charles VIII est le premier recueil de ce genre qu'on ait composé en français ; mais les erreurs innombrables dont elle est remplie, et la barbarie du style, l'ont fait reléguer dans la poussière des bibliothèques.

quelle on est redevable de la compilation des œuvres de cet homme célèbre : morte en 1645 (1).

Vincent Voiture, écrivain qui passa pour le plus bel esprit de la France, quelque temps avant qu'elle eût produit des hommes de génie, mort en 1648.

Claude Favre, sieur de Vaugeas, habile grammairien, mort en 1650.

François de La Mothe Le Vayer, savant illustre, et précepteur de Philippe de France, duc d'Orléans, mort en 1672.

Amable de Bourzeis, abbé de Saint-Martin-des-Cores, mort en 1672.

Antoine Furetière, célèbre par un bon dictionnaire français, et par ses démêlés avec l'académie française, mort en 1688.

Isaac de Benserade, poète ingénieux et habile courtisan, mort en 1691.

Claude Genest, auteur de plusieurs tragédies, entre autres de *Pénélope*, qui est restée au théâtre. Il était abbé de Saint-Vilmer, aumônier de la duchesse d'Orléans, et secrétaire des commandemens de M. le duc du Maine, mort en 1719.

Nota. Les sept derniers personnages que nous venons de nommer étaient tous membres de l'Académie française.

Charles Lafosse, l'un des meilleurs peintres de son temps, mort en 1716.

Guillaume Homberg, chimiste, physicien, naturaliste, renommé par ses vastes connaissances et par les nombreux écrits dont il a enrichi les Mémoires de l'académie des sciences, mort en 1715.

A côté du chœur, à droite, était la chapelle de sainte Marguerite, dans lequel on voyait deux petits monumens en marbre et en bronze doré. Ils avaient été élevés à la mémoire d'Hilaire de Rouillé du Coudray et du marquis de Vins.

A peu de distance et du même côté, on trouvait une autre

---

(1) On lisait sur sa tombe l'épitaphe suivante :

« *Maria Gornacensis, quam Montanus ille filiam, Justus Lipsius adeòque omnes docti sororem agnoverunt, vixit annos* 80, » *devixit* 13 *Jul. an.* 1685. *Umbra æternùm victura.* »

chapelle dite de saint Jean-Baptiste, dans laquelle avaient été inhumés deux ministres d'état, père et fils : Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, garde des sceaux de France en 1722, mort en 1728; Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, secrétaire d'état sur la démission de son père en 1722, et reçu la même année à l'académie française, mort en 1732. Leur tombeau, exécuté par *Bouchardon*, consistait en une urne accompagnée de quelques ornemens fort simples.

La paroisse de Saint-Eustache était un démembrement de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa circonscription était d'une très-grande étendue.

Parmi les reliques qu'on gardait dans cette église, on en remarquait une de saint Eustache, son patron, renfermée dans une châsse d'argent. Cette relique lui avait été envoyée, sous le pontificat de Grégoire XV, par le cardinal d'Est et par le chapitre de Saint-Eustache de Rome (1).

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-AGNÈS.

Cette communauté, située dans la rue Platrière, avait été instituée dans l'intention charitable de procurer aux jeunes filles pauvres du quartier un moyen honnête d'existence, en les élevant gratuitement dans les différens genres d'industrie propres à leur sexe, tels que la couture, la broderie, la tapisserie, etc. *Leonard de Lamet*, curé de Saint-Eustache, avait conçu l'idée de cet établissement, à la formation duquel plusieurs personnes

(1) L'église de Saint-Eustache, rendue au culte, est aujourd'hui l'une des paroisses de Paris.

pieuses s'empressèrent de concourir. Ces premières libéralités suffirent aux besoins les plus pressans de cette maison, qui ne fut d'abord composée que de trois sœurs; mais en 1681, trois ans après sa fondation, on y comptait déjà quinze sœurs-maîtresses, qui donnaient des leçons à plus de deux cents jeunes filles. Le Roi, convaincu des avantages que la classe indigente pouvait retirer d'un pareil établissement, le confirma par lettres-patentes du mois de mars 1682, enregistrées le 28 août 1683. Par ces lettres il est dit que cette communauté jouira de toutes les franchises et priviléges des maisons de fondation royale, à condition néanmoins qu'elle ne pourra être changée en maison de profession religieuse, et qu'elle continuera, comme elle a commencé, à remplir l'objet de son institution. La même année M. de Colbert lui fit don de 500 livres de rentes.

Rien n'était comparable au zèle et à la charité des saintes filles qui dirigeaient cette utile fondation. Dans l'extrême pauvreté où elles vivaient, elles se privaient souvent du nécessaire pour fournir aux besoins des enfans qui leur étaient confiés. On les vit, dans l'hiver rigoureux de 1709, et dans la disette qui le suivit, pousser cette ardente charité jusqu'à sacrifier leur contrat de 500 livres, seul bien qu'elles possédassent, pour acheter la farine nécessaire à la subsistance de leurs pauvres petites élèves. Tels sont les prodiges du christianisme; et une vertu si touchante mérite d'autant

plus d'être louée, que, trouvant en elle-même la seule récompense qu'elle désire, elle évite la louange, et fait ses délices de l'obscurité.

Le curé de Saint-Eustache était chargé de la surveillance de la communauté de Sainte-Agnès, dont la maison avait, dans la rue du Jour, une porte par laquelle les sœurs se rendaient à l'office divin de la paroisse. On y prenait aussi en pension de jeunes demoiselles qui recevaient une éducation honorable et chrétienne dans une partie de l'édifice séparée de l'école des pauvres filles (1).

CHAPELLE DE SAINTE-MARIE-ÉGYPTIENNE,

OU DE LA JUSSIENNE.

On ignore également et le nom du fondateur et dans quel temps fut bâtie cette chapelle, qui faisait le coin de la rue Montmartre et de celle de la Jussienne.

L'abbé Lebeuf conjecture que « cette chapelle
» a pu servir de clôture à une femme de Blois,
» qui s'y sera renfermée pour faire pénitence de
» s'être mêlée du métier des Égyptiens ou Bohé-
» miens, ou bien à une autre de ces Égyptiennes
» qui se disoient condamnées à faire des péleri-
» nages par pénitence et par mortification, et qui

(1) Cette institution n'existe plus. Ses bâtimens sont maintenant occupés par des particuliers.

» se seroit renfermée dans cette chapelle pour y
» finir ses jours, à l'imitation de sainte Marie-
» Égyptienne (1). »

Jaillot pense que toutes ces opinions sont destituées de fondement. Il oppose aux conjectures de l'abbé Lebeuf que les Égyptiens ou Bohémiens dont il parle ne furent connus à Paris, suivant les anciens auteurs, que dans l'année 1427 (2), et que

(1) T. I, p. 105. Cette chapelle est désignée dans quelques titres sous le nom de Sainte-Marie-l'Égyptienne-de-Blois.

(2) Paris était alors au pouvoir des Anglais. La populace ignorante et crédule de cette malheureuse ville reçut, comme des gens inspirés, ces étrangers qui la bercèrent des contes les plus ridicules. Ils débitèrent que, nés dans la Basse-Egypte, ils avaient d'abord abjuré leur fausse religion pour embrasser la religion catholique; mais qu'étant ensuite retombés dans leurs premières erreurs, ils n'avaient pu en obtenir l'absolution du Pape que sous la condition de courir le monde pendant sept ans. Ils arrivèrent d'abord au nombre de douze, dont l'un se disait duc et l'autre comte; les dix autres passaient pour des gens de leur suite, et les traitaient avec une apparence de respect. Le reste de la troupe les suivit de près; mais comme ils étaient environ cent vingt, hommes, femmes, vieillards et enfans, ils reçurent l'ordre de s'arrêter au village de la Chapelle, entre Paris et Saint-Denis. Ce fut là que les Parisiens, et sur tout les femmes, allèrent consulter ces vagabonds, qui abusèrent bien étrangement de leur simplicité. Ils disaient aux femmes : *ton mari t'a fait cousse ;* aux hommes : *ta femme t'a fait coux.* Ces oracles impertinens produisirent un tel désordre dans les ménages, que l'évêque fut obligé, pour les faire cesser, de se rendre lui-même au village de la Chapelle; là un religieux prêcha avec force contre les diseurs de bonne aventure, et excommunia, par son ordre, tous ceux qui leur avaient montré leurs mains et avaient ajouté foi à leurs prédictions. Cette cérémonie effraya tellement les esprits, que, dès le jour même, le village de la Chapelle fut désert, et que les Bohémiens, n'y trouvant plus de pratiques, allèrent chercher fortune ailleurs.

cette chapelle existait bien auparavant, qu'il en est fait mention dans le censier de l'évêché de 1372.

Les marchands drapiers avaient choisi cette chapelle pour y placer leur confrérie, et y faisaient dire une messe tous les dimanches et fêtes, usage qui s'est pratiqué jusqu'à la révolution.

COLLÉGE DES BONS-ENFANS (1),

ET CHAPELLE SAINT-CLAIR.

Ce collége, depuis long-temps détruit, était situé près de l'église Saint-Honoré, dans la rue à laquelle il a donné son nom ; et la chapelle de Saint-Clair en dépendait.

HALLE AU BLÉ.

La Halle au blé, placée autrefois dans le quartier où étaient les principales Halles de Paris, consistait en une place irrégulière, mais d'une très-vaste étendue, et entourée de maisons.

Il y avait une autre Halle ou Marché au blé, qui, de temps immémorial, se tenait dans la Cité, vis-à-vis l'église de la Magdeleine. Ce n'est que vers le milieu du dix-septième siècle que l'on jugea à propos de réunir ensemble les deux marchés au

---

(1) Cette dénomination des Bons-Enfans était autrefois commune à tous les colléges de France ; mais ces établissemens s'étant multipliés, on s'accoutuma à les distinguer par le nom de leurs fondateurs.

blé dans le quartier commun à tous les marchés de Paris.

La ville ayant fait l'acquisition, en 1755, du terrain qu'avait occupé l'hôtel de Soissons, démoli quelques années auparavant, la résolution fut prise de bâtir sur cet emplacement une nouvelle halle au blé, et d'abandonner l'ancienne, dont l'incommodité se faisait sentir de jour en jour davantage. Cet édifice, commencé en 1763, fut achevé dans l'espace de trois ans, par les soins de M. de Viarmes, prévôt des marchands (1), d'après les dessins de M. Le Camus de Mézières, architecte.

Ce monument, formé d'un vaste portique circulaire, est le seul de ce genre qui existe à Paris, et qui puisse nous donner une idée des théâtres et amphithéâtres des anciens, composés, il est vrai,

---

(1) Le projet de démolir l'hôtel de Soissons avait été conçu dès le règne de Louis XIV, et M. de Colbert avait résolu de faire de ce grand espace une des plus belles places monumentales de Paris. On eût vu au sommet d'un rocher très-élevé et dont la base eût été assise au milieu d'un immense bassin, la statue en bronze de Louis XIV foulant aux pieds la Discorde et l'Hérésie. Quatre fleuves, également en bronze, et d'une proportion colossale, auraient versé de larges nappes d'eau dans le bassin entouré d'une balustrade de marbre; là se seraient rendues les eaux de l'aqueduc d'Arcueil, pour être ensuite distribuées par des canaux dans différens quartiers de la ville. Tout était disposé pour l'exécution de ce grand dessein, lorsque la mort du ministre le fit avorter. Le modèle du monument, déjà exécuté en petit par *Girardon*, a long-temps orné le cabinet de ce sculpteur.

les uns d'un simple demi-cercle, les autres dans une forme elliptique, mais dont la masse devait offrir à l'œil un effet à peu près semblable à celui que présente ce monument.

La cour immense que renferme cet édifice fut laissée à découvert lors de sa construction; mais on s'aperçut bientôt que les portiques voûtés qui l'environnent n'étaient pas suffisans pour abriter tous les grains auquel il sert d'entrepôt, et le projet de couvrir cette cour fut arrêté. MM. Legrand et Molinos, architectes, chargés, en 1782, de ce grand travail, l'exécutèrent avec une rare perfection, d'après le système ingénieux et économique de Philibert Delorme, c'est-à-dire en charpente, composés de planches de sapin appareillées deux à deux (1). Cette coupole, presque égale en diamètre à celle du Panthéon de Rome, percée de vingt-cinq rayons garnis de vitraux, produisait le plus grand effet et paraissait d'une grandeur et d'une légèreté surprenantes. L'œil parcourait avec étonnement cette voûte immense de cent quatre-vingt-dix-huit pieds de développement dans sa monté, trois cent soixante-dix-sept pieds de circonférence, et cent pieds de hauteur du pavé à son sommet; on ne concevait pas comment elle pouvait se soutenir ainsi découpée, et sur moins d'un pied d'épaisseur apparente (2).

(1) Ces planches n'avaient qu'un pied de largeur, un pouce d'épaisseur et quatre pieds de longueur.

(2) *Voyez* pl. 81. Cette coupole ayant été incendiée en 1802, par la négligence d'un plombier, a été reconstruite depuis dans

Ce monument, si imposant par sa masse, mérite encore d'être remarqué pour sa construction soignée, la légèreté de ses voûtes en briques, la forme recherchée et l'appareil de ses deux escaliers; enfin il est peu d'édifices à Paris qui présentent, sous tous les rapports d'ensemble et de détails, un aspect plus satisfaisant (1).

La colonne astronomique que l'on voit accolée à sa surface extérieure est celle que Catherine de Médicis fit élever, en 1572, dans la cour de l'hôtel de Soissons, et le seul débris qui reste de cette demeure royale. Cette colonne, d'ordonnance dorique, a quatre-vingt-quinze pieds d'élévation. Bullant, qui en fut l'architecte, creusa dans son intérieur un escalier (2) qui existe encore, et qui conduisait autrefois à une espèce d'observatoire établi sur le tailloir, dans lequel on prétend que Catherine de Médicis se retirait souvent avec ses astronomes.

A l'époque de la construction de la Halle au blé,

---

la même forme, mais en matières incombustibles; et l'on y a fait une heureuse application de l'appareil en fer fondu que l'on avait employé dans la construction des ponts de l'Arsenal et des Arts.

(1) Sur le mur de face intérieure on voyait trois médaillons en bas-relief, exécutés par M. Roland, représentant les portraits de Louis XV, de M. Le Noir, lieutenant de police, et de Philibert Delorme. Les deux premiers ont été détruits.

(2) Cet escalier est orné de bas-reliefs qui représentent des trophées, des couronnes, des *C* et des *H* entrelacés, des miroirs cassés, et des lacs d'amour déchirés, emblèmes du veuvage et de la douleur de cette princesse.

cette colonne, qui avait été conservée par les soins généreux d'un simple particulier (1), fut engagée dans le mur du nouveau monument, ce qui lui a fait perdre une partie de son effet. On pratiqua en même temps dans le soubassement une fontaine publique; et sur le fût on traça un méridien très-ingénieux, composé par le père Pingré, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et de l'Académie des Sciences.

HOSPICE DE LA RUE DE GRENELLE.

Cet hôpital ou hospice, qui existait encore en 1760, avait été fondé en 1497 dans cette rue, pour huit pauvres filles ou veuves de quarante à cinquante ans. Il était situé près de la rue des Deux-Écus, et devait son établissement à Catherine Du Homme, veuve de Guillaume Barthélemi, qui légua à cet effet un jardin dont elle était propriétaire dans la rue de Grenelle, chargeant les enfans de sa sœur de l'exécution de ses volontés à cet égard.

---

(1) M. Louis Petit de Bachaumont, le même qui nous a laissé trente volumes d'anecdotes et de nouvelles. On allait la démolir avec le reste de l'hôtel lorsqu'il en fit l'acquisition moyennant 800 liv., et la céda ensuite à la ville, sous la condition qu'elle serait conservée.

HOTELS.

ANCIENS HOTELS DÉTRUITS.

Hôtel d'Aligre.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, s'étendait anciennement jusqu'aux rues Saint-Honoré et de Grenelle (1). Il appartenait, sous le règne de Henri II, à M. de Roquencourt, contrôleur-général des finances (2), qui en fit don à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. De cette famille il passa à Pierre Brûlart, marquis de Sillery; puis à Achille de Harlay, maître des requêtes. Son fils ayant été nommé premier président en 1669, le vendit à M. de Verthamont. Du reste, cet édifice n'avait rien de remarquable ni dans son architecture ni dans son intérieur.

Hôtel de Chamillart.

Cet hôtel était situé rue Coq-Héron. Il a porté le nom d'hôtel de Gesvres, puis celui de Chamillart, contrôleur-général des finances, qui en avait fait l'acquisition. Il prit ensuite celui de Coigny, du maréchal de ce nom qui l'habita long-temps, ainsi que sa famille. Il n'avait rien de remarquable.

---

(1) Il en existe encore une partie assez considérable dans la rue d'Orléans.

(2) Sauval, t. II, p. 121.

Hôtel de Flandre.

Sauval, le seul des historiens de Paris qui ait parlé de cet hôtel avec quelque détail, est tellement obscur et embrouillé dans ce qu'il en dit, son récit offre même tant de contradictions évidentes, qu'il n'est pas facile d'y démêler la vérité. Cependant, en le comparant avec les faibles renseignemens que l'on rencontre ailleurs, on trouve que Gui de Dampierre, comte de Flandre, acheta, vers l'an 1292, d'un bourgeois nommé Coquillier, une grande maison située dans la rue appelée de son nom rue *Coquillière*, et que ce seigneur ne la trouvant point assez vaste, il acquit encore de Simon Matiphas de Buci, évêque de Paris, trois arpens et demi de terres voisines, sur lesquels il fit construire son hôtel et les jardins qui en dépendaient. Cet hôtel était situé près des murailles qui formaient l'enceinte de la ville sous le règne de Charles V, et avait sa principale entrée sur la rue Coquillière.

Il paraît qu'il occupait tout l'espace renfermé entre les rues des Vieux-Augustins, Pagevin, Plâtrière et Coquillière (1). Robert, fils aîné du comte de Flandre, fit, en 1293, une nouvelle acquisition de l'évêque de Paris. Les censiers de l'archevêché nous apprennent qu'il en acheta (2) le *pourpris*

---

(1) Arch. de l'archev.

(2) *Voyez* l'article de la chapelle Sainte-Marie-Egyptienne, page 448.

ou *manoir*, qui avait servi aux Augustins lors de leur premier établissement dans cette ville, et toutes les terres qui l'environnaient (1).

Cet hôtel appartint à ses descendans jusqu'au mariage de Marguerite de Flandre avec Philippe de France, fils du Roi Jean, et premier duc de Bourgogne de la seconde race. Il passa ensuite à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, leur second fils. Après sa mort et celle de ses fils, qui ne laissèrent point d'enfans, cet hôtel fut réuni aux domaines des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre.

En 1493, il appartenait encore à Marie de Bourgogne, fille unique du dernier duc de ce nom, laquelle épousa Maximilien, archiduc d'Autriche; leurs enfans en héritèrent, et l'hôtel subsista jusqu'en 1543. Au mois de septembre de cette année, François Ier ordonna, par lettres-patentes, qu'il serait démoli, et l'emplacement divisé en plusieurs places, que l'on vendrait à des particuliers. On ne conserva de cet édifice que deux gros pavillons carrés, bâtis, l'un dans l'alignement de la rue Coquillière, et l'autre le long de la rue Coq-Héron, lesquels ne furent démolis qu'en 1618.

L'enceinte de cet hôtel était si étendue que sur le terrain qu'il occupait on bâtit depuis les hôtels

(1) Cet espace comprenait tout ce que nous voyons aujourd'hui entre les rues de la Jussienne, Montmartre, des Vieux-Augustins et Pagevin.

d'Armenonville (actuellement des Postes), de Chamillart, de Bullion, et un grand nombre d'autres maisons moins considérables.

Hôtel de Laval.

Cette maison, dont François Mansard fut l'architecte, avait été bâtie au bout de la rue Coquillière, près de l'emplacement des anciennes fortifications de la ville. Elle appartenait, en 1684, à M. Berrier, qui, faisant faire des fouilles dans son jardin, y trouva, à deux toises de profondeur, les fondemens d'un ancien édifice, et dans les ruines d'une vieille tour, une tête de femme (1) en bronze antique. Elle était un peu plus grande que nature, surmontée d'une tour qui lui servait de coiffure, et les yeux en avaient été arrachés, apparemment parce qu'ils étaient d'argent. La découverte de cette figure exerça beaucoup la sagacité des antiquaires, et fit naître une foule de conjectures. La tour crénelée et à six faces dont elle était couronnée parut à quelques-uns une preuve convaincante que c'était une tête de la déesse Cybèle, autrefois en grande vénération dans les Gaules. Le père Molinet pensa que ce pouvait être celle d'une statue d'Isis spécialement honorée à Paris. Enfin les auteurs du Journal de Trévoux crurent y voir une

---

(1) Cette tête se voit maintenant au cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi.

représentation de la ville elle-même, déifiée sous le nom de la *déesse Lutèce*.

Hôtel de Royaumont.

Cet hôtel, bâti en 1613 par Philippe Hurault, évêque de Chartres et abbé de Royaumont, était situé rue du Jour, et fut pendant quelque temps le rendez-vous général des duellistes de Paris. Il était alors occupé par François de Montmorency, comte de Boutteville; et les braves de la cour et de la ville s'y assemblaient le matin dans une salle basse, où l'on trouvait toujours du pain et du vin sur une table dressée exprès, et des fleurets pour s'escrimer.

Hôtel de Soissons.

Cet hôtel, bâti sur l'emplacement qu'occupe actuellement la Halle au blé, s'étendait d'un côté jusqu'aux rues Coquillière, du Four, de Grenelle, et de l'autre, comprenait dans son enceinte une partie des rues d'Orléans et des Vieilles-Étuves; mais il n'eut pas toujours ni le même nom ni la même étendue : car depuis le treizième siècle, époque à laquelle remontent les notions que l'on possède sur ce monument, jusqu'à sa destruction, nous trouvons qu'il changea vingt fois de maître et cinq fois de nom. Il fut nommé d'abord l'hôtel de *Nesle*, puis l'hôtel de *Bohème*, ensuite le *couvent des Filles Pénitentes*, l'hôtel de *la Reine*, enfin l'hôtel de *Soissons*.

Il fut d'abord connu sous le nom d'hôtel de Nesle, parce qu'il appartenait, au treizième siècle, aux seigneurs de cette illustre maison, que Jean II de Nesle, châtelain de Bruges, et Eustache de Saint-Pol sa femme, le donnèrent, en 1232, au Roi saint Louis et à la Reine Blanche sa mère (1); elle en fit sa demeure habituelle, et ce fut dans cette maison qu'elle mourut. En 1327 Philippe de Valois, depuis Roi de France, en fit présent à son tour à Jean de Luxembourg, Roi de Bohème. Depuis ce temps on le trouve désigné dans plusieurs chartes du quatorzième siècle sous les noms de *Behagne, Bahaigne*, *Behaine*, *Bohaigne*, etc., dont on se servait alors pour exprimer celui de *Bohème*.

En 1492 ou 1493, le duc d'Orléans (depuis Louis XII) accorda une partie de cet hôtel aux Filles Pénitentes pour y établir leur communauté (2) : il prit alors le nom de *Maison des Filles Pénitentes*.

Comme ce fut à cette occasion que commencèrent les changemens qui par degrés firent disparaître toutes les anciennes constructions de ce monument, nous croyons à propos de donner ici une idée de ce qu'il était à cette époque.

---

(1) Il y avait à Paris deux hôtels de *Nesle* : celui dont il est fait mention ici, et le fameux hôtel dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, lequel était situé de l'autre côté de la rivière, et près de la porte du même nom.

(2) *Voyez* t. I, p. 402.

L'hôtel, ou plutôt le palais de Bohème, presque toujours habité par des Souverains ou par des princes du sang de France, ne le cédait alors ni au Louvre ni aux autres maisons royales, soit par l'étendue, soit par la richesse des décorations intérieures. Le principal corps de logis contenait deux grands appartemens de parade avec tous leurs accessoires. Ils étaient éclairés par des croisées longues, étroites et fermées de fil d'archal; les lambris et plafonds étaient en bois d'Irlande couvert de sculptures, ce qui était alors un très-grand luxe: car ceux qui décoraient au Louvre les appartemens du Roi et de la Reine n'étaient ni d'un autre travail ni d'une autre matière. Le jardin placé devant ces appartemens avait à peu près quarante-cinq toises de longueur, et s'étendait depuis la rue d'Orléans jusqu'à la place qui est devant Saint-Eustache; au milieu de ce jardin était un bassin avec un jet d'eau, et auprès une grande esplanade où le Roi et les princes venaient s'exercer à la joute et aux autres jeux guerriers en usage dans ce temps-là. Tel était le magnifique manoir qui excitait l'admiration de nos aïeux, et dont les historiens nous ont transmis la description la plus détaillée, avec les regrets les plus vifs de ce qu'après la cession faite d'une partie de cette maison aux Filles Pénitentes, de si beaux lieux eussent été convertis en chapelles, dortoirs, cloîtres, etc.

Ces filles achetèrent, en 1498, le reste de la maison, et alors cet hôtel ne fut plus désigné que

sous le nom de *Maison des Filles Pénitentes*. D'après ce que nous venons de dire, on voit qu'il occupait dès-lors une vaste étendue de terrain; cependant on se tromperait si l'on croyait qu'il comprît à cette époque tout celui qui fut renfermé depuis dans l'hôtel de Soissons. Qu'on se figure les murs de l'enceinte de Philippe-Auguste qui traversaient cet endroit à une certaine distance de la rue de Grenelle; qu'on se représente la rue d'Orléans prolongée jusqu'à la rue Coquillière, on aura une idée assez juste de l'étendue de l'hôtel de Bohème remplissant l'espace intermédiaire, ce qui pouvait former à peu près la moitié du terrain qu'a occupé depuis l'hôtel Soissons. Déjà même on avait percé et démoli le mur de clôture de la ville pour agrandir cet édifice, lorsque les Filles Pénitentes s'y établirent. Elles y restèrent jusqu'en 1572, époque à laquelle Catherine de Médicis, ayant abandonné la construction des Tuileries, les fit transférer rue Saint-Denis, et choisit cet endroit pour y faire bâtir un nouveau palais qui fut appelé *hôtel de la Reine*.

Cette princesse acheta pour cet effet plusieurs maisons du côté de la rue du Four, et fit abattre le monastère et l'église des Filles Pénitentes avec tout ce qui en dépendait; par ses ordres on coupa les rues d'Orléans et des Étuves, qu'elle fit renfermer dans le plan du nouvel édifice; de sorte qu'il ne resta pas le moindre vestige ni de l'hôtel de Nesle, ni de celui de Bohème, ni du couvent

des Filles Pénitentes. Les bâtimens qu'elle fit élever formaient cinq appartemens immenses, et d'une magnificence vraiment royale. En effet Sauval dit l'avoir vu occupé en même temps par plusieurs princes du sang; et il ajoute que cet hôtel était si vaste et si commode, qu'il n'y avait à Paris que le Palais Cardinal qui pût lui être comparé (1).

On entrait dans cette belle demeure par un superbe portail imité de celui de Farnèse à Caprarole; au-delà de la grande cour était un parterre, au milieu duquel s'élevait une Vénus de marbre blanc, ouvrage de Jean Goujon; elle était portée sur quatre consoles, et placée au dessus d'un bassin en marbre de la même couleur.

Du côté des rues Coquillière et de Grenelle, on avait tracé un autre grand parterre, accompagné de plusieurs allées d'arbres qui servaient de promenade publique. A l'un des angles de ce jardin s'élevait une chapelle qui passait pour la plus grande et la plus ornée qu'il y eût alors à Paris.

Après la mort du prince de Carignan, la propriété en fut transmise à ses créanciers, qui le firent démolir en entier dans les années 1748 et 1749, à la réserve de la colonne dont nous avons déjà parlé. Enfin, en 1755, la ville de Paris, en vertu de lettres patentes, fit l'acquisition de ce terrain, pour y faire construire la Halle au blé (2).

(1) *Voyez* pl. 82.

(2) On peut remarquer qu'en 1604 Charles de Soissons acheta

Hôtel du duc de Berri.

Cet hôtel, situé dans la rue du Four, occupait presque tout l'espace compris entre l'hôtel de Bohème et les rues des Vieilles-Etuves et des Deux-Écus.

Hôtel de Calais.

Il était situé rue Plâtrière et à l'entrée de cette rue, du côté de la rue Coquillière. Cet hôtel, que l'on appelait aussi le *Châtel de Calais*, appartenait dans le quatorzième siècle au comte de Joigny; l'hôtel de Laval avait été en partie élevé sur son emplacement.

HOTELS EXISTANS EN 1789.

Hôtel de Bullion (rue Plâtrière).

Cet hôtel fut bâti vers l'an 1630 par Claude de Bullion, surintendant des finances. Un tel édifice, qui n'a rien que de médiocre dans son architecture, nous paraîtrait peu digne aujourd'hui de servir de logement à un surintendant des finances. On remarquait seulement dans l'intérieur deux galeries qui avaient été peintes et décorées par trois artistes célèbres, *Vouet*, *Blanchard* et *Sarazin*. Ces décorations ont été détruites.

---

cet hôtel en entier 90,300 liv., et que cent cinquante ans après, en 1755, la ville de Paris acheta l'emplacement seul 2,800,367 liv.

Hôtel des Fermes, ci-devant de Séguier (rue de Grenelle).

Cet hôtel, dont la porte principale est dans la rue de Grenelle, a été habité par des princes et par plusieurs personnages illustres. Il est connu dès le seizième siècle.

Pierre Séguier, chancelier de France, ayant acheté cet hôtel en 1633, l'augmenta depuis de deux vastes galeries construites l'une sur l'autre, toutes les deux ornées de peintures par Simon Vouet.

Le même peintre avait enrichi la chapelle de tableaux. Sur l'autel étaient deux statues de Sarrazin, qui représentaient saint Pierre et sainte Magdeleine, patrons du chancelier Séguier et de son épouse.

Ce fut dans cet hôtel que ce magistrat se fit un plaisir d'accueillir les artistes et les savans, qui trouvèrent en lui un protecteur puissant et éclairé. Ce zèle et cet amour qu'il témoigna toute sa vie pour les sciences et les arts déterminèrent l'Académie française à le choisir pour son chef après la mort du cardinal de Richelieu. Le chancelier ayant accepté un patronage qui alors était très-honorable, cette compagnie tint ses séances dans sa maison jusqu'en 1673, que le Roi lui accorda une salle au Vieux-Louvre.

Ce fut dans ce même hôtel que le chancelier Séguier eut plus d'une fois l'honneur de recevoir

Louis XIV, et qu'en 1656 la Reine de Suède honora l'Académie française de sa présence.

Vers la fin du dix-septième siècle, les fermiers-généraux en firent l'acquisition pour y tenir leurs assemblées et placer leurs bureaux ; et ils en sont demeurés propriétaires jusqu'au moment de la révolution.

Hôtel des Postes (rue Platrière).

Cet hôtel n'était, vers la fin du quinzième siècle, qu'une grande maison, appelée l'*Image Saint-Jacques ;* il portait le nom d'hôtel d'Armenonville, lorsqu'en 1757 le Roi le fit acheter pour y placer les bureaux des postes. On y fit alors les constructions et distributions nécessaires à sa nouvelle destination (1).

Hôtel de Toulouse.

Cet hôtel fut bâti vers l'an 1620, sur les dessins de François Mansard. Cet hôtel est situé en face de la petite rue de la Vrillière. Le portail que l'on a long-temps admiré, passait pour un des ouvrages les plus remarquables de Mansard.

Cet édifice, n'offre rien dans sa construction de vraiment beau ; et dans un temps où l'on n'était pas difficile en architecture, on y trouvait déjà de grands défauts.

---

(1) Elle n'a point changé depuis la révolution.

Les vastes et nombreux appartemens qu'il renferme étaient décorés avec un luxe d'ornemens prodigieux. La galerie et les cabinets contenaient une collection de tableaux de grands maîtres, qui jouissait de beaucoup de réputation. Formée par le comte de Toulouse, elle avait été augmentée par son fils M. le duc de Penthièvre, qui, à l'époque de la révolution, habitait cet hôtel avec madame la princesse de Lamballe sa fille.

Hôtel de Gesvres.

Cet hôtel, situé dans la rue Croix-des-Petits-Champs, a eu autrefois quelque célébrité, moins à cause du nom qu'il portait, que parce qu'il était le seul endroit où l'on tolérât autrefois les jeux de hasard, ces jeux que, depuis, la sagesse de nos Rois avait entièrement supprimés, et que l'on a vus l'objet des spéculations fiscales, et pour ainsi dire des encouragemens de tous les gouvernemens révolutionnaires qui se sont succédé. En 1750, une compagnie d'assurances en avait fait aussi le lieu de ses assemblées; et c'est pourquoi on y voyait sculptées sur la porte les armes du Roi, avec une ancre de vaisseau.

FONTAINES.

Fontaine de la nouvelle Halle.

Elle a été pratiquée dans le piédestal de la colonne astronomique élevée par Catherine de Médi-

cis, et qui se trouve maintenant adossées à la Halle au blé.

La Rue des Vieilles-Etuves doit son nom à des étuves ou bains, particulièrement destinés aux dames, qui s'y trouvaient situés.

L'usage des étuves était anciennement aussi commun en France, même parmi le peuple, qu'il l'est et l'a toujours été dans la Grèce et dans l'Asie; on y allait presque tous les jours. Saint Rigobert avait fait bâtir des bains pour les chanoines de son église, et leur fournissait le bois pour chauffer l'eau. Grégoire de Tours parle de religieuses qui avaient quitté leur couvent, parce qu'on s'y comportait dans le bain avec peu de modestie. Le Pape Adrien Ier recommandait au clergé de chaque paroisse d'aller se baigner processionnellement tous les jeudis, en chantant des psaumes.

Il paraît que les personnes que l'on priait à dîner ou à souper étaient en même temps invitées à se baigner. « Le Roi et la Reine, dit la Chro-
» nique de Louis XI, firent de grandes chères
» dans plusieurs hôtels de leurs serviteurs et of-
» ficiers de Paris; entre autres, le dixième de
» septembre mil quatre cent soixante-sept, la
» Reine, accompagnée de madame de Bourbon,
» de mademoiselle Bonne de Savoie sa sœur, et
» de plusieurs autres dames, soupa en l'hôtel de
» maître Jean Dauvet, premier président en par-
» lement, où elles furent reçues et festoyées très-

» noblement, et on y fit quatre beaux bains riche-
» ment ornés, croyant que la Reine s'y baigneroit,
» ce qu'elle ne fit pas, se sentant un peu mal
» disposée, et aussi parce que le temps étoit dan-
» gereux; et en l'un desdits bains se baignèrent
» madame de Bourbon et mademoiselle de Savoie;
» et dans l'autre bain à côté se baignèrent ma-
» dame de Monglat et Perrette de Châlon, bour-
» geoise de Paris.... Le mois suivant, le Roi soupa
» à l'hôtel de sire Denis Hesselin, son panetier,
» où il fit grande chère, et y trouva trois beaux
» bains richement tendus, pour y prendre son
» plaisir de se baigner, ce qu'il ne fit pas, parce
» qu'il étoit enrhumé, et qu'aussi le temps étoit
» dangereux. » (SAINT-FOIX.)

En 1476, Alphonse V, Roi de Portugal, vint à Paris pour y solliciter des secours contre Ferdinand, fils du Roi d'Aragon, qui lui avait enlevé la Castille. Louis XI, disent les historiens, lui fit rendre de grands honneurs, et tâcha de lui procurer tous les agrémens possibles. On le logea rue des Prouvaires, chez un épicier nommé *Laurent Herbelot*. On le mena au Palais, où il eut le plaisir d'entendre plaider une belle cause. Le lendemain il alla à l'évêché, où l'on procéda en sa présence à la réception d'un docteur en théologie; et, le dimanche suivant, premier décembre, on ordonna une procession de l'université qui passa sous ses fenêtres. Tels étaient les amusemens d'alors.

MONUMENS NOUVEAUX

ET RÉPARATIONS FAITES AUX ANCIENS MONUMENS DEPUIS 1789.

Halle au blé. La voûte en bois de ce monument ayant été brûlée vers l'année 1802, on conçut, comme nous l'avons déjà dit, l'heureuse idée de la reconstruire en cercles de fer, dont les diverses parties sont liées entre elles par des écrous; ces cercles, posés les uns au-dessus des autres, vont diminuant de diamètre jusqu'au sommet de la voûte, formant dix-huit assises à partir de son extrémité inférieure. Ils sont recouverts en lames de cuivre que l'on a étamées afin de les préserver de l'oxidation. Ainsi cette voûte unit maintenant la plus grande solidité à sa légèreté première, et se trouve à l'abri de presque tous les accidens possibles

Banque de France. Elle a été placée dans l'hôtel de Toulouse, auquel on a fait, à cette occasion, des réparations immenses, et où l'on a pratiqué toutes les dispositions nécessaires à un aussi vaste établissement. La porte d'entrée a reçu aussi une décoration nouvelle : dans son tympan ont été sculptées deux figures en bas-relief, dont l'une tient un aviron et l'autre porte une corne d'abondance, symboles de l'agriculture et du commerce. L'attique est surmonté de deux autres figures de ronde bosse et également symboliques; sur la clef sont deux mains serrées, et dans une niche au fond de la cour on a placé une statue de Mercure.

Marché des Prouvaires. Il a été établi entre les rues des Prouvaires, du Four, des Deux-Écus, et se prolonge jusqu'à la rue Traînée. Tout cet espace a été divisé en compartimens par des poteaux qui soutiennent des charpentes couvertes. Certains jours de la semaine on y étale de la viande, et dans d'autres jours il est destiné à la vente du fromage.

QUARTIER DES HALLES.

Ce quartier est borné à l'orient par la rue Saint-Denis exclusivement, depuis le coin de la rue de la Ferronnerie jusqu'au coin de la rue Mauconseil ; au septentrion, par la rue Mauconseil aussi exclusivement ; à l'occident, par les rues Comtesse-d'Artois et de la Tonnellerie inclusivement ; et au midi, par la rue de la Ferronnerie et partie de celle de Saint-Honoré exclusivement.

On y comptait, en 1789, vingt-quatre rues, une place, plusieurs halles, etc., et plus anciennement, une église paroissiale et un cimetière public.

PARIS SOUS CHARLES VII.

Sous le règne de Charles VII, lorsque par une suite des malheurs du règne précédent, un prince anglais s'arrogeait le titre de Roi de France, et que Paris, sous sa domination tyrannique, recevait un juste châtiment de sa rébellion, le quartier que nous allons décrire fut le théâtre de plusieurs scènes aussi tragiques que touchantes. C'était aux halles que l'on exécutait ordinairement les coupables de conspiration contre l'État, ou de trahison contre les intérêts du prince ; et comme on appelait alors traîtres et conspirateurs tous ceux qui, restés fidèles à leur légitime Souverain, cherchaient à le servir autrement que par des vœux stériles, plusieurs citoyens généreux qui conspirèrent ainsi, à différentes époques, pour l'honneur et pour la jus-

tice, criminels uniquement par le mauvais succès de leur entreprise, vinrent sur cette place recevoir la mort de la main d'un bourreau.

Dans cette épouvantable confusion où la démence de Charles VI et les attentats de Jean-sans-Peur avaient plongé la France ; dans cette suite d'événemens prodigieux qui la relevèrent contre toute probabilité, qui arrachèrent enfin sa capitale au joug de l'étranger, il se trouve un tel enchaînement de causes et d'effets, que l'histoire de Paris devient plus que jamais celle de la monarchie entière, et qu'on ne peut en rendre la suite intelligible sans présenter en même temps quelque esquisse de ce vaste tableau.

Tout paraissait désespéré : l'autorité légitime avait non-seulement perdu la force qui lui était nécessaire pour se maintenir et se faire respecter, mais encore presque tout son ascendant moral qui seul pouvait la lui faire recouvrer. Charles déshérité par son père, soupçonné d'un meurtre qui justifiait en quelque sorte ce traitement barbare, semblait ne posséder d'ailleurs aucune de ces qualités brillantes qui, dans les situations difficiles, éblouissent et ramènent le vulgaire, maîtrisent les événemens, et finissent par enchaîner la fortune. Pour reconquérir un grand royaume, il fallait joindre à une activité infatigable une constance à toute épreuve, une politique profonde, toute la science d'un habile général. Le dauphin, à peine âgé de vingt ans n'avait que le courage d'un soldat : du

reste, il montrait un caractère faible, doux, facile à dominer, un penchant très-vif pour les plaisirs et la volupté, une indolence presque invincible; telles étaient les dispositions apparentes d'un prince qui, resserré entre les pays asservis sous la domination anglaise et les vastes états du duc de Bourgogne (1), entouré d'une noblesse valeureuse sans doute, mais où l'on ne comptait pas alors un seul chef expérimenté (2), d'une poignée de soldats découragés et sans discipline, avait à lutter contre un ennemi (3) maître de sa capitale et de la plus

(1) Voici quelle était la position respective des deux partis :

Les Anglais, maîtres de Paris, possédaient la Normandie, l'Ile-de-France, la Brie, la Champagne, la Picardie, le Ponthieu, le Boulonais, le Calaisis jusqu'aux frontières de Flandre; la partie la plus considérable de l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan; ils disposaient, par leur alliance avec le duc de Bourgogne, du duché de ce nom et des provinces de Flandre et d'Artois.

Charles était réduit à la province de Languedoc, arrachée avec peine au comte de Foix, à celles du Dauphiné, de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry, du Poitou, de la Saintonge, de la Touraine et de l'Orléanais. Il pouvait aussi compter sur quelques parties de l'Anjou et du Maine, qui jusque là n'avaient point été entamées. La Bretagne, incertaine encore entre les deux partis, semblait attendre les événemens.

(2) Ils se formèrent depuis dans les combats innombrables qu'il leur fallut livrer pour rétablir leur maître sur son trône; et en effet l'expérience n'a que trop prouvé que, dans la guerre surtout, la théorie n'est rien sans une pratique continuelle. Mais, à cette époque, Xaintrailles, La Hire, La Fayette, Narbonne, le duc d'Alençon, etc., etc., n'étaient encore que de braves guerriers, tandis que Salisbury, Warwick, Arundel, Sommerset, Suffolk, Talbot, étaient des généraux aussi habiles que courageux.

(3) Henri VI, nommé pendant près de vingt ans Roi de France

grande partie de ses provinces, contre des armées puissantes que commandaient les premiers capitaines de l'Europe. D'ailleurs telle était alors la corruption où un demi-siècle de discordes intestines avait plongé les esprits, qu'aux yeux d'un très-grand nombre de Français un Roi d'Angleterre, petit-fils de leur propre Souverain, apportant en outre à la couronne de France de prétendus droits, toujours contestés, mais réclamés sans cesse, n'avait nullement les apparences d'un usurpateur. Un prince du sang royal, puissant et considéré, s'était déclaré en sa faveur; et le nouveau duc de Bourgogne, succédant à la haine de son père contre Charles, semblait faire un acte de piété filiale qui augmentait encore cette affection aveugle que le peuple portait à sa maison. Enfin, tel était l'état des choses et le vertige qui entrainait la nation, que, s'il eût été possible que les conquérans, oubliant qu'ils avaient une autre patrie, se fussent faits Français pour gouverner la France, il est presque indubitable que la révolution eût été complète et sans retour.

Mais c'est un vice radical attaché à toute conquête où le vainqueur, conservant les liens naturels qui l'attachent à son pays, apporte au milieu

---

et d'Angleterre, et depuis chassé du premier royaume et dépouillé du second, n'était alors qu'un enfant de neuf mois; mais l'intrépidité et les lumières de Henri V semblaient revivre dans son frère, le duc de Bedfort, qu'il avait nommé, en mourant, régent de France.

de la nation conquise son esprit national et ses habitudes étrangères, que, dès le commencement de sa domination, il s'établit nécessairement entre ses anciens et ses nouveaux sujets des différences humiliantes pour ces derniers, et qui excitent en eux de vifs ressentimens. Leur mécontentement fait bientôt naître des méfiances qui divisent sans retour les deux peuples; et la tyrannie d'un côté, la révolte de l'autre, sont des suites inévitables de ce choc des passions et des intérêts. Dans cet état de choses, si la nation est brave et généreuse, et qu'il se présente un chef assez imposant pour rallier autour de lui tous ceux qui sont impatiens du joug, ce n'est pas une armée qu'il rassemble, c'est une population entière, à laquelle il est difficile que le conquérant, qui n'a que des soldats, puisse long-temps résister. Telle fut, dans la révolution qui rendit à Charles VII l'héritage de ses pères, la marche et la cause des événemens; et nous pensons, contre l'opinion de plusieurs historiens, que ce fut moins par amour pour son Roi que par haine contre un vainqueur insolent, que la France entière se souleva pour replacer sur le trône un prince qu'elle en avait vu chasser, pour ainsi dire, avec joie. Du reste, ces discordes intestines, ces désordres qui semblaient devoir perdre à la fois l'État et son Souverain, augmentèrent en effet la vigueur et la prospérité de l'un et de l'autre : car de telles révolutions ne se font point sans que l'autorité légitime n'en acquière de nouvelles forces, par la

raison que, revenant à elle à cause du besoin extrême qu'ils en ont, les sujets sont alors disposés à lui accorder même plus qu'elle n'eût jamais osé demander. Aussi verrons-nous, par suite de cet heureux retour, le peuple français prendre un esprit meilleur, et la monarchie plus de puissance et de majesté.

(1422.) Charles était dans le château d'Espally, situé auprès du Puy en Velay, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son père. Après les premiers momens donnés à sa douleur, il pensa à poursuivre le projet légitime qu'il avait formé de remonter sur le trône de ses ancêtres. La bannière de France fut déployée dans la chapelle du château; un petit nombre de courtisans et d'officiers qui l'accompagnaient l'y proclamèrent Roi, et, peu de jours après, le nouveau Monarque prit la route de Poitiers, où il se fit couronner avec le plus grand appareil. On vit à cette cérémonie les princes de Clermont, d'Alençon, et les principaux seigneurs attachés à son parti.

Tandis que ces choses se passaient, le duc de Bedfort, régent du royaume, rassemblait à Paris, dans la grand'chambre du parlement, tous les membres de cette cour suprême, les magistrats des autres cours supérieures, ceux du Châtelet, les députés des divers chapitres, l'université, le prévôt de la ville, ses échevins et ses principaux bourgeois. Dans cette assemblée, si imposante en apparence, mais dont les membres étaient, ou

dominés par la terreur, ou aveuglés par la passion, le chancelier fit du traité de Troyes une lecture et une apologie qui furent suivies d'un serment de fidélité au Roi d'Angleterre Henri VI, que l'on exigea de tous les assistans, que prêtèrent ensuite tous les bourgeois séparément, et généralement tous les habitans de la ville, depuis les princes et les prélats jusqu'aux domestiques et aux simples artisans.

Après cette vaine formalité, qui, loin d'affermir le pouvoir de l'usurpateur, prouvait au contraire l'embarras de sa situation présente, et ses inquiétudes pour l'avenir, le duc de Bedfort sortit de Paris au milieu de l'hiver, car la rigueur de la saison n'avait point suspendu les hostilités, et s'avança vers Meulan, dont ses troupes avaient déjà ouvert le siége. Ce fut vainement qu'un corps de royalistes, commandé par les comtes de Narbonne et d'Aumale, entreprit de le faire lever : la mésintelligence des chefs et le défaut de paye des soldats arrêta cette troupe à six lieues de la ville ; elle se débanda, et Meulan se rendit. Pendant ce temps, le maréchal de l'Ile-Adam, l'un des généraux du duc de Bourgogne, recouvrait la Ferté-Milon, dont les Français s'étaient emparés ; et Luxembourg achevait de les chasser de Picardie. Une conspiration tramée en faveur du Roi fut découverte en même temps à Paris, et n'eut d'autre résultat que le supplice de la plupart des conjurés. Michel Lallier, qui en était le chef, et que nous verrons re-

paraître par la suite, eut le bonheur de se sauver.

(1423.) A ces mauvais succès du parti de Charles se joignit bientôt la défection du duc de Bretagne, entraîné dans celui des Anglais par le duc de Bourgogne, plus animé que jamais à poursuivre la vengeance du meurtre de son père. Une entrevue qui eut lieu à Amiens entre le régent et ces deux princes s'y termina par une triple alliance et un double mariage. Le duc de Bedfort épousa Anne de Bourgogne, sœur de Philippe; et la dauphine Marguerite fut accordée au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, à ce Richemont, depuis le sauveur de la France, alors son ennemi. Les trois princes jurèrent de s'aimer comme des frères, de s'entr'aider comme n'ayant qu'un même intérêt; et dès le commencement les affaires de Charles parurent perdues sans ressource.

Un nouveau revers l'attendait encore. Les hostilités continuaient avec le même acharnement; une foule de petites places étaient tour à tour prises, reprises par l'un et l'autre parti. Les Anglais s'étaient emparés de Pont-sur-Seine, de Vertus, de Mortagne, etc.; de leur côté, les royalistes avaient emporté Mâcon, et ensuite Crevant, que les ennemis ne tardèrent pas à leur arracher. Il arriva qu'au moment où cette dernière place capitulait, Stuart, connétable d'Ecosse, nouvellement arrivé avec quelques renforts que ce pays fournissait au Roi, accourut, suivi de quelques chefs royalistes, pour l'empêcher de se rendre.

Trouvant la ville entre les mains des ennemis, et se voyant, par leur réunion, à la tête d'environ dix mille hommes, les généraux français résolurent de la reprendre de vive force. Le général Salisbury, occupé alors au siége de Montaguillon, le quitte à cette nouvelle avec la plus grande partie de ses troupes, vole à la rencontre des Français, et traverse l'Yonne à la vue de ses impétueux ennemis, qui sur-le-champ abandonnent une position formidable, d'où rien n'aurait pu les forcer, pour s'élancer dans la plaine et y provoquer un combat inégal. Le courage était le même des deux côtés : la discipline et la science militaire assuraient la supériorité des Anglais. Jamais victoire ne fut plus complète : cette petite armée, presque la seule ressource de l'infortuné Charles, fut anéantie. La défection d'une foule de places qui tenaient encore pour lui dans diverses provinces suivit de près ce fatal événement. L'Anjou et le Maine furent ravagés, et la victoire que le comte d'Aumale remporta quelque temps après à la Gravelle (1) sur une portion de l'armée anglaise, assez importante pour donner au parti royaliste le temps de respirer, mais non pour offrir aucun résultat décisif, laissa toujours une supériorité marquée au parti de l'usurpateur.

(1424.) La bataille de Crevant avait mis Char-

(1) Petite ville située sur le ruisseau de l'Oudon, entre les rivières du Maine et de la Villaine.

les à deux doigts de sa perte; celle de Verneuil parut achever entièrement sa ruine. Elle se donna sur les frontières du Perche et de la Normandie; le duc de Bedfort, Salisbury, Warwich commandaient les troupes anglaises. Les Français, conduits encore par le connétable d'Ecosse, venaient de reprendre la petite ville d'Ivry : les généraux anglais qui accouraient pour en faire lever le siége leur offrirent la bataille qu'ils acceptèrent avec la même imprudence, et qu'ils perdirent par le même défaut d'ordre et de discipline. Cinq mille hommes restèrent sur le champ de bataille, parmi lesquels était le général écossais et la fleur de la noblesse française : elle fut écrasée à cette bataille comme à celle d'Azincourt.

Cette victoire fut célébrée à Paris par des réjouissances publiques; et l'on voudrait en vain dissimuler que la multitude de ses habitans, alors dévouée au duc de Bedford, la reçut avec la plus vive allégresse. Pour changer en si peu de temps ces esprits faibles et passionnés, il avait suffi de supprimer quelques impôts, appât grossier, mais immanquable, qu'ont toujours su mettre en usage ceux qui connaissent les bassesses du vulgaire, et qui ont besoin de sa faveur. Cependant, dans le temps même où ce peuple insensé faisait éclater sa joie, des citoyens fidèles conspiraient encore pour le Roi; et le duc, à son retour, eut de nouveaux conjurés à punir.

Charles n'avait plus de troupes; ses finances

étaient épuisées, ses partisans découragés (1). Après la déroute des Français à Verneuil, l'ennemi s'était jeté dans le Maine, dont il avait enlevé les principales places; et ses partis parcouraient sans résistance l'Anjou et toutes les provinces voisines jusqu'aux bords de la Loire. Les Bourguignons étaient sur le point de se joindre aux Anglais pour achever d'anéantir le petit nombre de royalistes qui luttaient encore contre la fortune. C'en était fait de la monarchie : des divisions particulières qui s'élevèrent tout à coup entre le duc de Glocestre et Philippe-le-Bon furent la première cause de son salut.

Jacqueline de Hainaut, veuve du dauphin Jean (2), et depuis mariée au duc de Brabant, n'avait point voulu reconnaître ce second époux, et venait de contracter un troisième mariage avec le duc de Glocestre, à qui elle apportait en dot un des plus riches héritages de l'Europe. Le duc de Brabant était neveu du duc de Bourgogne : celui-ci, irrité de l'affront qu'on faisait à un prince de sa maison, s'en plaignit au duc de Bedfort, qui, prévoyant les suites fâcheuses d'un semblable évé-

---

(1) Ce fut alors que les Anglais, enorgueillis de tant de succès, lui donnèrent le nom de *Roi de Bourges*.

Les Anglois, avec leurs croix rouges,
Voyant lors sa confusion,
L'appelèrent le Roi de Bourges
Par forme de dérision. (*Vigiles de Charles VII.*)

(2) *Voyez* p. 325.

nement, voulut dès le principe en arrêter les effets. Mais l'imprudent Glocestre, loin d'écouter les sages conseils de son frère, levait des troupes en Angleterre pour soutenir les prétentions de son épouse ; et ces troupes, avec lesquelles il arriva à Calais six semaines après la bataille de Verneuil, furent employées, non à achever d'écraser l'ennemi commun, incapable alors d'opposer la moindre résistance, mais à marcher contre l'allié le plus considérable de son parti, qu'il attaqua sur-le-champ en s'emparant du Hainaut. Le duc de Bourgogne, surpris, mais non déconcerté, eut bientôt rassemblé une armée suffisante pour arrêter les progrès de son adversaire; et les Pays-Bas, auparavant si tranquilles, devinrent le théâtre d'une guerre acharnée. Toutefois elle ne fut pas de longue durée : Glocestre était alors hors d'état de résister long-temps à un aussi puissant Souverain; et bientôt, accablé par des forces supérieures, il se vit forcé de retourner honteusement en Angleterre; mais l'effet de cette entreprise extravagante fut tel, que le Roi de France put s'apercevoir, dans une négociation qu'il osa tenter auprès du duc de Bourgogne, que ce prince, blessé jusqu'au fond du cœur de la conduite de l'Anglais, pourrait revenir un jour au seul parti que son honneur et son véritable intérêt lui ordonnaient de suivre.

On négociait en même temps auprès du duc de Bretagne; et Charles, profitant avec habileté du

mécontentement du comte de Richemont, que le duc de Bedfort venait d'offenser (1), lui faisait offrir l'épée de connétable. Cette démarche, mal reçue d'abord, eut bientôt un plein succès. Le projet d'alliance fut approuvé par le duc de Bretagne et par les états assemblés; et Richemont, qui était allé en Flandre pour obtenir l'agrément de Philippe sur la nouvelle dignité qui lui était proposée, trouva ce prince disposé non-seulement à le lui accorder, mais même à sacrifier ses ressentimens, si Charles eût voulu également lui sacrifier les meurtriers de son père, devenus ses favoris. Le refus qu'il en fit éloigna seul cette réconciliation, et prolongea les malheurs de la France.

Avant de rien accepter, Richemont avait demandé que du moins ces favoris (2) fussent éloignés; et, dans l'extrémité où il se trouvait, Charles n'avait rien osé refuser. A peine ces demandes du nouveau connétable furent-elles connues, que la petite cour du Monarque fut remplie de cabales et d'intrigues. La division se mit entre les courtisans; et l'on vit, ce qu'on ne pourra croire, ce jeune prince, incapable de résister à leurs séduc-

(1) Il lui avait refusé le commandement des troupes.

(2) Entre autres le président Louvet, Davaugour, Frottier, et le prévôt Tanneguy du Châtel. Les trois premiers avaient trempé dans la conjuration des Penthièvre contre le duc de Bretagne, et le dernier était toujours soupçonné d'être le principal auteur de la mort de Jean-sans-Peur.

tions et même à leurs violences (1), fuir de ville en ville à l'approche de son connétable, qui revenait auprès de lui à la tête d'une armée qu'il avait rassemblée pour le défendre. Enfin il fallut céder au cri général qui s'éleva contre son aveugle obstination. Tanneguy du Châtel eut la générosité de s'exiler lui-même; les autres reçurent ordre de se retirer de la cour; mais, en s'éloignant, l'un d'eux (le président Louvet) eut l'adresse de se faire remplacer auprès de Charles par le seigneur de Giac, sa créature. (1425.) L'indolent Monarque s'abandonna également sans réserve à ce nouveau ministre, qui, plus dangereux et plus avide encore que les autres, laissa sans solde, sans vivres, sans secours, la petite armée de Richemont, qui venait d'entrer en campagne. (1426.) Le connétable éprouve des revers, revient à la cour frémissant d'indignation; et, par une hardiesse que les circonstances terribles où étaient réduites les affaires peuvent à peine justifier, il fait enlever Giac, le livre, pour la forme, à un tribunal devant lequel ses crimes et ses déprédations sont dévoilés, et fait tomber sa tête sur un échafaud. Un nouveau favori le remplace, et, loin d'être effrayé de la catastrophe de son prédécesseur, abuse encore plus insolemment de sa faveur: le connétable le fait assassiner; et lorsque Charles,

(1) Le comte dauphin d'Auvergne fut tué en plein conseil, aux yeux mêmes du Roi, par Tanneguy du Châtel.

indigné, lui demande compte de ces violences injurieuses, il ne se justifie qu'en lui déclarant que ce qu'il a fait est pour le bien du royaume. Cependant cet homme, si redoutable aux flatteurs de son Roi, commit bientôt après une faute irréparable, en mettant lui-même dans la confiance de ce jeune prince un homme qu'il croyait entièrement dévoué à ses intérêts, et qui devint bientôt le plus fatal de tous ses ennemis, et le plus grand obstacle au rétablissement de la monarchie. La Trémoille, plus adroit, plus ambitieux, d'une naissance plus illustre que tous ceux qui l'avaient précédé, prit bientôt, sur un maître qui ne demandait qu'à être dominé un ascendant que, pendant long-temps, rien ne put détruire; et le premier usage qu'il fit de sa faveur fut de se mettre en état de n'avoir rien à craindre des entreprises de celui qui la lui avait procurée. Par ses intrigues, Charles, déjà offensé de la hauteur de son connétable, lui donne tous les dégoûts qui peuvent le détacher de ses intérêts; et dans une situation à peu près désespérée, se prive lui-même du seul sujet qui pouvait empêcher sa ruine entière. Tout était perdu, si la conduite des Anglais n'eût été aussi impolitique, ou, pour mieux dire, aussi insensée que celle du Monarque français. Ils traitaient déjà la France en pays de conquête, eux qui ne s'y maintenaient que par l'espèce de délire dont la nation était en quelque sorte enivrée. Le duc de Bedfort en partageait les pro-

vinces avec son frère le duc de Glocestre ; ils accablaient d'impôts les peuples dont le soulèvement pouvait en un moment détruire leurs faibles armées (1) et leur puissance factice. Ils avaient déjà commencé à mécontenter un prince dont les dispositions favorables ou contraires auraient seules suffi pour décider de leur sort ; et l'affaire de Jacqueline de Hainaut, que le duc de Glocestre s'obstina à soutenir, même après avoir été chassé de la Flandre, et qu'il n'abandonna que lorsque cette princesse eut été entièrement dépouillée de ses états par le duc de Bourgogne, fut, comme nous l'avons dit, la source d'un refroidissement que nous allons voir s'accroître de jour en jour, jusqu'au moment où il se changera en une rupture ouverte qui leur portera les derniers coups.

(1427.) Cependant cette rupture était loin encore d'éclater, et les divisions qui régnaient dans le parti du Roi favorisaient les entreprises des Anglais. Ils continuaient à prendre des villes, lorsqu'ils se virent tout-à-coup arrêtés par le bâtard d'Orléans, si fameux depuis sous le nom de Dumois. Ce prince, à peine alors sorti de l'enfance, remporta une victoire complète sur deux capitaines expérimentés, Suffolk et Warwick, et leur fit lever le siége de Montargis. Sur cette nouvelle, le

---

(1) Quoique beaucoup plus puissans que le parti de Charles, ils n'avaient pas alors dix mille hommes de troupes effectives.

duc de Bedfort, absent depuis huit mois, hâte son retour en France, amenant avec lui des renforts considérables. A son arrivée, le duc de Bretagne, qu'il menace, abandonne le parti du Roi, sans pouvoir ébranler la fidélité du comte de Richemont, qui persiste à suivre la mauvaise fortune d'un prince ingrat, dont il était haï et persécuté. Mais en même temps qu'il donnait des preuves d'un dévouement si magnanime, on le vit, par un effet de cette hauteur de caractère qu'il ne pouvait dompter, essayer, en s'unissant aux princes aussi fatigués que lui de l'insolence de la Trémoille, de former un parti qui pût écraser ce perfide. Déjà les conjurés s'étaient emparés de Bourges, lorsque le Roi, quittant avec précipitation la ville de Chinon, qui était sa résidence ordinaire, vint se présenter à eux. Son arrivée et les intrigues du favori dissipèrent en un instant ces premiers germes de guerre civile; toutefois le connétable, exclu de la paix que firent les princes, se vit forcé de se réserver pour des temps meilleurs.

(1438.) Assuré du duc de Bretagne, croyant n'avoir plus rien à redouter des suites de la querelle de Glocestre avec le duc de Bourgogne, Bedfort jugea le moment favorable pour achever d'abattre un prince livré à ses flatteurs, entouré de mécontens, sans troupes, sans argent, réduit enfin aux dernières extrémités. Afin de rendre ce dernier coup décisif, il convoqua à Paris une nouvelle assemblée, dans laquelle il eut l'imprudence de deman-

der tous les biens, rentes et héritages donnés aux églises depuis quarante ans. Il était inouï qu'on eût jamais fait une demande aussi audacieuse, aussi contraire aux idées qui régnaient alors non-seulement à Paris, mais dans toute la France : aussi le duc éprouva-t-il une résistance telle qu'il se vit forcé de suspendre d'abord, et ensuite d'abandonner entièrement son projet. Il en résulta néanmoins ce mauvais effet, que le peuple, dont une légère suppression d'impôts lui avait gagné les esprits, commença à murmurer contre son gouvernement, et à sentir toute la pesanteur du joug étranger.

Ces difficultés n'empêchèrent pas le duc d'ouvrir la campagne avec des forces tellement supérieures, que Charles n'osa pas même tenter de mettre quelque obstacle à leurs mouvemens. Salisbury était à leur tête, et parcourut en conquérant cette vaste partie de la France qui est renfermée entre la Seine et la Loire. Toutes les places qui environnaient Orléans ouvrirent leurs portes ou furent emportées d'assaut, et le siége de cette ville importante fut résolu par le général anglais. C'était une entreprise décisive, mais difficile : la garnison, peu nombreuse à la vérité, était commandée par des chefs intrépides; La Hire, Xaintrailles, Chabannes, Villars, le bâtard d'Orléans, suivis de la fleur de la noblesse française, s'étaient jetés dans la place, résolus de défendre jusqu'à la dernière extrémité ce dernier boulevard de la monarchie; et ils

avaient inspiré aux moindres soldats ainsi qu'aux habitans toute l'ardeur dont ils étaient animés. La sape, la mine, des assauts continuels, tout fut employé du côté des assiégeans, dont l'armée grossissait à chaque instant; les assiégés, qui recevaient aussi de temps en temps des renforts, disputaient le terrain pied à pied, ne cédaient un fort que lorsqu'ils se voyaient prêts à être ensevelis sous ses ruines, et offraient, dans un rempart nouveau, construit à l'instant même, de nouveaux obstacles à l'ennemi. La mort de Salisbury, emporté par un boulet de canon, n'interrompit pas les opérations du siége; et les capitaines qui lui succédèrent, Talbot, Suffolk, le lord Poll, n'en exécutèrent pas moins le projet qu'avait conçu cet habile général, d'entourer la place d'une circonvallation qui rendait l'arrivée des convois de jour en jour plus difficile et plus meurtrière. La ville, bloquée de toutes parts, commença bientôt à ressentir la disette des vivres, et devait succomber dans peu si elle n'était promptement secourue. A une armée de vingt-quatre mille hommes qui l'assiégeait, Charles ne pouvait opposer que trois mille soldats mal disciplinés, et dont ni lui ni ses généraux ne savaient même tirer parti. Cependant cette faible ressource lui fut encore enlevée dans cette bataille, si fameuse sous le nom de la *Journée aux Harengs* (1),

(1) Elle fut ainsi nommée, parce que le général anglais con-

où cette petite troupe, commandée par le comte de Clermont, fut presque entièrement exterminée. A cette fatale nouvelle, le Roi, voyant tout perdu, voulait se retirer dans le Dauphiné : il en fut détourné par la Reine son épouse, princesse d'un courage et d'une vertu supérieure; on dit que la fameuse Agnès Sorel ne lui donna pas des conseils moins généreux. Mais il était réservé à une femme plus célèbre et plus digne de l'être que la maîtresse d'un Roi, de sauver la France, et de rendre à Charles l'honneur et sa couronne (1429). C'est au milieu de cette indécision honteuse à laquelle ce malheureux prince était livré, qu'on voit paraître cette fille étonnante, singulière, que l'on crut alors envoyée par le Ciel même, dont encore aujourd'hui le courage et l'enthousiasme religieux forcent au respect les esprits même les plus corrompus, et feront à jamais l'admiration de la postérité. Quelque idée que l'on puisse se faire des inspirations puissantes, invincibles, qui poussèrent une jeune vierge, aussi innocente que timide, née dans l'obscurité, élevée dans l'ignorance, à vaincre tant d'obstacles pour arriver jusqu'à un grand Monarque, pour oser lui promettre des victoires regardées comme chimériques par ses meilleurs capitaines, en fixer l'époque, s'en déclarer le principal instrument; inspirations dont l'effet

duisait un convoi composé principalement de barils remplis de cette espèce de poisson. Le but du comte de Clermont était d'enlever ce convoi.

fut si prodigieux, qu'on vit le Roi de France, son intrépide noblesse, son armée entière, subjugués par le plus inconcevable ascendant, marcher sous la conduite d'une simple villageoise à des combats qui semblaient devoir achever leur perte, et obtenir des triomphes qu'on avait jusque là jugés impossibles; quelques conjectures que l'on forme, quelque opinion que l'on adopte sur cet événement unique dans l'histoire, les contempteurs des miracles, tout superbes et dédaigneux qu'ils ont coutume d'être, ne pourront s'empêcher du moins d'y reconnaître un des coups les plus éclatans de cette Providence spéciale à laquelle les païens, même les plus grossiers, ont rendu hommage. Providence qui veille sur lés empires, décide de leur sort, les perd ou les sauve à son gré, souvent par les agens les plus obscurs; par les moyens qui sont les plus éloignés de toute prévoyance humaine. Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, avait promis que l'ennemi leverait le siége d'Orléans, que le Roi serait couronné et sacré à Reims, que Paris rentrerait sous sa domination, que les Anglais seraient entièrement expulsés du royaume. Pour commencer l'accomplissement de sa prédiction, elle pénètre dans la ville assiégée à la tête d'un convoi : son aspect y fait renaître l'espérance; et les assiégeans, déjà frappés de sa renommée, sont saisis d'une terreur soudaine. Les Français, conduits par cette héroïne, osent attaquer à leur tour, jusque dans ses forts, cet ennemi qui, la

veille encore, insultait leurs remparts; et le siége d'Orléans est levé en peu de jours comme par une sorte d'enchantement. Jargeau, Beaugency, plusieurs autres villes de l'Orléanais sont emportées par les royalistes, qui reprennent aussitôt l'offensive. Bedfort, déconcerté, envoie des renforts à ses troupes éperdues : l'armée française, plus faible que celle des Anglais, mais désormais invincible, marche à sa rencontre, et remporte, à Patay, une victoire éclatante, que suit bientôt la reddition d'une foule de places. Les routes de la Champagne sont ouvertes; sur les sollicitations de l'héroïne, Charles, renfermé dans la petite ville de Loches, où il vivait dans l'oisiveté et dans les plaisirs, tandis qu'on faisait pour lui la conquête de son royaume, se décide alors à la quitter et à marcher vers Reims : car Jeanne avait déclaré que l'objet principal de sa mission était de le conduire dans cette ville pour y recevoir l'onction sacrée. Sur la route elle parvient à ménager une réconciliation entre le Roi et son fidèle connétable; la ville de Troyes, qui veut résister, est forcée, Châlons ouvre ses portes, les Bourguignons, renfermés dans Reims, et qui pouvaient le défendre, l'évacuent à l'arrivée de l'armée royale (1); enfin, le 27 juillet 1429, Charles fait son entrée dans cette ville aux acclamations du peuple, et peu de

(1) On présuma qu'ils en avaient reçu secrètement l'ordre du duc de Bourgogne.

jours après il y est sacré, et reconnu solennellement Roi légitime de la France.

Une révolution si rapide, si inattendue, jeta le duc de Bedfort dans des terreurs qu'il ne lui fut plus possible de dissimuler. Il se vit alors réduit à implorer ce même duc de Bourgogne, que, quelques mois auparavant, il avait lui-même outragé (1), lorsqu'il voyait d'avance la chute d'Orléans inévitable, et la conquête de la France assureé. Sur ses instances réitérées, Philippe, respectant encore en lui son beau-frère, vint à Paris et parut se prêter aux mesures qui furent prises pour en contenir les habitans, disposés à se soulever en faveur de leur Roi. On tint divers conseils pour former un plan de campagne qui pût arrêter les progrès rapides de l'ennemi. Les chaires retentirent de nouveau de déclamations furieuses contre les Armagnacs; des processions publiques furent ordonnées; enfin, dans une assemblée où il avait encore convoqué les principaux habitans de Paris, le régent essaya d'exciter leur indignation en faisant relire devant eux le traité conclu entre Jean-sans-Peur et le dauphin, en remettant sous leurs yeux l'assassinat de Montereau, la foi du serment

(1) Les généraux qui commandaient dans cette place, ayant perdu l'espoir de la défendre encore long-temps, avaient offert de la mettre en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne, et ce prince avait agréé leur proposition; mais le duc de Bedfort la rejeta avec une hauteur et des réflexions offensantes qui blessèrent Philippe jusqu'au fond du cœur.

violé, etc.; mais il fut loin d'en obtenir l'effet qu'il attendait; et ce discours, auquel le duc de Bourgogne mêla ses anciennes protestations, fut accueilli avec des marques visibles d'improbation. On n'en exigea pas moins de nouveaux sermens d'attachement au Roi d'Angleterre, sermens qui n'étaient pas plus sincères que les vaines démonstrations du duc de Bourgogne. En effet ce prince ne tarda pas à reprendre la route de ses états; et tandis qu'on attendait à Paris des troupes qu'il avait promises, et qu'il n'envoya pas, il s'arrêtait à Arras pour y écouter des députés de Charles, qui conçut enfin des espérances fondées de l'amener à cette réconciliation tant désirée.

De nouveaux succès étaient le moyen le plus sûr d'y parvenir; et déjà le Monarque vainqueur s'était avancé jusqu'à Dammartin (1), menaçant sa capitale. Deux fois le duc de Bedfort en sortit, et vint s'établir dans un camp retranché, en face de l'armée française, espérant l'engager dans d'imprudentes attaques; mais l'expérience des fautes passées n'avait point été perdue; les Français surent contenir leur impétuosité, et le régent rentra dans Paris sans avoir pu les faire donner dans le piége. La réduction de Compiègne et de Beauvais suivit de près cet événement; et le prince anglais, qui voyait en frémissant tomber ainsi toutes les places qui protégeaient la capitale, se vit cepen-

(1) A neuf lieues de Paris.

dant forcé d'en sortir précipitamment pour aller s'opposer au connétable, qui venait de se jeter dans la Normandie, avait surpris Évreux, et parcourait sans obstacle toute la province. Les précautions qu'il prit avant son départ prouvèrent qu'il ne comptait plus sur l'affection d'un peuple détrompé. La garnison fut augmentée d'un renfort considérable; une police active et sévère, répandue dans tous les quartiers, jeta la méfiance et l'alarme dans ces cœurs ulcérés et accablés sous le poids de leurs regrets et de leurs maux : car Paris subissait alors dans toute sa rigueur le sort ordinaire des villes rebelles à leurs Souverains légitimes. La misère et la tyrannie avaient *détruit* ou fait fuir le plus grand nombre de ses habitans, et ceux qui restaient étaient dépouillés chaque jour de leurs biens pour fournir à leurs tyrans de nouveaux moyens de les opprimer. Les gens d'église eux-mêmes n'étaient point épargnés; on s'était saisi de tous les dépôts judiciaires; le commerce et l'industrie avaient disparu; enfin Paris n'était plus que l'ombre de cette ville autrefois si peuplée et si florissante.

Cependant, ni les forces dont ils s'entouraient, ni la sévérite de leur police, ni l'appareil des supplices ne suffisaient pour rassurer les oppresseurs; et par cette inconséquence, qui est une suite presque inévitable de l'inquiétude continuelle des tyrans, ils imaginèrent de lier par des sermens nouveaux un peuple que leurs violences pou-

vaient à peine contenir. Ce fut l'évêque de Thérouanne, Jean de Luxembourg, gouverneur de la ville en l'absence du duc de Bedfort, qui conçut cette idée absurde de convoquer encore une assemblée générale des cours souveraines, de l'université, des chefs du clergé, des principaux bourgeois, assemblée dans laquelle furent renouvelés et la garantie du traité de Troyes, et ce serment de fidélité déjà prêté tant de fois; mais le comble de la démence fut de nommer des commissaires, qui reçurent l'ordre de parcourir les divers quartiers, et d'y recevoir le même serment de tous les corps et de tous les habitans de la ville.

Le Roi était alors à Compiègne, incertain s'il marcherait sur Paris, ou s'il se dirigerait vers la Picardie, dont les principales villes étaient disposées à le reconnaître. Il paraît que la crainte de causer quelque ombrage au duc de Bourgogne, avec lequel il continuait toujours à négocier, le détermina à prendre le premier parti. Il entra donc à Saint-Denis, que les ennemis avaient abandonné, et en même temps ses soldats occupèrent les postes de la Chapelle, d'Aubervilliers et de Montmartre. Le duc de Bedfort était absent : cette circonstance fit espérer qu'il pourrait s'exciter dans le peuple quelque mouvement favorable (1), et l'on

(1) Quelques jours auparavant, le duc d'Alençon et les autres généraux avaient trouvé le moyen de faire semer dans Paris plusieurs écrits, par lesquels ils exhortaient les citoyens à reconnaître leur Souverain légitime, et à seconder les efforts qu'il allait

résolut de tenter un assaut. On a accusé Jeanne d'Arc d'avoir conçu cette entreprise vraiment téméraire ; mais il existe de fortes preuves qu'elle n'y eut d'autre part que d'y avoir vaillamment combattu. Depuis le grand événement de Reims, regardant sa mission comme finie, elle avait plusieurs fois sollicité sa retraite, que Charles lui avait toujours refusée. On la vit dès-lors s'éloigner des conseils, et, moins sûre de la victoire, ne plus paraître dans les batailles que pour y prodiguer sa vie, et donner aux soldats l'exemple du courage le plus héroïque.

L'assaut décidé, le dimanche 8 septembre, l'armée, commandée par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et le sire de Montmorency, s'approcha de la porte Saint-Denis, et fit de ce côté une fausse attaque, tandis qu'un corps de troupes se portait sur un retranchement élevé devant le rem-

---

faire pour les délivrer de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Pour effacer l'impression que ces lettres auraient pu produire, les Anglais firent courir le bruit que le Roi, plus irrité que jamais contre les Parisiens, avait juré leur entière destruction; que son projet était d'abord de livrer la ville au pillage et à la brutalité de ses soldats, ensuite de tout exterminer sans distinction de sexe ni d'âge, de renverser de fond en comble les édifices, et de faire passer la charrue sur le sol qu'ils occupaient. Ces fables grossières firent alors peu d'impression (*), et ont été employées depuis avec plus de succès dans des siècles où l'on a prétendu avoir plus de raison et de lumières.

(*) Les registres du parlement disent positivement que ce projet *ne paraissait pas vraisemblable*.

part du *Marché aux pourceaux*, situé à l'endroit où est aujourd'hui la butte Saint-Roch. Le rempart fut emporté; mais le soulèvement sur lequel on avait compté ne se fit point, parce que les Anglais eurent l'adresse de répandre sur-le-champ dans la ville des bruits sinistres qui jetèrent l'alarme et continrent les esprits. Tandis qu'ils couraient à la défense de la partie attaquée, des voix s'élevèrent dans tous les quartiers, s'écriant *que tout était perdu; que les royalistes, maîtres de la ville, n'épargnaient personne, et que chacun songeât à sa propre sûreté*. Cette ruse eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre; les habitans effrayés se hâtèrent de se réfugier dans leurs maisons, et les royalistes, ne voyant paraître sur les murailles que des ennemis, prirent le parti de se retirer. Jeanne fut blessée dans cette action d'un trait d'arbalète qui lui traversa la cuisse (1). Quatre jours après l'armée décampa, et prit la route de Lagny-sur-Marne, qui venait de se soumettre au Roi.

---

(1) Elle reçut cette blessure pour s'être obstinée à rester sur le bord du fossé, criant qu'on lui apportât des fascines pour le combler, lorsque l'armée avait déjà commencé sa retraite. Forcée, par la douleur et par le sang qu'elle perdait, de se coucher derrière le revers d'une petite éminence, elle y resta jusqu'au soir, que le duc d'Alençon vint enfin la chercher, et la fit transporter à Saint-Denis. L'indifférence avec laquelle elle avait été traitée dans cette circonstance lui fit renouveler avec plus d'instances que jamais ses sollicitations auprès du Roi pour obtenir enfin la liberté de quitter la cour; mais Charles persista toujours à lui refuser son congé.

Tandis que Charles s'éloignait, Bedfort rentrait dans Paris, et employait toutes les ressources de son courage et de son esprit pour réparer ses fautes passées, et ramener la fortune qui l'abandonnait. Il venait d'écrire en Angleterre afin de presser l'envoi de nouveaux secours ; frappé de l'effet qu'avait produit sur les peuples la cérémonie du sacre de Charles, il demandait qu'on fît partir au plus tôt le jeune Henri, et publiait avec éclat que ce prince venait pour être couronné dans sa ville capitale ; il cherchait enfin à regagner l'amitié du duc de Bourgogne, qu'il comblait de caresses, de marques de déférence, qu'il ne cessait d'inviter à revenir à Paris, en lui manifestant sa résolution de ne plus rien faire que de concert avec lui.

(1430.) Il y vint en effet, mais ce retour, loin d'avancer les affaires du régent, sembla en précipiter la ruine. Philippe fit son entrée dans cette ville à la tête d'une nombreuse noblesse et de huit cents hommes d'armes, qui lui donnèrent à l'instant sur son allié, humilié et jaloux, une prépondérance qu'augmentait encore l'affection que lui portaient les Parisiens. Cette supériorité fut telle que peu de jours après il ne craignit point de publier, dans la grand'salle du Palais, une trève que ses députés venaient de conclure, à Saint-Denis, avec les ambassadeurs du Roi, principalement pour les provinces de Picardie, d'Artois, de Champagne et de Bourgogne. Il alla plus loin : dans la même journée, sur la demande des habitans et

de l'université, il se fit nommer, jusqu'à Pâques de l'année suivante, lieutenant-général du royaume et gouverneur de Paris; et le régent, réduit alors au seul gouvernement de la Normandie, se vit forcé de remettre la plus grande partie de la France entre les mains d'un prince à qui, six mois auparavant, il avait refusé le séquestre d'Orléans. Outré de dépit, il partit aussitôt pour cette province; et Philippe retourna en Flandre, laissant le maréchal de l'Ile-Adam pour commander dans la ville.

L'hiver n'interrompit point les hostilités : elles continuèrent sans aucun succès décisif; mais ces combats partiels, dans lesquels on exerçait contre les malheureux habitans des provinces toutes les violences que légitimait alors l'insubordination de l'état militaire, satisfaisaient l'avidité des chefs et des soldats, qui, presque indépendans de leurs Souverains, formaient alors plutôt des bandes de partisans que de véritables armées. Aussi la misère des peuples et la barbarie de cette guerre ne se peuvent-elles concevoir : il n'y avait plus d'asyle dans les campagnes pour le laboureur, à qui l'on ôtait tout, jusqu'au moyen de les cultiver; dans une foule de siéges, où les villes étaient tour à tour prises, reprises par les deux partis, l'usage était de ne faire aucun quartier aux habitans, qu'on massacrait tous sans exception, si quelques-uns d'entre eux avaient pris part à la défense; quant à la garnison, on l'envoyait ordinairement

au supplice. Enfin, telle était la licence inconcevable de ces temps malheureux, qu'au milieu de cette guerre nationale on vit des seigneurs attachés au bon parti se faire des guerres particulières (1), aussi funestes au Roi qu'à eux-mêmes; d'autres, au milieu des suspensions d'armes, ravager les provinces déjà soumises, afin de maintenir sous leurs ordres les aventuriers qu'ils soudoyaient. Il fallait que le prince tolérât toutes ces horreurs, et ce n'était qu'en désolant la France qu'il était possible de la sauver.

Charles, en quittant l'Ile-de-France, en avait laissé le gouvernement au comte de Clermont, qui s'empara de quelques villes, prenant toujours la précaution de se tenir à une très-petite distance de Paris. Le terme de Pâques approchait, époque à laquelle le duc de Bourgogne devait en rendre le commandement aux Anglais : la crainte de rentrer sous leur domination, et la proximité de l'armée royale firent concevoir encore à quelques sujets fidèles le projet de s'emparer de la ville pour la remettre aux généraux de Charles. Les conjurés, au nombre desquels on comptait plusieurs membres du parlement et du Châtelet, et quelques-uns des principaux bourgeois, trouvèrent le moyen de correspondre avec les royalistes, par l'entremise d'un religieux qui se chargea de la commission périlleuse de porter leurs messages. Toutes

(1) Entre autres Richemont et La Trémoille.

les mesures semblaient heureusement concertées ; à un signal donné, on devait livrer une des portes aux troupes du Roi ; des marques avaient été distribuées pour servir de signe de ralliement à tous les membres de la conspiration ; elle allait éclater, lorsque le religieux fut arrêté. Appliqué à la torture, les tourmens lui arrachèrent les noms de ses complices, dont on s'empara, au nombre de plus de cent cinquante ; six furent décapités aux Halles, plusieurs exécutés secrètement ou précipités dans la Seine. Quelques-uns rachetèrent leur vie par la perte de leur fortune.

Jusqu'à l'époque qui devait faire rentrer Paris sous cette autorité royale, après laquelle il soupirait, il devait se passer encore de bien nombreux événemens. Dans la situation embarrassante où il se trouvait, le duc de Bedfort n'épargnait aucun moyen pour s'attacher le duc de Bourgogne : négociations, caresses, dons, promesses, tout fut employé de nouveau pour regagner sa confiance et son amitié. Cette obstination ne fut pas sans quelque succès ; toutefois le concert de ces deux princes, plutôt apparent que réel, n'eut d'autre effet que de prolonger les malheurs de la France.

Philippe continua donc à faire la guerre au Roi, et commença la campagne par le siége de Compiègne, dont il ne put s'emparer (1). Mais la plus

(1) Charles attachait une si grande importance à l'alliance de

belle victoire n'eût pas semblé aux Anglais plus avantageuse pour eux que cette vaine entreprise, puisqu'elle les rendit maîtres de celle qu'ils regardaient comme l'unique cause de tous leurs désastres. Jeanne, qui s'était jetée dans la place, fut faite prisonnière dans une sortie. Personne n'ignore quelle fut la suite de ce malheureux événement : indignement livrée à ses implacables ennemis, traînée long-temps de cachots en cachots, amenée à Rouen devant un tribunal composé pour sa perte, condamnée par ces barbares au plus affreux supplice, elle fit éclater, dans ce long cours d'iniquités, une patience, une grandeur d'âme qui augmentent encore l'admiration qu'inspirent son courage et ses vertus. L'opprobre dont on voulut la couvrir dans cette infâme procédure, retomba tout entier sur ses juges abominables; et Charles, qui, vingt-cinq ans après, réhabilita sa mémoire et confirma les titres de noblesse qu'il avait accordés à cette héroïne et à sa famille, ne peut être absous du reproche d'avoir abandonné, dans de telles extrémités, celle à laquelle il devait son honneur et le salut de la France.

Reprenons la suite des événemens : les royalistes triomphaient partout; après la délivrance de Compiègne, une foule de places tombèrent entre

---

Philippe, que, dès qu'il sut qu'il voulait attaquer Compiègne, il donna des ordres qu'on remit cette ville entre ses mains, et que le gouverneur fût puni pour l'avoir défendue et conservée malgré lui.

leurs mains; Xaintrailles battit les Anglais à Germigni ; Barbazan remporta sur les Bourguignons une victoire éclatante à la Croisette (1); l'empressement des villes et des provinces à rentrer sous l'autorité du Roi semblait s'accroître de jour en jour ; (1431) le découragement, la terreur étaient alors passés dans le parti des Anglais, qui n'opposaient plus que des efforts languissans au mouvement de cette révolution qu'un enthousiasme si extraordinaire avait commencée. Le retour du duc de Bourgogne manquait seul à la fortune de Charles, qui, du reste, toujours indolent, toujours livré aux caprices et aux intérêts de son favori, ne triomphait encore que par l'expérience et la valeur de ses généraux. On le vit même, tant était grand son aveuglement pour ce La Trémoille qui le dominait, prendre parti pour lui dans la guerre particulière qu'il avait en Poitou contre le connétable, et employer, pour assiéger les places du premier officier de sa couronne, des troupes nécessaires au salut de la France et au rétablissement de ses affaires. Tel était alors ce prince, qui depuis, par une conduite entièrement opposée, fit voir qu'il était loin d'être dépourvu des qualités d'un Roi.

Vers ce temps-là Henri VI, qui depuis dix-huit mois était en France, quitta enfin la ville de Rouen, et vint à Paris pour cette cérémonie du

(1) Aux environs de Châlons en Champagne.

couronnement, dont on attendait de si grands effets. Il y fit son entrée, entouré de seigneurs anglais; et l'on doit dire, pour l'honneur de la noblesse française, qu'il ne s'y trouva aucun membre de ses plus illustres maisons. La ville déploya, dans cette occasion, toute la magnificence alors en usage dans les entrées de nos Rois. Les rues par lesquelles le Monarque passa étaient tendues en tapisseries; on avait élevé d'espace en espace des échafauds sur lesquels des acteurs muets représentaient des mystères (1). On voyait près de la porte de Paris un enfant monté sur une longue estrade, revêtu d'habits royaux, et la tête ornée de deux couronnes; autour de lui étaient de jeunes garçons représentant les pairs de France et d'Angleterre, dont ils portaient sur leurs vêtemens les armes relevées en broderies. Lorsque Henri VI parut, cette troupe s'avança vers lui, et lui offrit les deux écus des deux nations. Le cortége se rendit d'abord au palais, où le Roi s'arrêta quelque temps pour visiter les reliques et autres curiosités de la Sainte-Chapelle; de là il prit le chemin du palais des Tournelles (2), qu'on avait

(1) Il n'y avait pas long-temps qu'on avait imaginé ces sortes de pantomimes; jusque là les mystères avaient été des espèces de drames, où l'acteur parlait et gesticulait à la fois. Nous aurons occasion d'en parler plus longuement par la suite.

(2) Les historiens racontent que ce prince, passant devant l'hôtel Saint-Paul, qui n'était séparé du palais des Tournelles que par la rue Saint-Antoine, on lui fit remarquer, à une des fenêtres, la Reine son aïeule, qu'il salua *en abaissant son chaperon.*

préparé pour le recevoir. Quelques jours après, ce jeune prince reçut l'onction sacrée, dans la cathédrale, des mains du cardinal de Wincester, et dîna le même jour publiquement au palais. On lui fit tenir ensuite un lit de justice, dans lequel il reçut le serment des corps et l'hommage des seigneurs; du reste le peuple n'éprouva dans cette circonstance solennelle aucune marque de cette munificence paternelle à laquelle ses Souverains l'avaient accoutumé; les subsides continuèrent à être levés avec plus de rigueur que jamais; il ne fut accordé aucune grâce ni publique ni particulière; et peu de temps après son couronnement Henri VI quitta Paris et la France pour retourner en Angleterre.

(1432.) Cette année et les trois suivantes n'offrent guère que le spectacle affligeant et monotone de combats partiels, de forteresses emportées tour à tour par les deux partis, de ravages, de massacres, de pillages continuels; mais, au milieu de tant d'horreurs, il est facile de reconnaître que le parti du Roi prenait chaque jour un nouvel ascendant. La ville de Chartres venait de lui être livrée; peu s'en fallut qu'un coup de main ne le rendît maître de Rouen. Bedfort, dont les embarras augmentaient de jour en jour sur le continent, voyait

---

La malheureuse Isabelle ne put soutenir un spectacle qui lui rappelait le souvenir de ses crimes; elle rendit le salut, laissa échapper quelques larmes, et courut renfermer au fond de son palais sa honte et ses remords.

croître encore ses alarmes des brouilleries qui s'élevaient en Angleterre, où le parlement refusait de fournir de nouveaux subsides pour une conquête qui achevait d'épuiser la nation. Le duc de Bourgogne, occupé dans ses propres états par ses sujets révoltés, était sur le point de lui échapper, et ne tenait plus à son parti que par la tendresse qu'il avait pour la duchesse de Bedfort sa sœur. La mort prématurée de cette princesse rompit ce dernier lien. Cependant tel était l'aveuglement de l'usurpateur, tel était l'orgueil dont l'avait enflé l'habitude du succès, que, dans des conférences qui furent tenues peu de temps après pour tenter d'arriver à une paix générale, il refusa à Charles le titre de Roi, et, pour vouloir tout avoir, perdit l'occasion de conserver sans danger la plus grande partie de sa conquête.

Toutefois les événemens se pressaient pour sa ruine. Par son nouveau mariage avec Jacqueline de Luxembourg, Bedfort sembla prendre plaisir lui-même à changer en mésintelligence déclarée la froideur qui existait depuis long-temps entre lui et le duc de Bourgogne; la Normandie entière se souleva; enfin le Roi, plutôt fatigué de son favori qu'éclairé sur les torts dont il était coupable, permit qu'on le lui enlevât par un moyen à peu près semblable à celui qui l'avait débarrassé des autres (1), et Richemont, le soutien et l'espoir de

(1) Il fut enlevé à Chinon, à l'insu du Roi, chargé de fers et

la France, fut enfin rappelé. Alors Philippe sort de cette incertitude funeste où il était demeuré si long-temps. Décidé à faire sa paix avec le Roi, il veut, par un reste d'égards, tenter un dernier effort pour faire entrer l'Anglais dans le traité. Celui-ci, plus aveuglé que jamais, refuse la cession que le Roi consent à lui faire de la Guienne et de la Normandie, et se retire sans même daigner entamer les négociations. (1435.) Sa retraite détermine cette paix tant désirée entre le Roi et son terrible vassal, qui en dicte les conditions, humiliantes pour son Souverain, et par cela même honteuses pour lui, puisqu'elles prouvèrent que c'était son intérêt particulier et non un mouvement généreux qui le portait à un acte d'où dépendait le salut de la France.

Isabelle de Bavière mourut dix jours après la signature de ce traité. On prétend que la terreur dont fut frappée cette mère dénaturée à la nouvelle d'une paix qui ne lui laissait plus que la honte d'un crime inutile, hâta le moment de sa mort. Cependant dès long-temps sa punition avait commencé, et l'histoire offre peu d'exemples aussi frappans des vengeances que le Ciel exerce sur les grands coupables. En horreur à tous les bons Français qu'elle avait trahis, méprisée des Anglais

conduit au château de Montrésor. Charles d'Anjou, comte du Maine, et la Reine de Sicile, étaient, en apparence, à la tête de ce complot, dont Richemont, quoique absent, était l'âme.

éux-mêmes qui profitaient de sa trahison, rassasiée d'outrages, réduite souvent aux dernières extrémités de la misère, depuis la signature du traité de Troyes, elle traînait, dans l'hôtel Saint-Paul, une vieillesse obscure et déshonorée, n'obtenant pas même la pitié que l'on accorde aux derniers des humains. Cette haine et ce mépris la poursuivirent jusqu'après sa mort : à peine ses funérailles furent achevées, que tous ceux qu'un reste de respect humain avait forcés d'y assister, abandonnèrent son cercueil ; on le transporta, la nuit, de Notre-Dame au port Saint-Landri, escorté seulement de quatre personnes ; là il fut déposé dans un petit bateau, qui le conduisit à Saint-Denis, où on l'inhuma, sans aucune pompe, auprès du tombeau de Charles VI (1).

Mais une mort plus remarquable fut celle du duc de Bedfort. Il succomba, comme Isabelle, au chagrin qui lui causait une paix qui achevait d'arracher la France de ses mains. Sa perte porta le dernier coup au parti anglais, qu'il soutenait seul depuis long-temps par la vigueur et l'activité de son esprit, après l'avoir ébranlé par son orgueil et sa fausse politique. La nouvelle de sa mort (2)

(1) On lui érigea depuis un tombeau en marbre, que l'on a vu déposé au musée des monumens français, avec ceux de Charles VI, du duc d'Orléans son frère, de Valentine de Milan, de Tanneguy du Châtel, etc. Tous ces personnages y sont représentés, suivant l'usage du temps, revêtus de leurs habits, et couchés sur leur tombe.

(2) Il mourut à Rouen.

vint encore augmenter les alarmes des troupes qu'il avait laissées à la garde de la capitale. Les chefs qui les commandaient imaginèrent, dans cette extrémité, de tenter une expédition sur Saint-Denis, qu'ils enlevèrent, et dont ils rasèrent les fortifications. Ils espéraient, par cette opération, ôter du moins une ressource à l'ennemi, qui les pressait chaque jour davantage; mais les royalistes, maîtres de toutes les places qui environnaient Paris, chassèrent les soldats qui s'étaient logés dans la place démantelée, occupèrent le pont de Charenton, et bloquèrent ainsi cette grande ville de tous les côtés. Bientôt les horreurs de la famine vinrent accroître les maux qu'y causait la tyrannie.

(1436.) A mesure que la situation de l'étranger devenait plus périlleuse, cette tyrannie devenait plus cruelle. La ville était remplie de délateurs; la terreur avait frappé tous les esprits; les fers, les tortures, les supplices punissaient à l'instant non-seulement les murmures, mais le moindre signe d'impatience et de mécontentement; et ce qui peint mieux que tout ce qu'on pourrait dire le désordre affreux de ces temps déplorables, c'est que trois évêques (1) étaient les principaux auteurs de tant de maux. Par l'ordre de cet odieux triumvirat, plusieurs citoyens, soupçonnés seulement d'être attachés au parti du Roi, furent pré-

(1) Les évêques de Thérouanne, de Beauvais et de Paris.

cipités secrètement dans la Seine; et l'activité de leurs recherches semblait rendre toute conspiration impossible.

Il se trouva cependant des hommes d'un courage assez héroïque pour ne pas s'effrayer du danger presque inévitable qui les menaçait, et pour tenter de nouveau la noble entreprise de remettre Paris sous l'autorité légitime. A leur tête était ce Michel Lallier (1) que nous avons déjà vu échouer une fois dans ce grand projet, et qui avait trouvé, on ne sait comment, le moyen de rentrer dans la ville. Uniquement occupés de l'intérêt commun, ces magnanimes citoyens firent avertir le Roi de leur dessein, ne lui demandant, pour prix d'un service aussi signalé, qu'un pardon général pour leurs compatriotes. Assurés de sa parole royale et des promesses du duc de Bourgogne, ils ne pensèrent plus alors qu'aux moyens d'accomplir leur projet; et tandis qu'ils formaient, dans les murs de Paris, un parti composé de tous les habitans dont la fidélité leur était connue, le connétable, d'accord avec eux, rassemblait les garnisons des places voisines, et se tenait prêt à tout événement.

Les mesures furent si bien concertées, et le choix de nouveaux conjurés fait avec tant de bon-

---

(1) Les autres se nommaient Jean de La Fontaine, Michel de Lancrais, Thomas Pigache, Nicolas de Louvier et Jacques de Bergières.

heur et de prudence, que les ennemis ne purent monter à la source de la conspiration, quoiqu'il en transpirât des indices suffisans pour les jeter dans les plus vives alarmes. Leur trouble se manifesta bientôt dans l'incertitude de leurs résolutions, et dans les mesures insensées qui les suivirent. D'un côté ils écrivaient au conseil de régence établi à Rouen pour demander des secours; de l'autre ils députaient au duc de Bourgogne pour obtenir qu'il ménageât une suspension d'armes. Ils ordonnaient des processions publiques; ils faisaient défendre aux habitans, sous peine de mort, d'approcher des remparts; enfin, comme s'ils eussent voulu se rendre aussi ridicules qu'ils étaient odieux, ils imaginèrent, pour dernière ressource, de faire prêter encore le serment du traité de Troyes. Cependant la garnison anglaise, composée seulement de deux mille hommes, manquait de munitions de guerre, et n'avait plus de vivres que pour trois jours.

Enfin tout étant préparé pour le succès de la conspiration, les chefs de l'entreprise firent avertir le connétable de s'avancer. Ce prince, suivi seulement d'un corps de troupes suffisant pour seconder la bonne volonté des Parisiens, accompagné du maréchal de l'Ile-Adam, du bâtard d'Orléans et de plusieurs autres seigneurs et chevaliers d'un courage éprouvé, marcha toute la nuit, et vint, à la pointe du jour, se poster derrière les Chartreux : c'était le vendredi 15 avril 1436. Des sol-

dats qu'il envoya aussitôt à la porte Saint-Michel lui rapportèrent qu'on leur avait crié, du haut des murs, « Que cette porte ne pouvoit s'ouvrir, qu'ils » allassent à celle de Saint-Jacques, et qu'*on be-* » *sognoit pour eux aux Halles.* » Richemont, sans perdre de temps, se rend à la porte où il était attendu; il y renouvelle à haute voix l'assurance de l'amnistie déjà promise, et à l'instant même on lui ouvre une poterne, par laquelle les gens de pied commencent à défiler. Les premiers entrés brisent la serrure qui retenait le pont-levis, et donnent passage à la cavalerie. Cependant l'Ile-Adam, impatient de se signaler, s'était saisi d'une échelle qu'on lui avait tendue du haut des murailles, et déjà parvenu sur les remparts, il y avait arboré la bannière royale, en s'écriant *ville gagnée!* A ces cris, à l'aspect du connétable et de ses braves guerriers qui se précipitaient dans la ville, le peuple s'assemble, les rues retentissent d'acclamations; les cris de *vivent le Roi et le duc de Bourgogne* se mêlent à ceux des vainqueurs. Les Anglais, surpris et effrayés, courent aux armes; Wilbi, gouverneur de la ville, l'évêque de Thérouanne, Morhier, prévôt de Paris, le boucher Sainctyon se mettent à leur tête, et leur troupe se dirige vers les quartiers des Halles, Saint-Denis et Saint-Martin, où ils espéraient pouvoir se retrancher. Mais le signal avait été donné en même temps partout; partout ils rencontrent les habitans en armes, et portant déjà la croix blanche sur leurs habits. On

les presse de toutes parts, on les repousse de rue en rue, on les écrase du faîte des maisons; et, à mesure qu'ils reculent, on tend les chaînes. Animé par ce premier succès, le peuple court au rempart Saint-Denis, et pointe sur eux quelques pièces d'artillerie, qui augmentent encore leur désordre, et les forcent à fuir précipitamment vers la porte Saint-Antoine, où Wilby, accompagné de l'élite de sa troupe, essayait encore de tenir ferme. Mais tout l'effort de la multitude s'étant alors porté de ce côté, les Anglais, accablés sous le nombre, déjà réduits aux deux tiers des leurs, ne virent plus d'autre moyen de salut que de se renfermer dans la Bastille, où ils eurent à peine le temps d'arriver. Cependant le connétable recevait, sur le pont de Notre-Dame, Lallier, qui, suivi des autres chefs de la conjuration, venait lui présenter un étendard aux armes de France. Il embrassa ce généreux citoyen, et, s'adressant aux bourgeois qui l'environnaient: « Mes bons amis, leur dit-il, » le bon Roi Charles vous remercie cent mille fois, » et moi de par lui, de ce que si doucement lui » avez rendu la maîtresse cité de son royaume; » et si quelqu'un a mépris par devers monsieur le » Roi, soit absent ou présent, il lui est tout par- » donné. » Les soldats reçurent en même temps la défense, sous peine de mort, d'exercer la moindre violence contre les habitans; et le jour même de cette révolution, qui n'avait pas coûté une seule goutte de sang français, on vit la tranquillité réta-

blie dans la ville ; des marchés publics, fermés depuis plus de trente années, furent rouverts, et l'abondance et la joie prirent la place de la famine et du désespoir. Deux jours après, les Anglais, pressés par la disette, se trouvèrent heureux d'obtenir une capitulation qui leur permettait de se retirer en Normandie. Telle était la haine qu'ils avaient inspirée, qu'on fut forcé de les conduire par les dehors de la ville pour les soustraire aux insultes de la populace.

Le parlement, auquel il était possible d'adresser de justes reproches, mais qui pouvait aussi s'excuser sur les violences dont on avait usé à son égard, vint faire ses soumissions. Il était alors réduit à vingt membres (1), parmi lesquels on comptait un très-petit nombre de partisans des Anglais. Avant de lui laisser reprendre le cours de ses séances, le connétable eût desiré avoir l'ordre du Roi; mais les inconvéniens qui pouvaient résulter de l'interruption de la justice ne lui permirent pas de

(1) Le Roi le récompensa, cette année même, avec les magistrats qui l'avaient suivi à Poitiers ; mais ceux qui étaient restés à Paris furent conservés, ce qui prouve qu'on trouva, dans le malheur du temps, des raisons suffisantes pour excuser leur apparente infidélité. Toutefois il convient de remarquer ici, et nous aurons occasion d'en parler par la suite avec de plus grands développemens, que c'est à cette époque de discordes civiles et de malheurs publics que le parlement commença à donner quelques signes d'indépendance, et à se mettre, sinon ouvertement, du moins par une marche systématique et savamment combinée selon les temps et les circonstances, à la tête du parti populaire, et en opposition avec le Monarque et les autres ordres de l'État.

l'attendre, et les juridictions inférieures rentrèrent également dans l'exercice de leurs fonctions; enfin le rappel des bannis, sous la condition de prêter un nouveau serment, acheva de combler les vœux de la ville de Paris, qui vit bientôt rentrer dans son sein toutes les familles que les troubles en avaient exilées.

L'université eut sa part de ce pardon général, et elle en avait besoin. On ne peut dissimuler que, pendant une époque si honteuse pour la France, elle n'eût démenti cette fidélité dont sous les règnes précédens elle ne s'était jamais départie. On peut dire plus : c'est qu'elle prodigua aux ennemis de l'État les marques de dévouement le plus vil et le plus lâche, lorsque le parlement, les cours supérieures, le corps de ville, soumis à la même tyrannie, gardaient du moins le silence en lui obéissant. Cependant, malgré ce pardon, cette compagnie perdit, dès ce moment, beaucoup de l'autorité et de la considération (1) dont elle avait joui jusqu'alors.

(1437.) La guerre continuait avec les Anglais, mais le duc de Bourgogne, embarrassé par les séditions sans cesse renaissantes de ses sujets, ne pouvait être d'une grande utilité au Roi, qui, après tout, n'en avait pas un extrême besoin. La cam-

(1) Jusque là elle n'avait connu, en matière de discipline, que l'autorité du Souverain-Pontife; sous ce règne elle se vit forcée de recevoir de la puissance séculière des règles de mœurs et de conduite.

pagne de cette année s'ouvrit par la prise de plusieurs places; elle fut sur-tout mémorable par le siége de Montereau-faut-Yonne, dans lequel Charles, déployant cette valeur héroïque (1) qui semble avoir été héréditaire dans la maison de France, s'exposa plus sans doute qu'il ne convient à un Roi, mais accrut encore l'amour de ses sujets, et arracha l'admiration de ses ennemis. Ce fut au milieu de l'éclat que répandait sur lui cet exploit guerrier que ce prince rentra dans sa capitale, vingt ans après en être sorti. Jamais entrée ne fut plus touchante et plus solennelle : la joie des Parisiens allait jusqu'à l'ivresse; le Souverain et les sujets, également attendris, confondaient ensemble leurs larmes et leurs transports. Les façades des maisons décorées de riches tapis, des spectacles disposés, de distance en distance sur des échafauds, des représentations de mystères, des fontaines d'où coulaient des flots de vin et de liqueurs, offraient à chaque pas des témoignages de l'allégresse et de l'enthousiasme des habitans. Les clefs furent présentées au Roi, dès le village de la Chapelle, par le corps de ville; les échevins portèrent d'abord le dais, et furent ensuite relevés par le corps des marchands. Le goût bizarre du siècle se mêlait à la magnificence de ce grand appareil: une

(1) Il se précipita le premier dans le fossé, le traversa ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, planta lui-même une échelle, et, l'épée à la main, parvint au haut des murs à travers une grêle de traits.

mascarade composée des *sept péchés mortels* à cheval, et des *sept vertus*, conduisait la marche des seigneurs, du parlement et des juridictions inférieures; trois anges *chantant moult mélodieusement*, reçurent le Roi à la porte Saint-Denis, tandis que d'autres anges, élevés sur une terrasse, *entouraient un saint Jean-Baptiste montrant l'Agnus Dei*. Le Roi et le dauphin s'avançaient au milieu de ce cortége, armés de toutes pièces et la tête découverte. Le grand écuyer (1) portait le casque, le Roi d'armes une cuirasse, et un autre écuyer l'épée royale; à la droite du Roi marchait le connétable, tenant à la main le bâton blanc, marque de sa dignité. Huit cents archers composaient la *bataille du Roi*. Les princes du sang, une foule de seigneurs et de chevaliers se pressaient sur ses pas, étalant sur leurs habits et sur tout leur attirail un luxe éblouissant. Ils étaient couverts, ou plutôt chargés, eux et leurs chevaux, de draps d'or, d'argent, et de plaques d'orfévrerie armoriées. Charles mit pied à terre au portail de la cathédrale, où il écouta la harangue de l'université, et prêta *le serment de l'évêque* (2). De

(1) Pothon de Xaintrailles.

(2) Voici quelle était la forme de cet ancien usage introduit par la piété de nos Monarques : « Le jour de sa première entrée » dans la capitale, le Roi, accompagné des princes de son sang, » des seigneurs et de toute sa cour, se rend dans le parvis de » la cathédrale, dont les portes sont fermées; l'évêque, revêtu » de ses habits pontificaux et escorté de son clergé, les fait ou» vrir, et vient au devant du Souverain avec la croix, l'encen-

l'église il se rendit au palais, où il coucha. Le lendemain le Monarque montra lui-même au peuple assemblé les reliques conservées dans la Sainte-Chapelle, et le même jour il quitta la Cité pour aller habiter l'hôtel situé vis-à-vis le palais des Tournelles (1).

Telle fut cette pompe solennelle, qu'on peut vraiment appeler une fête nationale, puisqu'elle semblait le gage d'un avenir aussi heureux que le passé avait été misérable. Cependant ces jours de bonheur et de repos étaient encore éloignés. Mal-

---

» soir et le livre des Évangiles. Il lui adresse ces paroles : *Seigneur, avant que vous entriez dans cette église, vous devez* » *et êtes tenu de prêter le serment, à l'exemple de vos prédé-* » *cesseurs Rois de France, à leur nouvel et joyeux avénement.* » Le prince adore la croix, baise le livre des Évangiles; un ec- » clésiastique présente la formule du serment conçu en ces ter- » mes : *Suivant les anciennes concessions qui nous ont été ac-* » *cordées par vos prédécesseurs, nous vous demandons que vous* » *conserviez à chacun de nous, et aux églises qui nous sont con-* » *fiées, le privilége canonique, le bénéfice de la loi, la justice* » *et la protection, ainsi qu'un Roi y est obligé envers chaque* » *évêque et l'église dont il a l'administration.* Le Monarque s'o- » blige dans les mêmes termes au maintien des priviléges, et » confirme son serment par ces mots : *Ainsi je le veux et le pro-* » *mets.* » (Extrait et traduit par Villaret des manuscrits de M. de Brienne, vol. 268, fol. 1.)

(1) Cette entrée offre à peu près les mêmes particularités que celle de Henri VI; et ces deux récits suffisent pour donner une idée de celles qui les ont précédées, lesquelles ne diffèrent de celles-ci que par quelques circonstances de peu d'importance, principalement en ce qu'on n'y représenta point de mystères, ce genre de spectacle n'ayant été introduit à Paris que sous Charles VI.

gré la misère excessive des peuples, les besoins extrêmes de l'État forcèrent le Roi à maintenir les impôts, et même à les exiger avec une sorte de rigueur. Pour comble de maux, une épidémie affreuse, qui se répandit sur toute la France, exerça principalement ses ravages sur Paris, où elle enleva en peu de temps plus de cinquante mille habitans. Le Roi se hâta de quitter cette malheureuse ville; les princes, les seigneurs, les gens de guerre la désertèrent en foule; et elle se trouva tellement abandonnée, qu'on eut quelque crainte de la voir retomber au pouvoir de l'ennemi. Mais plusieurs citoyens courageux (1) se dévouèrent dans un péril si imminent, et, bravant les dangers de la contagion, restèrent dans la ville, en prirent le commandement, et y maintinrent un tel ordre, que les Anglais n'osèrent pas faire la moindre tentative. La famine vint joindre ses horreurs à celles de la peste, comme si le Ciel n'eût pas encore épuisé toute sa vengeance sur ce peuple coupable, à qui son Roi avait pardonné.

Les dernières années de ce règne, si fécond encore en grands événemens, n'ont plus qu'une faible liaison avec l'histoire de Paris, désormais soumis et paisible sous l'autorité de son Roi légitime. Charles VII y fit peu de séjour : lorsque la

(1) Ambroise de Lore, prévôt de Paris, Adam de Cambrai, premier président, et Simon Charles, président de la chambre des comptes.

guerre lui donnait quelque relâche, c'était à Chinon, à Tours, à Angers, qu'il faisait habituellement sa demeure. Une grande partie de la France restait encore à conquérir : elle ne le fut entièrement qu'au bout de treize années, avec des alternatives continuelles de bons et de mauvais succès. Enfin la bataille de Fourmigni acheva cette grande révolution ; et les Anglais, chassés de la Normandie, leur dernier refuge, se virent, en 1450, réduits à la seule ville de Calais, qu'ils possédèrent encore pendant plus d'un siècle. On sait d'ailleurs que Charles eut d'autres ennemis non moins dangereux à combattre. A peine les grands et les princes se furent-ils aperçus que l'autorité royale commençait à se raffermir, qu'ils renouèrent leurs intrigues et recommencèrent leurs cabales ; et, chose singulière, le dauphin (1), depuis si jaloux de son autorité et des prérogatives du trône, lorsqu'il fut devenu Roi, se trouvait sans cesse mêlé à toutes ces révoltes, prêtait aux factieux l'appui de son nom et les encourageait par son exemple. Personne n'ignore à quel point les égaremens de ce fils ingrat et rebelle, les trahisons de ceux-là même qui avaient reçu les marques les plus éclatantes de sa faveur, et ces conspirations sans cesse renaissantes dont il était entouré, répandirent d'amertume sur les derniers jours de Charles VII. Il fut le seul qui ne jouit pas de ce repos que don-

(1) Louis XI.

naient à la France ses victoires et ses travaux. Quelque temps avant sa mort il soupçonna même la fidélité des Parisiens, et cessa de revenir au milieu d'eux. Toutefois ses soupçons n'étaient pas fondés (1); et si l'on excepte les disputes éternelles de l'université avec les bourgeois et les autres autorités, il ne se passa rien dans cette ville qui en troublât la tranquillité, ni qui mérite d'être remarqué.

(1461.) Charles mourut à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet de cette année. Si l'on en croit les historiens du temps, un homme de la cour, qu'il aimait et qui lui avait donné des preuves de fidélité et d'attachement dont il lui était impossible de douter, étant venu l'avertir qu'on cherchait à l'empoisonner, et lui ayant même fait entendre que le dauphin n'était point étranger à cet horrible complot, l'impression qu'il reçut de cette révélation fut si terrible, qu'elle le jeta dans une espèce de frénésie pendant laquelle il refusa obstinément de prendre aucune nourriture, quelle que fût la main qui la lui présentât. Lorsqu'il fut revenu à lui, il n'était plus temps; et cette longue abstinence (2) avait attaqué en lui le prin-

---

(1) Ils furent occasionnés par un voyage mystérieux que fit à Paris Antoine, bâtard du duc de Bourgogne; le Roi s'imagina qu'il se tramait encore quelque nouvelle ligue entre le duc de Bourgogne et les Parisiens; et ses inquiétudes le portèrent même à envoyer des officiers pour y faire une enquête, dont le résultat le rassura entièrement sur la fidélité de sa capitale.

(2) Il avait passé sept à huit jours sans manger.

cipe de la vie. Il mourut quelques jours après, dans de grands sentimens de piété, demandant pardon à Dieu de son incontinence, qui était presque l'unique vice que l'on pût reprocher à cet excellent Roi.

On ne saurait comprendre le jugement étrange que porte de ce prince le président Hénault : « Charles VII, dit-il, ne fut que le témoin des » merveilles de son règne ; on eût dit que la for- » tune, en dépit de l'indifférence du Monarque, » et pour faire quelque chose de singulier, s'étoit » plu à lui donner à la fois des ennemis puissans » et de vaillans défenseurs, sans qu'il semblât » avoir part aux événemens..... Sa vie étoit em- » ployée en galanteries, en jeux, en fêtes, etc. » Il est vrai que la première moitié de cette vie si orageuse semble oisive : retiré au-delà de la Loire, on ne voit point le Monarque détrôné paraître à la tête de ses soldats; il se laisse maîtriser par ses favoris; il se livre à son goût pour les voluptés ; il n'est occupé que d'amusemens frivoles. Mais au milieu même de ces faiblesses et de ces désordres que nous ne pensons point à justifier, il savait confier la conduite de ses armées et le soin de défendre ce qu'il n'avait point encore perdu de son royaume, aux La Hire, aux Xaintrailles, à tout ce que la France possédait alors de plus vaillans hommes, qui devinrent depuis d'habiles généraux; et c'est déjà beaucoup pour un prince aussi jeune et d'aussi peu d'expérience que de savoir choisir

ses serviteurs. Peut-être même, comme l'observe très-judicieusement le P. Daniël, étaient-ce ces braves capitaines eux-mêmes qui, voyant que le salut de l'Etat était tout entier dans la conservation de ce prince, l'éloignaient par prudence des dangers qu'il aurait courus dans un temps où son parti pouvait à peine se soutenir contre les Anglais, maîtres alors de la plus grande et la plus belle partie de son royaume. Mais, dès qu'une suite de victoires qu'on peut appeler miraculeuses l'eût placé dans une position plus digne d'un Roi de France, il ne faut que lire le simple récit des faits d'un si glorieux règne, pour reconnaître dans Charles VII toutes les qualités qui font les grands princes, une bravoure qui va jusqu'à l'héroïsme, une activité infatigable qui nous le montre à la tête de ses armées, partout où la guerre semble présenter quelque chose de grand et de décisif : car, et c'est encore une remarque de l'historien que nous venons de citer, ce fut cette résolution qu'il prit de faire la guerre en personne autant qu'il le pourrait, qui fut le salut du royaume, et qui sembla fixer désormais la victoire sous ses drapeaux. Dans sa conduite envers un fils ingrat et des sujets révoltés, il n'est pas moins admirable par un mélange de fermeté, de prudence et de bonté, qui lui ramenait les uns, et réduisait bientôt les autres à n'avoir plus d'autre recours que la clémence du prince qu'ils avaient offensé. Ajoutons encore que son administration fut ferme et

bienfaisante ; qu'il fit une foule de réglemens utiles, principalement dans l'administration de la justice, raffermissant ainsi par sa sagesse le trône dont l'épée de ses capitaines lui avait d'abord rouvert le chemin, et dont la sienne avait achevé la conquête.

Mais si les peuples furent plus tranquilles et plus heureux sous son gouvernement qu'ils ne l'avaient été depuis bien des siècles, ils durent sur tout cet état nouveau de calme et de bonheur à une entreprise d'une politique et d'une vigueur qui annoncent dans ce prince un esprit aussi éclairé que courageux. Nous avons montré à quel point, au commencement de la troisième race, le gouvernement féodal avait dégénéré de sa première institution, et l'anarchie désastreuse qui avait été l'inévitable conséquence d'une si profonde corruption. Au milieu de ces longs désordres, les peuples étaient devenus libres ; ils avaient été armés ; et les malheureux règnes que nous venons de parcourir nous prouvent que cette révolution qui avait créé un troisième ordre dans l'Etat y avait introduit en même temps un ferment nouveau de révolte et de destruction, plus redoutable peut-être que tous les maux qui jusqu'alors l'avaient désolé. Dans cette lutte continuelle des vassaux contre le souverain, on avait vu cette puissance nouvelle flotter au milieu des partis, au gré de ses passions aveugles et féroces, se fortifier des divisions funestes qui agitaient l'Etat, et prendre un tel as-

cendant qu'il eût fallu une toute autre puissance que celle des Rois d'alors pour la détruire; et qu'essayer de la diriger était tout ce qu'il était possible de faire : c'est ce que fit Charles VII. Les armées n'étaient plus comme autrefois uniquement composées de gentilshommes : à l'exception de quelques corps d'élite, ce n'était plus, sous la conduite de quelques seigneurs indociles, qu'un ramas de vagabonds indisciplinés, plus redoutables peut-être pendant la paix que pendant la guerre, qui, portant partout le pillage et la désolation, achevaient de détruire ce que l'ennemi avait oublié de piller et de ravager. De tous les maux dont la France était accablée, c'était le plus intolérable; c'était l'obstacle le plus grand à l'entière expulsion de l'ennemi qui l'avait envahie : car, après l'avoir vaincu, il devenait impossible avec de pareilles troupes de profiter de la victoire. Charles sut donc se servir avec la plus grande habileté de cette puissance nouvelle que les malheurs publics lui avaient donnée : sous prétexte d'avoir toujours sur pied des troupes suffisantes pour résister aux invasions des Anglais, ce prince, en licenciant ses autres troupes, conserva un corps de neuf mille hommes d'infanterie et de seize mille cavaliers; des fonds furent assignés pour l'entretien de cette petite armée, qui fut soumise à une discipline militaire constante et régulière, commandée par des officiers dévoués au Monarque, et distribuée dans les places de son royaume qu'il

jugea les plus favorables à la surveillance générale qu'il voulait établir. La plus illustre noblesse ne tarda pas à briguer l'honneur d'entrer dans ce corps, et s'accoutuma dès-lors non-seulement à n'attendre que du Souverain les honneurs et les récompenses, mais encore à dépendre absolument de son autorité. Il résulta de cette heureuse innovation que la milice féodale, composée de vassaux rassemblés à la hâte sous les bannières de leurs seigneurs, tomba peu à peu dans le mépris, parce qu'elle ne pouvait soutenir la comparaison avec cette troupe vraiment militaire; elle cessa par là même d'être redoutable au prince, et dès ce moment l'action du pouvoir monarchique devint plus imposante et plus régulière.

C'était avoir fait un grand pas; et la véritable monarchie eût été dès-lors établie en France, si, par une inconséquence que maintenant on peut à peine expliquer, et qui fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, commune à tous les Rois de la troisième race, et comme le fond de leur politique, Charles VII n'eût point, à l'imitation de ses prédécesseurs, attaqué et affaibli autant qu'il était en lui de le faire, la puissance spirituelle dont tous ces Rois auraient dû faire leur principal refuge, et dans laquelle ils eussent indubitablement trouvé leur plus solide appui. C'est sous ce règne que l'on vit pour la première fois dans l'Occident un concile élever sa puissance au-dessus de celle du Pape qui l'avait convoqué, poser des bornes à sa juri-

diction, pousser même l'audace jusqu'à élire un autre Pontife, lorsqu'il n'avait d'existence que par la volonté de ce même Pape qu'il prétendait déposer; et par une contradiction non moins inexplicable que tout le reste, on vit le Roi de France, en même temps qu'il recevait les décrets du concile de Bâle dans tout ce qui attaquait la juridiction papale, repousser les décrets de ce même concile en demeurant dans l'obédience d'Eugène, et en rejetant le Pape schismatique que ce concile avait créé. Telle fut l'origine de la fameuse *pragmatique-sanction*, l'une des plus grandes plaies qui aient été faites à l'Église et aux sociétés chrétiennes, plaie que les siècles suivans n'ont fait qu'accroître et envenimer. Nous réservons pour le commencement du règne de Louis XI le tableau de tant d'outrages faits au chef de la chrétienté dès le règne de Philippe-le-Bel et peut-être même auparavant; et nous essaierons ensuite, et dans tout le cours de cette histoire, de faire comprendre, même aux plus aveugles et aux plus prévenus, quels en furent pour le pouvoir temporel les funestes résultats.

Il n'y eut sous ce règne d'autre fondation que celle de l'hôpital des veuves, dans le quartier Saint-Eustache.

LES HALLES.

Le premier marché qu'il y ait eu à Paris était situé dans la Cité. L'accroissement de la ville du

côté du nord obligea d'en établir un autre à la place de Grève, et ce nouveau marché subsista jusqu'au règne de Louis VI, dit le Gros. D'après les conjectures les plus probables, ce fut ce prince qui le fit transporter sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui, lequel n'était originairement qu'une grande pièce de terre nommée *Campelli, Champeaux* ou *Petits-Champs* et située entre l'ancienne ville de Paris et quelques-uns des bourgs qui y furent renfermés sous Philippe-Auguste.

Les Champeaux ou les halles étaient un des anciens lieux patibulaires de Paris. Dès l'an 1209 plusieurs criminels y avaient été suppliciés; et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, y fut décapité sur un échafaud qui était dressé à demeure sur cette place (1). Le pilori, situé près de l'en-

(1) On lit dans Sauval des détails de cette exécution, qui sont curieux et propres à faire connaître les usages de ce temps.

« On sait que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la » tête tranchée en 1477, sous le règne de Louis XI. Cet infor- » tuné seigneur fut conduit de la Bastille aux halles, monté sur » un cheval caparaçonné de noir. Étant arrivé, il fut mené aux » chambres de la halle aux poissons, lesquelles on avoit exprès » tendues en noir; on les avoit aussi arrosées de vinaigre, et » parfumées avec deux sommes de cheval de bourrée de geniè- » vre, qu'on y avoit fait brûler pour ôter le goût de la marée » que lesdites chambres et greniers sentoient. Ce fut là que le » duc de Nemours se confessa; et pendant cet acte de religion, » on servit une collation composée de *douze pintes de vin, du » pain blanc et des poires*, pour messieurs du parlement et offi- » ciers du Roi étant esdits greniers. Pour cette collation on donna » douze sous parisis à celui qui l'avoit fournie. Le duc de Ne-

droit où se tient encore aujourd'hui, à certains jours, le marché au beurre et au fromage n'a été démoli qu'en 1786. C'était une tour octogone (1), percée à l'étage supérieur de grandes fenêtres sur toutes les faces; au milieu de cet espace vide on avait pratiqué une machine de bois tournante, également percée de trous, dans lesquels on faisait passer la tête et les bras de certains criminels, tels que les banqueroutiers frauduleux, les concussionnaires et autres, dont les délits n'étaient pas assez graves pour que la loi les condamnât à la perte de la vie. On les y exposait pendant trois jours de marché consécutifs, deux heures chaque jour; et de demi-heure en demi-heure on leur faisait faire le tour du pilori pour qu'ils fussent vus de tous les côtés et exposés aux insultes de la populace.

Dans cette même place, auprès de la tour dont nous venons de parler, s'élevait une croix, ainsi qu'il y en avait aux autres gibets de Paris. C'était au pied de cette croix que les cessionnaires devaient venir déclarer l'abandon qu'ils faisaient de leurs biens, et qu'ils recevaient le bonnet vert de la main du bourreau. Sans cette cérémonie infamante, les effets de la cession n'avaient pas lieu.

La disposition des Halles a reçu de grandes amé-

» mours, s'étant confessé, fut conduit à l'échafaud par une ga-
» lerie de charpente qu'on avoit pratiquée depuis lesdites cham-
» bres et greniers jusqu'à l'échafaud du pilori, où il fut exécuté. »

(1) *Voyez* pl. 88.

liorations lors de la suppression du cimetière des Innocens et de la démolition de l'église et des charniers qui environnaient cette enceinte, démolition qui était à peine entièrement effectuée au moment de la révolution.

L'ÉGLISE DES SAINTS-INNOCENS.

L'ÉGLISE des Saints-Innocens était située vis-à-vis la rue Saint-Denis, sur une partie de l'emplacement des halles. Cette église doit être mise au nombre des plus anciennes de Paris; et, quoiqu'on ignore la date précise de sa fondation, des titres authentiques prouvent qu'elle existait déjà dans le douzième siècle.

Sur l'origine du nom qu'elle portait, il y a lieu de croire que cette église, bâtie à l'angle du cimetière, avait remplacé une chapelle dédiée sous le vocable des saints Innocens, pour lesquels le Roi Louis VII avait une dévotion particulière. On sait en effet que dans les anciens cimetières il y avait toujours quelque chapelle dans laquelle les fidèles venaient offrir des prières pour les morts; et ce qui fortifie cette opinion, c'est qu'à l'époque où Philippe-Auguste fit entourer de murs le cimetière de Champeaux, rebâtir et augmenter (1) l'église

(1) *Voyez* pl. 85. Les constructions faites par ordre de ce prince existaient encore à l'époque où cette église a été détruite. La tour, dont le haut fut refait dans le dix-huitième siècle, et les galeries qui entouraient cet édifice, annonçaient bien, par leur style,

des Saints-Innocens, il existait dans cet enclos une chapelle semblable sous le nom de Saint-Michel (1), laquelle fut renfermée dans l'enceinte de l'église : on la voyait dans la seconde aile, du côté du midi.

Une statue de bronze adossée à l'un des piliers de la chapelle de la Vierge représentait *Alix La Burgote, recluse* (2) du quinzième siècle, décédée en 1466, et inhumée dans cette paroisse. Cette figure, originairement couchée sur un marbre noir soutenu par quatre lions de bronze, formait la décoration d'un tombeau qui avait été élevé à cette sainte fille par ordre de Louis XI. Ce même Monarque avait fondé dans cette église, en 1474, six places d'enfans de chœur pour y faire le service en musique, ce qui s'est exécuté jusqu'à sa destruction.

---

l'époque de Philippe-Auguste. Il faut en excepter cependant cette seconde aile méridionale, laquelle semblait être un peu plus moderne.

(1) C'était aussi une coutume de bâtir dans les cimetières une chapelle sous le vocable de cet archange.

(2) Les *recluses* étaient des femmes qui, par un zèle extrême de dévotion, faisaient vœu de se renfermer à perpétuité dans des cellules pratiquées auprès de quelque église. Ces cellules, dont la porte était murée dès qu'elles y étaient entrées, avaient deux ouvertures étroites et grillées, l'une du côté de l'église, par laquelle la recluse entendait le service divin, l'autre du côté opposé, par laquelle elle recevait ses alimens. La cellule des Saints-Innocens était la plus célèbre. Alix La Burgote y vécut quarante-six ans, ainsi que le portait son épitaphe ; avant elle, une autre femme, nommée *Jeanne La Vodrière*, y avait été renfermée, et l'on en compte encore plusieurs autres dans le courant du même siècle.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES INNOCENS.

TABLEAUX.

Le massacre des Innocens, par *Michel Corneille*.

SCULPTURES ET TOMBEAUX.

Dans une chapelle voisine de la porte méridionale, on voyait la figure en relief d'un prêtre revêtu des habits sacerdotaux, et la tête couverte de l'aumusse. Cette représentation gothique, d'une assez bonne exécution, paraissait être du commencement du treizième siècle.

Les personnages les plus remarquables inhumés dans cette église étaient :

Simon de Perruche, évêque de Chartres, neveu du Pape Martin VI, mort en 1297 : sa tombe était dans le chœur.

Jean Sanguin, seigneur de Betencourt, conseiller et maître de la chambre des comptes, mort en 1425, et Guillaume Sanguin, échanson du Roi Charles VI, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, vicomte de Neufchâtel, mort en 1441. Ces deux personnages avaient été inhumés dans le même tombeau.

On y voyait aussi les épitaphes de plusieurs personnes du nom de Potier, à commencer par Nicolas Potier, seigneur de Groslay, mort en 1501, jusqu'à Bernard Potier de Blancmesnil, mort en 1610.

Les historiens de Paris rapportent une anecdote qui peint assez vivement les mœurs singulières des temps malheureux dont nous venons de tracer un rapide tableau. En 1429, lorsque les Anglais étaient encore maîtres de Paris, un Cordelier nommé frère Richard arriva dans cette ville pour y prêcher la réforme et la pénitence. Afin de frapper plus vivement les esprits, il déclara d'abord à la multitude qu'il venait d'outre-mer, où il avait visité le tombeau de Jésus-Christ. Cette circonstance fit à l'in-

stant de ce moine un objet de vénération, et la foule se porta dans l'église des Saints-Innocens, où le nouvel apôtre, monté sur un échafaud de huit à neuf pieds de hauteur, prêcha plusieurs jours de suite depuis cinq heures du matin jusqu'à dix, sans qu'un sermon aussi long parût le fatiguer, ni ennuyer cinq à six mille personnes qui s'étouffaient pour l'entendre. L'impression qu'il fit fut telle que les auditeurs, touchés jusqu'aux larmes, sortaient de son sermon pour allumer des feux où ils jetaient *leurs dez*, *leurs cartes*, *les billes de billards*, *les boules* et autres jeux. Les femmes, par un plus grand sacrifice encore, y faisaient brûler leurs rubans, leurs parures, en chargeant d'injures pieuses toutes ces frivolités. Les flammes consumèrent encore un grand nombre de talismans connus alors sous le nom de *madagoires*, *mandragores* ou *mains de gloire*, que les plus crédules conservaient précieusement dans leurs maisons comme des gages certains des faveurs de la fortune. Frère Richard prêcha aussi dans d'autres églises, notamment dans celle de Notre-Dame de Boulogne. Enfin il devait débiter son dernier sermon un dimanche à Montmartre : l'empressement pour aller l'écouter fut si vif, qu'un grand nombre d'habitans de Paris de tout sexe et de tout âge sortirent de la ville dès le samedi, et couchèrent dans les champs, afin d'être mieux placés le lendemain à cette intéressante cérémonie. Mais leur attente fut cruellement trompée; et le matin ils apprirent, à

leur grand chagrin, que frère Richard était sorti précipitamment de Paris pour aller joindre le Roi Charles. Ce Monarque, sentant de quelle utilité pouvait être un homme qui avait un talent si merveilleux pour toucher la multitude, n'avait rien épargné pour l'attirer dans son parti. Ainsi la politique d'alors, plus habile que celle de nos jours, savait appeler la religion à son secours; et dans ces temps de confusion, de désordre, la religion était en effet son plus ferme appui, ou, pour mieux dire, son unique refuge. On abusa sans doute trop souvent de ce ministère de paix et de vérité, mais cette fois-ci il fut habilement employé dans une cause noble et juste; et frère Richard contribua, en prêchant dans les villes et les villages, à augmenter le nombre des partisans du Roi. Du reste, on ne tarda pas à l'oublier à Paris. « On regretta, » disent les historiens, les billards brûlés; les » femmes reprirent tous les affiquets et les joyaux » qu'elles avaient abandonnés, et toutes mirent » bas les médailles au nom de Jésus qu'elles por- » toient, pour remettre à la place la croix de saint » André que frère Richard leur avoit fait ôter. »

L'église des Innocens n'avait de paroissiens que dans trois rues, en tout soixante à quatre-vingts maisons.

LE CIMETIÈRE DES SAINTS-INNOCENS.

Ce cimetière, qui occupait l'emplacement où se tient actuellement le grand marché aux fruits et

aux légumes, avait fait autrefois partie du territoire de Champeaux, situé à peu de distance de l'enceinte de la ville. Il est probable que, dès la plus haute antiquité, ce terrain fut destiné à la sépulture des habitans de ce quartier (1); car les premiers chrétiens, à l'imitation des Romains, n'enterraient point leurs morts dans les villes, mais sur les grands chemins ou dans les champs qui en étaient voisins. Il n'y avait, dans les premiers temps du christianisme, que les Rois, les princes, les évêques et les abbés qui obtinssent l'honneur d'être inhumés dans les cryptes des basiliques, ou dans les oratoires qu'on avait bâtis auprès : c'est ainsi que Clovis, sainte Clotilde sa fille, et les enfans de Clodomir eurent leur tombeau dans la basilique de Saint-Pierre, depuis consacrée à Sainte-Geneviève; Childebert, dans celle de Saint-Vincent, et Saint-Germain, évêque de Paris, dans l'oratoire de Saint-Symphorien.

Le lieu dont nous parlons servit d'abord de cimetière aux paroissiens de Saint-Germain, et devint bientôt commun, d'abord aux paroisses qui en furent démembrées, ensuite à quelques autres, ainsi qu'aux hôpitaux qui se trouvaient dans le voisinage. C'était, dans le principe, un grand terrain ouvert de toutes parts, au milieu d'un espace entièrement désert; mais lorsque les Champeaux

(1) Les autres cimetières avaient été placés primitivement sur la montagne de Sainte-Geneviève, hors de l'enceinte, du côté du midi. Il y avait aussi un cimetière aux environs de Saint-Gervais.

eurent été renfermés dans la ville, et qu'on eut établi les halles à peu de distance de ce lieu consacré, il arriva que le silence religieux qui devait y régner fut bientôt troublé par le bruit et le passage continuel d'une population entière qui se portait en foule aux divers marchés; les cendres des morts furent profanées, foulées aux pieds par les hommes et par les animaux les plus vils; les anciens historiens prétendent même, ce qui semble presque incroyable, que, dès que le jour avait cessé, il devenait, pour les dernières classes du peuple, un lieu de débauche et de prostitution. Instruit de ces désordres, Philippe-Auguste se hâta d'y remédier, en faisant entourer ce cimetière de murs où l'on pratiqua des portes qui ne s'ouvraient que pour les cérémonies funéraires. Cette clôture fut faite en 1186.

L'augmentation progressive des habitans de Paris se faisant sentir très-rapidement, sur-tout dans ce quartier, il devint bientôt urgent de donner plus d'étendue au cimetière : ce fut aux libéralités de Pierre de Nemours, évêque de Paris, que l'on dut cet accroissement. Ce prélat fit don, en 1218, d'une place qui lui appartenait du côté des halles, laquelle, d'après son intention, fut jointe à l'ancien emplacement. Depuis, cet enclos n'a point été augmenté.

LES CHARNIERS.

Autour du cimetière des Innocens s'élevait une immense galerie voûtée, connue sous le nom de *Charniers* (1). Ses arcades avaient été construites à diverses époques, et notamment vers la fin du quatorzième siècle, par plusieurs notables bourgeois de Paris, dont elles portaient le chiffre ou les armes (2). Quelques-unes offraient des inscriptions, principalement celle qui avait été élevée par Nicolas Flamel, du vivant de sa femme; elle était située du côté de la rue de la Lingerie : on y voyait le chiffre de cet écrivain, *N. F.*, et plusieurs figures symboliques, entre autres *un homme tout noir* peint sur la muraille. Lorsqu'en 1786 on détruisit cette enceinte, il y avait long-temps que toutes ces figures avaient disparu, mais on y déchiffrait encore ce reste d'inscription.

Hélas mourir convient,
Sans remède homme et femme,

(1) *Voyez* pl. 86.

(2) La cinquième du côté de la rue de la Lingerie avait été bâtie par Nicolas Boulard, bourgeois de Paris, qui y avait fait graver son écusson. On a conservé aussi une inscription placée sur une de ces voûtes, et conçue en ces termes : *L'an de grâce* 1397 *fut fondé ce charnier, et le fit faire Pierre Potier, pelletier et bourgeois de Paris, en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, et tous les benoîts saints et saintes du paradis, pour mettre les ossemens des trépassés. Priez Dieu pour lui et pour les trépassés.* On devait aussi plusieurs de ces arcades au maréchal de Boucicault, mort au commencement du quinzième siècle.

. . . . Nous en souvienne.
Hélas mourir convient,
Le corps. . . . .
Demain peut-être dampnés,
A faute. . . . . . .
Mourir convient,
Sans remède homme et femme.

La première arcade du côté de la rue Saint-Denis était encore due aux libéralités de Flamel; et c'est là qu'était placé le monument que cet homme, si singulièrement célèbre, avait fait élever uniquement pour sa femme : car l'opinion qui veut qu'il ait aussi été enterré sous les charniers des Innocens est fausse; il eut sa sépulture à Saint-Jacques-de-la-Boucherie (1). Ce tombeau de Pernelle a vivement exercé l'imagination d'une foule de visionnaires entêtés des chimères de l'alchimie, lesquels ont prétendu trouver, dans les figures qui y étaient représentées, ainsi que dans celles du portail de Notre-Dame, un sens mystérieux et profond qui n'a jamais existé que dans leurs cerveaux malades (2).

---

(1) *Voyez* t. Ier, page 385.

(2) Cette sculpture représentait le Père éternel soutenu par deux anges jouant des instrumens; trois autres anges environnaient sa tête, et portaient des rouleaux sur lesquels étaient gravés des passages de l'Écriture et des sentences dévotes. A droite et à gauche on voyait Flamel et Pernelle présentés à Dieu par saint Pierre et saint Paul; au-dessus, dans de petits cartels, étaient sculptés des animaux symboliques; etc. Il n'y a rien dans

AUTRES MONUMENS ET CURIOSITÉS.

La Tour de Notre-Dame-des-Bois. Ce monument, qui a subsisté jusqu'à la suppression du cimetière, est au nombre de ceux dont l'origine et l'usage sont entièrement inconnus. Il était d'une forme octogone, d'une construction demi-gothique, haut d'environ quarante pieds, et placé en avant et à droite du portail de l'église.

---

tout cela d'extraordinaire, ni qui sorte du goût de dévotion en usage dans ce temps-là.

Au-dessus du cintre qui contenait ce bas-relief, on lisait en gros caractères gothiques :

Nicolas Flamel et Pernelle sa femme.

A l'entour étaient plusieurs tables en pierre, qui contenaient les vers suivans :

Les pauvres ames trépassées,
Qui de leurs oirs sont oubliées,
Requièrent des passants par cy,
Qu'ils prient à Dieu que mercy
Veuille avoir d'elles, et leur fasse
Pardon, et à vous doint sa grace.
L'église et les lieux de céans
Sont à Paris bien moult séans,
Car toute pauvre créature
Y est reçue à sépulture,
Et qui bien y fera, soit mis
En paradis et ses amis.
Qui céans vient dévotement
Tous les lundis ou autrement,
Et de son pouvoir y fait dons,
A indulgence et pardons,
Écrits céans en plusieurs tables,
Moult nécessaires et profitables.
Nul ne sait que tels pardons vaillent
Qui durent quand d'autres bons faillent.

La Croix Gastine. Cette croix avait d'abord été élevée sur l'emplacement d'une maison appartenante à Philippe de Gastine, pendu en 1571, par arrêt du parlement, pour avoir tenu chez lui des assemblées de calvinistes. Nous avons déjà dit que, par suite de l'édit de pacification accordé à ces sectaires, cette croix avait été transportée dans le cimetière des Innocens. Ce monument, d'une forme pyramidale et d'une architecture élégante, était sur-tout remarquable par un bas-relief de la main de Jean Goujon, représentant le triomphe du Saint-Sacrement (1).

Le prêchoir. C'était un petit bâtiment carré, orné de quatre pilastres qui supportaient un toit pyramidal extrêmement élevé. Il était situé vis-à-vis le portail de l'église. Nous ignorons quelle était la destination de cette construction singulière; mais son nom semble indiquer qu'elle servait à faire des sermons ou des conférences à certains jours de l'année (2).

Le Calvaire. Ce monument gothique, et de plein relief, était placé du même côté.

La chapelle de Villeroy. Ce petit monument, d'un style gothique assez élégant, était adossé aux Charniers. On ignore à quelle époque il a été construit, et quel nom il portait avant que la famille de Villeroy en eût fait l'acquisition pour en faire un lieu de sépulture qui lui appartenait exclusivement (3).

La chapelle Pomereux. Elle servait également de sépulture à la famille dont elle portait le nom.

De mon paradis,
Pour mes bons amis,
Descendu jadis,
Pour être en croix mis (*).

(*) Pour exécuter un projet de construction, les marguilliers de la paroisse des Saints-Innocens voulurent faire abattre ce monument; mais ceux de Saint-Jacques-de-la-Boucherie s'y opposèrent, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Nicolas Flamel, et leur opposition força les autres de renoncer à leur projet.

(1) *Voyez* pl. 85. Nous croyons que ce monument est actuellement dans une maison de campagne aux environs de Paris.

(2) *Voyez* pl. 85.

(3) *Voyez* pl. 88.

Le Squelette de Germain Pilon. Cette petite figure en ivoire était précieusement conservée dans une armoire pratiquée dans une des faces de la tour de Notre-Dame-des-Bois, et qui ne s'ouvrait pour le public qu'une fois par an, le jour de la Toussaint. Cet ouvrage, digne, par son exécution, du sculpteur célèbre qu'on en croit l'auteur, avait été déposé, depuis la révolution, au Musée des monumens français.

Le cimetière des Innocens contenait encore un grand nombre d'autres monumens sépulcraux, croix, tombes, inscriptions, etc., dont nous ne tarderons pas à parler.

En 1484, les Anglais, maitres de Paris, choisirent ce cimetière pour en faire le théâtre d'une fête qu'ils donnèrent en réjouissance de la bataille de Verneuil. Ce fut un spectacle anglais dans toute la force du terme : des personnages des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, y passèrent en revue et exécutèrent diverses danses, ayant la mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait la danse *Macabrée*. Villaret prétend en trouver l'étymologie dans les mots anglais *to make*, faire, et *to breack*, briser; mais cet historien n'explique point le rapport qu'il peut y avoir entre ces deux mots et une pareille danse. Nous serions tout aussi embarrassés que lui de le faire.

Les galeries des charniers étaient occupées par un grand nombre de marchands de toute espèce, et par des écrivains publics. Dès l'an 1765, le parlement de Paris avait rendu un arrêt par lequel il ordonnait qu'à partir du 1er janvier 1766 il ne serait plus fait d'inhumations dans les cimetières situés dans l'intérieur de la ville; et il avait en même temps indiqué les endroits qui paraissaient les plus convenables et les plus commodes pour huit cimetières communs. L'exécution de cet arrêt fut suspendue pendant très-long-temps, et ce n'est qu'en 1780 qu'on cessa tout-à-fait d'enterrer des morts dans le cimetière des Innocens.

La démolition en fut commencée environ six ans après, sous la direction de MM. Legrand et Molinos. On abattit l'église et les charniers; les fosses furent ouvertes à une grande profondeur, et l'on s'occupa d'en recueillir les ossemens avec le soin le plus religieux. Tandis que cette opération se faisait, on préparait hors de la ville un lieu convenable pour les recevoir. Une maison située près de la barrière Saint-Jacques, et nommée *la Tombe-Isouard*, avait paru propre à remplir le but qu'on se proposait, en ce qu'elle était située au-dessus des carrières de Montrouge, et qu'il était facile d'y ouvrir une communication avec ces vastes souterrains : un puits fut creusé à cet effet dans un petit enclos attenant à cette maison, et les ossemens, apportés successivement dans des chariots couverts, y furent descendus et déposés sur deux lignes parallèles, et à six pieds de hauteur. Des prêtres en surplis et chantant l'office des morts suivaient les chariots. Lorsque le transport fut entièrement achevé, on éleva un mur en maçonnerie qui sépara ces nouvelles catacombes des autres parties des carrières, et l'archevêque lui-même y descendit pour les bénir (1).

Quant aux monumens sépulcraux, tels que les croix, les tombes en pierre et en plomb, les épitaphes et autres inscriptions, ils furent rangés

(1) Ces catacombes existent encore, et l'entrée en est ouverte au public.

avec beaucoup d'ordre dans le jardin de cette maison, où l'on a pu les voir encore dans les premiers temps de la révolution. Nous croyons que, sous le règne de la Convention, ils ont été en grande partie détruits ou dispersés.

LA PLACE
ET
LA FONTAINE DES INNOCENS.

Cette fontaine, construite en 1550 sur les dessins de Pierre Lescot, et ornée de sculptures par Jean Goujon, n'avait point dans l'origine la forme qu'elle offre maintenant. Composée alors seulement de trois arcades, elle occupait l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, développant en ligne droite deux de ses arcades sur cette dernière rue, et la troisième en retour sur la rue Saint-Denis. Dans cet espace, elle remplaçait une ancienne fontaine qui existait dès le treizième siècle. Chacune de ses arcades, comprise dans la hauteur d'un ordre de pilastres composites, avec piédestal, entablement et attique, était couronnée d'un fronton, et le tout s'élevait sur un soubassement d'où l'eau s'échappait par de petits mascarons. Cinq figures de naïades occupaient les intervalles des pilastres, et six bas-reliefs ornaient les frontons et les entablemens.

Lorsque la démolition de l'église et des charniers des Innocens eut été achevée, et que l'on eut converti leur emplacement en un marché public, on sentit aussitôt la nécessité de décorer d'un monument public la nudité de cette place immense. La destination du lieu indiquait que ce monument devait être une fontaine, et l'on regrettait que celle des Innocens, reléguée à l'une de ses extrémités, n'offrit pas dans sa construction un ensemble qui la rendît propre à cette décoration. L'irrégularité de sa forme semblait y opposer en effet des obstacles invincibles, lorsqu'une inspiration heureuse rendit tout-à-coup facile ce qui d'abord avait paru impraticable. M. Six, architecte, eut la gloire de résoudre ce problème abandonné par mille autres: il proposa au baron de Breteuil, alors ministre de Paris, d'oser changer la forme primitive de cette fontaine, et de la reconstruire au centre de la place sans faire aucun changement à sa décoration, mais en ajoutant seulement une quatrième face aux trois premières, et en faisant du tout un carré parfait.

Ce moyen à la fois simple, ingénieux et économique, dont le résultat était d'isoler, sous un aspect peut-être encore plus élégant, un monument conçu dans son origine sur un plan si différent, fut accueilli avec empressement, et valut une récompense à son inventeur. Sous la direction de M. Poyet, alors architecte de la ville, et de MM. Legrand et Molinos, architectes des monumens publics, la fon-

taine fut démontée, transportée et reconstruite sans que la sculpture eût éprouvé la moindre altération. M. Pajou chargé de l'exécution des bas-reliefs et des trois figures qui devaient décorer la nouvelle façade, sut imiter le style de son modèle de manière à mériter des éloges. Les lions du soubassement et les autres ornemens furent partagés entre MM. l'Huilier, Mézières et Daujon. Le monument offrit alors, dans son nouvel ensemble, un quadrilatère surmonté d'une coupole recouverte en cuivre, et formée en écailles de poisson : le tout, posé sur un socle et des gradins de dix pieds de hauteur, présenta une élévation totale de quarante-deux pieds et demi.

Ce chef-d'œuvre, l'honneur de l'école française, et comparable peut-être aux plus belles productions de l'antiquité, n'a pas toujours été apprécié à sa juste valeur, même par des gens de l'art ; et, dans le siècle dernier, un architecte célèbre (1) trouvait qu'il n'avait pas le caractère mâle qui convenait à une fontaine ; que les ornemens trop riches et trop recherchés dont il est couvert étaient une faute contre le goût et les convenances. Plus éclairés aujourd'hui sur les vrais principes de la belle architecture, les connaisseurs admirent au contraire avec quel discernement exquis les deux grands artistes ont su allier, dans leur ouvrage, la

(1) Jacques François Blondel.

simplicité de l'ensemble à la richesse des détails, étaler avec une sage retenue, et dans une harmonie parfaite, ce que l'architecture a de plus brillant, ce que la sculpture peut offrir de plus élégant et de plus gracieux. Ce n'était pas trop de tout le luxe corinthien pour accompagner ces bas-reliefs incomparables dans lesquels Jean Goujon semble s'être surpassé lui-même. C'est là sur-tout que l'on peut voir ce qu'était le talent de cet homme extraordinaire, qu'on a comparé au Corrége pour la grâce de ses productions, et qui certainement l'emportait de beaucoup sur lui pour la noblesse du style et la pureté du dessin. Ici la finesse des contours, la souplesse des mouvemens, l'heureux agencement des draperies sous lesquelles le nu se développe avec le sentiment le plus délicat, tout rappelle la naïveté et la perfection de l'antique, dont Goujon a été, depuis la renaissance des arts, le plus excellent imitateur; et nous ne craignons point d'être accusés d'exagération, en donnant à ces bas-reliefs le premier rang parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture moderne.

Cette merveille de l'art excita, dès son origine, une vive et profonde admiration, devenue plus grande encore aujourd'hui que le goût de l'école est plus que jamais porté vers l'étude et l'imitation de l'antique. Cependant nous ferons remarquer comme une singularité assez frappante qu'elle ne put inspirer au meilleur poète latin du dix-septième siècle, chargé d'en faire l'éloge, qu'une pensée

froide et absurde, renfermée dans un distique qu'on ne laissa pas de graver sur le soubassement. Au milieu de tant de grâces et de perfections, Santeuil ne fut saisi que de la vérité avec laquelle le sculpteur avait rendu les eaux, qui cependant sont d'une imitation très-médiocre, par la raison qu'il est impossible à la sculpture de les imiter; et cette impression bizarre lui fit composer ces deux vers, qui ne le sont guère moins :

Quos duros cernis simulatos marmore fluctus,
Hujus nympha loci credidit esse suos.

Dans les petites tables placées au-dessous des impostes, on lit ces mots *Fontium Nymphis.*

Cet édifice, dont l'entretien avait été fort négligé, fut réparé dans l'année 1708. Vers 1741 on se proposa de le restaurer une seconde fois; mais comme cette restauration aurait altéré la beauté de la sculpture, que les entrepreneurs avaient imaginé de faire regratter, on fit heureusement jeter bas les échafauds avant que cette opération barbare eût été commencée; et il fut décidé que l'on conserverait à la postérité ce magnifique ouvrage dans toute sa pureté (1).

---

(1) On a introduit depuis peu dans cette fontaine un très-grand volume d'eau, qui, se répandant en nappes et en gerbes dans les bassins, contribue à augmenter le bel effet de sa masse (*Voyez* pl. 88.)

Fontaine du Marché-Carreau ou Pilori.

Elle fut construite en 1601, alors qu'Antoine Guyot, président en la chambre des comptes, était prévôt des marchands; mais les eaux n'y furent conduites que sous la prévôté de François Miron.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES.

SECOND VOLUME.

SUITE DU QUARTIER DU LOUVRE.

QUARTIER DU PALAIS-ROYAL.

QUARTIER MONTMARTRE.

QUARTIER SAINT-EUSTACHE.

QUARTIER DES HALLES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.



